



MRC DE ROUSSILLON

## **Rapport sur la démarche de consultation sur le projet de règlement 215 déposé par le Service de l'aménagement**

---

En vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, le processus de consultation publique s'est tenu entre le 6 octobre et le 21 novembre 2020 en fonction des événements :

- Du 6 octobre au 21 novembre 2020 : Dépôt d'une opinion écrite ou d'un mémoire via la page web dédiée au projet de règlement ;
- 21 octobre 2020 : Séance d'information sur le projet de règlement 215 ;
- 21 octobre au 9 novembre : Période d'inscription aux audiences publiques du mois de novembre pour la présentation des mémoires ou l'expression d'une opinion ;
- 17, 18 et 19 novembre 2020 : Tenue des audiences publiques sur le projet de règlement 215.

La MRC est donc allée au-delà des exigences minimales prévues par l'arrêté ministériel qui est une consultation écrite sur une période de 15 jours. Le dossier justifiait amplement ce choix.

L'avis public a été publié sur le site Internet de la MRC le 6 octobre 2020, déclenchant du même coup le processus de consultation décrit plus haut.

### **Rappel de l'objectif du projet de règlement**

Le règlement 215 consiste à remplacer les dispositions relatives à l'affectation conservation viable afin de démontrer plus clairement le potentiel de développement, de faciliter l'arrimage entre la planification locale et régionale et de mieux se positionner juridiquement dans le dossier.

## Synthèse du processus de consultation

### Dépôt d'une opinion écrite ou d'un mémoire entre le 6 octobre et le 21 novembre 2020

- Exactement 700 intervenants uniques ont manifesté leur opinion
- 56 documents ont été déposés, dont 13 mémoires. La grande majorité de ces documents n'ont pas la forme d'un mémoire. Ils reflètent en quelques lignes leur opinion ;
- Répartition des commentaires par municipalité

Candiac : 6

Châteauguay : 546 (78%)

Delson : 2

La Prairie : 12

Léry : 74 (10,6%)

Mercier : 30 (4,3%)

Saint-Constant : 17

Saint-Isidore : 5

Saint-Mathieu : 0

Saint-Philippe : 3

Sainte-Catherine : 5

- Les commentaires reçus sont quasi unanimes : les citoyens sont contre le projet de règlement 215.
- Essentiellement, les gens apprécient beaucoup ces espaces boisés qui se font de plus en plus rares dans la région et ne veulent pas les perdre.
- Toutefois, on sent encore parfois une incompréhension du projet de règlement alimentée par une désinformation évidente. Certains parlent de destruction du corridor vert et de la forêt du centre écologique Fernand-Seguin, ce qui n'est pas le cas.
- Forte mobilisation de la part de certains organismes, car on retrouve plusieurs commentaires qui se répètent intégralement.
- Le fait que la réglementation permet déjà, sur les propriétés privées, une habitation de faible densité dans l'affectation conservation viable et la volonté de repositionnement juridique afin d'éviter un retour en arrière ne sont pas des notions acquises par les citoyens.

- Les gens ont davantage exprimé leur opinion que proposé des recommandations.

Ils veulent :

- Le retrait du projet de règlement 215
- La protection intégrale du corridor vert, incluant l'affectation conservation-viable
- La création d'un grand parc régional couvrant l'ensemble du corridor vert avec l'aide des différents paliers gouvernementaux
- Aucune réelle proposition pour une amélioration / bonification du projet de règlement.
- Le registre des commentaires ainsi que les documents déposés sont consignés en annexe au présent rapport. (annexe 1)

### **Séance d'information du 21 octobre 2020**

- La grande participation enregistrée à la séance d'information sur le projet de règlement 215 témoigne de l'intérêt de la population pour la protection du Boisé Châteauguay-Léry.
- Au plus fort de la soirée, quelque 150 personnes ont assisté à la séance d'information et la MRC a répondu à une centaine de questions (écrites et orales).
- Vous êtes invités à consulter les documents en annexe de ce rapport (annexe 2) et à aller visionner la séance d'information sur la page web dédiée au PR215.

### **Audiences publiques du 17, 18 et 19 novembre 2020**

- Les membres de la commission consultative étaient :
  - Monsieur Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de la Ville de Delson
  - Madame Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine
  - Madame Johanne Beaulac, mairesse de la Ville de Saint-Philippe
- Les trois rencontres se sont déroulées entre 19h00 et 22h00 et ont permis à 15 intervenants de pouvoir présenter un mémoire ou exprimer leur opinion. Monsieur Joshua Loiseau s'est désisté pour des raisons personnelles lors de l'audience du 19 novembre. La programmation des trois soirées est jointe en annexe 3.
- La majorité des présentations convergeaient vers la protection intégrale du corridor vert de Châteauguay-Léry et plusieurs commentaires constructifs ont été émis. Les

mémoires présentés sont tous disponibles sur le site web de la MRC ainsi que les vidéos des trois soirées d'audiences publiques pour plus de détails.

- Tous les documents et vidéos seront également consignés dans le dossier du projet de règlement 215.

## La suite du dossier

Le service de l'aménagement, en compagnie de Monsieur Jean-François Vachon, urbaniste, procédera à l'examen des recommandations et élaborera une version bonifiée du projet de règlement 215.

Une présentation du projet de règlement bonifié sera réalisée auprès du conseil des maires afin de permettre aux élus de pouvoir prendre la décision appropriée sur l'enlèvement à donner au dossier.

Une rencontre de travail s'est d'ailleurs tenue le 24 novembre 2020 avec les principaux intervenants dans le dossier afin de pouvoir détailler la suite des procédures.

Rapport préparé par : Philippe Meunier, directeur du service de l'aménagement

Déposé au conseil des maires du 25 novembre 2020

..:\9 - Aménagement\9-1 Réglementation régionale\9-1-1 Schéma d'aménagement\3- Modifications SAR\215 - Affectation conservation viable\.. \Projet de règlement\4 - Assemblée publique\2020 - Rapport - Consultation écrite.docx

## **Annexe 1**

### **Dépôt d'une opinion écrite ou d'un mémoire entre le 6 octobre et le 21 novembre 2020**

- **Le registre des commentaires**
- **Les documents déposés**

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Nom	Commentaires ou opinions écrites
Aaron Toth	Definetly a no to the re-zoning and deforestation, in the past 30 years we have wiped out easily 90% of our green space . Enough is enough now . I cant think of a single person who is for this proposal. The people of this town should have the final answer , and the answer is no !
Abdul Butt	<p>To whom it may concern,</p> <p>I'm glad we have the opportunity to voice our opinion because we can't help but feel like if the Reglement 215 goes through, we will never be able to build on our cleared residential property across from the zone conservation viable on Avenue Bourdon. The price of approx. 1 million dollars to run sewage for one side of the street only is not affordable.</p> <p>We are asking that when you decide to rezone across the street from us (lots 6 108 057,6 105 607,6 105 606, and 6 108 006) you rezone in a different manner to ensure the properties on Ave Bourdon can be developed, which in turn would make sewage affordable.</p> <p><a href="#">Voir document soumis - OPINION</a></p>
Adrianus De Graaf	<p>Project PR-215</p> <p>Je tiens à déclarer que je suis contre ce projet. nous n'avons pas assez d'espaces verts. Ce projet réduirait à nouveau l'espace vert. Nous avons besoin de cet habitat naturel pour que les générations futures puissent en profiter. Réparez l'infrastructure existante avant de créer plus de maisons résidentielles. nous n'avons encore qu'un seul pont. Le trafic est déjà bondé de véhicules. La construction de plus de maisons augmentera un pont et une rue surpeuplés. Je vous demande de réfléchir à nouveau et d'arrêter le PR 215.</p>
Alain Bouchard	Aucune opinion émise
Alain Du Cap	Maintenons nos actifs naturels. Notre capital naturel est ce qui nous reste de plus précieux et si l'on fais une analyse coûts-bénéfices basée sur les services écologiques, l'impact sur la résilience et la valeurs récréative de notre corridor vert, ce changement de zonage est un mauvais investissement.
Alain Lemire	Aucune opinion émise
Alain Mallette	Aucune opinion émise
Alain Prud'homme	Aucune opinion émise
Alanna Murphy	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Alexander Morrison	We need green spaces for the environment & native species. Once all the trees are cut down and roads are built, that's IT...we cannot go back. It will be necessary to get in a car and drive for hours just to see wilderness and I find that ridiculous. Rather than cutting down trees and forests and wetlands, why don't we start to build an areas where commercial buildings went bust? I bet you can fit hundreds of condos in the Walmart parking lot! Please reconsider!
Alexandra Sibley	Svp garder le corridor vert . Nous avons accès de condos et logements . Nous n'avons plus quasiment de forêt pour aller marcher !
Alexandre Arcand	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Alexandre Latourelle	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Alexandre Mollet	<p>Je suis contre ce règlement qui autoriserait la construction de maison dans la Ceinture Verte Châteauguay-Léry. Je trouve que ce règlement est un gros pas en arrière pour la préservation de notre écosystème et l'environnement.</p>
Alexandre Primeau (2)	<p>Bonjour, J'apprécie régulièrement me promener dans les boisés de la région. Et c'est en tant que résident de Châteauguay que je m'oppose au projet de construction 215. Merci de prendre connaissance de l'avis des citoyens.</p> <p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>
Alexandre Roy	<p>J'ai l'impression que tout ce qu'une ville veut, c'est de faire de l'argent. Pourtant, nos espaces agricoles et nos espaces verts sont ce qui a de plus précieux. Vous pouvez reconstruire une maison ou un édifice. Par contre, une fois que vous allez avoir convertis une zone agricole ou boisé, il sera trop tard et vous ne pourrez retourner en arrière.</p> <p>La ceinture verte est notre richesse collective. Elle est, encore davantage, la richesse des générations futures. Plus nous allons en diminuer sa superficie et plus nous l'affaiblissons. La diversité des éco-systèmes, que nous pouvons y retrouver, nous procure une richesse de différent type de mammifère, de plante, d'organisme vivant, etc.</p>
Alfred Adnumn	<p>I am against the Regulation PR215 aims to open up development in parts of the Chateauguay Lery GreenBelt (swath of forest and wetlands between Fernand Seguin / LPP and Ile St Bernard).</p>
Aline Boisvert	<p>Non au projet du règlement 215</p> <p>C'est un non sens que de massacrer ce joyaux pour la construction de 100 à 1400 logis, puis l'augmentation des voitures, pollution et bruit et destruction des habitats. Qu'advientra t'il des animaux qui auront perdus leur habitat et qui erreront dans les rues?</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>Ce serait un désastre écologique pour les générations futures. La population augmente, raison de plus qu'il faut garder la totalité du boisé Châteauguay-Léry afin de se récréer.</p> <p>Connaissez vous la " sylvothérapie"? ou bains de forêts reconnue en tant que médecine préventive qui améliore l'état de santé du corps et de l'esprit, qui diminue le niveau du stress, tension, anxiété et fatigue...</p> <p>C'est vital, nous en avons tous besoin. Soyons responsable</p>
Aline Laterreur	<p>Bonsoir. J'ai écouté pendant 3 heures la séance d'informations. Mon commentaire concerne le fait qu'il faut protéger au maximum la ceinture verte de la forêt située à Châteauguay et Léry. Connaissant la nature humaine et le manque de respect élémentaire de certaines personnes dans les activités de la vie de tous les jours, je ne voit pas très bien comment on pourrait se fier sur la " bonne volonté" des voisins dont la construction de leur maison serait adjacent à la forêt. Je pense qu'il faudrait des inspecteurs pour surveiller ce qui se passera dans ce ou ces secteurs de nouvelles constructions et ce n'est sûrement pas la ville de Léry quoi peut se payer des "surveillants". Faudrait-il clôturer la forêt??? On se fou de la nature quoi!</p>
Aline Talbot	<p>Nous avons plus besoin d'arbres et de nature que les arbres et la nature ont besoin de nous</p> <p>Laissons la chance a la nature de prendre soin de nous par son côté apaisant</p> <p>Merci</p>
Allycia Milner	<p>Aucune opinion émise</p>
Alyssa Chouinard	<p>Ne coupez pas la forêt, la valeur des maisons diminuera considérablement. Ma rue est extrêmement familiale et tout le monde dans la rue apprécierait vraiment si vous ne coupiez pas la forêt. La forêt abrite déjà de nombreuses créatures et si vous coupez la forêt, où iraient-elles? J'aime vraiment ma rue et si vous coupez la forêt, beaucoup de gens seraient en colère, déçus, tristes et pleins de haine. C'est très calme dans la rue et la dernière chose que je veux, c'est d'avoir des voisins derrière ma maison pour me garder éveillé la nuit ou crier pendant la journée. Je suis en 10e année et j'ai besoin de toute la paix et de la tranquillité que je peux obtenir. Je vous demande une dernière fois. Couper pas la forêt.</p>
Alyssa Ferguson	<p>Hello,</p> <p>I am absolutely against destroying this forest area! It is one of the only nice places to go walking in chateauguay and surrounding areas. My kids and I love it! Please consider the families this will greatly affect who find peace in nature walks.</p> <p>Thank you Alyssa</p>
Amanda Bertrand	<p>You cannot destroy our greenspace. We have a beautiful space where our children can safely wall through and observe all the beauty of nature. Stop building houses stop over populating our town if you want busy, overcrowded, constant traffic move to a city. Chateauguay is a rural town so leave it that way. I grew up here and it's nothing as it was 30 years ago, YOU PEOPLE are destroying are town. Leave it alone !!!</p>
Amélie Dugal	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis citoyenne de la municipalité de Châteauguay depuis mars 2019. Je vous partage mon avis au sujet du corridor vert Châteauguay-Léry</p>



## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>« [...] Dans un contexte où les milieux naturels se font de plus en plus rares, la planification du développement à l'échelle métropolitaine, tout comme à l'échelle d'une municipalité, devrait en tout temps laisser une place importante aux espaces naturels, poumons des villes et régions. Un milieu naturel rasé qui fait place à un développement domiciliaire l'est pour toujours et cause des dommages irréparables tant à l'environnement qu'à la santé publique. » - administration de l'Île Saint-Bernard</p> <p>Merci de l'attention portée à ma requête.</p>
Amélie Fournier	Bonjour, je veux vous faire part de ma position face au projet de loi 215. Je suis contre le fait d'abattre des arbres pour y construire des maisons. Svp, revenez sur ce projet de loi insensé.
Andre Arcand (2)	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
André Berton	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
André Bourdon	Je suis contre le reglement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Chateauguay-Leri
André Céré	un eco systeme tres important pour les animaux et un filtre pour nous les resident dansun avenir rapproché plus de boisé de quoi allons nous survivre
André Dupont	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
André Lalonde	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay- Léry.
André Roy	<p>Nous souhaitons que la MRC de Roussillon retire le projet de règlement PR-215</p> <p>Nous sommes convaincus qu'il faut protéger intégralement le territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry: - pour sauvegarder le peu de boisé qui existe encore dans la grande région métropolitaine</p> <p>- pour souligner notre adhésion à une politique de protection de notre</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>écosystème</p> <p>- pour protéger la faune et la flore spécifique de notre région</p> <p>Nous sommes également convaincus que la MRC peut aller chercher des subventions auprès des différents paliers de gouvernement pour compenser les propriétaires lésés.</p>
André St-Louis	<p>Après avoir complété mes recherches sur le projet ainsi qu'avoir visionnée la totalité des échanges virtuels du conseil municipale, mon opinion est assez claire. Je souhaite fortement que le boisé Châteauguay/Léry reste intact. Une zone "verte" ou "zone protégée" doit rester ainsi.</p> <p>Entre la préservation de l'écosystème qui accompagne celui de la réserve faunique de l'île Saint-Bernard, la forêt/marais qui sert de zone tampon pour l'eau, et l'un des plus beaux bijoux qu'on peut donner à nos prédécesseurs. Si la conscience est présente, sincèrement, abandonner le projet et allez mettre vos efforts ailleurs. "L'homme avare bourreau de la création"</p>
Andrea Seguin	<p>Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la ceinture verte Châteauguay - Léry!!!</p>
Andréanne Lauzon	<p>Je suis contre le projet de loi 215. Il faut protéger le territoire!</p>
Angelique Koukopoulos	<p>I am opposed to this project. Destroying the remains green spaces in our community is unacceptable. They bulldozed near Walmart and was supposed to develop, yet it's remained empty for how many years ??? None of the citizens are happy with this.</p>
Anik Beauregard	<p>Le déboisement est hors propos en 2020. L'étalement urbain peut être effectué en dehors des milieux à préserver, pour notre flore et notre faune.</p> <p>Prenez en compte les futurs générations et freinez le projet de destruction du boisé Fernand-Seguin</p>
Anik Byette	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Anik Deneault	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Anne Goupil	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Anne Imboden	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Anne Lheureux	Il faut absolument préserver nos forêts qui habitent une faune et flore diversifié. Les animaux ont besoin de cette espace, ils ne seront plus ou aller si on leur coupe sans cesse leur territoire. J'y vois des hiboux, chouettes, renards, chevreuils, oiseaux diversifiés, etc. Arrêter de penser qu'à l'argent et penser dont un peu aux animaux. Et c'est primordial de laisser un endroit où on peut se promener dans la nature et y découvrir une nature formidable. Faut arrêter de détruire cette nature qui nous apporte tant. Les boisés sont les meilleurs endroits où il fait bon de vivre. Ou on s'en va comme ça a force de détruire, ça fait dur. Je ne suis pas fière de nos municipalité qui ne pense pas à sauver le corridor vert. Réveillez vous
Anne Turbide	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire. JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc région
Anne-Marie Bonneau	Il est essentiel à mon avis de protéger intégralement le corridor vert tel qu'il est présentement.
Anne-Marie Delmsire	Boisé Fernand Séguin, ce sont des heures de plaisir à glisser l'hiver en famille et marcher dans le bois... on touche pas à ça!!
Anne-Marie Langelier	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Anne-Marie Sirois	Je veux que mes enfants grandissent dans une région qui a à cœur le maintien d'un environnement sain et d'espaces verts. Chaque geste compte afin d'aider la planète terre à survivre!
Annie Beauchamp	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional

**Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00**

**Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale**

Annie Cardin	Svp protégez notre forêt! Nos animeaux! Notre air à tous! Ne détruisez pas le peu qu'il nous reste. Merci
Annie Couture	Bonjour,  Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay - Léry. Il faut préserver nos espaces verts.  Bien à vous,
Annie De Bellefeuille	J'ai eu l'occasion d'assister à la récente présentation des 2 options considérées dans le cadre de cette démarche. Nonobstant que je considère que la firme retenue a fait une analyse intéressante, plusieurs questions subsistent, tant au niveau politique, environnemental, légal et financier, etc. Je comprends que le seul et unique but de cette initiative est de limiter les risques financiers pour les organisations actuellement poursuivies mais ne vise pas à protéger le territoire contre sa possible destruction. Vraiment!!!! Ce territoire justement été légalement protégé justement pour éviter de telles situations. Pourquoi ne pas poursuivre dans la même veine???
Annie De Roy (2)	Il y a environ 10 ans, j'ai assisté à une conférence à l'auditorium de l'école Louis Philippe-Paré. Elle était donnée par le grand astrophysicien Hubert Reeves. Plusieurs sujets ont été abordés mais le plus important selon moi, était l'importance de maintenir les milieux naturels. Pour l'équilibre des écosystèmes donc évidemment, notre équilibre à nous, les humains. J'ai été sidérée d'apprendre cette semaine qu'encore une fois, le Centre Fernand Séguin était menacé. Comme si on ne parlait pas plus que jamais des changements climatiques. Comme si toutes les mises en garde des scientifiques n'étaient pas entendues. Comment les dirigeants de notre MRC peuvent-ils avoir la conscience tranquille en envisageant cet énième projet.  Je vous invite à lire (au complet) notre Boucar national qui résume très bien la situation.  <a href="https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-11-14/l-effet-de-cerfs-fait-des-ravages-a-longueuil.php">https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-11-14/l-effet-de-cerfs-fait-des-ravages-a-longueuil.php</a>  Bonne lecture =)
Annie Ouellet	C'est tout simplement honteux comme projet! Complètement déconnecté des enjeux environnementaux qui nous concernent tous. Non à l'étalement urbain.

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	Oui à une vision à long terme où des municipalités conservent leurs espaces verts!
Annie-Claude Boucher	Aucune opinion émise
Annie-Pier Besner	Bonjour, simplement vous indiquer mon mécontentement face au projet immobilier à l'intérieur de parc Fernand Séguin. Je visite régulièrement ce parc malgré le fait que je ne demeure plus à Chateauguay, car je le trouve magnifique. Le fait qu'il soit vaste et non habité procure un calme lorsqu'on s'y retrouve. Il y a un bel espace naturel à Chateauguay, ce serait bien de le conserver tel qu'il est . Merci
Anthony Lagacé	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay-Léry.
Antony De Castro	Nous devons nous tendre vers un bien-être écologiquement viable et réorienter la volonté de changement qui était axé vers l'insatiable besoin de consommer, au droit d'admirer la nature et de respirer un air pur non polluant. Ce droit est inaliénable. Il l'est d'autant plus inhérent à la condition humaine.  Antony DeCastro
Ariane Duquet	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Arleen Boyer	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Armande Demers	Le maintien du corridor vert va assurer à nos enfants et petits-enfants la jouissance d'un bien-être écologique en ce sens qu'ils pourront respirer un air pur et satisfaire leur droit d'admirer la nature.
Audrey Marcoux	Aucune opinion émise
Audrey-Claude Sauvageau	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Barbara Carey (2)	I recommend that the draft regulation PR=215 be withdrawn.

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>I recommend that a large regional park be created using resources from various levels of government and the surrounding municipalities.</p> <p>I moved to Chateauguay just under a year ago BECAUSE of thIS green space. We all need space to walk for our physical and mental wellbeing. This has been underlined even more during this pandemic. A green space with a paved 2 km walk is not sufficient. This green corridor is the only accessible woods within an hour's drive of Chateauguay.</p> <p>The PR-215 regulation goes against all environmental group advice! Have these groups been consulted as to the environmental impact of developing this area?</p> <p>Thank you</p> <p><u>Commentaire soumis après les audiences</u></p> <p>J'aimerais remercier beaucoup le travail de M. Christine Ouellette, préfet MRC Roussillon, M Jean François Vachon, Mme Bâtes, Mme Beaulac et surtout M. Pierre Guillot-Hurtubise.</p> <p>Your professional attitude and respect toward the people of the MRC Roussillon is very much appreciated.</p> <p>Throughout this consultation process we have felt heard and have been given ample opportunity to make our voice heard.</p> <p>Thank you Barbara Carey</p>
Barbara Twardowski	<p>Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la ceinture verte Châteauguay-Léry. Arrêtez de faire passer l'argent avant la nature, soyez humain.</p>
Benoit Boisvert	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Benoît Villeneuve	<p>Je suis résident du 30 place Léonie paradis à Châteauguay mon logement est situé juste face au bois je suis contre le projet de couper ses arbres ça fait maintenant 10 ans que je demeure là ces arbres ont un effet de bien-être pour certaines personnes c'est très apaisant pour les gens qui ne peuvent pas sortir ou qui sont handicapé. Personne ne veut avoir un bâtiment dans notre visage nous avons c'est merveilleux animaux qui vient nous visiter des chevreuils et couper tous ces arbres c'est encore une façon de leur faire perdre leur endroit. Je suis vraiment contre le projet de couper tout ça. S'il-vous-plaît n'enlevez pas notre beauté visuelle c'est très apaisant</p>

**Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00**

**Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale**

Bernard Boyer	Depuis des années nous voulons conserver ces boisés qui sont les poumons de nos municipalités et les conserver pour nos enfants et nos petits enfants et nos arrières petits-enfants. Je veux qu'ils soient conservés tels quels. Je me souviendrai!
Bernard Cayer	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maison dans la ceinture verte Chateauguay _Iéry
Bernard Jean Talon (?)	Parce que la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population
Beverley Lisiecki	I do not want any development in this region. Please withdraw any petition to develop this area. We are losing far too much of our green space. Both ourselves and the wildlife need a place to live and enjoy nature. Forests and green spaces are the lungs of our communities.
Beverly Pauls (3)	<p>I am STRONGLY AGAINST removing the forest for more housing development!!</p> <p>In 2003 I purchased my house specifically for the trees &amp; bush behind my back yard. It was my oasis, my paradise, my happy place. In 2018 I came home from work one afternoon to discover EVERY tree &amp; bush was cut to the ground. NOTHING remained. It looks as if a tornado had passed through. I was so shocked and devastated I stood there and cried. I just wanted to sell my house and move away. Since then, my quality of life has significantly deteriorated as a new housing development was built and is still being built.</p> <p>I lost my privacy, my freedom, tranquil nature, birds, small animals, peace &amp; quiet, and much more.</p> <p>Now there is much more traffic making it very long to exit my area to go anywhere. More car emissions which are hazardous to my health. The infrastructure is already at its limit as per the water restrictions last summer, etc.</p> <p>Green space is critical for our environment, for physical AND mental health. Especially now during Covid, I walk TOWARDS nature, NOT towards more suburbia. It is so calming &amp; restoring to go kayaking on Lac St. Louis, to walk along the street next to the water, to walk on Ile St. Bernard, Commune Park, to see &amp; experience nature at its best - the birds, geese, beavers, water, magnificent trees, to smell fresh air and experience the unique smells of nature, etc. Our future generations will be deprived of this!</p> <p>My Comment focuses on the severely detrimental loss of Quality of Life if more green space is destroyed - having recently experienced it first hand. Other residents will comment on the Many other negative consequences of this proposed project. And I heartily support their position to save our green space AT ALL COSTS.</p> <p>So please, please find another better solution!</p> <p>Respectfully submitted.</p>
Bianca Brunet	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Bill Hislop	<p>Please do not develop any of this territory. There are many species that will be lost. We don't need more development in our region.</p> <p>Find other solutions to appeasing these landowners. PR-215 should NOT pass.</p>
Brenda Goyer	<p>Je ne suis PAS d'accord qu'on détruit le corridor vert Chateauguay /Léry ou d'ailleurs. Laisser les espaces verts libres.</p>
Britt Kelly	<p>Chateauguay needs to preserve greenspace .</p>
Caren Macbeth	<p>We have enough housing in Chateauguay! Bring in more stores/services. Fill up the mess at Faubourg Walmart. PLEASE LEAVE OUR GREEN SPACE ALONE!!</p> <p>Thank you.</p>
Carl Champagne	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>
Carl de la Ronde	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Carl Legault	<p>Aucune opinion émise</p>
Carl Legault	<p>Contre le projet de loi. Pour conserver le corridor vert.</p>
Carole Chevrefils	<p>Je recommande que le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité du Corridor vert de Châteauguay/Léry et que la MRC en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay/Léry un grand et magnifique parc régional</p>



## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Carole Choquette	pour moi il est vital de garder nos espaces verts. c est notre survie je veux a tout pris sauvegarder notre ceinture verte . J ai cela vraiment a coeur je suis prete a tout .
Carole Mcdonald	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Carolina Massarelli	Je suis pour la conservation du corridor vert! Contre la construction de condo en série! Il a y d'autres façons de faire de l'argent. Les espaces verts se font rares...c'est un privilège de bénéficier à la fois des avantages de l'urbanisme que de ceux de la nature.
Caroline Brochu	Je tiens beaucoup à ce super environnement tout doit rester intact c'est un cri du cœur de la planète!... si précieuse et notre organe vital!🌍👏
Caroline Dion	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Caroline Lapointe	Très important de garder ce corridor il ne reste plus rien après ça et il y plein d'espèce d'oiseau et c'est un sanctuaire merci de le garder
Caroline Roy	Nous devons aider nos régions à respirer en protégeant nos espaces verts et vierges.
Caroline Viau	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Catherine Cyr	<p>I am against adopting Pr 215 .</p> <p>I AM AGAINST DEVELOPING THE CHATEAUGUAY LERY GREENBELT</p>
Catherine Duclos	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p> <p><a href="#">Le document déposé répète simplement le commentaire.</a></p>
Catherine Létourneau	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Catherine Loiseau (3)	<p><a href="#">Voir document soumis - OPINION</a></p>
Catherine Lussier	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Catherine Pelletier	<p>Je suis contre le fait de détruire ce magnifique boisé. c'est un des rares et beaux boisé qui est encore présent sur la rive sud. Je trouve si triste l'idée qu'il disparaisse ainsi. c'est un lieux chaleureux qui permet aux habitants et à leur famille de profiter de la nature sans avoir a s'éloigner de la maison. à chaque fois que j'y vais, je croise des gens, des familles, des couples qui si baladent pour profiter de la nature locale. J'espère sincèrement que ce boisé demeurera et que nous pourrions continuer d'en profiter.</p>
Catherine Vallée	<p>Les espaces naturels se font de plus en plus rares dans la MRC du Rousillon. Plusieurs études sérieuses démontrent que la présence de parcs et d'espaces naturels accessibles sont bénéfiques pour la santé physique et mentale. Alors, pour le bien-être de la population urbaine du Rousillon, il est essentiel de préserver le peu d'espace verts restant sur son territoire.</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>De plus, la conservation de la forêt du corridor Châteauguay-Léry dans son intégralité est essentielle pour empêcher un effondrement de la biodiversité déjà bien entamé dans notre MRC. De plus, les nombreux rôles écologiques des infrastructures vertes en milieux urbains sont bien connus et on devrait en tenir compte dans toute planification de développement.</p>
Céline Dumas	<p>La population s'est maintes fois opposée à la destruction du corridor vert Châteauguay-Léry. PR-215 est un parti pris en faveur d'intérêts particuliers, à l'encontre du bien commun. C'est un projet qui ne tient compte que d'une certaine forme d'économie, purement comptable, fermant la porte à la possibilité d'une autre économie, plus globale, plus soucieuse de l'avenir, écologique. Il faut faire du corridor vert un parc régional qui fera la fierté de toute la région en plus de contribuer à la qualité de vie de tous, pas seulement de quelques-uns. Il faut retirer PR 215. Il faut interpeller tous les paliers de gouvernement en faveur d'une action concertée pour la sauvegarde de ce patrimoine à laisser à nos enfants.</p>
Céline Proulx	<p>Bonjour, je ne suis pas d'accord avec le Projet de règlement PR-215. C'est un corridor vert, il est protégé, pourquoi toujours empiéter sur un territoire qui est protégé. Vous commencez par prendre un peu de terrain et à la fin c'est tout le secteur qui y passe. Ça fait 17 ans que je suis à Châteauguay, j'ai déménagé ici par rapport au côté "campagne" (encore) de Châteauguay. Depuis quelques années, je vois nombre de boisés détruits à cause de construction de condos ou de maisons. Avez-vous pensé à tous les animaux qui y vivent, vous allez détruire leur habitation. Je suis pour protéger intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry, ne faites pas l'impensable, détruire un secteur qui est merveilleux.</p>
Célyne Laroche	<p>Aucune opinion émise</p>
Cesia madai Daquin flores	<p>Je réside à Châteauguay depuis maintenant 4 ans. Je connais la ville depuis 8 ans car mon conjoint y vit depuis sa tendre enfance. Nous avons décider de nous établir ici à cause que nous aimons l'accès facile à notre belle nature. Mais depuis que nous avons acheter ici tout ce que je vois c'est des nouvelles constructions. Et ça on se sent de moins en moins "chez nous". Mes enfants vont au CPE juste à côté et une des principales activités est d'aller faire de la randonnée en nature dans ce bel environnement. Je me vois mal expliquer à mes enfants qu'ils perdent une grande joie de vivre parce que la ville est plus intéressée à faire du profit qu'à préserver notre nature. Surtout dans les temps qu'on vit. Quel futur allons nous leur léguer?</p>
Chad Rice	<p>On besoins plus des forets pas plus des batiments.. j'habit au rue Boivin Pi on a acheter a cause la foret en arriere pas des batiments..</p>
Chantal Yelle	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Charles Ghorayeb	<p>Préservez les espaces verts! C'est simple. C'est propre. C'est un richesse.</p>

**Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00**

**Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale**

	Vos enfants vous en seront reconnaissants.
Chelsea Oliver	I am strongly opposed to the concept of destroying yet more green space in our town. As it is, we have so little natural space remaining. If the plan is to develop the area, Châteauguay is already lacking the infrastructure to support the expansive development projects that have already taken place over the past several years. Use our tax dollars to make appropriate updates in that sector instead of destroying what little forested area we have left. Ile St Bernard and Parc de la Commune have proven that there is a "market" for natural space, and with the population drastically increasing from mentioned developments, they are becoming overcrowded. So instead of removing more space, promote it as a place where people can enjoy recreation.
Cherry Tabisaura	I'm against any development in the Chateauguay Lery GreenBelt and believe we should take the proper time to develop solutions and should NOT adopt regulation PR-215
Cheryl Schillgalies	We need to maintain the little bit of greenspace we have left. Our eco system relies on these spaces. Chateauguay needanto improve on existing situations before expanding. Already so many houses and condos for sale. Fill them up before destroying more wooded lands. Chateauguay roads, aquatic systems, schools, daycares and more cannot accomodate more housing.
Chloe Milner	No do not take away our forest!!!!!!
Chloe Perron	Aucune opinion émise
Chris Murphy	No to the development of the chateauguay/ lery green corridor. There more than enough housing for sale/rent in the area. Destroying and destroying our green space in a disastrous view, ask Haiti. There is no need for the over development, only multiple parties just trying to make money. Chateauguay "Ma Nature" please keep it this way.
Christian Mallette	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Christian Turgeon	Aucune opinion émise
Christianne Islas-Francoeur	Les espaces verts avant les monster houses....
Christina Truffa	I am against the development in the green belt area between Ferdinand Seguin and île Ste.Bernard. Please leave some of our natural environment green. I am against regulation PR15. This is one of the most beautiful areas of Chateauguay and Lery. Please leave it alone!
Christina Williamson	We moved to Lery because of its natural beauty. My children were raised exploring that forest, I personally spent alot of time meditating in that forest, admiring its gifts, the flora, the fauna. In fact that forest bring so many people peace. A get away from city lights. A place to escape. Please leave it, its really invaluable.
Christina Xenos	Leave the trees alone
Christine Pitre	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Christine Wormald	I am against development of the Chateauguay/Lery greenbelt. Pr-215 should NOT be adopted. Further study and solutions are needed.
Claire blanchet	Je suis d'accord avec tous les PARCE QUE. Je fais du vélo et du ski de fond. J'ai été tellement triste et déçue de constater qu'on avait amputé une partie de la piste de ski de fond et au profit de qui? D'un riche promoteur qui n'aime pas la nature, qui ne pense qu'à l'argent. Depuis la nouvelle administration, combien d'arbres ont disparu au profit de constructions? Pourquoi éliminer ce qui nous rend heureux, nous maintient en forme. Nous profitons d'une richesse inimaginable et nous ferons tout pour la conserver. Alors que la planète hurle comme jamais, comment se fait-il qu'on pense encore à la détruire?
Claire Ste-Marie	Je suis pour le retrait du projet de règlement pr-215  Je suis pour la création d'un parc régional financé par les différents paliers de gouvernement municipal, provincial, fédéral. Nous devons préserver la richesse écologique de cette forêt, la dernière proche de Montréal La population est favorable à sa préservation.
Claude Boileau	Merci de l'attention que vous porterez à ce mémoire!  Au plaisir de connaître la suite!  <a href="#">Voir document soumis - MÉMOIRE</a>
Claude Gilbert	Je crois que la protection intégrale du Corridor vert de Châteauguay-Léry est importante pour notre environnement, je crois à la protection de sa biodiversité et à la lutte contre les changements climatiques.  Je recommande: LE RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR-215. LA PROTECTION DU TERRITOIRE. LA CRÉATION D'UN GRAND PARC RÉGIONAL.
Claude Perron	Deux documents à voir. Opinion et mémoire avec pratiquement les mêmes propos.  <a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Claude-Catherine Vinet	Il n'est pas pensable qu'on puisse même oser enlever ce corridor d'oxygène indispensable à la vie.
Claudia Tremblay	Je m'oppose à ce projet de loi.

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Claudine Trudeau	Je suis contre le Règlement PR 215. Pourquoi cette question est-elle à nouveau soulevée? Les citoyens ont déjà donné leur opinion en faveur de la protection de ce territoire. Il faut vraiment fréquenter ces bois pour voir combien ils sont appréciés de la population tout au long de l'année. Je pense qu'il serait temps de fermer cette question et cesser de dépenser inutilement l'argent des contribuables sur ce sujet. Merci!
Colleen Pownall	Aucune opinion émise
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie Andreanne Paris	<a href="#">Voir document soumis - LETTRE</a>
Constance Devouges	The amount of green space within Châteauguay has always been something I was proud of. From Fernand Seguin, to driving down Bernard and having a tunnel of trees over head. Slowly we are losing bits of our green space and it is not something I enjoy seeing over the past 31 years I have lived here. We can not risk losing what little bit of green space we have left.
Corinne Lasrosay	Bonjour,  Ne pas détruire d'autres espaces verts svp.  Nous en avons pas assez. Nous ferions mieux de travailler sur le système d'aqueduc afin de fournir adéquatement l'eau potable aux résidents actuels avant d'en ajouter encore plus au système actuel qui est désuet.  Merci,
Cosmo Lecchino	We need these trees not more houses or traffic the roads are not made for this many new families in and around Châteauguay, I moved to Peru to be closer to nature and now it's being destroyed by greed, there is not alot of green space left please we have to keep what we have, condos are becoming a problem in Châteauguay it already takes 25 minutes to get through the Tim Hortons drive thru in the morning because of the overpopulation in our city please stop this!! We need green space that will attract tourists and possibly help fill all the failing restaurant in this city, everywhere I look new condo new pizza place new condo new pizza place we need trees we need nature in all my years I never seen so many dead foxes on the road before! STOP
Cristina Gonzalez	I oppose PR-215.  Here are the recommendations and reason why I oppose it.  OUR RECOMMENDATIONS WITHDRAWAL OF DRAFT REGULATION PR-215. PROTECTION OF THE ENTIRE TERRITORY. CREATION OF PROTECTED REGIONAL PARK.

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>I oppose this project... BECAUSE the forest cover of the MRC de Roussillon has lost nearly 900 hectares over the past two decades and represents a meager 5.9% of its territory;</p> <p>BECAUSE the region is largely lacking in natural environments accessible to the public;</p>
Cynthia Decarie	<p>Je suis contre se projet de destruction du fernand-séguin . Ces une belle endroit pour aller prendre des belles randonnée en famille que je fais depuis des année</p>
Cynthia Hebert	<p>NON au projet 215</p>
Cynthia Pelletier	<p>La Ceinture Verte Châteauguay-Léry est importante pour nous. Nous désirons la conserver à tout prix!!!</p>
Damien Bourque	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Daniel Ernwein	<p>PUISQUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6 % du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruite pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire.</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>
Daniel Paillé	<p>La ceinture vert doit absolument le rester. Il n'est pas question que le Maire Routhier aide ses amis à s'enrichir aux détriments du bien commun. Puisqu'il est le seul à vouloir charcuter la zone verte, nous nous devons de faire enquête sur la possibilité d'intérêts personnel dans cette démarche qui va à l'encontre des autres élus et de la population en général. Lors de la séance d'information virtuelle, je tiens à vous souligner que plusieurs questions des participants sont resté sans réponse, ce qui n'est pas très bon pour la transparence de la démarche.</p> <p>Nous avons vécu cela du temps du maire Pavone, nous rejouons dans un vieux film et c'est très décevant.</p> <p>Récupérons les terrains, et protégeons-les l'avenir nous donnera raison...</p>

**Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00**

**Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale**

Daniel Roy (3)	<p>Comment un maire peut-il déposer un projet de règlement quand celui-ci a été rejeté par son conseil municipal, à Châteauguay?</p> <p>La MRC ne devrait même pas avoir à se prononcer sur ce projet.</p> <p>De plus, je suis contre tout développement immobilier dans la Ceinture-verte.</p> <p><u>Commentaire suite à l'audience du 19 novembre</u></p> <p>La suite est toute tracée. Puisqu'il n'y a aucune acceptation sociale en faveur du projet 215, la MRC doit, dans un premier temps, rejeter ce projet, à l'unanimité si possible.</p> <p>Dans un deuxième temps, adopter le projet 170 en attendant car il n'y a aucune urgence.</p> <p>Enfin, entreprendre les démarches auprès des ministères concernés pour faire reconnaître la Ceinture Verte comme parc régional.</p> <p>Ce sont eux qui financeront le projet. Ils n'attendent que la demande de votre part pour le faire. Plusieurs villes ont déjà obtenu des subventions avec le fond sur la biodiversité du ministère de l'environnement.</p> <p>De plus, notre député, Marie Chantal Chassé appuie sans réserve un tel projet. Elle serait heureuse de vous aider dans sa réalisation.</p>
Danielle Bissonnette	Je suis contre le règlement 215 qui permettra la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay-Léry. Il faut protéger la vie de ce territoire. (animaux, eau ... ). C'est beau de voir y circuler chevreuils, oiseaux, écureuils, petit ruisseau, plantes etc.
Danielle Bourdeau	<p>SVP garder nos espaces verts vivants. ce sont les poumons de la terre. En en ce temps une bonne thérapie psychologique liés arbres nous parlent.</p> <p>Il y a assez de monde dans nos villes et pas assez de route et d'espaces verts. C'est rendu laid de voir tous ces condo se lever et qui ont tous la même ressemblance</p> <p>Au nom de notre planète arrêtez de la détruire</p> <p>Merci de comprendre notre besoin d'air</p>
Danielle Koper	I go here all the time for walks, the nature is beautiful, why do you want to take it away from the residents ? It's beneficial to everyone. Please keep it as it is
Dany Dufort	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay - Léry
Darlene Labelle	I moved to Chateauguay from Lachine for exactly this reason. The green space. It's beautiful. Fernand Séguin parc and île ste Bernard are beautiful and need to be conserved along with all other green spaces. More homes being built equals more traffic. I love the quiet streets. Safe for my daughter to ride her bike. Please stop with the building. Upgrade what's already here. The mall for one. The area near Walmart. Leave the green space alone and let us enjoy it.
Darren Corbett	Former resident of Chateauguay and Lery. All green space should be perserved. There is wilife that needs a home. The wildlife is the charm of any city and our officials do not do enough to protect them. Not to mention that the more we develop undeveloped land the more we are adding to the effects of global warming.



## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Dave Murphy	Je suis opposé aux développement du territoire entre Châteauguay et Léry merci.
David Carey	It is important to protect the bio diversity of this forest. In addition the current waste disposal capabilities of the city are already overtaxed and can not support additional infrastructure. The ecological impact upon the Chateauguay river is already too high.
David Kanath	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Dean Thomson	<p>Dear Sir/Madam:</p> <p>With regards to by-law PR-215 be withdrawn; I find it difficult to understand why municipalities continue to allow the gradual erosion of our ever dwindling green spaces for such dubious (and lucrative, of course...the bottom line here is \$) projects as new condos, malls, apartment buildings, low income housing, etc, especially when it involves a jewel such as the Châteauguay-Léry Green Corridor. This proposed by-law MUST be stopped - there are many other sections of land available...this is unacceptable. Developers won't be happy until every plot of land is paved over and providing income...greed is the mantra here - it has to stop - look what we've done to our planet. We have to reverse this.</p>
Debra Gunning	This green space should be preserved! Beautiful area that is enjoyed by all outdoor enthusiasts. We do not have much green space left in Chateauguay!
Denis Caro	After listening to the presentations over the past few days, it seems that the people unanimously want to preserve the entire Chateauguay-Lery Green Corridor and that everyone is against Règlement 215. The idea is to replace R 215 with a plan to create a Regional Park to conserve the land. It would be very disappointing to hear that our representatives did not put in the effort for what their citizens have proposed, especially given the current governments' willingness to support these kinds of endeavours.
Denis Dumas	<p>LE RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR-215.</p> <p>LA PROTECTION DU TERRITOIRE</p> <p>LA CRÉATION D'UN GRAND PARC RÉGIONAL</p>
Denis Falardeau	<p>Je suis un résident de Châteauguay depuis cinquante ans. Mes parents ont quittés l'île de Montréal pour s'établir dans un havre de paix, une ville où il faisait bon vivre et élever une famille. Au fil des ans, j'ai vules espaces verts, milieux humides et et boisés de mon enfance disparaître et laisser place à des habitations et autres constructions.</p> <p>Je suis peut-être naïf, pas être pas, mais j'ai essayé tout au long de ma vie de la vivre simplement, je n'ai pas besoin de multitude de services, je peux très bien me déplacer pour faire mes achats dans les villes avoisinantes.</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	Merci de ne pas détruire les espaces verts de mes petits enfants ...
Denis Gosselin	Protégeons les arbres pour la qualité de l'air, et l'habitat de nos animaux etc... Protégeons les arbres pour la qualité de notre bien être .... randonnée pédestre ski de fond etc... Il semble très évident que les espaces verts sont primordiaux
Denis Riel	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Denis Simard	Ne touchez pas au corridor vert Châteauguay-Léry. Nous devons sauvegarder ce qu'il reste de nos forêts.
Denise Bellemare	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Denise Bond	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay-Léry.
Denise Dugas	Je vote contre le projet de loi PR-215 .
Denise Lamond	Je demande que le projet de loi PR-215 soit retirée et que la totalité du territoire du Corridor vert Chateauguay-Lery soit protégé. Si nous voulons garder notre paradis terrestre cessons de tout sacrifier au dieu de l'argent.
Devanand Luckheerain	Protégez le corridor vert dans son intégralité afin de donner un passage pour les espèces migratoires Et meme en augmenter la taille Les arbres ne nous demande rien et nous on trouve le moyen de les détruire La gratuité de la nature ne va pas durer Soyons humble pour une fois Arrêtez la destruction de la forêt
Devon McIntyre	Save the forests, we already have enough ugly condo buildings. So disappoointed in our community
Diana Fofuca	Je suis pour la préservation du territoire intégral Chateauguay Lery comme il l'est actuellement. Le capitalisme est une option à court terme et la nature fera toujours ce qu'elle a besoin pour se régénérer, mais l'espèce humaine aura toujours besoin d'elle pour survivre. Au nom de l'humanité, nous devons préserver la biodiversité, non pas pour la planète, car elle a toujours su se réinventer, en dépit de nous, mais pour notre propre survie.

**Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00**

**Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale**

	Arrêtons de changer les lois et règlements pour faire profiter les grosses sociétés.Écoutez la voie des milliers d'électeurs.Obtenez donc une vote majoritaire pour procéder plutôt que de mettre le fardeau du mémoire sur les opposants.Ceci est démocratique et non l'inverse.Les citoyens élisent, écoutons les.
Diana Peck	Please do not build in the forested area. Enough is enough.
Diane Gagnon	Alors que la planète s'asphyxie rapidement il faut sauvegarder nos espaces verts sinon la terre sera inhabitable dans quelques années seulement. A preuve, les efforts faits pour trouver d'autres planètes pouvant être colonisées afin d'y recevoir les réfugiés climatiques que nous deviendrons.
Diane Gendreau	Svp allumer ont à assez de maison vous détruisez tous nos espace vert. Juste pour faire de argent avec vos taxes. Cela est decouragent
Diane Gosselin	Je suis contre l'adoption du PR-215. Laissez nous du temps a trouver d'autres solutions.
Diane Thibert (3)	Je suis contre le projet 215 .Nous avons besoin de nos forêts afin de mieux respirer ,des animaux qui peuvent survivre et des paysages de toute beauté quand vient les changements de saison.
Dianna Walsh	I don't agree that this forest should be destroyed for a building project.
Dominic Chrétien	cest dune stupidite ....que seule un fonctionnaire corromou peut considerer
Dominic Fontaine	Aucune opinion soumise
Dominic Guillemette-Poisson	Je crois fortement que tout les citoyens de la région et moi même souhaitons garder le corridor tel quel. Nous n'avons pas beaucoup d'espace vert et de réduire celui-ci serait une négligence et immorale selon moi. Merci.
Dominic Loiselle	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Dominique Gilliéron	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Donna Payne	That draft by-law PR-215 be withdrawn; That the MRC de Roussillon develop, adopt and implement an action plan aimed at fully protecting the entire territory of the Châteauguay-Léry Green Corridor;

**Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00**

**Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale**

	<p>That the MRC de Roussillon, in collaboration with other levels of government, make the Châteauguay-Léry Corridor a large regional park accessible to all citizens." credit: Chateauguay Community Facebook Page.</p> <p>I have lived in Chateauguay all of my 57 years. My parents came here from Pointe St Charles &amp; Verdun, as well as my husbands family I continue to see people re-locate to this city from these places and other locations in Montreal to afford themselves a more family friendly way of life. Please protect our green spaces.</p>
Donna Tai	Je ne demeure pas dans la région, mais j'ai des amis qui demeurent à Châteauguay. Je les appuie contre le développement de la région qui va détruit l'écologie telle quelle, surtout quand nous sommes dans une crise climatique. Vaut mieux trouver d'autres solutions vertes, comme la création d'un parc protégé et aménagé.
Doreen Gilbert	Don't touch this land. It is a testament of how we live green spaces..walked by many people including me.
Dorinda Coolon	By allowing development in this last remaining green space, full of wildlife and nature, you are taking away an important ecological system which is needed to counteract the ever increasing pollution and filth if this now over developed area. We need more nature not more condos. The mayor of chateauguay will soon be gone, do not let him decide on this destruction,the does not have the support of the citizens.
Doris Potter	I am against regulation 215 which would allow the construction of houses in the Châteauguay Green Belt - Léry.
Doris Rochefort	<p>Parce que le couvert forestier de la MRC de Roussillon a perdu près de 900 hectares au cours des deux dernières décennies et qu'il ne représente plus qu'un maigre 5,9% de son territoire;</p> <p>Parce que la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population;</p> <p>Parce que ce projet de règlement ne répond ni aux objectifs ni aux critères de protection des milieux naturels et des Bois métropolitains établis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);</p> <p>Parce que les milieux naturels qui composent le Corridor vert de Châteauguay-Léry sont d'une richesse écologique unique;</p>
Doug Currie	At this time, the last thing we need is more housing at the cost of what little green space we have left. The Mercier bridge as well as the main highways that run through Chateauguay can't handle the traffic with our current population. Adding more people will make it even worse. We need to focus on fixing our city as it stands. The industrial park was a good start
Dylan Davies	Aucune opinion émise
Edith Mallet	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis citoyenne de la région de Roussillon depuis toujours. Il est impensable que vous aller laisser l'un des seul endroit où nous pouvons aller voir de la nature dans notre secteur! Au nom de mes enfants et des générations à venir. Ne permettez pas à AUCUN promoteur immobilier de détruire ce boisé! Pour notre famille cet endroit représente notre forêt enchantée et notre refuge . Nous sommes loin d'un Sépaq Mais ce boisé est important pour les gens de la région.</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Édith Montpetit	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Élaine Lefebvre (2)	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Éliane Vanier	<p>Je suis contre le projet 215 qui modifierai les zonages afin de permettre la construction de nouveaux parcs immobiliers. La ceinture verte est vitale pour la conservation de la faune et la flore qui s'y trouvent en abondance et qui contribue à l'équilibre environnemental. Construire de nouvelles maisons viendrait réduire considérablement le territoire de plusieurs espèces ayant besoin de ces grands espaces pour survivre. Je suis donc contre ce projet.</p>
Elizabeth Cundill	<p>Aucune opinion émise</p>
Elizabeth Urbanowicz	<p>Please I beg of you, DO NOT destroy the forest Fernand-Séguin! We have very little green space left in Châteauguay. That forest is home to much wildlife and it needs to be preserved. I moved to Châteauguay to get away from the concrete jungle that Montreal has become, and raise my children with an appreciation of nature. There won't be any nature left pretty soon if this project goes ahead! Please save our forest!</p>
Elyse Thibault	<p>Il faut arrêter de couper toute la nature qui est alentour de nous. Nous sommes en train de tuer la terre et celle-ci nous tuera tous après et on l'aura vie le mérité.</p>
Emilie Hamilton	<p>Je vais régulièrement me promener dans les vastes sentiers du centre fernand séguin avec ma famille et mes amis, été comme hiver. Je suis poir la conservation actuelle de ce milieux et CONTRE tout projet de déboisement et toute perturbation de ce milieu naturel où habites chevreuils, rats laveurs et plusieurs espèces qui seraient perturbée par la supression de leur territoire (et même d'une partie).</p> <p>La richesse de châteauguay et de Léry est dans leur milieu encore intact. Au nom de l'argent et du développement immobilier il est inacceptable de toucher encore au centre fernand séguin surtout après l'échec du centre de soccer interieur.</p>
Emilie Lang	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Eric Allard	<p>il est important de trouver le moyen de protéger ces espaces verts, ils sont essentiels</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Éric Goupil	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Eric Lampron	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Eric Quenneville	Section tranquille et ancien et très beau
Érika Székely	Il faut sauver Fernand-Seguin notre centre écologique, une belle place pour marcher et faire du ski fond .Déjà Chateauguay c'est pas une ville développée,avec des taxes trop élevées , dommage de détruire les choses qui apporte du bonheur a beaucoup
Erin Keenan	Leave the little bit if forestry we have left!! No more condos!!!
Esther Salomon	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis totalement contre le projet de loi PR-215 et je souhaite qu'il soit complètement retiré.</p> <p>Le corridor vert de Châteauguay-Léry doit être protégé dans son intégralité. C'est un espace vert très précieux.</p> <p>Nous sommes en 2020, nous devons prendre des décisions dans l'intérêt commun des générations futures et avoir le courage de se tenir debout pour l'environnement.</p> <p>Merci.</p>
Etienne Langelier	Vous être même pas capable de développer un osti de centre d'achat à côté de la 30 fac la vous aller détruire la seul belle chose qui reste dans cette ville la 3/4 des bâtisses commerciales sont à louer c pas en coupant notre oxygène (la forêt) que vous réussirez votre relance économique maudite que vous êtes sans génie désolé mais ça me choque
Étienne Marcoux	<p>Je tiens, en tant que citoyen responsable et en tant que trentaine conscient des enjeux environnementaux qui nous guettent nous, et les générations futures, à ce que le projet de loi PR-215 soit retiré et qu'un parc régional soit créé pour protéger nos espaces forestiers.</p> <p>ARRÊTEZ de développer comme dans les années 70 et 80.</p> <p>Arrivez à notre époque je vous en supplie !!</p>
Eva Digout	Gardez le parc Fernand Séguin comme qu'il est!!!!

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Eve Fleury	Je suis contre Projet 215 permettant d'abattre une grosse partie du boisé Fernand-Séguin entre Châteauguay-Léry afin d'y construire des centaines de maisons. Il est primordial de conserver le peu d'espaces verts qu'il nous reste dans la région.
Eve Goupil	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Evelyne Dion	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du dévelop. résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collab. avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un parc national.
Évelyne Dumas	Je m'oppose à l'adoption du PL 215 tel qu'il nous a été présenté. J'ai 20 ans et je vois avec tristesse les milieux naturels disparaître. Nous avons besoin que nos élus pensent à nous et se battent pour nous laisser un monde sain et durable, pas qu'ils facilitent la destruction des derniers boisés. J'aimerais que vous mettiez vos efforts à faire un grand parc protégé avec la ceinture verte Châteauguay-Léry. Vous devriez vous unir pour faire pression sur les gouvernements provincial et fédéral pour qu'ils financent ce projet.
Eve-Marie Audet	Je soutiens le maintien du corridor vert il s'agit d'un havre de paix et une richesse immense qu'il est important de préserver pour les générations futures
Fannie Paquette	Svp préserver ce boisé pour les marche en famille et le ski de fond avec ma maman essentiel à ma santé et à mon bonheur.
Felipe Mostaço	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Florian Rouaud	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
France Coallier	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
France Fiset	Je suis totalement contre de toucher aux arbres de ce boisé. Je suis totalement contre de toucher à une seule branche de ce boisé.
France Turgeon	Aucune opinion émise
Francine Brosseau	Je suis contre le règlement 215.
Francine Gabrielle	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Francine Plante	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Francine Rozon	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Francis Guillemette-Poisson	Conserver les zones vertes telquel et cessez de toujours vouloir tout raser. Je suis pour la protection du corridor vert.
François Dupont	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
François Fouert	respect de l'intégralité du corridor vert pour tous, SVP. À quels happy few profitera ce beau projet? une poignée de privilégiés et des promoteurs? non merci.
François Lapointe	C'est simple, le corridor doit être protégé, sauvegarder et en faire un parc régional.



## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

François Le Borgne	<a href="#">Voir document soumis - MÉMOIRE</a>
François Sauvé	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
François Swendrowski et Maria Moran	<p>Commentaire non relié au PR215.</p> <p><a href="#">Voir document soumis - OPINION</a></p>
Françoise Pontbriand	<p>Que la MRC de Roussillon élabore, adopte et mette en œuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité du Corridor vert de Châteauguay-Léry.</p> <p>Que la MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens afin d'en protéger la faune et la flore, toutes deux uniques et particulières.</p>
Frederick Bernier	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Gabriel April-Lalonde	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Gabriel Daigneault	<p>Le peu de biodiversité qu'il y a à Châteauguay se doit d'être préservée. Des études secondaires, des « first date », des marches de relaxation, de la course, de l'éducation aux enfants, un lieu de culture et de paix, voici-ce qu'est ce parc. Le détruire pour un, serait affecté les poumons de l'autre, serait d'affecter les nerfs des autres, serait d'empêcher l'éducation de plusieurs, en bref le détruire une partie peut détruire la vie de plusieurs et de</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	notre maison, notre grande maison verte et bleue. On se doit de garder ce parc, non pas seulement pour sauver la faune et la flore, mais pour sauver un symbole. Un symbole qui illustre qu'on ne laisse pas le capitalisme empoisonner et détruire notre maison historique où l'on vit tous.
Gabriel Fortier-Marceau	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Gabriel Germain	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Gabriel Vaillancourt	<p>Après avoir assisté à la première soirée de consultation et en accord avec les recommandations faites par l'organisme SOS Forêt Fernand-Séguin, je vais dans la même voix qu'eux en vous recommandant les choses suivants :</p> <p>1-Que le projet de règlement PR-215 soit retiré ;</p> <p>2-Que la MRC de Roussillon élabore, adopte et mette en œuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry;</p> <p>3-Que la MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens.</p> <p>Merci</p>
Gabrielle Beer	Il est PRIMORDIAL de garder le corridor vert. La terre se meurt. Il y a beaucoup de choses économiquement qui est plus difficile d'appliquer pour une ville pour la rendre plus verte ou du moins de la garder (taxer le gaz, augmenter le système de transport en commun, interdire ou faire des changements quelconques). Mais de garder ce corridor vert est quelque chose qui est NÉCESSAIRE. Pourquoi ne pas faire un grand chemin de promenade accessible à tous? Payable avec la carte de résident de la ville ? Il y a sûrement moyen de faire quelque chose ... sans à avoir tout raser !
Gail Desnoyers	We need all the forested land we can get and should be adding more. The train and road construction as well as the new building in the region are destroying habitat for birds and animals not to mention creating more greenhouse gases . Wall to wall construction is early 20th century but not now.
Gail Murphy	BECAUSE the current forest cover of the MRC represents less than 6% of the territory, the region is largely in deficit of natural environments accessible to the population, the targeted natural environments are of a unique richness, the adoption of this regulation would make in so that a large part of the

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>Forest Corridor would be destroyed for residential development and citizens have expressed themselves many times in favor of the integral protection of this territory</p> <p>I RECOMMEND THAT draft by-law PR 215 be withdrawn, that the MRC fully protect the entire territory of the Châteauguay-Léry Green Corridor and that the MRC, in collaboration with other levels of government, make the Châteauguay-Léry Corridor a large regional</p>
Galina Kleinerman	<p>We cannot touche the green corridor: BECAUSE the forest cover of the MRC de Roussillon has lost nearly 900 hectares over the past two decades and represents a meager 5.9% of its territory;</p> <p>BECAUSE the region is largely lacking in natural environments accessible to the public;</p> <p>BECAUSE the natural environments that make up the Châteauguay-Léry Green Corridor are of unique ecological value;</p> <p>BECAUSE the woods targeted by the draft regulation constitute the very heart of the ecosystem of the Châteauguay-Léry Green Corridor</p>
Geneviève Gauthier	<p>Comme le dit les Cowboys fringants: « La question qu'j'me pose tout l'temps: Mais que feront nos enfants Quand il ne restera rien Que des ruines et la faim? »</p> <p>S'il vous plaît protégez cet espaces exceptionnel et de plus en plus rare. Pour nos enfants. Pour la protection de la faune, la flore et l'écosystème qu'il renferme. Pour un futures donnant accès à de tels lieux aux citoyens.</p>
Georges Duchesne	<p>Je suis contre toute intervention de construction dans le corridor vert Châteauguay-Léry , Projet de règlement PR-215. Construire dans ce boisé aura un effet négatif sur la biodiversité des espèces si importante à l'humain. Les vertus et bienfaits du corridor vert ne sont plus à démontrer ; ils sont reconnus comme importants et majeurs par le plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM et servent à toute la population proche et environnante</p> <p>Sauvons cette richesse naturelle pour le bien de tous.</p> <p>Soyons créatifs et trouvons des moyens pour satisfaire les propriétaires de ces terrains autrement que par la construction destructrice de ce milieu.</p>
Georges Lemire	<p>Ci-dessous, mon opinion relativement à la protection du Corridor vert de Châteauguay-Léry</p> <p>Je propose aux élus de la MRC de Roussillon</p> <p>1- Que le projet de règlement PR-215 soit retiré;</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>2-Que la MRC de Roussillon élabore, adopte et mette en oeuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité du territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry;</p> <p>3-Que la MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens.</p>
Gerald Tremblay	Je suis contre ce projet
Gertrude Gagnon	<p>J'ai grandi à Châteauguay, arrive dans les années 60 et c'était tellement grand et propre. Y avait des champs, des pommiers et beaucoup d'arbres gigantesques. L'été ça sentait le bon foin. Malheureusement plus ça va moins on a de champs et d'arbres. Il faut protéger ce qui reste du corridor vert. La pollution nous envahit, la poussière partout dans les villes. Constructions de commerces qui ne restent souvent pas ouverts très longtemps, condo, condo, condo.</p> <p>On a remplacé les champs et les arbres par du ciment et de l'asphalte.</p> <p>Même la rivière est polluée.</p> <p>Merci de prendre mon opinion.</p>
Gervais Dion	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité du territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Gilles Douaire	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis contre le projet de règlement 215. Le corridor vert est essentiel au bien-être des résidents, et vital pour la faune et la flore de la région. D'ailleurs, les conseillers de la ville de Châteauguay sont majoritairement contre, seul le maire Routhier s'obstine avec ce projet, ce qui est une autre bonne raison de s'y opposer au niveau de la MRC.</p>
Gilles Presseault	<p>Je suis contre le projet de construction domiciliaire.</p> <p>Anciennement, un conseiller économique disait à un promoteur : «Achète un boisé ou une terre, fais changer le zonage, bâtis des maisons qui sortent de là, tu vas faire une piasse!» Mais, les choses et l'économie ont radicalement changé. L'avenir et la croissance économique d'une ville doit être verte pour être rentable à moyen et long terme. Châteauguay et Léry ont des bijoux en or avec leurs espaces verts. C'est ça que les gens recherchent. Plus ça va, plus cela prend une valeur sociale inestimable, et une valeur financière majeure pour les propriétaires actuels, parlez-en avec certains agents d'immeubles. Aux propriétaires des terrains, à vous de négocier une entente avec le Gouvernement.</p>

**Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00**

**Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale**

Ginette Boudrias	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Ginette Bureau	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>
Ginette Dagenais	<p>Bonjour</p> <p>Je vous donne mon opinion pour conserver le corridor Léry-Châteauguay. C'est important de garder notre boisé, faut pas le détruire c'est trop important la nature.</p>
Ginette Descent	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Ginette Rainville	<p>garder le corridor vert.</p>
Gisèle Mc Diarmid	<p>A qui de droit,</p> <p>Je propose les dispositions suivantes:</p> <p>Que le projet de règlement PR-215 soit retiré ;</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>Que la MRC de Roussillon élabore, adopte et mette en œuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry;</p> <p>Que la MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens.</p> <p>Je vous remercie de l'attention portée à requête.</p>
Glen Goodhue	Save the trees
Gloria Sacco	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Greg Godden	<p>As a property owning, tax paying resident of Chateauguay and father of 3 boys that love the outdoors, I strongly oppose the destruction of any green space, especially for the purpose of further unnecessary residential development. There is very little green space left in Chateauguay and what does remain needs to be left alone and protected for future generations to enjoy. The mayor and his chronies can think of ways other than stacking condos everywhere around town to generate revenue for the city. The current administrations total disregard for the preservation of green spaces is disgusting.</p> <p>Regards, Greg Godden</p>
Guillaume Beaubien	Je suis contre le projet 215 , je trouve ca horrible de continuer à démolir des arbres pour des maisons m'essemble qui en à jamais assez , toujours plus d'argent... toujours plus de revenue , plus plus plus
Guillaume Langelier-Parent	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Guillaume Leduc	Ne touchez pas au corridor vert svp!! Il y a suffisamment de condos et de maison de carton et pas assez d'espaces vert! Devons nous vous rappeler que le slogan de la ville de Châteauguay est: ma vraie nature.....
Guillaume Mollet	Bonjour, je suis contre le projet de règlement 215, puisque les habitants de Châteauguay apprécient le boisé visé et veulent pouvoir continuer à en profiter pour se rapprocher de la nature. Cela est particulièrement important avec la crise sanitaire actuelle d'avoir un endroit sécuritaire où se balader en forêt pour les jeunes familles. La préservation de la forêt devrait passer en premier.
Guy Deschenes	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Guylaine Gagnon	Svp Cessons de tout détruire.
Guylaine Langelier	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>
Guylaine Soucy	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Heather Vesely	Please don't build in the green corridor! It's one of the few gems left in Chateauguay.
Hélène Cimon	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>
Hélène Critchley	<p>Je suis tout à fait d'avis que l'entièreté du territoire doit être conservé dans son état naturel. Le corridor vert est un joyau, un environneme naturel pour la flore et la faune et situé si près de la métropole. Il est aussi un endroit que peuvent apprécier les citoyens de plusieurs villes pour sa beauté, sa diversité et ses possibilités d'apprentissage pour nos jeunes sur divers sujets comme l'écologie, la biologie, etc. Pourquoi détruire ce milieu et l'équilibre écologique? Pour construire d'autres maisons? Pour augmenter les revenus des villes ? Trop facile !! Je ne suis pas à ma première réunion où l'on tente de réduire le territoire du corridor vert et à chaque fois les citoyens s'y opposaient. Allez vous finir par nous écouter !</p>
Hélène Lemieux	<p>Je vous demande de retirer le projet de règlement PR-215</p>
Hélène Lemire	<p>Je suis contre le projet. Je supporte la préservation de la forêt dans son entièreté.</p>
Hélène Olivier	<p>Je ne vois pas comment la destruction du territoire peut améliorer le sort de cette forêt. Toute fragmentation modifierait l'habitat de la faune et de la flore, mettant en péril l'ensemble du Corridor vert de Châteauguay-Léry.</p> <p>Plus que jamais, nous constatons les effets dévastateurs des changements climatiques. Ce projet de règlement va à l'encontre de toute logique. Je m'oppose donc au projet de règlement PR-215 qui aurait un impact irréversible sur les écosystèmes et sur la région et j'appuie la conservation intégrale du Corridor vert de Châteauguay-Léry.</p>
Hélène Ostrout	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Henri Lagardère	<p>Je souhaite la conservation du corridor vert Chateauguay/Léry afin de préserver la bonne santé du lac St Louis. Les marécages se situant au sud du lac sont considérés comme le poumon du lac et s'il devaient disparaître, alors le lac perdrait énormément de sa qualité car son oxygénation ne sera plus optimale.</p> <p>Aussi , la forêt a un rôle important pour nous tous car elle abrite beaucoup d'espèces d'animaux et de plantes qui permettent de maintenir un écosystème plus équilibré.</p> <p>Merci de prendre en considération cette opinion.</p>
Henriette Côté	<p>Je suis tellement déçue que le maire Routhier fasse parti des gens pour qui l'intégralité du corridor-vert ne soit pas une priorité. Quel gâchis d'argent et de temps pour un projet aussi dévastateur pour l'environnement.</p> <p>Quelle est la jurisprudence pour protéger ces boisés urbains des promoteurs immobiliers ?</p>



## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Héritage Saint-Bernard Luc L'Écuyer et Dominic Gendron	<a href="#">Voir document soumis - MÉMOIRE</a>
Hubert Reeves (représenté par Jean-Claude Florence)	Je m'appelle Jean-Claude Florence. Je représente , comme je vous l'ai dit Monsieur Reeves et j'aimerais que vous transmettiez la confirmation de la réception de la lettre qu'il adresse à la MRC pour cause de confidentialité, je ne suis pas autorisé à vous donner son adresse courriel CI -APRÉS, LA LETTRE DE M. HUBERT REEVES (cette lettre n'est pas signée) <a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Hunter Imhoff	Hi, my name is Hunter Imhoff and I'm a Chateauguay resident. Over the years that I have grown up in Chateauguay, I have seen many green spaces being taken away for new construction and building plans. In the last few years alone, we have the new condos where Zellers used to be, all of the condos behind that, and the new sport field by LPP. There comes a time where you need to realize the capacity that Chateauguay can hold, instead of clearing more and more land. I am opposed to this project and I really think you should re-consider the project.  Thank you,
Ian Ferland	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Irina Buklo	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.
Isabelle Côté	Aucune opinion émise
Isabelle Doucet	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Isabelle Dumas	Bonjour, je veux manifester mon fort désaccord à l'adoption du projet de règlement P-215. Il faut à tout prix prioriser la conservation de l'environnement avant tout pour nous et pour les générations à venir. Je supplie l'administration présente d'être à l'écoute de ses citoyens et être au service de leurs intérêts et non au service de motivations financières. La conservation des écosystèmes est prioritaire pour les citoyens de Chateauguay. Chateauguay, ma vrai

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	nature, je comprends maintenant pourquoi nos élus voulaient changer ce slogan, puisqu'il ne correspond pas du tout à leur vision. C'est d'une tristesse de voir que l'administration présente collecte les opinions mais n'en tient pas du tout compte.
Isabelle Fournier	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Isabelle Fournier	En temps que propriétaire d'une maison sur la rue Hudon, je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maison ou tout autre bâtisse. Nous devons protéger le peu d'espace vert qu'il nous reste.
Isabelle Gélinau	Je suis contre le projet de loi 215 permettant la construction de domicile dans la ceinture verte Châteauguay/Léry.
Isabelle Julien	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Isabelle Levasseur	Notre corridor vert fait partie de la beauté de notre municipalité depuis toujours. Il faut préserver cette nature et sa faune. À une époque où l'environnement est mis à rude épreuve, ce corridor vert est un atout majeur pour notre région. S.v.p, ne touchez pas à nos forêts!
Isabelle Loiseau	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Isabelle Perron	Protégeons le bien commun que sont nos espaces verts pour la santé de tous!
Jaclyn Fransham	J'ai gardé entourer de forêt proche de l'hôpital Nous faisons du vélo dans la forêt hiver et été Nourrir les oiseaux

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>Glissades au centre fernand seguin Randonnés et raquette dans la foret Il nous faut ces endroits pour vivre la nature Et déposer nos telephones et repirer le plein air Nos enfants ont besoin de vivre cela Et laisser de cote les tablettes Le trafic et temps sa prend pour se rendre au pont mercier et maintenant penible avec tout le developpement et aucune modification sur le pont Nous meritons d'avoir ce corridore vert et d'etre fier de nos espace vivable- gratuit Svp nous laissez etre fier de nos espaces a Chateauguay et retirer ce projet de developpement inutile Developper et ameliorer les rues existante</p>
Jacqueline Mailleux-Poitras	<p>Il est temps que l'on pense à l'environnement à Châteauguay. Les infrastructures ne permettent la construction d'autres édifices. Respectons les plans humides, nous n'en n'avons pas assez.</p>
Jacqueline Remacle	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Jacques Daigneault	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Jacques Théberge	<p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Jacques Vien	<p>Le corridor en question devrait être protégé dans son intégralité et transformer en parc régional afin que plus jamais il soit question de son démembrement et que les défricheurs, entrepreneurs, promoteurs, ainsi que tous les dévoreurs d' oxygène planétaire soient mis à l'écart de ce rare espace vert urbain à proximité afin de se remplir les poches de \$\$\$ avec aucun scrupules ni aucune considération pour l'avenir de LEURS enfants et de LEURS petits-enfants!</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Jacynthe Beaulieu	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Janice Smith	<p>the region is largely lacking in natural environments accessible to the public; I enjoy the few green spaces we have left and find it a shame that building homes seems to be more important than preserving forests and green spaces. Once you build these homes, there's no going back. Instead, make it a park with walking trails.</p>
Janie Roussel	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Jay Mahar	<p>I not want destruction of the chateauguay Lery woods we need the green space</p>
Jean Chalifour	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Jean Félix Mailloux-Desjardins	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Jean Fioramore	<p>Nous devons conserver le corridor vert tel qu'il est présentement. Le niveau du lac qui augmente de façon significative a besoin de ses marais et forêt pour absorber cet excédent.</p>
Jean Lizotte	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Jean Marc Nault	Je suis contre tout changement au terrain de Fernand Seguin
Jean-Claude Bergevin	Je demeure à Ville de Léry depuis plus de 70 ans et nous avons toujours protéger NOTRE TERRITOIRE, pourquoi vouloir le détruire? Plusieurs payent pour aller sur l'île St Bernard pour voir ce que nous avons autour de nous à l'année et si nous détruisons ce précieux domaine, cela vas avoir un impacte aussi sur cette île. Lâchez de pensée ARGENT et protégeons tous ensemble la nature. Merci.
Jean-Claude Florence	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Jean-Claude Nolet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Que le projet de règlement PR-215 soit retiré</li><li>• Que la MRC de Roussillon élabore, adopte et mette en œuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry</li><li>• Que la MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens.</li></ul>
Jean-François Bélec	Nos espaces verts disparaissent à vue d'œil ! Il est important de les protéger pour l'équilibre de notre écosystème. Il y a beaucoup de terrain vacant dont il serait possible de reprendre possession pour mieux les développer sans avoir à détruire le peu d'espace vert que nous avons dans la région. Arrêtez de penser avec votre portefeuille pour une fois !
Jean-Francois Faivre	Je vote contre le projet PR-215
Jean-François Guimont	Je suis totalement contre ce projet . Je n'arrive pas a concevoir que dans les années 2000 un projet de ce type est proposé. Nous devons plutôt garder le plus possible de forêt intact. Nous et nos enfants avons besoin de ces arbres là !
Jean-François Lefoll	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire. Avec les changements climatiques, le maintien de cet espace est vitale!</p> <p>Merci de respecter et de protéger le corridor vert!</p>
Jean-François Ouellette (3)	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Jean-François Turgeon	<p>Le bon sens commande qu'il faut dire non au projet d'un maire sortant et impopulaire qui essaie de faire plaisir à ses donateurs avant de se faire montrer la porte, mais d'une manière ou d'une autre:</p> <p>il faut absolument dire non à tout projet de développement domiciliaire dans la ceinture verte. Ça passe simplement pas.</p> <p>P.S. Il va y avoir un fort prix politique à payer pour quiconque vote pour ça.</p>
Jean-Guy Lamoureux	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Jean-Guy Touchette	il faut gardé le corridor intact
Jean-Michel Beaulieu	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Jean-Paul Bigras	on se doit de protéger nos espaces vert pour les générations futures
Jean-Paul Legros	<p>Je demande à ce que le projet de règlement PR-215 soit complètement retiré et que le corridor vert de Châteauguay-Léry soit protégé dans son intégralité.</p> <p>Je suis totalement contre.</p> <p>Merci.</p>
Jean-Paul Senecal	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Jean-Philippe Cardinal	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay - Léry.

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Jean-Philippe Dumas	À la lumière des informations recueillies et des propos entendus, je suis contre l'adoption du PR 215 dans sa forme actuelle. Le R 170 m'apparaît plus efficace comme outil de contrôle urbanistique pour la conservation. Comme plusieurs, je propose la création d'une réserve foncière. Ceci donnerait le temps à la MRC de négocier avec les autres paliers de gouvernance le financement et la création d'un parc régional qui assurerait une complète protection de cette ceinture-verte.
Jean-Philippe Hudon	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Jean-Philippe Tremblay	Ce message est pour dénoncer le projet concernant le corridor vert de Châteauguay-Léry. Nous avons besoin de protéger ce milieu naturel. En tant que citoyen de Châteauguay, je m'oppose fortement à ce projet. En espérant que les personnes responsables prennent les bonnes décisions d'un point de vue environnemental et non administratif et financier. Nous avons assez détruits nos milieux naturels ces dernières années pour la construction d'infrastructures qui polluent l'environnement visuel et qui nuisent aux commerces locaux tels que Walmart et McDonalds. Sur ce, je souhaite que la raison et le respect dépassent le goût du profit financier pour une fois. Merci.
Jean-René Levesque	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Jean-Yves Ouellet	Je suis contre le projet. J'appuie la préservation de la forêt dans son entièreté.
Jenna Whitehill	Removing what's left of free land in Chateauguay is a horrible idea and will drive people out more than in. This town already is filled with condos that the city can't even rent, and with far too many buildings. We don't want Chateauguay to look like Brossard, or Candiac. We want this city to remain our home with lots of land to walk and clear our minds and enjoy the atmosphere. Don't fill it with more concrete and pollution. If we wanted to live in a city like Montreal, we'd be there. Let us keep our green lands so we have somewhere to walk our animals, and children... and keep in touch with nature.
Jennifer Burdon	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Jennifer Moore	For God's sake leave it alone! Green is nice!! Why would you want to disrupt the wildlife?
Jennifer Samson	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la ceinture Verte Châteauguay - Léry. Il est urgent et important de protéger nos milieux naturels. Il faut les mettre en valeur plutôt que les détruire pour encourager l'étalement urbain.
Jessica Lachance	Je suis contre le projet de développement 215
Jessica Mantha-Duffy	Je m'oppose au projet 215. Je souhaite la sauvegarde de l'écosystème déjà en place.

**Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00**

**Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale**

Jessica Weston	Aucune opinion émise
Joanne Drolet	<p>La Mrc a déjà perdu près de 900 hectares de vert au cours des deux dernières décennies et qu'il ne représente plus qu'un maigre 5,9% de son territoire et les milieux naturels qui composent le Corridor vert de Châteauguay-Léry sont d'une richesse écologique unique;</p> <p>ce projet de règlement ne répond ni aux objectifs ni aux critères de protection des milieux naturels et des Bois métropolitains établis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);</p> <p>Je recommande:          LE RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR-215.          LA PROTECTION DU TERRITOIRE          LA CRÉATION D'UN GRAND PARC RÉGIONAL</p>
Joanne Egerton	<p>I was born and raised in Chateauguay. Over 30 years living there. My son and wife and my grandchildren all live in Chateauguay. They regularly go to the beautiful park which is there. My grandparents who are now passed away lived in Ville de Lery.</p> <p>If you remove this beauty, you cannot get it back. Please stop this development. This is a wildlife habitat for birds, animals and for humans to respect and protect for these birds and animals. This must be protected so that generations from now people will say we saved this habitat, and look how magnificent it is.</p> <p>If you destroy this habitat - you will never get it back. I am against this development. Please protect this beautiful, unique and precious area. Thank you.</p>
Joanne Kavanagh	The green corridor between Châteauguay and Lery is a valuable ecosystem in our region. Why would our city invest in updating the Ferdinand Seguin Parc only to surround it with housing developments? Our green spaces need protection.
Jocelyn Pharand	<p>Je suis CONTRE le projet de règlement 215.          Ce corridor est essentiel pour la région.          La faune y est TRÈS diversifié.          Et cette partie de poumon est LEURS habitat.          Il y a amplement de terrain vacant déjà défriché dans ce secteur pour faire le bonheur des municipalité et des entrepreneurs.          Laissez ce petit paisible tranquille.</p>
Jocelyn Poirier	I have cross country skied , cycled, snow mobiled and walked this area , and it is my peace on my commute to work seeing the trees at any time of year change, I call this section my corridor. Do not tear it down.
Jocelyne Gauthier	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maison dans la Ceinture Verte Chateauguay-Léry.
Jocelyne Viens	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor



## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Joelle Couture	<p>Je suis complètement contre ce projet et la destruction de ce territoire. Je suis résidente de Mercier depuis 26 ans et je visite ce centre depuis ma jeunesse, je trouve cela extrêmement honteux de détruire de précieux territoire afin de construire des maisons. Il y a amplement de territoires libres pour la construction. Je suis très en colère.</p>
Johanne Trudeau	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
John Smith	<p>We need more green spaces ,not less. Its the environment that counts</p>
John Stabb	<p>I am against any initiatives that allow any development in the Green Corridor btwn Chat. and Lery including PR-215 created by Mayor Routhier and the MRCC. PR-215 allows significant development in a rare remaining wild space and opens the door to further development in this area.</p> <p>Not enough has been done, in my opinion, to create alternative strategies and options that do not involve development. We still have time to come up with solutions and there should be no rush to initiate development before we have exhausted other options. I suggest we give ourselves a hard deadline mandate of 6-9 months to develop and present all proposals and allow the citizens to make their choice knowing all risks and costs of each proposal, including PR-215.</p>
Jon Deyoung	<p>I have a few memories there from school field trips to walks in the woods. Hopefully it will always remain a green space for the future generation of kids and for the environment.</p>
Jonathan Schmidt	<p>Parce que les milieux naturels qui composent le Corridor vert de Châteauguay-Léry sont d'une richesse écologique unique</p>
Jonathan Vianou	<p>Citoyen de longue date de Châteauguay, cela fait 33 ans que je peux profiter de cette merveilleuse forêt. Je peux aussi leur faire découvrir à mes enfants la joie et les bienfaits physiques et moraux de passer du temps en forêt.</p> <p>Je ne comprends tout simplement pas pourquoi ma propre ville souhaiterait détruire cette forêt afin d'y construire des condos, alors même que l'on prend conscience de l'importance de préserver l'environnement. Un référendum sur la question aurait été la moindre des choses.</p> <p>Je soutiens entièrement les recommandations de SOS Forêt Fernand-Séguin quant à:</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d'un grand parc régional;</li> <li>- la protection officielle et sans compromis du territoire;</li> <li>- le retrait du projet de règlement PR-215.</li> </ul>
Josée Côté	Je (nous) suis (sommes) résident(e) de Châteauguay depuis toujours... Le projet contre la menace du couloir vert de Châteauguay-Léry... Merciiiiiii de garder notre couloir vert... Merci
Josee Grenon	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>
Josée Préfontaine	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire.</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>
Josh Barrette	Ma forêt , ma planète, mon avenir je l'ai à cœur. Arrêtons de vouloir détruire la nature à n'importe quel prix !!!! Pensons plutôt à nous les jeunes qui paieront de vos erreurs!!!! Conservons ce que nous avons de plus précieux sur cette planète, notre écosystème
Joshua Loiseau	Good afternoon, I'm writing in regards to the project that is taking place along the Châteauguay Lery green belt. I feel with limited green space and clean air as is, that it would be a irreversible mistake to rezone such a beautiful sector of woods for the purpose of housing. I've been in Châteauguay for over 30 years and have witnessed the depletion and harvest of all wooded areas throughout the community. I understand with growth changes need to be done, however to what extent must we sacrifice our children's future and health,
Josiane Vigneault	Je souhaite que le corridor vert soit acheté par le gouvernement et soit protégé.
Joyce Flowers	On doit garder le foret, pour notre bien etre et aussi pour le bien etre des animaux.
Juan Miguel Jiménez	<p>Je suis pour garder le Courridor vert de Châteauguay-Lery.</p> <p>Arretez-vous la destruction de ce patrimoine de notre societé.</p>
Judith Caro	I have lived in Chateauguay for 45 years. I have always walked in the woods and fields of the chateauguay/leary forest. Over this time I have seen the forest diminish, developed small piece by piece. I had thought that the forest was now protected, however, if PR215 is passed, I can see that the rest of the woodland will be fragmented and the continuous habitat for the creatures that live there will be lost forever by housing developments. We do

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	not need more people in the area. Our infrastructure (roads, sewer systems, etc..) is already struggling to cope with the population we have. What is needed is to protect the forest, turn it into a regional park with free access for all. The cost is an investment in the future.
Judy Palmer	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Julie Chenier	Svp ne pas détruire cette espace verte. Nous n'avons pas besoin de d'autres maisons! Nous devons garder de la nature autour de nous. Ça serait tellement dommage.
Julie Cyr	Je suis opposée au développement de cette terre. Ces espaces verts sont nécessaires à la purification de l'air, au bien être des espèces animales, végétales et aux résidents environnants. De plus l'érosion des sols de la région requiert ces zones forestières. Veuillez prendre en considération les effets à long termes qu'une réduction des espaces verts auront sur notre environnement. Merci
Julie Dallaire	Je suis plus que favorable pour la protection du corridor vert. Nous avons la chance d'avoir ce trésor sur notre territoire. Soyons intelligents! La richesse n'est pas que monétaire! À mes yeux, la biodiversité que contient ce corridor mérite notre attention. Remplacer la vie par des immeubles, vraiment? N'oublions pas que c'est comme les poumons de la région. En enlever une partie revient à une lobectomie pulmonaire régionale. Conservons nos acquis et foutons la paix à la nature une fois pour toute!
Julie Duperron-Latour	Je souhaite que le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.
Julie Faubert	We NEED our green spaces... I oppose the draft regulation PR-215 that will infringe on the nature trails that so many of our citizens use and benefit from, stop killing our climate we need to be more mindful of Nature and less mindful on the greed of \$ \$ \$
Julie Fortier	À qui de droit ,  Concernant le projet de loi PR-215. Je crois que nous avons détruit déjà trop de milieux naturels dans la région et que nous devons sauvegarder le peu qu'il nous reste. Transformer le corridor vert Léry-Châteauguay en milieu protégé est une nécessité.  Une Châteauguoise qui aime sa municipalité et qui souhaite la sauvegarde de son environnement
Julie Hamilton	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Julie Provencher	Bonjour, Il faut absolument protéger les espaces verts de la ceinture verte afin de permettre à la biodiversité de vivre confortablement en cohabitation avec les zones urbaines. La nature a besoin d'espace. L'être humain doit protéger et conserver ses espaces verts. Pour les générations futures et pour la protection de leur environnement, je m'oppose à ce projet. Merci.
Julie Roberge	Il ne reste que moins de 6% de couvert forestier dans la MRC du Roussillon,
Julie Simpson	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Julie Villeneuve	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Julien Perron	Bonsoir

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>Je crois qu'il y a en masse d'autres endroits qu'une forêt à détruire pour construire des maisons. Je n'en veux pas du tout de ces maisons qui, même si elles occupent un petit terrain, seront trop près de la forêt et auront un effet néfaste lors de leur construction. Et après.... la forêt sera-t-elle vraiment protégée? Je suis contre le projet, quel qu'en soit la version.</p>
Julie-Rose Laviolette	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Juliette Richer	Aucune opinion émise
Justin Bechard	<p>Je suis absolument contre ce projet de loi visant à détruire le patrimoine environnemental riche et unique que représente la ceinture verte. Il est honteux, en 2020, de penser que le développement durable passe par la destruction d'écosystème aussi fragile et rare. Les élus ont été portés au pouvoir pour écouter le citoyen et, en ce moment, le citoyen vous dit : non vous ne détruirez pas la ceinture verte! Vous n'avez pas été mis au pouvoir pour cette raison. Ce combat de protection a été mené, et gagné, il y a de cela bien des années. Pourquoi faut-il encore vous surveiller?</p> <p>Merci de considérer cette opinion.</p> <p>Bonne journée</p>
Justin Bulman	Ça pas de bon sens, on n'as pu de pommiers en ville, vous etes en train de detruire nos richesses.
Justin Senecal	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Justine Bruchesi	Je souhaite le retrait du projet de règlement PR-215, la protection du territoire en question et la création d'un grand parc régional. Sauvons svp nos arbres et nos animaux!
Karen Hetherington	Je veux la protection intégrale du territoire et la mise en valeur du Corridor vert Chateauguay-Lery
Karen Snair	This is the last piece of land that chateauguay owns that hasn't been messed up or transformed into some type of development. Sadly, all the wooded areas I grew up exploring are no longer existing. I ask that this land is preserved for future generations in hopes my great grand children will be able to explore the land that myself and my parents used to enjoy. Please preserve it so that tne natural wildlife will also ve able to calm this area home.
Karine Bédard	Aucune opinion émise
Karine Laforest	Aucune opinion émise
Karl Boutin-Sinotte	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la ceinture verte Châteauguay-Léry. J'ai choisi de vivre à Châteauguay pour ses espaces verts et vous êtes en train de tout scrapper.
Karyne Goupil	Bonjour,

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>Je me questionne... Pourquoi détruire une partie de ce magnifique corridor boisé?</p> <p>J'ai souvent l'impression que l'avis des citoyens n'est demandé que par pur principe. Pour vous donner bonne conscience. Je ne connais aucun citoyen qui est en faveur d'un abattage d'arbre d'environ 30% dans ce secteur. Surtout au profit des mêmes personnes, chaque fois. Entrepreneurs généraux, taxes foncières.</p> <p>Allez discuter avec les citoyens de district de Lang, voir s'ils sont ravis du projet de M. Gendron.</p> <p>C'est à pleurer de voir où la Ville de Châteauguay s'en va. Reprenez vous. Laissez du beau aux générations à venir. Pas juste du béton et des condos.</p>
Kasandra Walker	Leave the chateauguay- lery green corridor alone! It is the one magical thing about our area!
Kassity Beauvais	<p>I am opposing this decision because the balance of the ecosystem of the entire Corridor would be severely and irreparably disturbed; The citizens have spoken clearly many times in favor of the full protection of the territory and the enhancement of the Châteauguay-Léry Green Corridor.</p> <p>My recommendations: That the PR-215 draft regulation be withdrawn; That the MRC de Roussillon develop, adopt and implement an action plan aimed at fully protecting the entire territory of the Châteauguay-Léry Green Corridor; That the MRC de Roussillon, in collaboration with other levels of government, make the Châteauguay-Léry Corridor a large regional park accessible to all citizens.</p>
Katerine Duguay	Depuis son entrée au pouvoir, le maire Routhier ne cesse de mettre en place des projets qui impliquent la destruction de nos espaces verts au profit du développement économique. Mais qu'en est-il de l'environnement et du développement durable? Quel est le legs que Châteauguay souhaite laisser à ses futurs citoyens? Le parc Fernand-Séguin et la ceinture verte sont les joyaux de notre Ville tout comme l'île St-Bernard. Un des rares attraits de notre Ville qui ne cesse de s'enlaidir depuis 3 ans. Allez-vous vraiment laisser un maire despote et dictateur détruire ce joyau pour enrichir des promoteurs immobiliers qui ne pensent qu'à leur fortune personnelle? Notre Ville est plus que jamais corrompue et devrait être mise sous tutelle à mon avis.
Katherine Desjardins	Le parc Fernand Séguin est une richesse pour les habitants de la région. C'est un lieu qui depuis mon enfance m'accompagne à grandir. Je me rappelle mes sorties avec ma famille pour mourir les oiseaux ou pour aller glisser enfant. Adolescente, en partenariat avec mon école secondaire (LPP) nous y allions fréquemment pour y pratiquer des activités physique. Maintenant maman de deux enfants, nous y allons tous les dimanches pour faire découvrir la nature à mes enfants, pour connecter avec ma famille. De plus, il est un secteur protégé pour les animaux et certaines espèces en voie de disparition. Svp préserver le corridor vert !

**Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00**

**Les commentaires ont été insérés tels quels et n’ont pas fait l’objet d’une vérification grammaticale**

Katherine Doyon	I, as a resident of chateauguay am sad to hear that Projet de règlement 215 is being considered. That green space is important, and we'll used. Green spaces like these have been so essential during this covid pandemic. It is also very close to protected wetlands, and the nature refuge. Any construction in this area would be horrible for the wildlife, and for the citizens. The parks and green spaces of chateaugauy are what makes this town worth living in. I am against this project.
Katia Desjardins	Prenons soins de ce qu'il y a de plus précieux. La déforestation est néfaste pour la végétation, pour les animaux, les humains. Cette végétation est un héritage inestimable pour notre région, qu'arrivera t'il si nous abattons tous ces arbres , qu'arrivera t'il si une catastrophe comme feu de forêt arrive suite à la déforestation.... que restera t'il ?? Soyons plus intelligents et conservons cette richesse
Katie Cashion	Please do not surrender any of our last, precious remaining green space to greedy developers who have already leveled so many beautiful areas of nature, killed and displaced wildlife and brought so much ugliness into our once beautiful, green, suburb.
Katrina Ferguson	I'm a chateauguay citizen of 28 years and I'm completely against the deforestation PR-215. The forest is apart of our town's appeal and well being. It serves as a place to exercise, meditate, and converse safely. Especially during this pandemic the walking trails have meant a lot to the community as there is only so much we can do nowadays.
Kelly Ward	I'm against any development in the Chateauguay Lery GreenBelt and believe we should take the proper time to develop solutions and should NOT adopt regulation PR-215."
Kim Oakes	I am against the destruction of our Green Corridor between Chateauguay and Léry!! And everywhere else in Chateauguay! We cannot afford to lose our green space! The environment needs it, our animals need it!
Kristin Siedlyk	I am writing in disagreement of allowing the land to be rezoned to allow development. This precious green corridor of Chateauguay-Lery must be protected!
Laetitia Bardo	<p>SOS FERNAND-SÉGUIN</p> <p>Protégeons la ceinture verte dans son entièreté!</p> <p>1-Évitons de faire augmenter le niveau de bruit comme ce fût le cas déjà avec la construction de l'autoroute 30. Il s'agit d'une forme de pollution.</p> <p>2-Comment recréer un territoire, une flore qui a mis des décennies à ce faire?</p> <p>3-La faune sera perturbée de ses habitudes.</p> <p>4-Le territoire abîmé ne semble pas être remplacé par un autre.</p> <p>5-Il s'agit d'un poumon important pour toute la grande région de la Montérégie.</p> <p>6-Dans une ère où la protection de l'environnement est plus qu'urgente, amputer la ceinture verte va dans le sens opposé à un meilleur avenir.</p> <p>7-On devrait tenir compte de l'opinion de tous les gens qui fréquentent le parc Fernand-Séguin et de ceux qui payent un droit d'entrée à l'île St-Bernard.</p> <p>8-La pandémie commence seulement à faire réaliser aux gens à quel point nous avons besoin de ses espaces verts.</p> <p>9-Ces espaces contirbuent à la santé psychologique de la population.</p> <p>10-New York est déjà plus verte que Montréal et amputer la ceinture verte qui est près de centres urbains, ne peux que dégrader la situation.</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Laura Ciccirelli	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Laura Hubbert-jackson	I am opposed to the destruction of any more of our natural ecosystems. This is outrageous. So many places throughout the area have been built upon and left to rot creating unattractive and dangerous spots. Tear these down and rebuild. No more trees should be cut down.
Laura Jackson	Je suis CONTRE le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la ceinture verte de Châteauguay-Léry.
Laura Lozano	Please protect green areas and wildlife. Do not build in the Léry chateauguay corridor. Please prioritize wildlife over construction.  Thank you.
Laurence Rioux	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Laurette Trahan	Je considère que le Corridor Vert devrait garder tout le territoire actuel donc de faire retirer le projet de règlement 215. Il faut protéger nos territoires verts pour l'avenir. C'est un point qu'il ne faudrait pas prétendre être capable de toucher puisque nous conservons des richesses dans ces milieux verts. Ne l'oublions pas.
Laurie Maréchal	Je suis contre la construction sur la ceinture verte Châteauguay-Léry
Leah Northfield	Je suis contre le règlement 215 qui va détruire encore plus l'espace vert entre Châteauguay et Léry. On détruit assez notre environnement, il faut garder le peu qu'il nous reste et apprendre à vivre avec ce qu'on a déjà au lieu de continuellement construire de nouveau. Un habitat n'est plus fonctionnel pour la sauvagine si on le divise en de plus en plus petits morceaux.
Lianne Corriveau	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Liliane Pronovost	Je vis à Léry depuis 12 ans parce j'adore la nature de plus je fais de la photo, donc.... il est important de maintenir cette belle nature accessible à tous. Je me joins à toutes les personnes qui admirent et profitent de cette nature exceptionnelle. Il faut maintenir ce corridor vert.
Linda Fure	We have to preserve our green space. The benefits and importance of keeping it are worth more than building condos, apartments, houses and buildings that are not necessary considering how many empty buildings we have in chateauguay already. Our town is already crowded and can't handle the traffic in and trying to get out of the city. Try occupying the abandoned buildings before getting rid of the very little green space we have left. I have lived in chateauguay my whole life and am very sad to see how crammed in all the houses and apartments and condos are. It's not the same town I grew up in.
Linda Manseau	Faut protéger nos espace boisés c'est l'avenir écologique de notre environnement
Lisa Hutson	Courriel de remerciements pour son passage aux audiences publiques du 17 novembre

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>21/11/2020 – Réception d'un autre document.</p> <p><a href="#">Voir document soumis – DOCUMENT 1</a></p> <p><a href="#">Voir document soumis – DOCUMENT 2</a></p>
Lisa Vincelette	<p>We have so little green space left. The government and city officials need to take into consideration that we the people love our green space and don't want our forests and green space removed. We have enough projects going up, we don't need more. This is the land of animals as well, not just ours. We need to co-habitate and stop thinking about the bottom line. Lord knows we pay enough taxes.</p> <p>Enough is enough</p>
Lise Bertrand	<p>Il faut préserver les sous bois et les forêts qui restent !!! Entre autre Chateauguay a de beaux petits sentier et petites forêts qu'il faut absolument laisser intactes.</p>
Lise Dagenais	<p>On veut garder notre corridor vert et non des constructions.</p>
Lise Harnois	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Lise Noel	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Lise Ouellet	<p>Tellement contre.....vous trouvez pas qu'il y en a assez de maisons....rénovons les existantes et gardons nos espaces verts svp!</p>
Lorraine Gaudet	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>



## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Lorraine Hacquard (2)	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p> <p>Je suis contre la destruction du corridor vert Châteauguay/ Léry tel qu'il est présentement. Je ne souhaite pas de développement immobilier à cet endroit. Il faut négocier pour aider les villes à faire l'acquisition de ces terres pour qu'elles deviennent intégralement un parc urbain protégé pour les générations futurs.</p>
Lorraine Michaud	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Louanne Jasmin	<p>Il faut protéger cette zone! Il y a plusieurs animaux qui se promènent et on ne peut pas s'en débarrasser. Il faut les garder, ils sont importants pour nous!</p>
Louis Savard	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Louise and James Kinney	<p>I am opposed to Law 215, as it allows for far too much destruction of the Chateauguay-Lery Green Corridor. Seeing how this is something that is not wanted unanimously by the citizens, and given your connections to experts in the field, I'm sure that you can make the necessary changes in order to protect a much wider area of the invaluable green space, if not all of it.</p> <p>Thank you,</p>

**Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00**

**Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale**

Louise Asselin	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Louise Bruchesi	<p>Non non et non! Nous devons à tout prix conserver nos espaces verts et surtout ce magnifique endroit qu'est le boisé Fernand Séguin!</p>
Louise Brunet	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>
Louise Faille (4)	<p>Le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire , la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels accessibles à la population, les milieux ciblés sont d'une richesse unique. L'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire.</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement tout ce territoire du Corridor vert de Chateauguay-Léry et que la MRC, avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor un grand parc régional.</p> <p>Je suis pour la protection intégrale du corridor vert de Chateauguay-Léry qui est très important pour notre environnement, à la protection de la diversité et à la lutte contre les changements climatiques.</p>
Louise Gendron	<p>La protection intégrale du Corridor Vert Châteauguay-Lery est essentielle à notre environnement et à la qualité de la vie dans la région. Trop d'arbres et d'espaces verts ont déjà été sacrifiés. On construit sans cesse et sans égard à l'environnement. Ça suffit!</p> <p>Le projet PR 215 doit être retiré.</p>
Louis-Philippe Poulin	<p>Que le projet de règlement PR-215 soit retiré ;</p>

**Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00**

**Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale**

	<p>Que la MRC de Roussillon élabore, adopte et mette en œuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry;</p> <p>Que la MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens</p>
Luc Chiasson	<p>Bonjour,</p> <p>D'abord sachez que je suis résident de Chateauguay depuis 25 ans. Depuis, ma venu au sein de Chateauguay j'ai toujours été un marcheur dans ce lieu fantastique. Maintenant, avec mes 2 garçons nous y allons en famille pour nous y promener et même y faire des piqueniques. Je ne peu pas, encore, penser que ce lieu soit en danger. Nous avons déjà exprimé notre opinion dans le passé pour faire en sorte qu'il soit protégé pour toujours. Nous avons besoin de ce milieu pour toutes les raisons que vous connaissez déjà. Au lieu, de tout saccager pour quelques dollars en poursuite. Pourquoi ne pas transformer cet écosystème en lieu d'attraction pour tous. (école et tourisme) Nous y serons tous gagnants.</p> <p>Donc, JE suis CONTRE PR-215</p>
Lucie Berthelotte	<p>Bonsoir,</p> <p>Je suis contre ce projet. Nous devons effectivement se tenir debout et de conserver nos forêts. Ce parc fait parti de la communauté où il est agréable et apaisant de s'y promener.</p> <p>Merci!</p>
Lukas Aubuchon-Schmidt	<p>Je suis contre le projet de loi 215. Les espaces verts sont essentiels pour le bien être de la population au alentours.</p>
Lyne Dion	<p>Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maison dans la Ceinture Verte Châteauguay - Léry pour deux raisons :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. La plus importante est respect de la nature, des animaux qui y vivent.</li><li>2. La vie animale et végétale doit être préservée. I y a des limites à tuer la nature.</li></ol> <p>il existe plusieurs terrains disponibles dans la région pour construire des quartiers d'habitation. Il n'y a aucune raison de détruire les secteurs verts.</p>
Lyne Rousseau	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Lyze Dumont	J'aimerais que l'on respecte la nature , faut pas oublier qu'il y a les demeures des animaux en cet endroit . Je ne sais pas si vous aimeriez que l'on vienne détruire votre chez vous .Le respect de la nature et des animaux est primordiale .pourquoi ceux qui ont de l'argent pense toujours à détruire pour faire plus d'argent ? Et encore et encore. Pensez'y.  Merci de me lire .
Mackenzie Diamond	Bonjour,  je suis CONTRE le projet 215 qui permettrait la constructions de centaines de maisons entre Châteauguay - Léry.  Je veux que ma ville soit verte, et je veux que le boisé reste tel quel. Je ne veux PAS de démolition de ma forêt.  Merci,
Madeleine Ménard	Parce que le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population , les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire. Je recommande que le projet PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.
Malika Hamraoui	Je désire que le corridor vert Lery-Chateauguay soit préservé.
Manon Latulippe (2)	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay-Léry. Le seul avantage de demeuré à Chateauguay est la verdure, les espaces verts. Prenez exemple de Laval qui a acheté des terrains afin de protéger un secteur vert.
Manon Trudel	Aucune opinion émise
Manon Vézina	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Marc André Marineau	Non au projet du corridor

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Marc Chartrand	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Marc Hébert	<p>Bonjour,</p> <p>je vais aller directement au but de mon intervention, je suis totalement contre le projet de loi 215 pour les raisons qui suivent:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-construire dans des boisés tels que la ligne verte Léry, Châteauguay, Mercier et Beauharnois réponds seulement au compagnie de construction immobilière voulant construire des projets de prestiges.</li><li>- Les boisés de cette ligne verte sont les derniers lieu boisés dans la majorité de la Montérégie qui a été déboisé intensivement pour l'agriculture et l'urbanisation.</li><li>-Ces boisés comprennent une multitudes d'habitats sauvages pour des animaux comme le renard argenté, chevreuil, chouette, grenouille, coyotes...</li><li>- Les citoyens veulent protéger ce milieux et en profiter comme le Fernand Séguin et Héritage.</li></ul>
Marc Pilon	<p>Je suis contre le règlement 215 concernant le développement d'un projet immobilier dans le corridor vert Châteauguay-Léry.</p> <p>Jusqu'où devons nous aller au nom du développement économique ?</p>
Marc-André Roy	<p>À qui de droit,</p> <p>Pour le bien des generation futures, de la collectivité, de la santé physique et mentale des citoyens, pour la plus value à long terme des espaces verts et de la biodiversité du milieu, je souhaite que ; la loi PR-215 soit retirée, qu'un plan directeur et audacieux visant la protection de la ceinture verte soit développé, que cet espace vert devienne un parc accessible à collectivité et par le fait même, devenir un pôle (nature), pouvant devenir un attrait au bio-tourisme De plus en plus en vogue. Bref, une occasion à saisir. En sommes, ces actions seraient un lègue substantiel à tous pour maintenant et pour demain. Une carte de visite verte et responsable. Bien à vous.</p>
Marc-André Vien	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Marcelle Dorais Meloche	<p>L avenir de Léry réside dans la conservation des espaces verts et la protection de ses milieux naturels.</p>
Marco Barillaro	<p>Aucune opinion émise</p>
Marguerite Guineheux	<p>I am opposed to PR-215.</p>


## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>I believe that the full protection of the Châteauguay-Léry Corridor is important for our environment, for the protection of its biodiversity and the battle against climate change. Once gone it can not be ever brought back again in that capacity.</p>
Maria Moran	<p>Je crois qu'il est INDISPENSABLE de protéger intégralement le Corridor vert de Châteauguay-Léry dans l'espoir de conserver un environnement sain de protéger sa biodiversité et de poursuivre la lutte contre les changements climatiques. Merci à tous ceux et celles qui se battent pour cela.</p>
Mariane Berthiaume	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Marie Clarke-Boyer	<p><a href="#">Voir document soumis - OPINION</a></p>
Marie Dubé	<p>Je suis contre ce projet qui ne respecte pas du tout le corridor vert et les espèces en voie de disparition. On commence par abattre X arbres pour construction de quelques résidences mais, attention ce qui va et doit suivre ne sera pas beau. On veut protéger l'environnement, le climat mais, que fait-on? Empathie????</p> <p>On veut juste l'\$\$\$\$\$ qui va rapporter à la MRC et aux municipalités. Est-ce qu'on gouverne pour le mieux être de la collectivité ou si on est là en tant qu'élus pour notre égo? Je trouve tellement bas de gamme d'agir ainsi.</p> <p>Pourquoi ne pas demander aux gouvernements d'acheter ces parties de terrains et d'exproprier alors qu'ils l'ont fait pour Mirabel alors que les terres agricoles expropriées n'ont même pas servi.</p>
Marie Josée Garand	<p>Aucune opinion émise</p>
Marie Lacoste	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Marie Neige Lavigne	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Marie Perron	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Marie Sophie Latourelle	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité du territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.
Marie-Christine Allard	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.
Marie-Claude Ferland	Je ne suis pas en faveur de ce projet car nous devons garder le plus de boisé possible. De plus ce sera probablement un projet immobilier pour gens riche (appartement ou condo très dispendieux).  De plus la faune et la flore sera encore détruite et je ne suis absolument pas d'accord avec ce projet.  Merci et bonne journée
Marie-Eve Lecomte	Je veux que La MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens.  Je crois vraiment que la protection intégrale du Corridor vert de Châteauguay-Léry est importante pour notre environnement, à la protection de sa biodiversité et à la lutte contre les changements climatiques.  Merci de nous aider à préserver nos espaces verts, ils sont si précieux. 
Marie-Eve Ratté	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Marie-Hélène Perpignani	<p>Je suis opposée au projet de règlement 215 qui autoriserait l'utilisation de terrains protégés pour la construction d'habitation. Ces terrains devraient demeurer protégés.</p>
Marie-Josée Beaupré	<p>Bonjour, je crois sincèrement que nous devons conserver le corridor vert de Châteauguay-Léry. C'est un milieu très important pour la faune et la flore de notre région.</p>
Marie-Laurence Bruchesi	<p>Bonjour, Je suis contre le PR-215 et souhaite que la forêt soit conservée dans son état actuel. Je me méfie des engagements et des promesses des promoteurs pour la protection des arbres. On a trop souvent vu dans le passé des forêts détruites sans vraiment de conséquences, les promoteurs paient des amendes beaucoup trop basses mais le mal est déjà fait. Que l'État exproprie, c'est la seule façon de protéger les lieux. Merci,</p>
Marie-Laurence Chaput	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Mariella Perpignani	<p>Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay-Léry. Aussi les milieux naturels qui composent le Corridor vert de Châteauguay-Léry sont d'une richesse écologique unique. Protégeons nos écosystèmes, la nature qui nous entoure, elle est unique il faut la conserver. Merci. C'est un milieu de vie et il faut la conserver telle qu'elle est.</p>
Marie-Noëlle Roussin	<p>Je suis contre le projet PR-215. Je considère que la protection du corridor-vert Châteauguay-Léry est plus importante que la construction (d'encore!) d'autres maisons.</p>
MariePier Delisle	<p>Bonjour, je suis contre le projet d'abolir une partie de la forêt du parc Fernand Séguin. Nous avons de moins en moins d'espace vert à Châteauguay! Il serait très dommage de perdre d'avantage. Si cela continue, nous allons avoir seulement des condos, maisons et bâtiments dans la ville... pas très beau! Il faut penser aux animaux, sportifs, gens qui aiment marcher dans la nature. C'est bien beau les projets mais il faut penser à l'avenir de la planète. Nous avons plus besoin de nature et d'animaux que d'autres appartements. Tellement dommage que l'argent doit toujours être roi et non la qualité de la ville (vie).</p>



## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Mario Laberge	<p>Je suis contre ce projet. Je souhaite que le corridor vert Châteauguay-Léry soit protégé dans son intégralité. Il faut une vision globale à long terme. Nos infrastructures peinent à fournir (aqueduc, transports, etc.) il faut consolider plutôt que de développer.</p> <p>Déjà, les projets de l'ancien Zellers et de l'ancien centre de Quille vont solliciter nos infrastructures mais ils vont apporter de nouveaux revenus en matière de taxes sans abattre des arbres.</p> <p>Développons le parc industriel. Misons sur notre avantage distinctif, l'île St-Bernard, le corridor vert, le lac et notre rivière. Les autres villes autour n'ont pas tous ces attraits. Ne détruisons pas ce qui nous distingue en ne pensant qu'au développement résidentiel. Respectueusement.</p>
Mario Lachapelle	<a href="#">Voir document soumis - MÉMOIRE</a>
Marion Pilon-Cousineau	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction résidentielle dans la ceinture verte de Châteauguay-Léry.
Marjolaine Dufort	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Marjolaine Vachon	<p>Bonjour</p> <p>Je vous écris afin de vous supplier de ne pas aller de l'avant avec ce projet de loi 215. Nous avons perdu énormément d'arbres au courant des dernières années, que ce soit par cause naturelle ou par abattage. Nous construisons de plus en plus de maisons ou d'édifices, la nature et ses animaux ont de moins en moins de place.</p> <p>Ce n'est pas le futur que je veux laisser à mon enfant. Le parc Fernand-Séguin se DOIT d'être protégée. COÛTE que COÛTE. Elle nous est essentielle, et d'une richesse inestimable pour la société.</p> <p>SVP, je suis CONTRE le projet de loi 215 de la ceinture verte Châteauguay. Je suis pour la CONSERVATION du parc Fernand-Séguin, TEL QU'IL EST.</p> <p>Merci de préserver notre richesse.</p>
Marlene Lepage	<p>Bonjour,</p> <p>Étant résidente de la rue Laporte depuis 32 ans et y ayant élevé mes enfants je trouverais bien dommage que tout le bonheur qu'on y vit entre les chevreuils, renards, ratons, lièvres et le tout plein d'oiseaux de toutes sortes disparaissent au profit de maisons, condos et tout ce que ça implique.</p>
Martin Chouinard	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la ceinture verte chateauguay-leroy
Martin Eric Razafintseheno	<p>Je suis pour le développement économique mais je suis aussi pour la protection de l'environnement, et notamment de la forêt, habitat de toute une faune, chère à toute la population environnante.</p> <p>De ce fait je suis contre la construction de maisons dans la ceinture Verte Chateauguay-Léry.</p> <p>Merci de ne pas répéter l'erreur d'abattre les arbres pour construire juste un... WalMart....</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Martin McNeil	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Martine Collette	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>
Martine Roy	<p>À qui de droit,</p> <p>Je vous écris pour vous mentionner que je suis totalement en désaccord avec le projet de construction qui enlèverait une partie boisée de notre joyau naturel touchant Châteauguay et Léry. Plusieurs personnes ont choisi ces villes en raison de leur caractère particulier où l'on peut s'adonner à nos sports préférés. En 2020, je crois que nous devons empêcher ces projets pécuniers qui détruisent également les habitats naturels de plusieurs animaux. La santé est trop importante et ce lieu nous aide grandement à la maintenir... J'espère que les bonnes décisions seront prises pour le bien-être de tous les citoyens...</p> <p>Merci pour votre attention.</p>
Maryse Belair	<p>Je m'oppose au règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la ceinture verte de Châteauguay-Léry. C'est une espace naturel que nous devons absolument préserver et protéger.</p>
Matthew Augustine	<p>LE RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR-215 POUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE, DES ANIMAUX ET DE LA FAUNE.</p> <p>CE projet de règlement ne répond ni aux objectifs ni aux critères de protection des milieux naturels et des Bois métropolitains établis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Les milieux naturels qui composent le Corridor vert de Châteauguay-Léry sont d'une richesse écologique unique.</p>
Matthew Bellemare	<p>J'ai toujours adoré chateauguay pour la nature et espace boisé et maintenant ont a un maire qui veut tout détruire ce qui mettait en vedette chateauguay qui [REDACTED] à Montréal lui</p>
Max Dumais	<p>Retrait du projet de loi 215. Il faut protéger la biodiversité de la région. Les espaces vert disparaissent trop vite dans notre région!</p>
Maxime Guillemette	<p>C'EST NON</p>
Maxime Marineau	<p>Je ne suis pas d'accord avec le dezonage du corridor vert pour les raisons suivante</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>Je vais souvent marcher avec ma femme sur la « piste cyclable » l'été Je vais dans le bois en 4 roue puisque c'est seulement la seul endroit qu'on peut aller à Châteauguay Je demeure très proche et sais déjà très achanlandée avec l'île St Bernard On y voie souvent des chevreuils La marmote du coin renelevesque et chemin saint Bernard ne seras pu la ! A toute les jours à manger son gazon Je suis contre on garde notre forêt</p>
Maxime Tremblay	Je suis contre le règlement 215
Maxime Truchon	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand park régional</p>
Maya Celuch	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>
Mégane Pharand	Aucune opinion émise
Mégane Plante	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Mélanie Anctil	Aucune opinion émise
Mélanie Bélanger	<p>Non au projet PR-215! On a besoin des espaces verts, pas plus de condos!!! On ne peut pas detruire un des dernieres places ou on peut aller voir la nature.</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>Pour nous, nos enfants et notre bien-etre... SVP arrêtez ce projet!!!</p>
Mélanie Cloutier	<p>Je desire que le projet PR 215 sois retiré, non pour des habitations supplémentaires, oui pour un parc régional où les résidents pourrions profiter d'un espace vert et de beaux sentiers été comme hiver. Nous voulons une jeunesse et que nos adultes de demain soit en forme et en santé. La prévention et les grands espaces pour pouvoir pratiquer des sports, ça commence par là. Et avec de plus en plus de jeunes, la nouvelles écoles de Léry, ces jeunes pourrions en profiter pleinement. SVP retire ce projet et penser à l'avenir et la santé de nos jeunes et plus vieux. Merci</p>
Mélanie Frappier	<p>Je suis contre le PR215 et je souhaite son retrait.</p>
Mélanie Guilbault	<p>Vous vous devez de protéger cet espace magnifique NON au projet 215... PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p>
Mélanie Leduc	<p>Je suis contre le projet. Il faut préserver la nature. Nous avons choisi notre maison en fonction de son emplacement, soit en bordure de la forêt. Châteauguay n'est pas une très belle ville et y habiter est plutôt cher en taxes... ses quelques espaces verts, la forêt où il est agréable de se promener, et la proximité du lac sont ce qui nous on fait y rester. Des chevreuils viennent parfois nous rendre visite dans la cour et tout pleins d'autres animaux. Il faut préserver cet espace.</p> <p>Aussi, à mon avis, la ville ne peut accueillir autant de nouveaux résidents, en routes déjà trop achalandées, en infrastructures et en écoles.</p> <p>C'est une grosse erreur de détruire la forêt pour une raison monétaire.</p> <p>Je suis 100%contre ce projet.</p>
Melanie Maltais	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Melissa Birkhof	<p>Please do not allow this project to go forward... Chateauguay is already full of empty commercial buildings and condos for rent that we do not more- what we need is our green places. The fields and forests in Chateauguay have been diminished to almost nothing in the past few years and it really is</p>

**Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00**

**Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale**

	<p>sad that there is even a thought to ruin this beautiful space. We need to focus on renting out the condos that were built all over the town and renovating/upgrading the parks and fields we have and try to rent out the abandoned businesses on D'Anjou and Industrial. Please don't let this take place it is a bad idea all around</p> <p>Sincerely concerned citizen Melissa Birkhof</p>
Melissa Bourdeau	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Melissa Chubry	<p>Garder le corridor vert Arrêtez de détruire la faune ! Le parc Fernand Séguin est magnifique et nous avons la chance d'avoir un endroit aussi beau tout près de la maison et accessible pour tous ! Pensez aux générationS futures Merci</p>
Melissa Dominguez	<p>S'il vous plait, de detruit pas la foret!</p> <p>Chateauguay c'est une ville avec la nature. Il ne reste pas beaucoup et les plans pour faire des edifices c'est pas perdoneable.</p> <p>Il y a déjà trops de personnes dans cette ville, c'est pas necessaire de ajuter d'autre.</p> <p>Je vous pris</p> <p>Merci</p>
Mélissa Laniel	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire.</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Melissa Pelley	<p>Veuillez garder la Corridor Vert pour notre ville! Dans ces temps ci, en plein milieu d'un pandémie, coincé dans nos maisons, c'est extrêmement important d'avoir des espaces naturelle pour s'évader. Les enfants ont besoins ça, les adultes on besoins de ça. S'il vous plaît, RETIRE LE PROJET PR-15.</p> <p>The Green Corridor is extremely important to Chateauguay and Léry residents. Please DO NOT PROCEED WITH THE PR-15 PROJECT! In the middle of a pandemic, stuck in our homes, it is becoming more and more important to have green natural spaces to escape to. Our children need this, adults need this.</p>
Mélissa Vaillancourt	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Michael Gaves	Je souhaite faire savoir à ma MRC que je m'oppose au règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay-Léry.
Michael Ghorayeb	Je suis contre ce projet.
Michael Goodfellow	I feel that the present resolution should be recalled . The Chateauguay-Lery forest is a natural resource that should be protected in its entirety. The creation of a regional park should be priority for the MRC , the CMM , and the Quebec government. If the territory is reduced in Chateauguay, there will be pressure by developers to reduce the area in Lery. Urban sprawl is a real and present danger to Lery as a extravagant sewer and water project is being forced on the population without proper consultation.
Michael Murphy	Je m'oppose au developement dans le secteur vert Chateauguay/Lery. Nous devons proteger ce secteur. Merci.
Michel Beaupré	<p>Je crois qu'il est nécessaire de protéger la zone verte, qui a perdu en superficie ces dernières années. Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire des milieux naturels d'une valeur écologique unique. Il est très surprenant de constater à l'utilisation, l'engouement des citoyens de Châteauguay pour nos espaces verts. Au lieu d'amputer la zone verte au profit d'un développement domiciliaire, développons plutôt cette richesse naturelle au profit des citoyens.</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité du corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Michel Boutin	Déplorable de voir encore des gens qui détruisent des espaces et beaucoup d'espèces protégées, autant animales, que végétales au nom du développement économique .....au détriment du Corridor vert
Michel Duquet	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Michel et François Bourdon – Succession Réal Bourdon	<a href="#">Voir documents soumis - LETTRE</a>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Michel Lamond	<p>Je demande le retrait pur et simple du projet PR-215 par la MRC de Roussillon car ce projet va à l'encontre ce projet de règlement ne répond ni aux objectifs ni aux critères de protection des milieux naturels et des Bois métropolitains établis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). De plus, l'adoption de ce projet de règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour faire place à du développement résidentiel ce qui perturberait lourdement et de façon irréversible l'équilibre des écosystèmes de l'ensemble du Corridor vert Châteauguay-Léry car les zones visées sont localisées au coeur même de cet éco-système forestier.</p>
Michel Lavoie	<p>je suis en desaccord avec se projet de détruire la ceinture verte mr routhier merci</p>
Michel Perron	<p>When will municipalities and its mayors stop looking at dollar signs and start looking at long term effects for the generations to come due to their actions. PLEASE, leave this green belt alone and spend time and money on fixing and upgrading the municipalities that already exist before butchering much needed natural spaces only to fill the pockets of a handful of individuals.</p> <p>And please, PLEASE, stop insulting our collective intelligence with your fancy explanations and have the guts to tell it like it is. This world has enough of one Trump and all his mumbo jumbo. Remember, we pay your salaries, the least you could do is be honest with us.</p> <p>Thank you.</p>
Michel Robillard	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Michel Schofield	<p>Le retrait du projet pr 215</p> <p>Protéger le territoire</p> <p>Créer un parc régional</p>
Mihai Raduca	<p>Bonjour,</p> <p>Sachant que les territoires naturels seront synonymes de résilience pour générations futures, il me paraît important de vous soumettre mon opposition au projet de règlement PR 215. La superficie des territoires protégés dans la région étant déjà considérablement bas (6%), il est de notre devoir d'avoir une vision et des objectifs plus systémiques pour tous nos projets de société. Arrêtons d'avoir des objectifs unilatéraux qui se traduisent par des</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>retombées économiques pour seulement une poignée de personnes et prenons en compte la valeur écologique de la ceinture verte de Châteauguay. Il est grand temps d'inclure les conséquences environnementales de développement de territoires comme celui-ci.</p> <p>Merci</p>
Mireille Boulet	<p>Voici mon point de vue au sujet de la protection du Corridor vert de Châteauguay-Léry</p> <p>Je propose aux élus de la MRC de Roussillon</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Que le projet de règlement PR-215 soit retiré;</li><li>2. Que la MRC de Roussillon élabore, adopte et mette en oeuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry;</li><li>3. Que la MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens.</li></ol>
Monica Landrigan	Aucune opinion émise
Monique Maynard	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait de construire des maison, condo ,appartements dans la ceinture verte Chateauguay -Léry
Murielle Tousignant	<p>Je voudrais bien garder mon couloir pour aller me promener surtout en ces temps de pandémie qui vient nous chercher notre mental.</p> <p>Au lieu de bâtir d autres condos qui peuvent être situé ailleurs que ce couloir</p>
Mylene Beauregard	<p>je souhaite la préservation du corridor vert chateauguay/ lery. Il en va de notre santé et de celle de la planète.</p> <p>Assez d'habitations ici, les infrastructures ne fourniront pas à cette autre augmentation de population.</p> <p>Pensons à long terme.</p>
Mylène Duchesne	<p>Ce corridor vert est absolument nécessaire.</p> <p>Il s'agit d'un écosystème d'une richesse inestimable. Juste penser le détruire est impensable. On manque d'espaces naturels. On a besoin d'eux à plein de niveaux: le sport, le bol d'air, l'exutoire qu'il nous procure. N'y a-t-il pas une limite au développement résidentiel? Pourquoi ne pas organiser l'environnement pour que les citoyens y soient bien et puissent en profiter pleinement? Pourquoi ne pas créer un espace vert qui attirerait les gens d'ailleurs?</p> <p>Le PR215 doit être retiré.</p> <p>Les gens ont besoin de la nature.</p> <p>La nature a besoin de nous.</p>
Mylene Lafleche	Aucune opinion émise....
Myriam Danis	Il serait bien de penser a garder la verdure et la nature un peu int habite pas en région pour se sentir comme à Montréal un moment donné sa la une limite la destruction!



## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Myriam Pigeon	Je suis contre le projet 215. Le parc Fernand-séguin doit être protégé dans son intégralité. Le peu de verdure dans les villes doit être conservé. Nous voulons demeurer dans une société qui prend soin de son environnement. Cela commence en conservant nos parcs urbains.
Myriam Primeau	Je viens de prendre connaissance d'un article de Boukkar Diouf portant sur la biodiversité et l'impact de l'activité humaine. Ne pouvons nous pas écouter les scientifiques ? Ne pouvons nous pas apprendre de nos erreurs ? Ne pouvons nous pas démontrer que l'être humain est intelligent (j'en doute tellement fréquemment). Bref retirer le projet de loi PR215. Protéger intégralement le corridor vert et rendez ce joyau accessible à tous ! Pour un avenir meilleur et pour le leg aux générations futures c'est la seule solution INTELLIGENTE à appliquer. Point final.  <a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Nadège Demontigny-Room	Ayant habité la ville de Châteauguay toute mon enfance et adolescence, je crois devoir m'exprimer sur ce sujet. JE SUIS CONTRE le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay - Léry. Écouter les scientifiques qui tentent de vous dire qu'il faut protéger cette zone. La forêt et biodiversité qui se trouve dans la zone verte est importante et de plus en plus rare. Ne faites pas l'erreur de construire quelques maisons de type banlieue à l'américaine dans un coin qui n'est même pas prisé pour y habiter. Vous devriez protégé un endroit comme celui-ci, en faire une zone agréable pour aller dans la nature pour les habitants des villes avoisinantes (plus-value d'avoir un espace vert protégé).
Nadine E.-Bergeron	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Nancy Beaulieu	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Nancy Leclerc	Je suis contrée ce projet ! Pouvons nous gardez un brin de nature ..... il es important pour l'éco système et pour les animaux !
Nancy Lee	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay - Léry).
Natacha Turcot	Svp gardez nous un peu de nature dans notre coin! J'adore aller marcher dans ces bois!
Natalia Astro	Moi et ma famille nous aimons le parc dans toutes les saisons. C'est un fait une de plus belles choses que Chateauguay a.
Natalya Rotar	Bonjour, Je suis pour protéger le couvert forestier du corridor vert Châteauguay-Léry et contre la modification du schéma d'aménagement pour la protection du Boisé Châteauguay-Léry. Il faut laisser des espaces publiques aux citoyens. S'il y a de la construction, la population va augmenter, donc plus de trafic sur le pont, donc besoin plus d'écoles, etc. Aussi, non seulement les citoyens perdront le boisé public, ils perdront les accès à ces boisés, comme avec le fleuve, à Léry, on peut voir le fleuve que par le quai public, comme si le fleuve appartenait aux quelques personnes qui ont des terrains au bord de l'eau.

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	Merci
Nathalie Durocher	Je suis contre le projet 215, qui permettrait la construction de maison dans la ceinture verte Chateauguay-Léry
Nature Action Québec Marc Delage	Comme il s'agissait d'un champ obligatoire, nous avons dû mettre Châteauguay comme choix de municipalité. Mais le bureau chef de Nature-Action Québec est situé à Belœil.  <a href="#">Voir document soumis - MÉMOIRE</a>
Nicholas Gagnon	Châteauguay was loved by its quietness and green space. In the last 20-25yrs there is less and less of it. Destroying the little green space we have left will damage the ecosystem and the nature we love. I person train in the our green space to attend outdoor trail competition. Not only will you hurt the ecosystem but the reasons why people live in Chateauguay. We don't need more condos for a Montreal bridge that cannot hand it's traffic load. Even our streets can't handle the amount of traffic we have. I remember when Anjou use to have no left turn lane. KEEP OUR NATURAL GREEN SPACE!
Nicholas Stabb	Bonjour, je suis contre ce reglement et contre TOUS developpement dans la Ceinture Verte de Chateauguay - Lery.  Nous allons trouvé des solutions si nous avons le temps.  NON AU DEVELOPPEMENT DANS LE CEINTURE VERTE.  OUI AU SOLUTIONS CREATIVES ENTRE TOUS LES PARTIES. PAS BESOIN D'AVOCATS.
Nicolas Bryon	Je m'oppose à ce projet.
Nicolas Dupont	Le Centre Fernand-Séguin est un grand espace vert qui représente beaucoup pour la ville de Châteauguay et la biodiversité qu'il occupe. La nature, c'est très important de la respecter. C'est grâce aux arbres que nous pouvons respirer. Je refuse qu'on rase le Centre-Fernand-Séguin.
Nicolas Dupont	Je suis contre tout nouveau projet de développement immobilier ou commerciale.  Je suis pour le retrait du règlement PR-215 et pour la garantie de souvegarde des milieux naturels de l'ensemble du corridor vert.
Nicole Boisvert	J'ai deja donné mon opinion mais permettez que je précise:.....conserver le corridor intact dans son état actuel.....l'agrandir.....en faire un grand parc nature et conserver d'autres sites dans les villes de la MRC et si possible créer des liens naturels entre eux....et finalement retirer, annuler, le projet de construction d'habitations, projet215 je crois.....merci de tenir compte de mon opinion.....je vous souhaite à tous et toutes une bonne journée.
Nicole et Jocelyn Daoust	Réception d'une lettre par la poste. <a href="#">Voir document soumis - LETTRE</a>
Nicole Jutras	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Nicole Ladouceur	<p>CONSIDÉRANT :</p> <p>Que nous avons la chance d'avoir sur notre territoire des milieux naturels d'une valeur écologique unique;</p> <p>Que notre région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population ;</p> <p>L'intérêt et l'utilisation des quelques milieux naturels existants par la population ;</p> <p>Il m'est primordial de protéger le Corridor vert de Châteauguay-Léry afin de continuer le travail de développement et d'aménagement de milieux naturels accessibles à la collectivité.</p> <p>JE RECOMMANDE QUE : le projet de règlement PR 215 soit retiré ; la MRC protège intégralement la totalité du corridor vert de Châteauguay-Léry ; la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor un grand parc régional.</p>
Nicole Lefebvre	<p>Ne touchez plus à nos espaces verts. Travaillez plutôt à moderniser et à bonifier les infrastructures actuelles avant de penser à les alourdir davantage avec des projets domiciliaires infructueux.</p>
Nivo Rakotondrajaona	<p>Les services écologiques rendus par ce corridor forestier sont essentiels pour les populations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-aide au maintien de la qualité de l'eau potable et de l'air ambiant</li><li>-offre fraîcheur, ombre et repos aux populations environnantes (surtout avec la hausse des températures liées aux changements climatiques)</li><li>-sert de refuge écologique pour bon nombre d'espèces animales et végétales devant survivre dans une région du Québec aussi densément peuplée et dont certaines sont menacées.</li></ul> <p>Le maintien total de ce corridor forestier est requis et sa destruction est un non-sens surtout dans un contexte de changements climatiques et sachant que le Québec doit atteindre des cibles de protection de son territoire (engagement international).</p>
Normand Dorais	<p><a href="#">Voir document soumis - OPINION</a></p>
Noru Valeriu Oprea	<p>La ville de Châteauguay a connu le pire dévastation d'espaces verts sous la règne de Pierre Paul Routhier.C' est assez.</p> <p>On a besoin d' oxigen a respirer et pas de destructions de nos forêts.</p> <p>Pierre Paul Routhier ça fait longtemps qu' il ne représente plus la ville de Châteauguay et ses concitoyens.</p>
Olga Wilson	<p>Aux maires et mairesses de la MRC de Roussillon,</p> <p>Je milite depuis plus de 40 ans pour la sauvegarde des milieux naturels et plus récemment pour la conservation de la ceinture verte Châteauguay-Léry. C'est avec désolation que je vois qu'on tente une fois de plus de s'attaquer à ce trésor collectif.</p> <p>Tel que présenté, le PL 215 favorisera un morcellement de cette trame nuisant grandement à la biodiversité. Rien de ce qui nous a été dit, ni de ce que nous avons pu lire, nous porte à croire que ce nouveau règlement viendra solidifier votre position juridique. Je suis donc contre le PL 215,. Vous devriez mettre votre énergie à convaincre Québec d'en faire un grand parc !</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Olivier April-Lalonde	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire.</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>
Olivier Lachapelle	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Pascal Laplante	Non au projet de développement et oui à la création du parc régional/ corridor vert.
Pascale Bedard	SVP nous devons absolument protéger nos zones vertes point à la ligne . Une protection intégrale et finale sans compromis , point à la ligne .
Pascale Caouette	Le Parc Fernand Séguin est important pour notre communauté. On y pratique diverses activités en famille comme le ski de fond, la randonnée, la course à pied, l'observation de la nature. Mes enfants ont le droit à ces activités pour rester en forme et connaître la faune et nous aussi. Aller au Parc Fernand Séguin est relaxant et plaisant. Ce serait dommage de perdre le Parc Fernand Séguin.
Pascale Langelier	Je suis contre ce projet de déboisement. Le parc fernand seguin a une grande valeur écologique agissant comme un filtre pour le secteur et reste un contact avec la nature important pour les citoyens. Ne contribuons pas à l'étalement urbain et revalorisons et entretenons le parc immobilier existant.
Pascale Vachon	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay-Léry. Merci.
Patricia Ethier	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la ceinture verte Châteauguay-Léry. Il a assez de développement mobilier résidentiel dans la région, pourquoi sacrifier le peu d'espace vert pour nous l'enlevé. De plus le secteur ne possède pas les infrastructures adéquate pour accueillir plus de résidents. Commencer donc à améliorer se qu'on a déjà avant de vouloir agrandir ce secteur. Exemple: Secteur près du Walmart, le centre d'achat, le boulevard principale et le boulevard Léry.
Patricia Reid	<p>Que le projet de règlement PR-215 soit retiré ;</p> <p>Que la MRC de Roussillon élabore, adopte et mette en œuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry;</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	Que la MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens.
Patrick Fillion	En tant que génération présente, nous avons le devoir de préserver la nature et les espaces vert pour les générations future. Il faut penser au suivant et pas seulement à l'argent!
Patrick Gref	Tant de fois les citoyens ce sont mobilisé et ce sont clairement exprimé pour la conservation complète de la foret du corridor Chateauguay-Lery.Alors pourquoi le message n'est pas compris?Les proprio de grande poche profonde,le sport d'accumuler de l'argent bref les amateur de béton n'ont aucune connaissance et aucune sensibilisation du bienfait de la biologie dans nos milieux de vie.Peux eux tout ce bois,animaux sauvage et toutes autres raison naturelle n'a aucune espèce d'importance.L'important c'est le cash.Monsieurs les promoteur de béton vos enfant vivront avec un héritage de dollars dans un environnement en forte détérioration ici ou ailleurs. Monsieurs les promoteur de béton irresponsable n'ont aucune conscience.
Patrick Leclair	En environnement et en développement durable, il existe des milliers d'idées et de concepts théoriques. La sauvegarde de ce corridor vert si important dans la région est une opportunité de passer de la parole aux actes. Des centaines d'espèces végétales, animales et de champignons seront menacés pour satisfaire l'avarice d'une poignée de personnes. Ce corridor possède non seulement des avantages recreo-touristiques, mais il contribue également à réguler le climat et l'accumulation de l'eau de la région. Peut-on faire passer les intérêts collectifs avant des intérêts personnels? Nous sommes en 2020, année de réflexion sur les conséquences de l'hégémonie humaine sur les autres espèces. Soyons plus intelligents dans le développement urbain !
Patrick Tremblay	Aucune opinion émise
Paul Bonneau	Bonjour, je souhaite la conservation intégrale de la ceinture verte dans le secteur Châteauguay-Léry. C'est une richesse pour nous et pour les générations futures. Merci de votre compréhension.
Paule Deslierres	<a href="https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1744192/laval-achete-iles-environnement-protection">https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1744192/laval-achete-iles-environnement-protection</a>  Pourquoi une telle solution n'est pas envisagé par la MRC et les démarches ne sont pas amorcé dans ce sens???...l'environnement et la santé de tous à long terme prendrait-elle seconde place à des intérêts personnel de certains???  Je garde espoir...
Paule Langelier	Le PR-215 doit être retiré afin de protéger intégralement le corridor vert de Chateauguay/ Léry
Pauline Caron	Dans notre région et dans notre ville de Châteauguay il n' est question que de défaire des rues, d' en fractionner d' autres , de mettre à terre des beaux espaces verts pour ne construire que des CONDOS, des CONDOS ert des CONDOS.  On voit bien que les contracteurs ne veulent que faire de l' argent avec ces nouvelles constructions qui sont à bannir le paysage de notre ville. Notre conseil de la municipalité devrait y mettre un frein, mais il n' en est pas ainsi.

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>Il faut faire plaisir à des contracteurs trop ambitieux, dépourvus du souci du bien-être des chateauguois .</p> <p>Il en va de même pour le corridor vert Châteauguay- Léry. Pourquoi ne pas protéger ces espaces verts pour la génération d' aujourd' hui et de demain. Faut y voir</p>
Paul-Sébastien Jacques	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Philippe Boulanger	<p>Bonjour, avec chaque développement, la nature se réduit. À quel moment cesserons-nous de la détruire ? Lorsque le pourcentage de biodiversité disparue aura atteint 75 %?, 80 %?, 90 %? Cette destruction est sans fin. Depuis mon arrivée dans la MRC du Roussillon, chaque petit espace moindrement vert se fait détruire: Symbiocité, l'ancien golf de La Prairie, même la carrière où les grenouilles sont ensevelies vivantes.</p> <p>Quand tous les arbres auront été coupés, toutes les rivières polluées et tous les animaux seront morts, nos enfants se rendront compte que l'argent ne se mange pas.</p> <p>C'est pourquoi j'appuie la préservation du Corridor vert de Châteauguay-Léry</p>
Philippe Millette-Bousquet	<p>Salut, 27 ans dans la Forest des marche vtt skidoo, j'ai fais l'école à en sport étude à lpp J'ai fais du becicle raquet marathon et j'en passe. C'est notre Seul bois qui reste à Chateauguay après l'autoroute 30!! ON GARDE le bois protéger !!!</p>
Pierre Berthiaume	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Pierre Bruchesi	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis contre le PR-215 et souhaite que la forêt soit conservée dans son état actuel. Je me méfie des engagements et des promesses des promoteurs pour la protection des arbres, on a trop souvent vu dans le passé des forêts détruites sans vraiment de conséquences, les promoteurs paient les amendes beaucoup trop basses mais le mal est déjà fait.</p> <p>Que l'état exproprie, c'est la seule façon de protéger les lieux.</p>
Pierre Olivier	<p>La région de la MRC de Roussillon dispose de peu de milieux naturels accessibles à la population. Je recommande que le projet de règlement PR 215 soit retiré et que les milieux naturels ciblés deviennent un parc accessible à tous.</p>
Pierre-Étienne Bruchesi	<p>Bonjour. Étant résidant de Châteauguay depuis ma naissance (1991) J'aimerais vous faire savoir Que je suis CONTRE le pr-215 et souhaite que le corridor vert soit conservé dans son état actuel! Les espaces verts disparaissent au profit de certains sans meme ce demander ce que nous allons léguer au génération futurs. Merci</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Pierre-Luc Côté	Premièrement, je voudrais souligner que c'est avec beaucoup de déception que j'ai lu le PR 25. En bref, mon opinion est que la valeur d'un secteur boisé en milieu urbain est largement supérieur au revenu foncier que son développement peu générer. Je ne parle pas de valeur "sentimentale", mais bien monétaire. Ceci en connaissance des poursuites actuelle. Mon opinion est que la situation actuelle représente plutôt une opportunité unique de "déprivatiser" l'ensemble de ces terrains et des les ajouter aux actifs des municipalités concernées. Ils ne feront que prendre de la valeur avec le temps. Il existe aussi un large terrain boisé au centre de Mercier qui devrait être aussi être acquis pour le bénéfice des citoyens, actuels et futures.
Pierre-Olivier Genest	Je suis contre le projet de loi 215 qui vise a faire la construction de maisons sur la ceinture verte entre Châteauguay et Léry
Pierrette Brière	J'appuie la position présentée par SOS Fernand Séguin pour la protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry.
Rachel Bisailon	Je suis en désaccord avec le projet de loi 215.
Rachel Major	Résidente de Chateauguay depuis 1970, j'ai pu respirer un air moins vicié que celui des grandes villes, permettre à mes enfants et petits enfants un bienfait physique et moral grâce à notre forêt, un environnement recherché.  Il est tout à fait inacceptable de détruire la forêt alors que les changements climatiques nous accablent, que les îlots de chaleur nous accablent, que les villes dépensent pour planter des milliers d'arbres, que la terre brûle un peu partout dans le monde.  Je propose :  Que le projet de règlement PR-215 soit retiré. Que la MRC Roussillon s'engage par un plan d'action à protéger intégralement la totalité du corridor vert Chateauguay-Léry Un grand parc régional accessible à tous serait fortement apprécié.
Raymond Chagnon	Je suis à 100% contre le règlement 215 qui pourrait permettre la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay - Léry. Il est impératif de conserver cette zone tel qu'elle est présentement, tant pour sa faune que sa biodiversité.
Raymonde Gosselin	Nous avons le privilège d'avoir un corridor VERT dans notre région et nous connaissons depuis longtemps ses nombreux bienfaits sur la santé, (physique et mentale) sur le bien être , sur la biodiversité, sur l'environnement. Un indice de bonheur! Je suis contre toute intervention dans ces boisés. Vouloir construire des maisons , des condos ou tout autre bâtisse est un sacrilège. Choisir le bien de quelques individus , pour notamment s'enrichir, sur le bien collectif ne tient plus la route en 2020. Quel est le chiffre magique pour qu'une municipalité décrète que nous avons atteint un nombre de citoyens suffisant , que c'est assez de développement, qu'il est temps d'arrêter le massacre environnemental. Alors NON au projet PR215.
Rébecca Salomon	Bonjour,  J'aimerais simplement souligner l'importance de préserver la nature en conservant l'entièreté de cet espace vert. Merci!

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Réjean Cholette	Messieurs, dames, j'ai assisté à votre présentation virtuel sur le projet de règlement 215 et je suis resté avec l'impression d'avoir reçu des demi-vérités et d'un beau punch de vente. Déjà quand on engage une firme pour faire la présentation, c'est que la pilule passera mieux. J'ai l'impression que vous défendez davantage les droits des quelques propriétaires que ceux de milliers de citoyen. Ces forêts, milieux humides, espèces rares doivent être protégés mais les prix de Lalonde et le clan Goodfellow sont déraisonnables. Continuons de discuter et étirons les représentations, jusqu'aux élections 2021 et voyons ce qui se produira alors. Créons une richesse communautaire au lieu de remplir les poches de personnes qui en ont déjà trop.
Réjeanne Rémillard	garder le corridor vert tres important c est un besoin
Rémy Bruneau	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay</p>
Remy Robidoux	J'ai passé mon enfance dans ses bois, il vient de renover le parc fernand-séguin et vous voulez en couper d'avantage. Plusieurs espèces indigène de plante et de champignon y vive. Nous avons la chance d'avoir encore dea boisé en 2020 pourquoi vouloir le reduire... La prochaine étape ca va être quoi, l'île st-bernard. Je souhaite préserver le parc fernand-séguin tel quel.
Réseau Cyclable Châteauguay Jacques Amyot	<p>Bonjour,</p> <p>Vous trouverez, ci inclus, le mémoire que nous déposons au nom de notre organisme.</p> <p>Salutations distinguées</p> <p>Jacques Amyot, prés. Réseau Cyclable Châteauguay</p> <p><a href="#">Voir document soumis - MÉMOIRE</a></p>
Richard Blanchette	Je souhaite que le projet de loi PR-215 soit retiré et que la MRC de Roussillonno élabore un plan d'actioin visant à protéger la totalité du Corridor Vert de Châteauguay-Léry.
Richard Boisvert	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire



## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Richard Dupont	Aucune opinion émise
Richard Leduc	Non a la PR-215. Gardons un peu d'espace verte svp.
Richard Nadeau	<a href="#">Voir document soumis - MÉMOIRE</a>
Richard Talbot	Lire ma lettre en pièce jointe. Je suis enseignant en éducation physique et j'utilise régulièrement le boisé pour mes enseignements en plein air.  <a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Robert Caro	a good part of the world feels that the preservation of the natural ecology is necessary for our our survival. and that of future generations. The Quebec government is in step with this policy, as evidenced by the push for green energy, preserved natural shorelines of our waterways...etc. In the Chateauguay/Lery forest we have one of the last rich natural enviroment left in the Montreal area. We must protect it for our citizens to enjoy, both now and in the future. We must preserve, and not fragment, this habitat for our fellow creatures. Compare this to a few developers who look to these green spaces as a way to make a quick buck, enriching themselves and destroying our great natural resource. I say no to 215.
Robert Labranche	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Robert Richard Côté	Quand le couvert forestier sera disparu, il sera trop tard. Chaque citoyen de chaque municipalité du Rousillon sera prêt à y mettre l'effort nécessaire pour le préserver. Ce sera fait pour tous les êtres vivant et pour ces générations qui viendront après.
Robert Ward	Je recommande que le projet de règlement PR215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoriale du corridor vert de Châteauguay-Léry Et que la MRC ,en collaboration avec les autres palmiers gouvernementaux fasse du corridor Châteauguay-Lévy un grand parc régional.
Robin Desbois (personne fictive)	the forest cover of the MRC de Roussillon has lost nearly 900 hectares over the past two decades and represents a meager 5.9% of its territory
Roger Brault	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Roger Payant	<p>Je vous demande de retirer le projet de règlement PR-215</p> <p>Compte tenu de la situation qui prévaut actuellement sur notre belle planète, il faut faire le maximum pour protéger nos espaces verts. Nous avons assez fait de développement sauvage à Châteauguay et dans notre région, il est inutile d'en ajouter un autre au détriment du bien commun.</p>
Roger Royer	<p>Aucune opinion émise</p>
Roger Samson	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Romaine BOJI KAJE	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Ron Lang	<p>La situation budgétaire déplorable de châteauguays ne peut être résolue par la construction de plus de logements, détruire les espaces verts ne profitera qu'à l'entrepreneur, avec un ordre secondaire de plus de trafic et des coûts de service accrus. jusqu'à ce que châteauguay s'adresse à l'éléphant dans la salle, quittez l'espace vert et aigüisez vos crayons fiscaux</p>
Ronald Stabb	<p>This is a poorly thought out strategy. We can certainly find better solutions if we work together. There should be no development in this area. Once it's gone, it's gone.</p> <p>Give us 6 months to find other solutions.</p>
Rose-Line Thériault	<p>Ayant grandi à Châteauguay et étant désormais citoyenne de Léry, je souhaite faire savoir à ma MRC que je m'oppose au règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay-Léry.</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Roselyne Bidaut	<p>En tant que citoyenne de Léry et ayant habité quarante cinq ans à Châteauguay, je tiens à donner mon opinion. Nous devons à tout prix conserver nos zones humides et tous nos boisés pour aider à contrer le réchauffement climatique. Arrêter de développer le territoire au détriment de sa sauvegarde.</p> <p>Bien à vous</p>
Roselyne Liberge	<p>Au sujet du corridor Vert Châteauguay Léry je vous demande de :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Retirer le projet de règlement PR-215</li><li>2. D'élaborer, adopter et mettre en œuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry</li><li>3. De rendre accessible à l'ensemble des citoyens un grand parc régional, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux du Corridor Châteauguay-Léry.</li></ol>
Roxana Ibrahim	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Roxanne Senecal	<p>Je m'oppose au PR-215 puisque celui-ci va à l'encontre des mesures de protection contre le réchauffement climatique. De plus, nous devons protéger les milieux naturels à tout prix pour les éco-systèmes mais également pour la santé physique et mentale des citoyens. Les bains de forêt sont de plus en plus appréciés des citoyens. Personnellement, je cherche à m'établir près d'un boisé. La surpopulation d'une grande ville ne m'intéresse guère. Je crois que le boisé apporte un charme et une valeur aux villes avoisinantes.</p>
Russ Peake	<p>I'm against any development in the Chateauguay Lery GreenBelt and believe we should take the proper time to develop solutions and should NOT adopt regulation PR-215."</p>
Ryan Savoie	<p>Don't cut the forest down! Chateauguay has lost enough forest over the last 20 years, I used to walk through 2 forests to get to school, now I drive down those forests... Chateauguay has too many people and shitty roads to handle it all!</p>
Sabrina Barré	<p>Les boisés sont très importants pour la communauté. En situation de crise sanitaire nationale comme nous le vivons actuellement, on peut constater plus que jamais que ces espaces verts sont nécessaires au bien-être des gens. Les boisés permettent aux jeunes familles d'avoir un environnement permettant aux enfants de s'amuser et de découvrir librement. Ces environnements, en plus d'avoir une importance cruciale sur le bien-être et le bonheur des gens, permettent à la flore et la faune de prospérer. Malheureusement, on néglige trop souvent la protection des animaux au Québec. Ces milieux naturels sont très importants et il faut absolument les protéger et les conserver pour assurer un Québec «vert» et ses richesses naturelles.</p> <p>Règlement #215</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Sabrina Dufort-Boucher	Les espaces boisés entourant le Centre Fernand-Séguin et bordant certaines zones occupées sont un véritable joyau pour la communauté et sont parfois le principal incitatif pour l'arrivage de nouveaux résidents. Une ville qui vit en harmonie avec la biodiversité présente sur son territoire est l'image que nous voulons conserver et projeter. Peu de municipalités peuvent se réjouir de se développer tout en préservant cette richesse. Nous si. Évidemment, l'affluence respectueuse observée en zone naturelle En est la preuve. Ces espaces si chers sont connus et reconnus, même en milieu éloigné. Notre devoir est de conserver, préserver, et surtout protéger cet espace luxuriant qui est, sans aucun doute, un attrait précieux et inestimable.
Sabrina Henderson	Je pense que c'est inacceptable de toucher cette espace verte.
Sabrina Martin	Je suis contre ce projet 215 de destruction de la forêt entre chateauguay et lery
Sally Besser	We need to protect our green spaces for birds, animals that will have nowhere to go . So many beautiful creatures call the green belt home. I personally need to be in nature for my health. I feel forest bathing is healing for the body mind and soul. Connecting with nature is deeply rooted in who we are. It grounds you and refreshes your spirit. Take a walk and smell the Earth, leaves and listen to the birds and the water. I imagine paradise would sound similar. Please keep our green spaces . It is essential during these hard times to be present and be thankful for a place to find peace.
Samantha English (2)	Je suis contre le projet 215, qui permettrait la construction de résidences dans la ceinture verte Chateauguay-Lery.
Samira Thibault-Bacha	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.</p>
Sandra Bruneau	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Sandra Hébert	Je suis contre le projet de loi 215!!! Plus que jamais, notre planète a besoin de préserver ses habitats naturels et ses espaces verts. Ce projet fait honte à notre région.
Sara Marinelli	Aucune opinion émise
Sarah Miller	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Sarah Milner	Save the trees

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Sarah Prud'homme	Je recommande que le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Sébastien Rock	Je suis contre le projet 215, qui permettrait la construction de résidences dans la ceinture verte Chateauguay-Lery
Sébastien Turner	Il est encore plus important aujourd'hui de garder le maximum d'espace vert. La ceinture verte est une des choses qui permet a Châteauguay de se distinguer des autres villes. Il serait judicieux que la totalité des terrains de la ceinture aoins remis a la fondation de l'ile st-bernard pour la protéger et éviter son démantèlement.  <a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
Serge Désormeaux	Plus que jamais, les espaces verts sont essentiels pour l'équilibre naturel et humain.
Shannon Gillette	That the PR-215 draft regulation be withdrawn;  That the MRC de Roussillon develop, adopt and implement an action plan aimed at fully protecting the entire territory of the Châteauguay-Léry Green Corridor;  That the MRC de Roussillon, in collaboration with other levels of government, make the Châteauguay-Léry Corridor a large regional park accessible to all citizens.
Shannon Isaacs	Aucune opinion émise
Shannon Ward	Non au projet PR-215 qui menace le Corridor vert de Châteauguay-Léry. Laissé les zones vert tranquille.
Sharon Chartrand	We have to keep our green spaces that are left for the benifit of all. Why does the Ville de Chateauguay have to build dog parks? Because there is no where else to go. Just to take a walk. Alone, with family, with our pets. You keep building to gain more taxes, to pay for the things that all the new residents demand. Yet, we were fine with open spaces for kids to explore, build tree houses, play hide-n-seek in the woods, that cost NOTHING. STOP trying to be a mimi Montreal! We don't need that People move to Chateauguay and Lery to have freedom of life. Don't take away the few, minuscule parts of green spaces we have left!
Shelley Bevan	Please do not bulldoze any more of our green space!!!
Shelley Ermekeil	Save the trees
Sherry Lynn Fillion	I am against any development of the Châteauguay-Lery green belt.
Simon Rosa	Je m'oppose fortement à ce projet présenté par le maire. La ville ne peut se permettre un tel développement car les infrastructures sont déjà maximiser. Les stations de pompage et de traitement des eaux sont saturées. Sans parler du trafic automobile qu'un tel développement amménera sur des rues à simple voie tel que le boulevard Maple. Ce projet ne fait aucun sens avec le moratoire imposé par la CMM pour la protection de la couronne verte dans la grande région métropolitaine. Et ne parlons pas des taxes municipales qui sont déjà parmies les plus chères sur la Rive-Sud de Montréal au pi2. Vous pouvez me comter parmi les citoyens qui s'y opposent.

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Simon Rosa	J'aimerais que la municipalité de Châteauguay et de Léry se dote d'une réglementation sévère et rigoureuse pour qu'on puisse se protéger et du même coup protéger tout territoire du corridor vert. Il est impératif que nos municipalités soient appuyées par la MRC de Roussillon et tout les paliers gouvernementaux. Cette richesse qui est menacé par des spéculateurs, investisseurs et autres promoteurs devra être protégée pour nos générations futures. Ne nous laissons pas berné par de simples modifications au projet de loi et surtout ne craignons pas les poursuites judiciaires dont les montants sont gonflés pour accentuer l'effet dissuasif. Tous ensemble protégeons notre richesse collective!
Simon-Hugues Diamond	Bonjour,  Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay - Léry.  Je suis pour la préservation du boisé tel qu'il est. Je ne veux pas qu'on touche à notre richesse naturelle, ni défaire les habitats naturels de nos animaux.  Merci.
Soheyl Moll Ahmadi	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la ceinture verte Châteauguay-Léry.
Solanges Boudrias	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Sonny Lefebvre	Aucune opinion émise
Sophie Chèvrefils	La nature prends des années à pousser et prospérer mais que très peu de temps à détruire. Pour notre présent et futur faisons en sorte de la conserver, la préserver et protéger! Les poursuites ne devraient pas être à la charge d'une seule municipalité quand tous les paliers vont dans le sens de la conservation de la nature. Encore plus ici avec sa richesse et rareté naturelle! Comment une ville peut être responsable du manque à gagner en spéculation immobilière. Tout comme les actions boursières, les valeurs fluctuent selon le marché, sans autre responsable que l'économie, la société. Merci de votre attention et en espérant un futur vert et boisé!
Sophie Le Monnier	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Sophie Lefebvre	Je suis totalement contre le projet 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Châteauguay - Léry. Je fréquente cet endroit pour m'y ressourcer lorsque mon anxiété est trop élevé. Cette forêt est non seulement un habitat naturel pour une multitude d'espèces animales, mais elle est également source de thérapie dans mon cas. Bien des gens y viennent marcher pour profiter d'un endroit paisible dans la nature. Ce genre de forêt se fait de plus en plus rare avec tous les projets de développement d'habitations. Protégeons le peu qu'il nous reste!!!
Sophie Malo (2)	Nous devons protéger le peu de forêt qu'il nous reste à Chateauguay ! Nous voulons que nos enfants jouent et nous voulons profiter de la nature. Où allons nous aller si cette forêt est détruite? Que restera-t-il d'attractant dans cette ville si on enlève le peu de verdure qu'il reste. La nature est essentielle pour tous! Conservons le peu qu'il nous reste!  Je souhaite que le projet de règlement PR-215 soit retiré ; Que la MRC de Roussillon élabore, adopte et mette en œuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry; Que la MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens. Protégeons nos forêts et espaces verts!
Sophie Thauvette	Je vous demande de retirer le projet de règlement PR-215.
Sophie Turgeon Londei	<a href="#">Voir document soumis - OPINION</a>
SOS Forêt Fernand-Seguin Guy Turcotte	Dépôt de mémoire seulement. <a href="#">Voir document soumis - MÉMOIRE</a>
Souchinda Soeung	Je suis contre le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons dans la Ceinture Verte Chateauguay-Léry
Stacey Tapp	I am 100% AGAINST this project. We need to conserve our green space. Please do not proceed with project 215.
Stefanie Cloherty	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Stefanie Lamothe	Le parc Fernand seguin représente le seul parc avec une grande accessibilité pour les citoyens des villes avoisinantes puisque l'heritage st Bernard étant beaucoup trop limité. Il est primordial de conserver nos espaces verts .
Stephane Boule	il faut à tout pris protéger l'espace vert

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Stéphane Tremblay	<p>Aux élus de la MRC de Roussillon,</p> <p>À l'heure où la planète vit une pandémie sans précédent et où les exemples d'étalement urbain sont au menu du quotidien vous avez l'occasion de prendre une décision pour le plus grand bénéfice de notre génération présente et future.</p> <p>Nous avons l'occasion dans la CMM d'avoir une vraie ceinture verte tel que l'on retrouve en Ontario dans les régions de Ottawa entres autres, où les animaux peuvent circuler, vivre et migrer selon les saisons.</p> <p>Nous avons l'occasion de créer un vaste parc de conservation pour le bénéfice de tous, en particulier ceux de la CMM étant donné la proximité. Ce vaste parc pourrait également être un atout majeur de développement récréo touristique. Un exemple à suivre. Merci</p>
Stéphanie Boivin	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Stéphanie Bossé	LE RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR-215 parce que ce projet de règlement ne répond ni aux objectifs ni aux critères de protection des milieux naturels et des Bois métropolitains établis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Et parce que les milieux naturels qui composent le Corridor vert de Châteauguay-Léry sont d'une richesse écologique unique.
Stéphanie Chiasson	I am opposed to this project! We want to keep as much greenery as possible
Stéphanie Dumas	Les espaces vert et les boisés sont de plus en plus rares. On voit apparaître des magasins et de nouveaux quartiers résidentiels partout sur le territoires. Les beaux espaces comme le parc Fernand Séguin disparaissent et c'est une importante problématique. Les arbres et les animaux jouent tous un rôle important dans notre écosystème. Nous avons aussi besoin de ses lieux paisibles à proximité pour profiter de moment de calme et de quiétude. Ne détruisez pas ce magnifique espace.
Stephanie Lefebvre	Il y en a assez des condo, l'infrastructure de la ville à atteint son maximum de population
Stephanie Morel	Non à ce projet
Stephanie Tapp	<p>Please save the little bit of land that remains.</p> <p>We needs our trees, grass, plants and wildlife. As part of our government, you should be helping to save this planet not destroying it!!</p>
Stéphanie Thibert	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor



## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Steve Brisebois	<p>I'm against any development in the Chateauguay Lery GreenBelt and we should work govotger towards solutions that preserve as much as possible.</p>
Susan Groff	<p>We take our son (2.5years old)on a weekly basis to go for walks and hikes in this green space. He absolutely loves his time to walk free (without worry from cars), we have seen squirrels, chipmunks and snakes...we have collected lots of acorns, sticks, etc. This is what growing up should look like. We shouldn't have to drive a long distance to enjoy nature.</p> <p>In addition, we shouldn't be removing green space (TREES) when we know trees are the one thing that keeps global warming at bay. If anything we should be expanding the green space and planting more TREES!!</p> <p>Development of housing should not be a precedent over this beautiful green space.</p> <p>You have the opportunity here to do the right thing. It's a choice.</p>
Susan Plomer	<p>It is not in the interest of the area to be redeveloped or changed in any way. It is a location where people may commune with nature, observing creatures in their natural habitat. Greedy developers should be forbidden to make any changes to the area, so that nature can grow and benefit. We need to retain our green spaces.</p>
Suzanne Allard	<p>Erreur de document.</p> <p>Il est temps que l'on arrête de détruire ce qu'il nous reste de l'espace vert. Nous devons conserver la nature pour toutes espèces vivantes. Nous en avons besoin.</p>
Suzanne Beaudoin	<p>Je suis contre tout développement immobilier, industriel, commercial qui pourrait affecter d'une façon quelconque le Boisé Châteauguay-Léry!</p> <p>Cette étendue représente les poumons de nos villes et un dernier oasis appréciable pour la faune et la flore de la région immédiate. Pensons aux enfants de demain plutôt qu'à l'aspect purement pécuniaire d'aujourd'hui.....</p>
Suzanne Vigneault	<p>Je ne suis pas d'accord avec le projet .J'ai lu vos documents et je trouve que la densité résidentielle brute et le pourcentage du couvert forestier conservé sont trop facilement négociables ,au gré des décisions de nos élus ( sous certaines conditions ,bien sûr ) Je constate que la phrase NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE revient souvent vous donnant ainsi une grande marge de manoeuvre. Il est vrai que je réside à Léry . Nous ne possédons pas de beaux parcs natures comme les autres villes de la MRC . La nature , je l'ai derrière chez moi . Je vois ,à l'occasion des cerfs de Virginie brouter le rebord de ma pelouse . De ma fenêtre de cuisine , j'ai identifié plus de 40 espèces d'oiseaux dont certaines sont protégées. L'essor immobilier : NON.</p>

**Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00**

**Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale**

Sylvain Cholette	Nous devons protéger nos espaces naturelles, Depuis j'habite à Châteauguay j'ai jamais vu une administration dézoner partout comme notre Maire actuelle, la plupart de villes plantent des arbres partout et lui le contraire, il dézone partout. Nous les citoyens disons c'est assés, pensent à nous génération futur !!
Sylvain Pelletier	Je ne comprend pas pourquoi vous désirez temps enlever ce qui rend Châteauguay si attrayant. Arrêter de détruire le peu de boisé de cette région. Les gens de la réserve indienne eux ont compris qu'il faut protéger la nature. Ce que vous tentez de faire avec votre loi sur le dézonage prouve que l'argent a priorité sur tout. Ne faite pas ce que la ville de La Prairie a réalisé en enlevant la cachet spéciale qu'avait cette ville il y a une dizaine d'années. Les élus et responsables de la ville de Châteauguay montrez-vous donc plus intelligent stp et abandonnés ce projet. D'un ancien résidant de La Prairie.
Sylvia Hutson	Please save the Châteauguay-Léry Green Corridor in its entirety and please do not allow anyone to tear down valuable trees and leave animals homeless, in order to build more housing units. Find a happy median with the property owners and buy the land, with the help that governments seem to be willing to provide. Châteauguay's population has increased drastically over the past few years with big development projects. We already have too much traffic and there's not enough schools to accommodate up to 1400 more families. As you know, the Green Corridor is invaluable and we cannot risk destroying it. Please do what you can, call who you need to, in order to make sure the Green Corridor is protected. Thank you very much.
Sylvie Gagnon	Il est essentiel que l'intégralité du Corridor vert de Châteauguay-Léry soit préservée. Il en va de notre qualité de vie.
Sylvie Gaudreau	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Sylvie Hébert	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Sylvie Le Bourdais	Je désire préserver le Parc Fernand Séguin. Les espaces actuelles sont très appréciés tout au long de l'année, autant pour les randonnées pédestres que pour les pistes de ski de fond. Il serait très dommage de perdre une partie de cet environnement qui permet aux citoyens de maintenir de saines habitudes de vie en plein air.
Sylvie Mainville	Nous devons garder cet espace vert , les citoyens en ont besoin

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Sylvie Raymond	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Tania Francis	Stop project PR-215
Taylor McCarthy	Je ne suis pas d'accord avec le projet de loi le plus récent. En tant que citoyen de Châteauguay, je ne suis pas conforme à la construction au-dessus de nos espaces verts restants. Nos forêts sont un débouché incroyable pour beaucoup, peu importe l'âge comme moyen d'échapper aux pressions quotidiennes. Sans parler de la faune sauvage qui sera déracinée et déplacée, sans autre raison que le profit. En tant que personne qui vit ici depuis plus de 20 ans, j'ai vu de nombreux nouveaux développements réalisés dans toute la région de Châteauguay et je suis fier de nous. Mais devons-nous enlever notre nature et la faune pour aller n'importe où? Je ne crois pas. Il y a beaucoup d'endroits inutilisés à Chateauguay, comme l'area autour de Walmart.
Taylor Nich	Aucune opinion émise
Terence Savoie	I am against development of the Chateauguay/Lery greenbelt. Pr-215 should NOT be adopted. Further study and solutions are needed.
Thomas Godbout	Je suis contre cette development , merci
Thomas van Leeuwenkamp	<a href="#">Voir document soumis - MÉMOIRE</a>
Tim Hacking	<p>SVP arrêter de développer tout nos espaces verts. Ça fait 46 ans que j'habite à Châteauguay et j'ai beaucoup de mémoires de jeunesse, jouer dans les champs avec mes amis la journée longue. Ça nous a portés des heures et des heures plaisir. Aujourd'hui il y en reste presque plus. Chateauguay est devenu trop développé. Laissez nous donc le petit montant d'espace vert qu'il reste.</p> <p>Merci</p>
Timothy Farrell	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Tom Stabb	<p>I am against any development in this area. Once it's gone, it's gone. We must be more responsible to future generations than this. With all the brilliant, good hearted people in our region, we will find other solutions if given the time. Do not adopt PR215 until the people and organizations affected come up with other solutions that the population can also consider. Give us 9 months to come up 2-3 other viable solutions.</p> <p>Thank you</p>
Tracey De graaf	<p>je ne veux pas construire sur la forêt. c'est le dernier morceau de forêt que nous ayons laissé à chateauguay. Je vis dans la forêt et il y a tellement d'animaux sauvages ici. où iraient-ils? nous n'avons pas besoin de prendre ce dernier lopin de terre.</p>
Valérie Boulet-Thuotte	<p>Les services écologiques rendus par ce corridor forestier sont essentiels pour les populations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-aide au maintien de la qualité de l'eau potable et de l'air ambiant</li><li>-offre fraîcheur, ombre et repos aux populations environnantes (surtout avec la hausse des températures liées aux changements climatiques)</li><li>-sert de refuge naturel pour bon nombre d'espèces animales et végétales devant survivre dans une région du Québec aussi densément peuplée et dont certaines sont menacées.</li></ul> <p>Le maintien total de ce corridor forestier est requis et sa destruction est un non-sens surtout dans un contexte de changements climatique et sachant que le Québec doit atteindre des cibles de protection de son territoire (engagement international)</p>
Valéry Dufort-Boucher	<p>Je suis choquée depuis plusieurs mois de voir ce que vous tentez de faire avec ce corridor vert. La préservation des écosystèmes est primordiale pour un équilibre sain et sécuritaire des environs. Et c'est le cas partout, pas seulement ici. Combien d'endroits sont victimes de la gourmandise démographique des élus de leur ville! Supprimer ces zones vertes protégées pour les bétonner et y additionner des habitations, rues et toute autre construction est garant de gros problèmes. La végétation est le tampon au moment des crues, de la fonte des neiges, etc.</p> <p>Vous allez détruire tout le bel équilibre si précieux qui règne en ces lieux.</p> <p>Je m'oppose totalement à vos projets de développement que je vois comme étant sauvages.</p> <p>Ne faites pas ça.</p>
Véronique Ippersiel	<p>Je suis CONTRE le règlement 215 qui permettrait la construction de maisons et/ou immeubles à condos dans la ceinture verte Châteauguay-Léry. J'espère fortement que l'avis des citoyens sera pris en compte et respecté.</p> <p>Une citoyenne très concernée.</p>
Vicki Holdbrook	<p>I am against reglement 215, and want the city to protect and conserve our green belt for the health of biodiversity and the physical health of your citizens. We deserve to have more place to Enjoy nature.</p>
Victoria Mackenzie	<p>I am against developing these forests and wetlands. I have many fond memories on Île St Bernard with my grandparents because of the quiet tranquility of nature.</p>
Vigile verte Gina Philie	<p><a href="#">Voir document soumis - MÉMOIRE</a></p>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

Virginie Bernier	<p>La protection intégrale du Boisé Châteauguay-Léry doit être la seule option envisagée. Sa richesse doit être protégée. Bien entendu, les promoteurs grondent et défendent, eux, leurs intérêts individuels. Des solutions existent et la MRC ne doit pas céder à cette pression. Elle doit éviter de rester seule et démunie devant cette menace et faire appel aux paliers supérieurs (CMM, gouvernement provincial et fédéral) pour obtenir les ressources, outils, expertises ainsi que les opportunités financières pour y faire face. C'est possible :</p> <p><a href="https://www.journaldemontreal.com/2020/10/25/la-val-achete-deux-iles-pour-22-m-1">https://www.journaldemontreal.com/2020/10/25/la-val-achete-deux-iles-pour-22-m-1</a></p> <p><a href="https://www.realisonsmtl.ca/grandparcouest">https://www.realisonsmtl.ca/grandparcouest</a></p> <p>Les citoyen.nes et organismes seraient avec vous dans cette mobilisation!</p>
Viviane Diamond	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Walter Vanast	<p>I am horrified by any effort to reduce the green corridor. What a treasure not only to those living in or near it, but to all quebeckers, especially those who come from Montreal to experience this area's beauty. . It would be a moral and social crime to let developers take even a small portion and see elected officials pay off by this means those who have helped finance their election campaigns. Current municipal leaders mostly appear to be in the pockets of companies that want land on which to build condos etc. Instead, every effort should be made to preserve it and properly tend to the health of the flora and fauna of this beautiful habitat.</p> <p>Thanks ever so much for considering my thoughts on this matter.</p> <p>Warmly. Walter Vanast.</p>
William Riches	<p>Do not build in the forest 🌲</p>
Xavier Ouellette	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Yan Boulet	<p>Les services écologiques rendus par ce corridor forestier sont essentiels pour les populations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-aide au maintien de la qualité de l'eau potable et de l'air ambiant</li></ul>

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<p>-offre fraîcheur, ombre et repos aux populations environnantes (surtout avec la hausse des températures liées aux changements climatiques) -sert de refuge écologique pour bon nombre d'espèces animales et végétales devant survivre dans une région du Québec aussi densément peuplée et dont certaines sont menacées. Le maintien total de ce corridor forestier est requis et sa destruction est un non-sens surtout dans un contexte de changements climatique.</p>
Yolaine Dorais	Aucune opinion émise
Yves Desgent	Il est impératif de protéger l'intégralité du territoire du Corridor Vert! Combien de fois encore la population devra le réitérer!
Yves Lambert	Je propose:  Que le projet de règlement PR-215 soit retiré ;  Que la MRC de Roussillon élabore, adopte et mette en œuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry;  Que la MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens.
Yves Marcoux	Mon opinion est qu'il faut retirer le PR-215 tout simplement. Il serait plus que temps que les administrations commencent à écouter les citoyens et cessent de chercher toutes sortes de projets pour détourner l'attention des vrais problèmes. Nous connaissons les limites de nos moyens. Nous voulons des transports en commun efficaces, sécuritaires, rapides, économiques et accessibles. Nous voulons des zones naturelles protégées et bien gérées. Nous ne voulons pas de cette course effrénée vers le développement sauvage à tout prix. Nous ne voulons que des écoles bien entretenues, aérées, aménagées de façon à devenir un milieu de vie agréable et sain pour nos enfants. Prenons soin des acquis et respectons la nature.
Yves Mathieu	PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire  JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional
Yves Ouellette	Je suis contre le règlement 215 qui permet la construction dans la Ceinture Verte Châteauguay - Léry, car les arbres sont des filtres d'air, la destruction ne repousse pas, la construction d'un nouveau quartier augmentera le niveau de pollution. Le peu de verdure qu'il reste on doit le protéger.

## Commentaires en date du 22 novembre 2020 – 21h00

### Les commentaires ont été insérés tels quels et n'ont pas fait l'objet d'une vérification grammaticale

	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Qui a vendu les lots de la zone verte protégée ? À qui ont-ils été vendus? Et en quelle année ?</li><li>2. Comment ces lots ont-ils pu être vendus dans une zone protégée à 100 % sachant qu'ils sont dans une zone protégée ?</li><li>3. Comment le propriétaire des lots peut-il poursuivre la ville puisque les terrains sont en zones protégés et d'où vient son droit de modifier la réglementation municipale?</li></ol>
Yves Roy	<p>Je souhaite de tout coeur que le projet de règlement PR-215 soit retiré, et que l'on préserve intégralement le corridor vert Châteauguay-Léry. La faune et la flore le souhaite aussi.</p> <p>Merci d'y réfléchir.</p>
Yvon Curotte	<p>je suis contre ce projet,il faut conserver cette zone naturel,il me semble que des zones vertes à Châteauguay il y en a de moins en moins,je demeure ici depuis 58 ans,et j'affectionne cette endroit depuis le secondaire.NON à ce projet,merci</p>
Zachary Ouellette	<p>PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, les milieux naturels ciblés sont d'une richesse unique, l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et les citoyens se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire</p> <p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>
Zachary Stabb	<p>I will not allow this to happen. All of you who are doing this for personal profit should be ashamed. My generation will not sit by and WE WILL take action.</p> <p>Preserve what little wild spaces we have left. Find solutions that will keep ALL development out of this area.</p> <p>I am against PR215 and will help work towards solutions and WILL expose those who are profiting at nature's expense.</p>
Zoé Berthiaume	<p>JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, que la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et que la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional</p>

# **Consultation publique sur le projet de règlement PR-215, visant à modifier le Schéma d'aménagement de la MRC Roussillon**

## **Mémoire présenté par Claude Boileau, citoyen de Châteauguay**

Monsieur, mesdames, les commissaires,

Merci pour l'attention que vous porterez à mes propos et à ceux des autres citoyens et citoyennes qui interviendront dans le cadre de la présente consultation!

Je suis fier de souligner que j'ai fait partie de SOS Fernand-Séguin pendant plusieurs années, que je suis membre d'Héritage Saint-Bernard et du Mouvement d'Action Régional en Environnement (MARE). Toutefois, c'est à titre personnel que je présente ce mémoire, comme père, grand-père et citoyen de Châteauguay depuis plus de quarante ans et aussi à titre d'humain habitant la planète Terre.

### **Table des matières**

Préambule.....	1
----------------	---



Table des matières.....	2
Introduction.....	3
Problématique.....	4
Urgence.....	5
Rêve: un projet de société.....	6
Réalité.....	8
Mobilisation.....	9
Plan d'action.....	11
Questions aux maires siégeant sur la Commission de consultation et à l'ensemble des maires du Conseil de la MRC Roussillon.....	12
Conclusion.....	13

## Introduction

Le projet de règlement identifié comme étant le PR-215 ouvre la porte à un massacre de la riche biodiversité du Corridor vert Châteauguay-Léry, un milieu exceptionnel à **protéger intégralement** : c'est le sens d'une volonté populaire clairement exprimée à maintes reprises.

La protection du Corridor vert Châteauguay-Léry est un enjeu local que je situerai dans un contexte global, à l'aube d'une décennie déterminante pour notre avenir à tous et à toutes.

Il y a des risques importants à continuer à développer comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Le temps est venu de prendre un autre chemin pour aller plus loin ensemble.

Le contexte en est un d'urgence environnementale. Une mobilisation à tous les niveaux est en marche pour changer les choses en profondeur; elle prend de l'ampleur d'année en année.

Il est important que les élu-e-s à tous les niveaux se fassent les porteurs de cette volonté populaire exprimée avec de plus en plus d'intensité. En ce sens, j'adresse des questions importantes aux maires de la MRC Roussillon.

Ce mémoire se veut une contribution personnelle pour appuyer la protection intégrale du Corridor vert Châteauguay-Léry et promouvoir l'idéal d'un avenir meilleur pour toutes et pour tous.

## **La problématique**

Il y a d'abord un enjeu environnemental

La valeur écologique exceptionnelle du corridor vert Châteauguay-Léry ne fait plus de doute; pourtant, c'est un écosystème que l'on s'apprête à « perturber lourdement et irrémédiablement », malgré la volonté populaire exprimée à maintes reprises.

Il y aussi un enjeu démocratique

Le projet de règlement PR-215 visant à modifier le schéma d'aménagement du territoire de la MRC Roussillon a été proposé par le maire de Châteauguay, Pierre-Paul Routhier,

le 25 juin dernier, sans l'appui des membres du conseil municipal de Châteauguay et sans l'appui du maire de Léry, Walter Letham, représentant de la ville la plus concernée par la poursuite judiciaire en cours, qui fait, hélas, trembler les maires et mairesses de la MRC Roussillon.

Le maire Routhier n'a pas l'appui des conseillers municipaux de Châteauguay, qui ont demandé de surseoir à l'adoption d'un tel règlement pour respecter un engagement pris solennellement à l'endroit de la population châteauguoise, à l'occasion de la séance ordinaire du conseil, tenue en juillet 2019.

En effet, à une séance précédente, soit la séance ordinaire du 15 avril 2019 du conseil de ville de Châteauguay, le maire Routhier avait tenté, une première fois, d'initier une démarche visant à modifier le Schéma d'aménagement du territoire de la MRC Roussillon, via le dépôt de la résolution 2019-04-255, qui a alors été adoptée par le conseil municipal de Châteauguay.

Suite à une forte mobilisation de la population châteauguoise, en réaction à l'adoption de cette résolution, une nouvelle résolution a été adoptée unanimement par ce même conseil municipal à sa séance ordinaire du mois de juillet suivant. Elle se lisait comme suit : « Que la ville de Châteauguay, dans un geste de transparence et de compréhension envers l'incertitude de la population, retire la résolution 2019-04-255 adoptée à la séance ordinaire du 15 avril 2019. Une première soirée d'information aura lieu, suivie d'une deuxième, si nécessaire. Les scénarios possibles et les informations seront présentés à la population à ce moment. La ville reviendra auprès de la municipalité régionale de comté (MRC) seulement si elle sent l'appui de la population [...]».

Or, le maire Routhier a passé outre à cet engagement solennel, quand il a présenté, de sa seule initiative, le 25 juin 2020, son projet de règlement PR-215. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'est pas une façon de faire que l'on puisse qualifier de démocratique.

## L'urgence

Pourquoi une telle demande de modifications, sans légitimité démocratique? Pourquoi une telle urgence à adopter les modifications proposées au schéma d'aménagement de la MRC? Il est essentiel de réaliser qu'il y aura des conséquences importantes si ces modifications entrent en vigueur. Localement, s'il y a une urgence, c'est de retirer le règlement PR-215 sans délai.

Tout a été écrit et dit sur la haute valeur écologique du corridor vert Châteauguay-Léry et sur la nécessité d'en protéger l'intégralité. Plusieurs le répèteront lors des audiences de la présente consultation. Pour ma part, je n'ajouterai rien à ce sujet, si non que j'appuie cette nécessité de le protéger intégralement. C'est même une priorité à se donner, en cette période de crises et d'urgence.

En effet, à l'échelle de la planète, nous vivons une triple crise, qui est sans précédent. Elle est à la fois sanitaire avec la COVID-19, qui met à l'épreuve les systèmes de santé, y compris le nôtre, environnementale, par les changements climatiques et les pertes en

bio-diversité, qui se traduisent par des espèces menacées, en voie de disparition et /ou disparues et humaine par la croissance de plus en plus insoutenable des inégalités sociales.

C'est dans ce contexte que je situerai mon intervention. Les maires et mairesses de la MRC Roussillon ont la possibilité de faire partie du problème en ne retirant pas le Projet de règlement PR-215 ou de faire partie de la solution, en acceptant de le retirer pour mobiliser leurs énergies et canaliser celles de la population vers le projet de création d'un grand parc régional accessible à tous et à toutes.

Nous avons un intérêt commun à choisir l'option de protéger intégralement la ceinture verte Châteauguay-Léry, y compris les propriétaires, car si notre climat se détériore encore plus, la valeur de leurs terrains sur une planète de moins en moins habitable se déclinera de plus en plus à la baisse.

Il est urgent d'écouter et de mettre en pratique le message des scientifiques, des jeunes et du secrétaire général de l'ONU qui nous pressent d'agir pour garder notre planète habitable et chacun, chacune, à son niveau, est invité-e à y jouer un rôle.

Pour relever le défi qui se dresse devant nous, il n'y a pas de petits gestes. Tous les gestes comptent. Nous sommes interrelié-e-s, interdépendant-e-s. Nous faisons partie de la nature. « Ce que nous faisons à la nature, c'est à nous que nous le faisons. » (David Suzuki) De toute urgence, nous avons besoin de revoir nos façons d'être et de faire. Nous avons besoin de rêver à un monde meilleur à construire ensemble. **Ce que nous voulons** vraiment au fond, c'est de **vivre mieux** sur une planète en santé, habitable pour toutes et pour tous. Il est permis et même souhaitable d'y rêver d'abord, si nous voulons que cela devienne réalité un jour... pas trop éloigné.

## **Le rêve : Un projet de société**

### **Horizon 2030 : Un rêve, un projet pour Châteauguay, la région, le Québec... et la planète**

Ce rêve, s'il pouvait devenir réalité, nous nous porterions tous et toutes beaucoup mieux. Pour cela, il faut la volonté politique, qui ne pourra se décupler que grâce à une mobilisation soutenue de la population. Une première étape vers la concrétisation de ce rêve, je la trouve formulée dans les cibles et objectifs d'un programme mondial qui a pour nom : « **Transformer notre monde** ». Il s'agit, en fait, de « L'Agenda 2030 de développement durable adopté en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de baliser la route vers « L'avenir que nous voulons ».<sup>1</sup>

Il a été mis au point, suite à un appel mondial lancé par les Nations unies « pour agir en vue d'éradiquer la pauvreté et de protéger la planète. Les 192 pays membres des Nations unies, dont le Canada, ont adopté ce programme, qui comprend 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces 17 objectifs se veulent une marche à suivre pour assurer un avenir meilleur et durable pour tous, et s'accompagnent de 169 cibles et de 230 indicateurs. Ces objectifs

<sup>1</sup> Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015

s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté et sont intégrés, c'est-à-dire qu'une intervention dans un domaine modifie les résultats dans un autre. »

Ces objectifs nous concernent tous et toutes. Permettez-moi d'en citer un qui nous touche plus immédiatement dans le présent dossier :

**Objectif 15.** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Au-delà de la COVID-19, ayant en vue une relance économique qui réponde à nos véritables besoins, individuels et collectifs, voici des orientations prioritaires, inspirées du programme « Transformer notre monde », que nous pourrions nous donner pour les dix prochaines années sur le territoire de la MRC Roussillon.

- Éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions. Faire en sorte que tous les êtres humains habitant le territoire puissent réaliser leur potentiel dans un environnement sain, offrant des conditions de vie dignes et équitables.
- Lutter contre la dégradation de l'environnement, en recourant à des modes de consommation et de production durables. Assurer la gestion durable de nos ressources naturelles.
- Prendre d'urgence des mesures pour limiter notre contribution aux changements climatiques, afin que la planète, notre maison commune, soit en mesure de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.
- Faire en sorte que tous les êtres humains de notre territoire bénéficient d'une vie prospère et épanouissante; que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature.
- Favoriser le développement d'une société juste et inclusive, libérée de la peur de l'autre et de la violence.

Ce projet, qui nous amènerait au premier chef à prendre soin des plus vulnérables de manière durable, fera appel à notre esprit de solidarité comme jamais auparavant; il nécessitera la participation de toutes les parties prenantes. Sa réalisation ne sera possible que si les objectifs que nous nous donnerons dans la perspective d'un mode de vie durable sont intimement liés et que leur mise en œuvre est faite de manière intégrée.

Les messages de beaucoup de jeunes vont en ce sens; par exemple, nous pouvons lire à la page 6 du « Projet Québec ZÉN »<sup>2</sup>:

---

<sup>2</sup> ZÉN : Zéro émission nette

« Nous vivons dans un système qui n'a que faire du vivant. Il est grand temps de le changer.

« [...]»

« Nous, notre rêve, c'est d'habiter un monde où nos valeurs communes prendraient racine dans l'entraide et l'empathie. C'est de s'attaquer à ce productivisme qui nous plonge dans un état de perpétuelle quête de sens. C'est d'oublier le « chacun pour soi » et les « que le meilleur gagne » pour enfin revaloriser la collectivité, l'équité, le respect de l'environnement et de la vie dans toute sa diversité. [...].<sup>3</sup>

## La réalité

Un rêve qui ne pourra devenir réalité que si nous changeons nos façons de vivre en société. En ce sens, le règlement PR-215 est une action qui va dans un sens contraire à ce qu'il faut faire pour réduire nos émissions de GES et nous permettre de devenir des collectivités ZÉN (Zéro émission nette), « résilientes et plus justes » à l'horizon 2050.

Une question se pose pour notre avenir : souhaitons-nous gérer des pandémies ou une Terre habitable pour toutes et pour tous. Les coûts humains et financiers d'une pandémie comme la COVID-19 seront faramineux. Avons-nous le goût de continuer sur cette lancée? Nous avons besoin d'espoir, de voir delà de la COVID-19, d'y apercevoir la lumière au bout du tunnel. Pour que cette lumière demeure, il est important d'écouter le discours des scientifiques qui nous mettent en garde.

« Réunis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) pour un atelier virtuel sur les liens entre la dégradation de la nature et l'augmentation des risques de pandémies, les experts estiment qu'il est possible d'échapper à une « ère des pandémies », mais que cela exigera un changement dramatique d'approche.

« La Covid-19 est au moins la sixième pandémie mondiale depuis la grande pandémie de grippe de 1918, et bien qu'elle ait ses origines dans des microbes portés par des animaux, comme toutes les pandémies, son émergence a été entièrement alimentée par les activités humaines, indique le rapport publié jeudi.

« On estime qu'il existe encore 1,7 million de virus « non découverts » chez les mammifères et les oiseaux - dont près de 850.000 pourraient avoir la capacité d'infecter les humains.

« Il n'y a pas de grand mystère sur la cause de la pandémie de Covid-19 - ou de toute pandémie moderne », a déclaré le Dr Peter Daszak, président de EcoHealth Alliance et président de l'atelier IPBES.

« Les mêmes activités humaines qui sont à l'origine du changement climatique et de la perte de biodiversité alimentent également le risque de pandémie par leurs impacts sur notre environnement. Des changements dans la façon dont nous utilisons la terre sont nécessaires; l'expansion et l'intensification de l'agriculture ; et le commerce, la production et la consommation non durables perturbent la nature et augmentent les

contacts entre la faune, le bétail, les agents pathogènes et les humains. C'est la voie vers les pandémies », a-t-il ajouté. »<sup>4</sup>

Le message est clair : notre mode de vie, nos façons de faire du développement sont à remettre en question.

## Mobilisation

Chez plusieurs dans la population, en particulier chez les jeunes, on a compris le message, mais ce n'est malheureusement pas encore le cas pour la majorité des élu-e-s de tous les niveaux de gouvernement. Vous, dans Roussillon, avez la possibilité de démontrer le contraire, que vous avez entendu le message et que vous êtes déterminé-e-s à tracer la voie pour un avenir meilleur.

Quelques-uns d'entre vous ont d'ailleurs commencé à faire des pas en ce sens, de leur propre initiative, sans y être obligé-e-s par une instance supérieure de gouvernement, tout simplement en étant à l'écoute de leurs concitoyens, concitoyennes. Je pense ici à Saint-Constant qui a endossé la Déclaration universelle d'urgence climatique et à Candiac qui a entrepris une démarche avec l'organisme « Vivre en ville » dans le cadre du programme « Municipalités, amies du climat ».

Partout des citoyennes et des citoyens se mobilisent pour réclamer des changements majeurs dans la façon de gérer la maison commune.

- Localement, dans le dossier qui nous préoccupe, les citoyens et citoyennes se sont clairement exprimé-e-s à maintes reprises en faveur de la protection intégrale du territoire et de la mise en valeur di Corridor vert Châteauguay-Léry
- Sur une échelle plus globale, pour la période 1987 à 2020, nous voyons une progression dans la mobilisation pour la **protection de l'environnement**; la mobilisation a pris de plus de plus en plus d'ampleur dans la dernière décennie (2010-2020).
  - o **1987 et 1988**: publication de « Our common future », puis de la version française « Notre avenir à tous » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement)
  - o **1992**: Sommet de la Terre à Rio
  - o **2012**: Sommet de la Terre « Rio + 20 »; au Québec: **300 000** personnes défilent dans les rues de Montréal le 22 avril, « Jour de la Terre »; plusieurs autres dans différentes villes du Québec; les cloches des églises du Québec sonnent à toute volée.

---

<sup>4</sup> ONU Info/ Santé, 29 octobre 2020

- **2015**: les Nations unies lancent un appel mondial pour agir en vue d'éradiquer la pauvreté et de protéger la planète.
- **2018**: Le Pacte pour la transition: près de **300 000** personnes ont signé l'engagement
- **2019**: les jeunes et les moins jeunes manifestent pendant plusieurs mois pour la planète; un sommet: **500 000** personnes dans les rues de Montréal le 27 septembre, sans compter toutes les autres à la grandeur du Québec, du Canada et de la planète
- **2020**: mobilisation des jeunes qui se poursuit, malgré la COVID-19, le Front commun pour la transition énergétique qui publie la version 2.0 du Projet Québec ZÉN.

En outre, de nombreux nouveaux organismes régionaux et nationaux ou des organismes déjà établis ont mobilisé leurs troupes et se sont concertés avec d'autres pour obtenir de meilleurs résultats dans la perspective d'une transition écologique, sociale et économique juste. C'est sans compter les nombreux chantiers de l'économie sociale qui permettent de mettre au monde des entreprises visant à régler des problèmes créés par l'économie capitaliste.

En espérant que nos élu-e-s trouve dans une telle mobilisation la motivation pour entreprendre les actions urgentes et nécessaires que la situation exige, il est possible de penser à un plan d'action exigeant, mais stimulant.

## Plan d'action



Les cibles suivantes sont établies à partir des recommandations du GIEC (Groupe international sur l'évolution du climat), des objectifs d'Aichi pour la préservation de la bio-diversité et des objectifs du programme des Nations Unies « Transformer notre monde ».

### Cibles 2030

- Avoir réduit nos émissions de GES **d'au moins 45%** par rapport à ce qu'elles étaient en 2010
- Avoir conservé **au moins 17%** des zones terrestres et d'eaux intérieures [...] au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement [...] (c'était, en fait, un objectif pour 2020, qui n'a pas été atteint)
- Objectif no 1 du programme de développement durable des Nations Unies « Transformer notre monde » : **Avoir éliminé la pauvreté** sous toutes ses formes [...] – Pour y parvenir, il faut oser regarder la réalité en face ; première étape : diagnostic ville par ville, quartier par quartier (On n'est plus dans le « chacun pour soi »)

### Cibles 2050

- Avoir atteint la **carboneutralité** (Zéro émission nette)
- D'ici à 2050, la diversité biologique est **valorisée, conservée et utilisée avec sagesse**, en assurant le **maintien des services d'écosystèmes**, [...] (Vision 2050 du Plan stratégique mondial « Vivre en harmonie avec la nature », pour la conservation de la diversité biologique)

## Questions aux maires siégeant sur la Commission de consultation et à l'ensemble des maires du Conseil de la MRC Roussillon

**Perspective:** Pour un chantier collectif à entreprendre ensemble, ayant en tête le projet de construire avec les humains vivant sur le territoire de la MRC Roussillon « Un avenir meilleur et durable pour toutes et pour tous à l'horizon 2030 ».

- Adhérez-vous aux cibles mentionnées précédemment ?
- Pensez-vous que l'adoption du projet de règlement PR-215 contribuerait à l'atteinte de ces cibles ?
- Où en sommes-nous par rapport à l'atteinte de ces cibles dans Roussillon ? (La situation actuelle : quel est notre bilan carbone ? – **D'où partons-nous ?**)
- Quels objectifs nous donnons-nous pour 2030 ? (Une **destination commune**)
- Quels objectifs intermédiaires allons-nous établir pour :
  - o 2022
  - o 2023
  - o 2024
  - o 2025
  - o 2030
- Quel **plan d'action** nous donnons-nous pour l'atteinte de ces objectifs dans les délais visés ?
- Quelle **contribution** est attendue de chacun, chacune ?
- Quel **plan de communication** établissons-nous pour associer la population à l'atteinte de ces cibles ?
- Quel **plan de suivi** établissons-nous pour que la population puisse suivre la réalisation facilement ? (Accessibilité et transparence)
- Les villes de la MRC Roussillon ont-elles mesuré les coûts qu'elles assument déjà et qu'elles assumeront de plus en plus à cause de l'adaptation aux changements climatiques, sachant que « Les coûts annuels pour contrer les pires conséquences des changements climatiques au niveau municipal s'élèvent à 5,3 milliards \$, selon une étude dévoilée [le 27 février 2020] par la Fédération canadienne des municipalités 9FCM) et le Bureau d'assurance du Canada (BAC) »?<sup>5</sup>
- Une question pour chaque citoyen, chaque citoyenne de chacune des villes de la MRC Roussillon : dans quelle ville voulons-nous vivre à l'horizon 2030 ?

## Conclusion

S'il y a une urgence à modifier le Schéma d'aménagement de la MRC Roussillon, c'est celle de le modifier de façon à intégrer les orientations, les cibles et les objectifs que la science nous demande d'adopter dans les meilleurs délais.

C'est le sens des orientations prioritaires, du plan d'action et des questions que j'adresse aux membres du Conseil des maires de la MRC. C'est aussi la raison principale pour laquelle j'appuie sans réserve les recommandations de SOS Fernand-Seguin relativement au Corridor vert Châteauguay-Léry :

---

<sup>5</sup> Agence QMI, Environnement – Adaptation au changement climatique : facture annuelle de 5,3 milliards pour les municipalités, 2020/02/27

- **Le retrait du projet de règlement PR-215**
- **La protection intégrale du territoire du Corridor vert Châteauguay-Léry**
- **La création d'un grand parc régional**

Protéger l'intégralité du corridor vert Châteauguay-Léry serait **un premier pas** vous permettant de démontrer aux citoyennes et aux citoyens des onze municipalités de la MRC Roussillon et même au-delà votre volonté de vous engager résolument à faire votre part pour l'atteinte des objectifs 2030 relatifs à la protection de la bio-diversité, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'élimination de la pauvreté.

C'est une invitation à se donner un schéma d'aménagement digne du XXI<sup>e</sup> siècle, qui soit un guide pour l'aménagement d'un mode de vie durable! C'est un défi à relever ensemble dans la concertation et la solidarité. N'oublions pas que :

« Les prochaines années sont parmi les plus importantes de notre histoire.  
»

**Debra Roberts. Coprésidente d'un groupe de travail du GIEC** <sup>6</sup>

« Les générations présentes ont la responsabilité de léguer aux générations futures une planète qui ne soit pas irrémédiablement endommagée par les activités humaines. [...] Nous devons vivre autrement sur terre.

**Audrey Azoulay. Directrice générale de l'UNESCO** »<sup>7</sup>

Claude Boileau, le 20 novembre 2020

---

<sup>6</sup> . Radio-Canada. 7 octobre 2018. Changements climatiques : le GIEC sonne de nouveau l'alarme. Radio-Canada - Référence tirées de Projet Québec ZÉN, v. 2, p. 146.

<sup>7</sup> Référence tirées de Projet Québec ZÉN, v. 2, p. 146

Présentateur : **François Le Borgne**

Date de présentation : 18 novembre

Mémoire présenté dans le cadre des consultations publiques de la MRC du Roussillon menées aux fins du processus d'adoption de son projet de règlement 215.

Le document a fait l'objet d'une présentation orale le 18 novembre 2020 à 20h00 et dont l'enregistrement est disponible à l'adresse web <https://roussillon.ca/gestion-du-territoire/projet-de-reglement-215/> (consulté le 20 novembre 2020). Le début de l'enregistrement est au repère 1h00 de l'enregistrement.

Un brouillon du présent document a été fourni à la MRC à 16h54, le 18 novembre 2020

Descriptif du présentateur :

François Le Borgne est résident de Châteauguay dans le district 8 de la ville depuis près de 10 ans. D'ailleurs, il est le conseiller municipal de ce district. Il a été élu le 3 novembre 2017 comme étant indépendant.

Il est détenteur d'un baccalauréat en science politique (B.Sc.), d'un baccalauréat en droit civil (L.L. B.), d'une maîtrise en droit des affaires (L.L. M.) et d'un doctorat en droit (L.L. D.) réalisé dans le cadre d'une cotutelle entre le Québec et la République française.

Il est membre du Barreau du Québec.

Ses connaissances les plus pointues sont dans les domaines de la gouvernance publique, du droit international de la mer ainsi que du droit maritime et des transports.

À titre de chargé de cours/d'enseignement, il offre régulièrement des cours en droit dans des Facultés de droit et d'éducation permanente universitaire ainsi que dans une institution universitaire spécialisée dans le secteur de l'administration publique. Il donne généralement des cours visant le droit public national et international ainsi que la méthodologie de la recherche en droit.

Remarques importantes : Cette position ne reflète en rien la position du conseil municipal de Châteauguay puisque nous intervenons à titre personnel. Aussi, il s'agit d'une opinion préalable qui pourrait être revue par nous dans le cadre d'une décision ultérieure du Conseil municipal de Châteauguay.

---

**Points introductifs importants :**

Notre position : notre intervention milite en faveur du retrait du règlement 215, de la continuation d'un engagement de la MRC sur tous les plans, même financiers, pour assurer la pleine protection du Boisé Châteauguay-Léry selon les paramètres réglementaires en vigueur, et ce, même dans l'éventualité où un tribunal pourrait conclure à une situation d'expropriation déguisée. Ultimement, en cas de défaite judiciaire sur cet aspect, la compensation juste et équitable par la MRC, la CMM

et le gouvernement du Québec ou encore la création d'un parc régional par ceux-ci. Selon nous, ces deux options doivent être promues. Nous pourrions aussi considérer des transferts de terrains à travers la MRC et la CMM, le tout selon des proportions équitables entre les villes qui les constituent, comme moyens alternatifs pour aider à une solution (peut-être, notamment des terrains non utilisés par Hydro-Québec; cela reste à vérifier). La protection de l'environnement passe d'abord par une ferme solidarité entre les villes ainsi qu'entre les différents paliers de gouvernement.

De manière préliminaire, nous sommes d'avis qu'en raison de la nécessité de protection de milieu rare démontrée par des rapports scientifiques nous qualifierons de patrimoine forestier précieux cet espace que constitue le Boisé Châteauguay-Léry.

Un postulat important : Le projet R-215 vise des modifications majeures à l'égard du règlement 170 qui, depuis des années, fait consensus au sein de notre communauté et qui aussi participe maintenant, à l'identité des citoyens de Châteauguay et tout probablement des citoyens de Léry. Ce projet de modification réglementaire implique une charge importante reposant maintenant sur les épaules de la MRC : **elle doit d'abord convaincre la communauté du bien-fondé de cette modification.** Cet aspect est central. Autrement dit, la démonstration revient exclusivement aux instances de gouvernance de la MRC et ne doit surtout pas être à la charge de la communauté. Ce point est central dans notre réflexion. Si la MRC n'est pas d'accord avec ce postulat, nous avons un très sérieux problème!

Notre position s'appuie sur les arguments qui suivent et qui se structurent selon les quatre dimensions : l'identité, les objectifs que se doit d'atteindre la MRC en matière de protection de l'environnement, le manque de transparence du processus du R215, les risques politiques globaux que les villes de Châteauguay et de Léry ainsi que la MRC encourent si cette dernière persévère dans son projet de règlement R-215.

## **1. Dimension identitaire :**

Le Boisé Châteauguay-Léry, comme la rivière Châteauguay, offre aux résidents de notre quartier (le district 8 – D'Youville dont je suis le représentant) un milieu de vie bonifié, et ce, au point de faire partie intégrante de notre identité. C'est aussi le cas de bien des Châteauguois.es.

En effet, dans notre quartier, la forêt comme la rivière ne sont jamais très loin de notre champ visuel. Les rues étant généralement orientées Est-Ouest. La rivière marque la limite à l'Est et le boisé marque la limite à l'Ouest. Cela offre tout simplement le sentiment qu'on habite en nature. On sort de notre secteur on voit la rivière en bout de rue. On y rentre, c'est la forêt qui est visible au fond de la voie avec la cime des arbres. Visuellement, cela se grave dans notre esprit. Sinon, pour d'autres les deux éléments sont proches et qu'ils peuvent tout simplement s'y rendre en marchant. Cela nous habite et cela très jeune puisque les enfants (les nôtres, d'ailleurs) vont découvrir la forêt, ils vont y jouer en faisant leurs découvertes au gré des pistes.

La faune de proximité est riche, il n'est pas rare de voir un chevreuil, un renard ou encore un lièvre qui errent dans nos rues. Notre épouse s'émerveille de voir un couple d'oriole de Baltimore ou de chardonnerets virevolter dans nos arbres avec leurs couleurs chatoyantes. Il n'y a pas si longtemps nos enfants ont été impressionnés de voir un oiseau de proie fondre sur une tourterelle triste et la dépecer devant leurs yeux. La nature est directement chez nous. C'est la force de cette forêt :

chaque jour, elle nous envoie ses émissaires pour nous émouvoir. Qui plus est, soulignons la fraîcheur et la qualité de l'air qui y règne surtout en temps de canicule. On ne peut que mieux l'estimer lorsqu'on est ailleurs sans boisés aux alentours.

Un sentiment de solidarité s'est tissé à cet égard particulièrement avec les citoyens du district 7 de l'autre côté de la rue Principale ainsi qu'avec ceux d'autres districts, surtout ceux qui ont encore des boisés à proximité qu'il faut protéger.

C'est certainement pour ces raisons que la protection du Boisé Châteauguay-Léry fait depuis l'objet d'une grande mobilisation par la population de Châteauguay. Il faut souligner à cet égard l'existence d'une pétition de près de 12 000 personnes déposée fin 2009 pour assurer sa protection d'où l'origine du régime actuel. D'ailleurs, lors de la présentation de la MRC, Monsieur Philippe Meunier a reconnu cette mobilisation citoyenne pour la conservation de cette forêt.

Aussi, le 21 mai 2019, la salle du conseil municipal de Châteauguay était en état de débordement en raison d'une mobilisation citoyenne pour faire annuler une résolution du conseil qui demandait à la MRC de permettre un accroissement de la densité sur des terres de la municipalité qui sont visées par l'actuel projet R-215. L'anecdote est intéressante : une dame se faufilant à travers la foule jusqu'au cadre de la porte d'entrée de la salle est venue dire aux élus municipaux que le public refoulait jusqu'au boulevard d'Anjou. C'est dire la mobilisation que cette forêt suscite chez les Châteauguois.es. C'est une question d'identité.

Mais au-delà de ce point local, il y a des enjeux environnementaux régionaux qui mobilisent les citoyens de toute la région métropolitaine de Montréal, y compris la MRC de Roussillon.

## **2. Les objectifs que la MRC se doit d'atteindre**

*Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) prévoit que l'on doit atteindre 17% de protection (selon les informations obtenues lors de la séance d'information); nous serions seulement à 9%. En 2030, nous devons avoir réduit nos émissions GES de 35%. Or, nous sommes aux prises avec un constat inquiétant de décroissance forestière. Entre 2009 et 2017, la MRC de Roussillon aurait eu une perte forestière de près de 1,92% (GÉOMONT, *Évaluation des pertes et gains de superficies forestières en Montérégie entre 2009 et 2017*, rapport final, mai 2018, p.21)*

Il va sans dire que La MRC bénéficie avec le bois Châteauguay-Léry d'un patrimoine forestier des plus précieux en raison de la qualité des espèces s'y trouvant (André SABOURIN, *Inventaires des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées de la ceinture verte de Châteauguay et Léry*. Rapports préparés pour Héritage Saint-Bernard, septembre 2008 et août 2009.)

Il relève de la responsabilité de la MRC d'assurer une réelle protection de ces espaces surtout si leur valeur a été démontrée.

Lors de la présentation du 21 octobre, messieurs Meunier et Vachon sont restés très évasifs sur les taux de protection actuels. Cette méconnaissance nous inquiète quant à leur sur leur compréhension de la situation et des fondements. Chose certaine, il est évident que les objectifs de protection seront loin d'être atteints, et ce, malgré le plan régional des milieux humides et en y ajoutant les enjeux agricoles. À cet égard, monsieur Meunier convient qu'après la détermination de ces deux éléments,

les taux de la MRC seront en dessous des cibles : «Nos chiffres ne sont pas très reluisants» (1h50 :59sec de la vidéo de la présentation).

La MRC est devant une impasse et la protection intégrale du Boisé Châteauguay-Léry fait partie de la solution. Sa valeur patrimoniale justifierait d'autant plus cette protection. Avec les chiffres et les évaluations ci-haut, l'intérêt de toute la région de la MRC réside dans cette protection.

Il faut donc être critique à l'endroit de projets réglementaires qui cherchent à modifier le régime de protection en vigueur.

### 3 - Le manque de transparence entourant le processus d'adoption du R215

Les éléments de critique de l'actuel processus de modification réglementaire peuvent se diviser en deux phases par lesquels plusieurs détails factuels sèment de sérieux doutes sur l'intégrité intellectuelle du processus de consultation et de recherche d'acceptabilité sociale. Il y a d'abord les processus institutionnels qui ont été tenus en marge de la consultation publique puis il y a la présentation elle-même tenue le 21 octobre et webdiffusée.

#### 3.1 Les processus institutionnels en marge de la consultation publique inspirent la méfiance

Des éléments préalables au processus de consultation font émerger des doutes importants sur l'intégrité du processus. Il est selon nous important de décrire les faits pour le moins troublants :

- Lors de la séance du 26 août, le maire de Léry, M. Walter Letham a manifesté son opposition à l'adoption du projet de règlement 215 traité en 5.6 à l'ordre du jour du 26 août. Convenons qu'à la fin de la séance, il a manifesté son vote contre le projet à la demande même du préfet et d'un autre membre du conseil qui lui signifiait qu'il devait voter pour ou contre, mais non s'abstenir. Nous prenons le temps de retranscrire le *verbatim* de la séance à partir de la bande vidéo de la séance à 17min 55 sec. :

Le maire de Léry Walter Letham (W.L.) : Christian, Christian! Est-ce qu'on prend un vote sur 5.6? Y a pas de vote!

Le préfet Christian Ouellette : Non y a pas de vote sur 5.6. C'est l'adoption du projet de règlement heu... Est-ce que tu veux ... tu veux te dissocier de ce projet-là? De cette adoption-là?

W.L. : Je veux ... heu ... I want to abstain.

Le préfet : Tu veux t'abstenir de ... heu...

W.L. : Yeah.

Le préfet : Ok. Mais là on adopte le projet. Le volet légal de ça... Oui lise...

La mairesse Lise Michaud : Heu..On a pas droit de s'abstenir. On doit absolument voter pour ou contre, mais on n'a pas droit de s'abstenir.

Le préfet : Ok.

W.L. Mais, y a pas eu de vote. Y a pas eu de vote, lise.

Le préfet : Non, mais si t'es pas d'accord avec cette résolution-là, tu peux dire que je suis contre, mais tu ne peux pas t'abstenir de te prononcer

[pause]

W.L. : (soupir!) Fuck!

La mairesse Lise Poissant (L.P.) : Je pense qu'il y a une amende s'il s'abstient

W.L. : je pense... quoi?

L.P. : Selon le code municipal, y a une pénalité, y a une amende, s'il s'abstient.

Le préfet : Donc Monsieur Letham heu ... vous voulez vous prononcer contre ou non?

W.L. : Contre.

Le préfet : Madame la greffière juste s'assurer que Monsieur Letham a voté contre l'adoption du projet de règlement 215

Or le procès-verbal adopté le 30 septembre 2020 indique que le projet de règlement 215 présenté en 5.6 a été adopté à l'unanimité, faisant fi de l'équité procédurale exercée par le président d'assemblée et par laquelle la réouverture du vote a été autorisée alors que la séance du 26 août était encore ouverte. Ajoutons qu'à la fin du point 13 (varia), le procès-verbal indique :

«A 16 h 48, monsieur Walter Letham, maire de la ville de Léry, se manifeste à l'effet que lors de la prise de décision du point 5.6 relativement à l'adoption du projet 215 modifiant le SAR afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation Conservation-viable; il estime qu'il aurait dû voter contre et demande que sa dissidence soit enregistrée.»

Or le préfet dans le cadre de ses pouvoirs discrétionnaires a permis l'enregistrement de du vote contre et a demandé explicitement à la greffière l'enregistrement de son vote contre le projet. Le procès-verbal est selon nous erroné et ne fait pas état de ce qui a été décidé par la présidence de l'assemblée. Au surplus, la décision est agréée par le silence de cette dernière puisqu'aucun membre n'a soulevé de point d'ordre à ce moment.

- Le maire de Châteauguay et préfet suppléant, Monsieur Pierre-Paul Routhier, a déposé le 25 juin 2020 un avis de motion sans avoir, à cet égard consulté préalablement le conseil de la ville de Châteauguay. Cet élément a été dénoncé par le conseiller Éric Allard et par nous lors de la séance du conseil du 17 août 2020 (vidéo 1h39 m.45 s). À notre question «Pourquoi vous ne nous avez pas partagé votre point de vue?... Les ratios?» (1h48m.20s.) Monsieur Routhier répond : «J'ai...J'ai aucune idée. J'ai aucune idée.» (souriant)
- Lors de ladite séance du 17 août, le maire de Châteauguay et préfet suppléant, Monsieur Pierre-Paul Routhier, a demandé à M. Allard «qu'elles étaient les recommandations de l'avocate (Me Jean, assistante de Me Marc-André Lechasseur) venue le 4 novembre 2019?» à l'hôtel de ville (1h42m.03s.). À cette question, nous affirmons qu'elle est venue expliquer seulement l'élément d'une opinion juridique rédigée le 20 mars 2019 par Me Lechasseur d'augmenter un peu la densité d'un terrain en particulier le tout conformément au règlement actuel de la MRC et d'y changer la désignation. Dans l'opinion du 20 mars 2019, la validité des règlements de la MRC n'était nullement discutée. Au contraire, son régime réglementaire actuel constituait le fondement de la demande d'intervention. Me Jean n'a jamais remis en question les dispositions réglementaires de la MRC. Or, l'avis de motion ayant été déjà déposé à la MRC à la suite d'une présentation par la MRC, par sa question adressée au conseiller Éric Allard, Monsieur Routhier, maire de Châteauguay et Préfet suppléant de la MRC, semble avoir voulu leurrer les membres du conseil municipal de Châteauguay vers un enjeu judiciaire et réglementaire moindre que ce qui est présentement discuté avec le projet R-215.
- Lors de ladite séance du 17 août, le maire de Châteauguay et préfet de la MRC parlant aux membres du conseil de Châteauguay de ses intentions et entente avec les membres du Conseil des maires de la MRC souligne un processus de consultation transparent impliquant la connaissance par la population des enjeux juridiques : «Parce que ce que j'ai



fait c'est de donner aux gens l'occasion de s'exprimer à la lumière des recommandations juridiques que nous avons eue ici, nous, en décembre pis après ça à la lumière des recommandations de l'avocat responsable, d'un urbanisme qui l'adjoint pis d'une autre personne. [...] Mais les gens de la MRC sont d'accord.» (vidéo 1h 43m. 27s. – nos soulignés). Comme nous le verrons plus loin, cet objectif été volontairement éclipsé du processus de consultation. Aussi, Monsieur Routhier a jusqu'ici omis de faire les représentations nécessaires auprès du Conseil des maires de la MRC pour faire respecter lesdites ententes. En effet, il n'a pas publiquement dénoncé une situation de contravention à l'entente.

- Le Conseil municipal de Châteauguay a adopté la résolution 2020-08-399 intitulée *Demande à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon de surseoir à l'adoption du projet de règlement 215 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable »* lors de sa séance ordinaire du 17 août 2020.
- Ladite résolution 2020-08-399 a été reçue par la MRC le 27 août, soit le lendemain de la séance du conseil des maires (tenue le 26 août 2020).
- Ladite résolution 2020-08-399 a été ignorée lors des séances suivantes du Conseil des maires de la MRC qui ont été tenues les 30 septembre et 28 octobre 2020.
- Le conseil municipal de Châteauguay a adopté la résolution 2020-10-514 intitulée *Demandes du conseil municipal de Châteauguay envers la Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon relativement à son projet de règlement 215 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable »* lors de sa séance ordinaire du 19 octobre 2020.
- Ladite résolution 2020-10-514 réitère la demande à la MRC de surseoir à sa décision d'adoption du projet R215 et demande explicitement que ladite résolution soit traitée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC du 28 octobre 2020.
- Ladite résolution 2020-10-514 a été reçue le 28 octobre 2020 à la MRC et le préfet a indiqué qu'elle ne serait pas traitée, reportant son traitement lors de la séance subséquente.
- Le Préfet suppléant et maire de Châteauguay à l'origine du projet de règlement R-215, Monsieur Pierre-Paul Routhier est le représentant de la ville de Châteauguay au Conseil des maires de la MRC de Roussillon. Il aurait normalement dû s'assurer du traitement diligent de la résolution 2020-08-399 par le conseil des maires et militer en faveur du traitement de la résolution 2020-10514 le jour même de sa réception.

À la lecture de ces faits, le Conseil des maires de la MRC a jusqu'à ce jour agi de manière à ignorer les critiques qui sont survenues dans le cadre de l'approbation du règlement 215 que ce soit en brimant l'enregistrement de l'opposition du maire de Léry, Monsieur Walter Letham dans l'adoption du projet R215 ainsi qu'en omettant de traiter lesdites résolutions 2020-08-399 et 2020-10-514, et ce, au mépris des volontés exprimées par les membres du conseil municipal de Châteauguay.

Qui plus est, les agissements et/ou omissions du maire de Châteauguay et préfet suppléant de la MRC mine grandement, et ce *ab initio*, la crédibilité du processus d'adoption de R-215 auprès des élus et de la population que ce soit en omettant de consulter les membres du Conseil municipal de Châteauguay ou encore en omettant de faire le suivi de la résolution 2020-08-399 auprès du Conseil des maires de la MRC.

Au surplus, lors d'allocutions sur les litiges du boisé Léry - Châteauguay le maire de Châteauguay et préfet suppléant, fait souvent référence aux montants maximums des réclamations demandées par les demandeurs sans toutefois faire les réserves nécessaires quant au rôle du juge dans la détermination de dommages juste et équitable. Sans ces réserves, il épouse la cause des parties adverses. En effet, cela ne serait-il pas un moyen de crainte pour satisfaire une orientation politique favorable à la modification réglementaire par le projet R-215? Monsieur Routhier est encore avocat (notons que des décisions du syndic du Barreau le reconnaissent coupable de l'infraction prévue à l'article 72 du *Code de déontologie des avocats* – 27 novembre 2018, no 18-03114 – et le condamnent à 2 mois de radiation – 19 juin 2019, no 06-18-03114 pour avoir fait des représentations à la Cour d'appel du Québec contre la ville dont il est maire sont encore en processus d'appel au Tribunal des professions), il n'est donc pas sans savoir qu'un juge ne peut accorder des montants pour les dommages qui excèdent ce qui est réclamé par un demandeur. Il n'est pas non plus sans savoir, compte tenu de cette règle, qu'il est normal qu'un demandeur détermine ses prétentions financières à des niveaux très élevés - pour faire une image, les prétentions peuvent être à des niveaux «stratosphériques». Il peut même y avoir derrière cet aspect un enjeu dissuasif sur la partie adverse. Éventuellement, il revient au juge, dans une seconde phase au procès de ramener ces prétentions financières «sur terre» en déterminant le montant juste et équitable pour compenser les dommages reconnus. Par conséquent, les montants réclamés sont généralement réduits, voire fortement réduits, par le tribunal. En l'espèce, cette information sans réserves du maire de Châteauguay et préfet suppléant mine la crédibilité du processus d'adoption de R-215 en offrant à la communauté, et ce, à des fins de dissuasion, uniquement le prisme des prétentions pécuniaires des demandeurs. Ces informations de Monsieur Routhier offertes auprès de la population sont, selon nous, potentiellement dolosives.

À cet égard, à la question de Mme Éliane Vanier présentée lors de la séance du 26 août du Conseil des maires de la MRC (23min. 48 sec.) Monsieur Routhier répond :

«[...]Mais je vous répète que ce qui s'est fait ici aujourd'hui dans le cadre de la réunion de la MRC est quelque chose de très important et il faut bien comprendre : la MRC s'est donné un outil pour s'assurer que les citoyens de la MRC, particulièrement ceux de Châteauguay ne soient pas pris avec un jugement défavorable de 50 millions».

### 3.2 – Une présentation guidée vers le «comment?» avec beaucoup d'éléments techniques, mais qui refuse obstinément d'aborder les aspects du «pourquoi?»

Durant toute la soirée d'information, les intervenants Philippe Meunier et Jean-François Vachon ont offert un bel effort de vulgarisation par moult détails très techniques sur l'aménagement. Lors de la période de questions, beaucoup d'individus dont moi-même ont posé des questions sur les raisons de ce changement réglementaire

Nous présentant uniquement le «comment?» dans toute sa flamboyance technique, le tout lié à l'urbanisme, et refusant obstinément d'aborder le «pourquoi?». Les représentants de la MRC semblent implicitement nous demander de leur faire confiance sur cet aspect, sinon de faire les commentaires par écrit ou oralement lors des consultations sur rendez-vous.

Soulignons dès maintenant que dans les jours suivants, plusieurs personnes nous ont témoigné que la présentation a été souvent trop difficile à suivre par ses aspects techniques liés à l'aménagement.

Voyons maintenant les deux aspects essentiels du «pourquoi?» qui seraient à la compréhension par la population

#### Le refus d'aborder les aspects juridiques

D'abord l'aspect juridique, pourquoi arriver à ce moment-ci, à la dernière minute du parcours réglementaire et judiciaire, avec cette modification par laquelle on ne cesse d'alléguer la nécessité d'une amélioration de la position juridique. On comprend que c'est à l'égard de l'application du concept d'«expropriation déguisée».

Cette amélioration de la position juridique reste un mantra insondable, un dogme qu'il faut croire. Impossible d'analyser la «boîte noire». Nombreuses ont été les questions à cet égard et toujours la même réponse du type «vous comprendrez que nous sommes en litige et que nous ne discuterons pas de celui-ci». Cet aspect étant fondamental pour assurer l'acceptabilité, nous expliquons mal qu'un avocat, issu de l'équipe des procureurs, ne soit pas présent lors de la présentation et de répondre aux questions dans la mesure du possible tout en filtrant l'information qui en sortirait. Pourtant le maire de Châteauguay et préfet suppléant, Monsieur Pierre-Paul Routhier, avait souligné le 17 août l'importance de consulter la population «à la lumière des recommandations de l'avocat responsable.» (supra.). À la question de Mme Henriette Côté, M. Routhier a mentionné «[...]vous allez pouvoir surtout entendre les recommandations du conseiller juridique et surtout les raisons pour lesquelles les recommandations sont faites.» (2h 19 min. 29 s.). Par ses propos, M. Routhier, convient préalablement de l'importance d'expliquer le «pourquoi?» lors des consultations.

Par ailleurs, l'aspect concernant la valeur des terrains est un autre enjeu qui est aussi une dimension au litige qui est totalement éclipsé. Ceci est troublant. Comme nous l'avons mentionné plus haut, la réclamation totale de 50 millions de dollars par les demandeurs n'est qu'une prétention de leur part. Dans une seconde phase au procès, un juge peut intervenir pour déterminer des valeurs justes et équitables des dommages. Cet aspect n'ayant jamais été abordé durant la consultation ou en marge de celle-ci, c'est selon nous mal renseigner la population sur les enjeux de litige. La chose est potentiellement dolosive, comme nous l'avons dit plus haut toutes les dimensions des enjeux ne sont pas sincèrement présentées pour une juste réflexion - soulignons que pour la première fois, cet aspect a été invoqué rapidement le 17 novembre, par Monsieur le Préfet; nous saluons cette ouverture très importante qui doit selon nous faire partie de la solution.

#### Le défaut d'études scientifiques préalables :

À la question complémentaire de Mme Éliane Vanier lors de la séance du conseil des maires du 26 août qui demandait (23min. 44 sec.) «Avez-vous pris le temps de faire une étude afin d'analyser l'impact qu'auront ces modifications sur la faune et la flore?» Le maire et préfet suppléant Pierre-Paul Routhier répond « Y a pas eu de modification alors c'est sur que... Y a pas de modification, y a pas d'analyse. Non.». Puis, le préfet ajoute plus sérieusement «Donc y a pas eu d'études. Effectivement... Effectivement».

Nous avons posé la question au moment de la présentation et l'absence d'études scientifiques a été confirmée. M. Vachon nous a invoqué des «assises scientifiques» sans que les références à celles-ci soient offertes, même sous une forme différée.

Comme nous l'avons mentionné, il est difficile de demander aux citoyens de se prononcer sur une proposition qui doit normalement protéger la diversité biologique, notamment les espèces qui vivent au centre d'une vaste concentration biologique. Or, selon les dires de M. Vachon le 21 octobre dernier, avec le projet de règlement 215, l'augmentation d'unités sur les 227 hectares de terrain litigieux pourrait atteindre jusqu'à 1400 unités supplémentaires selon les options permises sur 100 hectares. Au surplus, la MRC refuse de statuer sur la possibilité de clôturer les terrains et laisse cette épineuse question entre les mains des municipalités. Il est raisonnable de croire que ces modifications réglementaires sont considérables et affecteront négativement une proportion non négligeable de l'écosystème notamment sur sa qualité, voire sur sa pérennité. Il est dangereux que les incidences ne soient pas minimalement déterminées et exposées. La MRC allègue protéger l'environnement. N'est-elle pas prétentieuse alors qu'elle n'a aucune étude scientifique en main? Ne devrions-nous pas satisfaire le principe de précaution qui anime souvent les aspects environnementaux (surtout en Europe)? Cet aspect aurait constitué la deuxième dimension du «pourquoi?» En effet, en ayant réalisé des modélisations environnementales au regard des diverses options, la MRC aurait alors pu soutenir que le projet est crédible sur le plan de ses objectifs, en fondant avec ses options une protection environnementale optimale. On préfère déléguer le tout de manière *a posteriori* aux villes concernées avec les conséquences misérables que nous analyserons plus loin (infra, section 4). Pour le moment, même si un expert dans le domaine, M. Vachon, est intervenu dans ce dossier, cet aspect se base uniquement sur la simple intuition, sans aucune démonstration. La qualité patrimoniale du boisé Châteauguay mérite beaucoup mieux que cela. Nous déplorons grandement que le respect à l'endroit de ce dernier soit absent.

### 3.3. La MRC n'a pas rencontré son fardeau qui lui est normalement assigné en termes de consultation

La MRC détourne le processus de consultation en demandant constamment aux intervenants d'apporter une bonification au projet R-215. Par contre, revenons avec notre postulat : **l'instance publique doit d'abord convaincre la communauté du bien-fondé de cette modification.**

D'une part, on demande implicitement d'offrir notre confiance aux décideurs, mais avec ce qui précède nous ne pouvons offrir une telle confiance compte tenu des événements institutionnels qui ont démontré le peu de respect à l'endroit des élus (notamment en ignorant de les informer, en ignorant la résolution ou en jouant sur le contenu d'un procès-verbal) ainsi qu'à l'endroit des citoyens par le biais d'une présentation lacunaire.

En ciblant constamment le «comment?» par de l'information technique liée à des scénarios d'aménagement et en refusant obstinément d'aborder les deux dimensions mentionnées du «pourquoi?». Cette obligation postulée à l'endroit de la ville est loin d'être remplie. La population détient toute la légitimité de rejeter le projet R-215. Qui plus est, la MRC semble nier les valeurs démocratiques et d'équité en refusant d'offrir pleinement l'information pertinente et de lui permettre d'offrir valablement son opinion.

Au surplus, deux choses l'une : si le mandat de la firme National était de transmettre l'information pertinente et de manière compréhensible, elle a échoué sur des aspects élémentaires (notamment le «pourquoi?»). Si son mandat était de restreindre et d'orienter les informations transmises et les débats afin de mieux assurer un cloisonnement des enjeux et rendre acceptable R-215 auprès de la population, cela démontrerait la mauvaise foi de la MRC envers la population. Sur le plan moral,

la chose serait minable et on ne pourrait que mieux comprendre le cynisme qu'expriment généralement les citoyens envers le politique.

Cela dit, il faut regarder les perspectives politiques pour les villes visées et la MRC qui s'ouvriront à la suite de l'acceptation du projet de Règlement 215 par cette dernière

#### **4-Les risques d'une course vers le fond des normes de protection et d'une rupture de la communauté du Roussillon ainsi que d'une déstructuration de sa MRC**

##### 4.1. Contexte géopolitique interne de la MRC

La MRC est structurée selon un axe d'orientation est-ouest avec deux «enclaves» séparées par la présence de la réserve de Kahnawake. Le pôle le plus important, sur le plan démographique et économique, est situé à l'Est formé de Sainte-Catherine, Saint-Constant, Delson, Candiac et Lapraire, Saint-Mathieu et Saint-Philippe. Le second pôle est situé à l'ouest de la MRC avec Châteauguay, Mercier, St-Isidore et Léry.

Il est évident que physiquement le bois Châteauguay Léry est très loin du cadre de vie des résidents du pôle Est de la MRC.

Au sein de la MRC dont les forces décisionnelles principales se trouvent dans l'enclave à l'est de son territoire (le siège la MRC est d'ailleurs à Saint-Constant).

Un constat s'impose : il n'y a pas de taxation directe par les MRC. Chaque ville taxe pour son administration et des montants sont versés à la MRC selon les engagements statutaires. Les élus sont donc toujours soumis à la pression de s'assurer que les taxes restent au minimum...au risque de perdre leurs élections. Les villes d'une MRC sont incitées à agir de manière individualiste et de faire valoir la solidarité lorsque celle-ci reste sans frais. Les pressions politiques sont donc fortes pour que les ressources restent à l'Est de la MRC, pôle du pouvoir de celle-ci; et ce, au risque de voir l'Ouest de la MRC dénuée de ressource dans une perspective «colonialiste» dans sa version la plus atténuée de celle-ci, convenons-en. Il est fréquent que nous déplorions le manque de service en transport en commun, notamment interrégional, ainsi que du peu de considération de volonté politique pour implanter de l'enseignement postsecondaire (CÉGEP) dans le secteur d'autant plus que nous serions à équidistance des CÉGEPs ou pavillons de CÉGEP environnants. Jusqu'ici la défense du Boisé Châteauguay-Léry constituait selon nous l'élément fédérateur identitaire qui nous lie la MRC du Roussillon. Le seul élément d'ailleurs...

Nous déplorons que la commission de la MRC qui réalise l'audition des présentes consultations soit uniquement formée des représentants de trois municipalités situées à l'est de la MRC, à savoir Delson, Sainte-Catherine et Saint-Philippe. De ce fait, pour les raisons ci-dessus, nous craignons l'existence d'un biais politique en défaveur de Châteauguay et de Léry.

Aussi, le R215, s'il est abordé, laissera les villes de Châteauguay et de Léry seules face à des recours contre les mesures de protection renforcées qu'elles voudraient mettre en place pour protéger au maximum le boisé Châteauguay-Léry. Alors qu'avec le régime actuel, la MRC, la CMM ainsi que le gouvernement du Québec sont directement impliqués au litige et offrent ainsi leur soutien à une cause plus grande que les moyens d'une ville.

#### 4.2. Un R215 qui renvoie plusieurs décisions discrétionnaires vers les villes pour l'interprétation et l'application du Schéma d'aménagement.

Lors de la présentation du 21 octobre, Messieurs Meunier et Vachon ont expliqué que plusieurs aspects restent ou deviendront délégués aux villes de Châteauguay et Léry. Nous avons retenu des aspects techniques.

Avec l'adoption de R-215, les villes de Châteauguay et de Léry vont maintenant rester seules face à des poursuites en expropriation déguisée si dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire elle utilise une interprétation restrictive et favorable à la protection environnementale. Par exemple les critères obligatoires pour analyser un projet au regard du PAE et/ou du PIIA selon des critères subjectifs ayant une texture ouverte des termes utilisés dans les dispositions. La MRC devrait plutôt une formulation beaucoup plus restrictive, exhaustive clairement défini pour assurer elle-même la protection de l'environnement. Mais cela entraînerait sa responsabilité, une avenue dans laquelle elle ne souhaite manifestement s'engager afin d'éviter de prendre le risque de réactiver des litiges à son endroit. Aussi, l'enjeu de l'autorisation ou non de clôturer des terrains et la détermination du type de clôtures si celles-ci sont autorisées est aussi un dégagement de la MRC des risques de poursuite pour que celles-ci soient dirigées vers les villes. En outre, en remettant aux municipalités des choix discrétionnaires sur les contraintes écologiques, la MRC fragmente l'approche globale dans lequel ces études devraient normalement être menées. Les milieux n'en seront que davantage fragilisés.

Nous affirmons que ces pouvoirs discrétionnaires accordés aux villes sont un leurre au regard de la protection de l'environnement puisque d'une part un conseil municipal favorable au développement pourrait interpréter largement ces dispositions en faveur des propriétaires/développeurs. D'autre part, un conseil municipal qui souhaiterait rendre l'interprétation restrictive pourrait se voir menacer de poursuites importantes en expropriation déguisée comme on le connaît actuellement et la ville devra assumer seule ces risques de poursuite. À propos de R-215, M. Vachon affirmait le 21 octobre : «[Les poursuites visent la MRC et les villes. Si on bonifie la position juridique de la MRC, on bonifie la position juridique des villes.](#)» (2h 52m 05s). Cette affirmation est des plus douteuses puisque cela n'est pas du tout vrai pour les villes qui souhaitent restreindre les critères de développement pour accroître la protection du boisé. Si ces villes cherchent à assurer à accroître la protection du boisé en réalisant une interprétation restrictive des droits des propriétaires, voire en interdisant les clôtures, elles risquent de se faire poursuivre à nouveau par les propriétaires. Par contre, ce à ce moment elles ne pourront plus compter sur les soutient de la MRC, de la CMM et du gouvernement du Québec. À l'évidence, les autres villes de la MRC auront le bénéfice de ne plus être interpellées par le litige (via la MRC). En adoptant R215, elles abandonnent Châteauguay et Léry dans leur quête de protection du boisé Châteauguay-Léry. L'effet de la solidarité municipale et des divers paliers de gouvernement en faveur de l'environnement ne sera plus là et tout cela sera au profit des propriétaires/promoteurs qui pourront exercer leurs pressions sachant que l'adage «diviser pour mieux régner» est de mise.

Ces éléments ne peuvent pousser que vers une dégradation des normes environnementales, et ce, par une mise en concurrence ou par la menace de poursuites potentiellement inabordables, surtout pour les plus petites d'entre elles. Comment voulez-vous qu'une ville comme Léry qui a sur son territoire un vaste patrimoine forestier puisse faire face à des responsabilités de risques financiers de dizaines de millions de dollars? Avec les incidences auprès des institutions financières que cela implique. Ce type de territoire est pris en otage.

Nous interpellons la population : avec une telle mentalité et le manque de solidarité des villes de la part de la MRC, comment voulez-vous atteindre nos objectifs globaux? C'est impossible.

C'est là un véritable phénomène de «race-to-the bottom», la course vers le fond, des normes de protection environnementale. Un concept que nous enseignons comme l'une des dérives en matière d'effectivité du droit. Cette approche individualiste des autorités publiques et la course vers le fond qui en découle ont toujours été dévastatrices sur le plan environnemental. Nous l'avons constaté en sécurité maritime dans le cadre de notre thèse et livre (François LE BORGNE, *Les mémorandums d'entente sur le contrôle des navires par l'État portuaire : l'approche prometteuse du transgouvernementalisme*, Montréal, Éditions Thémis, 2015). Dans le cadre de cette dernière, nous avons pu démontrer que la solution est venue d'une réelle solidarité des autorités publiques, même étrangères, avec la mise en commun de ressources importantes. Il doit donc y avoir une mise en commun des ressources financières en matière de conservation et de protection de patrimoine forestier précieux, et ce par l'intermédiaire de la MRC.

C'est pour cette raison que nous croyons qu'il faut continuer le litige selon les paramètres actuels; jusqu'à, éventuellement (mais, la cause n'est pas encore perdue!), la détermination par un juge des compensations juste et équitable, le tout qui sera payé par les parties solidaires : le gouvernement du Québec, la CMM, la MRC du Roussillon, la Ville de Léry et la ville de Châteauguay.

Il maintenant important de dire que l'adoption de R-215 signifiera une désolidarisation des villes de la MRC qui aura, nous croyons, des répercussions politiques importantes.

#### 4.3. Une désolidarisation des villes qui mènera probablement au cynisme vis-à-vis la MRC, la rupture de la communauté du Roussillon et à une mouvance sécessionniste.

Déjà en 4.1 nous avons souligné un sentiment de traitement inéquitable de la part de la MRC à l'endroit de la communauté châteauguoise.

Qui plus est, les MRC sont des structures municipales peu démocratiques. En effet, il y n'a pas d'imputabilité des membres du Conseil des maires de la MRC auprès des populations locales visées directement et spécifiquement par ses décisions.

Nous pouvons déjà anticiper la frustration qui découlera de cette structure peu démocratique de la MRC : lorsque les bulldozers entreront dans le boisé, les citoyens s'en indigneront et tenteront de mobiliser les élus locaux. Or, ceux-ci ne pourront seulement dire que c'est une dimension de la MRC à l'origine du carnage. La population ne pourra exercer son mécontentement par un vote de «congédiement». Le seul et uniquement angle d'attaque pour les élus locaux sera de diriger la vindicte publique vers un mouvement de sécession de la MRC.

Toujours en l'espèce, les élections sont l'an prochain. À la suite de l'adoption de R215, nous ne pourrions qu'encourager des candidats à la mairie vers l'avenue de la sécession de la ville de la MRC du Roussillon pour créer une nouvelle MRC ou encore joindre la MRC voisine de Beauharnois-Salaberry dans laquelle nous avons plusieurs services partagés avec la municipalité de Beauharnois qui est d'ailleurs le lieu de siège de sa MRC. Il est certain que nous aurions un meilleur équilibre des pôles avec Salaberry-de-Valleyfield. La création d'une nouvelle MRC serait une situation encore meilleure. Personnellement, nous sommes prêts à adhérer à une telle entreprise, voire l'encourager si le règlement 215 devait être adopté. La difficulté sera de convaincre le gouvernement du Québec, mais la circonscription de Châteauguay détient cet

avantage subtil d'être d'allégeance changeante au gré des élections. Une modification des délimitations de MRC est exigeante sur le plan organisationnel, mais n'est peut-être pas si coûteuse.

### **Conclusion :**

Avec tout ce qui précède, nous sommes dans un état d'incrédulité à l'endroit du processus de consultation actuellement menée pour le projet R215.

Les villes à l'Est de la MRC, majoritaires dans son conseil des maires, ont sur le plan financier des gains à se départir de ces litiges et Châteauguay ainsi que Léry ont trop à perdre de se retrouver seuls face à des menaces judiciaires sur un boisé qui est précieux aux yeux des scientifiques et identitaire aux yeux de leurs résidents. Par contre, la MRC se leurre d'espérer se dégager à peu de frais de se dégager desdits litiges par le règlement 215, puisque cela ne sera pas sans conséquence sur son bilan environnemental et sur divers aspects politiques.

Restons calmes, ces litiges s'ils sont perdus sur l'enjeu de l'expropriation déguisée sont une occasion en or de pouvoir répartir équitablement entre les villes de la MRC des charges financières pour des cibles qu'elles doivent atteindre ensemble et non individuellement. Il s'agit d'une occasion de compter sur la CMM et le gouvernement du Québec qui sont aussi impliquées dans les litiges. Cela est d'autant plus précieux qu'une ville comme Léry serait fragilisée de financer des obligations de protection à si grande échelle, mais nécessaire en raison de la valeur du patrimoine forestier. Cet effort ne peut être que collectif. Et c'est encore mieux s'il peut être réalisé avec plusieurs paliers de gouvernement, l'équité entre les collectivités n'en sera que plus grande.

Des processus de négociation sont encore possibles et des possibilités de transferts de terrains constituent de nouvelles voies envisageables.

Pour les raisons qui précèdent, nous demandons le retrait du projet de règlement 215, nous demandons aux villes de la MRC de faire preuve de solidarité et d'équité envers les villes de Châteauguay et de Léry en continuant de soutenir sur tous les plans et jusqu'au bout la protection intégrale du boisé Châteauguay-Léry selon la réglementation en vigueur. La création d'un parc régional est à nos yeux une avenue encore meilleure.

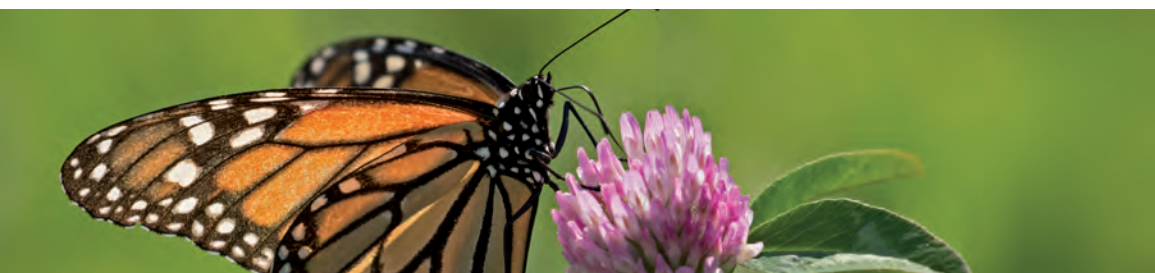
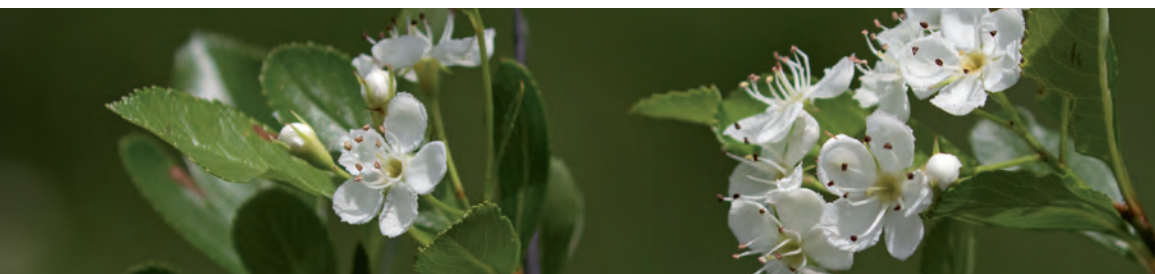
Parce qu'il ne faudrait surtout pas devenir le «Brésil» de la Montérégie.

François Le Borgne, L.L.D., L.L.M, L.L.B., B.Sc.



# MÉMOIRE PRÉSENTÉ

à la MRC de Roussillon  
dans le cadre de la commission consultative  
sur le projet de règlement 215



Héritage  
**Saint-Bernard**  
Novembre 2020



## TABLE DES MATIERES

MISE EN CONTEXTE .....	4
L'ORGANISME ET SA MISSION DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS .....	5
MOBILISATION CITOYENNE .....	6
CORRIDOR VERT CHÂTEAUGUAY-LÉRY.....	8
Haute valeur écologique.....	8
Morcellement du territoire et effet de bordure .....	9
Services écologiques rendus.....	10
Bienfaits sur la santé physique et mentale .....	10
PROJET 215 .....	11
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	12

## MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de la commission consultative sur le projet de règlement 215 visant à modifier le Schéma d'aménagement révisé, Héritage Saint-Bernard dépose un mémoire pour exprimer à nouveau sa vision de conservation intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry.

D'une superficie de près de 1000 hectares, le corridor vert Châteauguay-Léry ne représente qu'un petit pourcentage du territoire de la MRC<sup>1</sup> de Roussillon; Héritage Saint-Bernard maintient qu'il doit être préservé intégralement, pour tous les bienfaits qu'il procure sur l'environnement et la santé physique et mentale.

Dans le Schéma d'aménagement de la MRC, on trouve l'extrait suivant :

« En 2011, la CMM<sup>2</sup> effectuait un inventaire du couvert forestier pour l'ensemble de son territoire et évaluait le couvert forestier de la MRC à 3 235 ha, ce qui représente 8,7 % du territoire. Cette proportion est largement inférieure à la proportion moyenne des agglomérations et MRC de la CMM qui est de 19 %. D'ailleurs, avec 8 % de couvert forestier, la MRC se situe sous le seuil de préservation de la biodiversité qui est généralement admis de 30 % de la surface d'un territoire. »<sup>3</sup>

Sachant que depuis 2011, le couvert forestier de la MRC de Roussillon n'a cessé de diminuer, Héritage Saint-Bernard expose dans le présent mémoire ses arguments pour la protection urgente et intégrale et du corridor vert Châteauguay-Léry.



Au Québec, la présence de la rare Aubépine ergot-de-coq demeure limitée à Châteauguay, Léry et Kahnawake. Seuls quelques arbustes de cette sublime espèce sont situés sur des territoires protégés; d'autres ont été localisés dans les secteurs non protégés du corridor vert Châteauguay-Léry.

©Dominic Gendron

---

1 Municipalité régionale de Comté

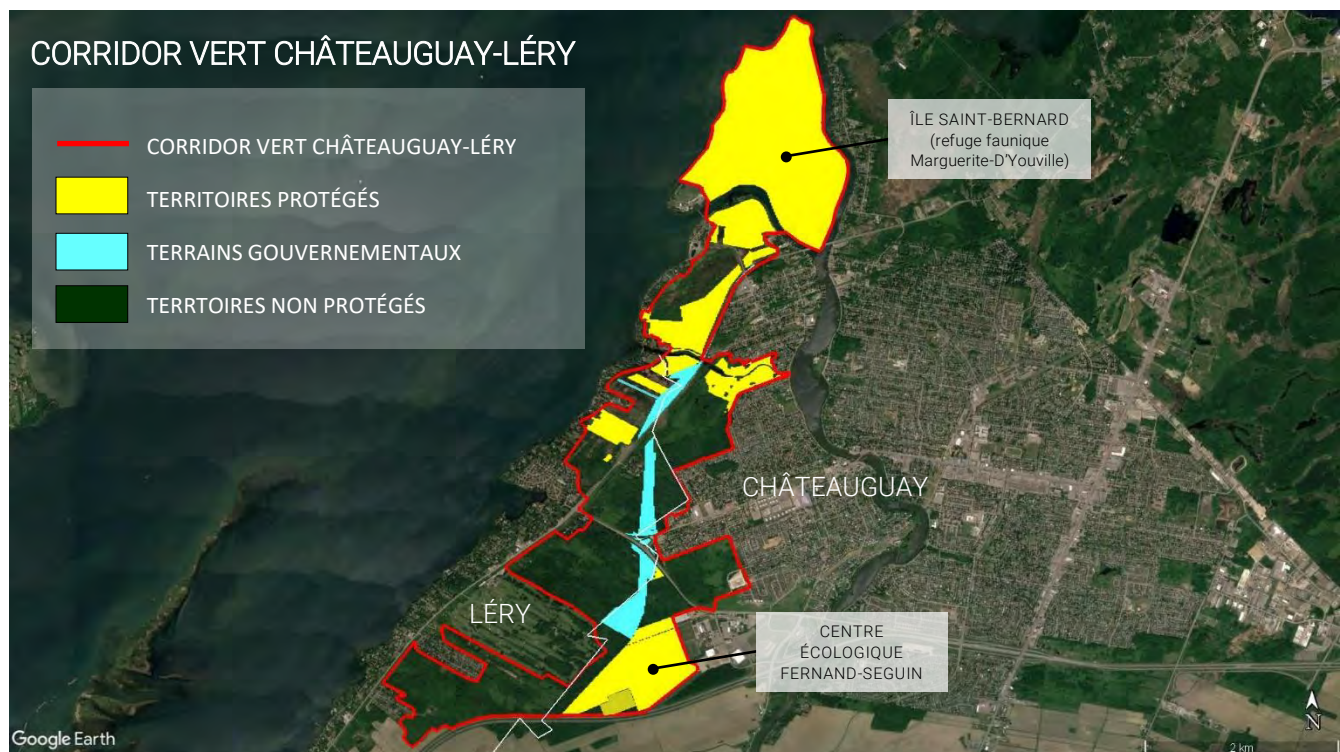
2 Communauté métropolitaine de Montréal

<sup>3</sup> [MRC de Roussillon, Schéma d'aménagement et de développement durable Municipalité régionale de comté de Roussillon, p.42, 24 avril 2019](#)

## L'ORGANISME ET SA MISSION DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Fondé en 1987, Héritage Saint-Bernard, est un organisme sans but lucratif œuvrant à la protection de l'environnement. Sa mission première est la protection, l'aménagement, la mise en valeur et la gestion des milieux naturels qui lui sont confiés, d'une superficie approximative de 350 ha situés dans les municipalités de Châteauguay et de Léry, dans les limites du corridor vert Châteauguay-Léry.

Les deux principaux territoires d'intervention de l'organisme sont l'île Saint-Bernard et le centre écologique Fernand-Seguin. Les deux sites sont situés à Châteauguay, aux extrémités du corridor vert Châteauguay-Léry, et attirent plus de 300 000 visiteurs par année provenant à 70 % de la grande région de la MRC de Roussillon<sup>4</sup>.



Le corridor vert est composé d'une succession de riches écosystèmes d'une superficie de près de 1000 ha. En jaune, les territoires protégés sont sous la gestion d'Héritage Saint-Bernard. Ils équivalent à plus de 350 hectares et sont protégés à perpétuité grâce à la collaboration des municipalités de Léry et de Châteauguay, de Nature-Action Québec et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

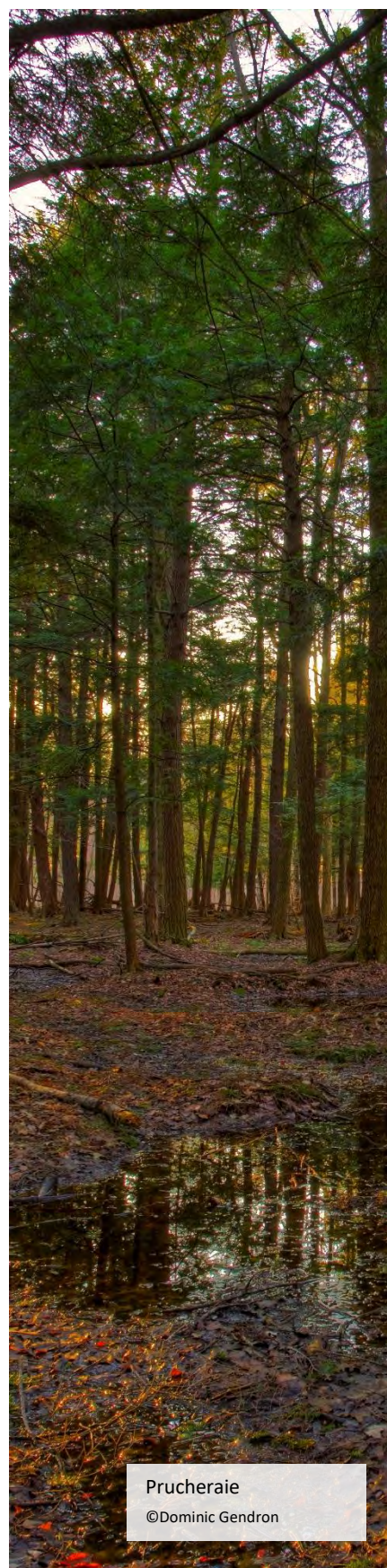
<sup>4</sup> Chaire de tourisme Transat ESG UQAM. Études des retombées économiques des activités associées à l'île Saint-Bernard, mars 2017.

## MOBILISATION CITOYENNE

Depuis une douzaine d'années, la population de Léry et de Châteauguay s'est exprimée à plusieurs reprises pour la protection des milieux naturels par le biais de mémoires, pétitions et manifestations.

Voici un aperçu des événements marquants :

- À Châteauguay, à l'été 2009, lors de la consultation publique sur l'opportunité de développer ou conserver la zone sud-ouest de Châteauguay, 584 citoyens font connaître leur avis. Les citoyens se prononcent alors en faveur de la conservation de ce secteur important du corridor vert Châteauguay-Léry. Au total, **92 % des personnes ayant fait valoir leur opinion privilégient la conservation intégrale** plutôt que le développement.
- En novembre 2009, le groupe SOS Forêt Fernand-Seguin dépose une pétition de **12 145 signatures** au conseil municipal de Châteauguay, demandant la **protection du corridor vert Châteauguay-Léry**. Puis, cette même pétition est remise au conseil de la MRC de Roussillon en janvier 2010. Au même moment, Héritage Saint-Bernard dépose à la MRC de Roussillon les inventaires floristiques du corridor vert démontrant la **haute valeur écologique de l'ensemble du territoire**. De son côté, le Club des ornithologues de Châteauguay dépose les résultats d'un inventaire de l'avifaune du corridor vert Châteauguay-Léry.
- En septembre 2010, dans le cadre d'une consultation sur l'avenir de la municipalité de Léry, Héritage Saint-Bernard dépose un mémoire pour la protection du corridor vert Châteauguay-Léry. À cette occasion, près du quart des foyers de Léry s'expriment. Parmi ces citoyens répondants, 94 % choisissent le plan proposé par le Regroupement des citoyens de Léry, proposant la **conservation intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry**.
- À l'automne 2011, Héritage Saint-Bernard dépose un mémoire à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre des consultations publiques sur le PMAD. L'organisme recommande entre autres la **protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry**. Qui plus est, Héritage Saint-Bernard recommande que le corridor vert Châteauguay-Léry soit reconnu dans son ensemble.
- En juin 2013, environ 200 personnes se rendent à la séance du conseil de la MRC de Roussillon afin de demander le **rejet du projet de plan d'urbanisme** de Léry, lequel ouvre la porte au développement résidentiel dans la partie léryveraine du corridor vert Châteauguay-Léry.



Prucheraie  
©Dominic Gendron

- En janvier et février 2014, plus de 1 200 citoyens et groupes, dont Héritage Saint-Bernard, déposent des mémoires et des avis à la MRC de Roussillon concernant le projet de règlement 170 de concordance au PMAD. Fidèles à leurs convictions, **les citoyens et les groupes demandent la protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry**. Ils demandent aussi à la MRC « **d’élaborer un plan d’action pour la conservation et la mise en valeur des milieux naturels** existants ainsi qu’un plan d’action permettant l’atteinte des objectifs de rétablissement du couvert forestier ».
- En mars 2015, le ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), David Heurtel, bloque un projet de développement résidentiel dans le corridor vert Châteauguay-Léry par le biais d’un « avis d’assujettissement d’une intervention à une autorisation (art.19 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel) » aux promoteurs<sup>5</sup>. Par l’occasion, le ministre Heurtel reconnaît la très **haute valeur écologique** du corridor vert Châteauguay-Léry et envoie un message clair d’**interdiction à toute initiative pouvant dégrader ce milieu unique**.<sup>6</sup>
- En juin 2017, à Châteauguay, plus de 50 citoyens se présentent à la soirée de consultations publiques de la MRC de Roussillon sur le deuxième *Projet de Schéma d’aménagement et de développement durable*. Aussi, la majeure partie des participants appuie les demandes faites pour la **protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry**.



Salamandre à points bleus  
©Dominic Gendron

Ce rappel des événements démontre à quel point les citoyens et organismes n’hésitent pas à se regrouper, à s’organiser et à se prononcer pour faire valoir leur opinion relative à la protection des milieux naturels de la région. Par le biais de différentes actions, les mobilisations sont toujours faites dans le but de demander la protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry.

<sup>5</sup> [Ministre du Développement Durable, de l’Environnement et des Changements Climatiques, Avis d’assujettissement d’une intervention à une autorisation. 3 mars 2015](#)

<sup>6</sup> [Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l’écologie et de la conservation, Analyse du risque de dégradation d’un milieu favorable à l’aubépine ergot-de-coq, l’aubépine suborbiculaire ainsi que le noyer cendré par le développement résidentiel à Léry. 23 octobre 2014](#)

# CORRIDOR VERT CHÂTEAUGUAY-LÉRY : UN TERRITOIRE AUX MULTIPLES BÉNÉFICES

## HAUTE VALEUR ÉCOLOGIQUE

Au fil des ans, de nombreux inventaires floristiques et fauniques ont été menés dans le corridor vert Châteauguay-Léry. La haute valeur écologique de ce territoire est reconnue par l'ensemble des intervenants, dont les municipalités, la MRC de Roussillon, le Club des Ornithologues de Châteauguay, SOS Forêt Fernand-Seguin, Héritage Saint-Bernard, la CMM et par le ministre du MDDELCC.

Rappelons que ce territoire de près de 1 000 hectares abrite entre autres une trentaine d'espèces de plantes rares, des centaines d'espèces d'oiseaux, des champignons uniques au pays ainsi qu'une diversité exceptionnelle d'habitats. Ce corridor vert est si remarquable qu'il contient cinq « écosystèmes forestiers exceptionnels » couvrant plus de 500 hectares (plus de la moitié du corridor vert).

À cet effet, M. André Sabourin, consultant émérite en botanique ayant effectué des inventaires sur les plantes menacées ou vulnérables de l'ensemble des secteurs non protégés du corridor vert Châteauguay-Léry, a confirmé la présence exceptionnelle de plantes rares et en situation précaire et d'autres plantes herbacées d'intérêt. Il recommandait d'ailleurs dans ses études « que la ceinture verte de Châteauguay-Léry soit désignée globalement comme étant une aire protégée par le gouvernement du Québec, vu son intérêt national (...).<sup>7</sup> »

Alors que l'objectif du PMAD était d'atteindre 17 % d'aires protégées pour 2020 et 30 % de couvert forestier d'ici 2031, tous les boisés, milieux humides et habitats encore existants doivent être protégés. Héritage Saint-Bernard est donc d'avis que la MRC de Roussillon doit tout mettre en œuvre pour empêcher quelconque développement dans le corridor vert Châteauguay-Léry. Sur ce site d'exception déjà fragilisé, toute construction, aussi petite et de faible densité soit-elle, engendrera une fragmentation du milieu et aura un impact négatif sur la biodiversité et la richesse du territoire. Pour être cohérente et pour revenir à un équilibre avec l'objectif du PMAD, la MRC de Roussillon devrait plutôt favoriser les initiatives de plantation d'arbres, de création de corridors verts et de protection d'habitats naturels sur son territoire.

« À l'échelle du Grand Montréal, la protection des bois, des corridors forestiers et des milieux humides est l'une des conditions essentielles au maintien de la biodiversité de la région. De plus, la présence du couvert forestier apporte une contribution significative à l'attractivité du Grand Montréal et à la qualité de vie de ses citoyens. »<sup>8</sup> – CMM.



<sup>7</sup> [Sabourin, André. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées de la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Août 2009](#)

<sup>8</sup> [Communauté Métropolitaine de Montréal, Plan métropolitain d'aménagement et de développement \(PMAD\), p. 184.](#)



## MORCELLEMENT DU TERRITOIRE ET EFFET DE BORDURE

Les habitats du corridor vert Châteauguay-Léry étant déjà morcelés par les routes qui l'entourent, il est important de conserver la totalité du territoire restant. Toute parcelle sacrifiée aura un impact sur l'intégrité biologique du massif forestier. Chaque ouverture créée par la construction d'une maison rendra le déplacement de certaines espèces très difficile, mettant en péril leur présence dans le secteur.

Par exemple, la Chouette rayée et la Paruline couronnée, qui ont besoin de grands massifs forestiers pour nicher, ne sont pas présentes à l'île Saint-Bernard, la forêt mature qu'on y trouve étant de trop petite superficie. Par contre, on les observe encore au centre écologique Fernand-Seguin, car ce boisé est connecté à d'autres milieux naturels (non protégés). Donc, si une partie de la forêt présentement à l'étude (en conservation viable) se voyait fragmentée, il est à croire que ces deux espèces n'auraient nulle part où nicher, donc quitteraient le corridor vert.

De plus, l'effet de bordure créé par le développement domiciliaire menacerait de nombreuses espèces qui ont besoin de se mettre à l'abri de prédateurs, au cœur des forêts, pour se protéger, nicher et se nourrir. Pour illustrer ce propos, prenons le Vacher à tête brune qui pond ses œufs dans les nids d'autres espèces. Le Vacher à tête brune n'entre pas très creux dans la forêt; il demeure généralement dans les 300 premiers mètres d'une forêt<sup>9</sup>, parasitant donc les nids se trouvant dans cette section du territoire. Les espèces et individus nichant au cœur de la forêt, à plus de 300 mètres d'une ouverture causée par exemple par le déboisement pour une résidence, ont beaucoup plus de chances de mener à terme leurs couvées. Qui plus est, l'activité des vachers femelles près des nids et les cris des jeunes vachers peuvent favoriser la prédation des nids par des prédateurs comme les écureuils, les Raton-laveurs, la moufette et les chats, les attirant vers les œufs.<sup>10</sup> Ceci n'est qu'un exemple et le concept s'applique à des dizaines d'autres espèces animales et végétales.

C'est la totalité de la superficie du corridor vert qui explique en grande partie sa richesse. Aucun secteur de ce territoire ne peut être qualifié comme ayant « une faible valeur écologique » si l'on considère l'impact du morcellement et de l'effet de bordure que causerait la disparition de certaines parcelles de ce corridor.



<sup>9</sup> [Robinson, S.K., Thompson III, F.R., Donovan, T.M, Whitehead, D.R., et Faaborg, J. \(1995b\). Regional forest fragmentation and the nesting success of migratory birds. Science 297, 1987-1990.](#)

<sup>10</sup> [Impacts potentiels de la présence du Vacher à tête brune \(Molothrus ater ater\) au parc national du Mont-Saint-Bruno, Mélanie Chabot 2007](#)

## SERVICES ÉCOLOGIQUES RENDUS

Compte tenu de la rareté croissante des milieux naturels, la planification du développement à l'échelle municipale et régionale devrait privilégier la préservation et la mise en valeur des espaces naturels qui sont les poumons des villes et des régions. Les écosystèmes qui y évoluent apportent de nombreux services à la collectivité. Ils purifient l'eau de surface et souterraine, en plus de nettoyer l'air. Ils coupent le vent, créent des microclimats plus cléments, maintiennent le sol en place, évitant ainsi des problèmes d'érosion. Ce sont des bouées de sauvetage en plein contexte de changements climatiques, car ils captent le carbone et les gaz à effet de serre. D'ailleurs, la Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec ont publié en 2013 une étude démontrant que les milieux naturels de la Ceinture verte du Grand Montréal, dont le corridor vert Châteauguay-Léry fait partie, procuraient des biens et services écologiques ayant une valeur de 4,29 milliards de dollars par année.<sup>11</sup>

## BIENFAITS SUR LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

À l'heure des changements climatiques, il est fondamental de conserver les espaces boisés surtout dans des zones fortement peuplées. L'engouement national pour l'accès aux milieux naturels est réel et s'avère encore plus probant avec la pandémie de la COVID-19; les humains ont un besoin viscéral d'accéder aux milieux naturels. Cela a été démontré scientifiquement à plusieurs reprises : les bienfaits de la nature pour la santé physique et mentale sont indéniables. Les milieux naturels sont une source de plaisir, de détente, d'activités physiques et de ressourcement pour les citoyens. Ils sont essentiels et malheureusement, dans la MRC de Roussillon, ils sont beaucoup trop petits pour suffire à la demande et subissent une grande pression en accueillant des milliers de randonneurs par mois. À titre d'exemple, sur l'île Saint-Bernard, il n'est pas rare de refuser entre 300 et 500 voitures par jour, les lieux étant complètement saturés. Un décompte record de 1 600 voitures refusées a même été enregistré le week-end des 7 et 8 novembre 2020. Il est donc impératif d'agrandir la superficie des milieux naturels protégés afin de les rendre accessibles à la population.



Le corridor vert est une infrastructure verte de grande valeur : c'est un équipement de plein air, éducatif et de ressourcement, qui en plus, a de grandes retombées positives sur l'environnement.

L'achat et la mise en valeur de cet équipement doivent être vus au même titre que l'acquisition d'une autre infrastructure municipale ou régionale, comme une bibliothèque, un centre de sport ou encore un auditorium. C'est une valeur ajoutée pour une région.

Il en va de la santé mentale et physique de milliers de citoyens.

---

<sup>11</sup> [Source : Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec, Le capital écologique du Grand Montréal : Une évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes de la Ceinture verte, février 2013](#)

## PROJET 215

Nous comprenons que le projet de règlement 215 puisse renforcer la position juridique des municipalités de la MRC de Roussillon. Toutefois, il ne garantit qu'une protection partielle du corridor vert Châteauguay-Léry en y permettant la construction de « 100 à 1400 maisons »<sup>12</sup>. Cette situation est très préoccupante sur le plan environnemental. Héritage Saint-Bernard maintient que le massif forestier et la mosaïque d'habitats ne doivent pas être touchés, en tout ou en partie. Tel que le PMAD le recommande, il faut cesser d'empiéter sur ce qu'il reste de forêt et stopper la pression du développement sur les territoires naturels. Le développement doit être prévu autrement : densifier les zones urbaines et les secteurs déjà bâtis.

**Nous réitérons donc qu'il est impératif que la MRC de Roussillon travaille main dans la main avec les groupes de conservation, la population et les propriétaires pour trouver des solutions gagnant-gagnant qui permettront de protéger le corridor vert Châteauguay-Léry, le mettre en valeur et le rendre accessible à tous.**



---

<sup>12</sup> [Jean-François Vachon, consultant en urbanisme pour la MRC de Roussillon. Séance d'information sur le projet de règlement 215, 21 octobre 2020.](#)

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il faut à tout prix empêcher le morcellement et la fragmentation du corridor vert Châteauguay-Léry afin d'éviter les impacts sur la faune et la flore et afin d'offrir des sites naturels de qualité à la population. À petite échelle, plusieurs sont portés à croire que d'empiéter sur un petit bout de forêt n'a pas d'impacts sur la biodiversité. Il faut prendre conscience que l'accumulation de ces gestes à l'échelle régionale, nationale et mondiale nous mène vers la situation alarmante que l'on connaît aujourd'hui avec les changements climatiques et la perte de la biodiversité. Les arguments scientifiques que nous ne cessons d'invoquer depuis plus de dix ans maintenant doivent donc être considérés comme prioritaires. Il est encore temps d'agir pour renverser la vapeur et éviter des problématiques telles que rencontrées un peu partout dans les grandes agglomérations.

Étant donné la richesse et l'importance écologique du corridor vert Châteauguay-Léry d'un point de vue national, nous sommes toutefois d'avis que le fardeau financier ne devrait pas reposer uniquement sur les villes de Châteauguay et de Léry, ainsi que sur la MRC de Roussillon. Travaillons ensemble, municipalités, organismes de conservation, citoyens et demandons aux gouvernements d'intervenir en injectant les fonds nécessaires pour l'acquisition des terrains privés pour faire du corridor vert un grand parc régional protégé à perpétuité, au bénéfice de la biodiversité et de la population.

Lorsque les gens s'unissent et parlent d'une seule voix, le gouvernement peut s'impliquer et investir. Nous l'avons vu récemment dans le dossier des îles de Laval, alors que Québec a contribué à la hauteur de plusieurs millions de dollars pour l'acquisition d'îles privées à des fins de conservation.

Héritage Saint-Bernard invite donc la MRC de Roussillon à profiter de la conjoncture et de l'appui populaire pour saisir la balle au bond, user de toute la créativité possible et utiliser les outils dont elle dispose pour assurer la conservation de ce milieu naturel d'exception, au bénéfice de la biodiversité, de la population et des générations futures.

Un milieu naturel rasé l'est pour toujours et cause des dommages irréparables à l'environnement et à la santé publique.



Good evening,

I'd like to start off by saying thank you very much for giving me the opportunity to voice my opinion here tonight. It means a lot to me and please know that I am speaking on behalf of **MANY**, seeing how there are some who are too busy and others who are simply too shy to voice their opinions. There are others still who are not even aware of the situation (due to language barriers and other reasons) and they therefore cannot give their opinion. Just know that I do not stand alone when I say that I do not want ANY more of the remaining green-spaces to be torn down.

I have lived in Chateauguay for most of my life, which is more than 3 decades (actually closer to 4!). I moved away for a short while, as a young adult, but I returned not long after, because Chateauguay is **my home**. As a child, I spent my most cherished memories outside in nature. However, as time goes on, I realize that we do not have many green spaces left. This saddens me, as I love to be outdoors and in nature. My children also love to be outdoors, exploring and learning. As an educator, I feel as though exploring nature is very important to one's development. In this day in age, where children are easily addicted to technology, nature serves as a breath of fresh air and a way to connect with what really matters. Nobody can contest the fact that being in nature is good for both our physical and emotional health. If we change the bi-laws to allow more partial destruction of the green-belt, it opens opportunities for more and more development over time. We **NEED** to protect these forested areas now. Please help us to save them.

One reason why I am opposed to more residential development is that it inevitably increases the population and with a bigger population, comes more problems. For example, there is a lack of finite resources, such as water. As it is, we are not allowed to water our grass for most of the summer, due to lack of water. Many Chateauguay residents have also voiced their concerns over issues with reoccurring brown drinking water. With a bigger population, comes increased traffic. Nobody likes traffic and we all know that the Mercier bridge traffic is horrendous as it is. With a bigger population, comes an increased crime rate. Just last year, there were several shootings, 2 of them, just blocks away from my home. There was also an armed robbery at a dépanneur, just blocks away from where my children sleep. I still can't believe that there was even a bank robbery...again, just minutes away from where I live. These things did not used to happen here in Chateauguay, several years ago. It was unheard of in our community, where we could literally go to sleep at night, with our doors unlocked!

Date	Incident	Source
September 2019	Shooting on Jack Circle Street	(globalnews.ca)
November 2019	Armed robbery at Honolulu Depanneur	(cybersoleil.com)
February 2020	Stabbing at La Choque Resto-Bar	(montrealgazette.com)
June 2020	Bank Robbery	(cybersoleil.com)
June 2020	Shooting on Marc-Laplante Street	(globalnews.ca)
August 2020	30 year old man shot and killed at Parc de la Commune	(ctvnews.ca)

If I try to look at the positives of further housing development in Chateauguay and Lery, I do not seem many, if any. Some may say that urban development stimulates economic growth. However, I do not see those benefits here in Chateauguay. I simply see **MANY** more housing units being built, but it does not seem to create many more jobs or enterprises. For example, our biggest local shopping centre, in the heart of Chateauguay, has been seen as somewhat of a "ghost town" for quite some time now (even before the pandemic), with the entire restaurant section closing over a year ago. Le FAUBOURG, just off of Highway 30, was intended to be a commercial complex, something similar to the shopping area at Quartier Dix30. The developers tore down the green-space and built a Walmart in January of 2013. More than 7 years later, no other companies have been built on that barren stretch of land. In addition, the entire mall on Principale Street was recently torn down. All of this to say, there are many new homes being built in Chateauguay, but not much new is being offered to the growing number of people.

I decided to look at some of the high-density housing development that Chateauguay has undergone within the past 5 years. For example:

- The "Vice Versa" building on Gaspé Street opened 175 apartments in June of 2016.
- Quartier du Centre, just off of Principale Street, is another example of recent high-density housing development. I counted 360 condos/apartments and it looks as though they are planning to build several more in that area.
- A very sad day for many residents of Chateauguay, was when the old Zellers was torn down in order to build **Square St-Francis** (at the corner of St. Jean-Baptiste and St. Francis), which is a 546 unit project. That's 546 more *families* right there!

[The 1<sup>st</sup> building of 59 units was said to be available for the summer of 2019].

If I count the total of these 3 projects alone, the number of dwellings has already increased by 1081 in a very short amount of time. What concerns me is that if we allow bylaw 215 to come into effect, there is a potential for 1,400 more units to be built (according to urban consultant Jean-Francois Vachon) within the Green-Corridor (given the "Growing Greener" scenario).

There seems to be a direct correlation with the increased housing development that Chateauguay has already endured over the past 5 years and sewage spills. The data shows that our systems are currently not equipped to deal with such large amounts of waste. I collected data for 2015 and 2019 (from "foundationrivieres.org") in order to show the increase in sewage spills over the past few years.

<b>Chateauguay Data:</b>	<b>2015</b>	<b>2019</b>
Number of spills	236	768
Intensity of the spills	14,803	586,829
Duration of the spills (HOURS)	316	4,557

The important part to note here is that not only have the "number of spills" and "intensity of the spills" increased drastically over the course of the past 5 years, but the duration of the spills has really increased at an alarming rate! Let's just take a moment to let that sink in...so, in 2015 there was 316 hours of spills, so that's spillage into our river for approximately 13 whole days out of the 365 day calendar. Yuck! But then, in 2019 feces spilled into the Chateauguay River for 4,557 hours, which translates into 189 days out of 365 days...that's more than half of the year! I'm quite concerned about the increase in sewage spills that are not even projected here yet, for 2020.

According to the Government of Quebec, "Water quality is first and foremost a matter of protecting public health. This applies both to human consumption and activities involving contact with water (swimming and water sports)."

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/politique/index-en.htm> The Quebec Government site also says "When ecosystems break down and water quality deteriorates, the benefits for the population are reduced accordingly. This situation threatens the entire food chain, and consequently, the very survival of human populations. Water has no substitute." Upon further research, I discovered that sewage exposure, either from direct contact or from animals that have been in contact with sewage, can cause several diseases in humans, including: bacterial, viral and diseases caused by parasites.

(<https://www1.health.gov.au/internet/publications/publishing.nsf/Content/ohp-enhealth-manual-atsi-cnt-l~ohp-enhealth-manual-atsi-cnt-l-ch2~ohp-enhealth-manual-atsi-cnt-l-ch2.3>)

It's clear that there is an increase in sewage spills that coincides with increased housing development. Not only is it ecologically unfriendly to have such huge amounts of spills run into the Chateauguay River, it literally STINKS! I have put in several requests to do something about the smell at the St. Eugene Pumping Station, seeing how I live in close proximity to it. It is really distasteful to have a backyard family BBQ and to literally have to smell feces. When I did a simple Google search, I asked "Is Breathing in sewage harmful?" and the answer was "Hydrogen sulfide is **dangerous** even at low levels. Prolonged exposure to sewer gas can cause irritability, headaches, fatigue, sinus infections, bronchitis, pneumonia, loss of appetite, poor memory and dizziness." Despite some efforts on behalf of the Head of Environmental Hygiene of Chateauguay, the problem remains. The overflow of the spills runs into the Chateauguay River, a place where I used to swim as a child and young teenager. This to me, is detestable and the problem needs to be solved before we bring in more residents and therefore more waste.

On another note, the green-space within the Chateauguay-Lery Corridor is something that I think should be protected forever, as it is without question an invaluable ecosystem. It is important to really realize the value of the green space within the Green Corridor. Botanist Andre Sabourin claims "In twenty years of professional practice in field botany, I have rarely inventoried territories so rich in rare or interesting plants, over comparable areas." He also concluded that the greenbelt SHOULD be designated as a protected conservation in the zoning plans of Chateauguay and Lery and that the Chateauguay-Lery Greenbelt is globally an exceptional forest ecosystem. We cannot ignore the science. Luc Lecuyer (DG, Heritage Saint Bernard), also showed the importance of conserving the land, as he said:

*« La nature qu'on protège ici, les végétaux principalement et les marécages, sont essentiels à la vie. Sont essentiels pour retenir l'eau. Le marécage c'est une grosse éponge qui retient de l'eau. Quand il pleut beaucoup, ça le retient et quand il y a des temps de sécheresse, ça le libère lentement. Alors, si t'enlève les milieux naturels, tu vas avoir un apport d'eau BEAUCOUP trop rapide vers la rivière parce qu'il ya pas de rétention et ça va créer des inondations »*

Lecuyer further explained that the Chateauguay-Lery Green Corridor is considered an EFE, which is "un écosystème forestier exceptionnel, le **plus haut**, et il faudrait le protéger à cause de sa valeur écologique ». He also mentioned « C'est la plus importante frayère (spawning ground) du Lac Saint-Louis, alors si on l'enlève, tu vas assister une grande diminution de poissons pour le Lac St-Louis. Le Lac St-Louis c'est le plan d'eau le plus pêcher à Québec...Le cote économique, c'est plusieurs centaines de milliers de dollars par année pour la pêche ... Si on se met à mettre des



maisons un peu partout la dedans, tu vas empêcher la libre circulation de l'eau et tu vas avoir un frayère qui marche pas, ou qui marche très peu. »

There are many more points that I can touch on when it comes to the importance of protecting this valuable land (global warming, rare species, etc.), however, I realize there is a time limit as well.

One point that I would like to emphasize is that the people of Chateauguy continuously voice that they DO NOT WANT to lose any more green-space, as we have already lost so much...however, the issue of tearing down green-spaces in order to build, keeps coming up (For example: Lang Street 2020, Robert and Bernard Street 2020, Chateauguy-Lery Greenbelt also in 2020). We can remove trees in order to build houses, however, we cannot remove houses in order to build forests. Once a forest is destroyed, it's gone forever (along with all of the biodiversity), which is why we need to protect the Green Corridor. I've heard on several accounts that the mayor of Chateauguy does not have the support of his city council in the procedure to adopt bi-law 215 and there is good reason for it. Like the mayor of Ville de Lery said: « Si on fait ça, c'est le commencement de la destruction totale du boise », which I believe is true. In closing, I'd like to quote Chateauguy Mayor, Pierre-Paul Routhier, when he re-opened Industrial Boulevard in October of 2020 ([www.cybersoleil.com](http://www.cybersoleil.com) Le mercredi 21 octobre 2020). He said "Le boulevard a couté 13.5M\$. Il va durer un minimum de 35 ans. Mais le 13.5M\$, sachez que ce n'est pas une dépense, mais un investissement ». I would love to hear him say the same about purchasing the invaluable land within the Green Corridor. Surely, it would be an investment that would last more than 35 years.

In closing, I'd like to thank you again for your special attention to this situation, that means a lot to so many people. I'd also like to thank the non-profit organization SOS Foret Fernand-Seguin for their continued support and especially to Guy Turcotte, who spends tireless hours attempting to inform the people about information that is difficult to find, while trying to protect the forests. It has literally become a full time job trying to piece together this puzzle and I hope you appreciate my continuous efforts. There are still some things that are a mystery to me (such as why some are threatening to sue 44 million dollars for a plot of land that is valued at approximately 2 million dollars). However, I am thankful that SOS Foret Fernand-Seguin has a very good plan (to create a large Regional Park accessible to all citizens), a Scenario 3, if you will, that will hopefully protect the green-space forever. Please don't let our people down. Please help us to protect the Chateauguy-Lery Green Corridor. Thank-you!

[Lisa Hutson's Conclusions Concerning the Chateauguay-Lery Green Corridor & Règlement 215:](#)

(Scroll to the bottom for my Nov. 17 Speech & Letter sent to MRC Roussillon on Nov. 18, 2020)

In conclusion, after participating in the information session on Oct. 21, 2020 and watching the public consultation assemblies concerning Règlement 215, (Nov. 17, 18, and 19, 2020), I am extremely motivated and inspired, as I hope MRC Roussillon is too. I feel privileged to have so many experts willing to help MRC voluntarily, for a cause that Monsieur Ouellette, prefect of MRC, said was unanimously shared by the citizens (full preservation of the Chateauguay-Lery Green Corridor). I'm sure you will find even more inspiration when you read the other letters that are published on the MRC website, as I'm sure even more expertise will be shared (I heard that there is even an environmental lawyer who has written to MRC, in opposition to Règlement 215). My suggestion to MRC Roussillon is to find a way to meet again with those who have the expertise needed in order to reach a win-win conclusion. The consensus seems to be:

- 1) Drop Règlement 215, as it jeopardizes the protection of the Chateauguay-Lery Green Corridor.
- 2) Create a park within the Green Corridor to ensure the full preservation.
- 3) Compensate the owners of the property.

I would like to summarize some of the information that I found interesting and inspirational, that was mentioned during some of these presentations. I think it's important for the English speaking population of MRC, seeing how a vast majority of the important information was given solely in French. I wish I would have been able to transcribe all of the presentations, as I think there is value to having the information available in both languages, however, that would be a full-time job in and of itself.

November 17:

Luc Lecuyer (Heritage Ile St. Bernard, founded 1987) mentioned how it's his mission to protect 2 territories (350 hectares in Chateauguay and Lery)—namely Ile St. Bernard and Centre Ecologique Foret Fernand-Seguin, which bring in approximately 300 thousand visitors per year (70% of which are from the big region of MRC Roussillon). He mentioned how the Chateauguay-Lery Green Corridor is approximately 1000 hectares. In 2011, CMM evaluated the forest coverage and discovered 3,235 hectares, which represents only 8.7 percent of the territory. This proportion is much more inferior to other MRCs in the CMM, which average approximately 19% of forest coverage. Furthermore, the general protection of bio-diversity is supposed to be 30% of the surface of their territory. This implies that we cannot afford to lose any more forested areas and we actually need to increase our forested areas in order to attain the 30% goal. An interesting idea he had was to reforest (plant more trees) the big stretch of land that will be available, due to the removal of Hydro electric wires.

November 18:

Guy Turcotte (SOS-Foret Fernand-Seguin, non-profit organization) has a wealth of knowledge concerning the details involved (valuable ecological details, intricate details involving the actual case and even important judicial knowledge, etc) and he offered his time to MRC Roussillon completely free of charge! ☺ I strongly recommend that MRC come up with an action plan with the individuals who have kindly offered their time and expertise.

November 19:

As Mr. Nadeau (University of Montreal Political Science Professor, who was also the councillor for 2 prime ministers) mentioned in his speech, MRC has the voluntary help from the population and the ear of the governments. Mr. Nadeau recommended asking the talented urbanist Jean-Francois Vachon to change his mandate and to instead focus on the creation of a park. He imagined MRC communicating with those in power to help us (examples: 2 deputies, CMM members, Minister of Environment, etc.). He claims that he has seen cases where the pursuit was much higher (hundreds of millions of dollars) and that we should not be afraid of losing 50 million dollars, as is being threatened, since it will never come to that. The solution is to compensate the owners by purchasing the land to create a park and it will be a win-win situation. Mr. Nadeau also said that the Government of Quebec is looking for opportunities to buy green spaces (provincial elections are in 2 years), which is in our favour. He further mentioned that the Canadian Government wants to show his support of the environment. He said all you need to do is—ASK 😊 Montreal and Laval (purchase of 2 islands for conservation) were 2 examples he gave of similar recent court cases that led to conservation of green spaces. Furthermore, the governments are desperately looking to invest and this is the golden opportunity. When concern was shown from Madame Beaulac that it could take years to settle, Mr. Nadeau reassured her that there is no urgency (the only deadline foreseen is the municipal elections in 2021) and there are ways to slow down the process to fully build a proper case, as we cannot start the case by saying that we are willing to sacrifice 50% of the green-space. Mr. Nadeau concluded by asking MRC members what they would like to remember at the end of their career...that you helped in the creation of a green space park or that you created Règlement 215. His speech was very motivating and I believe there is lots of value in meeting personally with him in order to work out some of the details necessary to advance our judicial position.

I'm sure that with the voluntary help of people like Luc L'Écuyer, Dominic Gendron (Heritage Ile St. Bernard), Guy Turcotte (SOS Forêt Fernand-Seguin), Gina Phillie (de la Vigile Verte), Richard Nadeau (University of Montreal Political Science Professor, who was also the councillor for 2 prime ministers), etc, MRC Roussillon can create a win-win situation! I also heard that CMM chose Monsieur Lechasseur as the lawyer in this case and that he is the best in the country for this type of cause, so this reassures me that we are in good hands. Many people are counting on MRC Roussillon's help to preserve the Chateauguay-Lery Green Corridor and I strongly feel as though they can mobilize those needed in order to ensure the full preservation of the invaluable land in question. Again, I strongly feel as though it should not be seen as an expense, but rather as a long term investment.

## My speech to MRC Roussillon on November 17, 2020:

Good evening,

I'd like to start off by saying thank you very much for giving me the opportunity to voice my opinion here tonight. It means a lot to me and please know that I am speaking on behalf of **MANY**, seeing how there are some who are too busy and others who are simply too shy to voice their opinions. There are others still who are not even aware of the situation (due to language barriers and other reasons) and they therefore cannot give their opinion. Just know that I do not stand alone when I say that I do not want ANY more of the remaining green-spaces to be torn down.

I have lived in Chateauguay for most of my life, which is more than 3 decades (actually closer to 4!). I moved away for a short while, as a young adult, but I returned not long after, because Chateauguay is **my home**. As a child, I spent my most cherished memories outside in nature. However, as time goes on, I realize that we do not have many green spaces left. This saddens me, as I love to be outdoors and in nature. My children also love to be outdoors, exploring and learning. As an educator, I feel as though exploring nature is very important to one's development. In this day in age, where children are easily addicted to technology, nature serves as a breath of fresh air and a way to connect with what really matters. Nobody can contest the fact that being in nature is good for both our physical and emotional health. If we change the by-laws to allow more partial destruction of the green-belt, it opens opportunities for more and more development over time. We **NEED** to protect these forested areas now. Please help us to save them.

One reason why I am opposed to more residential development is that it inevitably increases the population and with a bigger population, comes more problems. For example, there is a lack of finite resources, such as water. As it is, we are not allowed to water our grass for most of the summer, due to lack of water. Many Chateauguay residents have also voiced their concerns over issues with reoccurring brown drinking water. With a bigger population, comes increased traffic. Nobody likes traffic and we all know that the Mercier bridge traffic is horrendous as it is. With a bigger population, comes an increased crime rate. Just last year, there were several shootings, 2 of them, just blocks away from my home. There was also an armed robbery at a dépanneur, just blocks away from where my children sleep. I still can't believe that there was even a bank robbery...again, just minutes away from where I live. These things did not used to happen here in Chateauguay, several years ago. It was unheard of in our community, where we could literally go to sleep at night, with our doors unlocked!

Date	Incident	Source
September 2019	Shooting on Jack Circle Street	(globalnews.ca)
November 2019	Armed robbery at Honolulu Depanneur	(cybersoleil.com)
February 2020	Stabbing at La Choje Resto-Bar	(montrealgazette.com)
June 2020	Bank Robbery	(cybersoleil.com)
June 2020	Shooting on Marc-Laplane Street	(globalnews.ca)
August 2020	30 year old man shot and killed at Parc de la Commune	(ctvnews.ca)

\*\*\*It's interesting to note that the day after my presentation, the "Le Soleil" newspaper had an article titled: "11 less policemen in Chateaugay"

If I try to look at the positives of further housing development in Chateaugay and Lery, I do not seem many, if any. Some may say that urban development stimulates economic growth. However, I do not see those benefits here in Chateaugay. I simply see MANY more housing units being built, but it does not seem to create many more jobs or enterprises. For example, our biggest local shopping centre, in the heart of Chateaugay, has been seen as somewhat of a "ghost town" for quite some time now (even before the pandemic), with the entire restaurant section closing over a year ago. Le FAUBOURG, just off of Highway 30, was intended to be a commercial complex, something similar to the shopping area at Quartier Dix30. The developers tore down the green-space and built a Walmart in January of 2013. More than 7 years later, no other companies have been built on that barren stretch of land. In addition, the entire mall on Principale Street was recently torn down. All of this to say, there are many new homes being built in Chateaugay, but not much new is being offered to the growing number of people.

I decided to look at some of the high-density housing development that Chateaugay has undergone within the past 5 years. For example:

- The "Vice Versa" building on Gaspe Street opened 175 apartments in June of 2016.
- Quartier du Centre, just off of Principale Street, is another example of recent high-density housing development. I counted 360 condos/apartments and it looks as though they are planning to build several more in that area.
- A very sad day for many residents of Chateaugay, was when the old Zellers

was torn down in order to build **Square St-Francis** (at the corner of St. Jean-Baptiste and St. Francis), which is a 546 unit project. That's 546 more *families* right there!

[The 1<sup>st</sup> building of 59 units was said to be available for the summer of 2019].

If I count the total of these 3 projects alone, the number of dwellings has already increased by 1081 in a very short amount of time. What concerns me is that if we allow bylaw 215 to come into effect, there is a potential for 1,400 more units to be built (according to urban consultant Jean-Francois Vachon) within the Green-Corridor (given the "Growing Greener" scenario).

There seems to be a direct correlation with the increased housing development that Chateauguay has already endured over the past 5 years and sewage spills. The data shows that our systems are currently not equipped to deal with such large amounts of waste. I collected data for 2015 and 2019 (from "foundationrivieres.org") in order to show the increase in sewage spills over the past few years.

<b>Chateauguay Data:</b>	<b>2015</b>	<b>2019</b>
Number of spills	236	768
Intensity of the spills	14,803	586,829
Duration of the spills (HOURS)	316	4,557

The important part to note here is that not only have the "number of spills" and "intensity of the spills" increased drastically over the course of the past 5 years, but the duration of the spills has really increased at an alarming rate! Let's just take a moment to let that sink in...so, in 2015 there was 316 hours of spills, so that's spillage into our river for approximately 13 whole days out of the 365 day calendar. Yuck! But then, in 2019 feces spilled into the Chateauguay River for 4,557 hours, which translates into 189 days out of 365 days...that's more than half of the year! I'm quite concerned about the increase in sewage spills that are not even projected here yet, for 2020.

According to the Government of Quebec, "Water quality is first and foremost a matter of protecting public health. This applies both to human consumption and activities involving contact with water (swimming and water sports)."

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/politique/index-en.htm> The Quebec Government site also says "When ecosystems break down and water quality deteriorates, the benefits for the population are reduced accordingly. This situation threatens the entire food chain, and consequently, the very survival of human populations. Water has no substitute." Upon further research, I discovered that sewage exposure, either from direct contact or from animals that have been in contact with sewage, can cause several

diseases in humans, including: bacterial, viral and diseases caused by parasites.

(<https://www1.health.gov.au/internet/publications/publishing.nsf/Content/ohp-enhealth-manual-atsi-cnt-l~ohp-enhealth-manual-atsi-cnt-l-ch2~ohp-enhealth-manual-atsi-cnt-l-ch2.3>)

It's clear that there is an increase in sewage spills that coincides with increased housing development. Not only is it ecologically unfriendly to have such huge amounts of spills run into the Chateauguay River, it literally STINKS! I have put in several requests to do something about the smell at the St. Eugene Pumping Station, seeing how I live in close proximity to it. It is really distasteful to have a backyard family BBQ and to literally have to smell feces. When I did a simple Google search, I asked "Is Breathing in sewage harmful?" and the answer was "Hydrogen sulfide is **dangerous** even at low levels. Prolonged exposure to sewer gas can cause irritability, headaches, fatigue, sinus infections, bronchitis, pneumonia, loss of appetite, poor memory and dizziness." Despite some efforts on behalf of the Head of Environmental Hygiene of Chateauguay, the problem remains. The overflow of the spills runs into the Chateauguay River, a place where I used to swim as a child and young teenager. This to me, is detestable and the problem needs to be solved before we bring in more residents and therefore more waste.

On another note, the green-space within the Chateauguay-Lery Corridor is something that I think should be protected forever, as it is without question an invaluable ecosystem. It is important to really realize the value of the green space within the Green Corridor. Botanist Andre Sabourin claims "In twenty years of professional practice in field botany, I have rarely inventoried territories so rich in rare or interesting plants, over comparable areas." He also concluded that the greenbelt SHOULD be designated as a protected conservation in the zoning plans of Chateauguay and Lery and that the Chateauguay-Lery Greenbelt is globally an exceptional forest ecosystem. We cannot ignore the science. Luc Lecuyer (DG, Heritage Saint Bernard), also showed the importance of conserving the land, as he said:

*« La nature qu'on protège ici, les végétaux principalement et les marécages, sont essentiels à la vie. Sont essentiels pour retenir l'eau. Le marécage c'est une grosse éponge qui retient de l'eau. Quand il pleut beaucoup, ça le retient et quand il y a des temps de sécheresse, ça la libère lentement. Alors, si t'enlève les milieux naturels, tu vas avoir un apport d'eau BEAUCOUP trop rapide vers la rivière parce qu'il y a pas de rétention et ça va créer des inondations »*

Lecuyer further explained that the Chateauguay-Lery Green Corridor is considered an EFE, which is "un écosystème forestier exceptionnel, le **plus haut**, et il faudrait le protéger à cause de sa valeur écologique ». He also mentioned « C'est la plus importante frayère (spawning ground) du Lac Saint-Louis, alors si on l'enlève, tu vas assister une grande diminution de poissons pour le Lac St-Louis. Le Lac St-Louis c'est le plan d'eau le plus pêcher à Québec...Le côté économique, c'est plusieurs centaines de milliers de dollars par année pour la pêche ... Si on se met à mettre des maisons un peu partout là dedans, tu vas empêcher la

libre circulation de l'eau et tu vas avoir un frayère qui marche pas, ou qui marche très peu. »

There are many more points that I can touch on when it comes to the importance of protecting this valuable land (global warming, rare species, etc.), however, I realize there is a time limit as well.

One point that I would like to emphasize is that the people of Chateauguay continuously voice that they **DO NOT WANT** to lose any more green-space, as we have already lost so much...however, the issue of tearing down green-spaces in order to build, keeps coming up (For example: Lang Street 2020, Robert and Bernard Street 2020, Chateauguay-Lery Greenbelt also in 2020). We can remove trees in order to build houses, however, we cannot remove houses in order to build forests. Once a forest is destroyed, it's gone forever (along with all of the biodiversity), which is why we need to protect the Green Corridor. I've heard on several accounts that the mayor of Chateauguay does not have the support of his city council in the procedure to adopt bi-law 215 and there is good reason for it. Like the mayor of Ville de Lery said: « Si on fait ça, c'est le commencement de la destruction totale du boise », which I believe is true. In closing, I'd like to quote Chateauguay Mayor, Pierre-Paul Routhier, when he re-opened Industrial Boulevard in October of 2020

([www.cybersoleil.com](http://www.cybersoleil.com) Le mercredi 21 octobre 2020). He said "Le boulevard a couté 13.5M\$. Il va durer un minimum de 35 ans. Mais le 13.5M\$, sachez que ce n'est pas une dépense, mais un investissement ». I would love to hear him say the same about purchasing the invaluable land within the Green Corridor. Surely, it would be an investment that would last more than 35 years.

In closing, I'd like to thank you again for your special attention to this situation, that means a lot to so many people. I'd also like to thank the non-profit organization SOS Foret Fernand-Seguin for their continued support and especially to Guy Turcotte, who spends tireless hours attempting to inform the people about information that is difficult to find, while trying to protect the forests. It has literally become a full time job trying to piece together this puzzle and I hope you appreciate my continuous efforts. There are still some things that are a mystery to me (such as why some are threatening to sue 44 million dollars for a plot of land that is valued at approximately 2 million dollars). However, I am thankful that SOS Foret Fernand-Seguin has a very good plan (to create a large Regional Park accessible to all citizens), a Scenario 3, if you will, that will hopefully protect the green-space forever. Please don't let our people down. Please help us to protect the Chateauguay-Lery Green Corridor. Thank-you!



## Letter to MRC Roussillon, Following my speech:

November 18, 2020

Bonjour Madame Beaulac, Monsieur Ouellette et Madame Bates,

First of all, I hope that everything is ok with Madame Bates and I'm sorry we didn't get the chance to speak last night. I'd like to personally thank Madame Beaulac and Monsieur Ouellette for your attentiveness and genuine interest to my concerns (and those of many others who I spoke on behalf of last night). I appreciate your questions and I apologize if at times I seemed a bit defensive, as conserving the few local green spaces that we have left is very important to me. I now have a better understanding of your position and the fact that you are looking for solutions from us, the citizens. I feel at times as though my hands are tied behind my back because I don't have the necessary information to fully defend my position. For example, I don't know how much the owners would be willing to sell the land for, though the municipal evaluation for the combined properties is approximately \$2 million, so I'd have to assume that it is a close figure. If I knew the cost, it would be easier for me to search for organizations that could help monetarily. Thank you also for informing me that if we purchase the land, it would have to be in the interest of everyone in the MRC Region, as I was not aware of this. In that case, it could actually be a very positive thing to share the expense (which I prefer to look at as an investment, as opposed to an expense). Like I said, I am not a professional and that's why I need your help with the details. I looked up the population for all of the MRCs communities in 2019 and it was a total of 192, 308. If we take the tentative 2 million dollars that it would cost to buy the lands and divide it by 192, 308 inhabitants, it would cost each person a mere \$10.40 to conserve the land, which seems very reasonable (the cost of 5 cups of Tim Hortons coffee per person) and this is without even considering any outside help from organizations. I'm sure you might be concerned about those who are in less of a proximity to the forest (or Regional Park), however, in Chateauguy, we paid taxes for our community swimming pool to be built in Beauharnois (without Chateauguy citizens' approval), which is 14 mins away. If you look at all of the 11 municipalities within MRC, the furthest one from Lery is LaPrairie at 27 minutes away. I'm sure citizens would not mind travelling less than half an hour to visit a spectacular oasis that they can take pride in and know that they helped to make a positive impact on the environment and our future.

Another option I thought of to help pay (an idea which I like a bit less) is to have the visitors of the Regional Park pay an entrance fee, like at Ile St. Bernard. It currently costs \$6/person to walk in the sentiers at Ile St. Bernard. That could also be an option to help with the costs of purchasing the land.

Finally, I know you mentioned yesterday that there would be des fosses septiques in order to help ecologically with sewage spills. However, I read today in the Soleil about Lery "Une étude environmental effectuée en 2015 pas Groupe Hemispheres a démontré que 93 puits artisiens sur le territoire de la phase 2 sont contaminés par la bactérie E. Coli. Le



ruissellement des champs d'épuration des fosses septiques est la principale cause de cette contamination." Et "Le coût total est estimé à 32M\$".

Please let me know your thoughts on this, as I would really enjoy helping you, though I feel limited in knowledge compared to you. I look forward to learning more from you and working together to find some solutions.

Making the right decision is a process, which is why I think we need more time find proper solutions. This is not a decision to be made lightly. Also, I understand that you are trying to come up with solutions that make everyone happy, which is like you said, pretty much impossible. The way I see it, there are very few who will benefit from developing the green corridor, yet everyone can benefit from a Regional Park and the ecosystem will not be compromised in the process. Things often come down to the simple equation of money versus the the planet and I hope that in this particular situation, we can find a way to save the world. Thank you so much for considering the value of the full preservation of the Green

Corridor 

Hoping that we can continue to work together,  
Sincerely,

Lisa Hutson  

## Traduit en français:

**Conclusions de Lisa Hutson concernant le corridor vert Châteauguay-Lery et le Règlement 215: (Faites défiler vers le bas pour mon discours et lettre du 17 novembre envoyés à MRC Roussillon le 18 novembre 2020)**

En conclusion, après avoir participé à la séance d'information du 21 octobre 2020 et regardé les assemblées de consultation publique concernant le Règlement 215, (17, 18 et 19 novembre 2020), je suis extrêmement motivée et inspirée, comme je l'espère MRC Roussillon est aussi. Je me sens privilégié d'avoir autant d'experts prêts à aider la MRC volontairement, pour une cause qui, selon Monsieur Ouellette, préfet de la MRC, était unanimement partagée par les citoyens (pleine préservation du corridor vert Châteauguay-Léry). Je suis sûr que vous trouverez encore plus d'inspiration en lisant les autres lettres publiées sur le site Web de la MRC, car je suis sûr que plus d'expertise sera partagée (j'ai entendu dire qu'il y a même un avocat en environnement qui a écrit à MRC, en opposition au Règlement 215). Ma suggestion à MRC Roussillon est de trouver un moyen de rencontrer à nouveau ceux qui ont l'expertise nécessaire pour parvenir à une conclusion gagnant-gagnant. Le consensus semble être:

- 1) Abandonner le Règlement 215, car il met en péril la protection du Corridor Vert Châteauguay-Lery.
- 2) Créer un parc dans le corridor vert pour assurer la pleine préservation.
- 3) Compenser les propriétaires de la propriété.

Je voudrais résumer certaines des informations que j'ai trouvées intéressantes et inspirantes, qui ont été mentionnées au cours de certaines de ces présentations. Je pense que c'est important pour la population anglophone de la MRC de voir comment une grande majorité des informations importantes ont été données uniquement en français. J'aurais aimé pouvoir transcrire toutes les présentations, car je pense qu'il est utile d'avoir l'information disponible dans les deux langues, mais ce serait un travail à temps plein en soi.

### 17 novembre:

Luc Lecuyer (Patrimoine Ile Saint-Bernard, fondé en 1987) a évoqué sa mission de protéger 2 territoires (350 hectares à Châteauguay et Léry) - l'Ile Saint-Bernard et le Centre Ecologique Forêt Fernand-Seguin, qui attirent environ 300 000 visiteurs par an (dont 70% de la grande région de la MRC Roussillon). Il a mentionné que le corridor vert Châteauguay-Lery s'étend sur environ 1 000 hectares. En 2011, CMM a évalué la couverture forestière et découvert 3 235 hectares, ce qui ne représente que 8,7% du territoire. Cette proportion est beaucoup plus inférieure aux autres MRC de la CMM, qui représentent en moyenne environ 19% de la couverture forestière. De plus, la protection générale de la biodiversité est censée représenter 30% de la surface de leur territoire. Cela implique que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre plus de zones boisées et que nous devons en fait augmenter nos zones boisées afin d'atteindre l'objectif de 30%. Une idée intéressante qu'il a eue était de reboiser (planter plus d'arbres) la grande étendue de terre qui sera disponible, en raison de la suppression des fils hydroélectriques.

### 18 novembre:

Guy Turcotte (SOS-Foret Fernand-Seguin, association à but non lucratif) possède une richesse de connaissances sur les détails en jeu (précieuses précisions écologiques, détails complexes impliquant le cas réel et même des connaissances judiciaires importantes, etc.) et il a offert son temps à MRC Roussillon totalement gratuit! ☺ Je recommande fortement au MRC d'élaborer un plan d'action avec les personnes qui ont gentiment offert leur temps et leur expertise.

### 19 novembre:

Comme l'a mentionné dans son discours M. Nadeau (professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal, qui a également été conseiller de 2 premiers ministres), le MRC bénéficie de l'aide bénévole de la population et de l'oreille des gouvernements. M. Nadeau a recommandé de demander au talentueux urbaniste Jean-François Vachon de changer de mandat et de se concentrer plutôt sur la création d'un parc. Il a imaginé MRC communiquant avec ceux au pouvoir pour nous aider (exemples: 2 députés, membres de la CMM, ministre de l'Environnement, etc.). Il affirme avoir vu des cas où la poursuite était beaucoup plus élevée (des centaines de millions de dollars) et que nous ne devrions pas avoir peur de perdre 50 millions de dollars, comme cela est menacé, car il n'y en aura jamais. La solution est de compenser les propriétaires en achetant le terrain pour créer un parc et ce sera une situation gagnant-gagnant. M. Nadeau a également dit que le gouvernement du Québec est à la recherche d'occasions d'acheter des espaces verts (les élections provinciales sont dans 2 ans), ce qui est en notre faveur. Il a en outre mentionné que le gouvernement canadien veut montrer son soutien à l'environnement. Il a dit que tout ce que vous avez à faire est - DEMANDER. ☺ Montréal et Laval (achat de 2 îles à des fins de conservation) sont deux exemples qu'il a donnés de récents procès similaires qui ont mené à la conservation d'espaces verts. De plus, les gouvernements cherchent désespérément à investir et c'est l'occasion en or. Lorsque Mme Beaulac craignait que le règlement ne prenne des années, M. Nadeau l'a rassurée sur le fait qu'il n'y a pas d'urgence (la seule échéance prévue est les élections municipales en 2021) et qu'il existe des moyens de ralentir le processus pour cas approprié, car nous ne pouvons pas commencer le cas en disant que nous sommes prêts à sacrifier 50% de l'espace vert. M. Nadeau a conclu en demandant aux membres de la MRC ce dont ils aimeraient se souvenir à la fin de leur carrière ... que vous avez contribué à la création d'un parc d'espaces verts ou que vous avez créé le Règlement 215. Son discours était très motivant et j'y crois Il est très utile de le rencontrer personnellement afin de travailler sur certains des détails nécessaires pour faire avancer notre position judiciaire.

Je suis sûr qu'avec l'aide bénévole de personnes comme Luc L'Ecuyer, Dominic Gendron (Heritage Ile Saint-Bernard), Guy Turcotte (SOS Forêt Fernand-Seguin), Gina Phillie (de la Vigile Verte), Richard Nadeau (University du professeur de sciences politiques de Montréal, qui a également été conseiller de 2 premiers ministres), etc., la MRC Roussillon peut créer une situation gagnant-gagnant! J'ai aussi entendu dire que CMM avait choisi M. Lechasseur comme avocat dans cette affaire et qu'il était le meilleur au pays pour ce type de cause, donc cela me rassure que nous sommes entre de bonnes mains. Beaucoup de gens comptent sur l'aide de la MRC Roussillon pour préserver le Corridor Vert Châteauguay-Lery et j'ai l'impression qu'ils peuvent mobiliser ceux qui sont nécessaires pour assurer la pleine préservation de la précieuse terre en question. Encore une

fois, je suis convaincu que cela ne devrait pas être considéré comme une dépense, mais plutôt comme un investissement à long terme.

## Mon discours à la MRC Roussillon le 17 novembre 2020:

Bonsoir,

Je voudrais commencer par vous dire merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mon opinion ici ce soir. Cela signifie beaucoup pour moi et sachez que je parle au nom de BEAUCOUP, car il y en a qui sont trop occupés et d'autres qui sont tout simplement trop timides pour exprimer leurs opinions. Il y en a d'autres encore qui ne sont même pas au courant de la situation (en raison des barrières linguistiques et d'autres raisons) et ils ne peuvent donc pas donner leur avis. Sachez simplement que je ne suis pas seul lorsque je dis que je ne veux plus AUCUN des espaces verts restants à démolir.

J'ai vécu à Châteauguay la plus grande partie de ma vie, soit plus de 3 décennies (en fait plus près de 4!). J'ai déménagé pendant un court moment, jeune adulte, mais je suis revenu peu de temps après, car Châteauguay est ma maison. En tant qu'enfant, j'ai passé mes souvenirs les plus précieux à l'extérieur dans la nature. Cependant, avec le temps, je me rends compte qu'il ne nous reste plus beaucoup d'espaces verts. Cela m'attriste, car j'aime être à l'extérieur et dans la nature. Mes enfants aiment aussi être à l'extérieur, explorer et apprendre. En tant qu'éducateur, j'ai le sentiment que l'exploration de la nature est très importante pour son développement. À notre époque, où les enfants sont facilement dépendants de la technologie, la nature est une bouffée d'air frais et un moyen de se connecter à ce qui compte vraiment. Personne ne peut contester le fait qu'être dans la nature est bon pour notre santé physique et émotionnelle. Si nous modifions les bi-lois pour permettre une destruction plus partielle de la ceinture verte, cela ouvre des opportunités pour de plus en plus de développement au fil du temps. Nous devons protéger ces zones boisées maintenant. Veuillez nous aider à les sauver.

Une des raisons pour lesquelles je m'oppose à un développement plus résidentiel est que cela augmente inévitablement la population et avec une population plus importante, il y a plus de problèmes. Par exemple, il y a un manque de ressources limitées, comme l'eau. Dans l'état actuel des choses, nous ne sommes pas autorisés à arroser notre herbe pendant la majeure partie de l'été, en raison du manque d'eau. De nombreux résidents de Châteauguay ont également fait part de leurs préoccupations concernant les problèmes récurrents liés à l'eau potable brune. Avec une population plus importante, le trafic augmente. Personne n'aime la circulation et nous savons tous que la circulation sur le pont Mercier est épouvantable telle qu'elle est. Avec une population plus nombreuse, vient un taux de criminalité accru. L'année dernière, il y a eu plusieurs fusillades, dont 2, à quelques pâtés de maisons de chez moi. Il y a eu aussi un vol à main armée dans un dépanneur, à quelques rues de là où mes enfants dorment. Je n'arrive toujours pas à croire qu'il y ait même eu un vol de banque ... encore une fois, à quelques minutes de chez moi. Ce n'était pas le cas ici à Châteauguay, il y a plusieurs années. C'était du jamais vu dans notre communauté, où nous pouvions littéralement dormir la nuit, avec nos portes déverrouillées!

Date	Incident	Source
September 2019	Tire - Jack Circle Street	(globalnews.ca)
November 2019	Vol à main armée a Depanneur Honolulu	(cybersoleil.com)
February 2020	Coup de couteau, a La Chope Resto-Bar	(montrealgazette.com)
June 2020	Vol de banque	(cybersoleil.com)
June 2020	Tire sur Marc-Laplante Street	(globalnews.ca)
August 2020	Un homme de 30 ans tué par balle au Parc de la Commune	(ctvnews.ca)

**\*\*\* Il est intéressant de noter que le lendemain de ma présentation, le journal «Le Soleil» avait un article intitulé: «11 policiers de moins à Châteauguay»**

Si j'essaie de regarder les aspects positifs de la poursuite du développement de logements à Châteauguay et à Léry, je ne semble pas beaucoup, voire aucun. Certains peuvent dire que le développement urbain stimule la croissance économique. Cependant, je ne vois pas ces avantages ici à Châteauguay. Je vois simplement BEAUCOUP plus de logements en construction, mais cela ne semble pas créer beaucoup plus d'emplois ou d'entreprises. Par exemple, notre plus grand centre commercial local, au cœur de Châteauguay, est considéré comme une «ville fantôme» depuis un certain temps déjà (même avant la pandémie), avec la fermeture de toute la section des restaurants il y a plus d'un an. Le FAUBOURG, juste à côté de l'autoroute 30, se voulait un complexe commercial, quelque chose de similaire à la zone commerciale du Quartier Dix30. Les promoteurs ont démolit l'espace vert et construit un Walmart en janvier 2013. Plus de 7 ans plus tard, aucune autre entreprise n'a été construite sur cette étendue de terrain stérile. De plus, tout le centre commercial de la rue Principale a récemment été démolit. Tout cela pour dire qu'il y a beaucoup de nouvelles maisons en construction à Châteauguay, mais peu de nouvelles sont offertes au nombre croissant de personnes.

J'ai décidé de regarder certains des projets de construction résidentielle à haute densité que Châteauguay a subis au cours des 5 dernières années. Par exemple:

- L'immeuble «Vice Versa» de la rue Gaspé a ouvert 175 appartements en juin 2016.
- Le Quartier du Centre, juste à côté de la rue Principale, est un autre exemple de développement résidentiel récent à haute densité. J'ai compté 360 condos / appartements et il semble qu'ils envisagent d'en construire plusieurs autres dans ce quartier.
- Un jour très triste pour de nombreux résidents de Châteauguay, lorsque l'ancien Zeller a été démolit pour construire le Square St-François (au coin de Saint-Jean-Baptiste et Saint-François), qui est un projet de 546 unités. C'est 546 familles de plus ici! [Le 1er bâtiment de 59 unités serait disponible pour l'été 2019].

Si je ne compte que le total de ces 3 projets, le nombre de logements a déjà augmenté de 1081 en très peu de temps. Ce qui m'inquiète, c'est que si nous permettons l'entrée en vigueur du

règlement 215, il y a un potentiel de construction de 1400 unités supplémentaires (selon le consultant urbain Jean-François Vachon) dans le corridor vert (étant donné le scénario «Growing Greener»).

Il semble y avoir une corrélation directe avec l'accroissement du développement résidentiel que Châteauguay a déjà subi au cours des 5 dernières années et les déversements d'eaux usées. Les données montrent que nos systèmes ne sont actuellement pas équipés pour traiter de telles quantités de déchets. J'ai collecté des données pour 2015 et 2019 (à partir de «foundationrivieres.org») afin de montrer l'augmentation des déversements d'eaux usées au cours des dernières années.

<b>Châteauguay:</b>	<b>2015</b>	<b>2019</b>
Nombre de déversements	236	768
Intensité des déversements	14,803	586,829
Durée des déversements (HEURES)	316	4,557

La partie importante à noter ici est que non seulement le «nombre de déversements» et «l'intensité des déversements» ont considérablement augmenté au cours des 5 dernières années, mais la durée des déversements a vraiment augmenté à un rythme alarmant! Prenons juste un moment pour laisser cela sombrer ... donc, en 2015, il y a eu 316 heures de déversements, donc cela s'est répandu dans notre rivière pendant environ 13 jours entiers sur le calendrier de 365 jours. Beurk! Mais ensuite, en 2019, des matières fécales se sont déversées dans la rivière Châteauguay pendant 4557 heures, ce qui se traduit par 189 jours sur 365 jours ... soit plus de la moitié de l'année! Je suis assez préoccupé par l'augmentation des déversements d'eaux usées qui ne sont même pas encore projetés ici, pour 2020.

Selon le gouvernement du Québec, «la qualité de l'eau est avant tout une question de protection de la santé publique. Cela s'applique à la fois à la consommation humaine et aux activités impliquant un contact avec l'eau (natation et sports nautiques). »

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/politique/index-fr.htm> Le site du gouvernement du Québec dit aussi: «Lorsque les écosystèmes se décomposent et que la qualité de l'eau se détériore, les bénéfices pour la population sont réduits en conséquence. Cette situation menace toute la chaîne alimentaire, et par conséquent, la survie même des populations humaines. L'eau n'a pas de substitut. Après des recherches plus poussées, j'ai découvert que l'exposition aux eaux usées, soit par contact direct, soit par des animaux qui ont été en contact avec les eaux usées, peut causer plusieurs maladies chez l'homme, notamment: bactériennes, virales et causées par des parasites. ([https://www1.health.gov.au/internet/publications/publishing.nsf/Content/ohp-enhealth-manual-atsi-cnt-l~ohp-enhealth-manuel-atsi-cnt-l-ch2~ohp-enhealth-manuel-atsi-cnt-l-ch2.3](https://www1.health.gov.au/internet/publications/publishing.nsf/Content/ohp-enhealth-manual-atsi-cnt-l~ohp-enhealth-manual-atsi-cnt-l-ch2~ohp-enhealth-manuel-atsi-cnt-l-ch2.3))

Il est clair qu'il y a une augmentation des déversements d'eaux usées qui coïncide avec une augmentation du développement de logements. Non seulement il est écologiquement inamicable d'avoir des quantités aussi énormes de déversements dans la rivière Châteauguay, mais cela STINKS littéralement! J'ai fait plusieurs demandes pour faire quelque chose au sujet de l'odeur à la station de pompage de St. Eugene, en voyant comment je vis à proximité. C'est vraiment déplaisant d'avoir un barbecue familial dans la cour et de sentir littéralement les excréments. Lorsque j'ai effectué une simple recherche sur Google, j'ai demandé "L'inhalation d'eaux usées est-elle nocive?" et la réponse était «Le sulfure d'hydrogène est dangereux même à de faibles niveaux. Une exposition prolongée au gaz d'égout peut causer de l'irritabilité, des maux de tête, de la fatigue, des infections des sinus, une bronchite, une pneumonie, une perte d'appétit, une mauvaise mémoire et des étourdissements. » Malgré quelques efforts de la part du chef de l'hygiène environnementale de Châteauguay, le problème demeure. Le débordement des déversements se jette dans la rivière Châteauguay, un endroit où j'avais l'habitude de nager quand j'étais enfant et jeune adolescent. Pour moi, cela est détestable et le problème doit être résolu avant de faire entrer plus de résidents et donc plus de déchets.

Sur une autre note, l'espace vert dans le corridor Châteauguay-Lery est quelque chose qui, je pense, devrait être protégé à jamais, car il s'agit sans aucun doute d'un écosystème inestimable. Il est important de vraiment réaliser la valeur de l'espace vert dans le corridor vert. Le botaniste André Sabourin affirme: «En vingt ans de pratique professionnelle en botanique de terrain, j'ai rarement inventorié des territoires aussi riches en plantes rares ou intéressantes, sur des surfaces comparables. Il a également conclu que la ceinture de verdure DEVRAIT être désignée comme conservation protégée dans les plans de zonage de Châteauguay et de Lery et que la ceinture de verdure de Châteauguay-Lery est globalement un écosystème forestier exceptionnel. Nous ne pouvons ignorer la science. Luc Lecuyer (DG, Patrimoine Saint Bernard), a également montré l'importance de la conservation du territoire, comme il l'a dit:

*« La nature qu'on protège ici, les végétaux principalement et les marécages, sont essentiels à la vie. Sont essentiels pour retenir l'eau. Le marécage c'est une grosse éponge qui retient de l'eau. Quand il pleut beaucoup, ça le retient et quand il y a des temps de sécheresse, ça la libère lentement. Alors, si t'enlève les milieux naturels, tu vas avoir un apport d'eau BEAUCOUP trop rapide vers la rivière parce qu'il y a pas de rétention et ça va créer des inondations »*

Lecuyer a en outre expliqué que le corridor vert Châteauguay-Léry est considéré comme une EFE, qui est «un écosystème forestier exceptionnel, le plus haut, et il faut protéger une cause de sa valeur écologique». Il a également mentionné «C'est la plus importante frayère (frayère) du lac Saint-Louis, alors si sur l'enlève, tu vas assister à une grande diminution de poissons pour le lac St-Louis. Le Lac St-Louis c'est le plan d'eau le plus pêcher à Québec... Le côté économique, c'est plusieurs centaines de milliers de dollars par année pour la pêche... Si on se met à mettre des maisons un peu partout là dedans, tu vas empêcher la libre circulation de l'eau et tu vas avoir un frayère qui marche pas, ou qui marche très peu. »

Il y a beaucoup d'autres points que je peux aborder en ce qui concerne l'importance de protéger cette terre précieuse (réchauffement climatique, espèces rares, etc.), mais je me rends compte qu'il y a aussi une limite de temps.



Un point sur lequel je voudrais insister est que les gens de Châteauguay disent en permanence qu'ils NE VEULENT PAS perdre plus d'espace vert, car nous avons déjà tellement perdu ... cependant, la question de la démolition des espaces verts en ordre de construire, continue de monter (Par exemple: rue Lang 2020, rue Robert et Bernard 2020, ceinture de verdure Châteauguay-Lery également en 2020). Nous pouvons enlever des arbres pour construire des maisons, mais nous ne pouvons pas enlever des maisons pour construire des forêts. Une fois qu'une forêt est détruite, elle disparaît pour toujours (avec toute la biodiversité), c'est pourquoi nous devons protéger le corridor vert. J'ai entendu à plusieurs reprises que le maire de Châteauguay n'a pas le soutien de son conseil municipal dans la procédure d'adoption de la loi 215 et il y a de bonnes raisons à cela. Comme l'a dit le maire de la Ville de Lery: «Si on fait ça, c'est le commencement de la destruction totale du boise», ce qui, je crois, est vrai. En terminant, je voudrais citer le maire de Châteauguay, Pierre-Paul Routhier, lors de la réouverture du boulevard Industriel en octobre 2020 ([www.cybersoleil.com](http://www.cybersoleil.com) Le mercredi 21 octobre 2020). Il a dit «Le boulevard à coûté 13,5 M \$. Il va durer un minimum de 35 ans. Mais le 13.5M \$, sachez que ce n'est pas une dépense, mais un investissement ». J'adorerais l'entendre dire la même chose au sujet de l'achat du terrain inestimable dans le corridor vert. Ce serait sûrement un investissement qui durerait plus de 35 ans.

En terminant, je tiens à vous remercier encore une fois pour votre attention particulière à cette situation, qui signifie beaucoup pour tant de gens. Je tiens également à remercier l'organisation à but non lucratif SOS Forêt Fernand-Seguin pour son soutien continu et en particulier à Guy Turcotte, qui passe des heures inlassables à tenter d'informer les gens sur des informations difficiles à trouver, tout en essayant de protéger les forêts. . C'est littéralement devenu un travail à plein temps d'essayer de reconstituer ce puzzle et j'espère que vous appréciez mes efforts continus. Il y a encore des choses qui sont un mystère pour moi (comme pourquoi certains menacent de poursuivre 44 millions de dollars pour un terrain évalué à environ 2 millions de dollars). Cependant, je suis reconnaissant que SOS Forêt Fernand-Seguin ait un très bon plan (pour créer un grand parc régional accessible à tous les citoyens), un scénario 3, si vous voulez, qui, espérons-le, protégera l'espace vert pour toujours. S'il vous plaît, ne laissez pas tomber nos employés. Aidez-nous à protéger le corridor vert Châteauguay-Lery. Merci!

## Lettre a MRC Roussillon, qui suite a ma presentation:

Bonjour Madame Beaulac, Monsieur Ouellette et Madame Bates,

Tout d'abord, j'espère que tout va bien avec Madame Bates et je suis désolé que nous n'ayons pas eu la chance de parler hier soir. Je tiens à remercier personnellement Mme Beaulac et M. Ouellette pour votre attention et votre intérêt sincère envers mes préoccupations (et celles de nombreuses autres personnes dont j'ai parlé hier soir). J'apprécie vos questions et je m'excuse si parfois j'ai semblé un peu sur la défensive, car la conservation des quelques espaces verts locaux qu'il nous reste est très importante pour moi. J'ai maintenant une meilleure compréhension de votre position et du fait que vous cherchez des solutions de notre part, les citoyens. J'ai parfois l'impression que mes mains sont liées derrière le dos parce que je n'ai pas les informations nécessaires pour défendre pleinement ma position. Par exemple, je ne sais pas pour combien les propriétaires seraient prêts à vendre le terrain, bien que l'évaluation municipale des propriétés combinées soit d'environ 2 millions de dollars. Je dois donc supposer que c'est un chiffre proche. Si je connaissais le coût, il me serait plus facile de rechercher des organisations qui pourraient m'aider financièrement. Merci également de m'informer que si nous achetons le terrain, il faudrait que ce soit dans l'intérêt de tout le monde dans la région de la MRC, car je n'étais pas au courant de cela. Dans ce cas, il pourrait en fait être une chose très positive de partager la dépense (que je préfère considérer comme un investissement plutôt que comme une dépense). Comme je l'ai dit, je ne suis pas un professionnel et c'est pourquoi j'ai besoin de votre aide pour les détails. J'ai recherché la population de toutes les communautés de la MRC en 2019 et c'était un total de 192 308. Si nous prenons les 2 millions de dollars provisoires qu'il en coûterait pour acheter les terres et les diviser par 192, 308 habitants, cela ne coûte que 10,40 \$ à chaque personne pour conserver la terre, ce qui semble très raisonnable (le coût de 5 tasses de café Tim Hortons par personne) et cela sans même tenir compte de l'aide extérieure des organisations. Je suis sûr que vous pourriez être préoccupé par ceux qui sont moins à proximité de la forêt (ou du parc régional), cependant, à Châteauguay, nous avons payé des taxes pour notre piscine communautaire à construire à Beauharnois (sans l'approbation des citoyens de Châteauguay), qui est à 14 minutes. Si vous regardez l'ensemble des 11 municipalités de la MRC, la plus éloignée de Lery est LaPrairie à 27 minutes. Je suis sûr que les citoyens ne craindraient pas de voyager moins d'une demi-heure pour visiter une oasis spectaculaire dont ils peuvent être fiers et savent qu'ils ont contribué à avoir un impact positif sur l'environnement et notre avenir.

Une autre option à laquelle j'ai pensé pour aider à payer (une idée que j'aime un peu moins) est de faire payer un droit d'entrée aux visiteurs du Parc régional, comme à l'île Saint-Bernard. Il en coûte actuellement 6 \$ / personne pour marcher dans les sentiers de l'île Saint-Bernard. Cela pourrait également être une option pour aider avec les coûts d'achat du terrain.

Enfin, je sais que vous avez mentionné hier qu'il y aurait des fosses septiques pour aider écologiquement en cas de déversements d'eaux usées. Pourtant, j'ai lu aujourd'hui dans le Soleil à propos de Lery «Une étude environnementale effectuée en 2015 par Groupe Hemispheres a indiqué que 93 puits artisiens sur le territoire de la phase 2 sont contaminés par la bactérie E. Coli. Le ruissellement des champs d'épuration des fosses septiques est la principale cause de cette contamination. » Et «Le coût total estimé à 32M \$».

S'il vous plaît laissez-moi savoir ce que vous pensez de cela, car j'aimerais vraiment vous aider, même si je me sens limité en connaissances par rapport à vous. J'ai hâte d'en apprendre davantage sur vous et de travailler ensemble pour trouver des solutions.

Prendre la bonne décision est un processus, c'est pourquoi je pense que nous avons besoin de plus de temps pour trouver des solutions appropriées. Ce n'est pas une décision à prendre à la légère. De plus, je comprends que vous essayez de trouver des solutions qui rendent tout le monde heureux, ce qui, comme vous l'avez dit, est pratiquement impossible. À mon avis, il y en a très peu qui bénéficieront du développement du corridor vert, pourtant tout le monde peut bénéficier d'un parc régional et l'écosystème ne sera pas compromis dans le processus. Les choses se résument souvent à la simple équation de l'argent par rapport à la planète et j'espère que dans cette situation particulière, nous pourrions trouver un moyen de sauver le monde. Merci beaucoup d'avoir considéré la valeur de la préservation intégrale du corridor vert.

En espérant que nous pourrions continuer à travailler ensemble,  
Cordialement,

Lisa Hutson



Jeudi 19 Novembre 2020

Assemblée de Consultation Publique

MRC Roussillon : Règlement 215

Quel est le meilleur choix pour notre Boisé Chateauguay – Léry?

Au-delà des choix, quels sont les réels enjeux évoqués par ce règlement?

Quelles sont les responsabilités de la MRC et des villes concernées?

Dès les premiers paragraphes du projet de règlement 215, les fameux "Attendu que" et dès les premières interventions de nos élus de la MRC, il y a un bout de phrase qui revient tout le temps et qui résume toute la situation; "il s'agit d'un projet de règlement visant à tenir compte du contexte judiciaire". Si tel est le cas, et si nous en sommes rendus au point de vouloir modifier les plans d'urbanisme adoptés par la MRC et de ses villes de Châteauguay et Léry, c'est sûrement que notre position légale est peu favorable. Toutefois, ce contexte légal nous est totalement opaque. Il nous est impossible d'avoir l'heure juste de cet enjeu qui est à l'origine du changement de règlement. Également, pour fin d'explication il est aussi ajouté qu'il vise à améliorer le régime de protection de l'environnement...était-il si mauvais puisqu'on doit le défendre en cours?

Pour moi, il est clair depuis le début, que de vouloir disposer des terrains qui appartiennent à des propriétaires privés qui n'ont nullement l'intention de s'en départir à un coût qui leur apparaît injuste, me semblait illogique et voué à l'échec et la confrontation devant les tribunaux. Peut-être que nos instances gouvernementales ont plus de respects envers des citoyens bien nantis quand ils savent qu'ils ont les moyens à leur disposition pour les affronter. Ainsi, nous en sommes à adopter le règlement 215 qui modifie le présent Schéma d'aménagement révisé SAR- règlement numéro 101 pour le Boisé Chateauguay - Léry.

Alors comment en sommes-nous venus à cette impasse?

Est-ce que la volonté et les grandes ambitions de la CMM de reconnaître l'importance de conserver des espaces verts dans notre MRC étaient logiques et surtout, en avons-nous les moyens?

J'ai écouté attentivement la séance d'information du 21 octobre dernier. J'ai été agréablement surpris par la qualité de l'information fournie par l'urbaniste, M Vachon, et les explications complémentaires de ses collaborateurs. Les questions des citoyens qui ont suivi cette présentation étaient tout aussi pertinentes.

Toutefois, tout repose encore une fois sur les villes de Châteaugay et Léry pour mettre en place des ajustements afin de se conformer au futur règlement. Rappelons que ce règlement sera "peut-être" jugé acceptable par les propriétaires.

Pouvons-nous espérer de l'aide financière de la MRC ou de la CMM pour de l'assistance professionnelle et technique, ou est-ce que nous devons investir nos ressources humaines bien limitées dans ce projet, surtout s'il y a urgence?

Nous ne sommes que 2,375 habitants à Léry.

Lors de la séance d'information, l'urbaniste faisait état des outils et des moyens qui sont à notre disposition pour s'assurer que la proportion de la forêt, telle qu'indiquée au règlement, reste protégée et que la nature et les territoires d'intérêt écologique le soit également.

Qui mettra ces moyens à notre disposition à Léry; la ville de Léry, la MRC, la CMM, ou les professionnels payés par les entrepreneurs?

Permettez-moi d'être sceptique si c'est le cas.

Mais, avant d'énumérer tous les pièges qui nous attendent, et pour aller droit au but, nous devons choisir entre un moindre mal.

Je suis citoyen de Léry depuis 40 ans. Dans ma jeunesse j'habitais sur la rue Carré St-Denis à proximité du Boisé. On y a construit successivement la polyvalente, l'aréna, l'hôpital Anna Laberge. On a développé le parc Fernand Séguin, le pauvre WallMart et son centre commercial inachevé, et, le malheureux centre sportif. Tous ces projets ont grugé nos espaces verts et notre Boisé. Heureusement l'autoroute 30 l'a contourné.

Outre l'environnement "vert", dont il est tant question, ce Bois  renferme un  cosyst me incroyable qu'il faut prot ger.

Je profite  galement de cette tribune pour ouvrir une parenth se sur la notion de l' talement urbain. Pour moi, on se sert de cet argument "fourre-tout" selon l'option qu'on veut bien favoriser. C'est une belle invention utile mais dangereuse selon qui veut bien et sait bien s'en servir. J'aurais tellement   dire sur ce sujet. On doit adh rer   la doctrine qui nous fait croire que la qualit  de vie des citoyens d'une ville doit passer par l'augmentation de la densit  de sa population. Mais on y reviendra quand on parlera de projets structurants.

Alors, si nous devons choisir entre les deux sc narios propos s pour sauver le bois , il faudrait forc ment choisir celui qui repr sente l'alternative la moins dommageable?

#### 1<sup>er</sup> sc nario

Forte densit  concentr e en bordure des grandes routes actuelles. On minimise l'impact sur l'ensemble la for t. On prot ge d finitivement une plus grande superficie du bois . Les services d'eau potable et des  gouts seront fournis par qui et comment et   quels co ts pour les citoyens?  a reste   voir.

Toutefois, qu'advient-il des propri taires des terrains non exploit s qui seront l s s par cette mesure et ce favoritisme?

Est-ce que cela signifie d'autres poursuites  ventuelles?

#### 2<sup>e</sup> Sc nario

Peu de maisons, pas de services   subventionner, grande superficie de terrain priv , un mini Hudson quoi!

D'un c t  on accepte la construction de peu de maisons   l'hectare mais on "privatise" tout le Bois  et on d truit malgr  tout  norm ment de v g tation pour la construction des rues etc... et adieu la surveillance et la protection des esp ces, adieu   l'acc s de notre bois .

Si ces terrains  taient priv s avec une dizaine de propri taires, ils le seront tout autant avec 200 petits propri taires qui pourront cl turer leur propri t .

Je sais que je simplifie au maximum les implications de chacun des sc narios.

Espérons que le temps, l'expérience et les échanges constructives feront mûrir la solution la plus harmonieuse pour la préservation des espaces verts et pour les retombés sur notre communauté.

Espérons que d'autres séances d'informations viendront donner plus de détails à l'échelle de notre ville, le moment venu.

---

Toutefois, ce qui m'interpelle toujours à la lecture de ces beaux documents qui enveloppent le texte du Schéma d'aménagement auquel nous sommes liés c'est son application.

C'est la différence entre la théorie et la pratique, le politique et l'économique, la planification du futur et la gestion du présent.

On nous parle de l'aménagement du territoire par le biais de la protection de l'environnement, de développement durable, d'écomobilité, de projets structurants intégrés aux réseaux de transport, de qualité de vie et de bien-être, sans oublier la modulation de la densité de ses habitants. Et, j'en passe.

Quels sont nos projets structurants qui accoucheront dans un délai raisonnable de 3 à 5 ans et qui devraient favoriser la densification de notre territoire et diminuer les coûts relatifs à la desserte en infra structure? (je vous invite à lire l'article 1.2 et le changement du paragraphe 1 de l'article 3.1.3.7)

Y a-t-il un plan de relance pour attirer des commerces à proximité du Wall-Mart

Aurons-nous droit à de l'aide financière de la CMM pour acquérir une partie de ce boisé et le développer comme le parc Fernand Séguin, peut-être même les relier.

Y aura-t-il une fin définitive et garantie à l'exploitation de ce Boisé?

Aurons-nous un accès à l'autoroute 30 via la montée Bellevue à Léry. Après tout, plusieurs grands terrains font déjà l'objet de futurs développements résidentiels en plus de l'école. Où ira cette circulation?

En ce qui concerne le Boisé, est-ce que la MRC a vraiment fait des efforts auprès de la CMM pour rechercher de l'aide financière, autre que pour payer les avocats qui, avouons-le, n'ont pas réussi à nous défendre dans les circonstances?

Avons-nous communiqué sérieusement avec des organismes qui pourraient mettre des fonds à notre disposition et acheter certains de ces espaces verts stratégiques, sans tout acheter nécessairement?

Lors de la séance du conseil des Maires de la MRC en septembre dernier, j'avais adressé une série de questions dont l'une d'elle demandait le no des cadastres affectés par la poursuite. J'aurais aimé comprendre et mieux visualiser les terrains et qui font partis du corridor vert visés par ce règlement. Je présume qu'ils se situent au sud de la route 132 à partir de la rivière St-Jean, l'est et l'ouest du boulevard René Lévesque en direction du terrain de golf. Je n'ai pas obtenu de réponses à ce jour.

Je serais plus rassuré si des projets structurants d'aménagement du transport prenaient vie avant que ne commence le développement du boisé surtout si on optent pour un scénario à haute densité et possiblement un rachat d'autres terrains adjacents.

Les prochaines étapes seront, je l'espère, constructives. Nous sommes en mode d'obtenir de l'information pour mieux comprendre et faire les bons choix pour les futures générations.

En terminant, on n'a la responsabilité de développer notre région, de la protéger et d'assurer la qualité de vie de nos citoyens. Même si une grande partie de ce Boisé ne nous appartient pas, il vous incombe à vous nos dirigeants de gérer notre croissance de population selon la volonté de notre population locale et pas celle des villes qui n'ont rien en commun avec nous.

Il faut surtout favoriser le développement des axes de transport et ces fameux projets structurants et d'écomobilité. La densification suivra par la suite.

Pendant 50 ans on a parlé de l'autoroute 30. Maintenant, on l'a et on se rend à Brossard ou à Vaudreuil en 20 minutes.

Depuis 50 ans on parle du pont Mercier et de notre accès vers Montréal. On N'a pas su trouver de solution viable. Mais le pôle d'attraction s'est déplacé vers la rive sud.

Aujourd'hui, il faut admettre que notre développement passera par la Montérégie. Je trouve qu'à l'ouest de Laprairie, on n'est pas assez revendicateur



pour exiger plus de services de la CMM en favorisant nos déplacements vers Brossard et le REM.

Ceux qui croient que je m'écarte du Boisé, attention, tout se tient avec la CMM et sa croisade pour restreindre l'étalement urbain et donc la nécessité de développer plus de terrains disponibles pour "packter" plus d'habitants à l'hectare...au détriment de notre Boisé et du tissu humain qui compose notre région.

J'espère que les plans d'urbanismes qui suivront, pourront faire face aux demandes de développements insensés.

En terminant, devant quel scénario nous retrouverons-nous si le règlement 215 ne satisfait pas l'appétit de la poursuite et ses propriétaires?

Merci de votre écoute et je vous félicite pour cette initiative. J'ai toutefois bien peur qu'on ne soit pas suffisamment bien équipé pour face aux pressions économiques de la poursuite.

Merci

Mario Lachapelle

1678 Chemin du Lac St-Louis, Léry



NATURE  
ACTION  
QUÉBEC

## **MÉMOIRE DE NATURE-ACTION QUÉBEC SUR L'AVENIR DU CORRIDOR VERT CHÂTEAUGUAY-LÉRY VERSUS LE PROJET DE RÈGLEMENT 215**

### INTRODUCTION

Le projet de règlement 215 a pour but de clarifier ou modifier certaines dispositions du règlement 170 de la MRC de Roussillon dans un contexte de poursuites judiciaires dont l'issue est ni plus ni moins que l'avenir du Corridor vert Châteauguay/Léry.

### MISE EN CONTEXTE

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) vise à mettre en place une Trame verte et bleue sur son territoire afin de mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages. **L'objectif de protection des bois, des corridors forestiers et des milieux humides est fixé à 17 % de la superficie couverte par la CMM en milieu terrestre.**

[ Nos caractères gras ]

Les Municipalités régionales de comté (MRC) sur le territoire de la CMM étaient tenues de se conformer au PMAD dès mars 2014. À cette fin, la MRC de Roussillon a préparé un règlement de concordance au PMAD, le projet de règlement 170. L'article 51 dudit règlement porte sur les territoires d'intérêt écologique. Celui-ci stipule que :

« ...le bois métropolitain de Châteauguay-Léry fait l'objet d'une démarche particulière de planification. D'abord, un plan stratégique de conservation sera élaboré. Ce plan établira, entre autres, les **priorités de conservation selon la valeur écologique**. Ensuite, la MRC sera en mesure d'effectuer une planification détaillée ainsi que la détermination des usages compatibles selon les caractéristiques du milieu. Dans ce contexte, il était à propos que

la MRC adopte un règlement de contrôle intérimaire dans le but d'y contrôler les activités et d'y préserver la ressource bois. C'est ce qu'elle a fait en adoptant le Règlement numéro 173<sup>1</sup>. »

[ Nos caractères gras ]

Une des zones prioritaires ciblées par la CMM est le Bois métropolitain Châteauguay-Léry, bois faisant partie d'un ensemble plus vaste connu localement sous le nom de Corridor vert Châteauguay-Léry. La CMM a qualifié le Bois métropolitain de bois d'intérêt écologique de par les 11 groupements forestiers qu'on y trouve ainsi que par la présence de diverses espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. **Ce bois présente une valeur écologique élevée** étant donné que la majorité des peuplements forestiers répond à 2 critères, soit la diversité et la maturité. La CMM ajoute que la conservation de ce bois permettrait de créer un corridor vert qui pourrait relier différents milieux naturels du secteur. Si on considère les quelque 900 hectares (ha) désignés comme Corridor vert Châteauguay-Léry, environ 410 ha sont déjà protégés.

La démarche initiée par le PMAD prend tout son sens dans le contexte plus général de la disparition des milieux naturels dans le Québec méridional. En effet, des études montrent qu'en Montérégie, non seulement la forêt disparaît à une vitesse alarmante, mais que le déboisement va en s'accroissant : quelque 1 000 hectares (ha) par année entre 1990 et 1999 contre plus de 3 000 ha par année entre 1999 et 2002. En Montérégie en 2005, le couvert forestier ne représentait ainsi plus que 26 % du territoire.

Au cours de la période 2004 à 2009, **la MRC de Roussillon est parmi les MRC qui ont connu une augmentation de leur perte de superficies forestières** (92 ha/année entre 2004 et 2009 contre 66 ha/année entre 1999 et 2004), alors que la tendance générale était à la baisse de ce phénomène en Montérégie. Le taux de superficie forestière de la MRC est ainsi passé de 12,42 % en 1999 à 11,17 % en 2009 (Géomont, 2010)<sup>2</sup>, **éloignant de ce fait la MRC de l'objectif de 17 % mentionné au PMAD.**

En bref, avec moins de 11,2 % de couverture forestière en 2009 sur l'ensemble de sa superficie, **la MRC de Roussillon est l'une des MRC les plus déboisées** sur le territoire de la Conférence Régionale des Élus de la Vallée du Haut-Saint-Laurent (CRÉVHSL).

---

<sup>1</sup> Le règlement 173 est entré en vigueur le 2 décembre 2013.

<sup>2</sup> Géomont (2010). Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 2004 et 2009. Géomont, Québec, 38 p.

Le Corridor vert Châteauguay-Léry couvrait dans son ensemble 2,3 % (974 ha) du territoire de la MRC du Roussillon, soit près du tiers de la couverture forestière totale restante.

#### MANDAT DE NATURE-ACTION QUÉBEC (NAQ)

C'est dans ce contexte qu'en 2013, la MRC de Roussillon a confié à Nature-Action Québec le mandat d'élaborer un plan stratégique de conservation pour le Bois métropolitain Châteauguay-Léry.

Ce plan de conservation s'est fait en deux temps :

- 1) Déterminer, à partir du fonds documentaire, la valeur écologique de la partie du Corridor vert identifiée au RCI.
- 2) Dans l'esprit des objectifs de créer un véritable corridor vert régional et de s'approcher le plus possible des 17 % de milieux naturels protégés mentionnés au PMAD, étendre l'analyse faite en 1) aux territoires adjacents ayant une bonne valeur écologique.

Le rapport de NAQ a démontré que l'ensemble du Corridor vert Châteauguay/Léry avait une valeur écologique élevée et abrite une grande diversité d'espèces. En voici quelques extraits :

- 47 espèces floristiques à statut précaire et 8 espèces considérées comme vulnérables à la cueillette commerciale.
- 5 espèces très rares de champignons mentionnées pour la première fois au Québec.
- 132 espèces d'oiseaux dont 5 possèdent un statut précaire au Québec et au Canada et 45 autres sont considérées comme des espèces d'intérêt relativement à leur habitat.
- 19 espèces d'amphibiens et de reptiles.
- 17 espèces de mammifères dont 4 espèces de chauves-souris (les données sur les mammifères dans le Corridor vert de Châteauguay-Léry sont presque inexistantes).

Ainsi, depuis 2007, une série d'inventaires floristiques et fauniques, a permis de caractériser le bois dans son ensemble. Il en découle que **la richesse et la biodiversité des espèces sont présentes sur la totalité de la superficie du Corridor vert Châteauguay-Léry**. M. André Sabourin, une sommité en matière floristique au Québec, a même déclaré en 2009 que **le Corridor vert Châteauguay-Léry était globalement un écosystème forestier exceptionnel**.

## LE PROJET DE RÈGLEMENT 215

Parmi le projet de règlement 215, certains articles ont retenu plus particulièrement notre attention. Nous reproduisons ci-dessous les extraits que nous jugeons pertinents et les commentons (*en italiques*) après chacun des articles retenus. Nous avons surligné en jaune et mis en caractères gras certains passages.

### **Projet de règlement 215 modifiant le SAR (Règlement numéro 101) de la MRC de Roussillon afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation Conservation-viable.**

1.1 Le paragraphe 3 de l'article 3.1.3.1 intitulé « Le développement urbain » est remplacé par le paragraphe suivant :

(...)

« ...la croissance urbaine. Cette croissance doit à la fois permettre la consolidation du tissu urbain existant tout **en conjuguant le développement urbain avec la protection des milieux naturels.** »

[ **Commentaire** : *Cet énoncé favorise la densification dans une perspective de croissance plutôt que dans une optique de conserver le peu qui reste de milieux naturels.* ]

---

1.2 Le paragraphe 1 de l'article 3.1.3.7 intitulé « La conservation et les espaces naturels » est remplacé par le paragraphe suivant :

(...)

...La MRC souhaite assurer le développement urbain de son territoire tout en préservant les milieux naturels à haute valeur écologique, notamment en misant sur la densification et la consolidation des aires urbaines déjà desservies ou situées à proximité immédiate d'un réseau d'infrastructures urbaines permettant leur raccordement, sur la **priorisation du développement des secteurs à faible valeur écologique** et sur le développement résidentiel à faible impact écologique s'intégrant soigneusement aux milieux naturels et dans les espaces boisés sans en compromettre la viabilité à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

[ **Commentaire** : *Il a été démontré qu'il n'y a pas de secteurs à faible valeur écologique dans le Corridor vert Châteauguay/Léry (C/L). De plus, l'assertion comme quoi le développement résidentiel peut avoir un faible impact écologique aurait intérêt à être prouvée et discutée.* ]

2.1 Le paragraphe 1 de l'article 3.3.1.1 intitulé « Les secteurs résidentiels » est remplacé par le suivant :

« Les périmètres d'urbanisation comptent 752 hectares de terrain vacant disponibles pour du développement à des fins résidentielles ... **qui ne sont pas situés** dans des zones de contraintes naturelles identifiées au plan 15 - Zones de contraintes naturelles ou **dans des sites et territoires d'intérêt écologique identifiés au plan 19 – Sites et territoires d'intérêt écologique.** »

[ **Commentaire** : Ici on indique clairement que les zones disponibles pour le développement résidentiel ne sont pas dans les sites et territoires d'intérêt écologiques tel que montrés dans le plan 19. Or le plan 19 (reproduit ci-après) couvre la quasi-totalité du Corridor vert C/L. ]

---

2.2 L'article 3.3.1.3 intitulé « La politique de consolidation du tissu urbain » est modifié par l'ajout d'un paragraphe 3° de la façon suivante :

« 3° en s'assurant que les zones de contraintes naturelles identifiées au plan 15 – Zones de contraintes naturelles **et que les sites et territoires d'intérêt écologique identifiés au plan 19 – Sites et territoires d'intérêt écologique sont exclus des espaces vacants ou à redévelopper/requalifier prioritaires et qu'ils ne font pas partie des territoires voués à l'urbanisation optimale** ; »

[ **Commentaire** : Ici, c'est encore plus clair. Nous appuyons cet article. ]

---

2.3 L'article 3.3.1.3.1 « La priorisation des secteurs à développer d'ici 2031 » est modifié par la suppression du paragraphe 1 et son remplacement par le paragraphe suivant, ainsi que par l'ajout du paragraphe 3 :

(...)

3° Les contraintes naturelles identifiées au plan 15 - Zones de contraintes naturelles et les **sites et territoires d'intérêt écologique identifiés au plan 19 – Sites et territoires d'intérêt écologique, dont la protection reste la priorité régionale en matière de gestion du territoire** ; »

[ **Commentaire** : On continue avec cet article à insister sur la protection des zones identifiées au plan 19. Nous appuyons cet article. ]

---



2.4 Les paragraphes 3 et 4 de l'article 3.3.1.3.2 intitulé « La détermination de seuils minimaux de densité pour les aires d'affectation comportant l'usage résidentiel à l'extérieur des aires TOD et des corridors de transport en commun structurant » sont remplacés par le texte suivant :

... Tout d'abord, la mise à jour des espaces disponibles et des secteurs à redévelopper contenant l'usage résidentiel a permis de connaître les superficies sur lesquelles le seuil sera appliqué. Les secteurs à l'intérieur des aires TOD et des corridors de transport, les zones de contraintes naturelles et les sites et territoires d'intérêt écologique identifiés au schéma ont été enlevés. Le tableau 3-3.3 décrit les superficies retenues pour chaque municipalité, le seuil de densité proposé et les données qui ont mené à ce seuil. Les contraintes naturelles sont identifiées au plan 15 - Zones de contraintes naturelles et les sites et territoires d'intérêt écologique et au plan 19 – Sites et territoires d'intérêt écologique. »

[ **Commentaire** : Cet article mentionne que les secteurs du plan 19 ont été enlevés des espaces disponibles et des secteurs à redévelopper contenant l'usage résidentiel. Nous appuyons cet article. ]

---

## ARTICLE 3 LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

L'article 3.5.3 intitulé « Les territoires d'intérêt écologique » est modifié par l'ajout, après le paragraphe 7, des paragraphes suivants :

« La MRC de Roussillon a développé une vision particulière pour le secteur du corridor vert de Châteauguay-Léry qui est situé à la fois à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et à l'intérieur d'un bois métropolitain protégé par le Plan métropolitain d'aménagement et développement.

Prenant en compte ces deux caractéristiques, cette vision s'est traduite par la création de l'affectation **Conservation - Viable**, ainsi que par l'adoption d'une série de mesures prévues aux articles 4.5.27.1, 4.5.27.2 et 4.5.27.3 à la section 4 - Document complémentaire. Ces mesures ont pour objectif de permettre un développement résidentiel de faible densité à impact écologique réduit s'harmonisant à la protection des milieux naturels. Il est utile de rappeler que la Communauté métropolitaine demande aux MRC et aux agglomérations au critère 3.1.3 de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement « d'identifier les usages compatibles à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains, tels que l'agriculture, le récréotourisme, l'habitation de faible densité, les parcs et la conservation, et d'adopter des mesures interdisant l'abattage d'arbres.

[ **Commentaire** : Après avoir insisté sur la protection des sites et territoires d'intérêt écologiques et les avoir exclus dans les articles précédents, on permet,



*par cet ajout à l'article 3.5.3, toutes sortes d'interventions nécessairement dommageables au milieu naturel qu'on disait vouloir protéger. ]*

Deux types d'approches sont envisagées par les normes prévues au document complémentaire.

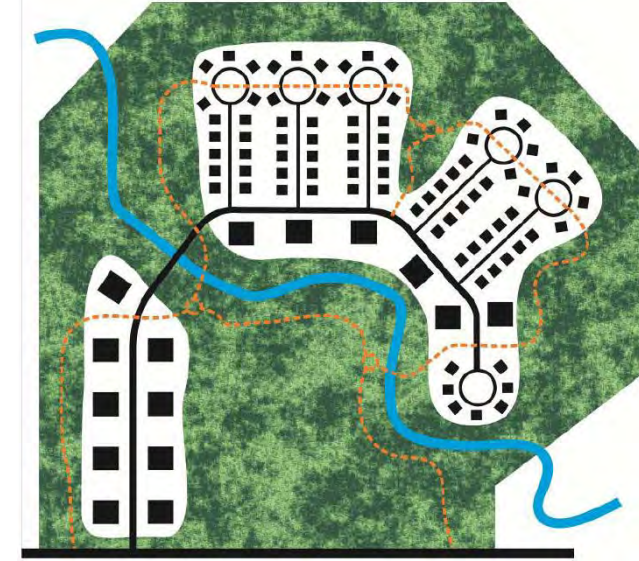
La première vise la création d'un développement résidentiel de type villégiature sur de grands terrains boisés, sans l'obligation d'être desservis par les services d'aqueduc et d'égout sanitaire, ce qui permet de limiter l'impact de ce développement sur le bois métropolitain. La seconde approche s'appuie sur la méthode de développement par grappe du type « growing greener ».

Cette approche implique de concentrer le développement résidentiel dans les secteurs de valeur écologique moins élevée du boisé en misant notamment sur un bonus de densité permettant des typologies plus denses, et ce, afin de conserver autant que possible l'intégrité et la connectivité des milieux naturels à haute valeur écologique et de protéger les espèces fauniques ou floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, les milieux humides et hydriques et les écosystèmes forestiers exceptionnels.

**[ *Commentaire : Tel que mentionné dans le commentaire de l'article 1.2, il n'y a pas de secteurs à faible valeur écologique dans le Corridor vert Châteauguay/Léry. Les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, les milieux humides et hydriques et les écosystèmes forestiers exceptionnels occupent la quasi-totalité du Corridor vert C/L et que toute forme d'intervention aura pour conséquence de détériorer ce milieu qu'on dit vouloir protéger. ]***

La Figure 4-2 ci-après, illustre à titre d'exemple, un modèle de développement par grappes reprenant les principes précédemment décrits.

Figure 4-2 : Exemple conceptuel d'un développement par grappe du type « growing greener » visant à concentrer le développement résidentiel dans les secteurs de valeur écologique moins élevée du boisé



Tiré de : Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de la Vallée-du-Richelieu (version codifiée du 17 octobre 2019)

[ **Commentaire** : Ce modèle est un bon exemple de ce qu'il ne faut pas faire si on veut protéger un milieu naturel dans un but de Conservation qui devrait être viable. Cette forme de fragmentation du milieu naturel aurait pour conséquence l'augmentation de l'effet de bordure, effet responsable d'une longue série de modifications néfastes au milieu naturel. Par ailleurs, compte tenu de leur distribution, ce modèle contribuerait à détruire ou réduire de façon significative les populations d'espèces, rares et d'intérêt exceptionnel. Cet argumentaire reconnu dans la lecture scientifique est plus amplement étoffée dans l'Assujettissement d'une intervention à une autorisation du ministre Heurtel le 3 mars 2015 ]  
(...)

La mise en oeuvre d'une telle approche requiert une **connaissance fine du milieu** dans lequel ce développement sera implanté, et devra donc s'appuyer sur un **rapport d'expertise environnementale** qui devra être soumis à l'appui d'une demande de projet résidentiel.

[ **Commentaire** : La connaissance fine du milieu existe et montre qu'il n'y pas d'endroit où on peut faire du développement résidentiel sans affecter les sp. à statut, les EFE ou les milieux humides]

Les objectifs et normes de protection applicables au bois métropolitain ont prévalence sur les objectifs de consolidation du développement des zones urbaines, incluant les seuils minimaux de densité résidentielle applicables dans les corridors de transport métropolitain structurants et hors de ceux-ci.

[ **Commentaire** : Il nous apparaît incompréhensible qu'on mentionne de retirer les territoires d'intérêt écologique du développement résidentiel – article 2.4 – puis qu'on permette du développement résidentiel à l'article 3. Il n'y a pas dans le plan 19 qui couvre la majorité du corridor vert C/L de secteurs à faible valeur écologique ]

---

## ARTICLE 5<sup>3</sup> LES DISPOSITIONS NORMATIVES APPLICABLES AU CORRIDOR VERT DE CHÂTEAUGUAY-LÉRY ET AU CORRIDOR FORESTIER DE LÉRY-BEAUHARNOIS

### 4.5.27.1 Dispositions relatives à l'abattage d'arbres Conditions liées à l'activité sylvicole

(...)

2° Dans les affectations « Conservation-Viable » et « Conservation », seule la coupe d'assainissement est permise.

### Conditions liées à l'activité agricole dans l'affectation « Agricole-Dynamique »

La coupe pour la mise en culture du sol est également autorisée selon les conditions suivantes :

[ **Commentaire** : Comment peut-on permettre l'abattage d'arbres tel que décrit dans le projet de règlement 215, et la mise en culture du sol dans les affectations « Conservation-Viable » et « Conservation » ? N'y a-t-il pas là une distorsion de la signification du mot Conservation ? ]

### 4.5.27.2 Dispositions relatives aux fonctions résidentielles à l'intérieur d'une aire d'affectation « Conservation-Viable »

### 4.5.27.3 Dispositions relatives à l'ouverture d'une rue publique ou à une augmentation de la densité pour les projets résidentiels à l'intérieur d'une aire d'affectation « Conservation-Viable »

---

<sup>3</sup> Curieusement, la séquence numérotée des sous-articles commencent par le chiffre 4.

[ **Commentaire** : Même remarque sur la notion du mot conservation que pour l'abattage d'arbres et la mise en culture du sol. De même, aucun des seuils autorisant du déboisement pour du développement résidentiel n'est acceptable à partir du moment où les données démontrent qu'écologiquement parlant, aucune partie du corridor vert ne devrait être sacrifiée.]

## CONCLUSION

Le projet de règlement met en relief des perceptions fort différentes envers les milieux naturels. Les premiers articles dudit règlement cités dans le présent mémoire soulignent à grands traits l'importance de protéger les milieux naturels ou du moins ceux ayant la plus forte valeur écologique. Puis, les articles suivants décrivent toute une série d'usages dont les conséquences ne pourraient que détériorer cette forêt qu'au départ on disait vouloir protéger.

Il semble par ailleurs que l'utilisation du mot **Conservation** soit mal comprise dans le règlement, ce qui est également le cas dans le règlement 170 et dans le PMAD. Il y a ici une différence de vue fondamentale de ce qu'est la conservation.

Le mot **conserver** a pour définition : **maintenir en bon état, préserver de l'altération.**

Le mot **conservation** signifie : Action de conserver, de **maintenir intact, dans le même état.**

Le fait de permettre la construction résidentielle ou l'abattage d'arbres (pour d'autres raisons que la sécurité) ne cadre certes pas avec les définitions reconnues des termes, ni avec le concept de conservation ou de préservation mentionné dans les premiers articles du règlement 215.

Il y a le côté réglementaire, mais aussi la réalité liée au milieu naturel. Ces derniers ont déjà donné plus que leur part, notamment en Montérégie.

En guise de conclusion :

- Toute fragmentation de la forêt aura un impact négatif sur la biodiversité. Le projet de règlement 215 tel que rédigé ne pourra qu'avoir des conséquences néfastes sur l'intégrité de ce milieu exceptionnel.
- Chaque morcellement ou destruction de milieu naturel ne peut que nous éloigner du but de protéger 17 % des milieux naturels mentionnés au PMAD. Comment la MRC espère-t-elle contribuer à atteindre cet objectif de 17 % de protection des bois, des corridors forestiers et des milieux humides prévu au PMAD si elle

accepte que soit détruite une partie du Corridor vert Châteauguay/Léry, alors qu'il ne restait que 11 % de forêt sur son territoire en 2009, et que ce pourcentage a vraisemblablement encore diminué depuis ?

- Il est préférable de favoriser la conservation des milieux naturels existants plutôt que de recréer des milieux qui prendront des décennies à approcher la qualité de l'habitat détruit.
- Le fait de permettre la construction résidentielle ou un autre usage altérant le milieu naturel serait un petit gain pour l'ensemble de la zone urbanisée, mais une grande perte considérant le peu qui reste de milieux naturels dans le Québec méridional.
- Dans un avis préalable à l'assujettissement d'une intervention à une autorisation du ministre en vertu de l'article 19 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01)*<sup>4</sup> daté du 8 octobre 2013 et signé de la main de M. Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs d'alors, l'argumentaire démontre clairement les dommages considérables qu'un développement pourrait avoir sur l'écosystème des lieux visés par un développement résidentiel.
- L'assujettissement d'une intervention à une autorisation du ministre a été confirmé par le ministre Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 3 mars 2015. L'argumentaire y est encore plus étoffé et mentionne les dangers de disparition d'espèces rares ainsi que des effets néfastes de la fragmentation de l'habitat sur nombre d'espèces présentes sur le territoire qui nous préoccupe.
- Nous invitons l'actuel ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) à se prévaloir de l'article 19 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01)* afin de sortir de l'imbroglio juridique et de protéger de façon perpétuelle le milieu exceptionnel que constitue le corridor vert Châteauguay-Léry.

---

#### <sup>4</sup> SECTION II

##### AUTRES MILIEUX DÉSIGNÉS PAR LE MINISTRE

**19.** Le ministre peut également exiger, dans une zone qui ne fait pas l'objet d'une désignation en vertu de l'article 13, que soit soumise à son autorisation l'intervention qu'une personne projette ou, si l'intervention a débuté, toute suite ou continuation de celle-ci s'il a des motifs sérieux de croire que cette intervention peut sévèrement dégrader un milieu naturel qui se distingue par la rareté ou par l'intérêt exceptionnel que présente l'une de ses caractéristiques biophysiques.

2002, c. 74, a. 19.

- Dans le contexte des poursuites judiciaires, les efforts doivent être mis sur la façon d'acquérir les propriétés faisant l'objet de litige à un prix juste.

La solution proposée par le projet de règlement 215 dans la foulée des poursuites est d'ordre purement juridique alors qu'elle devrait être environnementale. La solution à ce problème de poursuite réside dans une conclusion hors cour où la forêt serait acquise à l'amiable. Une juste valeur marchande (JVM) selon des critères permettant aux propriétaires un juste prix pour leurs propriétés pourrait en convaincre plusieurs de céder leurs terrains pour la conservation.

Marc Delage

Pour Nature-Action Québec

# Club des ornithologues de Châteauguay

Mémoire présenté à la MRC de  
Roussillon dans le cadre des  
consultations publiques sur le  
projet de règlement PR-215.

Novembre 2020

Le Club des ornithologues de Châteauguay (COC) est un organisme à but non lucratif qui existe depuis 1992 et qui regroupe actuellement 187 membres. Membre du Regroupement QuébecOiseaux, le COC organise une multitude de sorties d'observations et des conférences sur des thèmes d'intérêt. Les principaux objectifs du COC sont de promouvoir le loisir ornithologique, de prôner le respect de l'environnement faunique, de sensibiliser la population à l'avifaune et de **contribuer à la protection des oiseaux et de leur habitat**. Le COC participe entre autres projets au programme des oiseaux menacés du Québec dont le but est de vérifier la présence de sites connus de nidification des espèces menacées au Québec, de même qu'il travaille en collaboration avec Héritage Saint-Bernard dont le mandat est d'assurer la protection et la conservation de la faune et de la flore du ruisseau St-Jean et du refuge faunique Marguerite-D'Youville.



Les membres du COC sont donc particulièrement intéressés par le projet de règlement 215 de la MRC de Roussillon, lequel doit assurer la concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Ce dernier a comme entre autres objectifs la mise en place d'une trame verte et bleue constituée de 17 % d'aires protégées pour 2020 et 30 % de couvert forestier pour 2031.

Or, nous pensons que le projet de règlement 215 de notre MRC ne permettrait pas d'atteindre ces objectifs, bien au contraire. Premièrement, le projet de règlement n'assure pas la protection de l'ensemble du corridor vert Châteauguay-Léry tel que proposé par Héritage Saint-Bernard et SOS Forêt Fernand-Seguin.



D'autre part, faute de précisions au sujet de la définition des « usages compatibles », des projets domiciliaires et des routes pourraient être développés à l'intérieur de la surface protégée. De plus, le plan d'action pour la protection, le type d'usages (idéalement des installations récréatives légères) et le rétablissement du couvert forestier, restent à préciser.

Il est à noter qu'en 2009, 584 mémoires et plus de 12 500 signataires réclamaient la protection **intégrale** de la ceinture verte Châteauguay-Léry.

Tous ceux et celles qui ont un intérêt pour la faune ailée et au premier chef les membres du Club des ornithologues de Châteauguay se sentent interpellés par ce projet de règlement et ont voulu intervenir pour qu'il soit modifié afin que le corridor vert Châteauguay-Léry voie le jour une fois pour toutes. Ceci, dans le droit fil de l'excellent travail d'inventaire de l'avifaune du territoire en question réalisé par le COC et dont on peut lire les résultats et la conclusion **en annexe**. On y présente, entre autres, un tableau des 71 espèces nicheuses découvertes lors de l'inventaire, reflétant bien la diversité des habitats présents (marais, érablières, friches, etc.). La conclusion était sans équivoque : le COC appuyait sans réserve le projet de création de la ceinture verte telle que proposée par Héritage Saint-Bernard et SOS Forêt Fernand-Seguin.

Qui plus est, par la voix de son président, il était précisé que « tout morcellement supplémentaire peut avoir des conséquences graves sur certaines espèces ». Et c'est justement ce que le projet de règlement 215 permettrait.

Les conséquences néfastes, voire désastreuses d'un tel morcellement sur la faune aviaire ne font aucun doute. Un article de la revue *Québec Oiseaux* portant sur les habitats des oiseaux (volume 23 numéro 1 automne 2011 pages 18 à 23 disponible en annexe) signé par André Desrochers de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval le démontre clairement : « À l'aide des nouveaux outils statistiques et d'imagerie satellitaire précise... nous réalisons de plus en plus que les oiseaux ne se préoccupent pas simplement de leur entourage immédiat : ce qu'il y a à des centaines de mètres voire à des kilomètres de distance peut être tout aussi important dans leur choix de résidence ».

**Les membres du COC interviennent donc à nouveau et nous l’espérons pour une dernière fois, afin que le projet de règlement de concordance de la MRC de Roussillon soit modifié de telle sorte que le corridor vert Châteauguay-Léry soit protégé intégralement,** que les « usages compatibles » soient restreints à des installations récréatives légères et que soit adopté un plan d’action précis allant dans ce sens, avec moyens et échéances, conformément aux propositions d’Héritage Saint-Bernard et de SOS Forêt Fernand-Seguin, soit

- **d’assurer un maintien de la biodiversité actuelle, en protégeant l’ensemble des milieux naturels situés à l’intérieur du territoire du Corridor vert Châteauguay-Léry proposé par les deux organismes, en interdisant toute construction d’habitation et d’abattage d’arbres à l’intérieur du Corridor vert Châteauguay-Léry et en ne permettant que des aménagements véritablement compatibles avec la conservation des milieux naturels tels que des sentiers nature, des aires de repos et d’observation.**

Pour les membres du Club des ornithologues de Châteauguay,

A handwritten signature in black ink that reads "Daniel Roy." The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Daniel Roy président du C.A.

# **ANNEXE 1**

Inventaire de l'avifaune de la ceinture verte Châteauguay-Léry, Club des ornithologues de Châteauguay, juillet 2009

# Inventaire de l'avifaune

Ceinture verte Châteauguay-Léry



[ Club des ornithologues de  
Châteauguay ]

# Table des matières

Introduction et objectifs.....	3
Méthodologie .....	4
Ceinture verte Châteauguay-Léry.....	6
Description des zones inventoriées.....	7
Zone A.....	7
Zone B.....	7
Zone C.....	7
Zone D.....	7
Limites du territoire étudié .....	8
Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs .....	9
Résultats .....	10
Zone A.....	13
Zone B.....	16
Zone C.....	18
Zone D.....	20
Remerciements.....	22

## **Introduction et objectifs**

Le Club des ornithologues de Châteauguay (COC) est un organisme à but non lucratif fondé en 1992. Le COC est membre du Regroupement Québec-Oiseaux (RQO) et il est également reconnu par le service des Loisirs de la Ville de Châteauguay. Le COC compte 35 membres dont 18 familles et 17 membres individuels. Dans le cadre de ses activités régulières, le COC participe au programme d'inventaire des oiseaux menacés du Québec, collabore aux projets de la corporation Héritage Saint-Bernard, organise de nombreuses excursions d'observations, reçoit des conférenciers et publie un journal.

### **Les objectifs du COC sont :**

- Promouvoir le loisir ornithologique;
- Prôner le respect de l'environnement faunique;
- Contribuer à la protection des oiseaux et de leur habitat;
- Sensibiliser la population à l'avifaune.

C'est en répondant à l'invitation du comité de citoyens S.O.S. centre écologique Fernand-Seguin que le conseil d'administration du COC a décidé de réaliser un inventaire aviaire dans les boisés non protégés de la Ceinture verte de Châteauguay-Léry (voir carte ci-dessous). L'objectif de cet inventaire est de connaître les espèces d'oiseaux qui utilisent ce territoire pour s'alimenter, se reposer et pour y nicher. C'est avec beaucoup de fierté que le conseil d'administration présente le rapport de cet inventaire, qui d'ailleurs, s'est avéré le plus grand projet du COC depuis sa fondation.

## Méthodologie

Les données contenues dans ce rapport ont été récoltées, entre septembre 2008 et la mi-juin 2009, par des membres du Club des ornithologues de Châteauguay ainsi que par quelques invités.

L'inventaire s'est effectué sur l'ensemble du territoire boisé non-protégé de la Ceinture verte. Le refuge faunique Marguerite-D'Youville, les terrains protégés du territoire du ruisseau Saint-Jean et le Centre écologique Fernand-Seguin<sup>1</sup> ont été exclus de cet inventaire.

Les participants à l'inventaire ont visité l'ensemble du territoire à de nombreuses reprises et ils y ont noté toutes les espèces d'oiseaux vues ou entendues, leur nombre, ainsi que tout comportement permettant de déterminer la possibilité, la probabilité ou la confirmation (voir les indicateurs du tableau ci-dessous) qu'une espèce est nicheuse sur le territoire étudié. Ainsi, lors de chaque visite, un feuillet d'observations quotidiennes<sup>2</sup> a été rempli. Nous avons préalablement vérifié dans l'Atlas des oiseaux nicheurs (1996), la période de nidification de chacun des oiseaux potentiellement présents sur le territoire d'étude. Lorsqu'une espèce est présente sur le terrain pendant sa période de nidification, plusieurs comportements (voir section Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs) permettent de déterminer si l'oiseau utilise cet habitat potentiel pour nicher.

Pendant la période de nidification, les comportements ont été identifiés, notés et classés selon trois degrés (nidification possible, nidification probable et nidification confirmée). Toutes les observations ont été soumises électroniquement<sup>3</sup> à la base de données ornithologiques ÉPOQ<sup>4</sup> (Étude des populations d'oiseaux du Québec) géré par le RQO. La compilation finale des données a été réalisée à l'aide du logiciel SGDO 5.0 qui permet au COC de compiler les feuillets soumis à ÉPOQ. Au total, 302,5 heures d'observation ont été compilées et 137 feuillets d'observations quotidiennes ont été complétés dans le cadre de cet inventaire.

En plus des oiseaux nicheurs, nous avons noté toutes les autres espèces d'oiseaux observés au cours de l'inventaire. De nombreuses espèces utilisent le territoire à l'étude à d'autres fins que la nidification. Certains oiseaux y chassent, s'y nourrissent, s'y reposent, y passent quelques temps ou y font une halte pendant leurs migrations tandis que d'autres survolent simplement le territoire durant leurs déplacements quotidiens.

---

<sup>1</sup>Le Club des ornithologues de Châteauguay croyait que le centre écologique Fernand-Seguin était un site protégé.

<sup>2</sup> <http://quebecoiseaux.org/files/feuille.pdf>

<sup>3</sup> <http://www.oiseauxqc.org/feuille.jsp>

<sup>4</sup> Les données contenu dans ÉPOQ peuvent être consulté moyennant des frais en communiquant avec le coordonnateur d'ÉPOQ à l'adresse suivante : [epoq@quebecoiseaux.org](mailto:epoq@quebecoiseaux.org)

Il existe certaines observations historiques sur le site à l'étude, mais les résultats présentés dans le présent rapport contiennent seulement les observations obtenues dans le cadre de l'inventaire du COC.

Les résultats présentés ici ne sont pas exhaustifs. Il est fort probable que le nombre d'oiseaux présents dans les zones à l'étude soit beaucoup plus grand ainsi que le nombre d'espèces nicheuses. Plusieurs oiseaux utilisent, lorsqu'il y en a, les corridors forestiers qui longent les cours d'eau pour se déplacer d'une aire d'alimentation à un espace de repos, à un site de nidification, ou encore, lors de leurs migrations saisonnières. Ces faits sont attestés par le nombre d'espèces d'oiseaux inventoriées à ce jour au refuge faunique Marguerite-D'Youville (territoire dans le nord de la Ceinture verte), soit 214. D'ailleurs, chaque année, de nouvelles espèces s'ajoutent au répertoire des oiseaux identifiés au refuge faunique Marguerite-D'Youville.



## Ceinture verte Châteauguay-Léry

(Incluant les terrains protégés)



## **Description des zones inventoriées**

Le territoire à l'étude a été divisé en 4 zones (A, B, C, D). Les zones ont été divisées selon les routes qui traversent la ceinture verte. Les limites municipales n'ont pas été considérées car elles sont impossibles à localiser en forêt et que les frontières administratives n'ont aucun impact sur les déplacements et la nidification des oiseaux.

### **Zone A**

La zone A est contiguë au centre écologique Fernand-Seguin. Cette zone, qui encercle le terrain de golf Bellevue, est limitée à l'est par le boulevard René-Lévesque, au sud par le nouveau tracé de l'autoroute 30 et par le boulevard de Léry (route 132). On retrouve sur ce territoire une multitude d'habitats intéressants pour les oiseaux tels que des prucheraies, des érablières, quelques petits milieux humides ainsi que de nombreuses friches à arbustes. Il y a un grand réseau de sentiers dans ce secteur ce qui facilite beaucoup l'inventaire.

### **Zone B**

Cette zone, la plus restreinte, est délimitée par les boulevards René-Lévesque et Brisebois, l'avenue Bourdon et un quartier résidentiel situé au sud de la rue Principale. Environ la moitié de cette zone est occupée par une érablière mature, l'autre moitié est caractérisée par une friche à arbustes où une grande diversité d'espèces floristiques prospère. Cette zone est entièrement située à l'intérieur de la municipalité de Châteauguay.

### **Zone C**

Il y a dans cette zone, un très grand réseau de sentiers qui permet de parcourir facilement les divers habitats qu'on y retrouve. Ce territoire est composé de nombreuses friches à arbustes, d'une vieille érablière ainsi que de milieux plus humides qui sont périodiquement inondables. Une cédrière est également présente dans ce secteur. Cette zone est bordée au sud par le boulevard René-Lévesque, à l'ouest par le chemin Saint-Bernard, au nord par le territoire du ruisseau Saint-Jean et à l'est par des quartiers résidentiels. Cette zone étant limitrophe au territoire du ruisseau Saint-Jean, on peut y retrouver des espèces aquatiques.

### **Zone D**

La zone D est composée de tous les secteurs n'appartenant pas à la Fondation de la faune du Québec (FFQ), situés entre le lac St-Louis et le chemin Saint-Bernard. Cette zone diffère beaucoup des autres; elle est principalement composée de marais et de forêts humides. À court terme, ce secteur est le moins menacé puisque les milieux humides sont mieux protégés au niveau de la loi et que cette zone est déjà morcelée par des terrains protégés appartenant à la FFQ et gérés par Héritage Saint-Bernard.

Limites du territoire étudié



## **Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs**

### **Nicheur possible**

**H** Présence d'un oiseau adulte dans son habitat en période de nidification

### **Nicheur probable**

**P** Couple présent dans son habitat en période de nidification

**T** Comportement territorial (chant et querelle avec un voisin)

**C** Comportement nuptial : parade, copulation ou échange de nourriture entre adultes

**V** Visite par un oiseau adulte d'un site de nidification probable. À ne pas confondre avec un site de repos

**A** Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours

**N** Forage d'une cavité par des pics

### **Nicheur confirmé**

**CN** Construction d'un nid ou transport de matériel (exception faites des pics)

**NU** Nid vide ayant été utilisé ou coquille d'œuf de la présente saison

**AT** Adulte transportant de la nourriture (pour des jeunes) durant sa période de nidification

**PH** Preuve physiologique (i.e. plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte) observé sur un oiseau en main

**DD** Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention

**NO** Oiseau gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)

**FE** Adulte transportant un sac fécal

**JE** Jeune en duvet ou jeune venant de quitter le nid, incapable de soutenir le vol sur de longues distances

**NJ** Nid contenant des œufs ou des jeunes

## Résultats

L'inventaire de l'avifaune nous a permis d'observer 126 espèces d'oiseaux dont 72 oiseaux nicheurs.

Résultats combinés des quatre zones à l'étude

Nombre d'oiseaux observés : 125

Nombre d'oiseaux nicheurs : 71

Nombre d'heures d'inventaire : 302,5h

Nombre de feuillets ÉPOQ : 137

Résultats combinés des 4 zones à l'étude				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bernache du Canada		X		P
Canard branchu		X		P, V
Canard noir	X			H
Canard colvert		X		P
Gélinotte huppée	X			H
Dindon sauvage		X		P, H
Grèbe à bec bigarré	X			H
Butor d'Amérique	X			H
Bihoreau gris	X			H
Râle de Virginie	X			H
Marouette de Caroline	X			H
Épervier de Cooper	X			H
Pluvier kildir	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique			X	H, C, NJ
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé		X		H, A
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	V, T, P, H, AT, NO
Pic mineur			X	H, AT, CN, NO
Pic chevelu			X	P, AT, NO
Pic flamboyant			X	H, P, AT
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est		X		H, P, T
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyran huppé		X		H, T
Tyran tritri			X	CN, NO
Viréo aux yeux rouges			X	H, AT, CN, NO
Geai bleu			X	H, T, C, CN

## Résultats combinés des 4 zones à l'étude

### Oiseaux nicheurs (suite)

Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Hirondelle bicolor	X			H
Hirondelle rustique	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Mésange bicolor	X			H
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Grimpereau brun	X			H
Troglodyte familial	X			H
Troglodyte des marais	X			H
Grive fauve	X			H
Grive solitaire	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, AT, NO, CN, JE
Moqueur chat			X	H, CN, AT
Moqueur roux	X			H
Étourneau sansonnet			X	CN, AT
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline obscure	X			H
Paruline à joue grises	X			H
Paruline à collier	X			H
Paruline jaune			X	H, P, CN, NO, AT
Paruline à flancs marrons	X			H
Paruline à gorge noire	X			H
Paruline à poitrine baie	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante			X	H, P, T, CN, AT
Paruline couronnée			X	H, AT
Paruline masquée	X			H
Tangara écarlate			X	NO
Bruant familial	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant des marais	X			H
Bruant à gorge blanche		X		H, T
Cardinal rouge			X	H, P, AT
Cardinal à poitrine rose			X	H, C, P, NO
Passerin indigo		X		H, T
Carouge à épauettes			X	H, P, AT
Quiscale bronzé			X	H, CN, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, T, P, CN, NO
Chardonneret jaune		X		H, T

## Résultats combinés des 4 zones à l'étude

### Autres espèces observées

Oie des neiges	Roitelet à couronne rubis
Sarcelle d'hiver	Roitelet à couronne dorée
Cormoran à aigrettes	Grive à dos olive
Grand Héron	Moqueur polyglotte
Grande Aigrette	Pipit d'Amérique
Héron vert	Jaseur boréal
Urubu à tête rouge	Paruline à ailes dorées
Busard Saint-Martin	Paruline verdâtre
Balbusard pêcheur	Paruline à tête cendrée
Épervier Brun	Paruline à croupion jaune
Buse à épaulettes	Paruline à gorge orangée
Buse à queue rousse	Paruline bleue
Crécerelle d'Amérique	Paruline à couronne rousse
Faucon pèlerin	Paruline rayée
Faucon émerillon	Paruline à calotte noire
Grand-duc d'Amérique	Paruline du Canada
Goéland à bec cerclé	Bruant des champs
Sterne pierregarin	Bruant hudsonien
Pigeon biset	Bruant fauve
Moucherolle des saules	Bruant de Lincoln
Moucherolle phébi	Bruant à couronne blanche
Viréo à tête bleue	Junco ardoisé
Viréo mélodieux	Quiscale rouilleux
Viréo de Philadelphie	Durbec des sapins
Grand Corbeau	Sizerin flammé
Hirondelle noire	Tarin des pins
Sittelle à poitrine rousse	Moineau domestique

## Zone A

Nombre d'oiseaux observés : 107

Nombre d'oiseaux nicheurs : 54

Nombre d'heures d'inventaire : 141h.20min.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 55

Zone A				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Canard branchu		X		P
Gélinotte huppée	X			H
Dindon sauvage		X		P, H
Pluvier kildir	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique			X	NJ
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé	X			H
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé		X		V, T, P, H
Pic mineur			X	H, AT, NO
Pic chevelu				AT, NO
Pic flamboyant		X		H, P
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est	X			H
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyran huppé	X			H
Tyran tritri			X	CN,
Viréo aux yeux rouges			X	H, AT, CN, NO
Geai bleu	X			H
Corneille d'Amérique	X			H
Hirondelle bicoloré	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Troglodyte familier	X			H
Grive fauve	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, AT, CN
Moqueur chat			X	H, CN
Moqueur roux	X			H
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline obscure	X			H
Paruline à joue grises	X			H
Paruline à collier	X			H



## Zone A

### Oiseaux nicheurs (suite)

Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Paruline jaune			X	H, P, CN, NO
Paruline à gorge noire	X			H
Paruline à poitrine baie	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante		X		H, P
Paruline couronnée			X	H, AT
Paruline masquée	X			H
Tangara écarlate			X	NO
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur	X			H
Cardinal rouge	X			H
Cardinal à poitrine rose		X		H, P
Passerin indigo	X			H
Carouge à épaulettes			X	P, AT
Quiscale bronzé			X	H, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, P, CN
Chardonneret jaune	X			H

Zone A	
Autres espèces observées	
Oie des neiges	Grimpereau brun
Bernache du Canada	Roitelet à couronne rubis
Canard colvert	Roitelet à couronne dorée
Cormoran à aigrettes	Grive à dos olive
Grand Héron	Grive solitaire
Grande Aigrette	Étourneau sansonnet
Bihoreau gris	Pipit d'Amérique
Urubu à tête rouge	Jaseur boréal
Busard Saint-Martin	Paruline à ailes dorées
Épervier Brun	Paruline à tête cendrée
Épervier de Cooper	Paruline à croupion jaune
Buse à queue rousse	Paruline à gorge orangée
Faucon pèlerin	Paruline à couronne rousse
Faucon émerillon	Paruline rayée
Grand-duc d'Amérique	Paruline à calotte noire
Goéland à bec cerclé	Paruline du Canada
Sterne pierregarin	Bruant des champs
Moucherolle des saules	Bruant hudsonien
Moucherolle phébi	Bruant fauve
Viréo à tête bleue	Bruant de Lincoln
Viréo mélodieux	Bruant à couronne blanche
Viréo de Philadelphie	Junco ardoisé
Grand Corbeau	Quiscale rouilleux
Hirondelle noire	Durbec des sapins
Hirondelle rustique	Sizerin flammé
Mésange bicolore	Tarin des pins
Sittelle à poitrine rousse	

## Zone B

Nombre d'oiseaux observés : 60

Nombre d'oiseaux nicheurs : 35

Nombre d'heures d'inventaire : 29h.10min.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 16

Zone B				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bécasse d'Amérique		X		C
Tourterelle triste	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	AT, NO
Pic chevelu			X	CN, NO
Pic flamboyant		X		P
Pioui de l'Est	X			H
Moucherolles des aulnes	X			H
Tyran huppé	X			H
Tyran tritri			X	CN, NO
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu			X	H, CN
Corneille d'Amérique	X			H
Hirondelle bicolore	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, JE
Moqueur chat			X	H, CN
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline jaune			X	H, AT
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante	X			H
Paruline couronnée	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant à gorge blanche	X			H
Cardinal rouge			X	H, AT
Cardinal à poitrine rose			X	H, C, NO
Carouge à épaulettes	X			H
Quiscale bronzé	X			H
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore		X		H, T, P
Chardonneret jaune	X			H

Zone B	
Autres espèces observées	
Oie des neiges	Moucherolle des saules
Bernache du Canada	Roitelet à couronne rubis
Canard colvert	Grive à dos olive
Cormoran à aigrettes	Moqueur polyglotte
Grand Héron	Étourneau sansonnet
Grande Aigrette	Jaseur boréal
Urubu à tête rouge	Paruline verdâtre
Buse à épaulettes	Paruline à croupion jaune
Buse à queue rousse	Paruline à gorge noire
Goéland à bec cerclé	Bruant hudsonien
Pic mineur	Junco ardoisé
Sitelle à poitrine rousse	Moineau domestique
Moucherolle phébi	

## Zone C

Nombre d'oiseaux observés : 90

Nombre d'oiseaux nicheurs : 53

Nombre d'heures d'inventaire : 117h.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 54

Zone C				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Canard branchu		X		P, V,
Canard colvert		X		P
Épervier de Cooper	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique	X			H
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé		X		A
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	T, AT
Pic mineur	X			H
Pic chevelu	X			H
Pic flamboyant			X	AT
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est		X		T
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyran huppé		X		H, T
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu		X		H, T, C
Corneille d'Amérique			X	AT,
Hirondelle bicolore	X			H
Hirondelle rustique	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Mésange bicolore	X			H
Sitelle à poitrine blanche	X			H
Grimpereau brun	X			H
Troglodyte familier	X			H
Grive fauve	X			H
Grive solitaire	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, NO
Moqueur chat			X	H, AT
Étourneau sansonnet			X	CN, AT
Jaseur d'Amérique	X			H

Zone C				
Oiseaux nicheurs (suite)				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Paruline jaune			X	H, AT
Paruline à flancs marrons	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante			X	H, P, T, CN, AT
Paruline couronnée	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant des marais	X			H
Bruant à gorge blanche		X		T
Cardinal rouge		X		H, P
Cardinal à poitrine rose			X	H, P, AT
Passerin indigo		X		H, T
Carouge à épaulettes		X		H, P
Quiscale bronzé			X	H, CN, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, P, NO
Chardonneret jaune		X		H, T

Zone C	
Autres espèces observées	
Oie des neiges	Grand Corbeau
Bernache du Canada	Roitelet à couronne dorée
Gélinotte huppée	Roitelet à couronne rubis
Cormoran à aigrettes	Jaseur boréal
Grand Héron	Grive à dos olive
Grande Aigrette	Paruline à croupion jaune
Héron vert	Paruline à gorge noire
Bihoreau gris	Paruline rayée
Urubu à tête rouge	Paruline à joues grises
Balbusard pêcheur	Paruline à collier
Busard Saint-Martin	Paruline à tête cendrée
Buse à épaulettes	Paruline bleue
Buse à queue rousse	Tangara écarlate
Crécerelle d'Amérique	Bruant fauve
Faucon émerillon	Bruant à couronne blanche
Goéland à bec cerclé	Junco ardoisé
Pigeon biset	Quiscale rouilleux
Moucherolle des saules	Moineau domestique
Viréo à tête bleue	

## Zone D

Nombre d'oiseaux observés : 47

Nombre d'oiseaux nicheurs : 33

Nombre d'heures d'inventaire : 15h

Nombre de feuillets ÉPOQ : 12

Zone D				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bernache du Canada		X		P
Canard branchu		X		V
Canard noir	X			H
Canard colvert		X		P
Grèbe à bec bigarré	X			H
Butor d'Amérique	X			H
Bihoreau gris	X			H
Râle de Virginie	X			H
Marouette de Caroline	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Tourterelle triste	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé	X			H
Pic mineur	X			H
Pic chevelu		X		P
Pic flamboyant	X			H
Pioui de l'Est		X		P
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu	X			H
Corneille d'Amérique			X	CN
Mésange à tête noire			X	AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Troglodyte des marais	X			H
Merle d'Amérique			X	AT
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant chanteur	X			H
Bruant des marais	X			H
Cardinal rouge	X			H
Carouge à épaulettes	X			H
Quiscale bronzé	X			H
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	CN

Zone D	
Autres espèces observées	
Sarcelle d'hiver	Pigeon biset
Cormoran à aigrettes	Grand Corbeau
Grand Héron	Hirondelle bicolore
Grande Aigrette	Roitelet à couronne rubis
Urubu à tête rouge	Moqueur chat
Busard Saint-Martin	Paruline jaune
Goéland à bec cerclé	Chardonneret jaune



## Remerciements

Cet inventaire a requis beaucoup de planification, de préparation et de compilation en plus des 302,5 heures d'observation sur le terrain. Le conseil d'administration du COC tient à remercier tous les bénévoles qui y ont participé. De plus, sans la participation, la disponibilité, l'implication et la générosité des personnes suivantes : Monique Groulx, Robert Saint-Denis, Marc-Philippe Christophe, Isabelle Bourget et Dominic Gendron, un tel projet n'aurait pas pu être complété aussi efficacement.

Pour des informations sur cet inventaire :

Club des ornithologues de Châteauguay  
A/s Dominic Gendron, Vice-président  
15 boulevard Maple,  
Châteauguay, Québec, J6J 3P7  
[gendrondominic@hotmail.com](mailto:gendrondominic@hotmail.com)

Juillet 2009

# ANNEXE 2

Extrait du numéro de septembre 2009 du journal semestriel du COC, *Le Cardinal* (p. 4, 5, 6 et 7)

## Mot du président

---

Comme premier mot du nouveau président, celui qui s'impose est : MERCI.

MERCI à Monique Groulx, notre présidente sortante pour toute l'énergie qu'elle a déployée afin de rendre notre club des plus intéressants.

MERCI à Jacques Laplante, notre vice-président sortant, qui, en tant que responsable du journal, en a assuré l'intérêt et la qualité.

MERCI à Robert St-Denis, notre fidèle secrétaire, qui continue, entre autres tâches, à nous organiser de belles conférences.

MERCI à Isabelle Bourget, Marc-Philippe Christophe et Dominic Gendron pour leur implication dans le Conseil d'administration.

MERCI à Francine Viau qui s'occupe de notre site Internet avec beaucoup de professionnalisme.

MERCI à tous nos responsables d'excursions de l'année dernière : Robert St-Denis, Monique Groulx, Jacques Laplante, Danièle Rochette, Jacques Gauthier, Daniel Allard, Isabelle Bourget, Chantal Locas, Michael Bridger et Alain Quenneville.

MERCI à tous nos journalistes, en particulier Andrée Descôteaux, Louise Lord, Monique Groulx, Isabelle Bourget, Marc-Philippe Christophe, Régis Fortin et Dominic Gendron.

MERCI à tous nos photographes, en particulier Jacques Gauthier, Régis Fortin, Johanne Hébert, Marc-Philippe Christophe, Sylvain Cardinal, Alain Quenneville et Dominic Gendron.

ET MERCI à vous tous, chers membres, pour votre soutien envers notre club. Sans vous, le Club des ornithologues de Châteauguay n'existerait pas.

ALORS qu'avec l'équipe formidable citée plus haut, l'avenir du club est des plus prometteurs.

*Daniel Roy*

Votre nouveau président

## Inventaire de l'avifaune de la ceinture verte Châteauguay-Léry Résultats et conclusion

---

Dans la dernière édition du journal « Le Cardinal », nous vous présentions la Ceinture verte Châteauguay-Léry. Une grande partie de cette ceinture verte qui s'étend des boisés adjacents au centre écologique Fernand-Seguin jusqu'à l'île Saint-Bernard est menacée par les projets domiciliaires, commerciaux et autres. Suite au déboisement d'une partie de la ceinture verte pour faire place à un centre de soccer intérieur, il y a eu une prise de conscience collective du fait qu'une immense partie des habitats de cette ceinture verte n'étaient pas protégés. Le Club des ornithologues de Châteauguay, à l'invitation du groupe S.O.S. Centre écologique Fernand-Seguin, a décidé de s'impliquer et de réaliser un inventaire de l'avifaune des secteurs à protéger dans la ceinture verte.

L'inventaire a eu lieu entre septembre 2008 et la mi-juin 2009. Les membres du Club des ornithologues de Châteauguay et quelques invités ont donc rempli 137 feuillets d'observations quotidiennes lors des 302,5 heures consacrées à cet inventaire. Nous avons observé 125 espèces d'oiseaux dont 71 sont nicheuses. Parmi les espèces nicheuses, il est intéressant de constater la présence du Martinet ramoneur, une espèce désignée « menacée ».

## Inventaire de l'avifaune de la ceinture verte Châteauguay-Léry

### Résultats et conclusion (suite)

Le rapport d'inventaire a été déposé au conseil de ville de Châteauguay dans le cadre des consultations sur l'avenir du secteur Sud-Ouest de Châteauguay. Nous avons accompagné le rapport d'une lettre dans laquelle nous appuyons la position d'Héritage Saint-Bernard dans ce dossier. Vous trouverez à la page suivante le texte de la lettre.

Cet inventaire a requis beaucoup de planification, de préparation et de compilation. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce projet. Mais je me dois de souligner le travail, l'implication et la générosité de Monique Groulx, Robert Saint-Denis, Marc-Philippe Christophe et Isabelle Bourget; un tel projet n'aurait pas pu être complété aussi efficacement sans leur précieuse collaboration.

Voici un tableau présentant les 71 espèces nicheuses découvertes lors de l'inventaire. Il y a une grande variété d'oiseaux. Ceci reflète bien la diversité des habitats présents : marais, érablière, friche, prucheraie,...

Bernache du Canada	Colibri à gorge rubis	Grimpereau brun	Paruline noir et blanc
Canard branchu	Pic maculé	Troglodyte familial	Paruline flamboyante
Canard noir	Pic mineur	Troglodyte des marais	Paruline couronnée
Canard colvert	Pic chevelu	Grive fauve	Paruline masquée
Gélinotte huppée	Pic flamboyant	Grive solitaire	Tangara écarlate
Dindon sauvage	Grand Pic	Grive des bois	Bruant familial
Grèbe à bec bigarré	Pioui de l'Est	Merle d'Amérique	Bruant chanteur
Butor d'Amérique	Moucherolle des aulnes	Moqueur chat	Bruant des marais
Bihoreau gris	Moucherolle tchébec	Moqueur roux	Bruant à gorge blanche
Râle de Virginie	Tyran huppé	Étourneau sansonnet	Cardinal rouge
Marouette de Caroline	Tyran tritri	Jaseur d'Amérique	Cardinal à poitrine rose
Épervier de Cooper	Viréo aux yeux rouges	Paruline obscure	Passerin indigo
Pluvier kildir	Geai bleu	Paruline à joues grises	Carouge à épaulettes
Bécassine de Wilson	Hirondelle bicolore	Paruline à collier	Quiscale bronzé
Bécasse d'Amérique	Hirondelle rustique	Paruline jaune	Vacher à tête brune
Tourterelle triste	Mésange à tête noire	Paruline à flancs marron	Oriole de Baltimore
Petit-duc maculé	Mésange bicolore	Paruline à gorge noire	Chardonneret jaune
Martinet ramoneur	Sittelle à poitrine blanche	Paruline à poitrine baie	

Bientôt, sur le site Internet du COC, vous pourrez consulter la lettre adressée au conseil de ville de Châteauguay ainsi que le rapport complet d'Inventaire.

*Dominic Gendron*

# Inventaire de l'avifaune de la ceinture verte Châteauguay-Léry

## Résultats et conclusion (suite)

---

Châteauguay, le 14 août 2009

Ville de Châteauguay  
Développement et conservation  
Hôtel de ville  
5, boulevard D'Youville  
Châteauguay (Québec) J6J 2P8



Objet : Conservation et développement du secteur Sud-Ouest

Monsieur Le Maire, messieurs les conseillers,

Le conseil d'administration du Club des ornithologues de Châteauguay tient à vous faire part de son opinion quant à l'avenir du secteur Sud-Ouest de Châteauguay.

Le Club des ornithologues de Châteauguay fait la promotion du loisir ornithologique depuis 1992. Un de nos objectifs est de contribuer à la protection des oiseaux et de leurs habitats. C'est dans cette optique que nous avons réalisé un inventaire de l'avifaune de tous les terrains non-protégés (voir inventaire ci-joint) de la ceinture verte Châteauguay-Léry. Cet inventaire nous a permis de confirmer la richesse aviaire de ces boisés. Dans la ceinture verte, nous avons dénombré 126 espèces d'oiseaux, dont 71 espèces nicheuses.

Constatant la richesse aviaire et la qualité des habitats que l'on y retrouve, le conseil d'administration du Club des ornithologues de Châteauguay ne peut que recommander et appuyer un scénario de conservation et de mise en valeur de ce boisé ainsi que de l'ensemble des boisés de la ceinture verte. Nous n'appuyons donc aucun des scénarios proposés lors des séances d'information.

**Nous appuyons sans réserve la position d'Héritage Saint-Bernard, présentée dans son mémoire « Plaidoyer pour une mise en valeur du patrimoine naturel de Châteauguay, Projet de conservation et de développement du secteur sud-ouest ». Le conseil d'administration soutient les 14 recommandations ainsi que le « scénario D » présenté dans le document d'Héritage Saint-Bernard.**

**Qui plus est, nous estimons que la Ville de Châteauguay devrait accorder un statut de protection légale et à perpétuité (servitude de conservation ou autre) au centre écologique Fernand-Seguin ainsi qu'au terrain municipal adjacent (à l'ouest) dès maintenant.**

## **Inventaire de l'avifaune de la ceinture verte Châteauguay-Léry** **Résultats et conclusion (suite)**

---

Nous croyons que les villes de Châteauguay et de Léry ont la chance de partager un territoire naturel d'une grande richesse. Les deux municipalités devraient travailler main dans la main afin d'axer leur développement économique et touristique sur la protection et la mise en valeur de cet héritage naturel. Le refuge faunique Marguerite-D'Youville fait déjà de la ville de Châteauguay une destination de choix, dans la région de Montréal, pour les ornithologues. Un réseau de sentiers et un plan de mise en valeur couvrant l'ensemble de la ceinture verte feraient de Châteauguay une destination incontournable, au Québec, pour les ornithologues.

La ceinture verte Châteauguay-Léry constitue un habitat de qualité pour un grand nombre d'espèces fauniques. Tout morcellement supplémentaire peut avoir des conséquences graves sur certaines espèces. Pour cette raison, il faut agir rapidement afin de protéger ces habitats.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Châteauguay présente son slogan « Châteauguay...ma vraie nature » un peu partout. Nous croyons qu'est venu le temps d'être conséquent et de faire de ce slogan un projet de société.

Le Club des ornithologues de Châteauguay est disponible pour collaborer avec la Ville et ses partenaires afin d'élaborer un plan de conservation et de mise en valeur des boisés de Châteauguay.

Veillez accepter, Monsieur le Maire, messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Daniel Roy  
Président  
Club des ornithologues de Châteauguay

Dominic Gendron  
Vice-président  
Club des ornithologues de Châteauguay

c.c. Le Soleil de Châteauguay  
M.Luc L'Écuyer, directeur général, Héritage Saint-Bernard

p.j. Inventaire de l'avifaune de la Ceinture verte Châteauguay-Léry

# ANNEXE 3

Extrait de la revue *QuébecOiseaux* (volume 23 numéro 1 automne 2011 pages 18 à 23) signé par André Desrochers de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval.

# Les habitats des oiseaux forestiers : au-delà des guides d'identification

Les guides d'identification décrivent très succinctement le lieu de résidence des espèces d'oiseaux : l'habitat qui, normalement, procurera à l'oiseau ce qu'il faut pour s'alimenter, se protéger et se reproduire. Certains habitats sont facilement reconnaissables, comme un pré pour le goglu ou une falaise pour le Fou de Bassan, mais ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, quel est précisément l'habitat d'une Paruline à gorge orangée?



© François Gravel

Paruline à gorge orangée  
© Claude Nadeau



Paruline à gorge orangée  
© Dominic Gendron



Paruline couronnée  
© Christophe Buidin



Depuis 20 ans, les recherches de mon équipe du Centre d'étude de la forêt, à l'Université Laval, se concentrent sur la description des habitats des oiseaux forestiers du Québec, et particulièrement des mécanismes qui amènent ces oiseaux à faire leurs choix. Il est relativement simple de déterminer les subtiles propriétés de l'habitat de diverses espèces, par exemple, la tendance à fréquenter des lieux avec broussailles sous de grands arbres ou encore une lisière de forêt. En effet, depuis des décennies, les ornithologues utilisent des méthodes comme les stations d'écoute qui leur permettent de comparer les caractéristiques des sites avec les espèces d'oiseaux qui les fréquentent. En fait, depuis un demi-siècle, plusieurs dizaines de milliers de stations d'écoute ont été établies juste au Canada!

## L'impact de la fragmentation des forêts

Aidés de nouveaux outils statistiques et d'imagerie satellitaire précise, nous sommes aujourd'hui en mesure de déterminer non seulement le type de végétation, mais aussi le type de paysage où se trouve normale-



La fragmentation d'une forêt a un impact certain pour la faune, particulièrement en milieu périurbain. Ici, destruction d'une partie de l'érablière à caryers contiguë au Centre écologique Fernand-Seguïn (ceinture verte Châteauguay-Léry), pour le passage de l'autoroute 30.

© Dominic Gendron

ment chaque espèce : forêts, champs ou tissu complexe de différents types de milieux. Ainsi, nous réalisons de plus en plus que les oiseaux ne se préoccupent pas simplement de leur entourage immédiat : ce qu'il y a à des centaines de mètres, voire à des kilomètres, de distance peut être tout aussi important dans leur choix de résidence! Ainsi, une érablière peut avoir en apparence tout ce qu'il faut pour un Piranga écarlate (superficie suffisante pour un territoire, grands érables, etc.), mais notre oiseau peut préférer s'installer ailleurs si ce bois est au beau milieu d'un paysage urbain.

Selon nos recherches, des oiseaux comme la Paruline à gorge orangée seraient sensibles à la superficie de la forêt jusqu'à une distance de 24 kilomètres! En fait, comme les banlieusards, les oiseaux forestiers ont généralement tendance à fréquenter les « grandes surfaces ». C'est pourquoi la fragmentation des forêts peut s'avérer problématique, surtout lorsqu'elle est permanente, comme c'est le cas dans les milieux entourant les villes, où les bois sont souvent victimes de la voracité des promoteurs immobiliers.

Mais qu'est-ce qu'il y a de si mauvais dans les petits habitats? Une première explication serait que les oiseaux ne s'y rendent pas aisément, car ces endroits sont trop isolés. Nos recherches et celles de nombreuses autres équipes démontrent que les oiseaux forestiers sont réticents à traverser des milieux ouverts, du moins au grand jour, lorsqu'ils sont à la recherche d'un lieu de résidence. Par exemple, dans la région de Bellechasse, près de Québec, nous avons établi que la Paruline couronnée est presque 30 fois plus réticente à traverser un milieu déboisé (champs, rivière, etc.) que de parcourir la même distance en forêt. Si on les capture pour ensuite les déplacer de quelques kilomètres, les mâles territoriaux de la Mésange à tête noire et de la Paruline bleue prennent beaucoup plus de temps à revenir à leur territoire quand leur parcours est parsemé de routes et de champs que lorsqu'il est principalement forestier.

### Des ailes qui s'adaptent

Il faut reconnaître que, malgré leur réticence à voler en milieu ouvert, les oiseaux sont tout de même capables de prouesses en matière de déplacements, et il y aura donc toujours possibilité de voir des habitats isolés colonisés par les plus intrépides. En fait, après des décennies de fragmentation des forêts, on imagine que



Paruline bleue  
© Alain Hogue



Mésange à tête brune  
© Daniel Dupont

ces intrépides, ou encore les plus athlétiques, auraient dû être favorisés dans le jeu darwinien de la sélection naturelle, puisqu'ils ont accès à une plus grande quantité d'habitats.

Est-ce possible de savoir si la sélection naturelle a favorisé les oiseaux plus aptes à se rendre dans les habitats isolés? Oui, grâce aux nombreuses collections d'oiseaux qu'on retrouve dans les musées scientifiques, où des spécimens d'étude contemporains en côtoient des vieux de plus de 100 ans. Laissez-moi vous expliquer. D'abord, il faut réaliser que la capa-

acité de voler efficacement sur de longues distances nécessite une morphologie particulière des ailes : il suffit de comparer l'aile trapue d'un troglodyte à celle, pointue, d'une hirondelle. La différence réside principalement dans la projection des primaires, c'est-à-dire dans la longueur de la pointe qui dépasse au bout de l'aile fermée. Cette projection varie non seulement entre les espèces, mais aussi entre les individus d'une même espèce.

En 2008, j'ai vérifié si la projection des primaires des oiseaux habitant les forêts conifériennes matures de l'Est du



Piranga écarlate  
© Luc Germain

continent avait changé durant les dernières décennies. Pourquoi ces forêts plus particulièrement? Parce que pendant le dernier siècle, elles ont considérablement rétréci, cédant leur place à de jeunes forêts, souvent mixtes, ou encore feuillues. Ainsi, on imagine que des oiseaux de forêts conifériennes matures, comme la Mésange à tête brune ou la Paruline à croupion jaune, avaient la vie plus facile il y a 100 ans que maintenant, du moins quant aux déplacements qu'elles devaient effectuer pour leur choix d'habitat ou pour leurs activités quotidiennes. Les résultats sont étonnants : les oiseaux de nos forêts conifériennes matures ont effectivement une aile plus allongée qu'ils ne l'avaient il y a 100 ans! Mieux encore, les oiseaux de jeunes forêts mixtes et feuillues de la même région ont tendance à avoir une aile beaucoup moins façonnée pour les longs vols qu'il y a cent ans. Il semble donc que notre impact sur les habitats forestiers s'est traduit en réelle force évolutive, et que les oiseaux peuvent s'adapter très rapidement en réaction à ces forces.

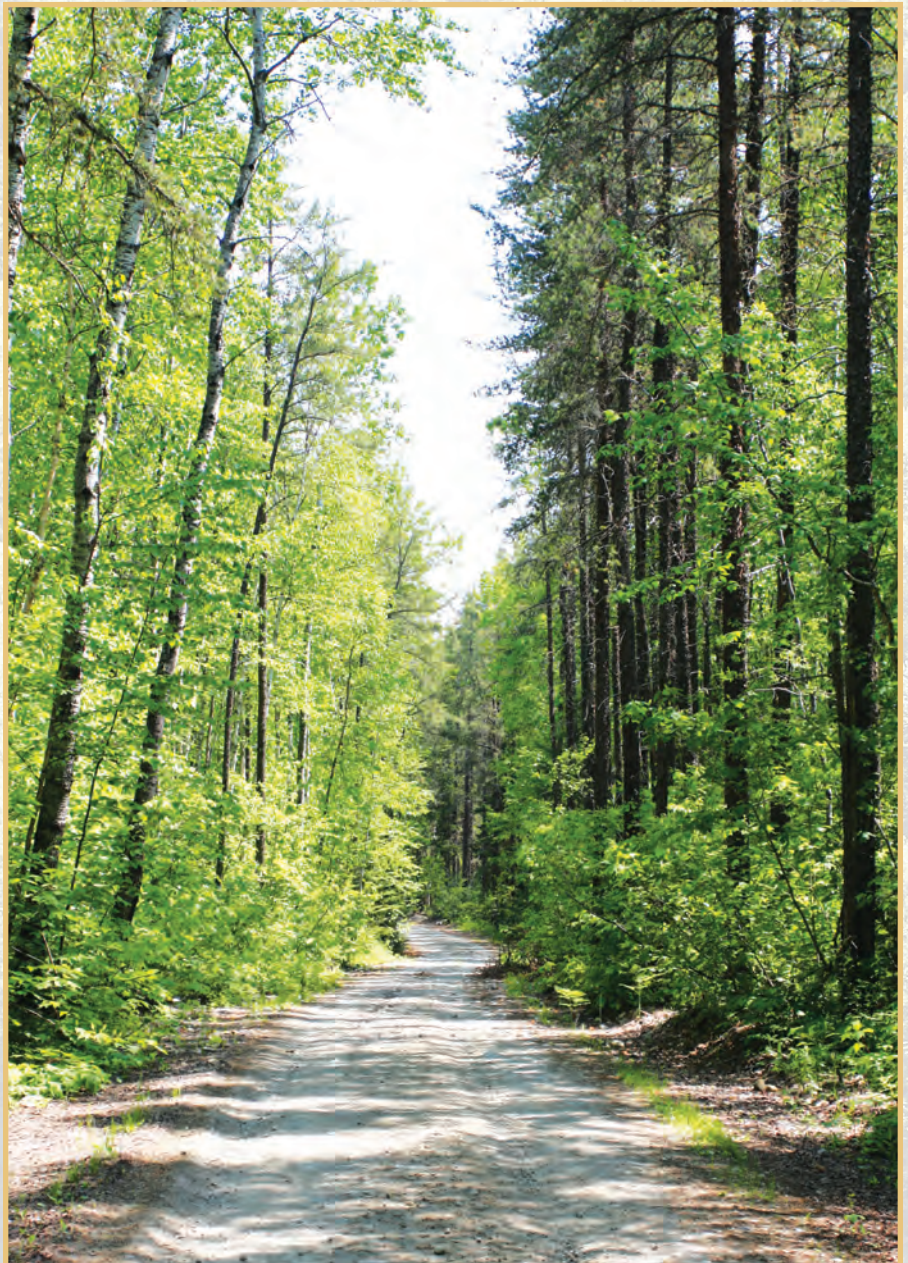
## Des lisières néfastes

Si les gagnants de la course de l'évolution et de la course au territoire peuvent parfois se rendre à un habitat isolé, ils peuvent néanmoins avoir de mauvaises surprises. En effet, depuis les années 1990, on a établi par exemple que les petits bois souffrent des effets de lisière. Par exemple, de nombreuses espèces de milieux ouverts comme les corneilles, rats, etc. vont pénétrer dans les bois près de leur périmètre et ravir les œufs et les oisillons des oiseaux forestiers, hypothéquant ainsi leurs chances de nicher pour la saison. Idem pour le Vacher à tête brune, qui a tendance à parasiter davantage les nids situés en lisière de forêt, du

moins dans les régions agricoles (les effets de lisière semblent peu importants dans les régions où l'agriculture est peu ou pas pratiquée).

## Voisins reluquent voisines!

Par-delà les effets de lisière, nous avons découvert plus récemment que les habitats de petite superficie sont moins attrayants, car les occasions d'espionnage et de relations « extra-maritales » y sont rares. En effet, les études génétiques ou encore, celles avec des oiseaux munis d'émetteurs révèlent des comportements pour le moins surprenants qu'on aurait cru exclusifs aux humains. Notamment, on sait désormais que les mâles profitent



© Alain Hogue

du voisinage des grandes forêts pour trouver des opportunités d'accouplement avec leurs voisines, histoire d'augmenter leur progéniture à peu de frais (le malheureux voisin mâle élevant des « étrangers » à son insu). Les femelles aussi sollicitent des accouplements avec les mâles voisins, possiblement pour réduire les risques d'infertilité des œufs. Aussi, des chercheurs européens ont établi que certains oiseaux, comme le Gobemouche à collier, ont tendance à espionner littéralement les voisins en visitant régulièrement leurs nicherons afin de décider si l'habitat vaut la peine d'être occupé, tout de suite ou l'année suivante.

On aurait tendance à penser que les voisins sont des compétiteurs, donc des ennemis, mais à la lumière des nouvelles connaissances sur les aspects « grivois » du voisinage, force est de constater que la présence de voisins peut être un atout intéressant quand vient le temps de choisir son habitat (pourvu qu'on puisse s'y rendre). Si c'est un atout d'avoir des voisins, il devient évident que les oiseaux préféreront s'installer dans de grands

habitats lorsqu'ils auront le choix. Cela semble particulièrement vrai pour des espèces comme la Paruline flamboyante ou le Moucherolle tchébec, enclins à former des regroupements. En fait, grâce aux travaux de mon équipe, on sait maintenant que les espèces qui tendent à s'agglomérer en colonies sont justement celles qui « aiment ça grand » quand arrive le moment de choisir l'habitat.

### Un jeu de chaise musicale

Évidemment, les oiseaux n'ont pas toujours le choix de s'installer où ils veulent. Hormis toutes les questions d'isolement et de qualité de l'habitat, on constate qu'un véritable jeu de chaise musicale se joue chaque printemps. Les premiers arrivés, généralement des individus expérimentés et fidèles à leur territoire de l'année précédente, accaparent généralement les meilleurs territoires, une forme de despotisme, laissant les lieux plus douteux aux recrues nées l'année précédente. Ainsi, il y a fort à parier par exemple qu'un Pioui de l'Est ou une Paruline couronnée dans un petit bois

urbain de qualité marginale soit une recrue en attente d'un meilleur lieu de résidence. On sait que dans un endroit donné, les oiseaux connaissent les territoires voisins suffisamment bien pour les évaluer et y déménager si l'occasion se présente, par exemple si le voisin du même sexe meurt. Ce jeu de chaise musicale peut durer plusieurs saisons dans le cas d'espèces résidentes ou qui ont une longue espérance de vie.

Le guide d'identification traditionnel nous donne l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour trouver l'espèce recherchée, mais derrière les descriptions sommaires des milieux et de leur végétation se cachent d'innombrables subtilités qui nous rappellent que l'habitat des oiseaux est l'aboutissement d'un jeu de contraintes, d'opportunités, d'espionnage, de fidélité et parfois même d'infidélité. Avec le développement de nouvelles technologies de télémétrie et de télésurveillance, de nombreuses surprises nous attendent sans doute encore, et l'histoire est donc loin d'être terminée.



Leica

Le Réseau Cyclable Châteauguay

# PROTECTION DU CORRIDOR VERT ET CRÉATION D'UN PARC RÉGIONAL

Mémoire déposé à la consultation publique

Sur le projet de règlement PR-215

Le 19 novembre 2020

## Introduction

L'organisme Réseau Cyclable Châteauguay est une organisation à but non lucratif, reconnue par la Ville, qui existe depuis l'an 2000 dont la mission est essentiellement axée sur la promotion des environnements favorables au transport actif et à tout ce qui concerne la pratique du cyclisme. Au cours de ces années, notre collaboration avec la Ville de Châteauguay nous aura permis de participer activement au développement d'un réseau cyclable dans notre communauté.

Les documents qui ont servi de base pour ce mémoire sont issus de la documentation de Vélo Québec, d'articles sur le sujet de La Presse et de journaux locaux et de la littérature sur le vélo de montagne et le vélo à pneus surdimensionnés ( VPS ou *fatbike*). Nous avons retenu deux exemples récents d'implantation réussie de la pratique de ces sports dans des milieux où la conservation et la mixité d'utilisation étaient importantes. Nous avons aussi consulté des sites internet dédiés au vélo de montagne et à la protection du territoire (SOS Forêt Fernand-Séguin).

Ce mémoire a pour but de protéger le Corridor vert Châteauguay-Léry ET la création d'un parc régional qui permettra la réinsertion de la pratique du vélo de montagne dans cette réserve naturelle. Il se propose pour défendre un plébiscite pour la promotion de saines habitudes de vie dans l'environnement exceptionnel que nous tenons aussi à préserver pour les générations futures. Le contexte de la pandémie exacerbe ce besoin d'espace pour pratiquer de façon sécuritaire des activités de plein.

## Contexte

Depuis janvier 2018, il est interdit de circuler à vélo dans le Centre Écologique Fernand-Séguin. Les raisons alléguées pour justifier l'exclusion des vélos de montagne (Entente de Réciprocité entre la Ville et Nature-Action Québec) et les dommages supposés de 25 ans d'utilisation n'ont jamais été documentés. Aucun document n'a été rendu public pour justifier cette procédure et aucun compte-rendu des rencontres (3), qui ont pourtant été tenues à notre demande, n'est disponible à ce jour.

Les études de caractérisation environnementale permettant de déterminer les zones protégées ainsi que les études spécifiques aux impacts de la pratique du vélo de montagne menant à son exclusion du centre ne sont toujours pas disponibles.

Nous sommes d'accord pour limiter l'accès sur le site, mais l'interdire complètement est une exagération qui a eue des conséquences plus néfaste que les fautes que l'on voulait

corriger. Nous supportions plutôt la possibilité de garder un corridor d'accès pour l'entrée et la sortie du boisé. Cette proposition nous a formellement été refusée même en défendant la position inconfortable de l'école secondaire LPP qui utilisait ces sentiers pour dispenser une formation de la pratique sécuritaire du vélo et des moyens de survie en forêt. La conséquence directe de ce refus de circuler en a été que d'autres sentiers ont été développés, au meilleur de notre connaissance, pour avoir accès au reste du boisé.

Nous en avons discuté avec les gestionnaires (Héritage St-Bernard) et Nature-Action Québec, les copropriétaires du territoire. Impossible de trouver un terrain d'entente. Pourtant les nombreuses années où nous y avons accès n'ont démontré aucun incident ou impact significatif. Et nos demandes répétées de rencontrer le Maire actuel sont toutes demeurées sans réponse, même si nous sommes collectivement copropriétaires des lieux.

Vous comprendrez notre effroi pour le futur à l'approche d'une décision sur l'utilisation à venir dans cette partie importante du territoire : nous perdons la jouissance de cette forêt soit pour le bénéfice de quelques entrepreneurs ou soit pour satisfaire le besoin de protection sans limite de quelques gestionnaires intransigeants.

Un réseau de sentiers, à l'extérieur des limites du Centre Écologique Fernand-Séguin, est déjà implanté pour pratiquer ce sport de plus en plus populaire. Ces sentiers ont été faits par des bénévoles avec des outils manuels et en minimisant au maximum l'empreinte au sol. Ils ont été tracés au mieux de nos connaissances et il faudrait maintenant encadrer cette pratique pour en limiter les effets.

Toutes nos demandes d'accompagnement pour vérifier si le tracé des sentiers avait des incidences négatives sur la flore auprès des gestionnaires sont demeurées sans réponse.

Nous traçons aussi des sentiers pour la pratique du *fatbike* et de la raquette en hiver en utilisant une partie des sentiers d'été.

### **Le vélo de montagne à Châteauguay**

- La Ville, dans son plan directeur des parcs et espaces verts 2018-2028, propose trois de ses objectifs que nous trouvons très pertinents et que l'on ne peut ignorer précisément dans cette situation<sup>1</sup>:

---

<sup>1</sup> Voir ANNEXE 3



- «Infrastructures facilitant les saines habitudes de vie et les déplacements actifs.»
  - «Équilibre entre la protection, la promotion et l’accessibilité des milieux naturels.»
  - «Mise en valeur des composantes naturelles. Fierté des citoyens.»
- Le vélo de montagne est un sport important chez nos jeunes. L’école secondaire LPP et la Commission scolaire l’ont compris et ont voulu profiter de leur situation géographique privilégiée en offrant depuis quelques années un programme sports-études pour lequel des sentiers du Centre Écologique Fernand-Séguin sont essentiels pour initier et même développer les jeunes dans ce sport. On a dû toutefois s’ajuster au contexte rigide de préservation et d’interdiction.
  - L’empreinte écologique des sentiers de vélo de montagne bien entretenus est égale à celle des sentiers de marcheurs et de coureurs en sentiers, tel que mentionné par Mme Mélanie Lelièvre, directrice-générale de Corridor Appalachien<sup>2-3</sup>
  - Le vélo c’est la santé, un mode de vie actif que l’on devrait préconiser au lieu de le bannir et le restreindre. D’ailleurs, cet interdit formel ne cadre aucunement avec la reconnaissance décernée par Vélo Québec de Ville VéloSympatique.

## Information et support

L’information pour le développement et l’entretien de sentiers est d’ailleurs facilement disponible<sup>1</sup>, et la main-d’œuvre disponible par le biais de journée de corvée, une normalité dans ce domaine. Ce qui entraîne de très faibles investissements monétaires pour un travail qui pourra être accompli selon les normes et exigences du milieu.

De plus, Vélo Québec en partenariat avec le Collège Ahuntsic, offrent régulièrement des cours sur tout ce qui touche à la pratique du vélo, particulièrement le vélo de montagne et le fatbike. Plusieurs guides sur le sujet sont aussi offerts par Vélo Québec.

## Notre position

Notre position est pourtant claire et limpide : nous appuyons les recommandations de groupe **SOS Forêt Fernand-Séguin** en y ajoutant une plus-value soit

---

<sup>2</sup> Voir ANNEXE 1

<sup>3</sup> Voir ANNEXE 2

- LE RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR-215.
- LA PROTECTION DU TERRITOIRE.
- LA CRÉATION D'UN GRAND PARC RÉGIONAL.
- Nous aspirons à bonifier la dernière proposition en ajoutant, à l'instar de la MRC de Beauharnois-Salaberry, un RÉSEAU CYCLABLE, forestier celui-là.

Nous revendiquons d'y inclure la possibilité d'y circuler à vélo hiver comme été sur les sentiers déjà développés, pour **tous** les citoyens et les étudiants de LPP. Il est proposé qu'en hiver les sentiers soient accessibles aux *fatbikes* et aux raquetteurs seulement, pour en préserver la sécurité et la fragilité de la surface.

## Argumentation

Nous comprenons que la philosophie qui sert de base pour la gestion est pour le moins surannée. **Nous vous proposons de remettre les pendules à l'heure en nous basant sur des faits vécus récemment dans des situations similaires:**

- On nous affirme que tous les vététistes sont des délinquants sans respect pour la nature. Nous vous invitons à parcourir tous nos sentiers pour rectifier cette conception du cycliste tout terrain. Notre empreinte est minimale et on ne sort pas des sentiers déjà tracés, contrairement à ce qui a été véhiculé jusqu'à date. La réglementation plutôt que l'interdiction formelle aura aussi l'effet de limiter l'incidence de délinquance, les utilisateurs ayant une forte propension à protéger leurs acquis.
- Les randonneurs et les cyclistes ne peuvent cohabiter. C'est pourtant possible quand la clientèle est restreinte, même dans des territoires dédiés à la conservation. Nous vous soumettons deux exemples récents de réussite : le Parc des Sommets à Bromont<sup>4</sup> et le Parc du mont Bellevue à Sherbrooke<sup>5</sup> où les cyclistes ont rencontrés les élus, les citoyens et les gestionnaires des sites. Nous croisons fréquemment des randonneurs dans les sentiers actuels et ce sans aucun souci. Cette cohabitation pacifique et cordiale existe depuis toujours dans nos sentiers.

---

<sup>4</sup> Voir ANNEXE 4

<sup>5</sup> Voir ANNEXE 5

- Loin de vouloir envahir les pistes, nous voulons bénéficier du même privilège de pouvoir circuler dans nos sentiers comme tout autre citoyen qui en a le droit d’y marcher autant que d’y courir. Ce n’est pas en interdisant l’accès que vous en protégerez l’habitat, mais en l’occupant et en réglementant l’accès. Les exemples sont nombreux.
- Avoir une offre de sentiers multi-usagers (marche, ski de fond, raquette, vélo d’hiver et de montagne, course sur sentiers, observation de la faune, recherche, etc.) est un facteur attrayant et distinctif pour une ville moderne. Avec la popularité sans cesse grandissante du sport dans les dernières années, il serait particulièrement attrayant que les sentiers de ce parc en devenir fassent partie de l’offre publicisée par la Ville et la MRC dans sa promotion d’un milieu de vie exceptionnel et dynamique. La Ville n’y voit-elle pas une opportunité de se démarquer des autres municipalités québécoises en bonifiant son offre d’activités pour sa clientèle tout en devenant un exemple de développement et de collaboration durables avec la communauté?
- Plusieurs villes, municipalités et régions du Québec se tournent vers le vélo de montagne pour diversifier l’offre touristique. Ils en font la promotion sur leur site web le positionnant ainsi comme un produit d’appel créant de nouveaux pôles d’attraction touristique. Pourquoi la Ville de Châteauguay s’exclut-elle volontairement de ce mouvement grandissant? N’y voit-elle pas une opportunité de croître et de créer une alliance avec la Commission scolaire qui a déjà dans son curriculum une formation axée entre autre sur la pratique écoresponsable du vélo de montagne? Qui plus est, LPP a déjà installé sur son terrain un parc de vélo, accessible à tous, pour y développer et parfaire son habileté.

En terminant, tous s’accordent pour affirmer que la pratique du vélo de montagne et le développement de sentiers doivent être encadrés. Une interdiction de pratique serait très difficilement applicable compte tenu de l’historique comptant plus d’une trentaine d’années de pratique du vélo sur cette portion du boisé et le besoin grandissant de la communauté cycliste. Nous ne pouvons ignorer la réalité et bannir ce sport alors que l’opportunité d’harmonisation se présente avec autant de volonté de la part des parties. Cette reconnaissance nous permettra d’y installer la signalisation appropriée que la situation actuelle nous a toujours interdite.

## RECOMMANDATIONS

**Considérant** que la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population;

**Considérant** que l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour faire place à du développement résidentiel;

**Considérant** que les citoyens se sont clairement exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale du territoire et la mise en valeur du Corridor vert de Châteauguay-Léry;

**NOUS RECOMMANDONS QUE LE PROJET DE RÈGLEMENT PR-215 SOIT RETIRÉ.**

**Considérant** qu'il est possible de tracer des sentiers dans des corridors à l'extérieur des zones reconnues de richesse écologique unique et sensible, et que ces mêmes sentiers sont compatibles dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM;

**Considérant** qu'il a été démontré à Sherbrooke et à Bromont, qu'il est possible de développer des sentiers multiusagers (randonnée et cyclisme) dans un environnement protégé, et que les cyclistes aussi veulent garder un contact étroit avec la nature ;

**Considérant** qu'il n'existe aucune autre facilité semblable et que cette infrastructure peut devenir un actif caractéristique dans une perspective de développement durable tant au niveau municipal que régional;

**Considérant** qu'une piste cycliste à l'intérieur de ce boisé serait toute désignée pour joindre le Centre Écologique Fernand-Séguin à l'île St-Bernard;

**NOUS RECOMMANDONS QUE LA MRC DE ROUSSILLON ÉLABORE, ADOPTE ET METTE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION VISANT À PROTÉGER INTÉGRALEMENT LA TOTALITÉ TERRITOIRE DU CORRIDOR VERT DE CHÂTEAUGUAY-LÉRY, EN INCLUANT LE RÉSEAU DE PISTES CYCLABLES EXISTANT AVEC ACCÈS CONTRÔLÉ EN ÉTÉ COMME EN HIVER, ET CE, APRÈS AVOIR AVALISÉ AVEC UN SPÉCIALISTE DE LA FLORE INDÉPENDANT, LES TRACÉS EN PLACE.**

**Considérant** qu'un réseau de sentiers est déjà en place depuis quelques années, et que des utilisateurs sont volontaires pour participer activement à une évaluation sur le terrain avec les experts en conservation;

**NOUS RECOMMANDONS** QU'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LE RÉSEAU CYCLABLE CHÂTEAUGUAY SOIT PRÉSENTE DANS L'ÉVALUATION DU RÉSEAU ET LA DÉCISION D'EN GARDER ET/OU MODIFIER CERTAINS TRACÉS ET D'Y PROPOSER LA SIGNALISATION APPROPRIÉE.

**Considérant** le voisinage du Sportplex avec le boisé en question, ainsi que la complémentarité des équipements sportifs et des objectifs de la Régie Beau-Château et du projet de centre d'activités sportives quatre saisons de Beauharnois;

**Considérant** le voisinage de l'école Secondaire Louis-Philippe-Paré et la formation de 350 étudiants en techniques de survie forestière et en vélo de montagne, et que le réseau actuel fait déjà parti de programme de formation;

**Considérant** que Châteauguay est a reçu une mention comme Ville Vélo-Sympathique et que cette mention arrive à échéance;

**NOUS RECOMMANDONS** QUE LA MRC DE ROUSSILLON, EN COLLABORATION AVEC LES AUTRES PALIERS GOUVERNEMENTAUX FASSE DU CORRIDOR CHÂTEAUGUAY-LÉRY UN GRAND PARC RÉGIONAL ACCESSIBLE À L'ENSEMBLE DES CITOYENS.

## **ANNEXE 1**

*L'impact environnemental du vélo de montagne, Par ici l'info, ICI Première, 27 juillet 2018*

(fichier audio)

## ANNEXE 2

# Pas plus d'impact sur la nature que la rando

Marie Tison, La Presse, 29 juin 2016

La journée ne fait que commencer dans la forêt. On entend le chant des oiseaux, le bruissement des feuilles. Un groupe de joyeux cyclistes chevauchant des vélos de montagne défile rapidement avant de disparaître. Le calme revient, comme si personne n'était passé. Le sentier lui-même porte peu de traces du passage des cyclistes.

Des études réalisées au cours des années au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde montrent que les vélos de montagne et les randonneurs ont un impact similaire sur les sentiers et sur la faune, notamment la faune ailée.

« Ton vélo fait un peu plus de bruit quand tu passes près d'une paroi [où il y a des oiseaux], mais il passe plus rapidement, affirme Lucie Lanteigne, directrice générale de Vélo Québec Association. Il n'y a pas plus d'impact qu'un randonneur qui fait moins de bruit mais qui est là plus longtemps. »

De même, les vélos ne causent pas plus d'érosion que les randonneurs. En fait, l'érosion est davantage liée à la façon dont le sentier est aménagé et entretenu qu'au type d'usager.

« Tant qu'on parle d'usage non motorisé, qu'on soit en randonnée pédestre ou à vélo, l'impact est similaire si le sentier est bien conçu. »

— Éric Léonard, responsable de l'International Mountain Bike Association (IMBA) Canada pour le Québec

M. Léonard rappelle que lorsque le vélo de montagne avait fait son apparition, à la fin des années 80, on l'avait envoyé sur toutes sortes de sentiers qui n'étaient pas conçus pour cela, comme des sentiers de ski de fond, avec des résultats pour le moins mitigés. Bien des cyclistes se sont retrouvés dans des terrains peu propices, comme des marécages.

### DU PROGRÈS, MAIS...

Il note qu'au cours des 25 dernières années, les concepteurs de sentiers ont réalisé beaucoup de progrès en matière d'aménagement durable. L'IMBA a notamment préparé un guide d'aménagement de sentiers de vélo de montagne qui permet de maximiser la satisfaction des cyclistes et de minimiser l'érosion et les conflits entre divers usagers.

« Il y a plus de science derrière les sentiers », soutient Éric Léonard.

Des municipalités et des responsables de fiducies foncières qui veulent aménager des espaces naturels sont toutefois encore hésitantes à l'idée de prévoir des sentiers pour le vélo de montagne, craignant un lourd impact sur la nature.

« Nous avons encore à sensibiliser les intervenants et les décideurs. Qu'on parle de sentiers de vélo ou de randonnée pédestre, on aura des problèmes d'érosion et de coûts si on n'a pas un aménagement qui est bien fait et durable. »

— Lucie Lanteigne, directrice générale de Vélo Québec Association

Il faut donc investir dans les sentiers : travailler sur la qualité de la surface, sur le drainage, etc.

« C'est notre cheval de bataille, lance Mme Lanteigne. Il y a une perception que les sentiers, ça demande très peu d'argent. Les gens trouvent que c'est normal de mettre 12 millions pour construire un centre nautique, mais si on demande 80 000 \$ pour investir dans un sentier, les gens disent que c'est catastrophique. »

Elle explique que c'est une question de contexte. Historiquement, lorsqu'on faisait des sentiers de randonnée, on investissait peu dans l'aménagement.

« C'était aménagé tout croche, mais c'était correct parce qu'il y avait peu de gens, note Mme Lanteigne. Maintenant, il y a beaucoup plus de gens dans les bois. C'est un beau problème. »

## NOUVEAUX USAGERS

Il y a d'ailleurs de nouveaux types d'usagers, comme les amateurs de course en sentier. Selon Éric Léonard, la cohabitation avec les vélos de montagne se fait plutôt bien.

« L'expérience que le coureur recherche est pas mal similaire à celle du cycliste, affirme-t-il. On aime courir de bonnes distances, on ne veut pas de pentes trop abruptes. Cette complémentarité favorise le partage. »

On trouve d'ailleurs de plus en plus de sentiers partagés. Selon M. Léonard et Mme Lanteigne, les conflits entre les divers usagers peuvent être minimisés par un aménagement, une signalisation et une réglementation qui sont adéquats.

« Quand ce n'est pas clair, quand on ne sait pas si on peut aller dans un sentier ou pas, quand on ne sait pas si c'est un sens unique, quand c'est mal aménagé, mal pensé, c'est à ce moment-là qu'on a des conflits », soutient Mme Lanteigne.

Évidemment, il y a encore des sentiers séparés qui cherchent à satisfaire les besoins spécifiques des usagers : de la fluidité pour les vélos de montagne, des accès sur des caps rocheux pour les randonneurs.

« Si on investit dans les sentiers, on va faire en sorte que les clientèles soient heureuses », résume Mme Lanteigne.

Ce texte provenant de La Presse+ est une copie en format web. Consultez-le gratuitement en version interactive dans l'application La Presse+.



## ANNEXE 3



**LES 7 OBJECTIFS**

- **Accessibilité** et **diversité** des services
- Amélioration de la **qualité des aménagements**, services, installations et de leur entretien
- Infrastructures facilitant les **saines habitudes de vie** et les déplacements actifs
- Investissement = moteur de **développement des quartiers**. Ville attrayante
- Mise en valeur des **composantes naturelles**. Fierté des citoyens
- **Équilibre** entre la protection, la promotion et l'accessibilité des **milieux naturels**
- Maintien de la **desserte et répartition stratégique** des parcs et équipements

Source : Plan directeur des parcs et espaces verts 2018-2028

## ANNEXE 4

15 janvier 2019 Mis à jour le 16 janvier 2019 à 12h42

Partager

# **Cohabitation dans le Parc des sommets: « C'est en se parlant qu'on se comprend », dit Louis Villeneuve**

Jean-François Guillet

La Voix de l'Est

Partager

Constructif. C'est ainsi que le maire de Bromont, Louis Villeneuve, décrit le « fil conducteur » de la rencontre à laquelle il a participé le 11 janvier, avec des représentants de groupes d'utilisateurs de sentiers du Parc des sommets. Séance qui avait pour but de remettre les pendules à l'heure concernant la cohabitation entre les usagers.

« Ça a été une rencontre de mise au point, d'éclaircissement dans le but d'avoir une bonne entente entre les utilisateurs durant la période de rodage du site. Acheter une montagne et faire un parc, ce sont deux dossiers distincts. On est au début du processus. Tout le monde doit mettre de l'eau dans son vin. C'est en se parlant qu'on se comprend », a indiqué le maire.

Rappelons qu'une certaine animosité avait pris naissance entre certains usagers des sentiers autour du 31 décembre. La Ville, propriétaire du Parc des sommets dans le mont Brome, de concert avec les Amis des sentiers, venait alors de lancer un projet pilote sur une portion des tracés accessibles durant l'hiver. L'initiative consiste à dédier 5 kilomètres de pistes damées sur un total de 9 kilomètres aux amateurs de vélo de montagne (fatbike) puis aux adeptes de raquette. On parle entre autres de la Hollywood, la Hummus, l'Entrecôte et la Farfadet. Les marcheurs et coureurs peuvent emprunter l'autre section, de même que les cyclistes sur neige.

Audrey Larroquette, présidente fondatrice du Club de trail de Bromont, dresse également un bilan très positif de la rencontre. « On a toujours éduqué les gens à propos des endroits où on peut aller ou non. Certains coureurs n'ont pas toute l'information, alors on va continuer à les sensibiliser, a-t-elle fait valoir. À partir de maintenant, on est tous sur la même longueur d'onde. Vraiment, j'ai

adoré la rencontre de vendredi. Ça m'a fait réaliser que les gens de vélo de montagne ne sont pas des pirates qui font n'importe quoi. Ce sont des gens passionnés qui mettent des heures pour entretenir le réseau (damé). Alors, par respect pour leur travail, si tu défonces dans le sentier, tu renonces. C'est aussi simple que ça. »

Une approche qui cadre parfaitement avec celle de Christian Gauvin, un adepte de « fatbike » qui a également participé à la séance de travail. « Le projet pilote nous tient vraiment à cœur, a-t-il mentionné. On s'est ralliés et ça fonctionne. Ça aurait coûté plusieurs milliers de dollars à la Ville. Mais, on y croit et on entretient les sentiers gratuitement. On a l'expertise en fatbike, alors on veut que la population puisse en profiter. La cohabitation dans le respect entre tous les utilisateurs est donc primordiale. »

### **Leadership de la Ville**

Le président des Amis des sentiers, Michel Matteau, abonde dans le même sens. « On a vu le leadership de la Ville dans le dossier, a-t-il fait valoir. Il n'était pas question de laisser trainer les choses. On est heureux de pouvoir continuer à travailler dans le même sens. Le parc est pour tout le monde. Il y a assez de sentiers pour que tous y trouvent leur compte. Mais, c'est évident que certains usages demandent une exclusivité. C'est le cas du fatbike. On va voir comment ça va se passer avec le projet pilote qui se terminera le 1er avril. »

Pour de plus amples renseignements concernant les règles et le code de conduite dans les sentiers, consulter le site de la Ville ([bromont.org](http://bromont.org)).

## Réserve naturelle au parc du Mont-Bellevue : ouverture pour le vélo de montagne

Publié le mercredi 12 décembre 2018

Le parc du Mont-Bellevue est situé en plein cœur de la Ville de Sherbrooke. Il a une superficie de deux kilomètres carrés. Il est utilisé par de nombreux cyclistes, marcheurs, coureurs et skieurs.

/ Emilie Richard

L'Université de Sherbrooke et la Ville de Sherbrooke ont annoncé la création d'une alliance entre les différents groupes d'usagers du parc du Mont-Bellevue [dans le but de créer une réserve naturelle](#) qui répond le plus possible aux demandes de chacun des groupes. L'entente a été signée mercredi.

Les regroupements de vélo de montagne, des défenseurs des espaces verts, des marcheurs en plus d'une institution scolaire adjacente au parc se joignent ainsi à l'Université de Sherbrooke et à la Ville pour trouver des solutions qui plaisent à tous.

Le maire Steve Lussier se réjouit de ce nouveau groupe de discussion. Je pense que l'on va vers l'avant et qu'il faut tous travailler ensemble.

L'Université de Sherbrooke accepte donc qu'un sentier de vélo de montagne traverse la future réserve naturelle. L'idée n'est pas d'autoriser le vélo de montagne sur le mont J.-S. Bourque dorénavant. Notre volonté est d'établir un environnement zen. Là où on est en mode travail avec le vélo, c'est pour réfléchir à un sentier de liaison, précise Denyse Rémillard, vice-rectrice à l'administration et au développement durable à l'Université de Sherbrooke.

Ce sentier de liaison permettrait de relier les pistes du parc du Mont-Bellevue jusqu'à un nouveau secteur de vélo de montagne qui pourrait être développé sur des terrains appartenant à l'Université de Sherbrooke.

On est extrêmement content de ça.

Jean-François Deshaies, président de Sentiers Sherbrooke

Ça fait plusieurs années qu'on essaie d'avoir plus de sentiers de vélo de montagne à Sherbrooke. C'est sûr que d'être assis à la même table, ça va nous aider à faire évoluer les projets. Ça va vraiment être bénéfique parce qu'on ne peut pas faire ça tout seul, commente le président de Sentiers Sherbrooke, Jean-François Deshaies.

Dans une optique de développer le vélo de montagne, la Ville verra à ouvrir d'autres sentiers ailleurs sur son territoire. La pression va toujours être là. Les sentiers informels [au parc du Mont-Bellevue] ne sont pas apparus pour aucune raison, c'est parce que le besoin n'était pas rempli, explique M. Deshaies.

La possibilité d'accepter le vélo de montagne dans la future zone protégée [n'avait pas fait consensus en novembre dernier.](#)

De leur côté, le club de vélo de montagne Dalbix et l'organisme Sentiers Sherbrooke s'engagent à respecter les règles établies en lien avec la zone protégée et à participer aux activités de reboisement.

Les marcheurs et les coureurs devraient également avoir accès à certains sentiers du mont J.S.-Bourque.

**Un parc régional dans le corridor vert Châteauguay-Léry: Une solution rassembleuse, équitable, socialement responsable et respectueuse de la biodiversité et de l'opinion des citoyens.**

Mémoire présenté à la MRC de Roussillon dans le cadre des consultations publique sur le projet de règlement (PR-215) visant à modifier les dispositions relatives à l'affectation « Conservation-viable» du corridor forestier Châteauguay-Léry.

Richard Nadeau  
Ph.D science politique  
M. Sc. sciences économiques  
Professeur titulaire  
Département de science politique  
Université de Montréal

Châteauguay, le 21 novembre 2020

Le présent mémoire comprend deux parties. La première partie présente une liste de considérations expliquant pourquoi la MRC de Roussillon serait bien avisée de retirer le projet de règlement PR-215 sur les dispositions relatives à l'affectation « Conservation-viable» du corridor forestier Châteauguay-Léry et de le remplacer par une résolution visant à soutenir la création d'un parc régional assurant la protection de l'intégralité du Corridor vert Châteauguay-Léry. La deuxième partie présente un exposé en ce sens présenté à la séance de consultation du sur le règlement PR-215 le 18 novembre 2020.

## **Considérations sur le projet de règlement PR-215**

La MRC de Roussillon devrait retirer le projet de règlement PR-215 sur les dispositions relatives à l'affectation « Conservation-viable » du corridor forestier Châteauguay-Léry et le remplacer par une résolution visant à soutenir la création d'un parc régional assurant la protection de l'intégralité du Corridor vert Châteauguay-Léry pour les raisons suivantes :

### **(1) Le projet PR-215 ne bénéficie pas d'une acceptabilité sociale suffisante.**

Les intervenants lors des consultations tenues par la MRC ont massivement rejeté le projet de règlement PR-215 comme élément de solution au problème lié aux poursuites envers la MRC et certaines de ses municipalités par des propriétaires de terrains dans le corridor forestier Châteauguay-Léry. Les intervenants lors de ces consultations ont massivement rejeté le projet de règlement PR-215 parce qu'ils ont estimé que son adoption entraînerait des dommages majeurs et irréversibles au corridor vert Châteauguay-Léry. Ces mêmes intervenants ont massivement réclamé le retrait du projet PR-215 et la création d'un parc régional dans le corridor vert Châteauguay-Léry afin d'en assurer la préservation intégrale.

### **(2) L'adoption du projet PR-215 serait contraire à l'esprit et à la lettre des règles d'un processus de consultation ouvert, inclusif et respectueux de la volonté des citoyens.**

La consultation mise de l'avant par la MRC était d'emblée trop étroite dans la mesure où elle ne présentait qu'une solution possible dans le contexte des poursuites entamées contre elle. Malgré cette définition très étroite qui n'incluait que le projet PR-215, les citoyens ont manifesté une opposition massive à ce projet et ont massivement appuyé en lieu et place l'idée d'un parc régional. Les citoyens n'ont pas jugé bon de présenter de nombreuses propositions d'amendement au projet PR-215 parce qu'ils estimaient manifestement qu'il s'agissait d'une mauvaise solution au problème soulevé et qu'il était plus pertinent de proposer une meilleure solution à ce problème, un projet de parc régional, que de tenter de bonifier la solution inadéquate, le projet PR-215, présenté par la MRC.

Il serait regrettable au vu des observations précédentes, et compte tenu de l'esprit et des règles qui doivent présider aux processus de consultations en démocratie, que les élus de la MRC concluent qu'ils ont le mandat d'adopter la résolution PR-215 puisque peu d'amendements ont été proposés pour l'amender. Une telle pratique traduirait un manque de sensibilité évident envers les citoyens qui se sont exprimés lors des consultations et une forme de détournement des opinions émises lors de ces consultations.



**(3) Le projet de règlement PR-215 doit être rejeté parce qu'il est incompatible avec les objectifs de protection de la biodiversité que la MRC de Roussillon s'est engagée à atteindre.**

L'adoption du projet de règlement PR-215 est susceptible d'entraîner la disparation de plus d'une centaine d'hectares de forêt et un morcellement extrêmement dommageable du corridor vert Châteauguay-Léry. Cette dégradation est d'autant plus préoccupante qu'avec à peine 8% de couvert forestier, la MRC de Roussillon se situe très largement en-deçà du seuil de préservation de la biodiversité de 30% qui est généralement admis (extraits du Schéma d'aménagement et de développement durable SAAD MRC de Roussillon pages 42-3-4). Les élus de la MRC de Roussillon ont reconnu à plusieurs reprises qu'il s'agissait là d'une situation inacceptable et qu'ils entendaient travailler à corriger dans l'avenir. Or, l'adoption du projet PR-215, qui entraînera une réduction supplémentaire du couvert forestier est clairement incompatible avec l'atteinte de cet objectif. En bref, la réduction du couvert forestier est toujours regrettable. Elle devient carrément alarmante dans un contexte où il est largement insuffisant comme c'est le cas en ce moment dans la MRC de Roussillon.

**(4) Le projet de règlement PR-215 doit être rejeté parce qu'il constitue une solution de qualité nettement inférieure à celle du projet de parc régional pour régler les problèmes qu'il prétend régler.**

Le projet de règlement PR-215 repose sur une prémisse, l'urgence juridique, qui n'a jamais été démontrée et sur la présomption, non démontrée non plus, qu'il est la seule solution viable au problème des poursuites contre la MRC et les villes de Châteauguay et Léry.

L'argumentaire présenté à l'appui de la proposition PR-215 ne démontre en rien la nécessité de son adoption à la vapeur, ni surtout sa supériorité par rapport à la solution d'un parc régional pour assurer la préservation intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry.

**(5) Le projet de règlement PR-215 doit être parce que les conditions permettant l'adoption d'une solution nettement supérieure sont réunies.**

Le projet de règlement PR-215 doit être rejeté parce que les conditions permettant l'adoption d'une solution nettement supérieure, soit un parc régional, paraissent réunies. Ces conditions sont :

-Une sensibilité profonde des citoyens envers les enjeux de la biodiversité et de la préservation de l'environnement; de très nombreuses études ont démontré que les citoyens souhaitent que davantage de mesures soient prises pour préserver leur environnement et leur qualité de vie;

-les paliers de gouvernements supérieurs sont plus sensibles que jamais envers les questions environnementales comme le montrent le dépôt du Plan vert du gouvernement du Québec et la loi-cadre sur la carbo-neutralité du gouvernement fédéral déposés au cours des derniers jours; le dépôt de ces initiatives législatives montre que les paliers de gouvernement sont mieux disposés que jamais à appuyer les initiatives locales pour

soutenir la biodiversité, comme le montre notamment le soutien des paliers supérieurs de gouvernement à Laval et dans l'Ouest de Montréal.

Une lettre datée du 6 novembre de la ministre des Affaires municipales au préfet de la MRC de Roussillon, M. Christian Ouellet, est révélatrice. Tout en reconnaissant que le projet de règlement 215 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, la ministre ajoute une série de souhaits, de vœux et de recommandations pour mieux préserver le corridor vert Châteauguay-Léry dont la prise en compte mène à deux conclusions. D'abord que le projet PR-215 ne représente pas une solution adéquate et idéale pour la préservation du corridor vert. Ensuite, que l'ensemble des aménagements proposés à ce règlement par la ministre mènerait à toutes fins pratiques à une autre solution, soit celle d'un parc régional (voir la lettre de la ministre en annexe).

## **Intervention dans le cadre des consultations sur le projet de règlement 215 (18 novembre 2020).**

Je me présente:

Richard Nadeau, citoyen de Châteauguay mais aussi professeur titulaire de science politique à l'Université de Montréal, spécialiste de la communication politique et des liens qui devraient exister dans une démocratie saine entre l'opinion des citoyens et les décisions des élus.

C'est à ce titre et après suivi le dossier du Corridor vert Châteauguay-Léry avec attention que je souhaiterais intervenir.

J'ai écouté les interventions des citoyens, des groupes d'intérêt et des représentants de la MRC.

Compte tenu de l'ensemble des opinions émises par les citoyens et des objectifs de la MRC énoncés notamment par ses représentants ici présent, soit :

- la préservation « maximale » du corridor Vert Châteauguay-Léry
- le souci d'être à l'écoute de la population
- et la préoccupation d'être équitable envers les propriétaires détenant des terrains dans les aires de conservation viables,

Il en découle que la solution la plus rassembleuse, la plus équitable, la plus respectueuse des opinions émises lors des consultations en cours et la mieux susceptible de préserver le Corridor vert Châteauguay-Léry serait de:

- Créer un parc régional de 974 hectares représentant l'intégralité de l'actuel Corridor vert Châteauguay-Léry.
- La création de ce parc régional exceptionnel pourrait être appuyée, comme de nombreux exemples le soulignent, par les paliers supérieurs de gouvernements qui disposent de programmes, d'enveloppes budgétaires et de mécanismes pour mener à bien une opération de cette nature.
- Le facteur décisif pour mettre en branle le processus qui mènerait à la création de ce parc régional serait l'expression d'une volonté politique claire de la MRC en ce sens, soit son appui ferme, net et résolu à la création de ce parc régional
- En conséquence, et devant l'absence manifeste d'urgence juridique, la MRC serait bien avisée retirer la proposition PR-215 et à la remplacer par une résolution forte et unanime demandant le soutien des paliers supérieurs de gouvernement pour créer ce parc régional.

Le rôle des élus est de prendre des décisions non pas pour « éviter le pire » aux citoyens mais pour viser le mieux pour la population.

La proposition PR-215, dont je comprends l'esprit et les motivations, qui reste une position de repli, défensive, qui vise à éviter le pire et qui ne met pas la MRC à l'abri d'éventuelles poursuites au-delà de celles qui sont actuellement pendantes devant les tribunaux. Son adoption entraînera malheureusement la destruction de portions significatives du Corridor vert, sa fragmentation et son morcellement.

Si la volonté de la MRC est de viser le mieux pour ses citoyens, ses élus doivent donner leur appui plein et entier à un projet fort, rassembleur et visionnaire, soit celui de la création d'un parc régional.

Ils doivent le faire en ayant à l'esprit l'intérêt supérieur de la population de la MRC, leur responsabilité envers la protection de la biodiversité, et aussi un souci d'équité intergénérationnelle, c'est-à-dire en ayant aussi à l'esprit le bien-être de nos enfants et de nos petits-enfants.

La MRC est donc confrontée à un choix. Chercher à éviter le pire sans être certaine d'y parvenir ou viser le mieux pour sa population.

J'illustre ce choix en concluant.

Le bruit des béliers mécaniques et des tronçonneuses, le spectacle de plus d'une centaine d'hectares de boisés détruits et une réduction significative du couvert boisé et de la biodiversité dans notre MRC.

Ou encore, l'inauguration d'un grand parc régional bien aménagé et largement accessible à la population en présence du premier ministre, de nos députés, du préfet, des maires, des citoyens et d'une personnalité scientifique de haut niveau à qui ce parc serait dédié.

Demandez-vous un instant en pensant à ces images quel héritage voulons-nous laisser à nos enfants et devant lequel scénario il nous serait possible dire « je n'ai jamais été aussi fier d'être citoyen de la MRC de Roussillon. »

Merci

Gouvernement du Québec

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean Québec,

Le 6 novembre 2020

Monsieur Christian Ouellette

Préfet Municipalité régionale de comté de Roussillon

260, rue Saint-Pierre, bureau 200

Saint-Constant (Québec) JSA 2A5

Monsieur le Préfet,

Le 26 août 2020, la Municipalité régionale de comté de Roussillon a adopté le projet de règlement numéro 215 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. Le fait de demander l'avis gouvernemental à l'étape du projet de règlement permet de poursuivre des échanges constructifs afin d'intégrer les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire au schéma d'aménagement et de développement révisé et de tenir compte des réalités territoriales de la Municipalité régionale de comté. Ce projet de règlement vise à modifier les dispositions relatives à l'affectation « Conservation-viable ».

À la lumière de notre analyse et après avoir consulté les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire, j'ai le plaisir de vous aviser que le projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Toutefois, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs recommandent de renforcer les mesures de protection des milieux naturels, dont les écosystèmes forestiers exceptionnels du corridor forestier Châteauguay-Léry. Ces ministères considèrent que ces milieux ont un caractère écologique unique et important pour les espèces floristiques à statut précaire et 2 2 les espèces fauniques menacées vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le ministère des Transports recommandent également de prioriser les secteurs déjà urbanisés pour les projets résidentiels afin de favoriser la consolidation urbaine et la création de milieux propices à l'utilisation des transports durables. M. Maxime Bélanger, de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, communiquera avec les représentants de la Municipalité régionale de comté afin de les accompagner dans leurs démarches.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre: ANDRÉE LAFOREST

Source : Site Web de la MRC de Roussillon

# Corridor vert Châteauguay-Léry

## *Un grand parc régional*

**Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur le Projet de règlement PR-215 modifiant le Schéma d'aménagement révisé (R-101) de la MRC de Roussillon afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation Conservation-viable**

**Rédigé par**

Guy Turcotte

**Collaboration spéciale**

Véronique Gauthier

Claude Boileau

Jean Morissette

Laura Ciccirelli

**Présenté par**



Novembre 2020

## TABLE DES MATIERES

Introduction.....	1
1. Le Corridor vert Châteauguay-Léry : territoire et biodiversité .....	1
1.1. Périmètre et superficie du territoire : Un territoire plus grand que la proposition du RCI 2003 .....	1
1.2. Richesse floristique.....	3
1.3. Richesses de l'avifaune .....	5
1.4. Richesse mycologique.....	5
1.5. Richesse écologique unique .....	5
2. L'état du couvert forestier sur le territoire de la MRC de Roussillon. ....	6
2.1. MRC de Roussillon versus les autres MRC de la Vallée-Du-Haut-Richelieu.....	7
2.2. Disparition accélérée du couvert forestier en zone blanche .....	7
2.3. Fragmentation et diminution de la taille des boisés .....	8
2.4. Corridor vert Châteauguay-Léry : 2,3% du territoire de la MRC Roussillon .....	9
2.5. À la MRC de Roussillon, 930 hectares en milieux humides récemment perturbés.....	9
3. Espaces naturels : de grands services rendus à la société .....	10
3.1. Services écologiques.....	10
3.2. Services économiques .....	11
3.3. Services à la santé.....	12
4. Corridor vert Châteauguay-Léry : une volonté populaire .....	14
4.1. Pétition : 12 145 signataires en faveur de la conservation.....	14
4.2. Consultation publique à Châteauguay : 584 mémoires et opinions déposés .....	15
4.3. Consultation publique à Léry : 91,7% des opinions exprimées en faveur de la conservation .....	15
5. Modifications proposées au Schéma d'aménagement révisé .....	16
5.1. Approche de type « villégiature ».....	16
5.2. Approche de type « Growing Greener ».....	17
6. Usages compatibles à la protection des milieux naturels.....	18
6.1. Définition .....	18
6.2. Usages non-compatibles : impacts sur les habitats.....	18
6.2.1. Les processus écologiques en place .....	18
6.2.2. La diversité biologique présente .....	18
6.2.3. Les composantes chimiques et physiques propres à ces habitats .....	19
6.3. Fragmentation et effets de lisière .....	20
7. Nos recommandations.....	21
Conclusion .....	21
Annexes	
I. André Sabourin. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées de la ceinture verte de Châteauguay-Léry. Août 2009.	



- II. Rapport d'inventaire des bryophytes réalisé par membres de la Société de bryologie du Québec. 2017-18
- III. Rapport d'inventaire de l'avifaune du Club d'ornithologie de Châteauguay
- IV. Raymond McNeil. Inventaire de la flore mycologique du Centre écologique Fernand-Seguin et des boisés adjacents des villes de Châteauguay-Léry. Février 2013
- V. Rapport de consultation publique à la ville de Châteauguay.
- VI. Rapport de consultation publique concernant le plan d'urbanisme de la ville de Léry.
- VII. Références et bibliographie
- VIII. Avis ministériel du 3 mars 2015
- IX. CMM. Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry. Trame verte et bleue du Grand Montréal. Septembre 2013.

## **Introduction**

### **Une volonté citoyenne maintes fois exprimée en faveur de la conservation et la mise en valeur du Corridor vert Châteauguay-Léry, un milieu naturel à haute valeur écologique, économique et sociale.**

SOS Forêt Fernand-Seguin, organisme né d'un regroupement de citoyens a, depuis 2008, pour mission de faire la promotion de la conservation et la mise en valeur du Corridor vert Châteauguay-Léry situé dans la MRC de Roussillon.

Conscients de la disparition rapide des espaces naturels de la grande région de Montréal et plus particulièrement sur le territoire de la MRC Roussillon, SOS Forêt Fernand-Seguin se devait d'acquérir des connaissances, d'informer et de mobiliser une large portion de la population locale à la nécessité de préserver et de mettre en valeur cet habitat naturel de grande dimension abritant une biodiversité d'une richesse unique.

Le présent mémoire est en cohérence avec la vision et les orientations du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD) qui propose de mettre fin au développement anarchique du territoire et met de l'avant une vision intégrée, intelligente et durable de notre coin de pays en établissant un objectif de protection des milieux naturels terrestres de 17% du territoire pour 2020 et une cible pour 2030 de 30% de couvert forestier.

À la lumière des connaissances acquises du territoire, le présent mémoire a pour objectif d'exprimer nos avis et recommandations concernant le projet de règlement PR-215 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation Conservation- viable.

Ce mémoire évaluera les impacts de ces modifications règlementaires sur les écosystèmes forestiers et identifiera les usages véritablement compatibles à la protection de ce milieu naturel à haute valeur écologique

Ce mémoire nous amène aussi à promouvoir des actions qui s'inscrivent dans une vision véritablement durable de l'aménagement d'un territoire. Une vision qui met en lumière les valeurs non seulement écologiques et sociales mais aussi économiques de la conservation et la mise en valeur des milieux naturels.

## **1. Le Corridor vert Châteauguay-Léry : territoire et biodiversité**

### **1.1. Périmètre et superficie du territoire :Un territoire plus grand que la proposition du RCI 2003**

Les connaissances récemment acquises du territoire nous ont fait prendre conscience de la richesse et de la répartition de la biodiversité présente dans le Corridor vert Châteauguay-Léry et nous amènent à proposer un territoire plus grand que le Bois Châteauguay-Léry identifié par le Règlement de contrôle intérimaire 2003 de la CMM.

Les inventaires réalisés sur l'ensemble des territoires naturels du secteur ont mis en évidence la richesse écologique des lieux et nous force à considérer tout le territoire encore à l'état naturel comme un seul corridor, une entité à préserver dans son intégralité.

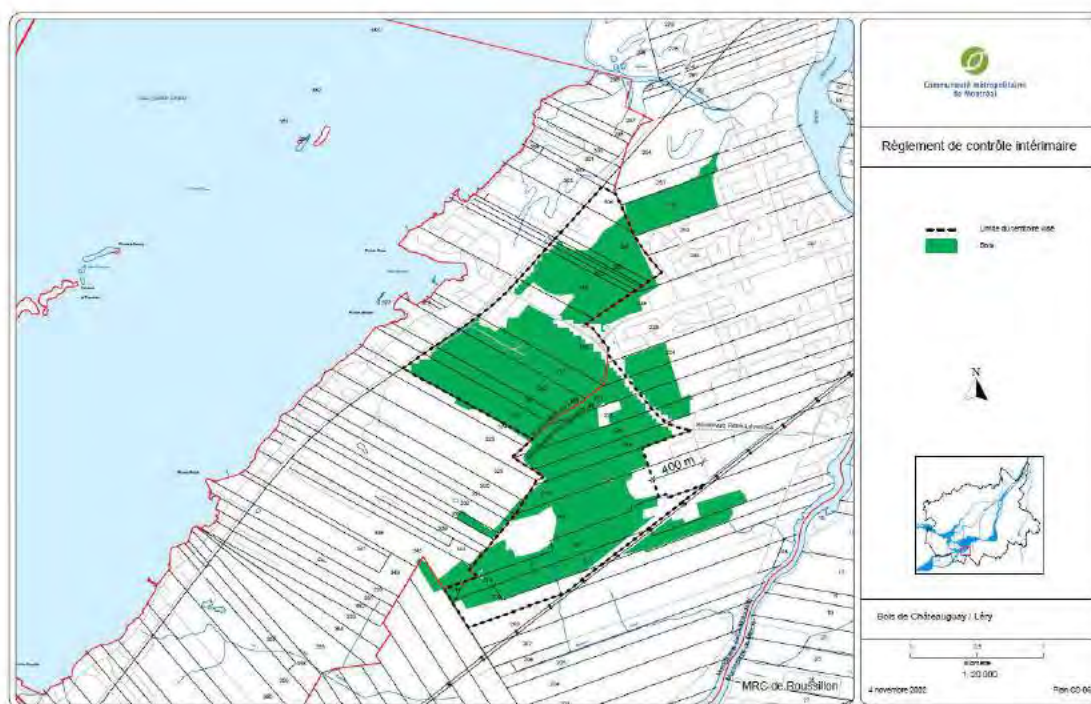
### 1.1.1. Territoire proposé par le RCI 2003

Le territoire du Bois Châteauguay-Léry initialement identifié dans la RCI 2003 a été délimité par l'observation d'une forêt reconnue pour sa haute valeur écologique. La superficie ciblée pour la protection par le RCI était en 2003 de 245 hectares. (Tableau 1)

**Tableau 1**

#### **Territoire du Bois Châteauguay-Léry RCI 2003**

Le territoire du Bois Châteauguay-Léry identifié par le Règlement de contrôle intérimaire de la CMM en 2003 est délimité par une ligne pointillée.



### 1.1.2. Territoire recommandé par SOS Forêt Fernand-Seguin

Depuis 2008, des inventaires réalisés sur l'ensemble des territoires naturels du secteur nous ont permis de découvrir la richesse écologique des lieux, la répartition des habitats abritant des espèces rares et l'interdépendance des écosystèmes nous forcent à considérer tout le territoire en incluant les territoires du Ruisseau Saint-Jean et de l'Île Saint-Bernard comme un seul corridor naturel à préserver afin d'assurer la pérennité des écosystèmes interconnectés. (Tableau2)

C'est en observant la vie dans le territoire non développé du secteur et en accumulant les données scientifiques que nous avons déterminé le périmètre du Corridor vert Châteauguay-Léry. La répartition des espèces menacées et la compréhension des interrelations des habitats ont tracé les limites que nous recommandons pour la conservation de ce territoire.

Chevauchant les limites des villes de Léry et de Châteauguay, de l'autoroute NA30 à l'Île Saint-Bernard, le corridor proposé a une superficie de 974 hectares.



Ceinture verte de Châteauguay-Léry MRC de Roussillon 2010

## 1.2. Richesse floristique

« *La ceinture verte de Châteauguay-Léry est globalement un écosystème forestier exceptionnel.* »<sup>1</sup>

Les inventaires floristiques réalisées sur le terrain en 2009 par André Sabourin et déposés au Centre de données sur le patrimoine naturel du MDDEP ont confirmé la présence de 23 espèces de plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d’être ainsi désignées et 15 plantes d’intérêt. (Annexe I)

**Tableau 2**  
**Plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d’être ainsi désignées présentes sur le territoire**

<ol style="list-style-type: none"> <li>1) L’érable noir (<i>Acer nigrum</i>): susceptible d’être désigné menacé ou vulnérable; S3</li> <li>2) L’aigremoine pubescente (<i>Agrimonia eupatoria</i>): susceptible d’être désignée menacée ou vulnérable; S1</li> <li>3) L’ail des bois (<i>Allium tricoccum</i>): désigné vulnérable; S3</li> <li>4) La doradille ébène (<i>Asplenium platyneuron</i>): susceptible d’être désignée menacée ou vulnérable; S2</li> <li>5) La cardamine découpée (<i>Cardamine concatenata</i>): susceptible d’être désignée menacée ou vulnérable; S3</li> </ol>
--

<sup>1</sup> A. Sabourin. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d’être ainsi désignées de la ceinture verte de Châteauguay-Léry. Août 2009 page 10.

- 6) Le carex porte-tête (*Carex cephalophora*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 7) Le carex faux-rubanier (*Carex sparganioides*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 8) Le carex de Swan (*Carex swanii*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 9) Le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 10) Le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 11) L'aubépine dilatée (*Crataegus* cf. *coccinioides*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1
- 12) L'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1
- 13) L'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S1S2
- 14) La dryoptère de Clinton (*Dryopteris clintoniana*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2
- 15) Le gaillet fausse-circée (*Galium circaezans*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 16) La goodyérie pubescente (*Goodyera pubescens*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2
- 17) Le noyer cendré (*Juglans cinerea*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 18) Le lycophe de Virginie (*Lycopus virginicus*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 19) Le chêne bicolore (*Quercus bicolor*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 20) La renoncule à éventails (*Ranunculus flabellaris*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2
- 21) Le scirpe pendant (*Scirpus pendulus*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 22) Le staphylier à trois folioles (*Staphylea trifolia*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 23) Le pigamon pourpré (*Thalictrum dasycarpum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

**Tableau 3**  
**15 plantes d'intérêt présentes sur le territoire**

**15 plantes d'intérêt**

1. L'adiante du Canada (*Adiantum pedatum*)
2. L'asaret gingembre (*Asarum canadense*)
3. Le bident discoïde (*Bidens discoidea*; syn. *Bidens discoideus*)
4. La cardamine carcajou (*Cardamine diphylla*)
5. La cardamine géante (*Cardamine maxima*)
6. Le carex à feuilles poilues (*Carex hirtifolia*)

7. Le carex de Hitchcock (*Carex hitchcockiana*)
8. Le décodon verticillé (*Decodonverticillatus*)
9. L'hackélie de Virginie (*Hackeliavirginiana*)
10. Le noyer noir (*Juglansnigra*)
11. La matteucciefougère-à-l'autruche (*Matteuciastruthiopteris*)
12. La pédiculaire du Canada (*Pediculariscanadensis*)
13. La sanguinaire du Canada  
(*Sanguinariacanadensis*)
14. Le trille blanc (*Trillium  
grandiflorum*)
15. L'uvulaire grande-fleur (*Uvulariagrandiflora*)

### **1.2.1. Richesses des bryophytes**

Les inventaires des bryophytes effectués par des membres de l'organisme Flora Québec a sur le territoire du Corridor ont dénombré à ce jour 150 espèces de mousses (2 très rares) ainsi que 20 espèces de lichens. (Annexe II)

### **1.2.2. Des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)**

Le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Roussillon reconnaît qu'il existe quatre écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sur le territoire de la MRC de Roussillon, que ces EFE représentent des superficies de plus de 500 hectares et sont tous situés à l'intérieur du Corridor vert Châteauguay-Léry. Deux d'entre eux se situent au cœur même de l'aire d'affectation CV-48.1 visé par ce projet de règlement.<sup>2</sup>

### **1.3. Richesses de l'avifaune**

Un inventaire réalisé par le Club des ornithologues de Châteauguay (COC) en 2009 a confirmé la grande richesse de l'avifaune présente dans les boisés non protégés de la Ceinture verte de Châteauguay-Léry. L'objectif de cet inventaire est de connaître les espèces d'oiseaux qui utilisent ce territoire pour s'alimenter, se reposer et pour y nicher.

L'inventaire de l'avifaune nous a permis d'observer 125 espèces d'oiseaux dont 71 oiseaux nicheurs. (Annexe IV)

### **1.4. Richesse mycologique**

Réalisé par Raymond McNeil, professeur émérite du département de biologie de l'université de Montréal, l'inventaire de la flore mycologique d'une partie du territoire illustre d'une autre façon la très grande richesse du territoire. 316 espèces de champignons ont été observées sur le territoire. De ce nombre, 22 espèces sont qualifiées d'espèces très rares. « L'occurrence de ces seules espèces dans les boisés de Châteauguay-Léry justifie leur préservation dans toute leur intégrité. »(Annexe V. Raymond McNeil. Inventaire de la flore mycologique du Centre Fernand-Seguín et des boisés adjacents des villes de Châteauguay-Léry. Février 2013)

### **1.5. Richesse écologique unique**

**Un écosystème unique à préserver dans son intégralité.**

---

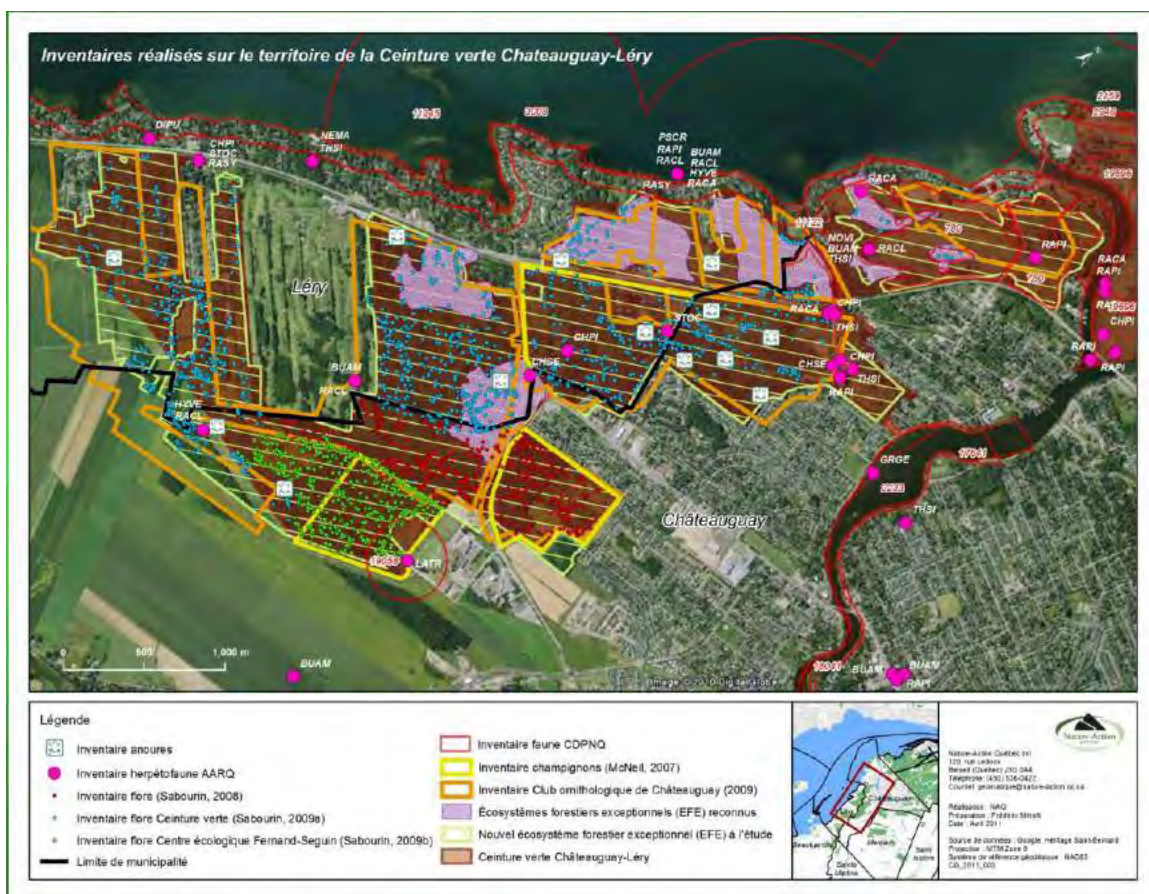
<sup>2</sup> SADD Deuxième projet, MRC de Roussillon, 26 avril 2017 page 46

La richesse de sa biodiversité connue à ce jour laisse présager un trésor inestimable pour le bénéfice des générations futures. Et nous n'avons pas encore exploré le monde des insectes, celui des reptiles, des amphibiens, des chiroptères. Tant à découvrir!

L'équilibre des interrelations entre les différents habitats du Corridor vert Châteauguay-Léry nous oblige à faire preuve de précaution et de protéger dans son intégralité le territoire proposé.

« En protégeant les écosystèmes forestiers exceptionnels, on fait preuve d'une prudence élémentaire puisque les connaissances sur les interactions entre les espèces et les écosystèmes sont encore trop fragmentaires pour qu'on puisse les modifier en toute quiétude. Par ailleurs, ces EFE peuvent être mis en valeur à des fins de récréation, d'éducation ou de recherche pourvu qu'on préserve leur caractère exceptionnel.

Enfin, n'est-il pas équitable de permettre aux générations qui nous suivent de profiter à leur tour des richesses qu'offrent les écosystèmes forestiers exceptionnels? »<sup>3</sup>



## 2. L'état du couvert forestier sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Autrefois presque entièrement recouvert de forêt, le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent est aujourd'hui largement occupé par l'agriculture et l'urbanisation. La MRC Roussillon se distingue parmi les autres MRC de la CRÉVHSL par son plus faible couvert forestier.

<sup>3</sup> Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec. Ministère des ressources naturelles du Québec Page 14. 2001.

## 2.1. MRC de Roussillon versus les autres MRC de la Vallée-Du-Haut-Richelieu

*Le couvert forestier ne représente plus que 7,3% du territoire de la MRC Roussillon*

L'occupation du territoire par les colons européens depuis le XVII<sup>e</sup> siècle s'est faite sans relâche aux dépens du couvert forestier. Aujourd'hui la superficie forestière compte pour environ 25 % du territoire terrestre de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Le tableau 6 nous illustre la faiblesse relative du couvert forestier de la MRC Roussillon. Il ne reste que 3 068 hectares, soit 7,3% du territoire actuel.

**Tableau 4**  
**Proportion du couvert forestier pour chacune des MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent**

MRC	Superficies forestières en hectare	Pourcentage du territoire*
Beauharnois-Salaberry	5 358	11,4 %
Le Haut-Saint-Laurent	42 222	36,2 %
Les Jardins-de-Napierville	21 040	26,3 %
Roussillon	3 068	7,3 %
Vaudreuil-Soulanges	22 340	26,2 %
TOTAL	94028	25,2 %

\* Proportion du couvert forestier calculé par rapport au territoire terrestre et non au territoire total (incluant les plans d'eau).

Sources des données : Base de données topographiques du Québec, 2001; Système d'information écoforestière, 2001; Belvisi, J. 2005. Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 1999 et 2004. Agence géomatique montréalaise (Géomont). 28 pages + tableau des résultats par municipalité

## 2.2. Disparition accélérée du couvert forestier en zone blanche

*Déjà la plus dépourvue de couvert forestier, c'est dans la MRC Roussillon que ce couvert forestier disparaît le plus rapidement.*

Aujourd'hui, malgré les faibles proportions du couvert forestier dans certaines MRC et municipalités, les activités humaines continuent de générer des pertes de superficies forestières. Les tableaux 5 et 6 nous démontrent qu'entre 1999 et 2004, celles-ci s'élèvent à environ 2 577 ha (2,6 %) pour l'ensemble de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Entre 2004 et 2009, un scénario presque identique avec des pertes qui s'élèvent à 2420 ha (2,5%)

En zone verte, les pratiques agricoles intensives favorisent l'augmentation des surfaces en production en réduisant les surfaces forestières. Le développement urbain, qui gruge certaines portions de terres arables en région, est aussi susceptible de contraindre le milieu agricole à compenser les pertes de surfaces cultivables, notamment en empiétant au cœur des forêts résiduelles.

En zone urbanisée, les boisés sont souvent les premières victimes du développement immobilier. Le nombre de logements mis en chantier dans les centres urbains de 10 000 habitants et plus en Montérégie est passé de 3 200 à environ 8 000 entre 1996 et 2008 Source; Mouvement des caisses Desjardins – Études économiques, 2007



Entre 2004 et 2009, la superficie forestière de la zone urbaine (blanche) de la MRC de Roussillon a diminué de 223 hectares. Le développement résidentiel et commercial est responsable, à lui seul, près de 80% de la destruction du couvert forestier.

### 2.3. Fragmentation et diminution de la taille des boisés

*Entre 2004 et 2009, la MRC de Roussillon a perdu 280 hectares de couvert forestier*

La perte d'habitat forestier résulte évidemment en une diminution de la taille des populations animales et végétales. Elle entraîne aussi par sa fragmentation diverses conséquences plus subtiles qui augmentent la pression exercée sur les populations d'espèces vivantes. Pression se faisant sentir davantage alors que le couvert forestier passe en deçà d'un seuil critique de 30 % d'habitat (Andrén, 1994) ce qui est le cas de la MRC Roussillon (7,3%) et de l'ensemble des 5 MRC (25,2%).

Parmi ces effets, notons tout d'abord une diminution de la taille des parcelles résiduelles ainsi qu'une augmentation subséquente de la quantité d'habitats de bordure. Ces effets se répercutent négativement sur les populations de certaines espèces animales associées à la forêt profonde (Haila, 1999; Dufaut, 2007).

Les parcelles forestières de faible superficie sont également sous l'influence des perturbations provenant du milieu externe, celles-ci pouvant modifier les conditions abiotiques à l'intérieur de ces parcelles (ex. lumière, température, humidité, vent) au détriment d'organismes sédentaires telles que les plantes (Haila, 1999).

L'augmentation de la distance entre les parcelles, ou entre ces dernières et un massif de forêt continue, ainsi que l'émergence de milieux plus ou moins hostiles entre ceux-ci peuvent diminuer la capacité de dispersion de certaines espèces animales et végétales (Andrén, 1999; Mönkkönen et Reunanen, 1999), réduire la colonisation de nouveaux habitats (Duchesne *et al.*, 1998; Carignan, 2006; D'Orangeville *et al.*, 2008) ainsi que les échanges génétiques entre les populations.

**Tableau 5**

Pertes de superficies forestières entre les années 1999 et 2004 pour les cinq MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

MRC	Pertes de superficies forestières en ha (%)	Pertes de superficies forestières à l'intérieur du zonage agricole en ha (%)
Beauharnois-Salaberry	106 (1,9)	75 (70,6)
Le Haut-Saint-Laurent	488 (1,1)	463 (94,9)
Les Jardins-de-Napierville	1021 (4,6)	1014 (99,3)
<b>Roussillon</b>	<b>330 (5,4)</b>	<b>162 (49,1)</b>
Vaudreuil-Soulanges	631 (2,7)	371 (58,8)
TOTAL	2577 (2,6)	2085 (80,9)

Source des données : Belvisois, J. 2005. Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 1999 et 2004. Agence géomatique montréalaise (Géomont). 28 pages + tableau des résultats par municipalité.

**Tableau 6**

Pertes de superficies forestières entre 2004 et 2009 pour les cinq MRC de la Vallée du-Haut-Saint-Laurent

MRC	Pertes de superficies forestières en ha (%)	Pertes de superficies forestières à l'intérieur du zonage agricole en ha (%)
Beauharnois-Salaberry	139 (2,6)	72 (52,0)
Le Haut-Saint-Laurent	558 (1,3)	499 (89,5)
Les Jardins-de-Napierville	462 (2,2)	430 (93,1)
<b>Roussillon</b>	<b>280 (5,1)</b>	<b>57 (20,4)</b>
Vaudreuil-Soulanges	982 (4,6)	471 (48,0)
TOTAL	2420 (2,5)	1529 (63,2)

Source des données : Sokpoh, K. 2010. Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 2004 et 2009. Agence géomatique montréalaise. 38 pages.  
Informations et tableaux extraits de : Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (PRDIRT), décembre 2010

***Selon les plus récentes évaluations de Géomont, de 2009 à 2017 les pertes du couvert forestier de la MRC de Roussillon s'élevaient à 250,5 hectares. Une perte totale 860 hectares durant la période 1999 à 2017.<sup>4</sup>***

**2.4. Corridor vert Châteauguay-Léry : 2,3% du territoire de la MRC Roussillon**

Assurer la conservation des 974 hectares du Corridor Châteauguay-Léry représenterait la protection de 2,3% du territoire de la MRC Roussillon et le tiers du couvert forestier restant de la MRC.

Cette proportion est en deçà de l'objectif de 17% actuellement visé par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et nettement inférieur au seuil critique de 30% en milieux naturels protégés requis tel que ciblé par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) afin de conserver la biodiversité d'un écosystème donné selon les recommandations du Protocole de Nagoya signé par le gouvernement du Québec en 2010.

**2.5. À la MRC de Roussillon, 930 hectares en milieux humides récemment perturbés**

Les milieux humides ont été de grandes victimes de l'étalement urbain dans la région du Grand Montréal. La MRC de Roussillon ne fait pas bande à part.

Selon une étude commandée par le ministère du Développement durable, de l'environnement, de la faune et des Parcs MDDEFP en 2013, 18,5% des milieux humides sur le territoire de la MRC de Roussillon soit une superficie de 9.30 kilomètres carrés ont été perturbés au cours des 22 dernières années.<sup>5</sup>

Il importe donc d'apporter une attention particulière à la protection des derniers milieux humides présents sur le territoire de la MRC.

<sup>4</sup> Géomont 2018. Évaluation des pertes et gains de superficies forestières en Montérégie entre 2009 et 2017. Rapport final 40 pages.

<sup>5</sup> Analyse de la situation des milieux humide au Québec. Stéphanie Pellerin et Monique Poulin MDDEFP Avril 2013 page 40

Les milieux humides sont parmi les écosystèmes les plus productifs de la terre en raison des interactions complexes qui se créent entre l'eau, les sols, les microorganismes, les plantes et les animaux qui les constituent et en raison de l'interdépendance étroite qu'ils tissent avec leur environnement (De Groot et collab., 2007). Grâce à leurs fonctions et aux ressources qu'ils abritent, ils fournissent des biens et services écologiques à l'ensemble de la population. Ils contribuent au bon état général de l'eau et à la qualité de l'environnement (Chevassus-au-Louis et collab., 2009). Les biens et services écologiques représentent les avantages que les populations humaines retirent, directement ou indirectement, d'un fonctionnement sain des écosystèmes qui englobent l'air, l'eau, le sol et la biodiversité. Source; Les milieux humides et l'autorisation environnementale. MDDEP Juillet 2012 Page 4

### **3. Espaces naturels : de grands services rendus à la société**

Du point de vue social, les aires naturelles urbaines contribuent à la santé publique et au bien-être de la collectivité. C'est non seulement les collectivités immédiates de Châteauguay et Léry qui bénéficient des retombées de la ceinture verte du même nom, mais également l'ensemble des êtres vivants de la collectivité métropolitaine.

« Selon une enquête de l'organisme canadien pour la promotion des activités physiques en plein air « Vert l'action », les sentiers – et par extension tous les sites de plein air – sont des supports favorisant la vie sociale, la santé, le patrimoine, l'environnement et l'économie. »<sup>6</sup>

D'ailleurs, il importe de souligner que les activités de plein air « font partie intégrante des loisirs des Québécois. Le riche patrimoine naturel et récréatif auquel ils ont accès, tout comme le caractère souvent familial des activités, leur adaptabilité en fonction des aptitudes physiques de chacun et la légèreté des « infrastructures » nécessaires à leur pratique, contribuent à ce que près de 2,4 millions de Québécois soient des adeptes de plein air. Et leur nombre s'accroît sans cesse, vouant le secteur à un avenir prometteur. »<sup>7</sup>

Une bonne planification doit tenir compte de l'ensemble des espaces naturels de la grande région de Montréal. La ceinture verte de Châteauguay-Léry fait partie de ce grand écosystème métropolitain et pourrait en partie répondre à la demande grandissante qui de toute évidence n'arrive pas à répondre à l'achalandage récemment observé.

#### **3.1. Services écologiques**

##### **Des services écologiques nombreux et essentiels**

Un espace naturel comme la ceinture verte Châteauguay-Léry nous rend de très nombreux services écologiques. Il fournit, entre autres, des habitats diversifiés à la faune, contribue à une meilleure qualité de l'air et de l'eau, atténue les changements de température, séquestre le carbone et protège des espèces végétales importantes. Il nous comble également d'aménités offertes gratuitement par la nature comme la beauté du paysage

Pour une description plus élaborée des fonctions écologiques de la forêt, nous vous référons au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent; ces fonctions y sont regroupées sous trois titres, soit 1) un habitat pour la faune et

<sup>6</sup> Conseil québécois du loisir, Le loisir de plein air au Québec – Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique. Mars 2008.

<sup>7</sup> Ibid., p. 8

la flore terrestres; 2) la régularisation du cycle hydrologique, la protection et la qualité de l'eau et des sols ainsi que 3) un réservoir et un puits de carbone.

Les chercheurs de la Fondation David Suzuki ont déterminé que chaque hectare de milieu naturel fournit annuellement des services valant entre 3 487\$ et 3 880\$ simplement pour le captage du gaz carbonique et la prévention des inondations. Cette estimation ne représente qu'une fraction de la valeur totale des biens et services que les écosystèmes apportent à la collectivité.<sup>8</sup>

### **3.2. Services économiques**

#### **La protection : un investissement payant**

Les services économiques rendus par un écosystème comme la ceinture verte de Châteauguay-Léry sont nombreux. Une étude d'Environnement Canada a réparti en catégories les types d'avantages que les espaces verts peuvent offrir aux collectivités. Selon cette étude, en plus de leurs effets sur la valeur des propriétés, les espaces naturels ont aussi des effets positifs dans sept autres catégories économiques.

#### **3.2.1. Sommes dépensées par les résidents**

« Les espaces verts peuvent inciter les résidents à dépenser de l'argent pour profiter pleinement de ces avantages. Par exemple, des résidents qui consacrent de l'argent à des activités récréatives appuient les entreprises de loisirs, ce qui entraîne des retombées pour le marché de l'emploi local. »

#### **3.2.2. Sommes dépensées par d'autres personnes**

« Des études ont démontré que la population canadienne attache beaucoup d'importance aux loisirs. Pas moins de 90% des habitants du pays ont pris part à une ou plusieurs activités liées à la nature en 1991, y consacrant l'équivalent de 1,3 milliard de jours et 5,6 milliards de dollars. Ainsi, les secteurs qui offrent des possibilités de pêches, d'ornithologie et de randonnée pédestre attirent les investissements. »

#### **3.2.3. Activités commerciales**

« La popularité des espaces verts s'étend aux entreprises commerciales. Les espaces verts peuvent attirer des concessions servant les personnes venues profiter du plein air ou assister à des événements spéciaux dans des parcs et même des équipes de tournage. Tous ces usages engendrent d'autres dépenses qui en retour créent de l'emploi et remettent de l'argent dans les coffres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux sous forme d'impôt. »

#### **3.2.4. Sommes dépensées par les agences**

« Pour que les parcs et les ceintures de verdure se concrétisent, il faut entreprendre des activités de planification et de construction. Puis, il faut en assurer l'entretien et l'approvisionnement. En d'autres mots, les agences chargées de leur entretien doivent embaucher des employés pour assurer le développement, l'exploitation et l'entretien des espaces. Ainsi, quelques emplois sont créés dans la communauté pour la simple raison que ces espaces naturels existent. »

#### **3.2.5. Sommes dépensées par les touristes**

« Les espaces verts qui attirent les touristes peuvent devenir de précieux attraits pour les collectivités qui dépendent de l'argent des touristes. Les entreprises commerciales associées au

---

<sup>8</sup> Mémoire présenté par la Fondation David Suzuki dans le cadre des consultations publiques sur le PMAD du Grand Montréal. 2011.

tourisme dans les secteurs naturels peuvent aussi créer des emplois dans la localité et payer leur part d'impôts. »

### **3.2.6. Attirer et conserver des entreprises**

« La capacité d'attirer et de conserver des entreprises revêt beaucoup d'importance pour l'économie d'une région. Les entreprises attachent de plus en plus d'importance à la qualité de vie comme facteur dans le choix d'une région où s'installer. Ainsi, les localités qui ont accès à une ceinture de verdure et à des installations récréatives ont un avantage par rapport à celles qui n'en ont pas. »

### **3.2.7. Réduire les dépenses publiques**

« La conservation des espaces verts, des rivières et des sentiers de la nature peut réduire indirectement les coûts supportés par les gouvernements locaux et autres organismes publics. »<sup>9</sup>

Du fait de sa position géographique et la géomorphologie du territoire, le Corridor vert Châteauguay-Léry joue un rôle majeur dans le contrôle des eaux de ruissellement. L'artificialisation de cet espace obligerait la ville de Léry à d'importants travaux d'aménagements d'un réseau fluvial pour protéger ses citoyens d'éventuelles inondations. De plus, ces travaux auraient une influence négative sur la qualité de l'eau potable de la source qui alimente plus de 70 000 personnes.

Une comptabilité qui tiendrait compte des biens et services rendus par le Corridor vert Châteauguay-Léry mettrait en évidence la rentabilité d'un investissement dans la conservation et la mise en valeur de ce territoire.

## **3.3. Services à la santé**

### **3.3.1. Pour réduire nos dépenses en santé**

« Les espaces verts jouent un rôle très important dans les milieux urbanisés. La présence d'espaces verts semble être associée à plusieurs effets significativement positifs sur l'environnement et sur la santé physique et mentale de la population. Les arbres réduisent les polluants, comme la poussière, l'ozone, et les métaux lourds. Les espaces verts réduisent aussi le bruit, la température locale et l'effet d'îlots de chaleur urbains. En outre, plusieurs études suggèrent que les espaces verts urbains sont associés à une meilleure santé auto rapportée et diagnostiquée, un meilleur niveau d'activité physique, un moindre taux de mortalité, moins de symptômes psychologiques, moins d'anxiété, de dépression et de stress, et un niveau de cohérence sociale plus important. (...) »<sup>10</sup>

« Plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis qu'Ulrich et ses collaborateurs ont comparé deux groupes de patients hospitalisés à la suite d'une chirurgie (Ulrich, 1984). Les chambres étaient similaires, mais certains patients avaient une vue sur un mur de briques et d'autres, une vue sur des arbres. Les patients qui avaient une vue sur les arbres ont moins souffert de complications post-chirurgicales, ont nécessité moins d'analgésiques puissants, ont bénéficié d'une durée de

---

<sup>9</sup> Environnement Canada, Des espaces verts qui valent leur pesant d'or (Fiche d'information tirée d'internet)

<sup>10</sup> Institut national de santé publique du Québec, Les espaces verts urbains et la santé, p. 2

séjour plus courte, et les notes prises par le personnel infirmier à leur égard ont comporté moins de commentaires négatifs. »<sup>11</sup>

Aussi, les espaces verts urbains « semblent être associés à moins de solitude et à un sentiment d'isolement social moindre. Enfin, certains avantages psychologiques associés aux espaces verts seraient possiblement liés à leur biodiversité. »<sup>12</sup>

Bien que des études futures soient nécessaires dans le but d'affiner l'analyse des relations observées, il semble que les espaces verts sont très importants pour la santé en milieu urbain et doivent être considérés comme un élément central lors de la planification urbaine.

Durant la présente pandémie de la COVID-19, l'important achalandage de visiteurs dans les milieux naturels de la région de Montréal démontré les limites d'accueil de nos grands parcs naturels ainsi que la nécessité d'augmenter d'en augmenter l'offre afin de répondre à cette demande.

### **3.3.2. Fonctions physiques des espaces verts urbains**

Un arbre mature fournit l'oxygène nécessaire à quatre personnes (Vergriete et Labrecque, 2007). Dans les milieux urbains, les arbres ont, en plus, d'autres effets importants. « Les particules atmosphériques sont parmi les composants de la pollution de l'air qui ont des effets dommageables pour la santé. Les arbres, comme les plantes, interceptent la poussière en suspension jusqu'à ce qu'elle retombe au sol lors d'averses de pluie.

« L'ozone est aussi un polluant ayant des effets néfastes sur la santé. En milieu urbain, il devient essentiel de réduire le taux d'ozone, particulièrement dans les régions les plus polluées. Il a été estimé qu'une augmentation de 10 % du couvert arboré à Montréal mènerait à près de 4 parties par milliard (abréviation de l'anglais part par billion - ppb) de réduction de la concentration d'ozone, ce qui diminuerait celle-ci de 4,7 à 6,2 %.

(...)

Finalement, les arbres peuvent séquestrer des métaux lourds. Par exemple, un érable à sucre d'environ 30 centimètres (cm) de diamètre peut séquestrer 60 milligrammes (mg) de cadmium, 140 mg de chrome, 820 mg de nickel et 5 200 mg de plomb pendant une saison de croissance.»<sup>13</sup>

« Du point de vue des changements climatiques et l'absorption de CO<sub>2</sub>, des études sur la forêt urbaine de Chicago ont démontré qu'un petit arbre de 8 à 15 cm de diamètre qui pousse lentement peut séquestrer 16 kg de CO<sub>2</sub> par an et un grand arbre à son niveau maximal de croissance peut séquestrer 360 kg par an (Mcpherson et Simpson, 1999). On estime que dans la région métropolitaine de Montréal, les arbres séquestrent les émissions du carbone de 100 320 voitures (Vergriete et Labrecque, 2007). »<sup>14</sup>

Dans la grande région de Châteauguay, la ceinture verte va aussi servir à atténuer les effets négatifs de l'autoroute 30 qui passe tout près : réduction du bruit, des polluants divers, de l'ozone, absorption de CO<sub>2</sub>, séquestration de métaux lourds, interception de particules atmosphériques, etc.)

---

<sup>11</sup>Ibid.

<sup>12</sup> Ibid. pp. 10-11

<sup>13</sup> Vergriete et Labrecque, 2007.

<sup>14</sup> Ibid., pp. 2-3

Pour conclure sur les services à la santé offerts par les milieux naturels, soulignons que plusieurs des points évoqués dans cette section suggèrent les idées de santé, éducation et activité physique ; ces trois éléments sont indissociables quand on parle de santé. À Châteauguay, ils sont concrétisés dans des édifices institutionnels que l'on trouve près du Corridor vert Châteauguay-Léry; il s'agit du Centre hospitalier Anna-Laberge de Châteauguay, de l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, d'un centre multisports et bientôt du Centre Sportplex. La vocation de ces institutions est comme un prolongement naturel de la ceinture verte. Il y a là une intégration à maintenir et à développer dans la planification urbaine.

#### **4. Corridor vert Châteauguay-Léry : une volonté populaire**

Les populations des villes de Châteauguay et de Léry ont déjà exprimé clairement leur opinion en faveur de la conservation et de la mise en valeur de leur Corridor vert. D'abord en signant une pétition, et par la suite en répondant massivement à des consultations publiques. Une belle histoire citoyenne...

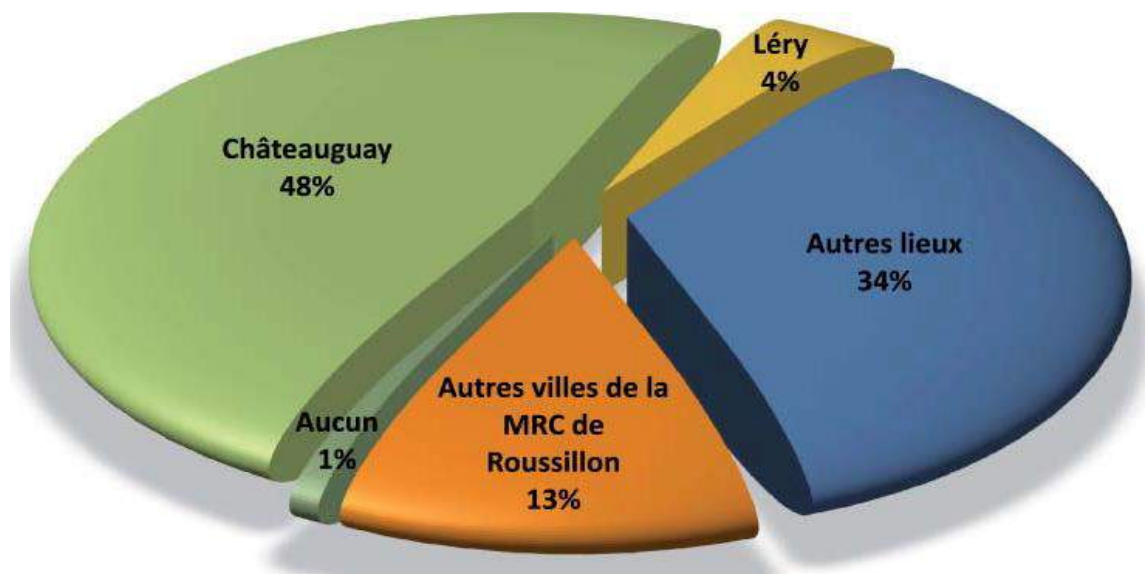
##### **4.1. Pétition : 12 145 signataires en faveur de la conservation**

Dès l'été 2008, une pétition réclamant la conservation et la mise en valeur du Corridor vert Châteauguay-Léry circule dans la communauté régionale. La pétition de 12 145 signataires a été déposée aux élus de Châteauguay lors d'une séance du Conseil en novembre 2009 en même temps qu'une pétition de 741 noms recueillis par des jeunes du secondaire. Par la suite en janvier 2010, dépôt de la pétition de 12 145 signataires à la MRC de Roussillon avec plusieurs documents à l'appui ; une cinquantaine de personnes représentant des organismes de Châteauguay voués à la protection de la nature se sont présentées à cette séance publique. But : demander à la MRC de reconnaître la ceinture verte de Châteauguay et de Léry comme site d'intérêt écologique et de l'inscrire dans son schéma d'aménagement. Enfin, en complément au dépôt de la pétition à la MRC, envoi d'une lettre à tous les conseillers de toutes les villes de la MRC jointe au document « La ceinture verte Châteauguay-Léry, un territoire à protéger et à mettre en valeur. »

**Tableau 7**  
**Libellé de la pétition**

*« Considérant la disparition accélérée des habitats naturels dans le sud du Québec, nous demandons aux autorités municipales, régionales et provinciales de préserver la ceinture verte située aux limites des municipalités de Châteauguay et Léry, entre le centre écologique Fernand-Seguin et les territoires protégés du ruisseau Saint-Jean et de l'île Saint-Bernard (Refuge faunique Marguerite-D'Youville). À l'instar de la Communauté métropolitaine de Montréal qui a déjà statué sur l'importance de ces milieux, nous jugeons que le maintien de ce corridor naturel est essentiel pour assurer la pérennité de la flore et la faune caractéristiques qui s'y trouvent, et pour permettre à la population régionale de pouvoir y pratiquer des activités de loisir en lien avec la nature. »*

**Tableau 8**  
**Répartition régionale des signataires de la pétition.**



#### **4.2. Consultation publique à Châteauguay : 584 mémoires et opinions déposés**

La conservation et la mise en valeur du Corridor faisant l'objet d'une demande constante et pressante d'une large proportion de la population, l'administration municipale de Châteauguay a organisé à l'été 2009 une consultation publique dont le taux de participation record a clairement démontré la volonté des citoyens. Consigné dans un rapport remis au Conseil de ville, le contenu des 584 mémoires et opinions déposés ont confirmé à 92,3% la nette préférence des citoyens pour la conservation et la mise en valeur de la totalité du territoire naturel plutôt que pour les scénarios de développement domiciliaire proposés.

(Rapport de la consultation de Châteauguay : Annexe VII)

#### **4.3. Consultation publique à Léry : 91,7% des opinions exprimées en faveur de la conservation**

L'implantation nouvelle d'un réseau d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la ville de Léry imposait à l'administration municipale de revoir son plan d'urbanisme et de proposer à ses citoyens une vision et des orientations du développement futur du territoire.

Au printemps 2010, les urbanistes de la firme conseil retenue par le Conseil ont présenté à la population une première version d'une vision et des orientations d'un futur plan d'urbanisme qui laissait peu de place à la conservation des milieux naturels.

En réponse au plan proposé, des Léryverains se sont regroupés et ont élaboré un nouveau plan d'affectation qu'ils ont par la suite présenté à la population ainsi qu'au Conseil de ville. Ce plan proposait un développement harmonieux du territoire en lien avec les grandes orientations du PMAD : conservation des milieux naturels et développement domiciliaire densifié sur une portion du territoire adjacente au développement proposé par le plan de développement durable Beauharnois, la ville voisine.



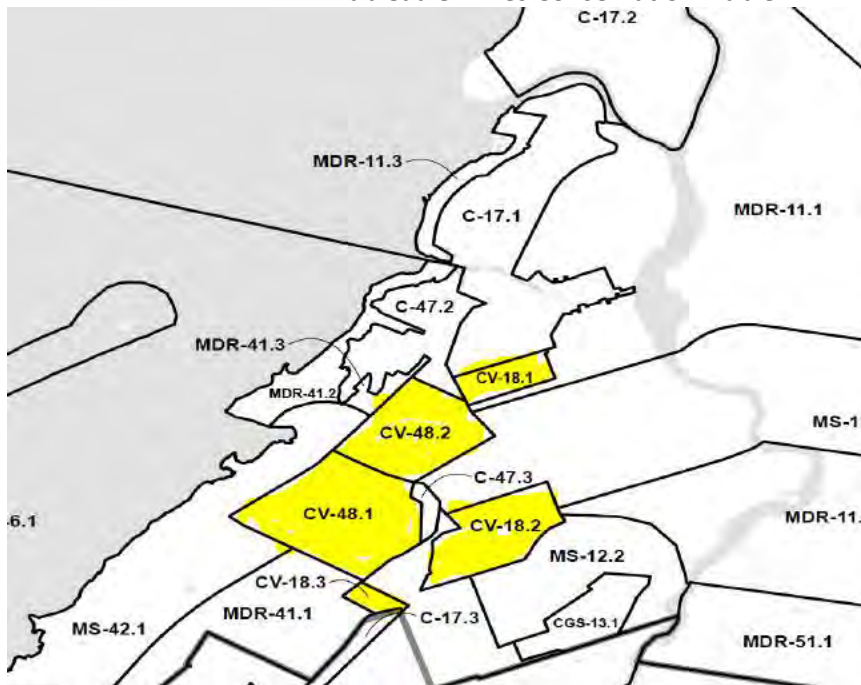
Une consultation publique organisée au cours de l'été 2010 a permis aux citoyens de se prononcer sur les deux visions de développement de leur milieu de vie. Des 156 mémoires déposés par les citoyens, 91,7% étaient en faveur du plan proposé par le Regroupement des citoyens, soit la protection intégrale du territoire naturel, la protection des zones agricoles et une densification du territoire à développer. (Rapport de consultation ville de Léry : Annexe VIII)

## 5. Modifications proposées au Schéma d'aménagement révisé

Le projet de règlement numéro 215 adopté par le conseil de la MRC de Roussillon en juillet 2020 modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SAR) actuellement en vigueur afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation Conservation-viable.

Les modifications règlementaires proposées ciblent des territoires d'intérêt écologiques situés dans les aires (CV-48.1, CV-48.2, CV-18.1, CV-18.2 et CV-18.3) nommés Conservation-viable du Corridor vert de Châteauguay-Léry et proposent deux types d'approches quant aux fonctions résidentielles à l'intérieur de ces aires d'affectation. Les deux approches proposées visent des augmentations des densités résidentielles permises ainsi que l'ouverture à des développements résidentiels sans l'obligation d'être desservis par les deux services municipaux (aqueduc et égout sanitaire)

Tableau 8. Aires Conservation viable



### 5.1. Approche de type « villégiature »

L'article 4.5.27.3 propose une augmentation de densité à deux logements à l'hectare en excluant l'obligation d'être desservis par les deux services municipaux (aqueduc et égout sanitaire) tout en préservant 30% du couvert forestier visé par l'opération cadastrale.

- 70% de la superficie totale des terrains privés ciblés pourrait faire l'objet d'un développement résidentiel :
  - Les habitats et les écosystèmes naturels situés sur les terrains ciblés seraient détruits ou lourdement et irrémédiablement perturbés.

- Offrir aux développeurs l'option d'aménager un nouveau quartier résidentiel sans l'obligation habituelle d'être desservis par les deux services municipaux (égout sanitaire et aqueduc) :
  - Cette exception à la règle des deux services municipaux imposée à tout nouveau développement résidentiel sur le territoire de la MRC de Roussillon épargnerait aux développeurs d'assumer les coûts de construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts. De plus, grâce à cette exception à la règle, les développeurs n'auraient pas à contribuer aux frais liés aux modifications que les municipalités devraient apporter à leurs installations de production et de transport d'eau potable ainsi qu'aux installations d'assainissement des eaux usées.
  - Considérant les réalités géomorphologiques (Dolomie de Beekmantown) de l'aire d'affectation CV-48.1, cette approche exceptionnelle semble du « sur-mesure » pour éviter d'importants frais de construction de réseaux sous-terrain dans cette aire d'affectation.
- Densité permise de 2 logements à l'hectare. Des résidences construites sur des terrains de 40 000 pieds carrés (moyenne) :
  - Ce modèle d'aménagement du territoire nous semble incohérent aux orientations gouvernementales tout autant qu'à celles du PMAD de la CMM visant plutôt une densification et une compacité pour faire en sorte de préserver les milieux naturels et agricoles.
  - Même en ne déboisant que partiellement les lots résidentiels, cette façon de développer perturberait grandement les écosystèmes forestiers. Tout autant que les effets de fragmentation et de bordure, les risques d'introduction d'espèces végétales et animales qui ne sont pas indigènes aux milieux naturels d'origine

## 5.2. Approche de type « Growing Greener »

Le même article propose aussi une approche de type « Growing Greener » qui, tout en maintenant l'obligation à ces développements résidentiels d'être desservis par les deux services municipaux (aqueduc et égouts sanitaires) permettrait une augmentation de la densité à 14 logements à l'hectare sur une superficie représentant 45% du territoire visé par l'opération cadastrale.

- En aménagement de territoire cette approche « Growing Greener » a été élaborée pour être mise en application sur de vastes territoires peu développés afin de limiter l'impact du développement sur les milieux naturels et agricoles. Cette approche est notamment proposée à Sutton en Estrie, où la forêt couvre 83% du territoire (20 727 hectares).
- Cette façon d'aménager un territoire n'a surtout pas été élaborée pour gruger le tout dernier bout de forêt restant sur un territoire déjà en déficit de couvert forestier et presque entièrement développé!

L'approche « Growing Greener » proposée par le projet de règlement 215 permettrait aux promoteurs de développer 45% de la surface de leurs terrains.

Il est à noter que le règlement proposé ne prévoit aucun mécanisme visant à assurer une garantie de conservation à long terme des territoires naturels qui ne seraient pas développés dans cette première phase.

## 6. Usages compatibles à la protection des milieux naturels

**Le PMAD demande aux MRC et aux agglomérations de protéger les bois et corridors forestiers métropolitains. Le critère 3.1.3 vis à faire en sorte que les agglomérations et les MRC dotent leur région de normes et des mesures efficaces pour une protection effective des bois et corridors forestiers métropolitains. Cette législation se fonde sur les usages compatibles avec la protection des bois et corridors forestiers métropolitains. CMM. Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry. Septembre 2013. Page 4**

### 6.1. Définition

Selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du gouvernement du Québec :

« Une activité susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat, n'est pas permise. »  
Section IV, Art 17

Or, dans le cas du corridor vert de Châteauguay-Léry, où plusieurs espèces sont désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées par la *Loi Québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables*, et figurant sur la liste des espèces en péril au Canada et protégées par la *Loi canadienne sur les espèces en péril*, la définition d'usage compatible pourrait se définir ainsi :

**Un usage compatible à la protection des milieux naturels, exclu tout usage susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat.**

### 6.2. Usages non-compatibles : impacts sur les habitats

#### 6.2.1. Les processus écologiques en place

La fragmentation de l'habitat occasionnée est susceptible de provoquer un phénomène d'isolement des populations, limitant ainsi les échanges génétiques, contribuant à réduire la viabilité des populations d'espèces<sup>15</sup>

Un éventuel aménagement paysager domiciliaire peut provoquer la propagation d'espèces introduites envahissantes. Ces espèces agressives se développent au détriment de la flore indigène.<sup>16</sup>

#### 6.2.2. La diversité biologique présente

La modification de l'éclairage naturel, d'une compaction du sol par la machinerie, de l'augmentation de l'activité humaine et du bruit qui en résulte, une éventuelle modification de la diversité biologique présente est inévitable à court, moyen et long terme. D'une part, la

---

<sup>15</sup> Duchesne, S., L. Bélanger, M. Grenier et F. Hone (1999) Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole. Service canadien de la faune. Environnement Canada, 60 p.

<sup>16</sup> Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement de la verge d'or voyante (*Solidago speciosavar rigidiuscula*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa, v + 15 p.

construction d'une seule maison peut causer le dépérissement des arbres en bordure du terrain par les modifications de l'écosystème qui ont été engendrées. Il est effectivement fréquent d'observer le dépérissement en cime des arbres adjacents un site où une construction a été réalisée quelques années auparavant. Le dépérissement en cime affaibli l'arbre, le rend plus vulnérable aux attaques d'agents pathogènes et peut éventuellement mener à la mort de l'arbre.<sup>17</sup>

D'autre part, certaines populations d'espèces retrouvées sur le corridor Châteauguay-Léry sont très sensibles aux activités humaines. Le faucon pèlerin, qui y a été observé et qui est par ailleurs désigné vulnérable au Québec, est particulièrement touché par ce phénomène, surtout en période de nidification.<sup>18</sup>

Lorsque l'on considère que l'une des principales causes de la situation précaire des populations de l'érable noir et de l'ail des bois qui sont présents sur le corridor (tous deux protégés par la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, à titre d'espèces vulnérables au Québec) est l'étalement urbain, la disparition de ces deux espèces dans le corridor Châteauguay-Léry à la suite d'un développement résidentiel est envisageable.<sup>19</sup>

### 6.2.3. Les composantes chimiques et physiques propres à ces habitats

- **L'éclairage naturel** ; zones éclaircies suites à l'abatage des arbres sur le site à développer
- **Diminution de l'humidité relative de l'air** ; l'évapotranspiration végétale à la baisse
- **L'augmentation de la température du sol et de l'air** ; la diminution du pourcentage de couvert végétal jumelé à l'augmentation de l'absorption des rayons solaires (toitures, asphalte...)
- **L'augmentation du taux de CO<sub>2</sub> dans l'air** ; La diminution du stockage de CO<sub>2</sub> causé par un pourcentage de couvert forestier réduit et par les activités anthropiques.
- **Modification de l'écoulement de l'eau de surface** ; les constructions domiciliaires peuvent faire dévier l'écoulement naturel de l'eau de ruissellement et les drains autour des maisons sont susceptibles de capter cette eau pour la rendre non-disponible aux végétaux
- **Modification de l'accès à la nappe phréatique par les végétaux** ; le système racinaire se développe beaucoup moins profondément dans un sol compacté.
- **Modification de la structure du sol** ; Le passage de la machinerie, l'excavation, le décapage et le remblayage sont des activités reliées aux projets de développements domiciliaires dont les impacts sur la structure du sol sont inévitables.
- **Modification de la texture du sol** ; En diminuant le pourcentage du couvert forestier l'apport en matière organique au sol sera considérablement réduit.
- **Possibilité de contamination** ; La machinerie peut contaminer le sol par des fuites d'essences ou d'huile
- **Augmentation de l'exposition aux vents** ; les arbres en bordures du boisé (bordure nouvellement créée) seront exposés à des vents plus forts puisque ces vents seront moins

---

<sup>17</sup> Bureau de normalisation du Québec. Aménagement paysager à l'aide de végétaux. NQ-0605-100. Québec, 2001, 160 p.

<sup>18</sup> ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DES OISEAUX DE PROIE DU QUÉBEC (EROP). 2009. Bilan du rétablissement du faucon pèlerin de la sous-espèce *anatum* (*Falco peregrinus anatum*) pour la période 2002-2009. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune Québec. 22 pages.

<sup>19</sup> Espèce vulnérable au Québec. Érable Noir. Ministère du Développement durable et des parcs. Espèce vulnérable au Québec. Ail des bois. Ministère du Développement durable et des parcs.

ralentis qu'auparavant. Cette situation peut causer des blessures et le déracinement des arbres.

- **Augmentation de la vitesse d'évaporation de l'eau du sol** ; le sol dénudé s'assèche beaucoup plus rapidement qu'un sol recouvert de végétation.

### 6.3. Fragmentation et effets de lisière

Les perturbations causées par un développement domiciliaire ou toute autre fragmentation d'un milieu naturel engendrent des impacts sur une plus grande superficie que celle visée par le développement en créant un effet de lisière. Les conditions écologiques différentes de celles qui prédominaient avant la fragmentation, telles que l'augmentation de la vitesse du vent, de la radiation solaire et la diminution de l'humidité relative, entraînent une modification de la composition spécifique de l'habitat. Les nouvelles conditions sont plus propices à l'établissement d'espèces héliophiles, aux risques de chablis, ainsi que l'apport de graines d'espèces végétales et d'organismes pathogènes allochtones au milieu.<sup>20</sup>

De plus, une perte de la valeur des biens et services écosystémiques rendus par le corridor vert Châteauguay-Léry est à envisager. Compte-tenu de la variété des écosystèmes présents, tel que milieux humides, friches et boisés, ces enjeux pourraient être observés pour ce qui est de la pollinisation, de l'habitat pour la biodiversité, des loisirs et du tourisme, de la régulation du climat, de l'approvisionnement en eau, de la régulation des crues et des inondations, du contrôle de l'érosion, de la qualité de l'air et du contrôle biologique.<sup>21</sup>

Le corridor vert de Châteauguay-Léry est peuplé de plusieurs espèces végétales, mycologiques et aviaires très rares, menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, qui en font un écosystème forestier de 974 ha exceptionnel. Son sol calcaire bordé d'un plan d'eau d'une superficie importante, en fait un lieu où ces espèces pourraient se rétablir s'il est préservé dans son intégrité. Par ailleurs, les mammifères, amphibiens, reptiles et insectes n'ont pas encore fait l'objet d'inventaires sur le corridor vert de Châteauguay-Léry, ce qui suggère que certaines espèces fauniques non-inventoriées à ce jour pourraient aussi être présentes sur la liste des espèces en péril.

Modifier un seul des habitats que l'on retrouve dans le corridor vert de Châteauguay-Léry pourrait engendrer un déséquilibre important de la chaîne trophique et la dynamique de la relation prédateur-proie qui est propre à ce site.<sup>22</sup> En effet, selon une récente étude, les espèces rares sont les espèces qui ont les fonctions écologiques les moins communes, mais qui sont très importantes pour la conservation même des habitats.<sup>23</sup> L'équilibre naturel et fragile des habitats du corridor vert de Châteauguay-Léry doit donc être protégé dans son intégrité.

---

<sup>20</sup><http://www.conservation-nature.fr/article2.php?id=118>

<sup>21</sup> Le capital écologique du grand Montréal : Une évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes de la ceinture verte. Fondation David Suzuki, Nature-Action Québec, Février 2013, 67 p.

<sup>22</sup> Aménagement des boisés et terres privées pour la faune. Fondation de la faune du Québec. 6p. 1996

<sup>23</sup> **Rare Species Support Vulnerable Functions in High-Diversity Ecosystems**

*PLOS Biology*, Published: May 28, 2013. DOI: 10.1371/journal.pbio.1001569

David Mouillot, David R. Bellwood, Christopher Baraloto, Jerome Chave, Rene Galzin, Mireille Harmelin-Vivien, Michel Kulbicki, Sebastien Lavergne, Sandra Lavorel, Nicolas Mouquet, C. E. Timothy Paine, Julien Renaud, Wilfried Thuiller.

## 7. Nos recommandations

### Parce que qu'à notre avis

- Le couvert forestier de la MRC de Roussillon a perdu près de 900 hectares au cours des deux dernières décennies et qu'il ne représente plus qu'un maigre 7% de son territoire;
- La région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population;
- Ce projet de règlement ne répond ni aux objectifs ni aux critères de protection des milieux naturels et des Bois métropolitains établis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- Les milieux naturels qui composent le Corridor vert de Châteauguay-Léry sont d'une richesse écologique unique;
- Les bois ciblés par le projet de règlement constituent le cœur même de l'écosystème du Corridor vert de Châteauguay-Léry;
- L'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour faire place à du développement résidentiel;
- L'équilibre et la résilience des écosystèmes de l'ensemble du Corridor seraient lourdement et irrémédiablement perturbés;
- Les deux approches de développement proposées sont inadaptées à la réalité du territoire de la MRC
- Les citoyens se sont clairement exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale du territoire et la mise en valeur du Corridor vert de Châteauguay-Léry;

### Nous recommandons

**Que** le projet de règlement PR-215 soit retiré;

**Que** la MRC de Roussillon élabore, adopte et mette en œuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry;

**Que** la MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens.

### Conclusion

Dans la mesure où nous nous donnons une vision globale et à long terme, tout converge vers un impératif : **la conservation intégrale de la Ceinture verte Châteauguay-Léry**. Cette dernière constitue un écosystème où tout est relié; on ne peut l'amputer d'une partie, sans qu'elle perde de sa valeur écologique, i.e. des précieux services qu'elle nous rend, grâce à sa riche biodiversité. Conserver ce milieu naturel à haute valeur écologique est d'autant plus important qu'il en reste très peu dans la région.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, il est grand temps d'aller au-delà d'une vision dépassée du développement pour nous diriger vers un développement qui sera véritablement durable; ça presse, la nature nous en donne des signes de plus en plus évidents. Sachons être à son écoute et mettons-nous résolument en marche sans délai, en nous dotant d'un plan d'action qui permette d'atteindre les objectifs et les cibles mises de l'avant par le PMAD. C'est une question de solidarité avec nos concitoyennes et concitoyens, car le tout s'appuie sur une volonté populaire clairement exprimée.

« Aujourd’hui, indéniablement, la biodiversité est en crise. La planète dans son ensemble se porte très mal. Néanmoins, des chemins de traverse existent toujours. Sauver le vivant, ce n’est pas faire preuve d’angélisme ou de naïveté face à des espèces et à des espaces sauvages qui peuvent nous émouvoir, nous toucher, nous séduire. Sauver le vivant, c’est cotiser à une assurance-vie pour le futur. C’est protéger notre héritage. Si nous ne souhaitons pas finir seuls au monde, face à face avec nous-mêmes et sans autre avenir que la mort de notre espèce à très court terme, il est encore temps de choisir le scénario... »

Grundmann, Emmanuelle. *Demain, seuls au monde? L’homme sans la biodiversité.* Calmann-Lévy, 2010, pp. 313-314

**INVENTAIRE DES PLANTES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES  
D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES DE LA CEINTURE VERTE DE  
CHÂTEAUGUAY ET LÉRY**

---

**par André Sabourin, consultant en botanique**

**Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard**

---

**Août 2009**



## INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

---

La ceinture verte de Châteauguay et de Léry est localisée au nord-ouest de la ville de Châteauguay et à l'est de la ville de Léry (MRC Roussillon). Elle est divisée en quatre (4) zones de milieux naturels (voir la carte des zones), soit les zones A, B, C et D.

La zone A est située à l'ouest du boulevard René-Lévesque et au sud du boulevard de Léry (route 132); le secteur sis à Châteauguay a été inventorié en 2008 (Sabourin, 2008) et ainsi seul le secteur à Léry est concerné dans ce rapport. La zone B, qui se trouve à Châteauguay au nord du boulevard Brisebois, a aussi été parcourue en 2008 et ne figure pas dans ce rapport. La zone C comprend à peu près à part égale autant de territoire à Châteauguay qu'à Léry; elle occupe le sud du boulevard de Léry et du chemin Saint-Bernard, soit à l'est du boulevard René-Lévesque et à l'ouest du ruisseau Saint-Jean. Quant à la zone D, presque complètement située à Léry, elle est localisée au nord du boulevard de Léry et au sud du chemin du Lac-Saint-Louis.

Le but principal de cet inventaire était de localiser et caractériser les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec; elles seront aussi nommées plantes rares ou en situation précaire. Ces types de plantes devaient faire partie du document officiel du gouvernement du Québec, sur ce sujet (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ, 2008). Elles seront identifiées au chapitre des Résultats par les items les plus importants les concernant.

Les positions géographiques précises des plantes rares ont été prises au GPS par Philippe Geoffrion, biologiste, qui a découvert plusieurs colonies d'espèces rares et m'a aussi guidé lors de cet inventaire; je le remercie chaleureusement. L'inventaire a été réalisé sur le terrain en douze jours (12) de 2009, soit les 12 et 19 mai, les 4, 10, 18 et 25 juin, les 6, 9, 15, 16 et 23 juillet, et le 17 août. Ainsi, l'inventaire a touché la majeure partie de la saison de végétation, malgré une date d'échéance excluant la fin de l'été, et tous les habitats présents ont été visités, bien que certaines parties inondés de marais de la zone D étaient pratiquement inaccessibles.

Certains habitats étaient inventoriés en des périodes précises de la saison, comme les érablières à caryer au printemps, parce que leur flore est surtout printanière, ou les friches à aubépines parce que ces dernières sont plus facilement identifiables lors de leur floraison à la fin de mai et au début de juin.

Il est à noter que toute la zone à l'étude de la ceinture verte de Châteauguay et de Léry se trouve sur un substrat plus ou moins profond et affleurant parfois de roc dolomitique, appartenant à la formation dite de Beauharnois du groupe de la dolomie de Beekmantown (Clark, 1972). Ce type de substrat rocheux, qui affleure à certains endroits des zones A et C, favorise la présence de plusieurs espèces de plantes rares calcicoles.

De plus, certaines espèces de plantes d'intérêt sont brièvement mentionnés et caractérisés dans ce rapport, que ce soient d'anciennes espèces rares ou des plantes vulnérables à la cueillette commerciale. Les forêts exceptionnelles ou écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sont ensuite examinés; il s'agit en quelque sorte d'une qualification des groupements végétaux ou habitats floristiques les plus intéressants. Elle est basée sur la qualité des occurrences de plantes rares, mais aussi sur la diversité floristique. Enfin, des recommandations sont présentées pour l'avenir de cette ceinture verte.

## RÉSULTATS

---

### Les plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Ces espèces de plantes rares et en situation précaire au Québec sont tirées du document officiel du Gouvernement du Québec (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ, 2008). Elles sont présentées par ordre alphabétique de leur nom latin, avec leur nom français officiel, leur statut au Québec (désignée menacée, désignée vulnérable, susceptible d'être désignée) et leur rang de priorité pour la conservation (S1, S2, S3), en ordre décroissant de priorité (CDPNQ, 2008), une espèce ayant la cote S1 étant beaucoup plus rare que celle ayant la cote S3.

Ensuite, le nombre de colonies ou la plus ou moins grande fréquence de l'espèce dans la ceinture verte est présentée, avec la ou les zones concernées, parfois avec le nombre d'individus et l'aire de dispersion estimés, surtout si l'espèce y est très rare. Puis, l'habitat et les principales essences dominantes ou types de groupements végétaux sont décrits. Quelques notes caractérisant chacune des espèces sont incluses selon le cas, et finalement le nombre de points de localisations, pris au GPS par Philippe Geoffrion, sont notés.

**Vingt (20) espèces** de plantes rares et en situation précaire ont été inventoriées en 2009, sur les sites à l'étude de la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Toutes sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec, sauf l'ail des bois qui est désigné vulnérable (CDPNQ, 2008).

#### **1. l'érable noir (*Acer nigrum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3**

Cet arbre a été localisé à de rares endroits de la zone A [REDACTED]

Il s'agit de petites populations de quelques individus seulement, [REDACTED]

L'espèce est ainsi très rare dans la ceinture verte; elle se différencie de l'érable à sucre, très parente et semblable, surtout par la pubescence de ses feuilles moins lobées profondément.

Deux (2) points de localisation ont été pris par Philippe Geoffrion, sur son GPS (voir la carte de pointage).

#### **2. l'ail des bois (*Allium tricoccum*): désigné vulnérable; S3**

Cette plante herbacée a aussi été inventoriée également en de rares colonies, [REDACTED] où 200 à 300 tiges y sont dispersées sur 2 x 2 m. L'espèce est donc maintenant très rare dans la ceinture verte et a probablement décliné des suites de la cueillette intensive, puisque plusieurs habitats lui étaient favorables.

Cinq (5) points de localisation ont été enregistrés par Philippe, sur son GPS.

#### **3. la doradille ébène (*Asplenium platyneuron*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2**

Cette petite fougère peut facilement passer inaperçue; elle a été localisée sur trois sites [REDACTED]

Les trois colonies comptent chacune 2 touffes de quelques tiges dispersées sur moins de un mètre. [REDACTED]

[REDACTED]

Cette fougère est très rare dans toute la grande région de Montréal puisqu'une seule autre occurrence y est actuellement connue, soit à Pointe-des-Cascades (MRC Vaudreuil-Soulanges). Trois (3) points de localisation ont été pris sur le GPS de Philippe.

**4. la cardamine découpée (*Cardamine concatenata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S3**

Cette plante herbacée de la famille des Brassicacées (ex Crucifères) est une géophyte printanière qui disparaît en juin. Elle est relativement fréquente dans la ceinture verte, [REDACTED] où elle est même parfois dominante [REDACTED]. Il s'y trouve des milliers d'individus, souvent en vastes colonies denses, puisque la plante se reproduit par ses rhizomes. Vingt-deux (22) points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

**5. le carex porte-tête (*Carex cephalophora*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2**

Cette plante herbacée de la famille des Cypéracées a été observée occasionnellement dans la ceinture verte [REDACTED]. Par exemple, des colonies se présentent ainsi: 8 touffes dispersées sur 7 x 2 m, 4 touffes sur 2 x 1 m, 30 touffes sur 5 x 2 m, 25 touffes sur 5 x 2 m. [REDACTED] on a recensé la plus grande colonie, avec au moins 40 touffes sur 8 x 2 m, [REDACTED]. Quinze (15) points de localisation ont été notés sur son GPS, par Philippe.

**6. le carex faux-rubanier (*Carex sparganioides*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2**

Cette autre carex est un peu plus fréquent que le précédent et [REDACTED]. Il a été vu en une vingtaine de colonies; par exemple, 2 touffes dispersées sur 2 x 1 m, 7 touffes sur 2 x 1 m, 1 touffe, 10 touffes sur 2 x 2 m, 8 touffes sur 7 x 1 m, 17 touffes sur 3 x 1 m, 9 touffes sur 20 x 1 m [REDACTED]. Vingt (20) points de localisation ont été localisés par Philippe, sur son GPS.

**7. le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3**

Cet arbre est l'espèce de plante rare au Québec qui est la plus fréquente de toutes, dans la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Il fréquente surtout les milieux terrestres, mais aussi les milieux humides non inondés en été. [REDACTED] et y forme des groupes allant jusqu'à une cinquantaine d'individus dispersés sur moins de 50 mètres; l'espèce se compte donc par milliers d'individus.

Quatre cents trente-six (436) points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

**8. le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3**

Cet arbre est occasionnel [REDACTED], mais jamais en colonies comptant beaucoup d'individus. Ainsi, aucune colonie dépasse trente individus et quelques-unes n'en comptent qu'un seul. Parfois, il y a un arbre entouré d'une dizaine de juvéniles. L'espèce fréquente [REDACTED]

[REDACTED] Son écorce fortement côtelée est caractéristique, de même que ses feuilles à base asymétrique.

Quarante-neuf (49) points de localisation ont été notés au GPS, par Philippe.

**9. l'aubépine dilatée (*Crataegus coccinioides*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1**

Ce petit arbre est très rare au Québec (S1), dans la région et dans la ceinture verte. Seulement quelques individus, très souvent solitaires, ont été identifiés [REDACTED]. L'habitat est constitué de friches arbustives et arborées, denses et dominées par les aubépines (*Crataegus* spp.), le nerprun cathartique et le chèvrefeuille. Il se reconnaît par ses grandes feuilles tronquées et peu lobées, ainsi que par ses grandes fleurs à vingt étamines rouges. Sa grande rareté en fait l'une des espèces les plus importantes à considérer.

Six (6) points de localisation ont été positionnés au GPS, par Philippe.

**10. l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1**

Ce petit arbre recherche les mêmes habitats ouverts, rocheux et calcaires que l'aubépine dilatée, mais il est beaucoup plus fréquent. On peut le considérer comme l'espèce rare emblématique de la ceinture verte; sa qualité d'espèce très rare au Québec mais concentrée dans la région de Châteauguay et Léry (CDPNQ, 2008), où elle abonde, en donne l'explication. Cette aubépine se trouve en grand nombre dans toutes les friches arbustives et arborées [REDACTED]. Ses feuilles lustrées, minces et plus larges vers le haut la caractérisent et la font reconnaître facilement.

Trois cents trente (330) points de localisation ont été pris au GPS, par Philippe.

**11. l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S1S2**

Cette troisième aubépine rare a souvent été observée [REDACTED], mais le nombre d'individus par colonies n'atteint jamais plus de dix et dépasse rarement cinq. Comme les deux autres espèces d'aubépines, elle fréquente les vieilles friches denses, arbustives et arborées; cependant, comme l'aubépine ergot-de-coq, ces friches peuvent être jeunes et ouvertes, avec des prairies de plantes herbacées et quelques arbustes. Cette aubépine se reconnaît par ses petites feuilles presque rondes et dentées, et par ses grandes fleurs à 20 étamines rouges, donnant de gros fruits pour une aubépine. Cent (100) points de localisation ont été pris par Philippe sur son GPS.

**12. 12. la dryoptère de Clinton (*Dryopteris clintoniana*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2**

Cette fougère se caractérise souvent par des populations ou occurrences comptant peu d'individus, très souvent moins de vingt, et souvent moins de dix. C'est aussi le cas ici, où les colonies comptent 11 touffes dispersées sur 4 x 1 m [REDACTED] et 2 touffes sur 15 x 2 m [REDACTED]. L'espèce occupe la marge des marécages arborés et des milieux terrestres, ou des monticules de marécages, en forêts feuillues mélangées de plusieurs essences. Trois (3) points de localisation ont été notés au GPS, par Philippe.

**13. le gaillet fausse-circée (*Galium circaezans*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2**

Cette petite plante herbacée de la famille des Rubiacées a été localisée à un seul endroit [REDACTED]. Seulement 15 individus, dispersés sur 1 x 1 m, ont été trouvés dans une petite ouverture [REDACTED]. L'espèce était inconnue de la région de Châteauguay, puisqu'elle se concentre en Montérégie autour du Richelieu et du lac Saint-François (CDPNQ, 2008). Un (1) point de localisation a été positionné au GPS, par Philippe.

**14. le noyer cendré (*Juglans cinerea*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3**

Cet arbre est considéré rare au Québec seulement depuis 2008, mais est jugé en voie de disparition au Canada (CDPNQ, 2008). Il est en net déclin parce que souvent atteint d'une maladie mortelle causée par un champignon, le *Sirococcus clavignenti-juglandacearum*, qui attaque autant les sujets matures que les juvéniles (Farrar, 1995). Dans la ceinture verte, l'espèce est encore fréquente [REDACTED] puisque c'est l'espèce qui a enregistré le plus de points de localisation après le caryer ovale. Cependant, plusieurs individus sont infectés et malades, et il sera intéressant de réinventorier l'espèce dans 10 ou 20 ans. L'habitat occupé concerne autant les friches que les forêts d'âge moyen; il s'agit d'un arbre de lumière qui pousse au jeune âge en milieux ouverts ou semi ouverts. Trois cents soixante-et-un (361) points de localisation ont été pris au GPS, par Philippe.

**15. le lycophe de Virginie (*Lycopus virginicus*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2**

Cette plante herbacée de la famille des Lamiacées (ex Labiées) a été observée sur un seul site [REDACTED]. Au moins une dizaine d'individus, dispersés sur 50 x 2 m, [REDACTED]. Ce lycophe ressemble beaucoup à l'espèce voisine, le lycophe uniflore (*Lycopus uniflorus*). Le lycophe de Virginie était inconnu dans la région de Châteauguay (CDPNQ, 2008). Un (1) point de localisation a été enregistré sur le GPS de Philippe.

**16. le chêne bicolor (*Quercus bicolor*):** susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cet arbre est la huitième espèce arborescente rare dans la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Il est voisin du chêne à gros fruits et s'en distingue surtout par les longs pédicelles (2 à 4 cm de long) de ses glands, dont les cupules ne sont pas frangées ou presque, alors que les glands du chêne à gros fruits sont sessiles ou presque et la cupule est nettement frangée; les feuilles du chêne bicolor sont peu lobées et bicolores (pâles en dessous et foncées en dessus). Le chêne bicolor est plutôt rare dans la ceinture verte et compte peu d'individus, souvent isolés, en bordure des milieux humides marécageux ou sur les hauts rivages [REDACTED]. Quatorze (14) de points de localisation ont été enregistrés au GPS, par Philippe.

**17. la renoncule à éventails (*Ranunculus flabellaris*):** susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Renonculacées est aquatique et rampante. Elle est occasionnelle à relativement fréquente, [REDACTED]. Elle occupe les mares et petits étangs d'eaux peu profondes et tranquilles, inondés en permanence des marécages. Sa fréquence sur une vingtaine de sites en fait une des grandes occurrences pour l'espèce au Québec, avec des milliers de tiges. Sa floraison, à fleurs jaune vif, est printanière, mais ses feuilles finement découpées sont persistantes tout l'été et la rendent facilement reconnaissable. Vingt-et-un (21) points de localisation ont été notés au GPS, par Philippe.

**18. le scirpe pendant (*Scirpus pendulus*):** susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Cypéracées est très rare dans la région de Châteauguay, [REDACTED]. [REDACTED] constitue une première occurrence pour la région (CDPNQ, 2008). Trente-et-une touffes, dispersées sur 20 x 1 m, ont été localisées dans un sentier humide d'une friche arbustive et arborée, à aubépines notamment. Ce scirpe se reconnaît par son inflorescence penchée. Un (1) point de localisation a été enregistré au GPS, par Philippe.

**19. le staphylier à trois folioles (*Staphylea trifolia*):** susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbuste de la famille des Staphyléacées se reconnaît, comme son nom l'indique, par ses feuilles à trois folioles ovées, mais aussi par ses gros fruits globuleux, gonflés, pendants et contenant des graines libres. Il a été trouvé occasionnellement, [REDACTED].

[REDACTED] Il forme des colonies plus ou moins denses et étendues, comptant de dix à plus de cent individus. Huit (8) points de localisation ont été comptabilisés par Philippe, sur son GPS.

**20. le pigamon pourpré (*Thalictrum dasycarpum*):** susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Renonculacées constitue la plus grande découverte de 2009,

pour la ceinture verte à l'étude. En effet, la plus proche occurrence connue actuellement au Québec se trouve en Abitibi, dans la région d'Amos (CDPNQ, 2008). Il s'agit donc d'une extension d'aire très importante au Québec, bien que l'espèce soit connue de la région de Burlington, au Vermont (Seymour, 1969). Une population d'environ 110 individus, dispersés sur 20 x 10 m, a été localisée [REDACTED]

[REDACTED] La plante était en fleurs le 25 juin, et en fruits le 23 juillet, dans un habitat relativement bien à moyennement drainé; les inflorescences et quelques feuilles sont pourprées, et les étamines sont jaunes, ce qui la distingue du pigamon pubescent (*Thalictrum pubescens*) dont l'inflorescence est entièrement blanche et l'habitat humide.

Je tiens à remercier M. Jacques Cayouette, botaniste chez Agriculture Canada et conservateur à l'herbier DAO d'Ottawa, qui a validé l'identification de mes spécimens récoltés.

Un (1) point de localisation a été enregistré au GPS, par Philippe.

### Autres plantes d'intérêt

Ces plantes d'intérêt se divisent en trois catégories: les espèces qui ont déjà été considérées rares au Québec mais qui ne le sont plus; les espèces désignées vulnérables à la cueillette commerciale depuis 2005 (Gouvernement du Québec, 2005); et une espèce d'arbre introduit mais très rarement naturalisé au Québec.

**Cinq espèces ayant déjà été considérées rares** et en situation précaire au Québec, ont été observées dans la ceinture verte de Châteauguay et Léry, en 2009:

[REDACTED] le bident discoïde (*Bidens discoidea*; syn. *Bidens discoideus*): ce bident se trouvait sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de 2002 (Labrecque et Lavoie, 2002), mais pas sur la liste de 2008 (CDPNQ, 2008). Des milliers d'individus ont été observés [REDACTED]

[REDACTED] le carex à feuilles poilues (*Carex hirtifolia*): ce carex a aussi été considéré rare jusqu'en 2008 (Labrecque et Lavoie, 2002; CDPNQ, 2008). Une colonie d'au moins 70 individus (touffes), dispersés sur 2 x 2 m, a été notée [REDACTED]

[REDACTED] le carex de Hitchcock (*Carex hitchcockiana*): ce carex se trouvait aussi sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de 2002 (Labrecque et Lavoie, 2002); cependant, il ne figure pas sur la liste de 2008 (CDPNQ, 2008). Il a été localisé en deux colonies [REDACTED]

24. le décodon verticillé (*Decodon verticillatus*): cet arbuste de milieux humides a fait partie de la première liste de plantes rares du Québec (Bouchard *et al.*, 1983), mais sans faire partie des trois suivantes (Lavoie, 1992, Labrecque et Lavoie, 2002, CDPNQ, 2008). La raison pour laquelle il est ici considéré comme une espèce d'intérêt est qu'il domine le marécage arbustif de [REDACTED] il s'agit peut-être de la plus grande population de l'espèce au Québec.

25. la pédiculaire du Canada (*Pedicularis canadensis*): cette plante herbacée de la famille des Scrophulariacées a aussi fait partie de la première liste de plantes rares du Québec (Bouchard *et al.*, 1983), sans faire partie des suivantes. Bien qu'elle soit fréquente en Outaouais, elle est rare dans la grande région de Montréal, selon mes observations de trente ans de recherche sur le terrain. [REDACTED]

## Huit espèces désignées vulnérables à la cueillette commerciale

Ce sont des plantes qui ne sont pas rares au Québec mais qui sont sujettes à une certaine cueillette dans le but d'en faire le commerce. Ainsi, en 2005 (Gouvernement du Québec, 2005), elles ont été désignées vulnérables à la cueillette commerciale. Ce sont:

- 26. l'adiante du Canada (*Adiantum pedatum*): cette fougère, ornementale et médicinale, est occasionnelle dans les érablières à caryers et tilleul; elle a été pointée à 32 endroits, sur le GPS de Philippe
- 27. l'asaret gingembre (*Asarum canadense*): le rhizome de cette plante est recherché, contient une huile essentielle et possède des vertus médicinales en infusion; il est occasionnel dans le même habitat et a été pointé 30 fois, sur le GPS de Philippe
- 28. la cardamine carcajou (*Cardamine diphylla*): recherchée aussi pour ses rhizomes, condimentaires au goût piquant; elle est occasionnelle dans l'érablière à caryers et la forêt feuillue mélangée; 32 points ont été pris au GPS
- 29. la cardamine géante (*Cardamine maxima*): son rhizome aurait les mêmes qualités que la précédente; elle est très rare [REDACTED] puisqu'il n'a été enregistré que sur 2 points de localisation
- 30. la matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*): les jeunes pousses (têtes-de-violon) de cette fougère sont consommées par les humains au printemps; elle est fréquente dans les milieux humides, avec 46 points de localisation
- 31. la sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*): ce sont les rhizomes qui sont cueillis parfois, pour leurs valeurs médicinales; elle est fréquente dans les érablières à caryers, avec 62 points pris au GPS
- 32. le trille blanc (*Trillium grandiflorum*): on le vend parfois pour la qualité ornementale de sa grande fleur blanche; il est fréquent à abondant dans le même habitat et il y a plus de sites que les 43 points de localisation pris au GPS
- 33. l'uvulaire grande-fleur (*Uvularia grandiflora*): également de valeur ornementale, pour ces fleurs jaunes printanières, cette plante est occasionnelle dans le même habitat, avec 36 points de localisation pris par Philippe.

## Une espèce introduite et naturalisée, de haute valeur

34. le noyer noir (*Juglans nigra*): cet arbre n'est pas indigène au Québec mais est cultivé surtout pour sa valeur ornementale et s'échappe rarement des cultures pour se naturaliser et se reproduire à l'état sauvage. Ainsi, certains peuplements naturalisés sont connus dans l'Outaouais, notamment à Gatineau. En plus de sa valeur ornementale, il est prisé pour son bois facile à travailler et à finir, dont le grain est très beau et peu sensible au retrait et au gauchissement (Farrar, 1995); on en fait des meubles. Une colonie d'au moins 50 à 100 individus de tous les âges, ce qui veut dire qu'il se reproduit et est naturalisé, dispersés sur environ 100 x 100 m, a été localisée [REDACTED]

[REDACTED] Cette population pourrait être la première à s'être naturalisée en Montérégie, car certains individus matures semblent avoir au moins 50 ans.

L'espèce se différencie du noyer cendré (*Juglans cinerea*) surtout par ses feuilles portant un plus grand nombre de folioles, soit jusqu'à 23 (jusqu'à 17 chez le noyer cendré), et par ses noix globuleuses (plutôt qu'allongées). De plus, le noyer noir n'est pas atteint par la maladie du noyer cendré.



## QUALIFICATION DES GROUPEMENTS VÉGÉTAUX OU LES FORÊTS EXCEPTIONNELLES

Avec se vingt (20) espèces de plantes vasculaires rares, menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, et ses quatorze (14) espèces d'intérêt, la ceinture verte de Châteauguay et de Léry peut être qualifiée de très riche en diversité floristique.

C'est aussi la preuve du bien-fondé et de la légitimité de la qualification, par la Communauté métropolitaine de Montréal, de la forêt de Châteauguay-Léry comme étant l'**un des trente-et-un (31) bois d'intérêt métropolitain** (Communauté métropolitaine de Montréal – CMM, 2002).

Par ailleurs, une telle richesse floristique hausse cette forêt à un niveau plus élevé, c'est-à-dire au niveau du Québec, comme **abritant des écosystèmes forestiers exceptionnels**, nommés également forêts exceptionnelles.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Cependant, d'autres groupements végétaux pourraient aussi être facilement considérés comme écosystèmes forestiers exceptionnels:

- les groupements à aubépine ergot-de-coq de la zone C, qui sont des friches abritant les trois aubépines rares (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*, *Crataegus coccinioides*, *Crataegus suborbiculata*), de même que le pigamon pourpré (*Thalictrum dasycarpum*)
- les groupements à aubépine ergot-de-coq de l'ouest de la zone A, qui abritent aussi les trois espèces d'aubépines, et d'autres plantes rares
- les érablières à caryer et tilleul du centre de la zone A, qui abritent en grand nombre les deux espèces de caryer (*Carya cordiformis*, *Carya ovata* var. *ovata*) et qui sont des forêts matures dépassant les 120 ans, dans certains secteurs
- les prucheraies à pruche du Canada et chêne rouge du centre de la zone A, qui sont aussi plus que centenaires

Les deux derniers types de groupements sont des communautés considérées raréfiées et vulnérables, surtout en périphérie de Montréal, par le ministère des Ressources naturelles du Québec (Villeneuve, 1994).

En résumé, tous ces groupements végétaux, précités comme forêts exceptionnelles, étant rapprochés les uns des autres et parfois connexes, on peut dire que **la ceinture verte de Châteauguay-Léry est globalement un écosystème forestier exceptionnel.**

## RECOMMANDATIONS

---

Étant donné la très grande diversité floristique de la ceinture verte de Châteauguay et de Léry, que ce soit pour les différents types de groupements végétaux, de milieux terrestres, mésiques ou humides, ou pour les plantes rares ou d'intérêt au Québec, mes recommandations sont:

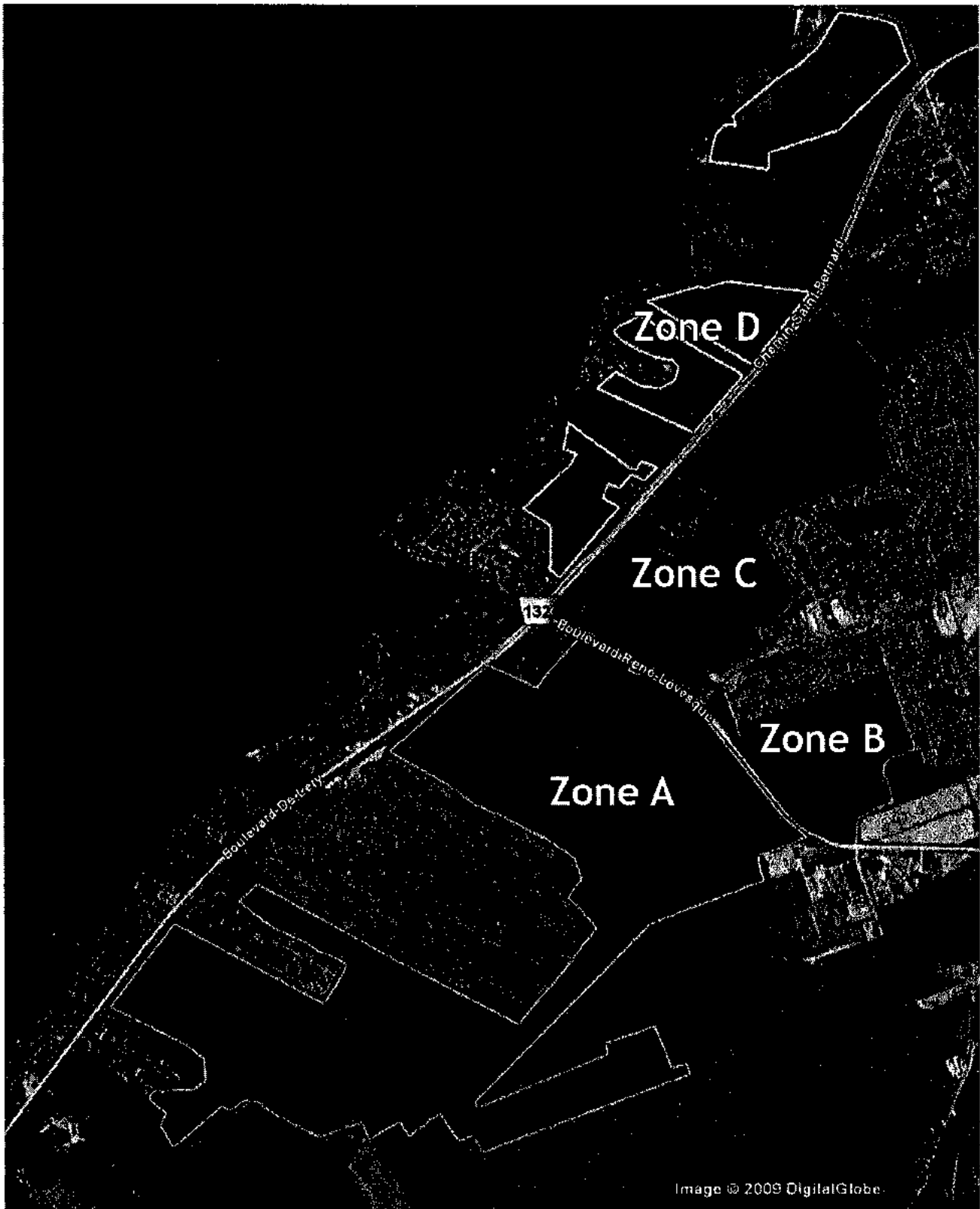
- que la ceinture verte de Châteauguay-Léry soit **désignée globalement comme étant une aire protégée** par le gouvernement du Québec, vu son intérêt national avec 20 espèces vasculaires rares dont 8 arborescentes, et 14 espèces d'intérêt
- le statut proposé comme aire protégée pourrait être: un ou des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), de type Forêt rare ou Forêt refuge d'espèces en difficulté, ou les deux à la fois; ou une Réserve de biodiversité; ou une Réserve naturelle reconnue
- la ceinture verte devrait être désignée comme étant une zone de conservation protégée dans les plans de zonage des villes de Châteauguay et de Léry
- la ceinture verte devrait continuer à demeurer ouverte au public, ce qui exclut le statut de Réserve écologique
- la gérance, l'entretien et la surveillance des sites devraient être confiés à Héritage Saint-Bernard, qui s'occupe déjà très bien du refuge faunique Marguerite-d'Youville et du Centre écologique Fernand-Seguin; d'ailleurs, la ceinture verte consitue un lien entre ces deux sites et formerait un corridor écologique protégé important dans la grande région de Montréal
- la fréquence de l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*), une espèce limitée au Québec à la région de Châteauguay, Léry, Kahnawake et Maple-Grove, ainsi que la fréquence de l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*) et la présence de l'aubépine dilatée (*Crataegus coccinioides*), qui sont trois espèces très rares au Québec (S1) rend leur conservation d'une importance prioritaire et nationale
- pour la protection des plantes rares ou d'intérêt mentionnées dans ce rapport, ce dernier ne devrait pas être diffusé au grand public, à moins que les espèces ne soient que numérotées.

## RÉFÉRENCES

---

- Bouchard, A., D. Barabé, M. Dumais et S. Hay. 1983. Les plantes vasculaires rares du Québec. Syllogeus no 48. Musée national des sciences naturelles, Ottawa. 79 pages
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ. 2008. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 pages.
- Clark, T. H. 1972. Région de Montréal Area. Rapport géologique no 152. Ministère des Richesses naturelles du Québec, Québec. 244 pages + 1 carte.
- Communauté métropolitaine de Montréal – CMM. 2002. Projet de règlement de contrôle intérimaire. Présentation à la Commission d'aménagement, le 7 novembre 2002.
- Farrar, J. L. 1995. Les arbres du Canada. Fides et le Service canadien des forêts, Saint-Laurent et Ottawa. 502 pages.
- Gouvernement du Québec. 2005. Plan gouvernemental sur la diversité biologique: le ministre Mulcair annonce la désignation de 25 espèces floristiques menacées ou vulnérables et de 30 de leurs habitats. Communiqué de presse du 17 août 2005. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 5 pages.
- 10
- Labrecque, J. et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 pages.
- Lavoie, G. 1992. Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Direction de la conservation et du patrimoine écologique, ministère de l'Environnement du Québec, Québec. 180 pages.
- Lavoie, N. 1996. Résultats d'enquête sur les écosystèmes forestiers exceptionnels au Québec. Rapport préparé pour le Ministère des Ressources naturelles du Québec, Québec. 42 pages + 9 annexes.
- Marie-Victorin, F. 1997. Flore laurentienne. Troisième édition mise à jour et annotée par L. Brouillet, S. G. Hay, I. Goulet, M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal. 1093 pages.
- Sabourin, A. 2008. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et des principaux groupements végétaux du boisé de Châteauguay. Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard. 11 pages.
- Seymour, F. C. 1969. The Flora of New England. The Charles E. Tuttle Company: Publishers. Rutland, Vermont. 596 pages.
- Villeneuve, N. 1994. Les écosystèmes forestiers exceptionnels au Québec. Rapport préparé pour le Ministère des Ressources naturelles du Québec et Dessau Environnement Ltée., Québec. 41 pages + 2 annexes.

Annexe : Limites du territoire étudié



**Inventaire des bryophytes de la Ceinture verte Châteauguay-Léry**

Taxon	Autorités	Territoire				
		Boisé F.-Seguin	Boisé Bingo	Ruisseau St-Jean	Parc de la Commune	Île St-Bernard
<i>Amblystegium serpens</i>	(Hedw.) Schimp.			•		•
<i>Anomodon attenuatus</i>	(Hedw.) Hüb.	•⊗				
<i>Atrichum altecristatum</i>	(Renauld & Cardot) & al.	⊗	•			
<i>Atrichum crispulum</i>	Besch.	•⊗				
<i>Atrichum tenellum</i>	(Röhl.) Bruch & Schimp.		•			
<i>Atrichum undulatum</i>	(Hedw.) P. Beauv.		•			
<i>Barbulaunguiculata</i>	Hedw.			•		
<i>Brachythecium acuminatum</i>	(Hedw.) Aust.	•				
<i>Brachythecium acutum</i>	(Mitt.) Sull.			•		
<i>Brachythecium albicans</i>	(Hedw.) Schimp.		•			•
<i>Brachythecium calcareum</i>	Kindb.	•				•
<i>Brachythecium campestre</i>	(C. Müll.) B.S.G.		•	•		•
<i>Brachythecium falcatum</i>	(C.J. Hartm.) Kindb.	⊗			•	
<i>Brachythecium laetum</i>	(Brid.) Schimp.			•		
<i>Brachythecium novae-angliae</i>	(Sull. & Lesq.) Jaeg.	•⊗				
<i>Brachythecium populeum</i>	(Hedw.) B.S.G.	⊗	•			
<i>Brachythecium rutabulum</i>	(Hedw.) B.S.G.	•	•	•	•	
<i>Brachythecium salebrosum</i>	(Web. & Mohr) B.S.G.	•	•	•		
<i>Brachythecium velutinum</i>	(Hedw.) B.S.G.				•	
<i>Bryum argenteum</i>	Hedw.	•	•			
<i>Bryum caespiticium</i>	Hedw.			•		
<i>Bryum capillare</i>	Hedw.	•	•	•	•	
<i>Bryum creberrimum</i>	Taylor			•		
<i>Bryum lisaе</i> var <i>cuspidatum</i>	(B.S.G.) Marg.			•		
<i>Callicladium haldanianum</i>	(Grev.) Crum			•		•
<i>Campylium sp</i>						•
<i>Campyliadelphus chrysophyllus</i>	(Brid.) Kanda	⊗				
<i>Campylophyllum hispidulum</i>	(Brid.) Hedenäs					•
<i>Ceratodon purpureus</i>	(Hedw.) Brid.		•	•	•	
<i>Chiloscyphus profundus</i>	(Nees) J.J. Engel & R.M. Schust.	•		•		•
<i>Climacium americanum</i>	Brid.	•••				
<i>Climacium dendroides</i>	(Hedw.) Web. & Mohr	•				
<i>Ctenidium subrectifolium</i>	(Brid.) W.R. Buck & B.H. Allen			••		•
<i>Dichelyma pallescens</i>	B.S.G.			•		
<i>Dicranum montanum</i>	Hedw.			•		•
<i>Dicranum scoparium</i>	Hedw.			•		
<i>Didymodon acutus</i>	(Brid.) K. Saito				•	
<i>Drepanocladus aduncus</i>	(Hedw.) Warnst.			•		
<i>Entodon cladorrhizans</i>	(Hedw.) Müll. Hal.	•		•		
<i>Entodon seductrix</i>	Müll. Hal.	⊗		•		•
<i>Eurhynchiastrum pulchellum</i>	(Hedw.) Jenn.	•				
<i>Fissidens bushii</i>	(Cardot & Thér.) Cardot & Thér.	⊗				

<i>Fissidens dubius</i>	P. Beauv.	• ⊕				
<i>Fissidens taxifolius</i>	Hedw.		•		•	
<i>Frullania eboracensis</i>	Gottsche				•	•
<i>Haplocladium microphyllum</i>	(Hedw.) Broth.				•	•
<i>Hygroamblystegium varium</i>	(Hedw.) Lindb.	•	•		•	
<i>Hypnum curvifolium</i>	Hedw.	•			•	
<i>Hypnum imponens</i>	Hedw.				•	
<i>Hypnum lindbergii</i>	Mitt.				•	
<i>Hypnum pallescens</i>	(Hedw.) P. Beauv.				•	•
<i>Kindbergia praelonga</i>	(Hedw.) Ochyra					•
<i>Koponeniella graminicolor</i>	(Brid.) Huttunen & al.	•				
<i>Leptodictyum riparium</i>	(Hedw.) Warnst.				•	
<i>Leptodictyum trichopodium</i>	(Schultz) Warnst.				•	
<i>Lescuraea patens</i>	(Lindb) Arnell & C. Jens.				•	•
<i>Leskea polycarpa</i>	Hedw.	•			•	•
<i>Leucobryum glaucum</i>	(Hedw.) Angstr. ex Fries	•				
<i>Leucodon sciuroides</i>	(Hedw.) Schwägr.				•	
<i>Nyholmiella obtusifolia</i>	Schimp. ex ...				•	
<i>Orthotrichum obtusifolium</i>	Brid.				•	•
<i>Orthotrichum ohioense</i>	Sull. & Lesq.				•	
<i>Orthotrichum speciosum</i>	Nees & Sturm.				•	
<i>Pelekium pigmaeum</i>	(Schimp.) A. Touw	⊕				
<i>Physcomitrella patens</i>	(Hedw.) Bruch & Schimper				•	
<i>Plagiochila porelloides</i> var. <i>Porelloides</i>	(Torrey ex Nees) Lindenb.	•				
<i>Plagiomnium ciliare</i>	(C. Müll.) Kop.	•				
<i>Plagiomnium cuspidatum</i>	(Hedw.) Kop.	• ⊕	•		•	•
<i>Plagiomnium drummondii</i>	(Bruch & Schimp.) Kop.	•			•	•
<i>Plagiomnium medium</i>	(B.S.G.) Kop.				•	
<i>Plagiomnium rostratum</i>	(Schrad.) Kop.				•	
<i>Platygyrium repens</i>	(Brid.) B.S.G. [(Brid.) Schimp.]				•	•
<i>Pleurozium schreberi</i>	(Brid.) B.B. Mitt.				•	•
<i>Pohlia nutans</i> [?]	(Hedw.) Lindb.					•
<i>Polytrichastrum formosum</i> var. <i>densifolium</i>	(Wilson ex Mitt.) Z. Iwats & Nog.		•			
<i>Polytrichum commune</i>	Hedw.	•				
<i>Ptilidium pulcherrimum</i>	(Weber) Vain.				•	•
<i>Ptilidium ciliare</i>	(L.) Hampe				•	
<i>Pylaisiella polyantha</i>	(Hedw.) Grout.				•	•
<i>Pylaisiella selwynii</i>	Kindb.				•	•
<i>Radula complanata</i>	(L.) Dumort.	•				
<i>Tetraphis pellucida</i>	Hedw.				•	
<i>Thuidium assimile</i>	(Mitt.) A. Jaeger	•				
<i>Thuidium delicatulum</i>	(Hedw.) B.S.G.	•				
<i>Thuidium minutulum</i>	(Hedw.) B.S.G.				•	
<i>Thuidium recognitum</i>	(Hedw.) Lindb.	•				
<i>Trichodon cylindricus</i>	(Hedw.) Schimp.				•	•
<i>Ulota coarctata</i>	(P. Beauv.) Hammar					•
<i>Ulota crispa</i>	(Hedw.) Brid.				•	•

**Légende :** 1- Les espèces nouvelles sont surlignées en vert foncé / 2- Les espèces observées pour la première fois dans un territoire donné sont surlignées en vert pâle / 3- les espèces rares retrouvées plus d'une fois dans un territoire donné sont marquées de plus d'un point et surlignées en bleu pâle.

Le symbole  = espèces identifiées de mars 2017 à mars 2018

# Inventaire de l'avifaune

## Ceinture verte Châteauguay-Léry



[ Club des ornithologues de  
Châteauguay ]



## Table des matières

Introduction et objectifs.....	3
Méthodologie .....	4
Ceinture verte Châteauguay-Léry.....	6
Description des zones inventoriées.....	7
Zone A.....	7
Zone B.....	7
Zone C.....	7
Zone D.....	7
Limites du territoire étudié .....	8
Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs .....	9
Résultats .....	10
Zone A.....	13
Zone B.....	16
Zone C.....	18
Zone D.....	20
Remerciements.....	22

## **Introduction et objectifs**

Le Club des ornithologues de Châteauguay (COC) est un organisme à but non lucratif fondé en 1992. Le COC est membre du Regroupement Québec-Oiseaux (RQO) et il est également reconnu par le service des Loisirs de la Ville de Châteauguay. Le COC compte 35 membres dont 18 familles et 17 membres individuels. Dans le cadre de ses activités régulières, le COC participe au programme d'inventaire des oiseaux menacés du Québec, collabore aux projets de la corporation Héritage Saint-Bernard, organise de nombreuses excursions d'observations, reçoit des conférenciers et publie un journal.

### **Les objectifs du COC sont :**

- Promouvoir le loisir ornithologique;
- Prôner le respect de l'environnement faunique;
- Contribuer à la protection des oiseaux et de leur habitat;
- Sensibiliser la population à l'avifaune.

C'est en répondant à l'invitation du comité de citoyens S.O.S. centre écologique Fernand-Seguin que le conseil d'administration du COC a décidé de réaliser un inventaire aviaire dans les boisés non protégés de la Ceinture verte de Châteauguay-Léry (voir carte ci-dessous). L'objectif de cet inventaire est de connaître les espèces d'oiseaux qui utilisent ce territoire pour s'alimenter, se reposer et pour y nicher. C'est avec beaucoup de fierté que le conseil d'administration présente le rapport de cet inventaire, qui d'ailleurs, s'est avéré le plus grand projet du COC depuis sa fondation.

## Méthodologie

Les données contenues dans ce rapport ont été récoltées, entre septembre 2008 et la mi-juin 2009, par des membres du Club des ornithologues de Châteauguay ainsi que par quelques invités.

L'inventaire s'est effectué sur l'ensemble du territoire boisé non-protégé de la Ceinture verte. Le refuge faunique Marguerite-D'Youville, les terrains protégés du territoire du ruisseau Saint-Jean et le Centre écologique Fernand-Seguin<sup>1</sup> ont été exclus de cet inventaire.

Les participants à l'inventaire ont visité l'ensemble du territoire à de nombreuses reprises et ils y ont noté toutes les espèces d'oiseaux vues ou entendues, leur nombre, ainsi que tout comportement permettant de déterminer la possibilité, la probabilité ou la confirmation (voir les indicateurs du tableau ci-dessous) qu'une espèce est nicheuse sur le territoire étudié. Ainsi, lors de chaque visite, un feuillet d'observations quotidiennes<sup>2</sup> a été rempli. Nous avons préalablement vérifié dans l'Atlas des oiseaux nicheurs (1996), la période de nidification de chacun des oiseaux potentiellement présents sur le territoire d'étude. Lorsqu'une espèce est présente sur le terrain pendant sa période de nidification, plusieurs comportements (voir section Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs) permettent de déterminer si l'oiseau utilise cet habitat potentiel pour nicher.

Pendant la période de nidification, les comportements ont été identifiés, notés et classés selon trois degrés (nidification possible, nidification probable et nidification confirmée). Toutes les observations ont été soumises électroniquement<sup>3</sup> à la base de données ornithologiques ÉPOQ<sup>4</sup> (Étude des populations d'oiseaux du Québec) géré par le RQO. La compilation finale des données a été réalisée à l'aide du logiciel SGDO 5.0 qui permet au COC de compiler les feuillets soumis à ÉPOQ. Au total, 302,5 heures d'observation ont été compilées et 137 feuillets d'observations quotidiennes ont été complétés dans le cadre de cet inventaire.

En plus des oiseaux nicheurs, nous avons noté toutes les autres espèces d'oiseaux observés au cours de l'inventaire. De nombreuses espèces utilisent le territoire à l'étude à d'autres fins que la nidification. Certains oiseaux y chassent, s'y nourrissent, s'y reposent, y passent quelques temps ou y font une halte pendant leurs migrations tandis que d'autres survolent simplement le territoire durant leurs déplacements quotidiens.

---

<sup>1</sup>Le Club des ornithologues de Châteauguay croyait que le centre écologique Fernand-Seguin était un site protégé.

<sup>2</sup> <http://quebecoiseaux.org/files/feuille.pdf>

<sup>3</sup> <http://www.oiseauxqc.org/feuille.jsp>

<sup>4</sup> Les données contenu dans ÉPOQ peuvent être consulté moyennant des frais en communiquant avec le coordonnateur d'ÉPOQ à l'adresse suivante : [epoq@quebecoiseaux.org](mailto:epoq@quebecoiseaux.org)

Il existe certaines observations historiques sur le site à l'étude, mais les résultats présentés dans le présent rapport contiennent seulement les observations obtenues dans le cadre de l'inventaire du COC.

Les résultats présentés ici ne sont pas exhaustifs. Il est fort probable que le nombre d'oiseaux présents dans les zones à l'étude soit beaucoup plus grand ainsi que le nombre d'espèces nicheuses. Plusieurs oiseaux utilisent, lorsqu'il y en a, les corridors forestiers qui longent les cours d'eau pour se déplacer d'une aire d'alimentation à un espace de repos, à un site de nidification, ou encore, lors de leurs migrations saisonnières. Ces faits sont attestés par le nombre d'espèces d'oiseaux inventoriées à ce jour au refuge faunique Marguerite-D'Youville (territoire dans le nord de la Ceinture verte), soit 214. D'ailleurs, chaque année, de nouvelles espèces s'ajoutent au répertoire des oiseaux identifiés au refuge faunique Marguerite-D'Youville.

## Ceinture verte Châteauguay-Léry

(Incluant les terrains protégés)



## **Description des zones inventoriées**

Le territoire à l'étude a été divisé en 4 zones (A, B, C, D). Les zones ont été divisées selon les routes qui traversent la ceinture verte. Les limites municipales n'ont pas été considérées car elles sont impossibles à localiser en forêt et que les frontières administratives n'ont aucun impact sur les déplacements et la nidification des oiseaux.

### **Zone A**

La zone A est contiguë au centre écologique Fernand-Seguin. Cette zone, qui encercle le terrain de golf Bellevue, est limitée à l'est par le boulevard René-Lévesque, au sud par le nouveau tracé de l'autoroute 30 et par le boulevard de Léry (route 132). On retrouve sur ce territoire une multitude d'habitats intéressants pour les oiseaux tels que des prucheraies, des érablières, quelques petits milieux humides ainsi que de nombreuses friches à arbustes. Il y a un grand réseau de sentiers dans ce secteur ce qui facilite beaucoup l'inventaire.

### **Zone B**

Cette zone, la plus restreinte, est délimitée par les boulevards René-Lévesque et Brisebois, l'avenue Bourdon et un quartier résidentiel situé au sud de la rue Principale. Environ la moitié de cette zone est occupée par une érablière mature, l'autre moitié est caractérisée par une friche à arbustes où une grande diversité d'espèces floristiques prospère. Cette zone est entièrement située à l'intérieur de la municipalité de Châteauguay.

### **Zone C**

Il y a dans cette zone, un très grand réseau de sentiers qui permet de parcourir facilement les divers habitats qu'on y retrouve. Ce territoire est composé de nombreuses friches à arbustes, d'une vieille érablière ainsi que de milieux plus humides qui sont périodiquement inondables. Une cédrière est également présente dans ce secteur. Cette zone est bordée au sud par le boulevard René-Lévesque, à l'ouest par le chemin Saint-Bernard, au nord par le territoire du ruisseau Saint-Jean et à l'est par des quartiers résidentiels. Cette zone étant limitrophe au territoire du ruisseau Saint-Jean, on peut y retrouver des espèces aquatiques.

### **Zone D**

La zone D est composée de tous les secteurs n'appartenant pas à la Fondation de la faune du Québec (FFQ), situés entre le lac St-Louis et le chemin Saint-Bernard. Cette zone diffère beaucoup des autres; elle est principalement composée de marais et de forêts humides. À court terme, ce secteur est le moins menacé puisque les milieux humides sont mieux protégés au niveau de la loi et que cette zone est déjà morcelée par des terrains protégés appartenant à la FFQ et gérés par Héritage Saint-Bernard.

Limites du territoire étudié



## **Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs**

### **Nicheur possible**

**H** Présence d'un oiseau adulte dans son habitat en période de nidification

### **Nicheur probable**

**P** Couple présent dans son habitat en période de nidification

**T** Comportement territorial (chant et querelle avec un voisin)

**C** Comportement nuptial : parade, copulation ou échange de nourriture entre adultes

**V** Visite par un oiseau adulte d'un site de nidification probable. À ne pas confondre avec un site de repos

**A** Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours

**N** Forage d'une cavité par des pics

### **Nicheur confirmé**

**CN** Construction d'un nid ou transport de matériel (exception faites des pics)

**NU** Nid vide ayant été utilisé ou coquille d'œuf de la présente saison

**AT** Adulte transportant de la nourriture (pour des jeunes) durant sa période de nidification

**PH** Preuve physiologique (i.e. plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte) observé sur un oiseau en main

**DD** Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention

**NO** Oiseau gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)

**FE** Adulte transportant un sac fécal

**JE** Jeune en duvet ou jeune venant de quitter le nid, incapable de soutenir le vol sur de longues distances

**NJ** Nid contenant des œufs ou des jeunes



## Résultats

L'inventaire de l'avifaune nous a permis d'observer 125 espèces d'oiseaux dont 71 oiseaux nicheurs.

Résultats combinés des quatre zones à l'étude

Nombre d'oiseaux observés : 125

Nombre d'oiseaux nicheurs : 71

Nombre d'heures d'inventaire : 302,5h

Nombre de feuillets ÉPOQ : 137

Résultats combinés des 4 zones à l'étude				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bernache du Canada		X		P
Canard branchu		X		P, V
Canard noir	X			H
Canard colvert		X		P
Gélinotte huppée	X			H
Dindon sauvage		X		P, H
Grèbe à bec bigarré	X			H
Butor d'Amérique	X			H
Bihoreau gris	X			H
Râle de Virginie	X			H
Marouette de Caroline	X			H
Épervier de Cooper	X			H
Pluvier kildir	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique			X	H, C, NJ
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé		X		H, A
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	V, T, P, H, AT, NO
Pic mineur			X	H, AT, CN, NO
Pic chevelu			X	P, AT, NO
Pic flamboyant			X	H, P, AT
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est		X		H, P, T
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyran huppé		X		H, T
Tyran tritri			X	CN, NO
Viréo aux yeux rouges			X	H, AT, CN, NO
Geai bleu			X	H, T, C, CN

## Résultats combinés des 4 zones à l'étude

### Oiseaux nicheurs (suite)

Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Hirondelle bicolor	X			H
Hirondelle rustique	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Mésange bicolor	X			H
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Grimpereau brun	X			H
Troglodyte familial	X			H
Troglodyte des marais	X			H
Grive fauve	X			H
Grive solitaire	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, AT, NO, CN, JE
Moqueur chat			X	H, CN, AT
Moqueur roux	X			H
Étourneau sansonnet			X	CN, AT
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline obscure	X			H
Paruline à joue grises	X			H
Paruline à collier	X			H
Paruline jaune			X	H, P, CN, NO, AT
Paruline à flancs marrons	X			H
Paruline à gorge noire	X			H
Paruline à poitrine baie	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante			X	H, P, T, CN, AT
Paruline couronnée			X	H, AT
Paruline masquée	X			H
Tangara écarlate			X	NO
Bruant familial	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant des marais	X			H
Bruant à gorge blanche		X		H, T
Cardinal rouge			X	H, P, AT
Cardinal à poitrine rose			X	H, C, P, NO
Passerin indigo		X		H, T
Carouge à épauettes			X	H, P, AT
Quiscale bronzé			X	H, CN, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, T, P, CN, NO
Chardonneret jaune		X		H, T

## Résultats combinés des 4 zones à l'étude

### Autres espèces observées

Oie des neiges	Roitelet à couronne rubis
Sarcelle d'hiver	Roitelet à couronne dorée
Cormoran à aigrettes	Grive à dos olive
Grand Héron	Moqueur polyglotte
Grande Aigrette	Pipit d'Amérique
Héron vert	Jaseur boréal
Urubu à tête rouge	Paruline à ailes dorées
Busard Saint-Martin	Paruline verdâtre
Balbusard pêcheur	Paruline à tête cendrée
Épervier Brun	Paruline à croupion jaune
Buse à épaulettes	Paruline à gorge orangée
Buse à queue rousse	Paruline bleue
Crécerelle d'Amérique	Paruline à couronne rousse
Faucon pèlerin	Paruline rayée
Faucon émerillon	Paruline à calotte noire
Grand-duc d'Amérique	Paruline du Canada
Goéland à bec cerclé	Bruant des champs
Sterne pierregarin	Bruant hudsonien
Pigeon biset	Bruant fauve
Moucherolle des saules	Bruant de Lincoln
Moucherolle phébi	Bruant à couronne blanche
Viréo à tête bleue	Junco ardoisé
Viréo mélodieux	Quiscale rouilleux
Viréo de Philadelphie	Durbec des sapins
Grand Corbeau	Sizerin flammé
Hirondelle noire	Tarin des pins
Sittelle à poitrine rousse	Moineau domestique

## Zone A

Nombre d'oiseaux observés : 107

Nombre d'oiseaux nicheurs : 54

Nombre d'heures d'inventaire : 141h.20min.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 55

Zone A				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Canard branchu		X		P
Gélinotte huppée	X			H
Dindon sauvage		X		P, H
Pluvier kildir	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique			X	NJ
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé	X			H
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé		X		V, T, P, H
Pic mineur			X	H, AT, NO
Pic chevelu				AT, NO
Pic flamboyant		X		H, P
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est	X			H
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyran huppé	X			H
Tyran tritri			X	CN,
Viréo aux yeux rouges			X	H, AT, CN, NO
Geai bleu	X			H
Corneille d'Amérique	X			H
Hirondelle bicoloré	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Troglodyte familier	X			H
Grive fauve	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, AT, CN
Moqueur chat			X	H, CN
Moqueur roux	X			H
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline obscure	X			H
Paruline à joue grises	X			H
Paruline à collier	X			H

## Zone A

### Oiseaux nicheurs (suite)

Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Paruline jaune			X	H, P, CN, NO
Paruline à gorge noire	X			H
Paruline à poitrine baie	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante		X		H, P
Paruline couronnée			X	H, AT
Paruline masquée	X			H
Tangara écarlate			X	NO
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur	X			H
Cardinal rouge	X			H
Cardinal à poitrine rose		X		H, P
Passerin indigo	X			H
Carouge à épaulettes			X	P, AT
Quiscale bronzé			X	H, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, P, CN
Chardonneret jaune	X			H

Zone A	
Autres espèces observées	
Oie des neiges	Grimpereau brun
Bernache du Canada	Roitelet à couronne rubis
Canard colvert	Roitelet à couronne dorée
Cormoran à aigrettes	Grive à dos olive
Grand Héron	Grive solitaire
Grande Aigrette	Étourneau sansonnet
Bihoreau gris	Pipit d'Amérique
Urubu à tête rouge	Jaseur boréal
Busard Saint-Martin	Paruline à ailes dorées
Épervier Brun	Paruline à tête cendrée
Épervier de Cooper	Paruline à croupion jaune
Buse à queue rousse	Paruline à gorge orangée
Faucon pèlerin	Paruline à couronne rousse
Faucon émerillon	Paruline rayée
Grand-duc d'Amérique	Paruline à calotte noire
Goéland à bec cerclé	Paruline du Canada
Sterne pierregarin	Bruant des champs
Moucherolle des saules	Bruant hudsonien
Moucherolle phébi	Bruant fauve
Viréo à tête bleue	Bruant de Lincoln
Viréo mélodieux	Bruant à couronne blanche
Viréo de Philadelphie	Junco ardoisé
Grand Corbeau	Quiscale rouilleux
Hirondelle noire	Durbec des sapins
Hirondelle rustique	Sizerin flammé
Mésange bicolore	Tarin des pins
Sittelle à poitrine rousse	

## Zone B

Nombre d'oiseaux observés : 60

Nombre d'oiseaux nicheurs : 35

Nombre d'heures d'inventaire : 29h.10min.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 16

Zone B				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bécasse d'Amérique		X		C
Tourterelle triste	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	AT, NO
Pic chevelu			X	CN, NO
Pic flamboyant		X		P
Pioui de l'Est	X			H
Moucherolles des aulnes	X			H
Tyran huppé	X			H
Tyran tritri			X	CN, NO
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu			X	H, CN
Corneille d'Amérique	X			H
Hirondelle bicolore	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, JE
Moqueur chat			X	H, CN
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline jaune			X	H, AT
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante	X			H
Paruline couronnée	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant à gorge blanche	X			H
Cardinal rouge			X	H, AT
Cardinal à poitrine rose			X	H, C, NO
Carouge à épaulettes	X			H
Quiscale bronzé	X			H
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore		X		H, T, P
Chardonneret jaune	X			H

Zone B	
Autres espèces observées	
Oie des neiges	Moucherolle des saules
Bernache du Canada	Roitelet à couronne rubis
Canard colvert	Grive à dos olive
Cormoran à aigrettes	Moqueur polyglotte
Grand Héron	Étourneau sansonnet
Grande Aigrette	Jaseur boréal
Urubu à tête rouge	Paruline verdâtre
Buse à épaulettes	Paruline à croupion jaune
Buse à queue rousse	Paruline à gorge noire
Goéland à bec cerclé	Bruant hudsonien
Pic mineur	Junco ardoisé
Sitelle à poitrine rousse	Moineau domestique
Moucherolle phébi	



## Zone C

Nombre d'oiseaux observés : 90

Nombre d'oiseaux nicheurs : 53

Nombre d'heures d'inventaire : 117h.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 54

Zone C				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Canard branchu		X		P, V,
Canard colvert		X		P
Épervier de Cooper	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique	X			H
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé		X		A
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	T, AT
Pic mineur	X			H
Pic chevelu	X			H
Pic flamboyant			X	AT
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est		X		T
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyran huppé		X		H, T
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu		X		H, T, C
Corneille d'Amérique			X	AT,
Hirondelle bicolore	X			H
Hirondelle rustique	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Mésange bicolore	X			H
Sitelle à poitrine blanche	X			H
Grimpereau brun	X			H
Troglodyte familier	X			H
Grive fauve	X			H
Grive solitaire	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, NO
Moqueur chat			X	H, AT
Étourneau sansonnet			X	CN, AT
Jaseur d'Amérique	X			H

Zone C				
Oiseaux nicheurs (suite)				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Paruline jaune			X	H, AT
Paruline à flancs marrons	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante			X	H, P, T, CN, AT
Paruline couronnée	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant des marais	X			H
Bruant à gorge blanche		X		T
Cardinal rouge		X		H, P
Cardinal à poitrine rose			X	H, P, AT
Passerin indigo		X		H, T
Carouge à épaulettes		X		H, P
Quiscale bronzé			X	H, CN, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, P, NO
Chardonneret jaune		X		H, T

Zone C	
Autres espèces observées	
Oie des neiges	Grand Corbeau
Bernache du Canada	Roitelet à couronne dorée
Gélinotte huppée	Roitelet à couronne rubis
Cormoran à aigrettes	Jaseur boréal
Grand Héron	Grive à dos olive
Grande Aigrette	Paruline à croupion jaune
Héron vert	Paruline à gorge noire
Bihoreau gris	Paruline rayée
Urubu à tête rouge	Paruline à joues grises
Balbusard pêcheur	Paruline à collier
Busard Saint-Martin	Paruline à tête cendrée
Buse à épaulettes	Paruline bleue
Buse à queue rousse	Tangara écarlate
Crécerelle d'Amérique	Bruant fauve
Faucon émerillon	Bruant à couronne blanche
Goéland à bec cerclé	Junco ardoisé
Pigeon biset	Quiscale rouilleux
Moucherolle des saules	Moineau domestique
Viréo à tête bleue	

## Zone D

Nombre d'oiseaux observés : 47

Nombre d'oiseaux nicheurs : 33

Nombre d'heures d'inventaire : 15h

Nombre de feuillets ÉPOQ : 12

Zone D				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bernache du Canada		X		P
Canard branchu		X		V
Canard noir	X			H
Canard colvert		X		P
Grèbe à bec bigarré	X			H
Butor d'Amérique	X			H
Bihoreau gris	X			H
Râle de Virginie	X			H
Marouette de Caroline	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Tourterelle triste	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé	X			H
Pic mineur	X			H
Pic chevelu		X		P
Pic flamboyant	X			H
Pioui de l'Est		X		P
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu	X			H
Corneille d'Amérique			X	CN
Mésange à tête noire			X	AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Troglodyte des marais	X			H
Merle d'Amérique			X	AT
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant chanteur	X			H
Bruant des marais	X			H
Cardinal rouge	X			H
Carouge à épaulettes	X			H
Quiscale bronzé	X			H
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	CN

Zone D	
Autres espèces observées	
Sarcelle d'hiver	Pigeon biset
Cormoran à aigrettes	Grand Corbeau
Grand Héron	Hirondelle bicolore
Grande Aigrette	Roitelet à couronne rubis
Urubu à tête rouge	Moqueur chat
Busard Saint-Martin	Paruline jaune
Goéland à bec cerclé	Chardonneret jaune

## Remerciements

Cet inventaire a requis beaucoup de planification, de préparation et de compilation en plus des 302,5 heures d'observation sur le terrain. Le conseil d'administration du COC tient à remercier tous les bénévoles qui y ont participé. De plus, sans la participation, la disponibilité, l'implication et la générosité des personnes suivantes : Monique Groulx, Robert Saint-Denis, Marc-Philippe Christophe, Isabelle Bourget et Dominic Gendron, un tel projet n'aurait pas pu être complété aussi efficacement.

Pour des informations sur cet inventaire :

Club des ornithologues de Châteauguay  
A/s Dominic Gendron, Vice-président  
15 boulevard Maple,  
Châteauguay, Québec, J6J 3P7  
[gendrondominic@hotmail.com](mailto:gendrondominic@hotmail.com)

Juillet 2009

**INVENTAIRE DE LA FLORE MYCOLOGIQUE DU CENTRE  
ÉCOLOGIQUE FERNAND-SEGUIN ET DES BOISÉS  
ADJACENTS DES VILLES DE CHÂTEAUGUAY-LÉRY**

**Raymond McNeil, professeur émérite  
Département de Sciences biologiques  
Université de Montréal**



*Limacella delicata* var. *glioderma*

*Sowerbiella radiculata* var. *radiculata*



**Châteauguay, Québec, le 1 février 2013**

L'objectif du présent document est de présenter une liste des champignons macroscopiques répertoriés de 1976 à 2006, dans trois boisés de la Ville de Châteauguay, avec débordement sur la Ville de Léry. Il s'agit du site B (voir carte ci-jointe), inventorié, de mai à octobre, de 1976 à 2012, plus intensément (1 visite par semaine) de 1976 à 1985 et de 2004 à 2012, du site C, inventorié de 2004 à 2012 (1-2 visites par semaine), et du boisé du Centre écologique Fernand-Seguin (site A), inventorié de 2004 à 2012. Jusqu'à maintenant, quelque 316 espèces ont été répertoriées dans l'un ou l'autre des trois sites.



**Vue satellite montrant l'emplacement des trois sites inventoriés (fond de carte téléchargé de Google Earth le 27 janvier 2013).**

À l'origine, avant l'expansion de la Ville de Châteauguay et l'aménagement de la route 132, les trois boisés n'en formaient qu'un seul. Le site A (Centre écologique Fernand-Seguin) est situé au sud de la route 132 et du boulevard de Salaberry, à la limite ouest de Châteauguay, et à l'ouest de la Polyvalente Lionel-Paré. Le site B est situé au nord de la rue Principale, à proximité de la jonction de cette rue avec la route 132. Quant au site C, il se trouve enclavé entre la route 132 et le Boul. Brisebois.

Il y aura lieu de décrire les boisés en plus amples détails. Cependant, il s'agit dans l'ensemble d'érablières dominées par l'érable à sucre et comportant des chênes, des

hêtres, des caryers, des tilleuls, des frênes, des noyers, des ostryers, etc. Le site A comprend aussi une plantation d'épinettes près de l'entrée du boisé, à proximité de la Polyvalente Lionel-Paré. Le site A comprend finalement une prucheraie, enclavée dans le boisé de feuillus (A1). Ces deux entités (pessière et prucheraie) n'ont été inventoriées en détails que de 2010 à 2012. Leur inventaire détaillé se poursuivra en 2013. Le secteur C est en grande partie plus mature que les deux autres.

Les trois zones de feuillus présentent leur plus grande diversité mycologique de la mi-juin à la fin d'août, contrairement aux secteurs de conifères (pessière et prucheraie) qui sont plus riches en espèces de la mi-août jusqu'en octobre.

La fréquence d'occurrence des espèces est basée principalement sur le site MycoQuebec.org. La plupart des espèces y sont qualifiées de **commune, peu commune, occasionnelle, rare ou très rare**. Dans les remarques au tableau qui suit, seules sont qualifiées les espèces d'occurrence très rare (**TR**), rare (**R**), occasionnelle (**OC**) ou peu commune (**PC**); les espèces communes ne sont l'objet d'aucun commentaire.

Il y a des espèces **très rares** qui présentent un caractère d'unicité particulier. L'occurrence de ces seules espèces dans les boisés de Châteauguay-Léry justifie leur préservation dans toute leur intégrité:

*Cantharellus appalachiensis* (site B), très rare; un des 2-3 sites où l'espèce est régulièrement présente chaque année au Québec.

*Caulorhiza hygrophoroides* (site B), espèce très rare, mentionnée uniquement à 2 sites au Québec.

*Entoloma luridum* (sites A et B), espèce très rare, mentionnée moins de 5 fois au Québec.

*Entoloma mephiticum* (site A), espèce très rare, mentionnée moins de 5 fois au Québec.

*Fistulina hepatica* (site A), espèce très rare mentionnée qu'à 2 ou 3 sites au Québec.

*Geastrum fimbriatum* (site B), espèce très rare, seulement 3-5 mentions pour le Québec.

*Gymnopus ocior* (sites A et B), espèce très rare, les deux seuls sites où l'espèce a été



trouvée au Québec.

*Helvella lactea* (site A), espèce très rare, mentionnée pour la première fois pour le Québec, trouvée au même site à trois reprises depuis 2006. Certains auteurs ont considéré *H. lactea* comme une variété blanche de *H. lacunosa*.

*Humidicutis auratocephala* (site A), espèce très rare, mentionnée moins de 5 fois au Québec.

*Hygrocybe ruber* (site A), espèce très rare, mentionnée pour la première fois et une seule fois au Québec.

*Lactarius corrugis* (site C), espèce très rare, mentionnée moins de 5 fois au Québec.

*Lactarius speciosus* (site A), espèce très rare, mentionnée à moins de 5 sites au Québec.

*Limacella delicata* var. *glioderma* (site B), espèce très rare, mentionnée que 2-3 fois au Québec.

*Mycena leptophylla* (site B), espèce très rare, mentionnée seulement à 2-3 sites au Québec.

*Peziza griseorosea* (site B), espèce très rare, mentionnée une seule fois au Québec.

*Pholiota gummosa* (Site A), très rare, la seule et unique mention au Québec faite au site A. L'espèce n'a probablement pas été trouvée ailleurs en Amérique.

*Pluteus pellitus* (site B), espèce très rare, mentionnée apparemment une seule fois au Québec.

*Psathyrella cernua* (site A), espèce très rare, apparemment la seule mention pour le Québec.

*Rutstroemia longipes* (site B), très rare, la seule et unique mention pour le Québec.

*Scutellinia blumenaviensis* (Syn. *S. asperrima*) (Site A), très rare, espèce connue dans les Antilles, mentionnée pour la première fois pour le Québec, et probablement pour l'Amérique du Nord

*Sowerbiella radicalata*, var. *radiculata* (site B), espèce très rare, mentionnée pour la première fois pour le Québec, et probablement pour le Canada.

*Volvariella cinerea* (site A), espèce très rare, seulement 2 ou 3 mention pour le Québec.

Dû au fait qu'ils comportent tous de nombreux troncs renversés, des chicots, et beaucoup de bois très pourri à la surface du sol, les trois sites ont une fonge constituée principalement d'espèces saprophytiques (décomposeurs). Un pourcentage plus faible est constitué d'espèces qui croissent au sol; il s'agit d'espèces saprophytiques qui croissent sur des débris végétaux (litières de feuilles mortes, bois pourri enfoui), ou d'espèces qui vivent en association symbiotique avec les arbres et les plantes, association bénéfique tant à l'arbre qu'au champignon, nommée mycorhize.

Le règne des Fungi (ou des champignons) comprend deux embranchements ou phyla, les Ascomycètes et les Basidiomycètes. Les Myxomycètes, partie du règne des Protozoa, jadis inclus dans les Fungi, ne sont plus considérés comme des champignons, mais les espèces les plus communes sont quand même incluses dans la majeure partie des guides de détermination des champignons.

Les embranchements ou phyla se subdivisent à leur tour en Classes, Sous-classes, Ordres, Familles, Genres et Espèces. La plus récente classification (Kirk et al. 2008), basée sur les recherches en génétique et en biologie moléculaire des 25 dernières années, est passablement complexe pour les non-spécialistes. Pour cette raison, les mycologues amateurs ont l'habitude de regrouper les champignons en six grandes catégories selon l'emplacement de leur partie fertile qui comporte les asques ou les basides: les champignons à lamelles, les champignons à tubes et à pores, les champignons à plis, les champignons à aiguillons, ceux à hyménium lisse et les vesses-de-loup.

Cependant, pour des raisons pratiques et didactiques, il y a lieu de présenter les espèces classées en conformité avec les 22 groupes définis artificiellement par le Cercle des Mycologues de Montréal (Després et al. 2002), mais inspirés de Pomerleau (1980), sur la base d'ensembles de caractéristiques communes visibles à l'œil nu (par exemple la couleur de la sporée, la présence ou l'absence d'un pied, la forme du corps fructifère, la présence de lamelles, tubes ou aiguillons, etc.). Je me limite à ne décrire que brièvement ces 22 groupes. Pour plus de détails, consulter McNeil (2006). Je présente la liste des champignons répertoriées dans les boisés de Châteauguay en les groupant, par ordre

alphabétique de genres et d'espèces au sein de ces 22 groupes, dans le même ordre que celui suivi par McNeil (2007).

## **GROUPE 1**

### **Myxomycètes: Lycogales, stémonites, tubifères et analogues**

Les Myxomycètes ont fréquemment, au stade végétatif, l'aspect d'une masse mucilagineuse, gluante et mobile. Ils sont constitués d'une masse libre de protoplasme qui peut s'étendre et se déplacer lentement sur plusieurs centimètres à la surface de leur substrat, cherchant les conditions d'humidité et de chaleur les plus favorables à leur fructification. Ils prennent, au stade reproductif, des formes variées, généralement minuscules (le plus souvent < 5 mm).

## **GROUPE 2**

### **Ascomycètes: Cudonies, morilles, gyromitres, pézizes, helvelles, trichoglosses, dermatoses et analogues**

Champignons sans pores, lamelles ni aiguillons, en forme de vases avec ou sans pied, d'éponges avec pied, de petites massues, de nodules, de pustules de couleurs variées, de croûtes, de galles d'apparence charbonneuse, ou de dermatoses parasitant d'autres champignons. L'embranchement des Ascomycètes constitue un groupe de champignons connu des mycologues et des gourmets parce qu'il comprend les morilles et les truffes.

## **GROUPE 3**

### **Champignons à texture gélatineuse: Oreilles de Judas, trémelles et analogues**

Champignons de texture gélatineuse, en forme de cervelles, d'oreilles ou de cornes, le plus souvent sur le bois, à surface fertile sans lamelles, ni tubes, ni aiguillons (sauf une exception).

## **GROUPE 4**

### **Polypores, ganodermes, tramètes, stérées et analogues**

La plupart sont des espèces à texture coriace, rarement charnue, sessiles, étalées en croûte sur leur substrat, en forme de console ou sabot, ou stipitées avec un chapeau et un pied central ou latéral. Elles croissent plus souvent sur le bois, mais aussi au sol. Leur surface

fertile est, sauf exception, constituée d'une couche de tubes, inséparables de la chair, lesquels s'ouvrent à l'extérieur par des pores. Elle peut être constituée aussi de plis lamelliformes, de lamelles fendues sur le long, ou de tubes lacérés prenant avec l'âge l'aspect d'aiguillons.

## **GROUPE 5**

### **Hydnes et analogues**

Champignons de texture charnue ou coriace, coralliformes, avec un pied central, ou en console, dont les rameaux ou le dessous du chapeau sont pourvus d'aiguillons.

## **GROUPE 6**

### **Clavaires, ramaires, théléphores et analogues**

Champignons de texture fragile chez les clavaires et ramaires, coriace chez les théléphores, érigés, en forme de bâtonnets, de massues ou en touffes, simples ou abondamment fourchus ou ramifiés en forme d'arbuste ou de corail.

## **GROUPE 7**

### **Chanterelles**

Champignons charnus en forme d'entonnoirs ou de trompettes, à fausses lamelles, à surface fertile pourvue de rides ou de plis lamelliformes plus ou moins profonds, décourants et souvent interveinés.

## **GROUPE 8**

### **Crépidotes, pleurotes, lentins et analogues**

Champignons charnus, à lamelles, dont le pied est excentrique, latéral ou absent, qui croissent sur le bois; la sporée est blanche ou lilas, sauf pour le genre *Crepidotus* qui a une sporée brune, mais qui est placé dans le présent groupe à cause de sa forme.

## **GROUPE 9**

### **Hygrophores**

Champignons charnus, souvent de couleurs vives, à lamelles épaisses, espacées, de texture cireuse au toucher, rattachées au pied ou descendantes le long du pied.

Leur sporée est blanche. Ils croissent au sol, mais aussi parfois sur le bois très pourri.

## **GROUPE 10**

### **Armillaires, tricholomes, clitocybes, laccaires et analogues**

Ce groupe englobe des genres à sporée blanchâtre, à chair épaisse et souvent de moyenne ou grande taille, avec un chapeau ayant généralement plus de 3 cm de diam., sauf dans le cas de certains cystodermes.

## **GROUPE 11**

### **Mycènes, collybies, marasmes et analogues**

Ce groupe hétérogène comprend des genres pour la plupart de petite taille, avec un chapeau ayant souvent moins de 3 cm de diamètre, à sporée blanche, rarement crème ou rose, à chair mince, puis à lamelles reliées au pied ou presque libres.

## **GROUPE 12**

### **Cortinaires, inocybes, hébélomes et analogues**

Ce groupe englobe des champignons charnus, à sporée brun-roux ou brune, à lamelles adnées à émarginées, jamais décurrentes, avec une cortine ayant l'apparence d'une toile d'araignée, du moins au début. Ils croissent presque tous au sol. Les cortinaires ont une sporée brun-roux, des lamelles de couleurs vives, ainsi qu'une cortine. Les inocybes et les hébélomes ont une sporée brune; ils ont une cortine au début, mais sa présence n'est pas toujours évidente. Les inocybes sont pour la plupart bruns.

## **GROUPE 13**

### **Pholiotés, agrocybes, galérines, hypholomes, psilocybes, strophaires et analogues**

Ce groupe englobe des champignons charnus, à sporée brun-roux ou gris-violet, à lamelles reliées au pied, adnées ou adnexées, sans cortine, et souvent pourvus d'un anneau, parfois fugace. Les genres *Agrocybe*, *Conocybe*, *Galerina*, *Gymnopilus* et *Pholiota* ont une sporée brun-roux; les genres *Hypholoma*, *Psilocybe* et *Stropharia* ont une sporée brun violacé ou gris-violet.

## **GROUPE 14**

### **Coprins, psathyrelles et panéoles**

Ce groupe englobe des champignons charnus, à sporée noire, brun noirâtre, brun foncé, ou rarement rose brunâtre, à lamelles libres ou rattachées au pied. Les coprins croissent au sol, sur les pelouses ou le bois pourri; leurs lamelles sont libres et se liquéfient rapidement à maturité.

## **GROUPE 15**

### **Lépiotes et psalliotés**

Ce groupe englobe deux catégories de champignons charnus à lamelles libres, non reliées au pied: 1) les lépiotes à sporée blanche, crème, jaunâtre, rose pâle ou rose crème, et 2) les psalliotés à sporée brune; les deux ont le plus souvent un pied pourvu d'un anneau.

## **GROUPE 16**

### **Entolomes, plutées, volvaires et analogues**

Ce groupe englobe des champignons charnus à sporée rose ou rose brunâtre, à lamelles détachées du pied ou sinuées-échancrées à décurrentes, selon les genres. Ils croissent au sol, sur le bois pourri ou les troncs d'arbres et présentent des couleurs variées.

## **GROUPE 17**

### **Amanites et limacelles**

Ce sont des champignons charnus, à sporée blanche et à lamelles libres ou presque. Le pied des amanites est le plus souvent muni d'un anneau retombant. Il est souvent inséré dans une volve ou sac membraneux, globuleux ou en forme de doigt de gant, à rebord libre, ou terminé par un bulbe ovale ou globuleux, parfois avec un rebord net. Dans d'autres cas, il est orné de lambeaux floconneux qui ceinturent la base du pied d'un ou plusieurs bourrelets concentriques. Les limacelles, sans volve, ont un chapeau et un pied couverts d'une couche glutineuse et un anneau fugace.

## **GROUPE 18**

### **Lactaires**

Les lactaires sont des champignons charnus de couleurs variées, à sporée pâle (blanche,

crème, crème jaunâtre, ocrée, beige rosé), à chair cassante et à lamelles fragiles, reliées au pied (adnées, adnexées ou plus ou moins décurrentes). Ils se distinguent aisément des autres champignons à lamelles par le «lait» (blanc, orange carotte, bleu indigo, rouge vin, translucide, etc.) qui s'écoule de leur chair ou de leurs lamelles à la cassure ou à la coupe.

## **GROUPE 19**

### **Russules**

Les russules sont des champignons charnus à sporée pâle (blanche, crème, jaune, ocrée), dont les lamelles sont reliées au pied (adnées, adnexées ou un peu décurrentes). Les russules se distinguent des lactaires en ne produisant pas de lait à la cassure ou à la coupe. Ils sont pour la plupart des champignons fragiles, à pied cassant et lamelles friables, souvent entières, sans lamellules; leur chapeau, généralement de couleurs variées et vives, contraste avec la couleur blanche ou blanchâtre des lamelles et du pied. La cuticule du chapeau est en partie ou entièrement séparable de la chair; cette caractéristique est un critère de détermination important. Chez certaines espèces, la marge du chapeau est fortement striée-translucide ou sillonnée.

## **GROUPE 20**

### **Gomphides et paxilles**

Ce groupe englobe des champignons charnus, à sporée noirâtre ou olivâtre foncé chez *Chroogomphus* et *Gomphidius*, brune, jaunâtre ou rouille chez *Paxillus* et *Tapinella*. Leurs lamelles sont décurrentes et épaisses; chez *Paxillus* et *Tapinella*, elles sont facilement séparables de la chair du chapeau.

## **GROUPE 21**

### **Bolets**

Les bolets sont des champignons charnus caractérisés par une couche de tubes qui s'ouvrent par des pores ronds ou anguleux, facilement séparable et bien distincte de la chair du chapeau, contrairement aux polypores du groupe 4 qui sont coriaces, avec une couche de tubes non séparable de la chair. La plupart croissent au sol.

## **GROUPE 22**

### **Vesses-de-loup, crucibules, sclérodermes, géastres, phallus et analogues**

Ce sont des champignons jadis classés dans les Gastéromycètes qui, sur la base de leurs caractères génétiques et moléculaires, sont maintenant répartis dans différents ordres et familles des Basidiomycètes. Ils se reproduisent par des basides de forme classique, mais se distinguent des autres Basidiomycètes par le fait que les basides sont dans un tissu fertile interne et demeurent enfermées dans un sac appelé le « péridium », jusqu'à la maturation des spores. Ils croissent au sol ou sur le bois pourri. Certains ont une forme plus ou moins globuleuse, d'autres sont de forme phalloïde, et d'autres ont la forme d'étoiles ou de minuscules nids d'oiseaux.

## RÉFÉRENCES

- Després, J., Y. Lamoureux, R. Boyer, R. Archambault et A. Jean. 2002. Mille et un champignons du Québec. Cédérom, Cercle des mycologues de Montréal inc., Montréal, Québec.
- Kirk, P. M., P. F. Cannon, D. W. Minter et J. A. Stalpers. 2008. Ainsworth & Bisly's Dictionary of the Fungi. CAB International, Wallingford, Oxon, R.-U.
- McNeil, R. 1983. Additions à la flore des champignons du Québec. Nat. can. (Rev. Écol. Syst.) 110: 55-66.
- McNeil, R. 2006. Le grand livre des champignons du Québec et de l'Est du Canada. Éditions Michel Quintin, Waterloo, Québec.
- McNeil, R. 2007. Champignons communs du Québec et de l'Est du Canada. Éditions Michel, Quintin, Waterloo, Québec.
- Pomerleau, R. 1980. Flore des champignons au Québec. Éditions La Presse, Montréal, Québec.
- Pomerleau, R. 1984. Supplément à la flore des champignons au Québec. Éditions La Presse, Montréal, Québec.



## LISTE DES CHAMPIGNONS DU CENTRE ÉCOLOGIQUE FERNAND-SEGUIN ET DES BOISÉS ENVIRONNANTS

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
---------	---	---	---	----	-----	--	-----------

---

### GROUPE 1

#### MYCOMYCÈTES : lycogales, stémonites tubifères et analogues

Arcyria denudata		x				x	OC
Arcyria obvelata (Syn. A. nutans)	x					x	R
Ceratiomyxa fruticulosa var. fruticulosa	x	x				x	
Ceratiomyxa porioides		x				x	OC
Fuligo septica	x	x	x			x	
Fuligo septica var. candida		x				x	OC
Hemitrichia calyculata	x					x	
Hemitrichia clavata		x				x	
Lycogala epidendrum	x	x	x			x	
Physarum polycephalum	x					x	
Reticularia lycoperdon	x	x				x	OC
Stemonitis axyfera	x	x	x			x	
Stemonitis nigrescens		x				x	R

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<b>GROUPE 2</b>							
<b>ASCOMYCÈTES: morilles, pézizes, helvelles et analogues</b>							
Ascocoryne cylichnium		x	x			x	
Ascocoryne sarcoides				x		x	PC
Bisporella citrina	x	x	x			x	
Chlorencoelia torta		x				x	PC
Chlorencoelia versiforme		x				x	PC
Daldinia childiae	x	x				x	
Helvella lactea	x				x		TR - Première mention pour le Québec
Hypocrea sulphurea	x					x	
Hypoxyton fragiforme	x		x			x	
Kretzschmaria deusta	x	x	x			x	
Morchella esculenta	x	x			x		
Pachyella clypeata		x				x	PC
Peziza badia	x				x		
Peziza griseorosea		x			x		TR - Première mention pour le Québec
Peziza repanda	x	x	x			x	
Peziza succosa	x	x	x		x		

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<i>Pyronema omphalodes</i>		x			x	x	PC - Sur cendres d'une ancienne place à feu
<i>Rutstroemia longipes</i>		x					Croît sur les pétioles de feuilles. TR - Seule mention au Québec
<i>Sarcoscypha austriaca</i>	x	x			x	x	R
<i>Sarcoscypha dudleyi</i>		x			x	x	R
<i>Scutellinia blumenaviensis</i> (Syn. <i>S. asperrima</i> )	x				x		TR - Première mention pour le Québec et sans doute pour l'Amérique du nord
<i>Scutellinia erinaceus</i>	x	x	x			x	
<i>Scutellinia pennsylvanica</i>	x	x	x			x	
<i>Sowerbyella radiculata</i> var. <i>radiculata</i>		x			x	x	TR - Seule mention pour le Québec
<i>Steccherinum ochraceum</i>	x					x	
<i>Tatraea macrospora</i>	x	x	x			x	
<i>Xylaria hyoxylon</i>	x	x	x			x	
<i>Xylaria longipes</i>	x	x	x			x	
<i>Xylaria polymorpha</i>	x	x	x			x	

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
---------	---	---	---	----	-----	--	-----------

## BASIDIOMYCÈTES

### GROUPE 3

Champignons à texture gélatineuse:

Oreilles de Judas, trémelles et analogues

Calocera cornea	x					x	
Exidia glandulosa	x	x	x			x	
Exidia recisa		x				x	
Phleogena faginea	x					x	
Sebacina conrescens (Syn. Tremella conrescens)	x	x			x		R
Tremella foliacea	x					x	PC
Tremella reticulata	x	x	x		x		PC
Tremellodendron pallidum		x	x		x		

### GROUPE 4

Polypores, ganodermes, tramètes, stérées et analogues

Abortiporus biennis		x				x	R
Bjerkandera adusta	x	x	x			x	

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<i>Cerrena unicolor</i>	x	x	x			x	
<i>Cotylidia diaphana</i>	x	x			x		PC
<i>Cystostereum murrayi</i>		x				x	R
<i>Cytidia salicina</i>	x					x	
<i>Daedalea quercina</i>	x	x	x			x	
<i>Daedaleopsis confragosa</i>	x	x	x			x	
<i>Fistulina hepatica</i>	x					x	TR - Seulement deux ou trois mentions pour le Québec
<i>Fomes fomentarius</i>	x	x	x	x		x	
<i>Fomitiporia tsugina</i>				x		x	
<i>Fomitopsis cajanderi</i>	x					x	Plantation d'épinettes
<i>Ganoderma applanatum</i>	x	x	x	x		x	
<i>Grifola frondosa</i>	x					x	PC
<i>Hapalopilus rutilans</i> (Syn. <i>H. nidulans</i> )		x	x			x	
<i>Inocutis rheades</i> (Syn. <i>Inonotus rheades</i> )		x				x	PC
<i>Inonotus glomeratus</i>	x					x	
<i>Irpex lacteus</i>	x	x	x			x	
<i>Ischnoderma resinosum</i>	x	x	x	x		x	
<i>Junghuhnia nítida</i>	x	x				x	PC
<i>Laetiporus sulphureus</i>	x	x				x	
<i>Lenzites betulinus</i>	x					x	
<i>Loweomyces fractipes</i> (Syn. <i>Abortiporus fractipes</i> )	x	x	x			x	

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
Mensularia radiata (Syn. Inonotus radiatus)	x	x	x			x	
Oxyporus populinus	x	x	x	x		x	
Phellinus aff. alni (Syn. P. aff. Igniarius)	x	x	x	x		x	
Phellinus cinereus	x					x	
Phellinus conchatus	x					x	PC
Phlebia coccineofulva	x					x	PC
Phlebia rufa		x				x	PC
Phlebia tremellosa	x	x				x	
Piptoporus betulinus	x		x			x	
Polyporus alveolaris (Syn. Favolus alveolaris)		x	x			x	
Polyporus brumalis			x			x	
Polyporus craterellus	x					x	PC
Polyporus radicans	x	x	x		x	x	
Polyporus squamosus	x	x	x	x		x	
Polyporus tubaeformis	x	x				x	
Polyporus varius	x	x	x			x	
Polyporus varius var. elegans	x	x	x			x	R
Postia stiptica	x	x				x	
Royoporus badius (Syn. Polyporus badius)	x	x				x	
Sarcodontia delectans	x					x	PC
Schizophyllum commune	x	x	x			x	
Schizopora paradoxa		x				x	R

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<i>Skeletocutis nivea</i>		x				x	R
<i>Stereum hirsutum</i>	x	x				x	
<i>Stereum striatum</i>			x			x	
<i>Trametes hirsuta</i>	x	x	x			x	
<i>Trametes versicolor</i>	x	x	x	x		x	
<i>Trametopsis cervina</i>	x					x	
<i>Trametes gibbosa</i>	x					x	
<i>Trametes pubescens</i>	x					x	
<i>Trametes suaveolens</i>	x					x	
<i>Trichaptum biforme</i> (Syn. <i>T. pargamenum</i> )	x	x	x			x	
<i>Tyromyces chioneus</i>	x	x	x			x	
<i>Xanthoporus peckianus</i> (Syn. <i>Albatrellus peckianus</i> )	x				x	x	PC
<b>GROUPE 5</b>							
<b>Hydnes et analogues</b>							
<i>Climacodon septentrionalis</i>	x	x				x	
<i>Hericium americanum</i> (Syn. <i>H. coralloides</i> )	x	x	x			x	
<i>Hericium coralloides</i> (Syn. <i>H. ramosum</i> )	x	x	x			x	
<i>Hydnellum spongiosipes</i>		x			x	x	R
<i>Hydnum repandum</i>	x				x		
<i>Phellodon confluens</i>	x				x		PC ou R

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<b>GROUPE 6</b>							
<b>Clavares, ramaires, théléphores et analogues</b>							
Artomyces pyxidatus (Syn. Clavicornia pyxidata)	x	x	x		x		
Clavaria rubicundula	x				x		
Clavaria vermicularis	x	x	x		x		
Clavulina rugosa		x			x		PC
Clavulinopsis corniculata	x	x			x		R
Clavulinopsis fusiformis	x				x		
Clavulinopsis laeticolor	x				x		
Physalacria inflata	x	x	x			x	
Ramariopsis kunzei	x	x	x		x	x	
<b>GROUPE 7</b>							
<b>Chanterelles</b>							
Cantharellus appalachiensis		x			x		TR - Le site B est l'un des rares endroits où l'espèce est présente chaque année au Québec
Cantharellus cibarius var. pallidifolius	x	x	x		x		
Cantharellus cinnabarinus		x			x		PC ou R



Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<b>GROUPE 8</b>							
<b>Crépidotes, pleurotes, lentins et analogues</b>							
<i>Crepidotus applanatus</i> var. <i>applanatus</i>	x	x	x			x	
<i>Crepidotus calolepis</i>	x					x	
<i>Crepidotus crocophyllus</i>	x	x				x	OC
<i>Hohenbuehelia atrocoerulea</i>		x				x	R
<i>Hohenbuehelia angustata</i>		x				x	R
<i>Lentinellus ursinus</i>	x	x				x	
<i>Lentinus strigosus</i>	x					x	PC
<i>Panellus stypticus</i>	x	x	x			x	
<i>Panus conchatus</i>	x					x	OC ou R
<i>Phyllotopsis nidulans</i>	x	x		x		x	
<i>Pleurotus dryinus</i>	x					x	PC
<i>Pleurotus ostreatus</i>				x		x	
<i>Pleurotus pulmonarius</i>	x	x	x			x	
<i>Sarcomyxa serotina</i>			x	x		x	
<b>GROUPE 9</b>							
<b>Hygrophores</b>							
<i>Humidicutis auratocephala</i>	x				x		TR - Mention moins de 5 fois au Québec

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<i>Hygrocybe acutoconica</i> var. <i>acutoconica</i>	x				x		
<i>Hygrocybe chlorophana</i>		x			x		
<i>Hygrocybe coccinea</i>	x	x			x		
<i>Hygrocybe conica</i>	x	x			x		
<i>Hygrocybe marchii</i>	x			x	x		PC
<i>Hygrocybe pratensis</i>	x				x		
<i>Hygrocybe psittacina</i>	x	x			x		
<i>Hygrocybe punicea</i>	x				x		
<i>Hygrocybe ruber</i>	x				x		TR - Première et unique mention pour le Québec
<i>Hygrocybe virginea</i>				x	x		PC
<i>Hygrophorus eburneus</i>	x				x		R
<i>Hygrophorus laurae</i>	x	x			x		R
<i>Hygrophorus subsalmoneus</i>	x	x			x		R

## GROUPE 10

**Armillaires, tricholomes, clitocybes, laccaires,  
mélanoleuques et analogues**

<i>Armillaria mellea</i>	x	x				x	TR - Croissant au Québec uniquement dans les feuillus
<i>Arrhenia epichysium</i>	x	x				x	

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<i>Asterophora lycoperdoides</i>	x				x		R - Sur champignon en décomposition
<i>Clitocybe truncicola</i>	x	x				x	R
<i>Cystoderma granosum</i>		x				x	R
<i>Hypsizygus tessulatus</i>	x	x				x	OC
<i>Laccaria laccata</i> var. <i>pallidofolia</i>				x	x		
<i>Laccaria ochropurpurea</i>	x	x			x		OC
<i>Lepista irina</i>	x				x		OC
<i>Lyophyllum connatum</i>	x				x		
<i>Lyophyllum decastes</i>		x			x		
<i>Megacollybia rodmanii</i> (Syn. <i>M. platyphylla</i> )	x	x				x	
<i>Melanoleuca graminicola</i>	x				x		R
<i>Omphalotus illudens</i>		x				x	R
<i>Tricholoma fulvum</i>	x				x		R
<i>Tricholoma myomyces</i>	x				x		R - Plantation d'épinettes
<i>Tricholoma odorum</i>	x				x		R
<i>Tricholoma scalpturatum</i>	x				x		OC - Plantation d'épinettes
<i>Tricholoma transmutedans</i>	x				x		Plantation d'épinettes
<i>Tricholoma ustaloides</i>	x				x		R
<i>Tricholomopsis sulfureoides</i>					x		OC

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<b>GROUPE 11</b>							
<b>Mycènes, collybies, marasmes, xéromphalines et analogues</b>							
<i>Caulorhiza hygrophoroides</i>		x			x		TR - Mention uniquement à 2 sites au Québec
<i>Clitocybula oculus</i>	x	x	x			x	
<i>Crinipellis maxima</i>	x	x			x		
<i>Gymnopus dichrous</i>		x			x	x	R
<i>Gymnopus ocior</i>	x	x			x		TR - Les deux seuls sites où l'espèce a été trouvée au Québec
<i>Marasmius cohaerens</i> var. <i>lachnophyllus</i>		x			x	x	OC
<i>Marasmius rotula</i>	x	x	x		x		
<i>Marasmius oreades</i>		x			x		
<i>Mycena acicula</i>		x			x		R
<i>Mycena galericulata</i>	x	x				x	
<i>Mycena haematopus</i>	x	x	x			x	
<i>Mycena leaiana</i>	x	x	x			x	
<i>Mycena leptophylla</i>		x		x		x	TR - Mention uniquement à 2-3 sites au Québec
<i>Mycena meliigena</i>		x				x	
<i>Mycena polygramma</i>		x			x		
<i>Xeromphalina kauffmanii</i>	x	x				x	

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
Xeromphalina tenuipes	x	x				x	
Xerula furfurcea	x	x			x		
Xerula megalospora	x	x			x		OC
<b>GROUPE 12</b>							
<b>Cortinaire, inocybes, hébélomes et analogues</b>							
Cortinarius aurilicis		x			x		R
Cortinarius distans	x	x	x		x		
Hebeloma incarnatum	x				x		
Inocybe lilacina	x				x		Plantation d'épinettes et feuillus
Inocybe rimosa	x	x	x				
<b>GROUPE 13</b>							
<b>Pholiotes, agrocybes, galérines, hypholomes strophaires et analogues</b>							
Agrocybe acericola		x			x		OC
Agrocybe dura	x				x		OC - Sur tas de copeaux
Agrocybe erebia		x			x		R
Agrocybe praecox		x			x		OC
Bolbitius reticulatus		x				x	R
Flammulaster erinaceellus	x					x	R

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<i>Galerina marginata</i> (Syn. <i>G. autumnalis</i> )	x	x	x			x	Espèce mortelle
<i>Gymnopilus luteus</i>	x	x				x	OC
<i>Gymnopilus liquiritiae</i>		x				x	OC
<i>Gymnopilus picreus</i>		x				x	OC ou R
<i>Hemistropharia albocreata</i> (Syn. <i>Pholiota albocreata</i> )	x	x				x	OC
<i>Hypholoma sublateritium</i>	x					x	
<i>Pholiota granulosa</i>	x	x	x			x	
<i>Pholiota gummosa</i>	x				x		TT - Seule mention pour le Québec et ailleurs en Amérique
<i>Pholiota highlandensis</i>	x				x	x	R - Bois calciné de place à feu dans plantation d'épinettes
<i>Pholiota limonella</i>		x				x	OC
<i>Pholiota spumosa</i>	x	x				x	
<i>Pholiota squarrosoides</i>	x					x	
<i>Pholiotina rugosa</i> (Syn. <i>Conocybe rugosa</i> )	x	x				x	R - Espèce mortelle
<i>Simocybe centunculus</i> var. <i>centunculus</i>	x	x				x	
<i>Simocybe serrulatus</i>	x	x				x	
<i>Stropharia cyanea</i> (Syn. <i>S. caerulea</i> )	x				x		OC
<i>Stropharia hardii</i>	x	x			x		OC

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<b>GROUPE 14</b>							
<b>Coprins, psathyrelles et panéoles</b>							
<i>Coprinellus disseminatus</i>	x				x	x	
<i>Coprinellus domesticus</i>	x				x	x	R
<i>Coprinellus micaceus</i>	x	x	x		x	x	
<i>Coprinopsis variegaga</i>	x					x	
<i>Coprinus comatus</i>		x			x		
<i>Parasola auricoma</i>	x				x		PC
<i>Parasola conopilus</i>	x				x		PC
<i>Parasola plicatilis</i>	x				x		OC
<i>Psathyrella albescens</i>	x				x	x	R
<i>Psathyrella candolleana</i>	x	x	x		x	x	
<i>Psathyrella cernua</i>	x					x	TR - Seule mention pour le Québec
<i>Psathyrella corrugis</i>	x				x	x	OC
<i>Psathyrella echiniceps</i>		x				x	R
<i>Psathyrella hirtosquamulosa</i>	x				x	x	R
<i>Psathyrella spadicea</i>	x					x	OC

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<b>GROUPE 15</b>							
<b>Lépiotes, psalliotés et analogues</b>							
<i>Agaricus placomyces</i>	x	x	x		x		
<i>Lepiota cristata</i>	x				x		
<i>Leucoagaricus americanus</i>	a				x		OC - Sur tas de copeaux
<i>Leucoagaricus leucothites</i>	x				x		
<i>Leucoagaricus rubrotinctus</i>	x	x			x		OC ou R
<b>GROUPE 16</b>							
<b>Entolomes, leptonies, nolanies, plutées, volvaires et analogues</b>							
<i>Entoloma abortivum</i> (Syn. <i>Fibropilus abortivus</i> )	x	x	x	x	x		
<i>Entoloma albidum</i>	x			x	x		OC
<i>Entoloma albogriseum</i>	x					x	OC
<i>Entoloma bicolor</i>	x				x		
<i>Entoloma foliomarginata</i>	x				x		
<i>Entoloma incanum</i> (Syn. <i>Leptonia incana</i> )	x	x			x		R
<i>Entoloma luridum</i>	x	x			x		TR - Mention à moins de 5 sites au Québec
<i>Entoloma mephiticum</i>	x					x	TR - Mention à moins de 5 sites au Québec



Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
Entoloma sericellum	x				x		OC
Entoloma subsinuatum	x				x		OC
Pluteus aurantiorugosus		x				x	R
Pluteus cervinus	x	x	x	x		x	
Pluteus chrysophlebius (Syn. P. admirabilis)	x	x				x	OC
Pluteus granularis	x	x	x			x	
Pluteus longistriatus	x	x	x			x	
Pluteus romellii	x					x	OC
Pluteus pellitus		x				x	TR - Seule mention pour le Québec (site B)
Pluteus petasatus	x					x	PC
Pluteus salicinus	x	x				x	OC
Pluteus tomentosulus	x					x	OC
Volvariella bombycina	x	x				x	
Volvariella cinerea	x				x	x	TR - Mention seulement à 2-3 fois au Québec

## GROUPE 17

### Amanites et limacelles

Amanita bisporigera	x	x			x		Mortelle
Amanita citrina	x				x		
Amanita flavoconia	x				x		

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<i>Amanita flavorubens</i>		x			x		OC
<i>Amanita magna</i>	x				x		PC ou R
<i>Amanita rhacopus</i>	x				x		OC
<i>Amanita rubescens</i>	x		x		x		
<i>Amanita vaginata</i>	x				x		
<i>Amanita variicolor</i>	x				x		
<i>Amanita velatipes</i>	x				x		
<i>Limacella delicata</i> var. <i>glioderma</i>		x			x		Très rare, 2 ou 3 mentions seulement pour le Québec
<b>GROUPE 18</b>							
<b>Lactaires</b>							
<i>Lactarius corrugis</i>			x		x		TR - Mention moins de 5 fois Au Québec
<i>Lactarius glaucescens</i>			x		x		R
<i>Lactarius hygrophoroides</i>	x		x		x		OC
<i>Lactarius quietus</i> var. <i>incanus</i>	x				x		R
<i>Lactarius pubescens</i>	x						OC ou R - Plantation d'épinettes
<i>Lactarius speciosus</i>	x				x		TR - Mention à moins de 5 sites.
<i>Lactarius zonarius</i> var. <i>zonarius</i>	x				x		

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<b>GROUPE 19</b>							
<b>Russules</b>							
Russula cyanoxantha	x				x		OC
Russula densifolia	x				x		OC
Russula dissimulans	x				x		OC
Russula fragrantissima	x	x			x		
Russula modesta		x			x		OC ou R
Russula pectinatoides	x	x			x		OC ou R
Russula pseudolepida	x				x		O
<b>GROUPE 20</b>							
<b>Gomphides et paxilles</b>							
Gomphidius glutinosus	x					x	OC - Plantation d'épinettes
<b>GROUPE 21</b>							
<b>Bolets</b>							
Boletinellus merulioides	x	x	x		x		
Boletus chrysenteron	x				x		OC
Boletus hortonii			x		x		R ou TR
Boletus inedulis	x				x		R

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
<i>Boletus subluridellus</i>	x	x			x		R
<i>Boletus variipes</i>	x		x		x		OC
<i>Tylopilus rubrobrunneus</i>	x		x		x		
<i>Xerocomus rubellus</i>			x		x		OC ou R
<b>GROUPE 22</b>							
<b>Vesses-de-loup, crucibules, sclérodermes, cyathes et géastres et analogues</b>							
<i>Calvatia gigantea</i>	x				x		
<i>Crucibulum laeve</i>	x				x	x	Sur copeaux dans sentier
<i>Cyathus stercoreus</i>	x				x	x	OC - Sur tas de copeaux
<i>Cyathus striatus</i>	x				x	x	OC - Sur tas de copeaux
<i>Dictyophora duplicata</i>		x			x		OC
<i>Geastrum fimbriatum</i> (Syn. <i>G. sessile</i> )		x			x		TR - Seulement 3-5 mentions pour le Québec
<i>Geastrum rufescens</i>		x			x		R
<i>Geastrum triplex</i>		x			x		R
<i>Handkea excipuliformis</i>	x				x		R - Plantation d'épinettes
<i>Lycoperdon perlatum</i>	x	x	x			x	
<i>Morganella pyriformis</i> (Syn. <i>Lycoperdon pyriforme</i> )	x	x	x			x	
<i>Scleroderma arenicola</i>	x				x		OC ou R
<i>Scleroderma areolatum</i>	x	x			x		OC ou R

Espèces	A	B	C	A1	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarques
Scleroderma cepa	x				x		OC
Scleroderma citrinum	x	x			x	x	

**Rapport**  
**de la consultation**  
**tenue auprès de**  
**la population de Châteauguay**  
**sur l'opportunité de**  
**développer / conserver**  
**la zone du Sud-Ouest.**

**Présenté au conseil le lundi 14 septembre 2009**

par

René Lemaire, coordonnateur du comité

et par

Luc Lécuyer, directeur général d'Héritage St-Bernard

**Secondés par Maude Laberge, sociologue, Héritage St-Bernard**

## **Table des matières**

**Sommaire du mandat**

**Sommaire de la procédure suivie**

**Méthodologie**

**Sommaire des avis reçus**

**Conclusion**

## **SOMMAIRE DU MANDAT**

Suite aux différentes études menées dans ce secteur, communément appelé secteur du Sud-Ouest, les membres du conseil municipal ont mandaté le directeur du développement économique d'informer les citoyens de Châteauguay des différentes avenues possibles pour l'avenir de ce secteur, l'un des derniers grands secteurs de développement pour la ville. Et, dans un deuxième temps, de chercher à savoir de la part des citoyens quelle direction ils préféreraient que leur conseil prenne sur ce sujet.

Ces avis ont été reçus et le conseil nous a mandaté afin que nous rapportions l'avis des citoyens qui se sont faits entendre.

Le rôle des membres du présent comité se résume donc à rapporter l'avis des citoyens de Châteauguay qui ont fait parvenir par écrit avant le 14 août leur avis à ce sujet et non pas de faire une analyse qualitative de tous les mémoires et non plus, celui d'une commission chargée de faire des recommandations.



## Sommaire de la procédure suivie

Différentes soirées d'information (5) ont été organisées au cours desquelles trois différents scénarios de développement / conservation ont été présentés aux citoyens.

Ces trois scénarios ont été résumés dans une brochure qui a été distribuée par la poste à tous les citoyens de Châteauguay.

Ces trois scénarios représentaient trois niveaux de développement pour le secteur :

**Scénario 'A'** Un scénario de développement conventionnel.

**Scénario 'B'** Un scénario mitoyen axé autant sur la conservation que sur le développement.

**Scénario 'C'** Un scénario axé surtout sur la conservation avec un minimum de développement.

Pour chacun de ces scénarios, les avantages et désavantages en terme d'impacts environnementaux, sociaux et financiers ont été présentés.

Suite à ces soirées d'information et à la distribution par la poste des brochures résumant les différents scénarios, les citoyens ont été invités à faire parvenir à la municipalité leur avis concernant ces trois scénarios ou tout autre scénario qu'ils pourraient imaginer, les scénarios A, B et C n'étant que des exemples de différentes possibilités.

Tel que l'a mentionné monsieur le maire lors des soirées d'information, les citoyens pouvaient indiquer leur préférence soit :

- a) simplement en mentionnant leur préférence pour l'un des trois scénarios présentés ou tout autre scénario, ou
- b) par la présentation d'un mémoire.

Ces avis ou mémoires devaient parvenir à la ville :

- avant le vendredi 14 août,
- indiquer le nom de la personne ainsi que son adresse afin de s'assurer que seuls les avis des citoyens de Châteauguay étaient pris en compte,
- par écrit, soit par la poste ou par courrier électronique.

## Méthodologie

- Compte tenu que tous les résidents de Châteauguay âgés de 18 ans et plus ont droit à leur opinion,
- Les opinions de toutes les personnes de 18 ans et plus ont été comptabilisées, et ce même s'ils avaient la même adresse que quelqu'un d'autre. Autrement dit, trois personnes d'une même famille = trois avis ;
- Les enfants et les adolescents n'ont pas été comptabilisés s'ils n'avaient pas 18 ans ou que leur âge n'était pas indiqué ;
- Lorsque la personne n'a pas écrit son nom de famille (soit en signature, soit dans son courriel), son mémoire était rejeté ;
- Lorsque la personne a signé « Famille » X, mais que le nom du mari ou de la femme n'était pas précisé, nous l'avons comptabilisé comme une seule personne ;
- Les personnes qui n'habitent pas Châteauguay ont été exclues ;
- Les personnes qui n'ont pas écrit leur adresse et qu'on n'a pu rejoindre ont été exclues.

## Sommaire des avis reçus

Sans compter les lettres et mémoires qui ont été rejetés à cause des raisons expliquées précédemment, voici le décompte des citoyens ont fait parvenir leur opinion à la ville par :

- Courriel : 351 personnes
- Poste : 75 personnes
- Pétition : 158

584 citoyens, résidant à Châteauguay et ayant 18 ans et plus, ont donc fait connaître leur avis au conseil municipal.

Ces citoyens ont opté pour l'un des trois scénarios présentés ou pour un scénario qui ne permettrait aucun développement domiciliaire dans le secteur à l'étude ou encore se sont prononcées pour un concept de conservation sans mentionner un scénario en particulier. Le scénario, développé et appelé scénario 'D' par Héritage St-Bernard a été repris par plusieurs personnes.

Dans les faits, il a été très difficile de démêler les personnes qui soutenaient le scénario 'C' de celles qui soutenaient le scénario 'D' :

- Certaines personnes pensaient qu'elles ne pouvaient voter que pour l'un des trois scénarios proposés,
- Certaines personnes mentionnaient voter pour le 'C' tout en mentionnant qu'il ne devrait y avoir aucun développement domiciliaire dans ce secteur,
- Certaines personnes s'étant prononcées avant que le scénario 'D' ne soit évoqué sur la place publique mais dont le ton de l'avis pouvait laisser entrevoir qu'elles favorisaient un scénario de type 'D' sans l'appeler par son nom.

En pratique donc il ne faut pas prendre le résultats des 'C' et des 'D' au pied de la lettre. Comme ce sondage n'était pas un référendum mais un sentiment général devant guider le nouveau Conseil dans sa planification pour l'avenir de ce secteur, nous ne croyons pas que ce soit très important.

Il est aussi à noter que certaines personnes ont manifestées un deuxième choix avec lequel elles pourraient vivre.

Le sommaire des avis reçus que vous retrouverez en annexe vous donnera une idée générale des sentiments exprimés.

Une copie des avis reçus est aussi attachée à ce rapport.

## Décompte des avis reçus :

### Premier choix

Scénario A :	6	1,03%
Scénario B :	39	6,68%
Scénario C :	166 + 116 = 282	28,42% + 19,86% = 48,29%
Scénario D :	215 + 42 = 257	36,82% + 7,19% = 44,01%
Total :	584 personnes.	100%

### Deuxième choix:

Scénario C acceptable si D n'est pas retenu:	13
Scénario B acceptable si C n'est pas retenu :	13

Pour votre information, si l'on fait le décompte des avis reçus (sans les pétitions) **par district électoral**, l'on obtient les résultats suivants :

Dans le district # 1 :	74
Dans le district # 2 :	31
Dans le district # 3 :	45
Dans le district # 4 :	31
Dans le district # 5 :	39
Dans le district # 6 :	41
Dans le district # 7 :	95
Dans le district # 8 :	70
<b>Total :</b>	<u>426 personnes</u>

Il est à noter que trois mémoires ou avis plus poussés ont été présentés et vous les retrouverez à la fin du cahier en annexe:

- M. Claude Perron et Céline Dumas
- Le Club des ornithologues de Châteauguay  
et
- Héritage St-Bernard qui a, comme toujours, produit un document très complet qui devrait être l'ouvrage de référence dans ce dossier.

## Opinions émises

Les principaux principes, faits et commentaires que l'on retrouve dans les avis qui nous sont parvenus des citoyens sont les suivants et sont listés ci-bas sans ordre de priorité :

- Le boisé Châteauguay-Léry est l'un des derniers grands boisés de la région métropolitaine et a été reconnu comme tel par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
- Le boisé Châteauguay-Léry renferme une flore et une faune exceptionnelle.
- Cette forêt mérite d'être protégée pour nos enfants et nos petits-enfants.
- La forêt a un effet positif très important sur la santé et le climat.
- Plusieurs citoyens se sont installés à Châteauguay afin de profiter des boisés et de la nature que l'on y retrouve.
- Plusieurs personnes mentionnent que le développement résidentiel doit se concentrer dans les autres secteurs de la ville.
- Plusieurs personnes mentionnent qu'ils consentent à voir augmenter leurs taxes pour pouvoir conserver ce boisé.
- Pour améliorer la condition financière de la municipalité, l'effort devrait être mis sur le développement dans le parc industriel.
- Puisque toute la population profitera des bienfaits de ce boisé, l'effort financier devrait être fourni par, non seulement les citoyens de Châteauguay, mais par le niveau régional, provincial et même fédéral.
- Des discussions devraient être entreprises immédiatement avec la municipalité de Léry afin de s'assurer que les efforts de conservation de la partie du boisé situé à l'intérieur des limites de Châteauguay soient conjugués aux mêmes efforts pour la portion située à Léry.
- Les propriétaires privés devraient recevoir une juste compensation pour leurs terrains et des discussions préliminaires devraient être entreprises immédiatement avec ceux-ci afin de connaître leurs intentions.
- Un plan global de conservation et de mise en valeur devrait être préparé dans les plus brefs délais afin d'établir la vocation du boisé, les ressources financières requises ainsi qu'un échéancier.
- Il est à noter que la présentation faite par le représentant de Nature-Action Québec a suscité de grands espoirs chez plusieurs citoyens concernant le financement de cette opération de conservation.
- Plusieurs personnes ont noté que l'on ne devrait plus chercher à développer à tout prix mais à développer selon les principes de développement durable.

## Conclusion

Les citoyens qui se sont prononcés ont, sans conteste, préconisé une approche '**conservation**'.

Ils rejettent le sacrifice d'une partie du boisé pour le développement résidentiel quelqu'en soit l'effet à court terme sur le budget municipal.

Ils s'éloignent du développement à tout prix pour demander du développement durable.

Nous recommandons au Conseil de déposer une copie de tous les avis reçus ainsi qu'une liste synthèse de ceux-ci à la bibliothèque en masquant les éléments de renseignements personnels qui doivent être protégés.

## **Annexe VIII**

# **Résultats de la consultation tenue auprès de la population de Léry concernant le plan d'urbanisme.**

## **Rapport du comité citoyen de Léry**

**Présenté au conseil le lundi 6 décembre 2010**

Par

Éric Pinard,	coordonnateur du comité
Louise Dubuc	membre du comité
Léon Leclerc	membre du comité

# **Table des matières**

<b>Sommaire du mandat</b>	<b>3</b>
<b>Sommaire de situation</b>	<b>4</b>
<b>Méthodologie</b>	<b>5</b>
<b>Sommaire des avis reçus</b>	<b>6</b>
<b>Conclusion</b>	<b>7</b>



## **SOMMAIRE DU MANDAT**

Lors de la séance du conseil du 9 août 2010, le maire et les membres du conseil municipal ont accordé à M. Éric Pinard la responsabilité de former un comité citoyen.

Ce comité, demandé par les citoyens et par M. Pinard, avait pour but de colliger, d'étudier et de résumer les commentaires concernant le plan d'urbanisme de Léry. Les commentaires pouvaient être courts ou longs, mais devaient être déposés en format écrit par des citoyens de Léry.

À la suite d'une période indéterminée (le conseil n'ayant jamais précisé la durée de la consultation), le comité pouvait faire rapport au conseil et à la population.

## Sommaire de la situation

En premier lieu, une adresse courriel ([comitecitoyenlery@gmail.com](mailto:comitecitoyenlery@gmail.com)) a été établie. Ainsi, les documents reçus par la Ville pouvaient être acheminés au comité et les documents reçus par le comité pouvaient être acheminés à la Ville.

Deuxièmement, M. Pinard s'est rendu à plusieurs reprises à la Ville pour prendre copie des documents qui ne pouvaient être transmis par courriel ou pour remettre ceux qui lui auraient été transmis.

Peu de temps après la formation du comité citoyen, le regroupement des citoyens de Léry a distribué un dépliant à toutes les adresses postales de la municipalité. Ce dépliant exposait un plan alternatif à celui présenté par la Ville. En plus, le regroupement a aussi tenu une soirée d'information pour bien expliquer les positions et les orientations de son plan à la population. La réunion et le document appelaient les citoyens à se prononcer soit en faveur du plan de la Ville, le plan 1, ou en faveur du plan du regroupement, le plan 2. Pour ce faire, les citoyens pouvaient compléter un coupon-réponse inclus dans le dépliant, en indiquant leur nom et leur adresse, en signant et cochant pour le plan de leur choix. Ensuite, ils devaient déposer le coupon à la municipalité ou le remettre au comité citoyen.

Au bout de quelques semaines, la Ville et le comité avaient reçu 11 documents écrits et 148 coupons-réponse.

## Méthodologie

- Seulement les résidents de Léry âgés de 18 ans ou plus ont été comptés.
- Puisqu'il était difficile de s'en assurer, nous avons déterminé que pour chaque adresse civique on pouvait compter au moins un résident répondant à ce critère.
- De la même façon, pour s'assurer que les documents provenaient de résidents de Léry, les personnes qui n'ont pas écrit leur adresse sur les coupons ont été exclues.
- De plus, si le nom de famille (soit en signature, soit en caractères d'imprimerie) n'apparaissait pas clairement sur le mémoire ou le coupon, celui-ci était exclu.
- Aussi, puisque les coupons-réponse n'avaient pas été conçus de manière à ce que le nombre de résidents de 18 ans ou plus par adresse soit précisé, le choix de compter les réponses en fonction des adresses civiques plutôt qu'en fonction des résidents s'est avéré incontournable.
- Ainsi, plutôt que de compter le nombre de signatures au total, chaque mémoire et chaque coupon-réponse ne comptaient que pour 1 avis.
- Évidemment, tous les coupons et les mémoires ont été vérifiés pour s'assurer qu'une même adresse ne soit pas comptée plus d'une fois.
- De même, le nombre de répondants total pouvant être compté était limité au total des adresses du territoire de la municipalité de Léry (soit 1005).
- Le comité citoyen a jugé pertinent de compter les répondants en fonction des adresses civiques parce que cette méthode permettait d'éviter les écueils ci-dessus mentionnés tout en donnant la parole à la portion de la population la plus directement concernée par le plan d'urbanisme : les contribuables.

## Sommaire des avis reçus

Sans compter les lettres et les mémoires qui ont été rejetés à cause des raisons expliquées précédemment, voici le décompte des avis reçus :

11 mémoires ou lettres ont été reçus.  
148 coupons-réponse ont été reçus.

Parmi les 11 personnes ayant envoyé des mémoires, 3 ont aussi envoyé des coupons. Leurs avis n'ont été comptés qu'une seule fois (leurs coupons réponses ayant permis de vérifier quelles étaient leurs principales intentions à comptabiliser). Ainsi, un total de 156 réponses distinctes a été compté sur un maximum de 1005 adresses civiques. On peut donc affirmer que 15,5 % des contribuables municipales ont pris la peine de se prononcer.

**Pour le plan 1**, celui de la Ville :

2 mémoires et  
8 coupons réponses y sont favorables.

**Pour le plan 2**, celui du regroupement des citoyens de Léry,  
Celui qui place une grande partie du territoire en conservation.

3 mémoires et  
140 coupons réponses y sont favorables.

**Pour un plan autre**, celui des résidents concernés.

3 mémoires.

Ainsi, sur un total de 156 réponses (15.5 % des contribuables municipales)

143	sont en faveur du plan 2	(91,7 %)
10	sont en faveur du plan 1	(6,4 %)
3	préfèreraient un autre plan	(1,9 %)

Tout de même, le comité a aussi tenté de compter les avis en fonction du nombre total de signatures (certains coupons étant signés par plus d'un résident) et en fonction du nombre total des résidents (certains coupons affichant plus d'un résident (famille)).

Dans ce cas, 201 personnes se sont manifestées, dont 190 en faveur du plan 2 (94,5 %).

Toutefois, dans ce cas, il n'était pas toujours facile d'évaluer l'âge des répondants avec précision.

## Conclusions

Les contribuables de Léry qui se sont prononcés ont, sans conteste, préconisé une approche « **conservation** ».

Ils rejettent le sacrifice de la partie du boisé à l'est du golf pour le développement résidentiel.

Ils acceptent l'idée qu'un certain développement est peut-être nécessaire, mais précisent de façon claire que celui-ci doit être limité à un maximum de 5000 résidents.

De plus, ils précisent, par leur choix du plan 2, que la meilleure façon de limiter la croissance de la population à 5000 résidents est de placer la plus grande partie possible du territoire en conservation.

Ils s'éloignent donc du développement à tout prix pour demander du développement durable.

Nous recommandons au Conseil de rendre publique une copie de tous les avis reçus ainsi qu'une liste synthèse de ceux-ci en masquant les éléments de renseignements personnels devant être protégés.

## Annexe VIII

### Bibliographie et références

1. Bernatzy. *Tree ecology and preservation*. 1978, 358 p.
2. Aménagement des boisés et terres privées pour la faune. Fondation de la faune du Québec. 6p. 1996
3. Bureau de normalisation du Québec. Aménagement paysager à l'aide de végétaux. NQ-0605-100. Québec, 2001, 160 p.
4. Duchesne, S., L. Bélanger, M. Grenier et F. Hone (1999) Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole. Service canadien de la faune. Environnement Canada, 60 p.
5. Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement de la verge d'or voyante
6. (*Solidago speciosa* var. *rigidiuscula*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa, v + 15 p.
7. ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DES OISEAUX DE PROIE DU QUÉBEC (EROP). 2009.
8. Bilan du rétablissement du faucon pèlerin de la sous-espèce *anatum* (*Falco peregrinus anatum*)
9. pour la période 2002-2009. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune Québec. 22 pages.
10. Espèce vulnérable au Québec. *Ail des bois*. Ministère du Développement durable et des parcs.
11. Espèce vulnérable au Québec. *Érable Noir*. Ministère du Développement durable et des parcs.
12. *Le capital écologique du grand Montréal : Une évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes de la ceinture verte*. Fondation David Suzuki, Nature-Action Québec, Février 2013, 67 p.
13. *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Publication du Québec.
14. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2004. *Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques (3e édition)*. Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune. 29 pages.
15. *Rare Species Support Vulnerable Functions in High-Diversity Ecosystems*. *PLOS Biology*, Published: May 28, 2013. DOI: 10.1371/journal.pbio.1001569. David Mouillot, David R. Bellwood, Christopher Baraloto, Jerome Chave, Rene Galzin, Mireille Harmelin-Vivien, Michel Kulbicki, Sebastien Lavergne, Sandra Lavorel, Nicolas Mouquet, C. E. Timothy Paine, Julien Renaud, Wilfried Thuiller
16. *Répertoire des essences arboricoles de la ville de Québec*. Service de l'environnement. Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture. 11p.

17. *Une ceinture verte grandeur nature : Un grand projet mobilisateur pour la région de Montréal*. Fondation David Suzuki, Nature-Action Québec. Juin 2012, 48 p.
18. *Les milieux humides dans le sud du Québec : entre destruction et protection. Analyse d'une stratégie de conservation*, Caroline Quest, Nature Québec
19. Beier, P. et Noss, R.F. Do habitat corridors provide connectivity? *Conservation Biology*. 1998, Vol. 12, pp. 1241-1252.
20. Sullivan, Lauren L., Johnson, Brenda L. et Brudvig, Lars A. Can dispersal mode predict corridor effects on plant parasites? *Ecology*. 2011, Vol. 92, 8, pp. 1559-1564.
21. Haddad, Nick M., et al. Corridor use by diverse taxa. *Ecology*. 2003, Vol. 84, 3, pp. 609-615.
22. Environnement Canada. *Au-delà des îlots de verdure : Guide d'introduction à l'utilisation des sciences de la conservation pour choisir et concevoir des réserves naturelles communautaires*. Downsview (Ontario) : Environnement Canada, 2005. 80 p.
23. . Tewksbury, Joshua J., Douglas J. Levey, Nick M. Haddad, Sarah Sargent, John L. Orrock, Aimee Weldon, Brent J. Danielson, Jory Brinkerhoff, Ellen I. Damschen, et Patricia Townsend. Corridors affect plants, animals, and their interactions in fragmented landscapes. *PNAS*. 2002, Vol. 99, 20, pp. 12923-12926.
24. Ontario Road Ecology Group et Toronto Zoo. *A guide to Road Ecology in Ontario, prepared for the Environment Canada Habitat Stewardship Program for Species at Risk*. Scarborough, Ontario : Ontario Road Ecology Group et Toronto Zoo, 2010.
25. Henry, A.C., Jr., et al. Conservation corridors in the United States: Benefits and planning guidelines. *Fourth Quarter*. 1999, pp. 645-648.
26. Avery, Annabelle et Grenier, Marie-Hélène Audet. *La conservation des habitats : un actif pour une propriété agricole*. Québec : Canards Illimités - Québec, 2005. Rapport technique No Q2005-5. 91 p.
27. Allag-Dhuisme, F., et al. *Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques*. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du 36 Développement Durable et de la Mer. 2010. Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue – premier document en appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en France.
28. Margules, C. R. et Pressey, R. L. Systematic conservation planning. *Nature*. 2000, Vol. 405, pp. 243-253.
29. Beier, Paul, Majka, Daniel R. et Spencer, Wayne D. Forks in the Road: Choices in Procedures for Designing Wildland Linkages. *Conservation Biology*. 2008, Vol. 22, 4, pp. 836-851.
30. Mercure, Marjorie, et al. *Planification d'un réseau naturel entre les cinq Montérégiennes de la Rive Sud de Montréal*. Nature-Action Québec. 2010. 41 pages. Non publié.
31. Duchesne, Sonia, Bélanger, Luc et Savard, Jean-Pierre L. *Fragmentation forestière et corridors verts en paysage agricole : 2. Effets de bordure et de discontinuité des boisés*. Québec : Direction de la conservation de l'Environnement, Service canadien de la faune, Région du Québec, 1998. 70 p.

32. Environnement Canada. *Oiseaux forestiers sensibles à la superficie de l'habitat en zone urbaine*. Service canadien de la faune - Ontario, Environnement Canada. 2007. 69 p.
33. Beier, Paul, et al. Toward best practices for developing regional connectivity maps. *Conservation Biology*. 2011, Vol. 25, 5, pp. 879-892.
34. . Allag-Dhuisme, F., et al. *Guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique*. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. 2010. Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue - deuxième document en appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en France.
35. Bentrup, G. *Zones tampons de conservation : lignes directrices*. Asheville, NC : U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Southern Research Station, 2008. Gen. Tech. Rep. SRS-109. 115 p.
36. Bellamy, Paul E., Hinsley, Shelley A. et Newton, Ian. Local extinctions and recolonisations of passerine bird populations in small woods. *Oecologia*. 1996, Vol. 108, pp. 64-71.
37. Brost, B. et Beier, P. Use of land facets to design linkages for climate change. *Ecological Applications*. 2012. En presse. 37



N° : 3

Québec, ce 3 mars 2015

À : **9187-2465 QUÉBEC INC.**, personne morale  
légalement constituée, ayant son siège  
53-54

ET **MONSIEUR ROBERT GOODFELLOW.**  
résident au 53-54

**MONSIEUR BRUCE GOODFELLOW.** résident  
au 53-54

**MONSIEUR JOHN GOODFELLOW,** résident  
au 53-54

**MADAME GAIL GOODFELLOW,** résidente au  
53-54

**MADAME JANICE GOODFELLOW,** résidente  
au 53-54

**MONSIEUR RICHARD HOFER,** résident au  
53-54

**MONSIEUR PAUL ROBERT HOFER,** résident  
au 53-54

**PAR : LE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE  
LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES**

---

**ASSUJETTISSEMENT D'UNE INTERVENTION  
À UNE AUTORISATION**  
*Article 19 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel  
(RLRQ, chapitre C-61.01)*

---

Par le présent acte, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après **ministre**) exige que soit soumis à son autorisation, en vertu de l'article 19 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, chapitre C-61.01) (ci-après **LCPN**), le « projet de développement résidentiel à Léry » (ci-après **intervention projetée**) de la promotrice et propriétaire 9187-2465 Québec inc. (ci-après **promotrice**) et des autres propriétaires Mesdames Gail et Janice Goodfellow, Messieurs Robert, Bruce et John Goodfellow et Messieurs Richard et Paul Robert Hofer. Sa décision est fondée sur les motifs suivants :

**Nature et contexte de l'intervention projetée**

- [1] 9187-2465 Québec inc. est propriétaire des lots 320-Ptie, 321-Ptie et d'une partie du lot 316-Ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay;
- [2] Messieurs Robert, Bruce et John Goodfellow ainsi que Mesdames Gail et Janice Goodfellow sont propriétaires du lot 316-Ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay;
- [3] Messieurs Richard et Paul Robert Hofer sont propriétaires du lot 317-Ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay;
- [4] En mars 2012, la promotrice, au nom de tous les propriétaires mentionnés précédemment incluant elle-même, a déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, ainsi qu'il se nommait alors, une demande de certificat d'autorisation en vertu du deuxième alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) (ci-après **LQE**), pour le remblayage de marais et de marécages en vue de la réalisation de l'intervention projetée sur les lots 316-Ptie, 317-Ptie, 320-Ptie et 321-Ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, aux coordonnées géographiques GPS : 45° 21' 4" N - 73° 46' 52" O;
- [5] La demande de certificat d'autorisation a été complétée par la promotrice en octobre 2012;
- [6] En l'espèce, la construction de bâtiment à l'extérieur des marais et des marécages ne nécessite pas l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE;
- [7] L'intervention projetée est délimitée au nord-ouest par le boulevard de Léry, au nord-est par le boulevard René-Lévesque, au sud-ouest par le lot 322-Ptie et au sud-est par la limite municipale de Châteauguay;
- [8] L'intervention projetée implique la construction d'un réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc. Elle nécessite le prélèvement, l'arrachage ou le décapage du couvert végétal; le déboisement ou l'élagage; le remaniement du sol requis pour la mise en place des rues, des

résidences, des bassins de rétention, des fossés, des activités de terrassement et pour l'enfouissement des services publics, tels que le téléphone, le câble et l'électricité;

- [9] Le lotissement couvre une superficie de 56 hectares de milieu naturel. En mars 2012, le plan cadastral comportait 204 lots, toutes infrastructures confondues, telles les rues, parcs, résidences et bassins de rétention, dont 165 sont des unités de logements en copropriété;
- [10] En février, mars et juin 2013, des plaintes ont été formulées au Ministre concernant l'intervention projetée. Leur teneur consistait à :
- dénoncer la valeur, l'importance et la rareté du milieu naturel concerné par le projet;
  - dénoncer la présence de plantes vasculaires rares, susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, dont l'aubépine ergot-de-coq;
  - dénoncer l'impact du projet sur le milieu concerné, soit la destruction d'un écosystème forestier exceptionnel, de marais et de marécages ainsi que sur un autre projet de conservation;
  - demander de refuser le projet;
  - demander l'intervention du Ministre pour assurer la conservation du milieu naturel exceptionnel concerné et pour avoir un droit de regard sur l'avenir des secteurs boisés non humides;
- [11] En juillet 2013, le Ministre a reçu de la promotrice un « Addenda à la demande de certificat d'autorisation pour un projet de développement résidentiel à Léry »;
- [12] En octobre 2013, à la suite de la réception d'un rapport d'analyse du Ministère, démontrant des motifs sérieux de croire que l'intervention projetée par la promotrice peut sévèrement dégrader un milieu naturel qui se distingue par des caractéristiques biophysiques rares et l'intérêt exceptionnel que présentent, notamment, l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*), l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*) et le noyer cendré (*Juglans cinerea*), le Ministre a signifié à la promotrice et aux propriétaires un « Avis préalable à l'assujettissement d'une intervention à une autorisation » en vertu de l'article 19 de la LCPN;
- [13] Le 28 novembre 2013, la promotrice a fait part au Ministre de ses observations et commentaires;
- [14] En janvier 2014, le sous-ministre adjoint à l'état de l'environnement, à l'écologie et au développement durable, a écrit à la promotrice afin de confirmer la réception des observations et d'indiquer que l'analyse du dossier se poursuivait;
- [15] En juillet 2014, la promotrice et les propriétaires ont signifié une requête introductive d'instance en mandamus au Ministre afin qu'il lui soit ordonné de rendre une décision sur l'avis préalable;
- [16] À la suite du dépôt de la requête, trois rencontres ont été tenues entre les représentants du ministère du Développement durable, de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, tel qu'il se nomme actuellement, et le représentant de la promotrice, et des propriétaires, soit les 27 août, 9 et 17 septembre 2014;

[17] Lors de la rencontre du 17 septembre 2014 ou dans les jours suivants, la promotrice a présenté deux documents, soit un nouveau plan de développement résidentiel daté de mars 2013 et une « Proposition visant la conservation du bois métropolitain de Châteauguay-Léry »;

[18] Selon le plan de développement résidentiel de mars 2013 l'intervention projetée comprendrait désormais un total de 902 unités couvrant environ 53 hectares de milieu naturel, une zone de conservation de 7,4 hectares incluant 4,4 hectares pour la compensation des milieux humides, une superficie de 1,45 hectare compensant pour un échange éventuel d'une superficie égale sur les terrains du ministère des Transports et une superficie de conservation additionnelle de 1,55 hectare qui devrait être achetée par le Ministère pour un coût d'environ 1,2 million de dollars;

[19] En octobre 2014, le Ministère a produit un rapport intitulé : « Analyse du risque de dégradation d'un milieu favorable à l'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire ainsi que le noyer cendré par le développement résidentiel à Léry » qui tient compte des observations et commentaires de la promotrice et, en novembre, son complément d'analyse tenant compte de la proposition de la promotrice de septembre 2014;

[20] À la lumière du rapport d'analyse et de son complément, le Ministre est toujours d'avis qu'il y a des motifs sérieux de croire que l'intervention projetée par la promotrice peut sévèrement dégrader le milieu naturel visé qui se distingue par des caractéristiques biophysiques rares et l'intérêt exceptionnel que présentent l'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire et le noyer cendré;

#### **Milieu naturel visé**

[21] Le milieu naturel visé par l'intervention projetée se situe dans le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme. Il comprend quatre (4) types d'habitat terrestre : l'arbustaie, la frênaie, la prucheraie et l'érablière à érable à sucre. Ces habitats terrestres cumulent une superficie approximative de 59 hectares;

[22] Quatre milieux humides (marais et marécages) couvrent une superficie de 1,87 hectare;

[23] Selon les données du système d'information écoforestière (SIEF), le milieu naturel visé par l'intervention projetée abrite quatorze (14) peuplements forestiers d'âge, de densité et de composition variée;

[24] Deux de ces peuplements forestiers sont des érablières à érable à sucre et feuillus tolérants (ESFT) considérées comme de vieux inéquiens (VIN), c'est-à-dire qu'ils sont composés d'arbres appartenant à des classes d'âge différentes et dont plus de 25 %

des tiges ont plus de 80 ans. Ils sont situés dans la portion sud-ouest et nord-est de l'intervention projetée et totalisant une superficie de 13,09 hectares. Sur le territoire de la MRC de Roussillon, les érablières à érable à sucre et à feuillus tolérants âgées (ESFT-VIN) sont peu fréquentes. Elles couvrent une superficie de 47 hectares du territoire de la MRC;

- [25] En plus de ces peuplements forestiers, le site comprend une grande friche dans la partie centrale (10,7 hectares);
- [26] Une mosaïque de peuplements forestiers et de milieux ouverts favorise la présence d'une importante biodiversité qui se traduit, notamment, par une concentration remarquable d'espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (RLRQ, c. E-12.01) (ci-après **LEMV**). Lors de ses inventaires, la promotrice a recensé 76 espèces de plantes vasculaires;
- [27] En effet, le milieu naturel visé par l'intervention projetée abrite dix-neuf (19) espèces floristiques en situation précaire. Dix (10) d'entre elles sont légalement désignées vulnérables au Québec en vertu de la LEMV (dont huit (8) vulnérables à la récolte) alors que neuf (9) sont inscrites à la liste des espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables;
- [28] Parmi les dix-neuf (19) espèces mentionnées, sept (7) sont associées à des occurrences de bonne qualité, soit l'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire, le noyer cendré, la cardamine découpée (*Cardamine concatenata*), le carex faux-rubanier (*Carex sparganoides*), le carex porte-tête (*Carex cephalophora*) et la renoncule à éventails (*Ranunculus flabellaris*);
- [29] Selon le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP), le boisé Châteauguay-Léry abrite quatre (4) écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) de type refuge. Deux EFE seraient touchés par l'intervention projetée. Le premier (no. 622), d'une superficie de 280 hectares, est une forêt refuge pour l'aubépine ergot-de-coq alors que le second (no. 1578), d'une superficie de 205 hectares, constitue un refuge pour le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*), l'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire et l'aigremoine pubescente (*Agrimonia pubescens*);

[30] Quelques sentiers sillonnent le milieu naturel visé;

#### **Caractéristiques rares et d'intérêt exceptionnel**

##### **L'aubépine ergot-de-coq**

[31] Au Québec, l'aubépine ergot-de-coq est une espèce périphérique nord, c'est-à-dire qu'elle est à la limite septentrionale de sa répartition en Amérique du Nord. Elle est présente dans les basses-terres du Saint-Laurent, à deux (2) endroits seulement au Québec;

- [32] L'aubépine ergot-de-coq est un petit arbre qui atteint entre sept (7) et dix (10) mètres de hauteur. Il se distingue des autres aubépines par ses petites feuilles glabres, épaisses, dentées, plus larges vers le haut et très lustrées au-dessus. L'aubépine ergot-de-coq fleurit au mois de juin et peut prendre de sept (7) à dix (10) ans avant de produire des fruits (cenelles) rouge-orangé à deux (2) noyaux, observables entre juin et septembre;
- [33] Cet arbre colonise généralement les substrats calcaires et rocailloux peu profonds ou affleurants. Il croît dans des habitats ouverts à semi-ouverts et de drainage mésique tels que les friches, l'orée des bois, les forêts feuillues, les hauts rivages caillouteux et les terrains urbains;
- [34] Les principales menaces qui pèsent sur l'aubépine ergot-de-coq sont sa grande rareté, qui accroît son risque de disparition sur notre territoire, et la fragmentation de son habitat causée par la croissance démographique qui se traduit par une intensification des activités de développement et l'urbanisation qui en découle;
- [35] Au Québec, il n'existe que deux (2) occurrences d'aubépine ergot-de-coq. La première (no. 5865), située à Châteauguay, compte environ 45 arbres. Sur la base des spécifications établies par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (ci-après **CDPNQ**), cette occurrence est considérée comme étant de qualité passable. La seconde (no. 5863), occupe une partie du milieu naturel visé par l'intervention projetée et compte plus de 1 900 individus. Une cote de qualité bonne lui a été attribuée par le CDPNQ. Il s'agit donc de l'occurrence la plus importante de cette espèce au Québec, ce qui lui confère un intérêt exceptionnel;
- [36] Dans le milieu naturel visé par l'intervention projetée, l'aubépine ergot-de-coq occupe les friches, le long de certains cours d'eau et/ou fossés ainsi que les peuplements de feuillus humides. Ces individus se concentrent dans la portion sud-est du milieu naturel visé par l'intervention projetée, près de l'endroit de passage d'égout et d'aqueduc projeté;
- [37] Considérant la très grande rareté de l'aubépine ergot-de-coq et les activités qui la menacent, le risque de sa disparition au Québec s'avère donc très élevé;
- [38] L'aubépine ergot-de-coq est inscrite sur la liste des espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de la LEMV. Cette liste, dont la dernière mise à jour a été faite en juin 2013, est déterminée par un arrêté du Ministre et est publiée dans la Gazette officielle du Québec;
- [39] En 2010, l'aubépine ergot-de-coq a fait l'objet d'une évaluation de sa situation par le comité aviseur sur la flore menacée ou vulnérable du Ministère. Celui-ci a recommandé au Ministre sa désignation comme espèce menacée au Québec;

### L'aubépine suborbiculaire

- [40] L'aubépine suborbiculaire est également présente dans le milieu naturel visé par l'intervention projetée. Il s'agit d'une espèce périphérique nord présente uniquement dans les basses-terres du Saint-Laurent. Son aire de répartition est limitée aux régions administratives des Laurentides, de Laval, de la Montérégie et de Montréal;
- [41] L'aubépine suborbiculaire est un petit arbre qui atteint entre cinq (5) et six (6) mètres de hauteur. Il se distingue des autres aubépines par ses petites feuilles presque rondes et dentées, parfois un peu lobées, pubescentes à la floraison, puis glabres, ainsi que par ses grandes fleurs à vingt (20) étamines roses devenant pourpres. L'aubépine suborbiculaire fleurit à la fin mai et peut prendre de sept (7) à dix (10) ans avant de produire des fruits;
- [42] Cet arbre colonise généralement les substrats calcaires et rocailloux peu profonds ou affleurants. Il croît dans des habitats ouverts à semi-ouverts de drainage mésique;
- [43] La principale menace qui pèse sur l'aubépine suborbiculaire est la petite taille de ses populations. Les effectifs de cet arbre au Québec sont probablement inférieurs à 1 000 arbres, ce qui accroît le risque de sa disparition. Une autre menace vient de la fragmentation de son habitat, causée par la croissance démographique et l'intensification des activités de développement;
- [44] Au Québec, selon le CDPNQ, il existe treize (13) occurrences connues d'aubépine suborbiculaire. Onze (11) d'entre elles sont cotées passables ou mauvaises alors que les deux (2) autres ont une cote de qualité bonne (B). Une de ces deux occurrences compte plus de 200 spécimens et est située en partie dans le milieu naturel visé par l'intervention projetée. Dans l'état actuel des informations intégrées au CDPNQ, cette dernière occurrence constituerait la plus importante occurrence d'aubépine suborbiculaire, en taille et en superficie, recensée à ce jour au Québec, ce qui lui confère un intérêt exceptionnel;
- [45] Dans le milieu naturel visé par l'intervention projetée, l'aubépine suborbiculaire occupe essentiellement les mêmes habitats que l'aubépine ergot-de-coq. Elle s'avère cependant moins abondante et se trouve concentrée dans la partie sud-est du milieu naturel visé;
- [46] Considérant les effectifs très faibles de l'aubépine suborbiculaire et les activités qui menacent cette espèce, le risque de sa disparition s'avère élevé au Québec;
- [47] L'aubépine suborbiculaire est inscrite sur la liste des espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Cette liste, dont la dernière mise à jour a été faite en juin 2013, est déterminée par un arrêté du Ministre et est publiée dans la Gazette officielle du Québec;

### Le noyer cendré

- [48] Le noyer cendré est une espèce périphérique nord dont l'aire de répartition est cependant plus étendue. Celle-ci s'étend depuis la région de l'Outaouais jusqu'à celle de Québec et recoupe onze (11) régions administratives : Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal, Outaouais, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie et Centre-du-Québec;
- [49] Le noyer cendré est un arbre qui peut atteindre 35 mètres de hauteur et qui se distingue par une écorce couverte de crêtes aplaties et entrecroisées apparaissant tels des « X ». Le noyer cendré possède de très grandes feuilles alternes et composées de onze (11) à dix-sept (17) folioles denticulées. Il fleurit de la mi-mai au début de juin et produit des fruits verts allongés, ovoïdes, duveteux et visqueux;
- [50] Il croît dans des habitats ouverts à semi-ouverts de drainage bon à mauvais sur un sol parfois rocailleux et colonise les bois riches, les berges de rivières, les érablières, les bas de pentes, les friches et les champs. Le plus souvent, le noyer cendré croît dans des forêts en bordure de cours d'eau;
- [51] Le noyer cendré est en net déclin puisque les arbres sont souvent atteints d'une maladie mortelle causée par un chancre qui affecte autant les individus matures que les juvéniles (Environnement Canada, 2010). En moins de quinze (15) ans, le chancre a tué près de 80 % des arbres présents en Ontario. L'état de santé des populations du Québec se dégrade d'année en année. Dans une moindre mesure, la perte et la dégradation de son habitat contribuent aussi à réduire la taille des populations;
- [52] Au Québec, selon le CDPNQ, on compte 230 occurrences distinctes de noyer cendré. La grande majorité d'entre elles (184) sont cependant non viables, historiques ou ne possèdent pas de cote de qualité en raison de données insuffisantes. Il existe une seule occurrence de bonne qualité et les 45 autres occurrences sont de qualité passable. Les effectifs de l'espèce s'élèveraient à plus de 10 000 individus;
- [53] Selon les données disponibles au CDPNQ, la meilleure occurrence de noyer cendré, soit celle qui présente le plus grand nombre d'arbres (plus de 900 tiges), s'étend de Léry à Châteauguay. Elle englobe des érablières, des friches et de jeunes boisés entourant le Club de golf Bellevue et se prolonge sur environ cinq (5) kilomètres vers le nord-est jusqu'au ruisseau Saint-Jean. Il s'agit de l'une des plus importantes occurrences de noyer cendré connues à ce jour au Québec, ce qui lui confère un intérêt exceptionnel. Celle-ci couvre entièrement, mais pas uniquement le milieu naturel visé par l'intervention projetée;
- [54] Considérant la maladie qui affecte sérieusement le noyer cendré de même que la perte et la dégradation de son habitat, le risque de sa disparition est considéré élevé au Québec;



[55] Le noyer cendré est inscrit sur la liste des espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Cette liste, dont la dernière mise à jour a été faite en juin 2013, est déterminée par un arrêté du Ministre et est publiée dans la Gazette officielle du Québec;

[56] Au Canada, le noyer cendré est inscrit, depuis 2008, à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, c. 29) dans la catégorie des espèces en voie de disparition;

#### **Dégradation sévère du milieu naturel visé**

[57] L'intervention projetée nécessiterait le prélèvement, l'arrachage ou le décapage complet du couvert végétal (déboisement du milieu naturel visé) en plus du remaniement du sol requis pour la mise en place des rues, des résidences, des bassins de rétention, des fossés, des activités de terrassement et l'enfouissement de services publics. Ainsi, le plan cadastral de l'intervention projetée entraînerait la destruction d'une superficie de 56 hectares, ce qui représente 92,6 % du milieu naturel visé;

[58] Il s'agit d'une perte de milieu naturel significative sur le territoire de la ville de Léry, soit plus de trois (3) fois celle estimée entre 1999 et 2007;

[59] L'intervention projetée entraînerait la destruction de quinze (15) des vingt (20) espèces floristiques en situation précaire présentes en plus d'abattre, selon les informations transmises par la promotrice, entre 87 et 89 % des aubépines ergot-de-coq, des aubépines suborbiculaires et des noyers cendrés. Ainsi, la mise en œuvre de l'intervention projetée contribuerait à détruire ou réduire de façon significative les populations d'espèces, en situation précaire, répertoriées dans le milieu naturel visé par l'intervention projetée, en particulier celles des trois caractéristiques rares et d'intérêt exceptionnel;

[60] De plus, l'intervention projetée contribuerait à accentuer l'effet cumulatif des pertes d'habitat passées, présentes et futures qui constituent une menace réelle pour le maintien des 3 caractéristiques biophysiques rares et d'intérêt exceptionnel et celui des autres espèces en situation précaire;

[61] Il est reconnu dans la littérature scientifique que la fragmentation d'un milieu naturel entraîne une modification des paramètres écologiques à la limite de celui-ci, nommé effet de lisière. L'effet de lisière est responsable de la modification de la structure et des fonctions pour les fragments résiduels qui se reflète par une modification de la canopée, de la composition végétale, du taux de croissance, de la mortalité des graines, de l'abondance des herbacés, de la luminosité au sol, du drainage, de la température et l'humidité de l'air et du sol, etc;

[62] Pour le milieu naturel visé par l'intervention projetée, ce sont principalement la modification de la composition végétale et le drainage qui présenteraient un risque de dégradation du milieu

naturel qui ne serait pas détruit et qui se distingue par la rareté et l'intérêt exceptionnel que présentent l'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire et le noyer cendré;

- [63] Le déboisement de chacun des lots de l'intervention aurait pour effet d'éliminer complètement le couvert forestier et se traduirait par une augmentation de la luminosité au sol dans la zone de conservation proposée par la promotrice. Le changement de la luminosité favoriserait les espèces mieux adaptées à ce nouveau paramètre écologique, dont les espèces exotiques envahissantes;
- [64] L'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire ainsi que le noyer cendré sont des espèces de pleine lumière qui peuvent être favorisées par l'ouverture du couvert forestier. De plus, le nerprun cathartique (*Rhamnus catharticus*) et le nerprun bourdaine (*Frangula alnus*), deux espèces exotiques envahissantes très compétitives dans le milieu naturel visé, seraient également favorisées par cette augmentation de luminosité;
- [65] Ces deux espèces de nerprun pourraient être en mesure d'envahir la lisière du massif forestier adjacent à l'intervention projetée et d'entraîner une modification de la composition de la végétation dans l'aire de conservation allant même jusqu'à remplacer la végétation initialement présente sur une distance difficile à estimer;
- [66] Compte tenu des problématiques connues qui sont engendrées par les espèces envahissantes dans les milieux naturels, des mesures d'atténuation sont appliquées depuis quelques années lors de la mise en œuvre de divers projets de développement afin de prévenir l'introduction et la propagation des espèces envahissantes;
- [67] Sans l'application de mesures appropriées, la mise en œuvre de l'intervention projetée augmenterait le risque de propagation des espèces envahissantes et de disparition des trois caractéristiques biophysiques rares et d'intérêt exceptionnel;
- [68] L'intervention projetée modifierait de façon importante la configuration des lieux et, de ce fait, le patron d'écoulement de l'eau dans le sol ainsi que les conditions actuelles de drainage;
- [69] Or, les trois caractéristiques biophysiques rares et d'intérêt exceptionnel sont mésophiles, c'est-à-dire qu'elles tolèrent mal les excès d'humidité (accumulation d'eau) ou de sécheresse (drainage rapide). Cela dit, l'état actuel du milieu naturel visé fait en sorte que le drainage s'y avère idéal pour leur croissance;
- [70] Enfin la mesure de protection proposée par la promotrice, soit la création d'un « corridor vert », possiblement clôturé, d'un peu plus de sept (7) hectares n'est pas suffisant pour empêcher la dégradation sévère de l'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire et du noyer cendré;
- [71] L'article 19 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* permet au soussigné d'exiger que soit soumise à son autorisation l'intervention qu'une personne projette s'il a des motifs sérieux de

croire que cette intervention peut sévèrement dégrader un milieu naturel qui se distingue par la rareté ou l'intérêt exceptionnel que présente l'une de ses caractéristiques biophysiques;

[72] Compte tenu de tout ce qui précède, le Ministre a des motifs sérieux de croire que l'intervention projetée nécessiterait le déboisement de 53 hectares, ce qui dégraderait sévèrement un milieu naturel comprenant trois (3) espèces considérées comme des caractéristiques biophysiques rares et d'intérêt exceptionnel. Le déboisement, l'arrachage ou le décapage complet du couvert végétal, le remaniement du sol ainsi que les activités de terrassement et de pavage nécessaires à la réalisation de l'intervention projetée risquent d'entraîner la destruction de la majorité des peuplements forestiers du milieu naturel visé et des espèces floristiques en situation précaire recensées de même qu'entre 87 et 89 % des aubépines ergot-de-coq, des aubépines suborbiculaires et des noyers cendrés;

[73] En somme, l'intervention projetée risque de sévèrement dégrader un milieu naturel qui se distingue par la rareté et l'intérêt exceptionnel que présentent les aubépines ergot-de-coq, les aubépines suborbiculaires et les noyers cendrés.

**POUR CES MOTIFS ET EN VERTU DES POUVOIRS QUI ME SONT CONFÉRÉS PAR L'ARTICLE 19 DE LA LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL, JE, SOUSSIGNÉ, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, EXIGE :**

**QUE SOIT SOUMISE À MON AUTORISATION** l'intervention « Projet de développement résidentiel à Léry » projetée par 9187-2465 Québec inc., sur les lots 316-Ptie, 317-Ptie, 320-Ptie et 321-Ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, aux coordonnées géographiques GPS : 45° 21' 04" N – 73° 46' 52" O (voir la zone d'étude à l'annexe).

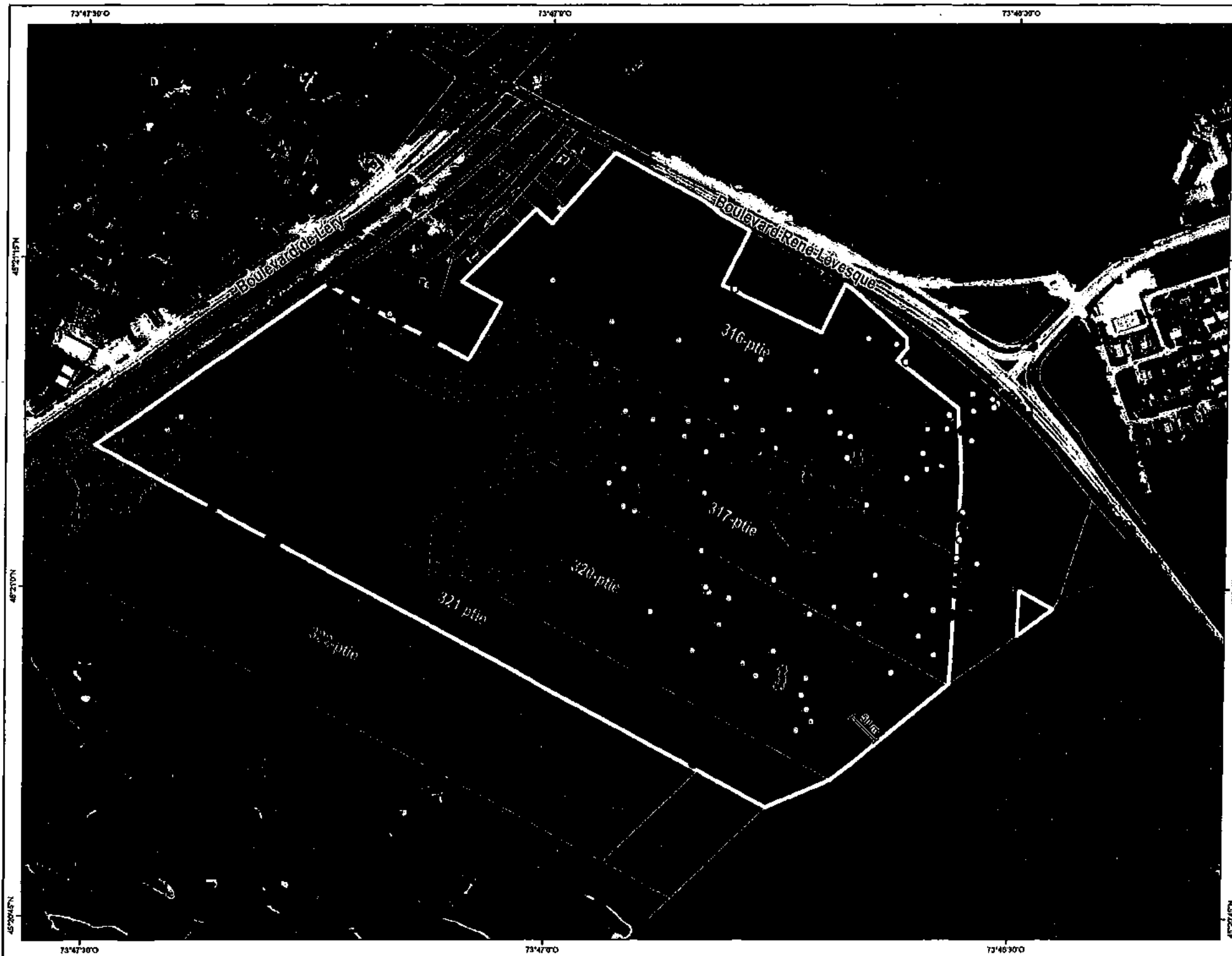
**PRENEZ AVIS** qu'en vertu de l'article 24 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, toute décision rendue par le Ministre sur une demande d'autorisation et toute décision d'assujettir l'intervention d'une personne à une autorisation en vertu de l'article 19 peuvent être contestées par la personne concernée devant le Tribunal administratif du Québec. Le recours à l'encontre de ces décisions doit être formé dans les 30 jours qui suivent la décision rendue par le Ministre sur la demande d'autorisation.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,




















DAVID HEURTEL

**ANNEXE**

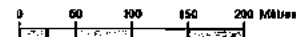


Points d'observation floristique et milieu naturel dans la zone de l'intervention projetée

-  Zone d'étude (60 ha)
-  Terrains MTQ
-  Peuplement d'érable à sucre
-  Peuplement de feuillus tolérants
-  Peuplement de frêne de Pennsylvanie
-  Peuplement de feuillus humides
-  Peuplement de feuillus indéterminés
-  Aire de conservation (à l'intérieur de la zone d'étude)
-  Friches
-  Érablière âgée
-  Cours d'eau
-  Milieu humide
- Points d'observation**
-  Aubépine ergot-de-coq
-  Aubépine suborbiculaire
-  Noyer cendré (statut fédéral, LEP)
-  Vulnérable (statut provincial, LEMV)
-  Susceptible (statut provincial, LEMV)

Métadonnées

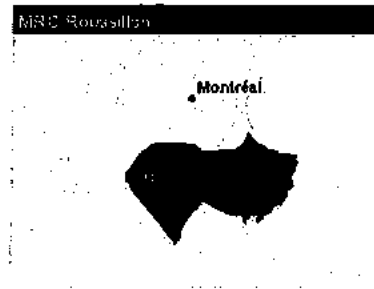
Système de référence : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Déclinaison : Projection cartographique : Mercator transformée modifiée (MTM), fuseau 8



Sources

Données : Orthophoto CADM 2011 à l'échelle de 1:18 000  
 Organisme : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Réalisation : Direction de l'écologie et de la conservation  
 © Gouvernement du Québec, septembre 2014





Louis-Étienne Doré | © CMM

## Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry

## Trame verte et bleue du Grand Montréal



Communauté métropolitaine  
de Montréal

Septembre 2013

## TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte.....	4
1. Le Corridor forestier Châteauguay-Léry.....	5
2. Secteur Châteauguay .....	6
2.1 Potentiels des interventions 2013-2018.....	6
3. Secteur Léry .....	7
3.1 Potentiels des interventions 2013-2018.....	7
4. Contributions au PMAD.....	8
Bibliographie.....	9

# LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

## Corridor forestier Châteauguay-Léry



Ce projet métropolitain du Corridor forestier Châteauguay-Léry vise à maintenir le couvert forestier et à améliorer la connectivité entre les milieux naturels, que ce soit par la connexion de milieux boisés, de friches, de cours d'eau (bandes riveraines) ou de milieux humides. Le projet propose également d'accroître l'accessibilité au grand public, tout en assurant un usage compatible avec la vocation de conservation. Le Corridor forestier Châteauguay-Léry constituera un milieu boisé protégé et mis en valeur de la Trame verte et bleue du secteur sud du Grand Montréal.

Municipalités visées : Châteauguay et Léry



## Mise en contexte

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur le 12 mars 2012, reconnaît l'importance de protéger la diversité biologique et cible un objectif de protection des milieux naturels de 17 % du territoire. Pour ce faire, le PMAD identifie un potentiel de protection composé principalement des bois d'intérêt métropolitain, des corridors forestiers, des cours d'eau et des milieux humides.

Le PMAD demande aux MRC et aux agglomérations de protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains. Le critère 3.1.1 porte sur l'identification des aires protégées inscrites au registre du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ainsi que des bois et des corridors forestiers métropolitains. Le PMAD est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://pmad.ca/>

Le critère 3.1.3 vise à faire en sorte que les agglomérations et les MRC dotent leur région de normes et de mesures efficaces pour une protection effective des bois et des corridors forestiers métropolitains. Cette législation se fonde sur les usages compatibles avec la protection des bois et des corridors forestiers métropolitains.

Pour assurer la mise en valeur de ces éléments, le PMAD propose la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain structuré autour d'une Trame verte et bleue. Cette trame, qui permettrait à la population de profiter pleinement de ces lieux de détente, de culture et de récréation, contribuera à l'atteinte de l'objectif de protection de 17 % de la superficie totale du territoire de la Communauté. L'information sur la Trame verte et bleue est disponible à l'adresse suivante :

<http://pmad.ca/suivi-des-actions/trame-verte-et-bleue-du-grand-montreal/>

En août 2012, la Communauté signait, avec le gouvernement du Québec, l'*Entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*.

Quatre projets métropolitains sont ciblés dans l'Entente et constituent l'assise de la Trame verte et bleue :

- Parc de la rivière des Mille-Îles;
- Parc-plage du Grand Montréal;
- Corridor forestier du mont Saint-Bruno;
- Corridor forestier Châteauguay-Léry.

Afin de respecter ses engagements, la Communauté adoptait en février 2013, un programme d'aide financière permettant de déterminer les critères d'admissibilité des projets, les dépenses admissibles, les organismes admissibles et les critères d'évaluation des projets.

Le cadre de référence administratif pour le projet métropolitain du Corridor forestier Châteauguay-Léry vise à préciser les lignes directrices dans l'exercice de priorisation pour le financement des projets dans le cadre de « l'*Entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* » pour la période 2013-2018.

Le territoire a été divisé en deux secteurs permettant de faire ressortir les interventions qui respectent la spécificité des lieux.

Les deux secteurs du Corridor forestier Châteauguay-Léry sont les suivants :

- Châteauguay
- Léry

## 1. Le Corridor forestier Châteauguay-Léry

Le Corridor forestier Châteauguay-Léry fait partie d'un ensemble connu localement sous le nom de « Ceinture verte Châteauguay-Léry ». Cette forêt fait partie de la liste de celles qui avaient été identifiées d'intérêt métropolitain par le projet de Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM, 2002), ainsi que dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM, 2011).

La « Ceinture verte Châteauguay-Léry » est un milieu naturel de quelque 900 hectares (ha) chevauchant, comme son nom l'indique, les territoires des villes de Léry et de Châteauguay. La « portion Léry » de la forêt s'étend de la parcelle forestière située au sud-ouest du Club de golf Belle Vue de Léry jusqu'à la limite municipale avec Châteauguay aux environs du ruisseau Saint-Jean. À Châteauguay, le corridor forestier comprend l'île Saint-Bernard et se poursuit vers le sud jusqu'à l'emprise de la nouvelle autoroute 30, voisine du Centre écologique Fernand-Seguin. Sur l'ensemble du corridor forestier, trois zones d'importance sont protégées : le Centre écologique Fernand-Seguin, le Territoire du ruisseau Saint-Jean et le Refuge faunique Marguerite-D'Youville. Ce dernier est identifié comme ensemble récréotouristique de portée métropolitaine.

Une portion de la Ceinture verte est identifiée au PMAD comme bois et corridors métropolitains identifiés au PMAD. On retrouve, au tableau 1, les superficies des bois et des corridors métropolitains comprises en zone agricole et en zone blanche et qui sont admissibles au programme pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, volet acquisition.

**Tableau 1 : Superficie des bois et corridors métropolitains identifiés au PMAD**

	<b>Ville de Léry</b>	<b>Ville de Châteauguay</b>
Zone agricole	91,6 ha	137,8 ha
Zone blanche	156,9 ha	89,1 ha
Total	<b>248,5 ha</b>	<b>226,9 ha</b>
<b>Total bois et corridors</b>	<b>475,4 ha</b>	

Le Corridor forestier Châteauguay-Léry fait partie du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme. Les forêts y sont constituées principalement de feuillus. L'érable à sucre domine, accompagné par le caryer cordiforme et le tilleul d'Amérique. À l'occasion, des friches arbustives et herbacées viennent s'ajouter à la diversité de l'habitat qui ne dénombre pas moins de 11 groupements forestiers signe de la grande richesse du milieu. En effet, le Corridor forestier Châteauguay-Léry abriterait cinq écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). La superficie reconnue en tant qu'EFE est évaluée à 114 hectares. Un de ces EFE abrite une espèce menacée de disparition, soit l'Aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*). Avec cette population considérée comme fragile et son importante superficie (43 ha), cet écosystème est classé comme forêt refuge.

De nombreux milieux humides (marais, marécages, ruisseaux) sont également présents sur le territoire du Corridor forestier Châteauguay-Léry. Ils sont surtout situés près du fleuve Saint-Laurent et à proximité des cours d'eau de moindre envergure, mais peuvent quelquefois être localisés à l'intérieur même des forêts.

En ce qui concerne les espèces fauniques, des inventaires et collectes d'informations ont permis d'identifier sur l'ensemble du territoire, 132 espèces d'oiseaux (71 espèces nicheuses), dont 5 espèces possédant un statut précaire, 20 espèces de mammifères dont quatre espèces de chauve-souris, 8 espèces potentielles d'amphibiens et de reptiles selon des observations et des données provenant de l'*Atlas des amphibiens et*

reptiles du Québec, dont 11 espèces (5 amphibiens et 6 reptiles) identifiées formellement par la Société naturelle de la Vallée du Saint-Laurent.

Au moins 23 espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : l'Aubépine ergot-de-coq, le Caryer ovale et le Noyer cendré (également inscrit sur la liste des espèces en voie de disparition en vertu de la *Loi fédérale sur les espèces en péril*). On y retrouve plusieurs types d'érablières matures et une grande diversité d'espèces floristiques. Plus de 120 espèces d'oiseaux nichent dans ce secteur ou s'y arrêtent en migration; cela représente environ 25 % des espèces aviaires pouvant être observées au Québec.

À Châteauguay, l'île Saint-Bernard (223 ha), propriété de Canards Illimités et de la Ville de Châteauguay possède un statut de protection à perpétuité. Le ruisseau Saint-Jean, d'une superficie de 125 hectares en milieux humides (83 ha à Châteauguay et 42 ha à Léry) est protégé par le propriétaire, la Fondation de la faune du Québec. Le Centre écologique Fernand-Seguin (43 ha) possède un statut de parc au plan d'urbanisme de la Ville de Châteauguay. Au total, 390 ha sont actuellement protégés, avec une possibilité de 31 ha additionnels, appartenant au ministère des Transports du Québec; ces derniers sont en attente d'être déclarés excédentaires et font l'objet d'une demande de transfert pour la conservation par le MDDEFP.

**Tableau 2 : Superficie de la « Ceinture verte Châteauguay-Léry »**

Île Saint-Bernard	223 hectares
Ruisseau Saint-Jean (Châteauguay)	83 hectares
Ruisseau Saint-Jean (Léry)	42 hectares
Centre écologique Fernand-Seguin (Châteauguay)	42 hectares
Terrains MTQ	31 hectares
Terrains privés	553 hectares
<b>Total</b>	<b>974 hectares</b>

## 2. Secteur Châteauguay

### 2.1 Potentiels des interventions 2013-2018

Les acquisitions proposées s'inscrivent dans le prolongement des zones de conservation sous la responsabilité de l'organisme Héritage Saint-Bernard.

#### **Protection des bois et des corridors**

- Protection des terrains boisés compris dans la carte 21 du PMAD en conformité avec les critères 3.1.1 et 3.1.3 selon le règlement numéro Z-3073 amendant le règlement de zonage Z-3001 afin de réglementer la protection des milieux naturels de la Ville de Châteauguay.
- Acquisition stratégique de terrains boisés destinés à la mise en valeur récréotouristique et de conservation du patrimoine.
- Promotion de la conservation volontaire durable (dons, vente à rabais et servitude de conservation).

#### **Mise en valeur et accessibilité**

- Potentiel de mise en valeur et d'accessibilité élevé.

### **3. Secteur Léry**

#### **3.1 Potentiels des interventions 2013-2018**

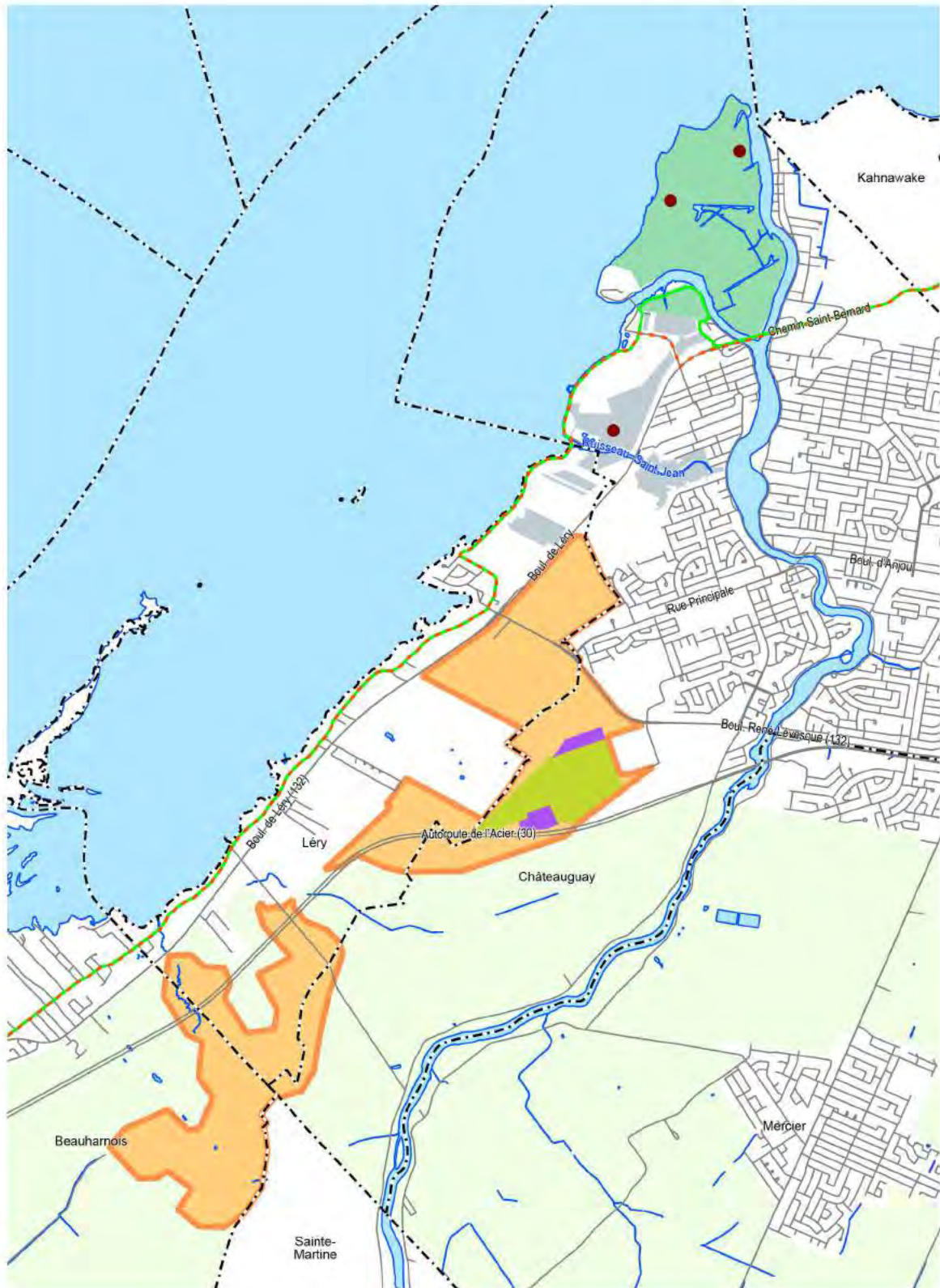
##### **Protection des bois et des corridors**

- Protection des terrains boisés compris dans la carte 21 du PMAD en conformité avec les critères 3.1.1 et 3.1.3.
- Acquisition stratégique de terrains boisés destinés à la mise en valeur récréotouristique et de conservation du patrimoine.
- Promotion de la conservation volontaire durable (dons, vente à rabais et servitude de conservation).

##### **Mise en valeur et accessibilité**

- Potentiel de mise en valeur et d'accessibilité élevé.

# Corridor forestier Châteauguay-Léry



- Corridor forestier Châteauguay-Léry
- Ensemble récréotouristique de portée métropolitaine (Refuge faunique Marguerite-D'Youville)
- Centre écologique Fernand-Seguin
- Territoire du ruisseau Saint-Jean (Propriété de la Fondation de la faune)
- Projets d'acquisition pour fins de conservation dans le cadre de la trame verte et bleue
- Ensemble écoforestier exceptionnel
- Réseau vélo métropolitain à l'étude \*
- Route panoramique
- Zone agricole

\* Le réseau illustré sur ce plan est à titre indicatif et fera objet d'une consultation

#### 4. Contributions au PMAD

La mise en œuvre des projets municipaux dans le cadre du Corridor forestier Châteauguay-Léry doit mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques. Les projets, qui seront partie intégrante de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, doivent donc répondre aux exigences du PMAD.

##### Contributions du projet du Corridor forestier Châteauguay-Léry

Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal

Protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains

Augmenter la superficie des aires protégées et le couvert forestier

Favoriser la protection et le renouvellement de la biodiversité

Restaurer et connecter les sites potentiels et existants (réservoirs de biodiversité)

Protéger les milieux naturels et les écosystèmes

Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques

Mettre en valeur les composantes de la Trame verte et bleue

Proposer des mesures de connectivité et de mise en réseau

Mettre en valeur les milieux naturels et les attraits récréotouristiques de la région

Favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine et la réduction des GES

Offrir aux citoyens un contact privilégié avec la nature

Contribuer à l'identité et à la vitalité de la région métropolitaine ainsi qu'à la qualité de vie de ses citoyens

Contribuer à l'attractivité du Grand Montréal

## Bibliographie

Beaulieu, J., Daigle, G., Gervais, F., Murray, S., Villeneuve, C. 2010. *Rapport synthèse de la cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, Canards Illimités – Québec et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des Parcs, Québec, 60 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2011. *Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable*, Plan métropolitain d'aménagement et de développement, 184 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2013. *La Trame verte et bleue du Grand Montréal*, 24 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2009. Bois et corridors forestiers métropolitains. Plan 705-120-01. Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés, 17 décembre 2008.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2003. *Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, 22 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2002. Fiches techniques des bois d'intérêt écologique sur le territoire de la CMM – Bois de Châteauguay-Léry, Montréal, 3 pages.

Conservation de la Nature du Canada, 2009. *Plan de conservation de l'aire naturelle de la ceinture verte de Montréal – Région du Québec*, 97 pages.

Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M., Hone, F., 1999. *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*. Service canadien de la faune, Environnement Canada, 60 pages.

Héritage Saint-Bernard, 2011. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur le Plan d'aménagement et de développement, 26 pages et annexes.

Mornau, M., Dansereau, L., Tremblay, G. Caractérisation et protection des espaces boisés de la MRC de Beauharnois-Salaberry et de la MRC Roussillon, Résultats des travaux de caractérisation et recommandations émises par le comité de travail sur les espaces boisés, 50 pages.

MRC Roussillon. *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Roussillon*, Entré en vigueur le 22 mars 2006.

Rouleau, S., 2011. Inventaire des amphibiens et des reptiles sur certaines propriétés ciblées à Châteauguay-Léry. Société naturelle de la vallée du Saint-Laurent, 19 pages.

Sabourin, A., 2009a. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées de la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard, 12 pages et annexes.

Sabourin, A., 2009b. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées du Centre écologique Fernand-Séguin et des terres adjacentes appartenant à la Ville de Châteauguay. Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard, 8 pages.

SOS-Fernand-Séguin, 2011. Un corridor vert Châteauguay-Léry, Mémoire présenté dans le cadre de la consultation du Plan d'aménagement et de développement, 29 pages.

Ville de Châteauguay, 19 mars 2012. Règlement numéro Z-3073 amendant le règlement de zonage Z-3001 afin de réglementer la protection des milieux naturels.

Châteauguay, le 20 novembre 2020

Thomas van Leeuwenkamp

Résident de Châteauguay

## **OPINION CONTRE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 215**

Étant citoyen de la ville de Châteauguay, je présente mon opinion contre le projet de règlement cité en rubrique. Cette opinion pourra, je l'espère, éclairer votre décision de surseoir ou même annulé le projet règlement pour des motifs environnementaux, législatifs, démocratiques et j'en passe.

### **CADRE LÉGISLATIF**

En consultant diverses lois du Québec, je tiens à soulever quelques articles qui m'ont interpellé sur lesquelles vous n'auriez possiblement pas pris compte et qui pourraient vous aider dans le processus décisionnel et éviter, selon moi d'être à cet égard en situation de contravention.

*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*

Il est prévu à l'*article 5* que « Le schéma doit, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté: 4° déterminer toute zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telle une zone d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain ou d'autre cataclysme, ou pour des raisons de protection environnementale des milieux humides et hydriques ».

*Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau)*

Il est prévu à l'*article 8* que « Lorsque, par le fait, la faute ou l'acte illégal d'une personne, des dommages sont causés aux ressources en eau, notamment par une altération de leurs propriétés physiques, chimiques ou biologiques, de leurs fonctions écologiques ou de leur état quantitatif, le Procureur général peut, au nom de l'État gardien des intérêts de la nation dans ces ressources, intenter contre l'auteur des dommages une action en réparation ayant l'une ou l'autre des fins suivantes, ou une combinaison de celles-ci: 1° la remise en l'état initiale ou dans un état s'en rapprochant »



Il est prévu à l'*article 15* qu'« Une municipalité régionale de comté doit élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques, à l'échelle de son territoire, incluant le domaine hydrique de l'État, dans une perspective de gestion intégrée de l'eau pour tout bassin versant concerné. Un tel plan ne doit toutefois pas viser les autres terres du domaine de l'État. »

Il est prévu à l'*article 15.5* qu'« Une municipalité régionale de comté veille à assurer la compatibilité de son schéma d'aménagement et de développement avec le plan régional. Elle propose toute modification utile au schéma en vue de mieux assurer cette harmonisation, conformément aux règles prévues à cet effet à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). Elle doit également prendre les mesures de contrôle intérimaire appropriées selon les règles prévues par cette loi. »

Il est prévu à l'*article 15.6* que « Le plan régional des milieux humides et hydriques approuvé doit être rendu public par la municipalité régionale de comté concernée par les moyens qu'elle juge appropriés. »

Il est de mon opinion que la municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon a omis de prendre en considération l'élément de protection environnementale des milieux humides et hydriques de l'*article 5* de la LAU puisque le plan régional des milieux humides et hydriques n'est toujours pas publié à ce jour. La séance d'information du 21 octobre dernier a effleuré du bout des lèvres cet enjeu. Au cours de la séance d'information, il aura été mentionné qu'il en ira de la responsabilité de la municipalité par l'adoption d'un autre règlement sur son territoire. Et pourtant, le champ de compétence de l'élaboration du schéma ainsi que ces contraintes particulières reviennent à la MRC.

Je tiens à ajouter que la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau*, et plus spécifiquement l'article 15.6 prévoit que la MRC doit veiller à assurer la compatibilité de son schéma d'aménagement et de développement avec le plan régional des milieux humides et hydriques. Je tiens à rappeler qu'aucun plan régional à cet effet n'aura été déposé par la MRC. Ce dernier énoncé est élaboré dans le paragraphe suivant. Je m'inquiète que la MRC ait mal fait ses devoirs, a voulu faire les choses trop vite et a été mal conseillée par la firme National et l'urbaniste mandaté pour élaborer le schéma à cet effet. En considérant ceci, il est même probable que la MRC adopte un règlement qui irait en contravention aux lois.

Le processus de protection environnemental des milieux humides et hydriques est bien défini dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau*. Qui plus est, elle responsabilise les MRC en matière de protection des ressources en eau lors de l'élaboration de son schéma notamment en fonction de l'état quantitatif de l'eau. En ce sens, je pense

que les MRC ont une responsabilité envers les capacités des villes de l'approvisionnement en eau aux citoyens. Suivant ma lecture du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC publiée en 2017, il est prévu que la MRC, dans un échéancier de 2 à 5 ans, qu'elle va élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques. En date d'aujourd'hui, ce plan n'est toujours pas publié. Je tiens à rappeler que lorsqu'une MRC décide de modifier par règlement son schéma d'aménagement elle à l'obligation de se conformer aux nouvelles lois pouvant lui être imposée. Dans cet ordre d'idée, il est de mon opinion que pour adopter le présent projet de règlement, vous devrez au préalable élaborer le plan régional des milieux humides et hydriques.

Enfin, je suis d'opinion que la MRC pourrait même s'exposer à des poursuites de la part du Procureur général pour le non-respect de l'article 8 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau. L'aspect de l'état écologique et quantitatif de l'eau peut en effet mener à de telle poursuite. Pour vous mettre en contexte, l'alimentation d'eau potable de la ville de Châteauguay est prise à 60% par un (1) seul puits et 40% par le Lac Saint-Louis. Cette dernière peine à fournir les citoyens des municipalités desservies par Châteauguay en période estivale, en l'occurrence Mercier, Léry, Sainte-Martine, Saint-Isidore et Saint-Urbain-Premier. Dans ce contexte, bien que le champ de compétence de l'approvisionnement en eau potable soit celui de la municipalité, la loi peut rendre la MRC implicitement responsable de l'aspect quantitatif de l'eau par l'adoption de ce règlement. Dans le cas de l'aspect écologique, il en va de même pour le caractère essentiel de l'eau pour toutes les formes de vies.

## **PROCESSUS DÉMOCRATIQUE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE**

Il est clair que le processus démocratique du présent débat est un échec lamentable de la part de la ville de Châteauguay ainsi que de la MRC. Il est outrageux de savoir que le maire de Châteauguay a été à l'encontre de ces conseillers et que la MRC a endossé la décision unilatérale du maire. Je pense que la MRC doit se prêter à un processus démocratique de manière très transparente et éthiquement responsable pour un dossier de cette importance ainsi que pour le bien de la collectivité. J'invite à MRC à reconsidérer son projet règlement en fonction de l'assentiment des conseillers municipaux de TOUS les conseillers municipaux des villes de Châteauguay et de Léry puisque ce sont ces mêmes conseillers qui sont porte-parole de leurs citoyens. Je tiens à rappeler les responsabilités de chacune des instances, en l'occurrence, la municipalité répond aux besoins locaux de ces citoyens et la MRC répond aux besoins régionaux. Dans le cas présent, le dossier du corridor vert Châteauguay-Léry n'est pas seulement un enjeu local et régional, mais aussi un enjeu de la CMM et national. La MRC à selon moi omis de prendre considérations ces enjeux et a agis de la même manière que le Maire de Châteauguay, en l'occurrence, de manière unilatérale sans y avoir impliquer au préalable les citoyens dans le processus démocratique.

J'ai la ferme conviction qu'en ce qui attrait le processus d'acceptabilité sociale concernant le projet de règlement, la MRC à errée et à mal fait son travail pour bien informer les

citoyens avant même de déposer le projet de règlement. La MRC aurait dû récolter au préalable l'avis des citoyens et des entreprises de la région pour des propositions de modification du schéma d'aménagement puisque ce sont elles qui vont subir les effets de l'adoption du schéma. Voire même, la MRC aurait pu prévoir un comité citoyen ou un référendum pour justement aider à l'élaboration du projet de règlement et ainsi avoir l'assentiment des citoyens.

### **MRC MAL CONSEILLÉE, CITOYENS MAL INFORMÉS**

Nous avons été mal informés lors de la séance d'information publique. L'urbaniste mandaté a mis de l'emphase sur un seul volet, en l'occurrence le secteur visé par la « Conservation viable ». À l'intérieur de ce secteur, il aura été question d'un seul sujet, soit l'habitation de faible densité. Je tiens à rappeler que la CMM avec son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) demande aux MRC et aux agglomérations d'identifier les usages compatibles à la protection, tels que l'agriculture, le récréotourisme, l'habitation de faible densité, les parcs et la conservation, et d'adopter des mesures interdisant l'abattage d'arbres. Je questionne la MRC du choix unique de l'habitation de faible densité dans le secteur visé par le litige et de ne pas avoir considéré d'autres usages, tels que le récréotouristique. Je comprends que les propriétaires promoteurs veulent faire plus de profits par un usage résidentiel que par le récréotouristique, mais ça pourrait avoir une portée équivalente au point de vue des leviers juridiques que la MRC cherche à avoir.

Lors de la séance d'information publique, l'urbaniste mandaté n'a pas beaucoup élaboré sur le principe de développement de type « growing greener » ou de type « villégiature » et les impacts sociaux de ce modèle. Suivant plusieurs lectures, j'ai observé qu'au point de vue social, ce type de développement ne permet pas une mixité sociale puisque les bâtiments construits sont trop souvent hors de portée de prix pour les moins nantis. En ce sens, je pense que ce modèle est incompatible au point de vue de la représentativité de l'ensemble des citoyens de la région. À juste titre, le Ministère des Affaires municipales et d'Habitation (MAMH) a élaboré le document intitulé *Guide des bonnes pratiques sur la planification territoriale et de développement durable* qui mentionne justement que ce type de lotissement se vend de 12 à 16% plus cher. Dans les deux cas, le modèle fait abstraction de notre spécificité urbaine et périurbaine. À juste titre, ces modèles sont plus souvent utilisés dans des secteurs de résidence secondaire, telle qu'en Estrie ou les Laurentides où le couvert forestier dépasse plus de 50% du territoire. À cet effet, ce même document du MAMH mentionne que « Les lotissements axés sur la conservation sont moins appropriés en milieu urbain où des densités plus élevées sont recherchées. En effet, en conservant des espaces naturels, le lotissement en grappes privilégie une densité moyenne relativement faible qui oblige les occupants à des déplacements motorisés. Il serait toutefois moins dommageable pour l'environnement naturel que ne l'est le développement traditionnel calqué sur le modèle de la banlieue. Le modèle de villes compactes reste, à terme, moins dommageable pour l'environnement ».

J'ai été interpellé par les questions posées à madame Hutson lors de l'assemblée publique du 17 novembre par le préfet de la MRC concernant l'option des fosses septiques. Il serait important de mentionner que les normes de conception ce type de système demandent des terrains plus vastes pour l'aménagement du champ d'épuration et d'éloignement des puits artésiens ce qui contribuerait grandement à une plus grande déforestation qu'anticipé dans le projet de règlement. Qui plus est, il est reconnu par le *Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques* (MELCC) que les systèmes de fosses septiques contribuent fortement à l'augmentation du phosphore dans les cours d'eau et que ce dernier contribue grandement à la prolifération des algues bleu-vert. En considérant la proximité avec le lac Saint-Louis, il est fort probable que cette méthode (fosses septiques) pourrait avoir un effet accélérateur sur cette problématique.

### **PROCESSUS JUDICIAIRE**

Je comprends le principe que la MRC ne veut pas commenter le processus judiciaire présentement en cours, mais la MRC a implicitement introduit cette notion dans le projet de règlement, plus spécifiquement à la première page au troisième paragraphe. Dans ce contexte, je me permets de donner mon opinion.

J'estime que la MRC a un objectif clair dans le cas présent, que cette dernière est de se substituer des poursuites et laisser le problème et la facture aux municipalités visées. Je tiens à rappeler que la MRC doit être solidaire à toutes les municipalités comprises dans son territoire aux fins de représentativité régionale.

J'ai l'impression que la MRC a pris le chemin facile et tente de se déresponsabiliser dans son choix sur le schéma et n'a pas mesuré les autres impacts juridiques potentiels pouvant y faire suite. À juste titre j'ai traité de l'article 8 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau* dans la section CADRE LÉGISLATIF du risque que la MRC s'expose en termes de poursuite judiciaire de la part du Procureur général.

En ce qui concerne la présente poursuite, l'adoption du projet de règlement 215 pourrait créer un précédent judiciaire défavorable à la compétence municipale en termes de protection de l'environnement. À ce titre, la ville de Montréal est présentement elle-même soumise à un processus judiciaire de plus de 170 millions de dollars pour son projet de Grand parc de l'Ouest. Imaginez que la grande région métropolitaine puisse perdre deux vastes secteurs boisés par vos actions et être soumise à du développement domiciliaire à outrance. Vous en serez responsables!

La ville de Laval a récemment réussi à éviter des poursuites judiciaires récemment et avec la participation du gouvernement et ont payé 22 millions pour l'achat de terrains aux fins de protection et de conservation. Une partie de ces 22 millions comprend des échanges de terrains. N'y aurait-il pas une possibilité que la MRC et les municipalités concernées proposent des échanges de terrains? Voire même, de demander de l'aide d'Hydro-Québec avec le projet d'enlèvement des pylônes de 120kV ou autres terrains dans le territoire de la

MRC et non seulement des villes de Châteauguay ou Léry? Et pourquoi pas le Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés de la CMM? Je pense que la MRC peut éviter l'adoption du projet de règlement en faisant un effort supplémentaire à cet effet puisque la MRC ne s'est même pas prêtée à l'exercice.

## **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DU COUVERT FORESTIER ET DU SYSTÈME ÉCOLOGIQUE**

La MRC et les municipalités comprises dans son territoire font figure de cancre en matière de protection de l'environnement. À juste titre, deux (2) événements majeurs hautement médiatisés ont eu lieu sur le territoire, en l'occurrence les lagunes de Mercier, l'un des sites les plus contaminés en Amérique du Nord et le projet domiciliaire Symbiocité de La Prairie.

Dans le cas des lagunes, il aura fallu un décret qui encore aujourd'hui se fait ressentir sur la population régionale. L'approvisionnement en eau y est de plus en plus précaire et les installations municipales peinent à fournir à la demande. À tel point, qu'aussitôt que le mois de mai 2019, il y a eu des mesures restrictives sur l'utilisation de l'eau. Imaginez le développement à outrance de ces terrains boisés qui pourraient mettre en péril les services municipaux.

Dans le cas de Symbiocité, il aura fallu l'intervention du fédéral pour protéger une espèce menacée ou vulnérable.

Dans les deux cas, la MRC ainsi que les villes de Mercier et de La Prairie ont déroulé le tapis rouge à ces projets au nom du contexte économique. J'ai la ferme opinion que la MRC fait de l'aveuglement volontaire et ne considère pas qu'« environnement » et « économie » sont, au 21<sup>e</sup> siècle, des enjeux qui doivent être traités conjointement, en tout temps et dans tous types de projets de règlement ou projets de développement proposés ou envisagés.

En termes de protection du couvert forestier et du système écologique, le projet de règlement ne permet pas d'en assurer la pérennité et va à l'encontre des objectifs du PMAD de la CMM. Le projet de règlement permet au contraire la destruction des milieux sensibles. De plus, le règlement fait abstraction des milieux humides ainsi que le contexte hydrique des bassins versants. À juste titre, elle remet cette responsabilité aux demandes de certificat d'autorisation dans le cadre de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et fait abstraction des milieux sensibles non compris dans des milieux humides. Qu'advient-il de ces milieux sensibles en dehors des zones humides? Encore une fois, j'ai la ferme opinion que la MRC se désresponsabilise de ces obligations.

En ce qui concerne les rapports biologiques et d'inventaire faunique et floristique, ces rapports sont commandés par les promoteurs. Je suis d'opinion qu'il y a ici un problème d'impartialité et je pense que la MRC devrait saisir la balle au bond. D'obliger les promoteurs à payer la ville ou à la MRC pour qu'elle-même mandate un expert. Ceci pourrait créer un précédent en termes champ de compétence municipale en matière de

protection environnementale des milieux sensibles en dehors de milieux humides au Québec.

Je tiens à rappeler que le corridor vert Châteauguay-Léry est un carrefour giratoire pour les oiseaux migrateurs et que c'est un écosystème très complexe qu'y est établis. Au moindre changement, il pourrait y avoir des problématiques sérieuses et accélérer la disparition d'espèces rares ou voire même menacées ou vulnérables. Le présent projet de règlement ne tient compte d'aucun des éléments précités.

### **PROPOSITION D'UN PROJET COLLABORATIF ÉDUCATIF ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

Je propose que la MRC et ces municipalités se lancent dans un grand chantier de collaboration qui pourrait accueillir des activités récréotouristiques ainsi que d'établir des partenariats avec nos institutions d'éducation (universités, cégeps, écoles de métier) pour améliorer les connaissances scientifiques et spécifiques du corridor vert Châteauguay-Léry et d'y proposer des projets d'aménagements de conservation à caractère éducatif et récréotouristique. En considérant l'engouement de la population pour découvrir les coins nature de la région métropolitaine comme l'île Saint-Bernard, ce vaste territoire pourrait améliorer l'offre récréotouristique et présenter un effet économique bénéfique pour la région, plus important que le développement résidentiel actuellement proposé.

### **CONCLUSION**

Ne faites pas l'erreur de commettre l'irréparable. Ne faites pas l'erreur de vous soustraire de vos obligations et de vous désresponsabiliser au nom de poursuites judiciaires. Ne faites pas l'erreur, de vous mettre vos citoyens à dos. Je ne pense pas que les citoyens, la MRC ainsi que les villes aimeraient se faire donner l'étiquette du « **Brésil de la Montérégie** ».

Sincèrement contre le projet de règlement 215,

Thomas van Leeuwenkamp

# MÉMOIRE

**Dans cadre des consultations de la MRC de Roussillon  
sur le projet de règlement 215:  
Modifications proposées au Schéma d'aménagement  
pour l'affectation «Conservation-viable»  
du Boisé Châteauguay-Léry**

Présentée à la MRC de Roussillon  
le 19 novembre 2020

Auteurs multiples (conseil d'administration et des membres) | Philippe Blais, président, M.D., biologiste





## LA VIGILE VERTE

*La Vigile verte* est un organisme à but non lucratif fondé en 2010 ayant comme mission principale de protéger les dernières aires naturelles du territoire de Kateri, plus particulièrement du grand bassin versant de la rivière Saint-Jacques. Avec une vision régionale, cet objectif vise à protéger les espèces en péril, les forêts, milieux humides, cours d'eau et milieux ouverts avoisinants qui forment des écosystèmes nécessaires et vitaux. Nos valeurs sont celles énoncées ici-bas et elles guideront nos commentaires dans ce mémoire.

### Valeurs

- 1) **Vigilance:** surveillance soutenue et attentive en toute intégrité, avec objectivité et raison
- 2) **Bienveillance:** préservation et amélioration du bien-être et la qualité de vie, loyauté et responsabilité envers les générations à venir
- 3) **Universalisme:** justice socio-environnementale, conservation & protection environnement, respect du vivant
- 4) **Autonomie:** autodétermination de la pensée et de l'action, choisir, explorer, liberté, indépendance et créativité
- 5) **Engagement:** prendre parti sur les problèmes reliés à notre sphère d'activité à travers nos actions et notre discours, solidarité



Tortues géographiques de la rivière Saint-Jacques, juin 2016, ©Philippe Blais

## RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE ENTRE LES CONSULTANTS ET NOTRE ORGANISME AVANT LA SOIRÉE D'INFORMATION

La Vigile verte conçoit que ce projet de la MRC Roussillon a l'effet d'un parapluie, et qu'il incombera aux municipalités d'assurer la concordance entre le projet actuel et celui proposé, qui tous deux proposent un minimum de conservation de 55% du territoire. Le projet de règlement 215, qui précise un cadre aux administrations municipales, indique de nouvelles dispositions permettant le développement immobilier de territoires déterminés «Conservation-viable», ce qui menace l'avenir du corridor Châteauguay-Léry. Cette situation découlant du projet de règlement 215 est d'ailleurs visée de procédures judiciaires actives au moment du dépôt de notre mémoire.

Ce projet possiblement temporaire pourrait être analysé dans une perspective d'amélioration d'un règlement régional afin de protéger les intérêts des contribuables (financiers & socio-environnementaux), tout en limitant les abus possibles de propriétaires privés. Alors que la cause





environnementale prend une ampleur sans précédent à l'échelle mondiale, il est sidérant que le droit à la propriété ait préséance sur toutes considérations environnementales, et que l'état n'ait toujours pas légiféré en faveur du droit à un environnement sain. Dans son guide «*La prise de décision en urbanisme*», l'état québécois lui-même précise que le droit de propriété n'est pas absolu, et indique la marche à suivre pour un dossier comme celui du corridor Châteauguay-Léry :

*«Droit de propriété et réglementation d'urbanisme*

*Le droit de propriété n'est pas absolu, et l'administration publique peut le restreindre pour une raison d'intérêt général. La diminution de valeur qui en résultera ne pourra être considérée comme une expropriation déguisée et n'emportera donc aucune indemnité. Ajoutons que la Charte canadienne des droits et libertés ne protège pas les droits économiques et de propriété. »*

Nous ne croyons pas qu'il soit judicieux de modifier un outil urbanistique fonctionnel, dans le seul but de répondre à des cas spécifiques. En modifiant le projet, c'est comme si on jetait le bébé avec l'eau du bain. Nous vous expliquerons dans ces pages les réflexions qui ont mené à cette affirmation.

## **CONSTAT**

Les membres de la Vigile verte ont pris connaissance des modifications suggérées au Schéma d'aménagement révisé (SAR) par le projet de règlement 215 qui fait l'objet de cette consultation.

Ces modifications inquiètent nos membres.

Nous n'avons aucun doute que l'argent et l'énergie investie dans ce projet de règlement ont pour but de clarifier les possibilités à l'intérieur de la nouvelle affectation «Conservation-viable». Cette affectation est également celle qui est projetée dans le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Roussillon pour une partie du boisé d'intérêt métropolitain à La Prairie faisant partie du corridor forestier du mont Saint-Bruno. Notre organisme se sent directement interpellé par les changements proposés.

L'empressement avec lequel ce projet a vu le jour crée la polémique et rends nulle toute forme d'acceptation sociale. On ne peut pas prétendre à la conservation et à la protection environnementale lorsqu'on favorise le développement immobilier dans un boisé d'intérêt métropolitain en bon état, comme celui du corridor Châteauguay-Léry. Dans le contexte socio-environnemental actuel, l'absence de solutions plus vertes est consternante.

L'instrumentalisation de la cause environnementale pour tenter de verdir un projet de construction mine la confiance chez les citoyens conscients dont font partie nos membres. Alors qu'un nombre croissant d'humains sont affectés par les conséquences de notre déclin environnemental (changements climatiques, perte de biodiversité, pollution et autre), cette instrumentalisation mine la crédibilité des instances décisionnelles et alimentent le cynisme de la population envers de l'État.



L'ancien règlement a probablement été élaboré selon les avis, intentions et les possibilités à cette étape de l'évolution de l'aménagement du territoire. C'était un premier pas vers la conservation sur papier d'une partie du boisé d'intérêt métropolitain en question. Alors, la deuxième étape ne peut pas être de faire un pas en arrière. Bien que le contexte actuel ne s'y prête pas, les outils urbanistiques devraient augmenter le pourcentage en conservation au lieu de préciser comment réussir à y construire. Bien que le bonus de conservation à la densification est inclus, rien ne garantit la protection en pratique, justement à cause des effets de la densification...

Logiquement, après avoir construit dans un tel boisé, la superficie encore bien vivante du boisé sera plus petite. Le risque à long terme est que la superficie diminuera de nouveau et que ce sera plus ardu de protéger le territoire en conservation par la suite.

En raison de la proximité des activités humaines, l'encadrement et le suivi de celles-ci deviennent critiques pour réduire la difficulté d'assurer la protection du milieu naturel restant en conservation, dont la menace est accentuée suite à l'apparition des constructions dans le milieu de vie. La pression des développeurs, le manque de ressources, de réglementations et d'outils efficaces en protection environnementale au Québec contribuent aux risques de faillir à cette tâche dès qu'on y autorise des constructions. Les anciennes dispositions de l'affectation «Conservation-viable» et le projet de règlement 215 ne constitue pas une amélioration en conservation et en protection comparée à la présente situation sur le terrain, alors la question se pose: pourquoi détériorer le boisé de prime à bord?

L'essence de cette question a été posée lors de la soirée d'information. La réponse est qu'il faut une volonté des propriétaires, une volonté de la communauté et une volonté des autorités en place pour choisir, valoriser et concrétiser la conservation d'un milieu naturel. C'est une responsabilité partagée et un choix de société. Nous ne sommes pas d'avis que c'est seulement aux organismes communautaires et aux citoyens de faire des démarches dans ce sens, surtout considérant l'état de situation environnemental de notre région.

Comme énoncé par le président de la Vigile verte et biologiste Philippe Blais en 2011 lors des consultations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la région était «encore très loin des objectifs minimums que la majorité des organismes de conservation considèrent comme urgents dans le contexte actuel».<sup>1</sup> C'est toujours le cas en 2020 et le projet de règlement 215 risque effectivement d'empirer la situation.

En rétrospective, la prétendue application concordante du PMAD ne tient pas compte des connaissances, nouvelles approches et parfois même de la législation en conservation et la protection environnementale. Le PMAD est un échec de ce point de vue. Nous avons dix ans pour réussir à obtenir une véritable ceinture verte de Montréal et dix années de plus pour la consolider et la bonifier. L'entrée en vigueur du règlement R-215 s'il devait être approuvé par tous les instances gouvernementales sera la démonstration que nous échouons lamentablement jusqu'à présent ici dans la MRC de Roussillon comme région incluse dans le Grand Montréal.

<sup>1</sup> [http://www.vigileverte.com/uploads/4/7/5/7/4757759/memoire\\_vv\\_-\\_cmm\\_-\\_pmad\\_-\\_oct\\_2011.pdf](http://www.vigileverte.com/uploads/4/7/5/7/4757759/memoire_vv_-_cmm_-_pmad_-_oct_2011.pdf)



De plus, dans notre mémoire déposé en 2014 sur le règlement 170 (concordance du schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon avec le PMAD), notre organisme indiquait clairement la valeur du territoire visé par le projet R-215: «...l'écosystème forestier exceptionnel unique et irremplaçable qui est directement adjacent aux deux terrains de golf. Il constitue une des sections les plus écologiquement riches du corridor forestier de Châteauguay-Léry.»<sup>2</sup> En 2020, ce corridor a toujours ce statut exceptionnel, même qu'il est encore plus reconnu à l'international. Par exemple, en 2020, le Refuge Marguerite d'Youville a été sélectionné pour le *Sound of forest - Timber festival*<sup>3</sup>!

La ville de Châteauguay s'est principalement développée durant l'après-guerre par la construction de bungalows unifamiliaux peu dispendieux dotés de grands terrains, de façon à y attirer de nouveaux résidents. Cette façon de faire était commune pour les villes en périphérie de Montréal et était basée sur la présomption que ce type de développement pourrait s'étendre sur toute la superficie gérée par la ville. Si plus d'espace était nécessaire, il a été présumé que des terres agricoles ou des boisés et milieux humides pourraient être impunément utilisées pour la construction domiciliaire d'unités de logement à faible densité ou pour des zones industrielles de grande superficie, lorsque nécessaire. Dû à la loi sur les terres agricoles, le dézonage de superficies pour la construction domiciliaire est maintenant scruté à la loupe et plus difficile à réaliser. Aussi, dû aux exigences minimales de conservation de milieux naturels, la ville et les propriétaires terriens s'aperçoivent maintenant que la construction dans ces zones n'est plus automatique et doit respecter de nouvelles normes nationales, provinciales et régionales. Ce sont donc principalement les erreurs du passé faites pour le développement rapide de la ville qui a généré la dilapidation du territoire qui pourrait être disponible pour des constructions domiciliaires.

Le peu de boisés et milieux humides restants du corridor Châteauguay-Léry sont nécessaire au bien-être des habitants de la ville de Châteauguay et de ceux de la CMM. On le voit avec la pandémie. Si la ville tient à augmenter sa population, il lui suffit de réutiliser, recycler, requalifier, réaffecter ou densifier le territoire déjà construit sans empiéter sur les terres agricoles ou les boisés et milieux humides reconnus par la CMM comme d'intérêt métropolitain. Ces espaces verts sont précieux pour l'environnement et la biodiversité en plus d'être jugés nécessaires au bien-être de toute la communauté.

En résumé, La Vigile verte croit que le projet de règlement 215 modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SAR – règlement numéro 101) aura un **effet négatif sur le régime de protection de l'environnement applicable à l'affectation «Conservation-viable» du Boisé Châteauguay-Léry**. La Vigile verte est totalement en désaccord avec la MRC de Roussillon qui affirme que c'est une amélioration et que c'est en cohérence avec les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Tout est relatif disait Einstein; c'est une question de perspective.

---

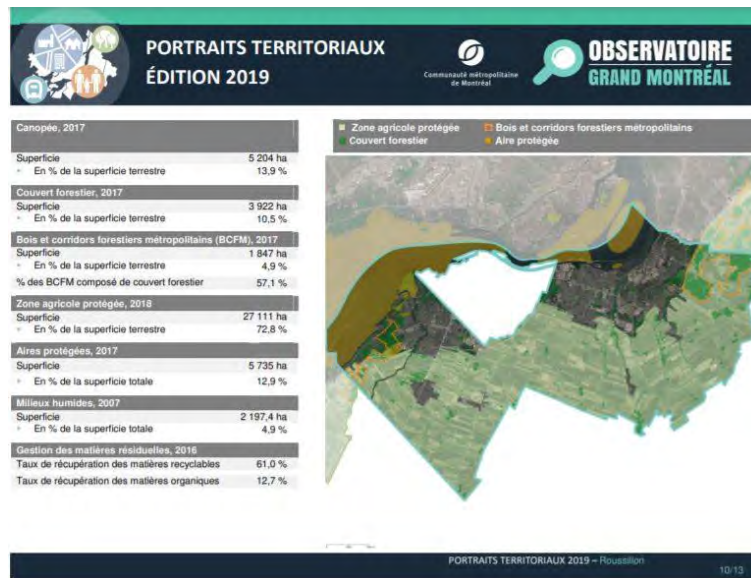
<sup>2</sup> [http://www.vigileverte.com/uploads/4/7/5/7/4757759/memoire\\_vv\\_-\\_mrc\\_roussillon\\_-\\_reglement\\_170\\_-\\_fev\\_2014.pdf](http://www.vigileverte.com/uploads/4/7/5/7/4757759/memoire_vv_-_mrc_roussillon_-_reglement_170_-_fev_2014.pdf)

<sup>3</sup> <https://timberfestival.org.uk/soundsoftheforest-soundmap/>



## ÉTAT DE SITUATION ENVIRONNEMENTALE SELON LA VIGILE VERTE

Le tableau ici-bas illustre les données publiées dans le portrait territorial 2019 de la MRC Roussillon fourni par l'initiative de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qu'est l'Observatoire du Grand Montréal. Un rappel que selon le protocole de Nagoya de 2010, les normes internationales de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) avaient établi à 17% le minimum de couvert forestier à conserver partout sur la planète en milieu urbain.



En 2017 sur la Couronne Sud de la CMM, il restait environ 20% de couvert forestier, 14% de boisés et corridors forestiers métropolitains, 4% de milieux humides et, de tous les milieux naturels aquatiques et terrestres restants, seulement 13% se qualifiaient d'aires protégées. Il est appréhendé que le couvert forestier soit considérablement plus bas lors de la prochaine évaluation due principalement à l'étalement urbain et aux ravages de l'agrile du frêne.

Lorsqu'on se concentre sur la MRC de Roussillon, la situation est des plus alarmantes : en 2017, un très faible 10% pour le couvert forestier, des niveaux critiques de seulement 5% du territoire autant pour nos boisés et corridors forestiers métropolitains que pour nos milieux humides et que 13% d'aires protégées. Il est déplorable que la MRC de Roussillon ne satisfasse aucune norme régionale ou internationale de conservation et protection. La MRC de Roussillon est clairement le trou dans la ceinture verte de la Couronne Sud de Montréal.

La MRC Roussillon doit réaliser l'ampleur du déficit à combler. Elle doit viser à améliorer la situation, et agir en conséquence. Rappelons l'aveu fait par M.Philippe Meunier, le directeur de l'aménagement de la MRC de Roussillon, durant la soirée d'information (21-10-2020) sur le projet de règlement 215 qui se résume à dire que la MRC Roussillon vraisemblablement ne pourra pas atteindre 17% de couvert forestier. La Vigile verte considère que la MRC de Roussillon n'est pas impuissante devant la perte de couvert forestier et ses conséquences. Des exemples à l'international prouvent le contraire. Nous vous



invitons à consulter les renseignements qui relatent l'origine du mouvement de ceinture verte à l'échelle mondiale avec l'instigatrice et lauréate du prix Nobel de la paix, Wangari Maathai. Vous pourrez constater la prospérité retrouvée des communautés suite à la mise en œuvre d'une trame verte, et bleue! Aux grands maux, les grands moyens!

À noter également que les nouveaux objectifs fédéraux sont de conserver et protéger 25% d'aires terrestres et marines d'ici 2025, et 30% d'ici 2030. La raison étant simple, il faut répondre de manière significative à la crise climatique et à la crise de la biodiversité, afin d'espérer échapper à des crises alimentaires ou d'autres crises sanitaires par ricochet. Pour bénéficier des services écologiques et assurer une biodiversité plus stable, il faut conserver et protéger au minimum 30% de notre territoire et ses écosystèmes diversifiés, connectés et interactifs. La résilience et l'espoir d'obtenir une certaine pérennité des villes tiennent à cet objectif de 30% en combinaison avec 17% de couvert forestier sur le territoire.

Ainsi, s'il y a construction sur le territoire visé par le règlement 215, il faut admettre un risque plus élevé pour la perte de milieux naturels, de couvert forestier et de la biodiversité. Par exemple, le risque est réel que des plantes cultivées ou des plantes ornementales finissent par envahir une zone en conservation. On ne compte plus les endroits affectés par une espèce exotique envahissante. Alors est-ce que le mot *compatible* est assez fort dans le point 4.5.27.4 «Mettre en place des mesures de renaturalisation et des aménagements paysagers compatibles avec les milieux écologiques environnants»? Il faut également craindre tous les changements physiques et chimiques qui pourraient modifier l'habitat à conserver et protéger dans le corridor au complet, pas seulement selon les limites des affectations et usages désignés sur papier.

À cet effet, il faut considérer les conclusions de l'étude sur 50 ans de la Réserve Gault du Mont Saint-Hilaire<sup>4</sup>. Celle-ci démontre que l'humain qui interagit avec un milieu en conservation devient un facteur de son évolution, et de sa possible homogénéisation. La connectivité des milieux et les caractéristiques des milieux limitrophes sont aussi des facteurs à considérer dans la perte de la richesse du milieu. Par extrapolation, les zones sous l'affectation «Conservation» à proximité du territoire visé par le règlement 215 (ex : refuge faunique Marguerite-d'Youville et la Forêt Fernand-Séguin) devraient enregistrer aussi un dépérissement à long terme de leur biodiversité si ce projet est accepté et que les municipalités vont de l'avant avec le développement immobilier.

En appui aux conclusions de cette étude, la Vigile verte demande à la MRC de Roussillon de considérer les avancées scientifiques sur l'importance et le respect de l'holobionte (supraorganisme). Ceci force à revoir comment effectuer de la conservation et de la protection efficace et durable. Il faut obligamment évaluer l'ensemble des conditions qui ont créé un écosystème permettant la survie des organismes, donc l'habitat élargi aussi, afin d'en déceler les interactions qui devront être autant conservées et protégées que les éléments des différentes sphères d'interactions eux-mêmes (l'ensemble, l'organisme et les

---

<sup>4</sup> L'étude «Phylogenetic attributes, conservation status and geographical origin of species gained and lost over 50 years in a UNESCO Biosphere Reserve», de Tammy Elliott et Jonathan Davies, a été publiée en ligne le 11 janvier 2019 dans Biodiversity and Conservation.  
<https://nouvelles.umontreal.ca/article/2019/02/20/la-nature-prend-et-redonne/>



microorganismes). C'est de la protection de la biodiversité sous l'angle des «équipes-espèces» comme le biologiste Michel Leboeuf l'explique dans son livre *Le dernier caribou*. Envisager l'intégrité écologique globale pour venir à la rescousse des espèces menacées.

Considérant cela, c'est donc un défi des plus laborieux à relever de trouver une formule acceptable pour la nouvelle affectation «Conservation-viable» qui permettrait de construire en partie dans les boisés d'intérêt métropolitain, dont certains du corridor du Mont St-Bruno et du corridor Châteauguay-Léry. Puisque les deux contiennent des écosystèmes forestiers exceptionnels, qui veut prendre le risque de ne pas conserver suffisamment et de constater leur dégradation à long terme?

Pour compliquer la situation, les changements climatiques amènent une migration des êtres vivants et des changements dans les zones de distributions des espèces, donc des stratégies d'aires protégées temporaires à même un territoire sont à prévoir. Cette nouvelle affectation «Conservation-viable» est un concept urbanistique qui semble que considérer les anciennes pratiques de conservation, c'est-à-dire par organisme et par localisation fixe, au lieu de la région dans sa globalité avec tout son dynamisme. L'Organisation des Nations Unies (ONU) déclarait en septembre dernier que nous avons échoué à atteindre tous les vingt objectifs d'Aïchi pour la biodiversité. Il faut changer de paradigme et améliorer notre compréhension du territoire pour adapter nos stratégies.

Dans le cas du corridor Châteauguay-Léry, un milieu naturel complexe, personne ne peut garantir sa conservation idéale à travers le temps étant donné que c'est entouré d'une zone fortement urbanisée avec des impacts considérables reliés aux activités humaines. Un morcellement pour y construire des habitations accélérera sa perte de biodiversité et il faut à tout prix conserver notre biodiversité. Même les zones actuellement sous l'affectation «Conservation» sont menacées par les activités humaines. Récemment, la gestion des VTT a donné plusieurs cauchemars aux gestionnaires du Centre Fernand-Séguin...

Comme le spécifie la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), il faut «faire de l'intégrité écologique la priorité absolue [dans les aires de conservation]. Pour ce faire, il faut élaborer des stratégies concernant les activités humaines dans chaque aire protégée tout en y limitant les activités qui menacent la faune et la flore.» Spécifions que la définition de l'intégrité écologique dans la *loi sur les parcs nationaux du Canada* inclut de maintenir «notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques.» Là est le grand défi pour la nouvelle affectation «Conservation-viable».

La Vigile verte est d'avis qu'un milieu naturel doit être connu, fréquenté et apprécié des citoyens pour qu'ils adhèrent à sa conservation et veulent se lever pour sa protection. Cependant, il y a une limite à notre capacité de vivre à même un endroit qui devrait être en conservation de manière harmonieuse, donc en symbiose avec la nature. La culture de banlieusard n'a pas sa place, il faudra tout réinventer si nous voulons que ce soit réellement viable à long terme considérant le but de conservation intimement relié. L'approche devra être diamétralement opposée à ce que l'on voit actuellement en terme de conventions dans l'aménagement du territoire en banlieue de Montréal.



10 ans d'action communautaire autonome en environnement!

50, boul. Taschereau, C.P. 25061  
La Prairie, Québec, J5R 5H4  
www.vigileverte.com

## CONCLUSION

La Vigile verte exige que la ceinture verte de Montréal se concrétise et que la MRC de Roussillon y contribue en explorant toutes les avenues qui mèneront à de la conservation et de la protection maximale des boisés d'intérêt métropolitain dans le corridor forestier Châteauguay-Léry et le corridor forestier du Mont Saint-Bruno selon leur périmètre défini par le PMAD<sup>5</sup>.

De plus, la Vigile verte recommande de prendre action rapidement pour atteindre 17% de couvert forestier sur le territoire, et de viser conserver et protéger 30 % du territoire d'ici 2030. Ainsi, le projet de règlement 215 ne devrait pas être accepté par notre communauté tel quel. Le Vigile verte estime que ce n'est pas recevable. Ce projet de règlement doit être retiré ou modifié.

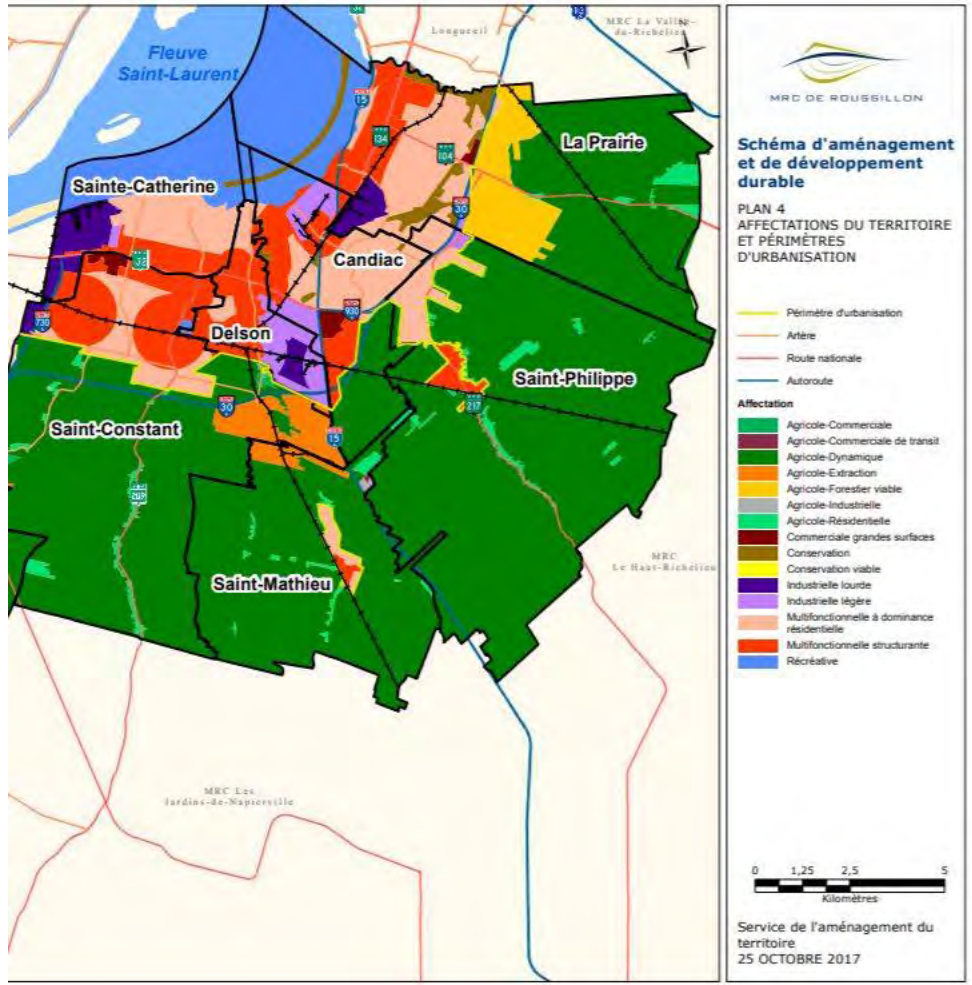
Pour atteindre les objectifs de conservation et de protection, la Vigile verte exige que la MRC retourne faire ses devoirs pour proposer plusieurs options, dont celui d'un parc régional, selon les meilleures pratiques internationales dans ce type de situation. Nous nous attendions à mieux et plus vert dans le contexte de notre région à proximité d'une métropole de renommée internationale de 4 millions d'habitants. Le principe de précaution devrait s'appliquer avec plus de rigueur et les solutions devraient être salutaires.

---

<sup>5</sup> Certaines limites des boisés d'intérêt métropolitain sont déjà modifiées depuis l'entrée en vigueur du PMAD en raison de nouveaux développements immobiliers, et les élus espèrent pouvoir réduire le périmètre encore plus. Voir l'annexe A: résolutions 2018-10-252 et 2019-01-33 issues des procès-verbaux de la MRC Roussillon. Ceci est probablement lié au changement d'affectation d'une partie du boisé La Prairie d'agricole à «Conservation-viable» dans le prochain Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Roussillon.



ANNEXE A : Résolutions 2018-10-252 et 2019-01-33 issues des procès-verbaux de la MRC Roussillon dans la perspective du changement d'affectation d'une partie du boisé La Prairie à «Conservation-viable» (jaune sur la carte ici-bas) dans le prochain Schéma d'aménagement et de développement durable



(SADD).

2018-10-252

#### 7.2. ÉTUDE DE CARACTÉRISATION - BOISÉ LA PRAIRIE

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon a adopté le Règlement numéro 170 (Concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal) qui identifie les limites du bois métropolitain, les usages permis dans ce bois et les dispositions d'abattage d'arbre;

ATTENDU la requête d'instance en jugement déclaratoire, en nullité et en inopposabilité du schéma d'aménagement de la part de Groupe Maison Candiac inc. et Gestion L.A.H.L inc concernant la contestation de certaines dispositions du règlement 170 relatives à la protection des bois métropolitains;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon souhaite faire une étude qui viendrait valider ou invalider la désignation par la CMM des terrains des requérants comme bois métropolitain ;







M. Christian Ouellette  
Préfet MRC Roussillon  
260, rue Saint-Pierre, bureau 200  
Saint-Constant (Québec) J5A 2A5

Longueuil, le 21 novembre 2020

**Objet : Lettre dans le cadre de la consultation publique sur le projet de règlement 215**

Monsieur,

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) juge indispensable que la protection de l'environnement soit l'un des piliers majeurs du projet de règlement 215 de la MRC de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement pour la protection du Boisé Châteauguay-Léry. Toutefois, le projet de règlement 215 suscite beaucoup de questionnement et d'inquiétude.

**Écosystème d'intérêt écologique :** Le Boisé Châteauguay-Léry constitue une des assises de la Trame verte et bleue du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ce sont 114 ha des 900 ha du boisé qui sont reconnus comme étant un écosystème forestier exceptionnel (EFE). On y retrouve également une très riche biodiversité avec au moins 5 espèces fauniques et 23 espèces floristiques à statut précaire dont une importante population d'aubépine ergot-de-coq qui est menacée de disparition.

**Couvert forestier :** Pour assurer le maintien des populations animales et végétales ainsi qu'assurer la viabilité à long terme des écosystèmes forestiers, un seuil minimal de 30% de couvert forestier est recommandé par plusieurs études scientifiques. Toutefois, la MRC de Roussillon est déjà bien en deçà de ce seuil critique avec seulement 10,3% de couvert forestier<sup>1</sup>. Poursuivre le lotissement résidentiel du territoire en zone boisée mettra donc à rude épreuve la biodiversité.

**Connectivité écologique :** La perte de milieux naturels ainsi que l'ajout croissant d'infrastructures anthropiques ont entraîné une fragmentation importante des habitats. Les

---

<sup>1</sup> Communauté métropolitaine de Montréal. (2019). Part relative du couvert forestier par rapport à la superficie terrestre totale. Récupéré le 20 novembre 2020 de <http://observatoire.cmm.qc.ca/observatoire-grand-montreal/outils-statistiques-interactifs/grand-montreal-en-statistiques/?t=3&st=69&i=981&p=2019&e=16>

fragments restants sont alors d'une importance cruciale pour la connectivité écologique et pour permettre le déplacement des espèces végétales et animales. C'est encore plus vrai dans un contexte d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques lorsque le mouvement des espèces doit être facilité afin d'assurer la résilience de notre biodiversité.

**Changements climatiques :** Outre son rôle indispensable de corridor écologique, le Boisé Châteauguay-Léry est également un milieu qui atténue les risques et les impacts des inondations et des sécheresses dans un contexte où les scientifiques prévoient une hausse marquée de ces événements météorologiques extrêmes en Montérégie et dans la MRC de Roussillon. Le Boisé Châteauguay-Léry est aussi un moyen efficace de réduire les effets des îlots de chaleur sur les milieux de vie des citoyens de la MRC. C'est un îlot de fraîcheur qui séquestre du carbone et améliore la qualité de l'air.

**Services écologiques :** Cet écosystème fournit plusieurs autres services écologiques dont des bénéfices socioculturels en donnant accès à de nombreuses activités de plein air et récréotouristiques. Ainsi, le Boisé Châteauguay-Léry permet de réduire le déficit nature de nos générations actuelles et futures. Bien documenté, le déficit de nature chez les jeunes peut entraîner des conséquences sur leur développement moteur, social et psychologique. Protéger ces milieux c'est donc offrir une qualité de vie à vos citoyennes et citoyens. Depuis le début de la pandémie de Covid-19, l'impact positif de l'accès à la nature sur la santé mentale et physique a d'ailleurs été bien documenté par de nombreux avis scientifiques.

**Acceptabilité sociale :** Le projet de règlement se doit également de tenir compte de l'acceptabilité sociale de la communauté. En effet, plusieurs groupes environnementaux revendiquent la conservation intégrale du Boisé Châteauguay-Léry pour les différents éléments mentionnés précédemment. De nombreux citoyens et citoyennes démontrent aussi un fort sentiment d'appartenance et d'attachement envers le boisé qui définit et caractérise le paysage des municipalités de Léry et de Châteauguay.

**Le règlement :** Le règlement 215 prévoit à l'article 3 la création d'une affectation Conservation-Viable ou territoires d'intérêt écologique ayant pour objectif de permettre un développement résidentiel de faible densité à impact écologique réduit s'harmonisant à la protection des milieux naturels. Deux approches sont envisagées dans le cadre de ces développements résidentiels, soit l'approche de développement résidentiel type villégiature ou par grappe.

Selon des recherches scientifiques<sup>2</sup>, ces deux approches ont des effets immédiats sur la biodiversité locale en augmentant entre autres la présence d'espèces non indigènes. L'effet de bordure, qui correspond aux perturbations générées par les zones urbanisées sur les espaces protégés à proximité immédiate, n'est absolument pas négligeable. Les parcelles boisées maintenues au sein des secteurs bâtis et entre ces secteurs seront grandement

---

<sup>2</sup> Lenth, B. A., Knight, R. L., & Gilgert, W. C. (2006). Conservation value of clustered housing developments. *Conservation biology*, 20(5), 1445-1456.

impactées. Or, étant donné le caractère exceptionnel du Boisé Châteauguay-Léry, il nous apparaît primordial d'encadrer davantage le développement de ce secteur en s'appuyant sur des bases scientifiques dans un objectif premier d'assurer la protection de la biodiversité et la résilience des milieux naturels. Ceci passe par l'identification de noyaux de conservation, de corridors écologiques prioritaires et de zones tampon adéquates qui seront soustraits à toutes possibilités de développement. Ceci étant dans la perspective d'établir un ratio minimal entre la conservation à perpétuité et le développement durable du secteur.

Outre l'identification de zones de conservation, le règlement devrait prévoir que tout projet de développement démontre qu'il ne porte pas atteinte à la capacité de support du milieu, et ce, en tenant compte des impacts cumulatifs de l'ensemble des pressions exercées sur le Boisé Châteauguay-Léry.

En espérant que les éléments exprimés dans cette lettre puissent alimenter votre réflexion et permettre une meilleure protection de cet écosystème exceptionnel.

Veillez agréer, M. Ouellette, mes plus sincères salutations.



Andréanne Paris,  
Directrice générale du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

*Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) est un organisme à but non lucratif, créé en 1989, dans le but de répondre à un besoin de concertation régionale en environnement et développement durable dans la région.*





Châteauguay, 16 novembre 2020

MRC Roussillon  
260, rue St-Pierre, Bureau 200  
St-Constant, QC, J5A 2A5

À l'attention de la Commission consultative de la MRC  
Référence : Projet de règlement 215 pour la protection du Boisé Châteauguay-Léry

Monsieur,  
Mesdames,

J'aimerais émettre une opinion concernant le projet de règlement 215. Moi, Nicole Daoust et mon frère, Jocelyn Daoust sommes propriétaires du 253-259 rue Maupassant à Châteauguay et nous nous opposons fermement à ce dit-projet. Nous croyons que les arguments avancés par monsieur le maire Pierre-Paul Routhier ne sont que fictifs et que les intérêts financiers de la Ville de Châteauguay en terme de taxes, que la proximité avec certains contracteurs intéressés à y construire les habitations en question, ainsi que le non-respect proverbial de l'environnement et des espaces verts de cette équipe sont beaucoup plus plausibles comme position envers le règlement 215.

Par contre, nous sommes en accord avec la position du maire de Léry, monsieur Walter Letham qui mentionne que si on commence à modifier le règlement où on permettrait d'augmenter à 70% les zones de construction au lieu de 45%; ceci deviendrait un précédent et ouvrirait la porte à tous les abus possible concernant ce boisé. Le souhait que monsieur Letham a exprimé, à savoir, que le Gouvernement intervienne et protège ces terrains est, à notre avis, la meilleure solution pour l'avenir.

Nous espérons que ces quelques mots venant de propriétaires concernés par le projet seront considérés comme valables et intéressants via le projet de règlement 215.

Nous demeurons attentifs à tout développement et souhaitons un dénouement positif pour la sauvegarde de l'environnement et par le fait même, la protection du Boisé Châteauguay-Léry.

Nicole Daoust

23, rue Valois, Châteauguay, QC, J6K 5B3 2291, rue Delorimier, Montréal, QC, H2K 3X4

Jocelyn Daoust

Le 20 novembre 2020,

Nous tenons à remercier les gens qui permettent aux propriétaires d'exprimer leur point de vue relativement aux lots concernés par la ceinture verte. Auparavant, notre opinion n'a jamais été prise en considération. En effet, jusqu'à maintenant les consultations et les décisions ont toujours été majoritairement contrôlées par les environnementalistes.

À cause du développement urbain, nous avons dû se relocaliser afin de pouvoir continuer d'exercer notre métier d'agriculteurs, malgré le fait que nous étions établis sur cette terre ancestrale depuis 1903. En effet, c'était notre ferme familiale.

Nous ne sommes pas des promoteurs, contrairement aux croyances publiques. Ces terres appartenaient à nos parents et nous en sommes maintenant propriétaires.

Zoné vert par la CPTAQ, la Ville a demandé le changement de zonage à notre insu en mai 1990. Nous avons eu la réponse en septembre 1990. Nous aurions dû avoir 7 ans sans avoir à payer les taxes « zone blanche ». Cependant, depuis 1992, nous avons dû payer des taxes en zone blanche et zonée multifonctionnelle alors que ces terres étaient cultivées ou boisées ! Nous avons payés de gros montants de taxes à chaque année sans que les usages des terres soient réellement ceux d'une zone blanche. Le zonage à cette époque nous aurait permis de vendre pour des usages mixtes, construction unifamiliale et autres. Mais le processus prend du temps, et il y a eu les événements de 2009.

En 2009, il y a eu le moratoire et ensuite la ceinture verte. D'années en années, certains citoyens ont pris pour acquis que ces terrains leur appartenaient. Par exemple, des sentiers pédestres, de ski de fond, de VTT et de motoneige ont été créés sans notre autorisation. Pourtant, nous étions propriétaire et nous avons toujours payés les taxes sur nos terres. De plus, plusieurs reportages et publications de toutes sortes, entre autres sur la faune et la flore, ont été faits avec des photos parfois trompeuses, en violation de notre droit à la propriété privée. Jamais dans leurs publications les médias ont mentionné les terrains vacants qui pouvaient être construits, car ce n'est pas une érablière sur l'ensemble de nos terres. Nos terrains sont composés de partie qui sont des anciens champs et partie

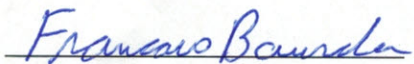
boisés. Sur la partie qui était cultivée, le zonage nous permettait, avant le règlement 170, de vendre pour la construction résidentielle et mixte. La vente de cette partie avec les usages prévus auparavant nous aurait permis de récupérer les taxes foncières payées en zone blanche durant toutes ces années sans avoir de revenus de ces terres.

Peu après l'adoption du règlement 170, nous avons reçu une offre d'achat ridicule de la part de Nature Action. Ils sont venus à notre domicile afin de nous intimider. Ils ont dit que les terrains faisaient partie du corridor vert et qu'on ne pouvait plus rien faire avec nos terrains. Ils ont dit que plus on attendait pour les vendre, plus ils allaient perdre de la valeur. Cependant, ces affirmations étaient fausses. Il y a une partie de ces terrains qui pouvait être construite. Cette façon de faire ne respectait aucunement tous les sacrifices que notre famille a dû faire suite à tous ces changements faits par les autorités.

Nous avons dû poursuivre la Ville de Chateauguay pour contester le changement illégal du zonage. Ce changement de zonage nous a placé dans une situation d'expropriation déguisée.

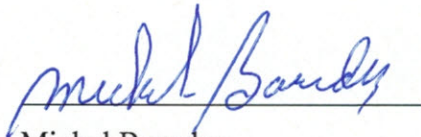
Nous demandons seulement ce que n'importe quel propriétaire demanderait dans une telle situation. C'est-à-dire recevoir la juste valeur marchande de nos terrains, tel que le tout se trouvait sans règlement. Nous demandons le respect de nos droits et notre propriété comme tout propriétaire le demanderait.

Succession Réal Bourdon



François Bourdon

[fermemelicois@gmail.com](mailto:fermemelicois@gmail.com)



Michel Bourdon

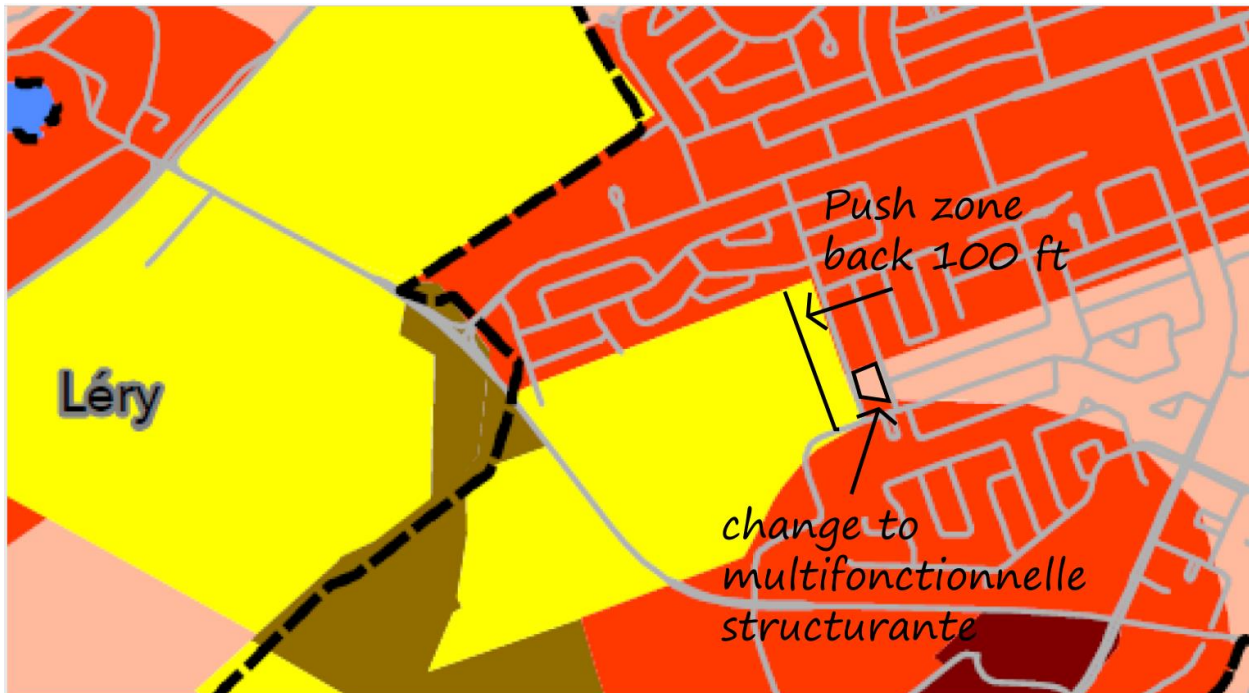
[fermeboufi@gmail.com](mailto:fermeboufi@gmail.com)

November 18 2020

To Whom it may concern,

I'm glad we have the opportunity to voice our opinion because we can't help but feel like if the Reglement 215 goes through, we will never be able to build on our cleared residential property across from the zone conservation viable on Avenue Bourdon. The price of approx. 1 million dollars to run sewage for one side of the street only is not affordable.

We are asking that when you decide to rezone across the street from us (lots 6 108 057,6 105 607,6 105 606, and 6 108 006) you rezone in a different manner to ensure the properties on Ave Bourdon can be developed, which in turn would make sewage affordable.



Thank you,

Caroline Hallee and Abdul Butt



November 21, 2020

I am writing today to ask the MRC Roussillon to come up with an alternative way to deal with the developers regarding the draft by-law PR-215. I wish for the Châteauguay-Léry green corridor not to be developed by these developers. Here are my reasons why:

I am a resident of Châteauguay for 30 years, I moved here for the nature and beauty of Châteauguay. If I had wished to live in an overpopulated concrete structure, ridden with traffic jams, I would have remained in Montréal.

In the past few years, I have seen more and more rezoning, destroying more and more forested lands. I am a nature lover and I feed birds, raccoons, skunks and groundhogs; they have all lived harmoniously on my property as I had woods out the back. They were destroyed to allow new housing to be created. I have gone from 20 different kinds of birds at my feeders to 2 kinds, one being annoying pigeons. The skunks, groundhogs have disappeared, the raccoons now live on and below my deck? I do not know what has happened to them or what will happen to the ones remaining. I am sure they will go to the corridor vert that starts up the street from where I live?

In the year 2020 we are discussing greenhouse emissions and how to get them under control, we are discussing the need for forests and the positive effect they have on the earth. In the past few years, I have seen more development in Châteauguay than ever before. I notice a great increase in the number of cars on the roads and the lineups growing greater all the time, cars idling while waiting 3 to 4 light changes to get over the Arthur-Laberge bridge before they continue their journey, Châteauguay does not have a proper infrastructure to tolerate more development, and I believe this is why Mercier has stopped continuing to develop their land, also this is not a way to protect the land.

Then we have our water problems, I am still trying to get over not being able to use water for 5 weeks this summer. It is often brown and for some reason produces mould. We have calls monthly about not using the water. Nothing to do with saving the corridor vert but problems we live with as residents, one of my concerns is the impact of more development happening in this region and the quality of life that we will be left with here in Châteauguay.

In these stressful times, people go to these forests to be amongst nature and to regenerate, it has made a great difference in our lives to have this space available for us to enjoy. It is a sanctuary, that makes a difference in our everyday living.

The forest plays a huge role to our ecosystem, it houses many species and animals. I understand that humans feel that we are more important than they are, but we are not, we need these ecosystems in our society in order to survive. The MRC in approving this project would be doing a great injustice to this system.

In the zoom meeting that I attended it was said that groups and governments could be approached for funding of this land to pay the developers to not develop. I do not understand

why this has not been done. I am not sure that the MRC understand the importance of keeping the land intact and undisturbed. I ask that you go after this funding and that you keep this area protected from development. We need it, our species need it and Châteauguay in its current position can not support it without investing a great deal of money into its current infrastructures, which I don't think it has to do. There has already been a great number of building and it has not reflected in better services to date, so what is the purpose of destroying such a paradise.

I beg of the MRC to reconsider passing this bill for the sake of our current generation and for the sake of our future generation and that the MRC Roussillon come up with other governments a way to make this a huge regional park.

Thank you,  
Alanna Murphy  
A concerned Châteauguay resident

Mercredi, le 11 novembre 2020

**Alexandre Latourelle**  
Enseignant en éducation physique,  
949 chemin du lac St-Louis, Qc, J6N 1A4

## **Objet: Contre le projet de règlement PR 215**

À qui de droit,

**PARCE QUE**, en tant qu'enseignant en éducation physique, notre devoir est de vous rappeler les recommandations du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. La politique de l'activité physique, du sport et du loisir «Au Québec au bouge!» est claire et doit être considérée dans votre projet qui aura un impact négatif sur la santé physique et mentale de la population.

**PARCE QUE** le projet de règlement nuit à l'**application de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir** concernant les citoyens de tous âges et de toutes conditions. «D'ici 2027, **augmenter d'au moins 10 %** la proportion de la population qui effectue le volume minimal recommandé d'activité physique pendant ses temps libres.»

**PARCE QUE** la perte du terrain visé par le projet de règlement nuit à l'offre de sentiers permettant aux citoyens et aux élèves des écoles avoisinantes de pratiquer la marche en forêt, le vélo de montagne et le ski de fond. Ces activités permettent d'atteindre l'objectif principal de cette politique: **augmentation de 20%** de la proportion des jeunes âgés de 12 à 17 ans actifs durant leurs loisirs et leurs déplacements.

**PARCE QUE** le projet de règlement nuit à l'accessibilité physique à un des derniers terrains forestiers accessibles pour pratiquer ces activités physiques spécifiques. «Un accès facile aux installations, aux lieux de pratique, aux services et aux équipements est souvent garant du « passage à l'action ». Notez qu'un aménagement du territoire conçu à cet effet favorise également les déplacements actifs et une plus grande disponibilité de sites et de sentiers pour la pratique de diverses activités de plein air.»

**PARCE QUE le couvert forestier** actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, **la région** est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, **les milieux naturels ciblés** sont d'une richesse unique, **l'adoption de ce règlement** ferait en sorte qu'une grande partie du corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et **les citoyens** se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire.

**JE RECOMMANDE QUE** le projet de règlement PR 215 soit retiré, **que** la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et **que** la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.



**Alexandre Latourelle**  
Enseignant en éducation physique et à la santé  
École Notre-Dame-de-l'Assomption  
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries  
514 380-8899, poste 4451  
alexandre.latourelle@csdgs.net

Au Comité des maires de la MRC de Roussillon,

Le 26 août, le Conseil des maires a adopté le Projet de Règlement PR-215 qui a pour but d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable ». Quelques-uns des maires de la MRC insistent sur la nécessité de modifier le règlement d'aménagement en vigueur. Il n'en demeure pas moins qu'aucune démonstration ni explication appuyée par des documents crédibles n'ont été apportées aux citoyens tant qu'à la nécessité d'une telle modification de règlement.

Je suis résident de la MRC depuis 40 ans. Si vous me le permettez, j'aimerais préciser ici mon opinion face au projet de règlement PR-215. À mon avis, le Comité des maires de la MRC du Roussillon doit retirer le projet de règlement PR-215, et plus spécifiquement conserver la réglementation d'aménagement actuelle spécifique à l'affectation «conservation-viable » attribuée au boisé Châteauguay-Léry.

En effet, à l'article 1.1 du projet PR-215 à la mention « *Dans la perspective de contrer l'étalement urbain et les coûts de toutes natures y étant associés, de réduire les gaz à effet de serre et de contribuer à la lutte aux changements climatiques, les villes de la CMM s'orientent actuellement vers un type de développement urbain caractérisé par des projets intégrés aux réseaux de transport en commun.* » Or, les modifications aux schémas d'aménagements proposées sous l'appellation « Hors-TOD » ne ciblent pas l'aménagement urbain de haute-densité dans un but de lutte aux changements climatiques. Le projet de règlement n'offre pas une réglementation structurant la présence de transport en commun sur ce territoire. De plus, il n'encadre pas les municipalités dans la mise en place d'une réglementation qui assure un accès efficace à l'offre de services publics (ex. écoles, bibliothèques, centres sportifs, etc.) via la proximité des services ou/et du transport en commun. Selon moi, une réflexion plus approfondie de la mobilité à l'intérieur des aménagements futurs de la MRC est nécessaire afin de respecter les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Également, à l'article 1.2 du projet PR-215, à la mention « *la MRC souhaite assurer le développement urbain de son territoire tout en préservant les milieux naturels à haute valeur écologique, notamment en misant sur la densification et la consolidation des aires urbaines déjà desservies ou situées à proximité immédiate d'un réseau d'infrastructures urbaines permettant leur raccordement, sur la priorisation du développement des secteurs à faible valeur écologique et sur le développement résidentiel à faible impact écologique s'intégrant soigneusement aux milieux naturels et dans les espaces boisés sans en compromettre la viabilité à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.* » Or, les deux modifications proposées au schéma d'aménagement du projet PR-215 et les explications

données par M. Vachon lors de la séance d'information du 21 octobre 2020 résultent à une perte nette du couvert forestier et de la biodiversité qu'il abrite. Couvert forestier et biodiversité définis dans le « *Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry- Trame verte et bleue du Grand Montréal (2013)* » comme un milieu naturel à haute valeur écologique. De plus, aucune étude environnementale, ni même un avis consultatif auprès de biologistes ou d'ingénieurs forestiers n'ont été conduits afin d'évaluer les impacts potentiels du projet PR-215 sur l'écologie du milieu. Selon moi, l'absence d'évaluation environnementale ne permet pas au comité de prendre une décision appuyée et respectant les orientations de son propre projet de règlement (article 1.2 du PR-215). De plus, il est à noter qu'il existe des évidences scientifiques démontrant que la présence d'un espace vert tel un boisé à l'intérieur d'un centre urbain est associée à une réduction de la mortalité (ex. décès liés aux maladies cardio-vasculaires et respiratoires) et est associée à une meilleure santé mentale (ex. dépression et stress) de sa population avoisinante (Beaudoin & Levasseur, 2017; Gascon et al., 2016). Ainsi, la perte nette du couvert forestier dépasse l'enjeu écologique et juridique. Elle englobe également des enjeux de santé populationnelle et des coûts qui sont et devront être assumés par les différents réseaux de la santé sur le territoire de la MRC.

En troisième lieu, je m'interroge fortement sur l'éthique et le respect des règles démocratiques qui entourent le processus d'adoption du projet PR-215. Considérant que les conseillers municipaux de la ville de Châteauguay ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à la MRC de surseoir à l'adoption du projet de règlement pour permettre à la Ville de Châteauguay de « s'exprimer » ; Considérant que la Mairie de Léry est contre le projet de règlement PR-215 ; Considérant que la population de Châteauguay s'est prononcée sur l'importance historique, culturelle et écologique du boisé Châteauguay- Léry ; Et contre toute attente, considérant que le Maire de Châteauguay a pris la décision individuelle et de manière unilatérale de déposer son projet au Conseil de maires de la MRC Roussillon ; J'espère fortement que le comité d'évaluation de la MRC saura reconnaître les enjeux éthiques et les conséquences néfastes sur la crédibilité du processus politique auprès des citoyens de la MRC. La légitimité du projet PR-215 déposé par la MRC du Roussillon n'a jamais été appuyée par des documents publics et crédibles.

En somme, il m'apparaît tout à fait clair que le projet de règlement PR-215 ne répond pas aux orientations souhaitées par la Communauté du Roussillon et par la Communauté métropolitaine de Montréal. Je reconnais qu'il y a des enjeux juridiques liés à ce dossier. Toutefois, aucune jurisprudence récente ne fait office de cas d'espèce en ce qui concerne l'affectation « conservation-viable ». Il est prématuré et simpliste de supposer que la réglementation actuelle fait appel à une « expropriation déguisée ». En tout respect pour le Conseil des maires de la MRC du Roussillon, je souhaite fortement que le projet de règlement PR-215 soit retiré et que le comité conserve la réglementation d'aménagement

actuelle spécifique à l'affectation « conservation-viable » attribuée au boisé Chateauguay-Léry.

*ADupont*

André Dupont  
Citoyen de Ville de Chateauguay

Beaudoin, M., & Levasseur, M.-E. (2017). Verdir les villes pour la santé de la population.

Retrieved from

[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf)

Gascon, M., Triguero-Mas, M., Martínez, D., Dadvand, P., Rojas-Rueda, D., Plasència, A., & Nieuwenhuijsen, M. J. (2016). Residential green spaces and mortality: A systematic review. *Environ Int*, 86, 60-67. doi:10.1016/j.envint.2015.10.013

Bonjour!

Ce projet n'est pas une bonne idée. La MRC n'a déjà pas son quota d'espaces sauvages. On va vers le réchauffement climatique et les milieux naturels aident à lutter là-contre, en plus de la protection d'espèces animales.

On veut nous faire peur avec des procès, ce qui n'est pas judicieux. Il serait mieux de trouver une entente, terrain compensatoire situé dans un endroit moins sensible ou aide aux promoteurs à se reconverter vers le vert. Par là je veux dire construction de maisons et immeubles moins énergivores et qui empiètent moins sur la nature. On doit absolument stopper l'étalement urbain. C'est une prise de conscience urgente à l'heure actuelle.

J'ai bien écouté TOUTE la présentation en ligne. Je maintiens mon avis et m'oppose fermement à ce qui peut devenir un lotissement de plus de 1000 portes. Cela n'a aucun bon sens, sauf celui de l'argent. Il va falloir mettre son pied à terre et se montrer moins avides. Ce n'est pas un enjeu de personnes, mais d'une société au complet. Un changement de mentalité que nous allons devoir faire.

Je ne me prétends pas écolo et ne le suis pas. J'essaie juste à mon niveau de faire le moins de tort possible à cette Terre qui nous supporte, nous nourrit et nous fait vivre. On ne peut plus faire comme si on ne savait pas, alors stop à l'étalement urbain et stop à TOUT ce qui veut gruger le moindre pied carré de notre corridor vert!

Merci de m'avoir lue et j'espère que vous recevrez assez de messages dans le même sens pour vous faire ouvrir les yeux et surtout réfléchir à l'avenir que vous voulez vraiment pour notre MRC. Je souhaite qu'il soit beaucoup plus raisonné dorénavant.

Anne Imboden

Mercredi, le 11 novembre 2020

**Audrey-Claude Sauvageau**  
Enseignante en éducation physique,  
1745 rue Centrale, Sainte-Catherine  
J5C 1G5

## **Objet: Contre le projet de règlement PR 215**

À qui de droit,

**PARCE QUE**, en tant qu'enseignante en éducation physique à Chateauguay, notre devoir est de vous rappeler les recommandations du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. La politique de l'activité physique, du sport et du loisir «Au Québec au bouge!» est claire et doit être considérée dans votre projet qui aura un impact négatif sur la santé physique et mentale de la population.

**PARCE QUE** le projet de règlement nuit à l'**application de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir** concernant les citoyens de tous âges et de toutes conditions. «D'ici 2027, **augmenter d'au moins 10 %** la proportion de la population qui effectue le volume minimal recommandé d'activité physique pendant ses temps libres.»

**PARCE QUE** la perte du terrain visé par le projet de règlement nuit à l'offre de sentiers permettant aux citoyens et aux élèves des écoles avoisinantes de pratiquer la marche en forêt, le vélo de montagne et le ski de fond. Ces activités permettent d'atteindre l'objectif principal de cette politique: **augmentation de 20%** de la proportion des jeunes âgés de 12 à 17 ans actifs durant leurs loisirs et leurs déplacements.

**PARCE QUE** le projet de règlement nuit à l'accessibilité physique à un des derniers terrains forestiers accessibles pour pratiquer ces activités physiques spécifiques. «Un accès facile aux installations, aux lieux de pratique, aux services et aux équipements est souvent garant du « passage à l'action ». Notez qu'un aménagement du territoire conçu à cet effet favorise également les déplacements actifs et une plus grande disponibilité de sites et de sentiers pour la pratique de diverses activités de plein air.»

**PARCE QUE le couvert forestier** actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, **la région** est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, **les milieux naturels ciblés** sont d'une richesse unique, **l'adoption de ce règlement** ferait en sorte qu'une grande partie du corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et **les citoyens** se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire.

**JE RECOMMANDE QUE** le projet de règlement PR 215 soit retiré, **que** la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et **que** la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.



**Audrey-C. Sauvageau**

Enseignante en éducation physique et à la santé au primaire

École Notre-Dame-de-l'Assomption

Centre services scolaire des Grandes-Seigneuries

514 380-8899, poste 4451

[NDA@csgs.qc.ca](mailto:NDA@csgs.qc.ca)



**PARCE QUE** le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, **les milieux naturels ciblés** sont d'une richesse unique, **l'adoption de ce règlement** ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et **les citoyens** se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire

**JE RECOMMANDE QUE** le projet de règlement PR 215 soit retiré, **que** la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et **que** la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc

régional

Catherine Duclos

# **La Terre est devenue un buffet ouvert pour notre seule espèce. Flanquée d'une génétique d'insatisfaction, elle avance dramatiquement avec sa tronçonneuse**

Boucar Diouf – La Presse

## **CONTRE LE PROJET DE RÈGLEMENT 215**

Pour moi, d'accorder l'option de développer au cœur même du Corridor Vert équivaut au commencement de sa destruction. Je trouve que le Corridor a une trop grande richesse écologique, il a une valeur unique au Québec et pour cela on devrait le protéger une bonne fois pour toute dans son intégralité.

Le Corridor Vert ne changera pas, il restera toujours important pour la biodiversité, l'écosystème ainsi que pour la population. Si vous devez vous engager à entreprendre ce règlement, vous ne pourrez plus jamais revenir en arrière, l'impact en serait grave. **Les mauvaises décisions des villes de toujours vouloir tout développer au détriment des espaces verts, ça écœure, ça fâche, tout ça pour une question d'argent. Au final, les citoyens subissent, la nature prend le bord, et c'est ainsi que l'on répète les mêmes erreurs que l'humanité entière.**

L'Héritage St-Bernard est affiché comme étant l'un des plus importants sites d'observation d'oiseaux du Québec, le territoire des oiseaux ne se limite pas seulement à l'île et au parc Fernand-Seguin, mais à tout ce qui l'entoure. J'y ai vu moi-même une cinquantaine d'hirondelles qui tournoyaient dans le ciel, lors de mes nombreuses marches dans le Corridor Vert et ceci n'est qu'un exemple de ce que j'ai pu voir qu'on ne voit plus dans les autres villes.

Donc tout changement dans la zone affecterait assurément leur habitat et diminuerait leur population, et pas seulement pour les oiseaux, mais bien pour toutes autres formes de vie qui y habitent. L'équilibre de cet écosystème en serait perturbé, et une grande richesse y serait perdue.

Nous sommes en train de couper nos espaces verts à petit feu et nous développons à outrance. Une preuve étant tristement bien réelle, la MRC ne respecte même pas le 17% actuellement que la CMM impose dans son PMAD pour garder les espaces verts en milieu urbain.

### **SOLUTION PROPOSÉE**

**Je souhaite que la MRC prenne exemple sur la Ville de Laval, pour demander de l'aide aux autres paliers du gouvernement et/ou auprès d'organismes comme Canards Illimités, pour en faire un grand parc régional dans son intégralité et d'entreprendre sa protection à 100%.**

L'Héritage St-Bernard et le parc Fernand-Seguin se font de plus en plus populaires chaque année, on a de la difficulté à s'y rendre les fins de semaine. On le voit bien que la population a besoin d'espaces verts et que ce serait un avantage récréotouristique de pouvoir y aménager un grand parc régional.

Il faut commencer à voir les choses autrement en 2020, je trouve qu'on serait plus riches à garder le Corridor Vert intact tel qu'il est.

N'y a-t-il pas eu d'étude sur l'impact que cela engendrait au point de vue environnemental et écologique? Va-t-on devoir répéter la même histoire qui a eu lieu à La Prairie (projet Symbiocité)?

**Nous avons déjà historiquement l'une des pires catastrophes environnementales de l'Amérique du Nord avec les lagunes de Mercier dans la région, il me semble qu'on pourrait bien se permettre d'entreprendre à sauver cette ceinture verte unique.**

Pensez à tous les points négatifs qui ont été partagés lors des séances d'opinions si ce nouveau développement devait voir le jour. Je trouve que ça pèse lourdement dans la balance pour empêcher l'adoption du projet de règlement 215. Si vous êtes des élus, c'est pour servir la population dans son ensemble et non pas pour vous soumettre à certains propriétaires menaçants. On parle d'une poursuite de 50 millions, moi je trouve qu'on essaye de faire peur à la population avec ça. N'y a-t-il pas jurisprudence? Il y a beaucoup d'histoires semblables qui se sont passées, et dans l'ensemble, les villes gagnent leur cause dans ce type de poursuite.

Vous avez le devoir de demander de l'aide aux gouvernements, vous avez le devoir de prendre la bonne décision qui fera en sorte d'aider le bien-être de l'ensemble de la population et d'aider notre environnement, ce n'est pas rien.

## CONCLUSIONS

J'ai entendu tous les mémoires lors des séances d'opinions en direct, si rien n'est entrepris pour entreprendre de sauver le corridor, en entier, je vais donc en conclure que la bataille était perdue d'avance et que tout ceci n'était qu'une facette pour nous laisser faire croire que notre opinion valait la peine d'être entendu, et qu'il y a anguille sous roche dans toute cette histoire.

J'aimerais que ce boisé puisse se faire connaître davantage tel qu'il est au lieu de voir sa dégradation au profit du milieu urbain.

La MRC ne se rend pas compte de la fierté que les citoyens/citoyennes ont envers leur Corridor Vert, car, il faut sans cesse se battre pour le protéger

**Nous vous lançons, encore une fois, un cri du cœur pour amorcer sa protection à 100%.**

*Catherine Loiseau,  
Citoyenne de Châteauguay ♦ 20-11-2020*



Au Comité des maires de la MCR de Roussillon,

Le 26 août, le Conseil des maires a adopté le Projet de Règlement PR-215 qui a pour but d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable ». Quelques-uns des maires de la MRC insistent sur la nécessité de modifier le règlement d'aménagement en vigueur. Il n'en demeure pas moins qu'aucune démonstration ni explication appuyées par des documents crédibles n'ont été apportées aux citoyens tant qu'à la nécessité d'une telle modification de règlement.

Je suis résident de la MRC depuis 36 ans. Si vous me le permettez, j'aimerais préciser ici mon opinion face au projet de règlement PR-215. À mon avis, le Comité des maires de la MRC du Roussillon doit retirer le projet de règlement PR-215, et plus spécifiquement conserver la réglementation d'aménagement actuelle spécifique à l'affectation «conservation-viable » attribuée au boisé Châteauguay-Léry.

En effet, à l'article 1.1 du projet PR-215 à la mention « *Dans la perspective de contrer l'étalement urbain et les coûts de toutes natures y étant associés, de réduire les gaz à effet de serre et de contribuer à la lutte aux changements climatiques, les villes de la CMM s'orientent actuellement vers un type de développement urbain caractérisé par des projets intégrés aux réseaux de transport en commun.* » Or, les modifications aux schémas d'aménagements proposées sous l'appellation « Hors-TOD » ne ciblent pas l'aménagement urbain de haute-densité dans un but de lutte aux changements climatiques. Le projet de règlement n'offre pas une réglementation structurant la présence de transport en commun sur ce territoire. De plus, il n'encadre pas les municipalités dans la mise en place d'une réglementation qui assure un accès efficace à l'offre de services publics (ex. écoles, bibliothèques, centres sportifs, etc.) via la proximité des services ou/et du transport en commun. Selon moi, une réflexion plus approfondie de la mobilité à l'intérieur des aménagements futurs de la MRC est nécessaire afin de respecter les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Également, à l'article 1.2 du projet PR-215, à la mention « *la MRC souhaite assurer le développement urbain de son territoire tout en préservant les milieux naturels à haute valeur écologique, notamment en misant sur la densification et la consolidation des aires urbaines déjà desservies ou situées à proximité immédiate d'un réseau d'infrastructures urbaines permettant leur raccordement, sur la priorisation du développement des secteurs à faible valeur écologique et sur le développement résidentiel à faible impact écologique s'intégrant soigneusement aux milieux naturels et dans les espaces boisés sans en compromettre la viabilité à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.* » Or, les deux modifications proposées au schéma d'aménagement du projet PR-215 et les explications

données par M. Vachon lors de la séance d'information du 21 octobre 2020 résultent à une perte nette du couvert forestier et de la biodiversité qu'il abrite. Couvert forestier et biodiversité définis dans le « *Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry- Trame verte et bleue du Grand Montréal (2013)* » comme un milieu naturel à haute valeur écologique. De plus, aucune étude environnementale, ni même un avis consultatif auprès de biologistes ou d'ingénieurs forestiers, n'ont été conduits afin d'évaluer les impacts potentiels du projet PR-215 sur l'écologie du milieu. Selon moi, l'absence d'évaluation environnementale ne permet pas au comité de prendre une décision appuyée et respectant les orientations de son propre projet de règlement (article 1.2 du PR-215). De plus, il est à noter qu'il existe des évidences scientifiques démontrant que la présence d'un espace vert tel un boisé à l'intérieur d'un centre urbain est associée à une réduction de la mortalité (ex. décès liés aux maladies cardio-vasculaires et respiratoires) et est associée à une meilleure santé mentale (ex. dépression et stress) de sa population avoisinante (Beaudoin & Levasseur, 2017; Gascon et al., 2016). Ainsi, la perte nette du couvert forestier dépasse l'enjeu écologique et juridique. Elle englobe également des enjeux de santé populationnelle et des coûts qui sont et devront être assumés par les différents réseaux de la santé sur le territoire de la MRC.

En troisième lieu, je m'interroge fortement sur l'éthique et le respect des règles démocratiques qui entourent le processus d'adoption du le projet PR-215. Considérant que les conseillers municipaux de la ville de Châteauguay ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à la MRC de surseoir à l'adoption du projet de règlement pour permettre à la Ville de Châteauguay de « s'exprimer » ; Considérant que la Mairie de Léry est contre le projet de règlement PR-215 ; Considérant que la population de Châteauguay s'est prononcée sur l'importance historique, culturelle et écologique du boisé Châteauguay- Léry ; Et contre toute attente, considérant que le Maire de Châteauguay a pris la décision individuelle et de manière unilatérale de déposer son projet au Conseil de maires de la MRC Roussillon ; J'espère fortement que le comité d'évaluation de la MRC saura reconnaître les enjeux éthiques et les conséquences néfastes sur la crédibilité du processus politique auprès des citoyens de la MRC. La légitimité du projet PR-215 déposé par la MRC du Roussillon n'a jamais été appuyée par des documents publics et crédibles.

En somme, il m'apparaît tout à fait clair que le projet de règlement PR-215 ne répond pas aux orientations souhaitées par la Communauté du Roussillon et par la Communauté métropolitaine de Montréal. Je reconnais qu'il y a des enjeux juridiques liés à ce dossier. Toutefois, aucune jurisprudence récente ne fait office de cas d'espèce en ce qui concerne l'affectation « conservation-viable ». Il est prématuré et simpliste de supposer que la réglementation actuelle fait appel à une « expropriation déguisée ». En tout respect pour le Conseil des maires de la MRC du Roussillon, je souhaite fortement que le projet de règlement PR-215 soit retiré et que le comité conserve la réglementation d'aménagement

actuelle spécifique à l'affectation « conservation-viable » attribuée au boisé Chateauguay-Léry.

Christian Mallette  
Citoyen de Ville de Léry

Projet de Règlement 215 qui a pour but d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable ».

Beaudoin, M., & Levasseur, M.-E. (2017). Verdir les villes pour la santé de la population. Retrieved from [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf)

Gascon, M., Triguero-Mas, M., Martínez, D., Dadvand, P., Rojas-Rueda, D., Plasència, A., & Nieuwenhuijsen, M. J. (2016). Residential green spaces and mortality: A systematic review. *Environ Int*, 86, 60-67. doi:10.1016/j.envint.2015.10.013



Mémoire PR-215.

Je pourrais reprendre à mon compte chacun des arguments de SOS Forêt Fernand-Seguin pour justifier le retrait du projet de règlement PR-215 et la protection intégrale du projet Corridor forestier Châteauguay-Léry.

Je me contenterai de vous laisser savoir que je pense que dans ce cas-ci, comme nous le faisons pour contrer la pandémie du COVID-19, nous devons écouter ce que nous disent les scientifiques face aux multiples dangers liés aux changements climatiques. Sur ce plan, selon le Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC), nous sommes passés en zone rouge et si nous espérons limiter les conséquences désastreuses d'une hausse du climat de plus de 2 degrés, il nous faut impérativement mettre fin à l'étalement urbain, préserver les milieux naturels et même procéder à une reforestation massive.

Devant les besoins insatiables de quelques individus déjà très, voire, immensément riches, nos représentants municipaux et régionaux doivent prendre tous les moyens pour défendre le bien commun tel que le préconise les scientifiques du GIEC et donc voir au retrait du projet de règlement PR-215 et à la protection intégrale du projet de Corridor forestier Châteauguay-Léry en vue de la création d'un grand parc régional.

Claude Perron  
223 Rue Debussy  
Châteauguay  
J6K 2K1  
450-692-1317

Je pourrais reprendre à mon compte chacun des arguments de SOS Forêt Fernand-Seguin pour justifier le retrait du projet de règlement PR-215. Je me contenterai de vous laisser savoir que, comme nous le faisons pour contrer la pandémie du COVID-19, nous devons écouter le Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC): nous sommes passés en zone rouge et pour limiter les désastres liés à une hausse du climat de plus de 2 degrés, il nous faut impérativement mettre fin à l'étalement urbain, protéger les milieux naturels et procéder à une reforestation massive. Nos représentants municipaux et régionaux doivent donc retirer PR-215 et voir à la protection INTÉGRALE du projet de corridor vert Châteauguay-Léry

À qui de droit,

Le présent document a pour but de vous aviser que je suis contre tout développement résidentiel dans le corridor-vert Châteauguay-Léry. Il s'agit d'un espace naturel protégé et les citoyens ont manifesté à plusieurs reprises leur refus face à sa destruction en partie ou en totalité. Je suis au courant des 'poursuites' entreprises par certains propriétaires de terrains qui désirent faire bâtir sur leurs terrains. Je suis convaincue qu'il y a d'autres solutions que de se plier à leurs volontés.

En conclusion, cessez de déposer toujours de nouveaux projets de développements dans cet espace protégé.

Elaine Lefebvre  
121 St-Louis  
Châteauguay, QC  
J6K 2B3

Je suis en faveur de la protection du boisé vert Châteauguay-Léry pour plusieurs raisons.

Premièrement, il est important de garder des poumons verts dans nos villes afin d'améliorer la qualité de l'air et favoriser une bonne qualité de vie. Je pense à la génération de mes enfants.

Deuxièmement, les boisés verts permettent de limiter le changement climatique. Je vous rappelle un cours basique scientifique : les arbres absorbent le dioxyde de carbone de l'air et rejette de l'oxygène qui nous permet de respirer.

Troisièmement, je pense que la ville de Châteauguay a les moyens de dédommager les propriétaires des boisés. Nous payons tous des taxes municipales. Une partie de celles-ci pourraient être utilisées à des fins environnementales pour dédommager les propriétaires. De plus, je suppose qu'il y a un budget municipal pour l'environnement et que la ville peut toucher des subventions provinciales et fédérales pour la protection de l'environnement.

Suggestion : la ville pourrait créer un parc comme celui du Parc Fernand Seguin qui permettrait à nos familles d'avoir plus d'espaces verts pour aller décompresser après les semaines de travail.

Alors arrêtons de voir le côté argent et voyons le côté bienfaisant de ce boisé.

Merci de prendre en considération mon opinion.

Au Comité des maires de la MCR de Roussillon,

Le 26 août, le Conseil des maires a adopté le Projet de Règlement PR-215 qui a pour but d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable ». Quelques-uns des maires de la MRC insistent sur la nécessité de modifier le règlement d'aménagement en vigueur. Il n'en demeure pas moins qu'aucune démonstration ni explication appuyée par des documents crédibles n'ont été apportées aux citoyens tant qu'à la nécessité d'une telle modification de règlement.

Je suis résident de la MRC depuis 38 ans. Si vous me le permettez, j'aimerais préciser ici mon opinion face au projet de règlement PR-215. À mon avis, le Comité des maires de la MRC du Roussillon doit retirer le projet de règlement PR-215, et plus spécifiquement conserver la réglementation d'aménagement actuelle spécifique à l'affectation «conservation-viable » attribuée au boisé Châteauguay-Léry.

En effet, à l'article 1.1 du projet PR-215 à la mention « *Dans la perspective de contrer l'étalement urbain et les coûts de toutes natures y étant associés, de réduire les gaz à effet de serre et de contribuer à la lutte aux changements climatiques, les villes de la CMM s'orientent actuellement vers un type de développement urbain caractérisé par des projets intégrés aux réseaux de transport en commun.* » Or, les modifications aux schémas d'aménagements proposées sous l'appellation « Hors-TOD » ne ciblent pas l'aménagement urbain de haute-densité dans un but de lutte aux changements climatiques. Le projet de règlement n'offre pas une réglementation structurant la présence de transport en commun sur ce territoire. De plus, il n'encadre pas les municipalités dans la mise en place d'une réglementation qui assure un accès efficace à l'offre de services publics (ex. écoles, bibliothèques, centres sportifs, etc.) via la proximité des services ou/et du transport en commun. Selon moi, une réflexion plus approfondie de la mobilité à l'intérieur des aménagements futurs de la MRC est nécessaire afin de respecter les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Également, à l'article 1.2 du projet PR-215, à la mention « *la MRC souhaite assurer le développement urbain de son territoire tout en préservant les milieux naturels à haute valeur écologique, notamment en misant sur la densification et la consolidation des aires urbaines déjà desservies ou situées à proximité immédiate d'un réseau d'infrastructures urbaines permettant leur raccordement, sur la priorisation du développement des secteurs à faible valeur écologique et sur le développement résidentiel à faible impact écologique s'intégrant soigneusement aux milieux naturels et dans les espaces boisés sans en compromettre la viabilité à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.* » Or, les deux modifications proposées au schéma d'aménagement du projet PR-215 et les explications

données par M. Vachon lors de la séance d'information du 21 octobre 2020 résultent à une perte nette du couvert forestier et de la biodiversité qu'il abrite. Couvert forestier et biodiversité définis dans le « *Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry- Trame verte et bleue du Grand Montréal (2013)* » comme un milieu naturel à haute valeur écologique. De plus, aucune étude environnementale, ni même un avis consultatif auprès de biologistes ou d'ingénieurs forestiers n'ont été conduits afin d'évaluer les impacts potentiels du projet PR-215 sur l'écologie du milieu. Selon moi, l'absence d'évaluation environnementale ne permet pas au comité de prendre une décision appuyée et respectant les orientations de son propre projet de règlement (article 1.2 du PR-215). De plus, il est à noter qu'il existe des évidences scientifiques démontrant que la présence d'un espace vert tel un boisé à l'intérieur d'un centre urbain est associée à une réduction de la mortalité (ex. décès liés aux maladies cardio-vasculaires et respiratoires) et est associée à une meilleure santé mentale (ex. dépression et stress) de sa population avoisinante (Beaudoin & Levasseur, 2017; Gascon et al., 2016). Ainsi, la perte nette du couvert forestier dépasse l'enjeu écologique et juridique. Elle englobe également des enjeux de santé populationnelle et des coûts qui sont et devront être assumés par les différents réseaux de la santé sur le territoire de la MRC.

En troisième lieu, je m'interroge fortement sur l'éthique et le respect des règles démocratiques qui entourent le processus d'adoption du projet PR-215. Considérant que les conseillers municipaux de la ville de Châteauguay ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à la MRC de surseoir à l'adoption du projet de règlement pour permettre à la Ville de Châteauguay de « s'exprimer » ; Considérant que la Mairie de Léry est contre le projet de règlement PR-215 ; Considérant que la population de Châteauguay s'est prononcée sur l'importance historique, culturelle et écologique du boisé Châteauguay- Léry ; Et contre toute attente, considérant que le Maire de Châteauguay a pris la décision individuelle et de manière unilatérale de déposer son projet au Conseil de maires de la MRC Roussillon ; J'espère fortement que le comité d'évaluation de la MRC saura reconnaître les enjeux éthiques et les conséquences néfastes sur la crédibilité du processus politique auprès des citoyens de la MRC. La légitimité du projet PR-215 déposé par la MRC du Roussillon n'a jamais été appuyée par des documents publics et crédibles.

En somme, il m'apparaît tout à fait clair que le projet de règlement PR-215 ne répond pas aux orientations souhaitées par la Communauté du Roussillon et par la Communauté métropolitaine de Montréal. Je reconnais qu'il y a des enjeux juridiques liés à ce dossier. Toutefois, aucune jurisprudence récente ne fait office de cas d'espèce en ce qui concerne l'affectation « conservation-viable ». Il est prématuré et simpliste de supposer que la réglementation actuelle fait appel à une « expropriation déguisée ». En tout respect pour le Conseil des maires de la MRC du Roussillon, je souhaite fortement que le projet de règlement PR-215 soit retiré et que le comité conserve la réglementation d'aménagement

actuelle spécifique à l'affectation « conservation-viable » attribuée au boisé Chateauguay-Léry.

*François Dupont* /

François Dupont  
Citoyen de Ville de Chateauguay

Beaudoin, M., & Levasseur, M.-E. (2017). Verdir les villes pour la santé de la population.

Retrieved from

[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf)

Gascon, M., Triguero-Mas, M., Martínez, D., Dadvand, P., Rojas-Rueda, D., Plasència, A., & Nieuwenhuijsen, M. J. (2016). Residential green spaces and mortality: A systematic review. *Environ Int*, 86, 60-67. doi:10.1016/j.envint.2015.10.013


## AVIS DÉFAVORABLE au projet P1-Z-3001-74-20.

Par la présente, je soussigné François Swendrowski (domicilié à Châteauguay depuis plus de 30 ans), signifie mon avis défavorable et ma totale opposition au projet P1-Z-3001-74-20.

À mon avis, ce projet visant à construire 300 domiciles :

- A. Ne présente aucun avantage pour la population actuelle et à venir de Châteauguay. Il serait judicieux, au contraire, de décréter un moratoire quant à l'extension de notre ville et de mettre l'accent sur la bonification de ce que nous avons actuellement.
- B. Ne permet aucune suggestion sérieuse offrant la possibilité d'améliorer le parc immobilier de la Ville. La Ville peine déjà à fournir les services essentiels, notamment une eau courante de bonne qualité et en quantité suffisante.
- C. Soulève d'énormes réserves : l'heure est à la protection de l'environnement et à l'amélioration des espaces verts existants (pas au bétonnage intensif). D'autres jardins communautaires pourraient être aménagés sur le boul. St-Joseph, par exemple.

Châteauguay, le 3 octobre 2020

  
François Swendrowski  
166, rue Principale, Châteauguay, J6J 3H1  
Tél. : 450-692 2602

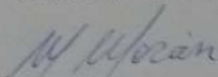
## AVIS DÉFAVORABLE au projet P1-Z-3001-74-20.

Par la présente, je soussignée Maria Moran (domiciliée à Châteauguay depuis plus de 45 ans), signifie mon avis défavorable et ma totale opposition au projet P1-Z-3001-74-20.

À mon avis, ce projet visant à construire 300 domiciles :

- A. Ne présente aucun avantage pour la population actuelle et à venir de Châteauguay. Il serait judicieux, au contraire, de décréter un moratoire quant à l'extension de notre ville et de mettre l'accent sur la bonification de ce que nous avons actuellement.
- B. Ne permet aucune suggestion sérieuse offrant la possibilité d'améliorer le parc immobilier de la Ville. La Ville peine déjà à fournir les services essentiels, notamment une eau courante de bonne qualité et en quantité suffisante.
- C. Soulève d'énormes réserves : l'heure est à la protection de l'environnement et à l'amélioration des espaces verts existants (pas au bétonnage intensif). D'autres jardins communautaires pourraient être aménagés sur le boul. St-Joseph, par exemple.

Châteauguay, le 3 octobre 2020



Maria Moran  
166, rue Principale, Châteauguay, J6J 3H1  
Tél. : 450-692 2602



Bonjour.

Voici mon opinion écrite concernant le PR-215.

Je suis 110% pour la sauvegarde intégrale du corridor vert de Châteauguay-Léry.

Châteauguay possède une grande richesse naturelle. Avec le refuge faunique de l'Île Saint-Bernard et la forêt Fernand-Séguin, on a vraiment un patrimoine naturel d'une grande valeur. Le corridor vert en fait partie et mérite d'être sauvegardé dans son intégralité.

Châteauguay et ses environs a le potentiel de devenir un exemple important en matière de sauvegarde écologique en milieu urbain et je crois sincèrement que la sauvegarde du corridor vert est un bon investissement de ce côté là.

La déforestation du corridor vert Châteauguay-Léry est une action irréversible qui doit à tout prix être évitée. À une époque où on connaît les enjeux écologiques et leur impact, on a absolument aucune excuse pour justifier ça. Il faut montrer l'exemple et faire notre part en matière de sauvegarde écologique.

Signé, un jeune châteauguois inquiet

Un message de M. Hubert Reeves, citoyen d'honneur de Ville-de-Léry

Les événements de ces dernières années : les terribles incendies en Australie, en Sibérie et en Amazonie, les inondations au Bangladesh nous signalent que la situation écologique sur notre planète se détériore rapidement. Si nous ne réagissons pas rapidement et avec une grande vigueur, notre planète pourrait bientôt devenir inhabitable.

C'est la menace qui pèse sur nous et nos enfants

C'est dans ce cadre qu'il faut voir les risques qu'il y a à continuer de saccager nos espaces verts en coupant les arbres pour des projets d'urbanisme.

La préservation des corridors verts est une de nos dernières chances de remédier à cette situation. Il faut la prendre.

Je vais alerter notre association Humanité et Biodiversité à ce sujet.

Bonjour à vous,

Je tenais à émettre mon opinion concernant le corridor vert Châteauguay/Léry. Je soutiens qu'il est du devoir de tous les citoyens du monde et du Québec de prendre soin des espaces verts. Alors, je suis contre la réalisation du projet de construction dans cet espace vital. Il faut arrêter de penser seulement monétairement. La survie des espèces animales, végétales et des insectes est primordiale pour le bien de tous. Je considère que cet endroit devrait rester sauvage. Il devrait servir seulement pour des études scientifiques et pour l'apprentissage. On ne devrait pas le transformer en parc public. Étant ce qu'il est, l'humain a tendance à s'accaparer de tout et de s'en servir égoïstement. Dès qu'il utilise un tel lieu, il oublie sa responsabilité et le détruit sans éprouver de regrets. Vive la protection de ces endroits inestimables. Nous devons tous contrer le réchauffement climatique et la disparition des divers habitats naturels.

Opinion  
Corridor vert Châteauguay-Léry  
Projet de règlement 215

Bonjour,

Je suis contre le projet de règlement 215. Ce serait le début de la destruction totale du boisé. Nous avons tous besoin d'arbres et de zones vertes. Nous et les générations futures avons besoin de ces milieux naturels, qui deviennent de plus en plus rares, sans compter la faune qui y vit déjà.

Merci

Jacynthe Beaulieu  
41, rue Lalement  
Châteauguay (Québec)  
J6K 1X8

## **Plaidoyer pour le CORRIDOR VERT CHÂTEAUGUAY-LÉRY**

Je m'appelle **FLORENCE JEAN-CLAUDE**, je suis citoyen de Châteauguay depuis septembre 1975. J'ai enseigné la technologie à la Polyvalente puis à l'école secondaire **LOUIS-PHILIPPE-PARÉ** DE 1975 à 2003. Retraité, je donne des conférences pour l'Université du Troisième Âge sur différents sujets dont la protection de la biodiversité terrestre.

Dans les années 1990, j'ai convaincu l'astrophysicien monsieur **HUBERT REEVES**, P.H.D de l'université Cornell de parrainer le **Prix HUBERT-REEVES** pour les élèves en technologie de l'École secondaire.

Tout jeune, **Hubert REEVES** venait passer ses étés à Ville-de Léry.

La Commission Scolaire des grandes-Seigneuries et la municipalité de Châteauguay ont approuvé et collaboré au financement de ce PRIX. J'en profite pour remercier publiquement les maires et la mairesse successifs de leur intérêt pour le corridor vert Châteauguay-Léry.

M. Hubert REEVES est astrophysicien et, comme il s'intéressait d'abord à la Terre en tant que **PLANÈTE**, il s'est rendu compte que la **TERRE** était plus qu'une planète. Elle abritait une **Biodiversité** qui inclut l'**Humanité**.

Avec le parrainage de M. Hubert REEVES, le site **HUMANITÉ et BIODIVERSITÉ** essaie d'expliquer et de promouvoir la défense de l'environnement

C'est la raison pour laquelle Hubert Reeves a pris la défense environnementale pour défaire le projet de la **CENTRALE DU SUROÎT**, s'est occupé de défendre les **ÎLES-DE-LA-PAIX** et d'expliquer lors de conférences qu'il a données à Châteauguay l'importance écologique du **CORRIDOR VERT CHÂTEAUGUAY-LÉRY** tant pour la grandeur du site que pour la qualité des espèces végétales et animales que l'on y trouve

Placer des résidences sur ce site reviendrait à le détruire **LENTEMENT** mais **SÛREMENT**

**Croire que l'humanité va résoudre, comme par magie, la crise environnementale que nous traversons est un mythe bien entretenu par certains**

**La vérité passe par la protection des plantes, des insectes, des petits et grands animaux.**

**L'HUMAIN ne pourra pas résister éternellement aux attaques incessantes des virus, des perturbations atmosphériques, du réchauffement climatique et de la déforestation.**

**Merci de prendre mon avis en considération**

**Jean-Claude FLORENCE**

**Docteur en chimie organométallique,**

**Professeur de technologie,**

**Conférencier sur l'environnement,**

Au Comité des maires de la MCR de Roussillon,

Le 26 août, le Conseil des maires a adopté le Projet de Règlement PR-215 qui a pour but d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable ». Quelques-uns des maires de la MRC insistent sur la nécessité de modifier le règlement d'aménagement en vigueur. Il n'en demeure pas moins qu'aucune démonstration ni explication appuyées par des documents crédibles n'ont été apportées aux citoyens tant qu'à la nécessité d'une telle modification de règlement.

Je suis résident de la MRC depuis 4 ans. Si vous me le permettez, j'aimerais préciser ici mon opinion face au projet de règlement PR-215. À mon avis, le Comité des maires de la MRC du Roussillon doit retirer le projet de règlement PR-215, et plus spécifiquement conserver la réglementation d'aménagement actuelle spécifique à l'affectation « conservation-viable » attribuée au boisé Châteauguay-Léry.

En effet, à l'article 1.1 du projet PR-215 à la mention « *Dans la perspective de contrer l'étalement urbain et les coûts de toutes natures y étant associés, de réduire les gaz à effet de serre et de contribuer à la lutte aux changements climatiques, les villes de la CMM s'orientent actuellement vers un type de développement urbain caractérisé par des projets intégrés aux réseaux de transport en commun.* » Or, les modifications aux schémas d'aménagements proposées sous l'appellation « Hors-TOD » ne ciblent pas l'aménagement urbain de haute-densité dans un but de lutte aux changements climatiques. Le projet de règlement n'offre pas une réglementation structurant la présence de transport en commun sur ce territoire. De plus, il n'encadre pas les municipalités dans la mise en place d'une réglementation qui assure un accès efficace à l'offre de services publics (ex. écoles, bibliothèques, centres sportifs, etc.) via la proximité des services ou/et du transport en commun. Selon moi, une réflexion plus approfondie de la mobilité à l'intérieur des aménagements futurs de la MRC est nécessaire afin de respecter les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Également, à l'article 1.2 du projet PR-215, à la mention « *la MRC souhaite assurer le développement urbain de son territoire tout en préservant les milieux naturels à haute valeur écologique, notamment en misant sur la densification et la consolidation des aires urbaines déjà desservies ou situées à proximité immédiate d'un réseau d'infrastructures urbaines permettant leur raccordement, sur la priorisation du développement des secteurs à faible valeur écologique et sur le développement résidentiel à faible impact écologique s'intégrant soigneusement aux milieux naturels et dans les espaces boisés sans en compromettre la viabilité à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.* » Or, les deux modifications proposées au schéma d'aménagement du projet PR-215 et les explications

données par M. Vachon lors de la séance d'information du 21 octobre 2020 résultent à une perte nette du couvert forestier et de la biodiversité qu'il abrite. Couvert forestier et biodiversité définis dans le « *Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry- Trame verte et bleue du Grand Montréal (2013)* » comme un milieu naturel à haute valeur écologique. De plus, aucune étude environnementale, ni même un avis consultatif auprès de biologistes ou d'ingénieurs forestiers n'ont été conduits afin d'évaluer les impacts potentiels du projet PR-215 sur l'écologie du milieu. Selon moi, l'absence d'évaluation environnementale ne permet pas au comité de prendre une décision appuyée et respectant les orientations de son propre projet de règlement (article 1.2 du PR-215). De plus, il est à noter qu'il existe des évidences scientifiques démontrant que la présence d'un espace vert tel un boisé à l'intérieur d'un centre urbain est associée à une réduction de la mortalité (ex. décès liés aux maladies cardio-vasculaires et respiratoires) et est associée à une meilleure santé mentale (ex. dépression et stress) de sa population avoisinante (Beaudoin & Levasseur, 2017 ; Gascon et al., 2016). Ainsi, la perte nette du couvert forestier dépasse l'enjeu écologique et juridique. Elle englobe également des enjeux de santé populationnelle et des coûts qui sont et devront être assumés par les différents réseaux de la santé sur le territoire de la MRC.

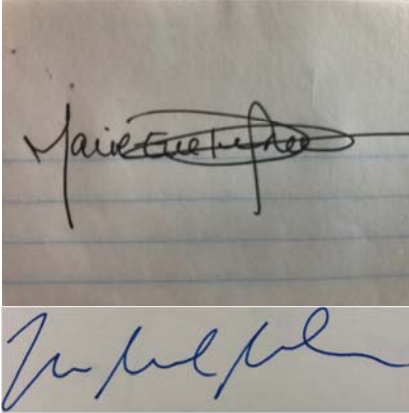
En troisième lieu, je m'interroge fortement sur l'éthique et le respect des règles démocratiques qui entourent le processus d'adoption du projet PR-215. Considérant que les conseillers municipaux de la ville de Châteauguay ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à la MRC de surseoir à l'adoption du projet de règlement pour permettre à la Ville de Châteauguay de « s'exprimer » ; Considérant que la Mairie de Léry est contre le projet de règlement PR-215 ; Considérant que la population de Châteauguay s'est prononcée sur l'importance historique, culturelle et écologique du boisé Châteauguay- Léry ; Et contre toute attente, considérant que le Maire de Châteauguay a pris la décision individuelle et de manière unilatérale de déposer son projet au Conseil de maires de la MRC Roussillon ; J'espère fortement que le comité d'évaluation de la MRC saura reconnaître les enjeux éthiques et les conséquences néfastes sur la crédibilité du processus politique auprès des citoyens de la MRC. La légitimité du projet PR-215 déposé par la MRC du Roussillon n'a jamais été appuyée par des documents publics et crédibles.

En somme, il m'apparaît tout à fait clair que le projet de règlement PR-215 ne répond pas aux orientations souhaitées par la Communauté du Roussillon et par la Communauté métropolitaine de Montréal. Je reconnais qu'il y a des enjeux juridiques liés à ce dossier. Toutefois, aucune jurisprudence récente ne fait office de cas d'espèce en ce qui concerne l'affectation « conservation-viable ». Il est prématuré et simpliste de supposer que la réglementation actuelle fait appel à une « expropriation déguisée ». En tout respect pour le Conseil des maires de la MRC du Roussillon, je souhaite fortement que le projet de règlement PR-215 soit retiré et que le comité conserve la réglementation d'aménagement



actuelle spécifique à l'affectation « conservation-viable » attribuée au boisé Chateauguay-Léry.

Citoyenne de Ville de Léry



- Beaudoin, M., & Levasseur, M.-E. (2017). Verdir les villes pour la santé de la population. Retrieved from [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf)
- Gascon, M., Triguero-Mas, M., Martínez, D., Dadvand, P., Rojas-Rueda, D., Plasència, A., & Nieuwenhuijsen, M. J. (2016). Residential green spaces and mortality: A systematic review. *Environ Int*, 86, 60-67. doi:10.1016/j.envint.2015.10.013

Jean-Philippe Hudon  
Résident de Châteauguay, rue Gilmour.

Objet: Préservation du corridor vert et conversion en parc.

Natif de Rimouski, j'ai longtemps espéré retourner dans mon coin pour retrouver la nature et le grand air une fois mes études terminées.

À la fin de mon BAC, j'ai rencontré la femme de ma vie et, comme on dit, qui prends femme prends pays: avec une famille de 8 enfants tissés serrés et bien installés à Léry, pas question de trop s'éloigner.

Je me suis donc retrouvé locataire puis propriétaire à Châteauguay.

Les premières semaines, je n'étais pas très heureux de ce choix imposé.

C'est pas à Châteauguay le fameux "boulevard Elvis Gratton" où à été tourné ce classique par Falardeau?

J'étais loin de me douter de ce que j'allais découvrir.

Aujourd'hui, je cours presque tous les jours dans les sentiers de l'île St-Bernard ou du parc Fernand Séguin.

Je descends mon kayak dans la rivière Châteauguay dès que je peux et j'essaie de faire le "tour de l'île" en ramant dans les vagues.

Mes photos suscitent toujours des commentaires sur facebook du genre "wow, où as-tu pris ça?!".

Je m'étonne moi même parfois quand je m'arrête au milieu de ma course matinale pour admirer un sentier en pensant: "C'est aussi beau que Rimouski ici!"

Châteauguay, c'est plus qu'un boulevard. Notre région est riche d'espaces verts et la ceinture verte qui entoure Léry et Châteauguay en longeant le boulevard René-Lévesque: tout ce territoire doit être protégé et confié à la Sépaq ou à Héritage St-Bernard.

Économiquement, ça fait du sens: vivre près de la nature, c'est un luxe de plus en plus rare et nous sommes la seule région où il reste encore un peu de forêt près de Montréal. Les gens viendront s'installer dans notre région pour en profiter. La preuve: la fin de semaine, L'île St-Bernard est tellement pleine de monde que le stationnement déborde! C'est presque devenu impraticable...il faut donc agrandir le parc!

Soyons visionnaires: Plus de sentiers, plus de superficie,

un parc avec des attractions comme arbre en arbre, du camping écologique, du vélo de montagne (pas beaucoup de dénivelé, mais quand même), de la raquette, un encore plus grand réseau de ski de fond. En plus nous avons un hôtel qui ne demande qu'à être fréquenté et rénové.

Nous avons le potentiel d'être un petit coin de nature à 5 minutes de Montréal où les citoyens de partout pourront venir prendre un bol de vitamine nature.

Si nous passons "le bull" dans ce territoire, il n'y aura jamais moyen de revenir en arrière.

Pour construire des maisons, il manque peut-être de terrains vierges dans le coin mais il ne manque pas de vieilles maisons et bâtisses en état de décrépitude avancé qu'il serait bon de démolir pour mieux rebâtir. C'est déjà commencé.

Avec le prix des terrains qui ne cesse de monter, acheter une bicoque pour la valeur du terrain fait de plus en plus de sens.

Ma conjointe et moi avons été de ceux qui ont racheté une vieille maison dans Châteauguay Heights il y a quelques années: nous l'avons démolie pour en construire une neuve ce qui a contribué à revitaliser le secteur.

Il faut penser en terme de renouvellement et non pas d'étalement.

Ce serait un scandale et un vol que de permettre l'exploitation de ces terrains. Il faut impérativement et définitivement protéger ces espaces.

C'est un cadeau que l'on se fait et un héritage que nous laissons aux futures génération.

Aux élus je demande: agissez avec courage et fermeté pour qu'on se rappelle de vous comme des visionnaires dans 100 ans.

Jean-Philippe Hudon  
Châteauguay

Ville de Léry

Saturday, November 21, 2020

\*version français dessous

Dear sir/madame,

Hello, I am a Léry citizen that grew up in a private family-owned area right beside the woods. My family owns land in the woods that is in question now and we would not want to sell for development. We have had land expropriated years ago for highway 30 that did not happen as planned. However, it has divided our property. I am writing this letter as a citizen who is opposed to Project 215, who could be greatly affected by development and to share my personal views of some changes I have noticed throughout the years from the increase of population in the area.

Over the years, many apartments have been built on the Châteauguay side which has created more traffic through the woods. We live on a private road, yet still have people biking and walking down our road to go through the woods. Which has not been a problem, I do not mind seeing people enjoying the trails, but there used to be no one. It will be a problem with even more housing added. It will create more traffic of people, more litter in the woods which will eventually decline any remaining forest. More personally, making this private place we have always lived in not so special anymore. This land was my grandfather's farmland back in 1946 then passed down to his children (my father and his siblings) who have lived here since and will be passed on to their children.

When I was a child, it was very rare to see a deer in our area. 20 years later, there is packs of deer roaming around, eating our trees and they are not even afraid of humans. I am an animal lover, I do love seeing them; however, it is not the way it should be. They do not have enough space as it is, taking down more woods would only create more problems like car accidents and with less space they will become overpopulated.

Within the past couple of years, we have had raccoons destroying parts of our house and our neighbor's house trying to make homes to nest. That was never an issue years ago. Again, more housing will create problems for homeowners and animals close to the woods.

I have noticed every single day an animal hit by a car on the highway (Boul de Léry.) A few weeks back while thinking of writing this letter, I decided to make note of how many animals I noticed on the highway that had been hit. I am sad and surprised to say there has been one every single day. That should not be something that is normal. Now to have more cars on this highway and less space for the animals will be even worse.

The car traffic on Boul de Léry, has increased significantly. During rush hour times it is hard to get onto the highway off our private road. It is dangerous to turn back onto our road from the highway considering the speed limit of 70 which is usually exceeded. What used to take a maximum of 10 mins to get anywhere from Léry to Châteauguay, now takes double

that. I sit in traffic usually on Boul D'Anjou/Principale wondering where all these people are coming from. Then I see how many condominiums have been put up in the past couple of years.

How will we support even more traffic? more families? more children going to our schools which are already full enough. It does not make any sense. We need to fix the problems we have within the cities first before even thinking of adding more people. Fix the schools, the roads, better maintenance of the water. We need more jobs, businesses, stores within the cities rather than having people travelling elsewhere to work and spend their money. I am an example, if I go to shopping, I go to Dix30, St. Constant or Angrignon. That's 3 other places more than 20 minutes away, rather than right in Châteauguay.

We need more places and activities to do like Île St. Bernard and Fernand-Seguin that attracts people from other busy towns. Maybe more activities to create more revenue. When I bring anyone there who has not been before, they are amazed that within a busy suburb, there are these huge beautiful nature parks.

I have lived in a city for a few years and I couldn't wait to come home to Léry every few months to get that peace and nature that it offers. That is what Léry is to me, it is one town that has not changed too much over the years. That every house is unique and not a "cookie cutter house" just adds to the charm of the town. Adding to the population and traffic in my opinion, is going to turn Léry into an unremarkable town. This is why we live here, for privacy, for nature and because we do not want to live in a suburb or a crowded city. More housing and less nature would only cause more stress to citizens who are living here for exactly what it is now, a peaceful life.

However, I am just 1 citizen. I hope my opinion and views will bring some compassion as someone who lives so close to what could be totally ruined. I had an amazing childhood growing up with so much nature around it has made me who I am, someone who cares deeply about animals, nature and conserving what we have left. We need more people who care, not only for our cities but for our planet. I am happy to pass these traits on to my 6-year-old as I asked her if she wanted to add a quote in this letter. She said without hesitation "please keep the woods so the animals can be safe."

A huge thank you MRC Roussillon for taking the time to listen to the citizens on this complex situation.

Sincerely,  
Jennifer Burdon

Cher Monsieur / Madame,

Bonjour, je suis citoyenne de Léry qui a grandi dans un domaine privé familial juste à côté du bois. Ma famille possède des terres dans les bois qui sont en question et nous ne voudrions pas vendre pour le développement des boisées. Il y a des années, les terres ont été expropriées pour l'autoroute 30 qui ne s'est pas déroulée comme prévu. Cependant, il a divisé notre propriété. J'écris cette lettre en tant que citoyenne qui s'oppose au projet 215, qui pourrait être grandement affecté par le développement des boisées et je souhaite m'exprimer sur quelques changements que j'ai remarqués au fil des ans suite à l'augmentation de la population dans la région.

Au fil des années, de nombreux appartements ont été construits du côté de Châteauguay ce qui a créé plus de trafic à travers les bois. Nous vivons sur un chemin privé, mais il y a encore des gens qui font du vélo et qui marchent sur notre route pour traverser les bois. Ce qui n'a pas été un problème, cela ne me dérange pas de voir des gens profiter des sentiers, mais il n'y avait personne. Ce sera un problème avec encore plus de logements ajoutés. Cela créera plus de piétons, une hausse de déchets dans les bois, ce qui finira par déclinier toute forêt restante. Ce lieu privé dans lequel nous avons toujours vécu n'est plus unique. Cette terre était la terre agricole de mon grand-père en 1946, puis transmise à ses enfants (mon père, ses frères et sœurs) qui ont vécu ici depuis et sera transmise à leurs enfants.

Quand j'étais jeune, il était très rare de voir un cerf dans notre région. 20 ans plus tard, des meutes de cerfs errent, mangent nos arbres et n'ont même pas peur des humains. J'adore les animaux, j'adore les voir; cependant, ce n'est pas ainsi que cela devrait être. Ils n'ont pas assez d'espace en l'état, abattre plus de bois ne ferait que créer plus de problèmes comme les accidents de voiture et avec moins d'espace, ils deviendront surpeuplés.

Au cours des deux dernières années, des rats laveurs ont détruit des parties de notre maison et de la maison de notre voisin en essayant de construire des habitats pour nicher. Ce n'était jamais un problème il y a des années. Encore une fois, plus de logements créeront des problèmes pour les propriétaires et les animaux à proximité des bois.

J'ai remarqué chaque jour un animal heurté par une voiture sur l'autoroute 132 (Boul de Léry.) Il y a quelques semaines en pensant à écrire cette lettre, j'ai décidé de noter le nombre d'animaux que j'ai remarqués sur l'autoroute qui avait été heurtée. Je suis triste et surpris de dire qu'il y en a eu un chaque jour. Cela ne devrait pas être quelque chose de normal. Maintenant, avoir plus de voitures sur cette autoroute et moins d'espace pour les animaux sera encore pire.

Le trafic d'automobile sur le Boul de Léry, a considérablement augmenté. Aux heures de pointe, il est difficile d'accéder à l'autoroute depuis notre chemin privé. Il est dangereux de retourner sur notre route depuis l'autoroute compte tenu de la limite de vitesse de 70 qui est

généralement dépassée. Ce qui prenait auparavant un maximum de 10 minutes pour aller de Léry à Châteauguay, prend maintenant le double. Je suis assis dans la circulation généralement sur le Boul D'Anjou / Principale en me demandant d'où viennent tous ces gens. Ensuite, je vois combien de condominiums ont été construits au cours des deux dernières années.

Comment allons-nous supporter encore plus de trafic? Plus de familles? Plus d'enfants fréquentent nos écoles qui sont déjà pleines. Cela n'a aucun sens. Nous devons d'abord résoudre les problèmes que nous avons dans les villes avant même de penser à ajouter plus de personnes. Réparer les écoles, les routes, un meilleur entretien de l'eau. Nous avons besoin de plus d'emplois, d'entreprises, de magasins dans les villes plutôt que d'avoir des gens qui voyagent ailleurs pour travailler et dépenser leur argent. Je suis un exemple, si je vais magasiner, je vais au Dix30, Saint-Constant ou Angrignon. C'est 3 autres endroits à plus de 20 minutes, plutôt qu'à Châteauguay.

Nous avons besoin de plus d'endroits et d'activités à faire comme l'île Saint-Bernard et Fernand-Séguin qui attirent des gens d'autres villes animées. Peut-être plus d'activités pour créer plus de revenus. Quand j'y emmène quelqu'un qui n'y est pas allé auparavant, ils sont étonnés de constater que dans une banlieue animée, il y a ces immenses parcs naturels magnifiques.

Je vis dans une ville depuis quelques années et j'avais hâte de rentrer à Léry tous les quelques mois pour profiter de la paix et de la nature qu'elle offre. C'est ce qu'est Léry pour moi, c'est une ville qui n'a pas trop changé au fil des ans. Le fait que chaque maison soit unique fait qu'ajouter au charme de la ville. Ajouter à la population et au trafic à mon avis, va faire de Léry une ville sans particularité. C'est pourquoi nous vivons ici, pour l'intimité, pour la nature et parce que nous ne voulons pas vivre dans une banlieue ou une ville bondée. Plus de logements et moins de nature ne feraient que causer plus de stress aux citoyens qui vivent ici exactement ce qu'ils sont maintenant, une vie paisible.

Cependant, je ne suis qu'une citoyenne. J'espère que et mes opinions apporteront de la compassion en tant que personne qui vit si près de ce qui pourrait être totalement ruiné. J'ai eu une enfance incroyable en grandissant avec tant de nature autour d'elle a fait de moi ce que je suis, quelqu'un qui se soucie profondément des animaux, de la nature et de la conservation de ce qu'il nous reste. Nous avons besoin de plus de gens qui se soucient non seulement de nos villes, mais de notre planète. Je suis heureux de transmettre ces traits à ma fille de 6 ans en lui demandant si elle souhaitait ajouter une citation dans cette lettre. Elle a dit sans hésitation "s'il vous plaît, gardez les bois pour que les animaux puissent être en sécurité."

Un immense merci à la MRC Roussillon d'avoir pris le temps d'écouter les citoyens sur cette situation complexe.

Cordialement,  
Jennifer Burdon





## **My Opinion? (Version française suit)**

Does my opinion really count? Am I just to accept what you are doing to the forest?

My husband purchased our home on St-Denis Street the year of Expo 67. I joined him in 1975. The area was not very developed, and we could wake up some mornings smelling the farm not far from where we lived. With the woodland so near, it felt like we lived in the country. Our boy could spend his day with other children in the neighbourhood playing in the woods. I would take long walks with him enjoying the clean fresh air. In the summer, we would pack a lunch and dine sitting on a log while the wildlife would be stirring around us. If we were lucky, we would get a glimpse of a fox and sometimes a big tortoise. How easy it was to put on a pair of skies in winter and from our driveway, cut through an empty lot on Carré St-Denis and enter the woods. It so reminded me of the Saguenay region where I grew up playing in the woods except instead of eating hazelnuts there were hickory nuts. These are my fondest memories and in turn our boy had the chance to grow up with the same.

Where in all of Chateauguy or even the whole of the Montreal region could such a rich setting be found? When I first fell in love with my husband, I did not know he was living in such a beautiful place. I had left my Saguenay and was stuck on the island of Montreal but when I found out he had a house bordering on a forest, I was thrilled to death.

And then the town built the polyvalent and then a bridge and then boulevard Chateauguy and then a hospital. When a swath of trees was cut down to “improve” the alignment of the boulevard; I cried and called the alderman to find out what was happening. Why was this beautiful forest under attack? As usual, we were not informed that the forest would be cut. Large oaks and hickories were cut. More recently the forest was raped to make way for an indoor soccer building – currently an eyesore every time I drive by – once more I cried and felt so angry.

And now, having fought to save the forest, comes along another threat to the forest:

## **DRAFT REGULATION PR-215.**

Will this ever end? The Chateauguy-Léry forest is not the rain forest of South America but it still has value. Unfortunately, the true value was not addressed in your on-line meeting where quite possibly a good portion of the population was unable to participate. The people of the town of Chateauguy and Léry voted yes to keep the forest intact and to use the land as regional park.

I do wonder whose interest is really at play here - certainly not the environment. Your scenarios do not even fully cover the cull impact on wildlife and the wetlands. Building houses will drain the land.

**MY REQUEST IS TO SAVE THIS PRECIOUS FOREST!**

## **I SAY NO TO PR-215**

It is a sanctuary to many birds, tortoises, frogs, fox, deer, rabbit, skunks, racoons, squirrels to name a few. The trees are a source of oxygen and a sound barrier from highway 30, a CO<sub>2</sub> absorber, and a nature site that is begging to be transformed into a nature park and visited by all.

In 1970, Joni Mitchell wrote *Big Yellow Bus* – a song about the environment. 50 years later the song is still relevant. It just shows how much are voices have no weight against developers and their cohorts. A century later not much has changed. Trees are felled, bully developers pave paradise and put up houses.

[https://www.youtube.com/watch?v=ratQlft\\_G5c](https://www.youtube.com/watch?v=ratQlft_G5c)

***Judy Palmer-Duminy***

Judypal@Videotron.qc.ca

144 St-Denis

Chateauguay, QC J6K 2C6

450-692-4474

## Mon opinion ?

Mon opinion compte-t-elle vraiment ? Dois-je simplement accepter ce que vous faites à la forêt ?

Mon mari a acheté notre maison sur la rue St-Denis l'année de l'Expo 67. Je l'ai rejoint en 1975. La région n'était pas très développée et nous avons pu nous réveiller certains matins sentant la ferme non loin de l'endroit où nous vivions. Avec la forêt si proche, on avait l'impression que nous vivions à la campagne. Notre garçon pouvait passer sa journée avec d'autres enfants du quartier à jouer dans les bois. Je prenais de longues promenades avec lui en appréciant l'air pur. En été, nous mangions un déjeuner assis sur une bûche pendant que la faune bougeait autour de nous. Parfois on apercevait un renard et parfois une grosse tortue. En hiver il était facile de mettre une paire de ski et couper à travers un terrain vide sur carré St-Denis et entrer dans les bois. Cela m'a tellement rappelé la région du Saguenay où j'ai grandi en jouant dans les bois, mais au lieu de manger des noisettes, il y avait des noix de noyers. Ce sont mes plus beaux souvenirs et à son tour notre garçon a eu la chance de grandir avec le même.

Où se trouve-t-on dans tout Châteauguay ou même dans toute la région de Montréal ? Quand je suis tombé amoureux de mon mari, je ne savais pas qu'il vivait dans un si bel endroit. J'avais quitté mon Saguenay et j'étais coincé sur l'île de Montréal, mais quand j'ai appris qu'il avait une maison bordant une forêt, j'ai été ravi.

Et puis la ville a construit la polyvalente, puis un pont, puis boulevard Châteauguay, puis un hôpital. Lorsqu'une bande d'arbres a été coupée pour « améliorer » l'alignement du boulevard ; J'ai pleuré et j'ai appelé l'échevin pour savoir ce qui se passait. Pourquoi cette belle forêt a-t-elle été attaquée ? Comme d'habitude, nous n'avons pas été informés que la forêt serait coupée. De grands chênes et des noyers ont été coupés. Plus récemment, la forêt a été violée pour faire place à un bâtiment de sport intérieur - actuellement une horreur chaque fois que je conduis par là - une fois de plus, j'ai pleuré et j'étais en colère.

Et maintenant, après avoir lutté pour sauver la forêt, voici une autre menace pour la forêt :

## PROJET DE RÈGLEMENT PR-215.

Est-ce que ça finira un jour ? La forêt de Châteauguay-Léry n'est pas la forêt tropicale d'Amérique du Sud, mais elle a encore de la valeur. Malheureusement, la véritable valeur n'a pas été abordée lors de votre réunion en ligne où une bonne partie de la population n'a peut-être pas pu participer. Les habitants de la ville de Châteauguay et Léry ont voté oui pour garder la forêt intacte et utiliser la terre comme parc régional.

Je me demande à qui l'intérêt est vraiment en jeu ici - certainement pas l'environnement. Vos scénarios ne couvrent même pas entièrement l'impact de l'abattage sur la faune et les terres humides. La construction de maisons drainera le terrain.

**MA DEMANDE EST DE SAUVER CETTE FORÊT PRÉCIEUSE !**

# JE DIS NON AU PR-215

C'est un sanctuaire pour de nombreux oiseaux, tortues, grenouilles, renards, cerfs, lapins, mouffettes, ratons laveurs, écureuils pour n'en nommer que quelques-uns. Les arbres sont une source d'oxygène et une barrière sonore de l'autoroute 30, un absorbeur CO<sub>2</sub>, et un site naturel qui demande à être transformé en un parc naturel et visité par tous.

En 1970, Joni Mitchell a écrit *Big Yellow Bus* – une chanson sur l'environnement. 50 ans plus tard, la chanson est toujours d'actualité. Cette chanson démontre bien que nos voix n'ont pas de poids contre les développeurs et leurs cohortes. Un siècle plus tard, peu de choses ont changé. Les arbres sont abattus, les promoteurs tyranniques pavent nos paradis et plantent des maisons à la place d'arbres.

[https://www.youtube.com/watch?v=ratQlft\\_G5c](https://www.youtube.com/watch?v=ratQlft_G5c)

Judy Palmer-Duminy

Judypal@Videotron.qc.ca

144 St-Denis

Châteauguay, QC J6K 2C6

450-692-4474

Difficile de croire qu'un tel projet de règlement se trame toujours. Douze ans maintenant que les citoyens se battent pour la conservation de corridor vert. Sa valeur, comme celle de tous les milieux naturels, n'est plus à prouver, et ne sera jamais égalée par aucun projet résidentiel, quel qu'il soit. La destruction d'un milieu naturel nuit à tout écosystème, écosystème dont nous faisons partie et dont nous avons de besoin pour vivre une vie de qualité. La forêt de Châteauguay-Léry est une richesse inestimable à la région, et demeure la seule raison pour laquelle je reviens passer du temps dans la ville qui m'a vu grandir. Sans les champs et les boisés de mon enfance, Châteauguay est devenue une ville laide, une ville de bitume et de stationnements, dépourvue d'intérêt. Je suis de cette lutte depuis 2008, et serai toujours contre tout projet de développement de cette forêt. Je souhaite de tout coeur que le projet de règlement 215, ou tout autre projet ne puisse jamais être adopté, et qu'on arrête, une fois pour toute, cette destruction injustifiable et irrespectueuse de ce qui est à la base même de notre qualité de vie.

Julie Hamilton

Lundi le 9 novembre 2020

Bonjour à vous,

Je vous écris aujourd'hui pour vous faire part de mon opinion au sujet du règlement 215. Je considère que cette loi est créée pour accommoder les promoteurs et non pour protéger l'environnement comme il se doit. Les lois sont assouplies pour que ces êtres humains continuent de se faire des profits. Arrêtons d'être si avar avant qu'il soit trop tard. Protégeons la faune et la flore nous dit-on. Il est de notre devoir de se mettre à cette tâche pour aider ses êtres vivants si vulnérable face à l'homme. Réveillez-vous, c'est l'héritage pour nos enfants.

La nature est précieuse, elle nous apaise, nous émerveille, nous aide à nous recentrer lorsque nos vies son perturber en lien avec la situation actuelle du covid-19. Nous avons besoin de sortir de la maison pour sois prendre des marches où aller dans la forêt pour nous changer les idées. Nous sommes dépendants de cette nature qui garde un équilibre sur notre santé mentale.

Pour cette raison, je suis contre ce règlement.

Julie-Rose Laviolette

Citoyenne de la ville de Léry

November 21, 2020

To Whom It May Concern,

My name is Julie Simpson. I am a citizen of Chateauguay. I was born and raised in Chateauguay. I am writing today because I am against regulation 215, The deforestation of the Forest Fernand-Seguin.

Through-out my childhood my parents would spend many countless hours visiting the ecological centre. We would often spend Sunday afternoons exploring the woods. Our young child's imagination would run wild in that forest. If we would lucky, we would often come across different animals, chipmunks, foxes, deer, and many different species of birds. I now, spend countless hours with my own 4 children in these woods, allowing their own imaginations to run wild. These animals will be lost without a place called home. The wooded areas that I grew up with and want my own children to continue to grow up with will be lost forever.

Please stop the regulation 215, allow our future generations to enjoy, appreciate these beautiful wood lands.

Thank-you for your time and understanding,

Julie Simpson

393 Frontenac

Chateauguay, Quebec

J6J 3J5

Au Comité des maires de la MCR de Roussillon,

Le 26 août, le Conseil des maires a adopté le Projet de Règlement PR-215 qui a pour but d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable ». Quelques-uns des maires de la MRC insistent sur la nécessité de modifier le règlement d'aménagement en vigueur. Il n'en demeure pas moins qu'aucune démonstration ni explication appuyées par des documents crédibles n'ont été apportées aux citoyens tant qu'à la nécessité d'une telle modification de règlement.

Je suis résidente de la MRC depuis 2 ans. Si vous me le permettez, j'aimerais préciser ici mon opinion face au projet de règlement PR-215. À mon avis, le Comité des maires de la MRC du Roussillon doit retirer le projet de règlement PR-215, et plus spécifiquement conserver la réglementation d'aménagement actuelle spécifique à l'affectation « conservation-viable » attribuée au boisé Châteauguay-Léry.

En effet, à l'article 1.1 du projet PR-215 à la mention « *Dans la perspective de contrer l'étalement urbain et les coûts de toutes natures y étant associés, de réduire les gaz à effet de serre et de contribuer à la lutte aux changements climatiques, les villes de la CMM s'orientent actuellement vers un type de développement urbain caractérisé par des projets intégrés aux réseaux de transport en commun.* » Or, les modifications aux schémas d'aménagements proposées sous l'appellation « Hors-TOD » ne ciblent pas l'aménagement urbain de haute-densité dans un but de lutte aux changements climatiques. Le projet de règlement n'offre pas une réglementation structurant la présence de transport en commun sur ce territoire. De plus, il n'encadre pas les municipalités dans la mise en place d'une réglementation qui assure un accès efficace à l'offre de services publics (ex. écoles, bibliothèques, centres sportifs, etc.) via la proximité des services ou/et du transport en commun. Selon moi, une réflexion plus approfondie de la mobilité à l'intérieur des aménagements futurs de la MRC est nécessaire afin de respecter les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Également, à l'article 1.2 du projet PR-215, à la mention « *la MRC souhaite assurer le développement urbain de son territoire tout en préservant les milieux naturels à haute valeur écologique, notamment en misant sur la densification et la consolidation des aires urbaines déjà desservies ou situées à proximité immédiate d'un réseau d'infrastructures urbaines permettant leur raccordement, sur la priorisation du développement des secteurs à faible valeur écologique et sur le développement résidentiel à faible impact écologique s'intégrant soigneusement aux milieux naturels et dans les espaces boisés sans en compromettre la viabilité à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.* » Or, les deux modifications proposées au schéma d'aménagement du projet PR-215 et les explications



données par M. Vachon lors de la séance d'information du 21 octobre 2020 résultent à une perte nette du couvert forestier et de la biodiversité qu'il abrite. Couvert forestier et biodiversité définis dans le « *Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry- Trame verte et bleue du Grand Montréal (2013)* » comme un milieu naturel à haute valeur écologique. De plus, aucune étude environnementale, ni même un avis consultatif auprès de biologistes ou d'ingénieurs forestiers n'ont été conduits afin d'évaluer les impacts potentiels du projet PR-215 sur l'écologie du milieu. Selon moi, l'absence d'évaluation environnementale ne permet pas au comité de prendre une décision appuyée et respectant les orientations de son propre projet de règlement (article 1.2 du PR-215). De plus, il est à noter qu'il existe des évidences scientifiques démontrant que la présence d'un espace vert tel un boisé à l'intérieur d'un centre urbain est associée à une réduction de la mortalité (ex. décès liés aux maladies cardio-vasculaires et respiratoires) et est associée à une meilleure santé mentale (ex. dépression et stress) de sa population avoisinante (Beaudoin & Levasseur, 2017 ; Gascon et al., 2016). Ainsi, la perte nette du couvert forestier dépasse l'enjeu écologique et juridique. Elle englobe également des enjeux de santé populationnelle et des coûts qui sont et devront être assumés par les différents réseaux de la santé sur le territoire de la MRC.

En troisième lieu, je m'interroge fortement sur l'éthique et le respect des règles démocratiques qui entourent le processus d'adoption du projet PR-215. Considérant que les conseillers municipaux de la ville de Châteauguay ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à la MRC de surseoir à l'adoption du projet de règlement pour permettre à la Ville de Châteauguay de « s'exprimer » ; Considérant que la Mairie de Léry est contre le projet de règlement PR-215 ; Considérant que la population de Châteauguay s'est prononcée sur l'importance historique, culturelle et écologique du boisé Châteauguay-Léry ; Et contre toute attente, considérant que le Maire de Châteauguay a pris la décision individuelle et de manière unilatérale de déposer son projet au Conseil de maires de la MRC Roussillon ; J'espère fortement que le comité d'évaluation de la MRC saura reconnaître les enjeux éthiques et les conséquences néfastes sur la crédibilité du processus politique auprès des citoyens de la MRC. La légitimité du projet PR-215 déposé par la MRC du Roussillon n'a jamais été appuyée par des documents publics et crédibles.

En somme, il m'apparaît tout à fait clair que le projet de règlement PR-215 ne répond pas aux orientations souhaitées par la Communauté du Roussillon et par la Communauté métropolitaine de Montréal. Je reconnais qu'il y a des enjeux juridiques liés à ce dossier. Toutefois, aucune jurisprudence récente ne fait office de cas d'espèce en ce qui concerne l'affectation « conservation-viable ». Il est prématuré et simpliste de supposer que la réglementation actuelle fait appel à une « expropriation déguisée ». En tout respect pour le Conseil des maires de la MRC du Roussillon, je souhaite fortement que le projet de règlement PR-215 soit retiré et que le comité conserve la réglementation d'aménagement

actuelle spécifique à l'affectation « conservation-viable » attribuée au boisé Chateauguay-Léry.

Julie Villeneuve  
Citoyenne de Ville de Léry

Beaudoin, M., & Levasseur, M.-E. (2017). Verdir les villes pour la santé de la population. Retrieved from [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf)

Gascon, M., Triguero-Mas, M., Martínez, D., Dadvand, P., Rojas-Rueda, D., Plasència, A., & Nieuwenhuijsen, M. J. (2016). Residential green spaces and mortality: A systematic review. *Environ Int*, 86, 60-67. doi:10.1016/j.envint.2015.10.013

Au préfet et aux élu(e)s de la MRC de Roussillon,

Mon opinion écrite ne vous énumérera pas les nombreux faits et toutes les statistiques qui démontrent la richesse écologique du Corridor vert Châteauguay-Léry. Des experts vous ont déjà fourni cela et ils sont les mieux positionnés pour en faire état, dont SOS Forêt Fernand-Seguin, duquel je suis membre.

Je m'adresse à vous aujourd'hui à titre personnel. Je suis une jeune citoyenne de Châteauguay, qui est née et a grandi à Châteauguay. Dans la dernière année, j'y ai acheté une propriété, faisant de Châteauguay la ville choisie pour les années à venir. Durant les soirées de consultation, plusieurs citoyens vous ont mentionné avoir habiter à Châteauguay depuis plusieurs années, voire toute leur vie, comme quoi notre belle municipalité nous choisit, plutôt que le contraire.

Une des principales raisons qu'un(e) citoyen choisit Châteauguay est pour sa tranquillité verdoyante. Au grand désarroi de plusieurs d'entre nous, cette tranquillité devient de plus en plus rare et ne peut plus être qualifiée comme verdoyante. Depuis mes 30 ans de vie (vous concéderez que ce n'est pas tant que ça!), Châteauguay a changé de visage et je peine à la reconnaître, au point où je me demande sincèrement à quoi ressemblera ma municipalité pour les générations à venir.

N'avons-nous pas le devoir de nous assurer que notre MRC et toutes les municipalités qui la composent soit un milieu de vie digne de ce nom. Un milieu de vie qui nous offre la possibilité de nous épanouir, de vivre à notre plein potentiel. Un milieu de vie centré sur nos besoins et nos aspirations collectives, plutôt que sur les intérêts de quelques individus. Vous aurez compris que je me réfère ici aux quelques propriétaires des terrains en question. Je ne veux en aucun cas enfreindre à leur droit de propriété ou à leur droit à recourir à la justice pour se faire entendre. Cependant, j'aimerais porter à votre attention combien leur voix est plus forte, malgré leur petit nombre, en raison de la valeur des poursuites judiciaires qu'ils intentent. Leurs quelques voix noient les voix des milliers de citoyens qui s'opposent au PR-215 que vous proposez faussement comme solution aux poursuites. Ces quelques propriétaires se font entendre hauts et forts car ils utilisent cette bête qui ronge notre société depuis le début des temps : l'argent. Encore une fois, l'argent aura pris le meilleur de nous. L'argent l'aura remporté sur la santé, le bien-être, dont l'importance s'est pourtant montrée nécessaire lors de la pandémie dans laquelle nous sommes toutes et tous plongés.

Vous ignorez, cependant, que vous pouvez leur répondre avec ce qu'ils désirent : l'argent. Et oui, l'argent que j'ai qualifié comme une bête il y a quelques lignes, je vous la présente maintenant comme solution. En effet, nous avons la grande chance au Québec d'avoir ce que plusieurs autres nations modernes envient depuis longtemps : la solidarité. Cette solidarité qui a permis une collectivisation des coûts et qui a permis de bâtir le filet social qui fait du Québec une des nations les plus résilientes. Pensez-y : notre système de santé public et universel, notre réseau des Centres de la petite enfance (CPE), le financement du transport collectif, pour nommer que ceux-ci. Nés tous d'une volonté de doter le Québec de services à la hauteur de

ses besoins et de ses aspirations, nous avons décidé comme société qu'investir tous et chacun servira l'intérêt collectif et permettrait que toutes et tous en tire bénéfice à un moment ou un autre. Ainsi, je vous propose aujourd'hui d'en faire de même pour le Corridor vert Châteauguay-Léry : Collectivisons les coûts.

1. Négocions une valeur juste et équitable des terrains avec les propriétaires qui ont intenté les poursuites judiciaires.
2. Allons chercher le maximum d'argent aux autres paliers gouvernementaux (qui d'autant plus sont à la recherche de projets ambitieux à financer, surtout en contexte de relance économique).
3. Explorons d'autres sources de financement innovantes : la [finance sociale](#), les [obligations communautaires](#), etc.
4. Payons les propriétaires ce qu'ils méritent (ce qui n'est certainement pas 25 fois la valeur foncière).
5. Travaillons avec les acteurs du milieu pour concevoir un réel plan de conservation de ces milieux pour en faire un grand parc régional : Héritage Saint-Bernard, SOS Forêt Fernand-Séguin, tous les autres organismes de protection et de défense de l'environnement, les organismes de développement social et communautaire, etc. L'intelligence collective est riche à Châteauguay. Profitons-en!

Lors des consultations virtuelles, vous avez répété maintes fois que l'argent venant des autres paliers de gouvernement, c'est «nous». Donc, finalement, ce sont les citoyens qui paieront. Merci de nous le rappeler, mais nous ne sommes pas dupes. Nous l'avons tous compris. Je trouve ironique que c'est «nous» lorsqu'il est question de payer de l'argent, mais lorsqu'il est question de déposer un projet de règlement qui viendra miner le bien-être et le futur de notre municipalité, mais qui permettra à une poignée de personnes d'empocher les bénéfices, le «nous» disparaît assez facilement. Moi, je suis prête à investir dans le «nous». Et vous?

Au Comité des maires de la MCR de Roussillon,

Le 26 août, le Conseil des maires a adopté le Projet de Règlement PR-215 qui a pour but d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable ». Quelques-uns des maires de la MRC insistent sur la nécessité de modifier le règlement d'aménagement en vigueur. Il n'en demeure pas moins qu'aucune démonstration ni explication appuyée par des documents crédibles n'ont été apportées aux citoyens tant qu'à la nécessité d'une telle modification de règlement.

Je suis résidente de la MRC depuis 40 ans. Si vous me le permettez, j'aimerais préciser ici mon opinion face au projet de règlement PR-215. À mon avis, le Comité des maires de la MRC du Roussillon doit retirer le projet de règlement PR-215, et plus spécifiquement conserver la réglementation d'aménagement actuelle spécifique à l'affectation «conservation-viable » attribuée au boisé Châteauguay-Léry.

En effet, à l'article 1.1 du projet PR-215 à la mention « *Dans la perspective de contrer l'étalement urbain et les coûts de toutes natures y étant associés, de réduire les gaz à effet de serre et de contribuer à la lutte aux changements climatiques, les villes de la CMM s'orientent actuellement vers un type de développement urbain caractérisé par des projets intégrés aux réseaux de transport en commun.* » Or, les modifications aux schémas d'aménagements proposées sous l'appellation « Hors-TOD » ne ciblent pas l'aménagement urbain de haute-densité dans un but de lutte aux changements climatiques. Le projet de règlement n'offre pas une réglementation structurant la présence de transport en commun sur ce territoire. De plus, il n'encadre pas les municipalités dans la mise en place d'une réglementation qui assure un accès efficace à l'offre de services publics (ex. écoles, bibliothèques, centres sportifs, etc.) via la proximité des services ou/et du transport en commun. Selon moi, une réflexion plus approfondie de la mobilité à l'intérieur des aménagements futurs de la MRC est nécessaire afin de respecter les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Également, à l'article 1.2 du projet PR-215, à la mention « *la MRC souhaite assurer le développement urbain de son territoire tout en préservant les milieux naturels à haute valeur écologique, notamment en misant sur la densification et la consolidation des aires urbaines déjà desservies ou situées à proximité immédiate d'un réseau d'infrastructures urbaines permettant leur raccordement, sur la priorisation du développement des secteurs à faible valeur écologique et sur le développement résidentiel à faible impact écologique s'intégrant soigneusement aux milieux naturels et dans les espaces boisés sans en compromettre la viabilité à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.* » Or, les deux modifications proposées au schéma d'aménagement du projet PR-215 et les explications

données par M. Vachon lors de la séance d'information du 21 octobre 2020 résultent à une perte nette du couvert forestier et de la biodiversité qu'il abrite. Couvert forestier et biodiversité définis dans le « *Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry- Trame verte et bleue du Grand Montréal (2013)* » comme un milieu naturel à haute valeur écologique. De plus, aucune étude environnementale, ni même un avis consultatif auprès de biologistes ou d'ingénieurs forestiers n'ont été conduits afin d'évaluer les impacts potentiels du projet PR-215 sur l'écologie du milieu. Selon moi, l'absence d'évaluation environnementale ne permet pas au comité de prendre une décision appuyée et respectant les orientations de son propre projet de règlement (article 1.2 du PR-215). De plus, il est à noter qu'il existe des évidences scientifiques démontrant que la présence d'un espace vert tel un boisé à l'intérieur d'un centre urbain est associée à une réduction de la mortalité (ex. décès liés aux maladies cardio-vasculaires et respiratoires) et est associée à une meilleure santé mentale (ex. dépression et stress) de sa population avoisinante (Beaudoin & Levasseur, 2017; Gascon et al., 2016). Ainsi, la perte nette du couvert forestier dépasse l'enjeu écologique et juridique. Elle englobe également des enjeux de santé populationnelle et des coûts qui sont et devront être assumés par les différents réseaux de la santé sur le territoire de la MRC.

En troisième lieu, je m'interroge fortement sur l'éthique et le respect des règles démocratiques qui entourent le processus d'adoption du projet PR-215. Considérant que les conseillers municipaux de la ville de Châteauguay ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à la MRC de surseoir à l'adoption du projet de règlement pour permettre à la Ville de Châteauguay de « s'exprimer » ; Considérant que la Mairie de Léry est contre le projet de règlement PR-215 ; Considérant que la population de Châteauguay s'est prononcée sur l'importance historique, culturelle et écologique du boisé Châteauguay- Léry ; Et contre toute attente, considérant que le Maire de Châteauguay a pris la décision individuelle et de manière unilatérale de déposer son projet au Conseil de maires de la MRC Roussillon ; J'espère fortement que le comité d'évaluation de la MRC saura reconnaître les enjeux éthiques et les conséquences néfastes sur la crédibilité du processus politique auprès des citoyens de la MRC. La légitimité du projet PR-215 déposé par la MRC du Roussillon n'a jamais été appuyée par des documents publics et crédibles.

En somme, il m'apparaît tout à fait clair que le projet de règlement PR-215 ne répond pas aux orientations souhaitées par la Communauté du Roussillon et par la Communauté métropolitaine de Montréal. Je reconnais qu'il y a des enjeux juridiques liés à ce dossier. Toutefois, aucune jurisprudence récente ne fait office de cas d'espèce en ce qui concerne l'affectation « conservation-viable ». Il est prématuré et simpliste de supposer que la réglementation actuelle fait appel à une « expropriation déguisée ». En tout respect pour le Conseil des maires de la MRC du Roussillon, je souhaite fortement que le projet de règlement PR-215 soit retiré et que le comité conserve la réglementation d'aménagement

actuelle spécifique à l'affectation « conservation-viable » attribuée au boisé Chateauguay-Léry.

Lianne Corriveau  
Citoyen de Ville de Chateauguay

Beaudoin, M., & Levasseur, M.-E. (2017). Verdir les villes pour la santé de la population.

Retrieved from

[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf)

Gascon, M., Triguero-Mas, M., Martínez, D., Dadvand, P., Rojas-Rueda, D., Plasència, A., & Nieuwenhuijsen, M. J. (2016). Residential green spaces and mortality: A systematic review. *Environ Int*, 86, 60-67. doi:10.1016/j.envint.2015.10.013

Tout comme SOS Fernand-Séguin, je propose aux élus de la MRC de Roussillon:

- Que le projet de règlement PR-215 soit retiré ;
- Que la MRC de Roussillon élabore, adopte et mette en œuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry;
- Que la MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens.

*Marie Clarke-Boyer*

2020-11-20



Bonjour,

Je suis citoyenne de Châteauguay depuis maintenant 58 ans. J'ai élevé mes trois enfants ici et nous avons profité à plein de la nature environnante. Aujourd'hui, j'initie mes cinq petits-enfants à l'ornithologie et à l'identification des plantes sauvages en fréquentant les boisés de Châteauguay. Pour nous, ces boisés ont une valeur inestimable et font partie de notre histoire familiale.

J'ai lu le mémoire d'Héritage St-Bernard et tout comme cet organisme, je m'oppose fermement au moindre morcellement de ce territoire qui constitue la Ceinture Verte Châteauguay-Léry. Je propose que les élus en place, c'est-à-dire les maires des municipalités de Châteauguay et de Léry et la MRC Roussillon lancent un appel à l'aide aux autres paliers de gouvernement afin qu'ils rachètent les terres qui constituent le litige en question.

Voyons grand, soyons visionnaires et laissons une trace dans l'histoire de notre région avec la création d'un grand parc de près de 1000 hectares aménagé pour que les citoyens des environs puissent aller s'y ressourcer et développer leur amour de la nature. En ces temps de pandémie, les citoyens ont encore plus besoin d'endroits pour reconnecter avec la nature et s'oxygéner. De plus, il y a une urgence planétaire pour prendre soin de notre environnement et créer les meilleures conditions pour régénérer nos territoires. La création de ce parc y contribuera!

Je vous remercie à l'avance de l'intérêt que vous porterez à mon mémoire!

Marie Perron

Au Comité des maires de la MCR de Roussillon,

Le 26 août, le Conseil des maires a adopté le Projet de Règlement PR-215 qui a pour but d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable ». Quelques-uns des maires de la MRC insistent sur la nécessité de modifier le règlement d'aménagement en vigueur. Il n'en demeure pas moins qu'aucune démonstration ni explication appuyées par des documents crédibles n'ont été apportées aux citoyens tant qu'à la nécessité d'une telle modification de règlement.

Je suis résidente de la MRC depuis 10 ans. Si vous me le permettez, j'aimerais préciser ici mon opinion face au projet de règlement PR-215. À mon avis, le Comité des maires de la MRC du Roussillon doit retirer le projet de règlement PR-215, et plus spécifiquement conserver la réglementation d'aménagement actuelle spécifique à l'affectation « conservation-viable » attribuée au boisé Châteauguay-Léry.

En effet, à l'article 1.1 du projet PR-215 à la mention « *Dans la perspective de contrer l'étalement urbain et les coûts de toutes natures y étant associés, de réduire les gaz à effet de serre et de contribuer à la lutte aux changements climatiques, les villes de la CMM s'orientent actuellement vers un type de développement urbain caractérisé par des projets intégrés aux réseaux de transport en commun.* » Or, les modifications aux schémas d'aménagements proposées sous l'appellation « Hors-TOD » ne ciblent pas l'aménagement urbain de haute-densité dans un but de lutte aux changements climatiques. Le projet de règlement n'offre pas une réglementation structurant la présence de transport en commun sur ce territoire. De plus, il n'encadre pas les municipalités dans la mise en place d'une réglementation qui assure un accès efficace à l'offre de services publics (ex. écoles, bibliothèques, centres sportifs, etc.) via la proximité des services ou/et du transport en commun. Selon moi, une réflexion plus approfondie de la mobilité à l'intérieur des aménagements futurs de la MRC est nécessaire afin de respecter les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Également, à l'article 1.2 du projet PR-215, à la mention « *la MRC souhaite assurer le développement urbain de son territoire tout en préservant les milieux naturels à haute valeur écologique, notamment en misant sur la densification et la consolidation des aires urbaines déjà desservies ou situées à proximité immédiate d'un réseau d'infrastructures urbaines permettant leur raccordement, sur la priorisation du développement des secteurs à faible valeur écologique et sur le développement résidentiel à faible impact écologique s'intégrant soigneusement aux milieux naturels et dans les espaces boisés sans en compromettre la viabilité à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.* » Or, les deux modifications proposées au schéma d'aménagement du projet PR-215 et les explications

données par M. Vachon lors de la séance d'information du 21 octobre 2020 résultent à une perte nette du couvert forestier et de la biodiversité qu'il abrite. Couvert forestier et biodiversité définis dans le « *Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry- Trame verte et bleue du Grand Montréal (2013)* » comme un milieu naturel à haute valeur écologique. De plus, aucune étude environnementale, ni même un avis consultatif auprès de biologistes ou d'ingénieurs forestiers n'ont été conduits afin d'évaluer les impacts potentiels du projet PR-215 sur l'écologie du milieu. Selon moi, l'absence d'évaluation environnementale ne permet pas au comité de prendre une décision appuyée et respectant les orientations de son propre projet de règlement (article 1.2 du PR-215). De plus, il est à noter qu'il existe des évidences scientifiques démontrant que la présence d'un espace vert tel un boisé à l'intérieur d'un centre urbain est associée à une réduction de la mortalité (ex. décès liés aux maladies cardio-vasculaires et respiratoires) et est associée à une meilleure santé mentale (ex. dépression et stress) de sa population avoisinante (Beaudoin & Levasseur, 2017 ; Gascon et al., 2016). Ainsi, la perte nette du couvert forestier dépasse l'enjeu écologique et juridique. Elle englobe également des enjeux de santé populationnelle et des coûts qui sont et devront être assumés par les différents réseaux de la santé sur le territoire de la MRC.

En troisième lieu, je m'interroge fortement sur l'éthique et le respect des règles démocratiques qui entourent le processus d'adoption du projet PR-215. Considérant que les conseillers municipaux de la ville de Châteauguay ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à la MRC de surseoir à l'adoption du projet de règlement pour permettre à la Ville de Châteauguay de « s'exprimer » ; Considérant que la Mairie de Léry est contre le projet de règlement PR-215 ; Considérant que la population de Châteauguay s'est prononcée sur l'importance historique, culturelle et écologique du boisé Châteauguay- Léry ; Et contre toute attente, considérant que le Maire de Châteauguay a pris la décision individuelle et de manière unilatérale de déposer son projet au Conseil de maires de la MRC Roussillon ; J'espère fortement que le comité d'évaluation de la MRC saura reconnaître les enjeux éthiques et les conséquences néfastes sur la crédibilité du processus politique auprès des citoyens de la MRC. La légitimité du projet PR-215 déposé par la MRC du Roussillon n'a jamais été appuyée par des documents publics et crédibles.

En somme, il m'apparaît tout à fait clair que le projet de règlement PR-215 ne répond pas aux orientations souhaitées par la Communauté du Roussillon et par la Communauté métropolitaine de Montréal. Je reconnais qu'il y a des enjeux juridiques liés à ce dossier. Toutefois, aucune jurisprudence récente ne fait office de cas d'espèce en ce qui concerne l'affectation « conservation-viable ». Il est prématuré et simpliste de supposer que la réglementation actuelle fait appel à une « expropriation déguisée ». En tout respect pour le Conseil des maires de la MRC du Roussillon, je souhaite fortement que le projet de règlement PR-215 soit retiré et que le comité conserve la réglementation d'aménagement

actuelle spécifique à l'affectation « conservation-viable » attribuée au boisé Chateauguay-Léry.

Mélissa Vaillancourt  
Citoyenne de Châteauguay

Beaudoin, M., & Levasseur, M.-E. (2017). Verdir les villes pour la santé de la population. Retrieved from [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf)

Gascon, M., Triguero-Mas, M., Martínez, D., Dadvand, P., Rojas-Rueda, D., Plasència, A., & Nieuwenhuijsen, M. J. (2016). Residential green spaces and mortality: A systematic review. *Environ Int*, 86, 60-67. doi:10.1016/j.envint.2015.10.013

18 octobre 2020

Bonjour à vous,

Depuis le début de la pandémie l'île de Montréal assiste à une perte importante des familles au détriment de la banlieue. Ainsi ces familles recherchent un endroit paisible, sécuritaire où la nature est omni présente. Le coût d'une maison unifamiliale a littéralement explosé. Mais, pour l'instant ceci ne semble pas être un frein à cet exode.

Dans un même ordre d'idée, la location de chalet bat son plein. Les gens éprouvent le besoin de prendre un temps d'arrêt, de se ressourcer. La nature contribue, il est indéniable à favoriser et promouvoir une saine santé mentale.

Les scientifiques sont unanimes le réchauffement climatique cause des dommages irrémediables. Les multiples canicules ont des effets dévastateurs à plus d'un niveau. Une des solutions se trouve encore une fois offert sur un plateau d'argent par dame nature que certains semblent vouloir à tout prix anéantir. Leur dessein fourbe semble même avoir pris de l'ampleur durant la pandémie. On recommande de rechercher les endroits ombragés mais encore faut-il en trouver ! De plus, l'agrile du frêne a dévasté la région. Il ne reste que de pauvres silhouettes d'arbres à l'agonie. Ne pouvons-nous pas conserver les arbres sains ? Ces poumons de la planète si essentiels à notre survie !

Chateauguay devient de plus en plus peuplé. Les condos poussent comme des champignons et je ne parle même pas de qualité de construction. Ceci est un tout autre sujet tout aussi épineux. Les infrastructures ne répondent aucunement à l'augmentation de la population.

Alors svp, pour toutes ces raisons, écoutez ce cri du cœur : ne touchez pas au corridor vert de Léry-Chateauguay, joyau de notre région !

Myriam Primeau

Résidente de Chateauguay depuis + de 50 ans

18 novembre 2020

En ce moment, nous sommes dans une période où tous et chacun doit prendre soin et protéger l'environnement. Le corridor vert Châteauguay-Léry est très important pour la protection de l'environnement, autant pour la faune, la flore et le bien-être des habitants de la région. Le projet de règlement 215 va à l'encontre de la protection de l'environnement.

Le corridor vert Châteauguay-Léry est un merveilleux milieu naturel riche d'une belle biodiversité qui doit absolument être protégé et sauvegarder intégralement. La destruction d'une partie de ce territoire, pour du développement immobilier, aurait un impact majeur sur tout le reste du corridor vert. L'écosystème du milieu en serait complètement bouleversé. Ce bouleversement affecterait la biodiversité de la faune et de la flore de la région complète.

De plus, les zones marécageuses agissent comme des éponges, des tampons lors de la crue des eaux pour éviter des inondations importantes. En détruisant, une simple petite partie, encore une fois pour du développement immobilier, la zone tampon ne serait plus aussi efficace pour éviter les inondations. Les risques de catastrophe, comme on a vu dans d'autres régions dans les dernières années, augmentent pour les résidences se trouvent en bordure du lac Saint-Louis, de la rivière Châteauguay et du ruisseau Saint-Jean.

Il faut donc à tout prix sauvegarder intégralement tout le corridor vert Châteauguay-Léry et ne pas adopter le projet de règlement 215.

Nadine E.-Bergeron  
Châteauguay

Je suis né à Châteauguay en 1952. J'ai vu ma ville se construire, puis tranquillement... se détruire. Aucune planification urbaine. Aucun lieu de rassemblement dans notre centre-ville. Des boulevards tellement laids. Avec des grosses pancartes style " mon père est plus fort que ton père" Une entrée dans notre ville avec des gros panneaux tellement laids. Rien de bien accueillant pour les visiteurs.

Je pleure de voir comment le beau paysage de jadis s'est détérioré rapidement.

Si on ne fait rien maintenant pour sauver ce qu'il nous reste de beau, de sain et d'essentiel pour nos enfants et petits-enfants, que leur restera-t-il donc comme patrimoine écologique de leurs ancêtres. Pour ces raisons, je signe pour la protection globale du territoire en question.

Merci aux membres dévoués de l'organisme SOS Fernand Séguin!  
Je n'ai que d'admiration pour vous.  
Longue vie au comité!



Bonjour,

J'ai travaillé dans le centre Écologique Fernand-Séguin comme guide naturaliste de 1996 à 1998. Cette forêt est un joyaux pour notre région, elle possède un écosystème extrêmement variée, c'est une ancienne érablière à caryer typique de notre régions, de plus un grand secteurs de milieux humides important pour plusieurs espèces en voies d'extinction. Elle possède quelques vestiges d'autrefois que peut on la capacité de voir. Également on peu y voir quelques spécimen extrêmement rare d'érable noir. J'y ai aperçu des spécimens d'hirondelle que nous voyons presque plus en Amérique du nord et elles y semblent très bien installées.

Il y a RIEN de notre monde qui a plus de valeurs que nos forêt, si vous n'avez pas encore compris, malheureusement, vous ferez jamais partis de la solutions.

**Richard Talbot**  
Enseignant en éducation physique,  
115 Dumouchel, Châteauguay, J6J3E8

## ***Objet: Contre le projet de règlement PR 215***

À qui de droit,

**PARCE QUE**, en tant qu'enseignant en éducation physique, notre devoir est de vous rappeler les recommandations du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. La politique de l'activité physique, du sport et du loisir «Au Québec au bouge!» est claire et doit être considérée dans votre projet qui aura un impact négatif sur la santé physique et mentale de la population. Il faut dire qu'on remarque, depuis un peu plus d'une quinzaine d'années, une nette diminution du temps accordé aux jeux à l'extérieur dans bon nombre de ménages, tant au Québec qu'à l'étranger. Un phénomène qui, bien que récent — on parle d'une génération à peine —, transcende aujourd'hui les âges et touche, de plus en plus, les jeunes enfants. On parle d'un « Déficit Nature ».

**PARCE QUE** le projet de règlement nuit à l'**application de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir** concernant les citoyens de tous âges et de toutes conditions. «D'ici 2027, **augmenter d'au moins 10 %** la proportion de la population qui effectue le volume minimal recommandé d'activité physique pendant ses temps libres.»

**PARCE QUE** la perte du terrain visé par le projet de règlement nuit à l'offre de sentiers permettant aux citoyens et aux élèves des écoles avoisinantes de pratiquer la marche en forêt, le vélo de montagne et le ski de fond. Ces activités permettent d'atteindre l'objectif principal de cette politique: **augmentation de 20%** de la proportion des jeunes âgés de 12 à 17 ans actifs durant leurs loisirs et leurs déplacements. Il faut dire que ce terrain est très utilisé présentement par une partie de la clientèle de l'école Louis-Philippe-Paré pour développer un respect pour la faune et la flore de cette splendide forêt.

**PARCE QUE** le projet de règlement nuit à l'accessibilité physique à un des derniers terrains forestiers accessibles pour pratiquer ces activités physiques spécifiques. «Un accès facile aux installations, aux lieux de pratique, aux services et aux équipements est souvent garant du « passage à l'action ». Notez qu'un aménagement du territoire conçu à cet effet favorise également les déplacements actifs et une plus grande disponibilité de sites et de sentiers pour la pratique de diverses activités de plein air.».

**PARCE QUE le couvert forestier** actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, **la région** est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, **les milieux naturels ciblés** sont d'une richesse unique, **l'adoption de ce règlement** ferait en sorte qu'une grande partie du corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et **les citoyens** se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire.



**Alexandre Latourelle**  
Enseignant en éducation physique et à la santé  
École Notre-Dame-de-l'Assomption  
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries  
514 380-8899, poste 4451  
alexandre.latourelle@csdgs.net

Jeudi le 19 novembre 2020

**JE RECOMMANDE QUE** le projet de règlement PR 215 soit retiré, **que** la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et **que** la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional.



**Alexandre Latourelle**

Enseignant en éducation physique et à la santé

École Notre-Dame-de-l'Assomption

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

514 380-8899, poste 4451

[alexandre.latourelle@csdgs.net](mailto:alexandre.latourelle@csdgs.net)

Au Comité des maires de la MCR de Roussillon,

Le 26 août, le Conseil des maires a adopté le Projet de Règlement PR-215 qui a pour but d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable ». Quelques-uns des maires de la MRC insistent sur la nécessité de modifier le règlement d'aménagement en vigueur. Il n'en demeure pas moins qu'aucune démonstration ni explication appuyées par des documents crédibles n'ont été apportées aux citoyens tant qu'à la nécessité d'une telle modification de règlement.

Je suis résidente de la MRC depuis 36 ans. Si vous me le permettez, j'aimerais préciser ici mon opinion face au projet de règlement PR-215. À mon avis, le Comité des maires de la MRC du Roussillon doit retirer le projet de règlement PR-215, et plus spécifiquement conserver la réglementation d'aménagement actuelle spécifique à l'affectation «conservation-viable » attribuée au boisé Châteauguay-Léry.

En effet, à l'article 1.1 du projet PR-215 à la mention « *Dans la perspective de contrer l'étalement urbain et les coûts de toutes natures y étant associés, de réduire les gaz à effet de serre et de contribuer à la lutte aux changements climatiques, les villes de la CMM s'orientent actuellement vers un type de développement urbain caractérisé par des projets intégrés aux réseaux de transport en commun.* » Or, les modifications aux schémas d'aménagements proposées sous l'appellation « Hors-TOD » ne ciblent pas l'aménagement urbain de haute-densité dans un but de lutte aux changements climatiques. Le projet de règlement n'offre pas une réglementation structurant la présence de transport en commun sur ce territoire. De plus, il n'encadre pas les municipalités dans la mise en place d'une réglementation qui assure un accès efficace à l'offre de services publics (ex. écoles, bibliothèques, centres sportifs, etc.) via la proximité des services ou/et du transport en commun. Selon moi, une réflexion plus approfondie de la mobilité à l'intérieur des aménagements futurs de la MRC est nécessaire afin de respecter les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Également, à l'article 1.2 du projet PR-215, à la mention « *la MRC souhaite assurer le développement urbain de son territoire tout en préservant les milieux naturels à haute valeur écologique, notamment en misant sur la densification et la consolidation des aires urbaines déjà desservies ou situées à proximité immédiate d'un réseau d'infrastructures urbaines permettant leur raccordement, sur la priorisation du développement des secteurs à faible valeur écologique et sur le développement résidentiel à faible impact écologique s'intégrant soigneusement aux milieux naturels et dans les espaces boisés sans en compromettre la viabilité à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.* » Or, les deux modifications proposées au schéma d'aménagement du projet PR-215 et les explications

données par M. Vachon lors de la séance d'information du 21 octobre 2020 résultent à une perte nette du couvert forestier et de la biodiversité qu'il abrite. Couvert forestier et biodiversité définis dans le « *Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry- Trame verte et bleue du Grand Montréal (2013)* » comme un milieu naturel à haute valeur écologique. De plus, aucune étude environnementale, ni même un avis consultatif auprès de biologistes ou d'ingénieurs forestiers, n'ont été conduits afin d'évaluer les impacts potentiels du projet PR-215 sur l'écologie du milieu. Selon moi, l'absence d'évaluation environnementale ne permet pas au comité de prendre une décision appuyée et respectant les orientations de son propre projet de règlement (article 1.2 du PR-215). De plus, il est à noter qu'il existe des évidences scientifiques démontrant que la présence d'un espace vert tel un boisé à l'intérieur d'un centre urbain est associée à une réduction de la mortalité (ex. décès liés aux maladies cardio-vasculaires et respiratoires) et est associée à une meilleure santé mentale (ex. dépression et stress) de sa population avoisinante (Beaudoin & Levasseur, 2017; Gascon et al., 2016). Ainsi, la perte nette du couvert forestier dépasse l'enjeu écologique et juridique. Elle englobe également des enjeux de santé populationnelle et des coûts qui sont et devront être assumés par les différents réseaux de la santé sur le territoire de la MRC.

En troisième lieu, je m'interroge fortement sur l'éthique et le respect des règles démocratiques qui entourent le processus d'adoption du le projet PR-215. Considérant que les conseillers municipaux de la ville de Châteauguay ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à la MRC de surseoir à l'adoption du projet de règlement pour permettre à la Ville de Châteauguay de « s'exprimer » ; Considérant que la Mairie de Léry est contre le projet de règlement PR-215 ; Considérant que la population de Châteauguay s'est prononcée sur l'importance historique, culturelle et écologique du boisé Châteauguay- Léry ; Et contre toute attente, considérant que le Maire de Châteauguay a pris la décision individuelle et de manière unilatérale de déposer son projet au Conseil de maires de la MRC Roussillon ; J'espère fortement que le comité d'évaluation de la MRC saura reconnaître les enjeux éthiques et les conséquences néfastes sur la crédibilité du processus politique auprès des citoyens de la MRC. La légitimité du projet PR-215 déposé par la MRC du Roussillon n'a jamais été appuyée par des documents publics et crédibles.

En somme, il m'apparaît tout à fait clair que le projet de règlement PR-215 ne répond pas aux orientations souhaitées par la Communauté du Roussillon et par la Communauté métropolitaine de Montréal. Je reconnais qu'il y a des enjeux juridiques liés à ce dossier. Toutefois, aucune jurisprudence récente ne fait office de cas d'espèce en ce qui concerne l'affectation « conservation-viable ». Il est prématuré et simpliste de supposer que la réglementation actuelle fait appel à une « expropriation déguisée ». En tout respect pour le Conseil des maires de la MRC du Roussillon, je souhaite fortement que le projet de règlement PR-215 soit retiré et que le comité conserve la réglementation d'aménagement

actuelle spécifique à l'affectation « conservation-viable » attribuée au boisé Chateauguay-Léry.

Sandra Bruneau  
Citoyenne de Ville de Léry

Projet de Règlement 215 qui a pour but d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable ».

Beaudoin, M., & Levasseur, M.-E. (2017). Verdir les villes pour la santé de la population. Retrieved from [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf)

Gascon, M., Triguero-Mas, M., Martínez, D., Dadvand, P., Rojas-Rueda, D., Plasència, A., & Nieuwenhuijsen, M. J. (2016). Residential green spaces and mortality: A systematic review. *Environ Int*, 86, 60-67. doi:10.1016/j.envint.2015.10.013

Bonjour.

Voici mon opinion écrite concernant le PR-215.

Je suis 110% pour la sauvegarde intégrale du corridor vert de Châteauguay-Léry.

Châteauguay possède une grande richesse naturelle. Avec le refuge faunique de l'Île Saint-Bernard et la forêt Fernand-Séguin, on a vraiment un patrimoine naturel d'une grande valeur. Le corridor vert en fait partie et mérite d'être sauvegardé dans son intégralité.

Châteauguay et ses environs a le potentiel de devenir un exemple important en matière de sauvegarde écologique en milieu urbain et je crois sincèrement que la sauvegarde du corridor vert est un bon investissement de ce côté là.

La déforestation du corridor vert Châteauguay-Léry est une action irréversible qui doit à tout prix être évitée. À une époque où on connaît les enjeux écologiques et leur impact, on a absolument aucune excuse pour justifier ça. Il faut montrer l'exemple et faire notre part en matière de sauvegarde écologique.

Signé, un jeune châteauguois inquiet



Au Comité des maires de la MCR de Roussillon,

Le 26 août, le Conseil des maires a adopté le Projet de Règlement PR-215 qui a pour but d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable ». Quelques-uns des maires de la MRC insistent sur la nécessité de modifier le règlement d'aménagement en vigueur. Il n'en demeure pas moins qu'aucune démonstration ni explication appuyées par des documents crédibles n'ont été apportées aux citoyens tant qu'à la nécessité d'une telle modification de règlement.

Je suis résidente de la MRC depuis maintenant 9 ans. J'aimerais préciser mon opinion et faire valoir mon point de vue de citoyenne en lien avec le projet de règlement PR-215. À mon avis, le Comité des maires de la MRC du Roussillon doit retirer le projet de règlement PR-215, et plus spécifiquement conserver la réglementation d'aménagement actuelle spécifique à l'affectation «conservation-viable » attribuée au boisé Châteauguay-Léry.

En effet, à l'article 1.1 du projet PR-215 à la mention « *Dans la perspective de contrer l'étalement urbain et les coûts de toutes natures y étant associés, de réduire les gaz à effet de serre et de contribuer à la lutte aux changements climatiques, les villes de la CMM s'orientent actuellement vers un type de développement urbain caractérisé par des projets intégrés aux réseaux de transport en commun.* » Or, les modifications aux schémas d'aménagements proposées sous l'appellation « Hors-TOD » ne ciblent pas l'aménagement urbain de haute-densité dans un but de lutte aux changements climatiques. Le projet de règlement n'offre pas une réglementation structurant la présence de transport en commun sur ce territoire. De plus, il n'encadre pas les municipalités dans la mise en place d'une réglementation qui assure un accès efficace à l'offre de services publics (ex. écoles, bibliothèques, centres sportifs, etc.) via la proximité des services ou/et du transport en commun. À mon avis, tout nouveau développement devrait être pensé autant sur le plan environnemental qu'économique, urbanistique, etc. **Selon moi, une réflexion plus approfondie de la mobilité à l'intérieur des aménagements futurs de la MRC est nécessaire afin de respecter les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.**

Également, à l'article 1.2 du projet PR-215, à la mention « *la MRC souhaite assurer le développement urbain de son territoire tout en préservant les milieux naturels à haute valeur écologique, notamment en misant sur la densification et la consolidation des aires urbaines déjà desservies ou situées à proximité immédiate d'un réseau d'infrastructures urbaines permettant leur raccordement, sur la priorisation du développement des secteurs à faible valeur écologique et sur le développement résidentiel à faible impact écologique s'intégrant soigneusement aux milieux naturels et dans les espaces boisés sans*

*en compromettre la viabilité à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.* » Or, les deux modifications proposées au schéma d'aménagement du projet PR-215 et les explications données par M. Vachon lors de la séance d'information du 21 octobre 2020 résultent à une perte nette du couvert forestier et de la biodiversité qu'il abrite. Couvert forestier et biodiversité définis dans le « *Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry- Trame verte et bleue du Grand Montréal (2013)* » comme *un milieu naturel à haute valeur écologique*. De plus, aucune étude environnementale, ni même un avis consultatif auprès de biologistes ou d'ingénieurs forestiers, n'ont été conduits afin d'évaluer les impacts potentiels du projet PR-215 sur l'écologie du milieu. **Selon moi, l'absence d'évaluation environnementale ne permet pas au comité de prendre une décision appuyée et respectant les orientations de son propre projet de règlement** (article 1.2 du PR-215). De plus, il est à noter qu'il existe des évidences scientifiques démontrant que la présence d'un espace vert tel un boisé à l'intérieur d'un centre urbain est associée à une réduction de la mortalité (ex. décès liés aux maladies cardio-vasculaires et respiratoires) et est associée à une meilleure santé mentale (ex. dépression et stress) de sa population avoisinante (Beaudoin & Levasseur, 2017; Gascon et al., 2016). **Ainsi, la perte nette du couvert forestier dépasse l'enjeu écologique et juridique. Elle englobe également des enjeux de santé populationnelle et des coûts qui sont et devront être assumés par les différents réseaux de la santé sur le territoire de la MRC.**

En troisième lieu, je m'interroge fortement sur l'éthique et le respect des règles démocratiques qui entourent le processus d'adoption du le projet PR-215. Considérant que les conseillers municipaux de la ville de Châteauguay ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à la MRC de surseoir à l'adoption du projet de règlement pour permettre à la Ville de Châteauguay de « s'exprimer » ; Considérant que la Mairie de Léry est contre le projet de règlement PR-215 ; Considérant que la population de Châteauguay s'est prononcée sur l'importance historique, culturelle et écologique du boisé Châteauguay- Léry ; Et contre toute attente, considérant que le Maire de Châteauguay a pris la décision individuelle et de manière unilatérale de déposer son projet au Conseil de maires de la MRC Roussillon ; **J'espère fortement que le comité d'évaluation de la MRC saura reconnaître les enjeux éthiques et les conséquences néfastes sur la crédibilité du processus politique auprès des citoyens de la MRC.** La légitimité du projet PR-215 déposé par la MRC du Roussillon n'a jamais été appuyée par des documents publics et crédibles.

En somme, il m'apparaît tout à fait clair que le projet de règlement PR-215 ne répond pas aux orientations souhaitées par la Communauté du Roussillon et par la Communauté métropolitaine de Montréal. Je reconnais qu'il y a des enjeux juridiques liés à ce dossier. Toutefois, aucune jurisprudence récente ne fait office de cas d'espèce en ce qui concerne l'affectation « conservation-viable ». Il est prématuré et simpliste de supposer que la

réglementation actuelle fait appel à une « expropriation déguisée ». **En tout respect pour le Conseil des maires de la MRC du Roussillon, je souhaite fortement que le projet de règlement PR-215 soit retiré et que le comité conserve la réglementation d'aménagement actuelle spécifique à l'affectation « conservation-viable » attribuée au boisé Chateauguay-Léry.**

Sophie Turgeon Londei  
Citoyenne de Ville de Léry

Projet de Règlement 215 qui a pour but d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « conservation viable ».

Beaudoin, M., & Levasseur, M.-E. (2017). Verdir les villes pour la santé de la population. Retrieved from [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf)

Gascon, M., Triguero-Mas, M., Martínez, D., Dadvand, P., Rojas-Rueda, D., Plasència, A., & Nieuwenhuijsen, M. J. (2016). Residential green spaces and mortality: A systematic review. *Environ Int*, 86, 60-67. doi:10.1016/j.envint.2015.10.013

## **Annexe 2**

### **Séance d'information du 21 octobre**

- **Liste des participants**
- **Rapport de participation**
- **Liste des questions reçues via les échanges écrits virtuels**

## Liste des participants

A participé	Prénom	Nom de famille	Adresse électronique	Ville	Organisation
Oui	Sylvain	Morneau	symorneau@gmail.com	Chateauguay	
Oui	Marie	Perron	marielapie@hotmail.com	Châteauguay	
Oui	Laura	Cicciarelli	l.cicciarelli90@gmail.com	Châteauguay	SOS Forêt Fernand-Séguin
Oui	Chantal	Thomassin	catalina2014@hotmail.com	Chateauguay	
Oui	Normand	Marleau	Nmarleau@sympatico.ca	Chateauguay	
Oui	Steven	Bednikoff	steven.bednikoff@live.ca	La Prairie	
Oui	Judy	Palmer-Duminy	Judypal@videotron.ca	Chateauguay	
Oui	Diane	Bibeau	madamebibeau@hotmail.com	Châteauguay	
Oui	Barry	Doyle	barrydoyle@live.ca	Chateauguay	
Oui	Richard	Boursier	boursier.richard@gmail.com	Léry	
Oui	Isabelle	Julien	Isabel.julien@gmail.com	Châteauguay	
Oui			m.cloutier@mrcroussillon.qc.ca		
Oui	Guy	Rivard	Guy.rivard@usherbrooke.ca	Candiac	
Oui	François	Du Perron	fduperron@videotron.ca	Chateauguay	
Oui	Jean-François	Guimont	bamguimont@yahoo.ca	Châteauguay	
Oui	Marc	Soucy	marxoucy@videotron.ca	Châteauguay	
Oui	Angèle	Lemieux	angelemieux@yahoo.com	Mercier	
Oui	Abdul	Butt	abdul-b@hotmail.com	Chateauguay	
Oui	Daniel	Paille	danielpaille@gmail.com	Chateauguay	
Oui	Chantal	Boisvert	chantal.boisvert77@gmail.com	Châteauguay	
Oui	Daniel	Pilon	Danielgpilon@outlook.com	Mercier	SCABRIC
Oui	Daniel	Pilon	Danielgpilon@outlook.com		
Oui	Daniel	Pilon	Danielgpilon@outlook.com		
Oui	Pascale	Sauvé	pascale.sauve@videotron.ca	châteauguay	
Oui	Sophie	Marcil	sophie_marcil@hotmail.com	Léry	
Oui	Michel	Pinard	pinardm@videotron.ca	Châteauguay	
Oui	Monique	Groulx	monique-groulx@videotron.ca	Châteauguay	
Oui	Rose-Line	Thériault	roseline.theriault@hotmail.fr	Lery	
Oui	Rose-Line	Thériault	roseline.theriault@hotmail.fr		
Oui	Rose-Line	Thériault	roseline.theriault@hotmail.fr		
Oui	Daniel	Roy	daniel2012@videotron.ca	Châteauguay	

Oui	Caren	Macbeth	cmacbeth13@gmail.com	CHÂTEAUGUAY	
Oui	Dale	Stewart	dstewart@lery.ca	Ville de Léry	Ville de Léry
Oui	Dale	Stewart	dstewart@lery.ca		
Oui	Alexandre	Forget	alexandreforget450@gmail.com	Châteauguay	
Oui	Lise	Michaud	lise.michaud@ville.mercier.qc.ca	Mercier	Ville de Mercier
Oui	Lori	Biernat	lbiernat@nfsb.qc.ca	Châteauguay	
Oui	Nicole	Boisvert	aliceaubois@hotmail.com	Chateauguay	
Oui	Josiane	Vigneault	josianevigneault@hotmail.com	Chateauguay	
Oui	France	Pilotte	francepilotte@videotron.ca	Châteauguay	
Oui	Claude	Perron	perron_claude@icloud.com	Châteauguay	
Oui	Gina	Philie	ginaphilie@hotmail.com	La Prairie	La Vigile verte
Oui	François	Lapointe	Francois373@sympatico.ca	Chateauguay	
Oui	Jean	Lanoix	jeanl@net2evolution.com	Châteauguay	Aucune
Oui	Mélissa	Laniel	mlcolibria@gmail.com	Châteauguay	
Oui	Mike	Gendron	mike.genex@sympatico.ca	Chateauguay	Conseiller
Oui	Louise	Gendron	genlou@videotron.ca	Châteauguay	
Oui	Jacline	Gaudreault	FLOTS_BLEUS@HOTMAIL.COM	LERY	
Oui	Johanne	Trudeau	trudeaujo@live.ca	Châteauguay	
Oui	Georges	Duchesne	geo2duch@yahoo.ca	Châteauguay	SOS Fernand-Séguin
Oui	paul	Bonneau	paulbonneau@videotron.ca	CHATEAUGUAY	Citoyen
Oui	Claude	Boileau	clboileau@videotron.ca	Châteauguay	
Oui	martin	thiffeault	martinthiffeault@gmail.com	chateauguay	
Oui	Michele	Dupont-Hebert	micheleduponthebert@live.ca	Québec	
Oui	Isabelle	Coderre	lcoderre@lery.ca	Lery	
Oui	Angelo	Turchetta	angelo.turchetta@videotron.ca	Lery	
Oui	Catherine	Lefoll	cath_lefoll@hotmail.com	Chateauguay	
Oui	Stéphane	bégin	Famillebegin10@gmail.com	Léry	
Oui	Marie-Hélène	Dorais	marie.dorais@heritagestbernard.qc.ca	Châteauguay	Héritage Saint-Bernard
Oui	Guillaume	Lajoie	lajoieguillaume91@gmail.com	Laval	
Oui	NICOLAS	CHAPUT	nicolas.chaput@gmail.com	Saint-Constant	
Oui	NICOLAS	CHAPUT	nicolas.chaput@gmail.com		
Oui	al	milot	almilot@yahoo.ca	Boucherville	
Oui	Gerald	Zizian	gerald.zizian@gmail.com	Châteauguay	
Oui	Thomas	van Leeuwenkamp	thomasvanleeuwenkamp@gmail.com	Châteauguay	

Oui	Paul	Leclair	palecjr@gmail.com	Léry	Conseil de ville
Oui	toly	k	tolyk78@outlook.com	Châteauguay	
Oui	toly	k	tolyk78@outlook.com		
Oui	Melanie	Frappier	melfrappier5@gmail.com	Léry	
Oui	Christian	Laberge	christianlaberge455@gmail.com	Chateauguay	
Oui	Christian	Laberge	christianlaberge455@gmail.com		
Oui	Christian	Laberge	christianlaberge455@gmail.com		
Oui	Christian	Laberge	christianlaberge455@gmail.com		
Oui	Hutson	Lisa	lisagirlhutson@gmail.com	Chateauguay	
Oui	Maryse	Bolduc	marysebolduc80@gmail.com	Saint-Jérôme	Propriétaire de terrain à Chateauguay
Oui	Marie-France	Reid	mariefrancereid@msn.com	Châteauguay	Séance d'information - MRC de Roussillon
Oui	Mihai	Raduca	mihai.raduca@usherbrooke.ca	Châteauguay	
Oui	Diane	Trahan	dntrahan@gmail.com	Châteauguay	
Oui	johane	beaupe	johane.beaupre@hotmail.com	sainte-catherine	
Oui	Melanie	Cloutier	mel.cloutier@hotmail.com	Lery	
Oui	Barbara	Carey	Barbara.carey@live.ca	Chateauguay	
Oui	Barbara	Carey	Barbara.carey@live.ca		
Oui	Marie Klaudia	Dubé	marieklaudia@videotron.ca	Chateauguay	ARRC
Oui	Marie Klaudia	Dubé	marieklaudia@videotron.ca		
Oui	Michel	Robillard	citoyenrobillard@gmail.com	Léry	
Oui	Philippe	Boulanger	philthereal@hotmail.com	La Prairie	
Oui	Philippe	Renaud	philippe.renaud@assnat.qc.ca	Saint-Constant	Circonscription de Châteauguay
Oui	Caroline	Poirier	ericdzo@videotron.ca	Châteauguay	Citoyenne
Oui	Gabriel	Vaillancourt	eager_jayjay@hotmail.com	Chateauguay	
Oui	Candice	Lafontaine	candice.lafontaine@gmail.com	Châteauguay	
Oui	Manon	Bédard	bedam@hotmail.com	Châteauguay	
Oui	Vicki	Holdbrook	vixter182@gmail.com	Châteauguay	
Oui	Alexandre	Latourelle	a_latourelle@hotmail.com	Lery	
Oui	françois	Thibault	frank.thibault@videotron.ca	lery	
Oui	françois	Thibault	frank.thibault@videotron.ca		
Oui	françois	Thibault	frank.thibault@videotron.ca		
Oui	Luc	L'Écuyer	luc.lecuyer@heritagestbernard.qc.ca	Chateauguay	Héritage Saint-Bernard
Oui	Steve	Brisebois	stevebrisebois@videotron.ca	Chateauguay	
Oui	Patricia	McKenzie	patricia.mckenzie@iris.ca	Léry	



Oui	sophie	chevrefils	sophiechevrefils@hotmail.com	Lery	
Oui	Olivier	April-Lalonde	olial9@hotmail.com	Châteauguay	
Oui	Michel	Lamond	michel.lamond@videotron.ca	Châteauguay	
Oui	Jean François Lavallée	Lavallée	jflavallee@hotmail.com	Châteauguay	Retraité
Oui	Nicolas	Dupont	dupont.nicolas89@gmail.com	Léry	
Oui	Nicolas	Dupont	dupont.nicolas89@gmail.com		
Oui	Jennifer	Samson	Jennifer.samson00@gmail.com	Châteauguay	
Oui	Daniel	Leduc	dleduc@communivet.com	Lery	
Oui	Catherine	Vallée	catherine.vallee.10@hotmail.com	Canduac	
Oui	Julie-Rose	Laviolette	Julie-rose1984@hotmail.com	Léry	
Oui	Johanne	Charlebois	johanne.charlebois@videotron.ca	Châteauguay	
Oui	Johanne	Charlebois	johanne.charlebois@videotron.ca		
Oui	Johanne	Charlebois	johanne.charlebois@videotron.ca		
Oui	michel	bourdon	fermeboufi@gmail.com	Saint-Étienne--Beauharnois	ferme boufi
Oui	michel	bourdon	fermeboufi@gmail.com		
Oui	Catherine	Loiseau	biebay@hotmail.com	Châteauguay	
Oui	Anabelle	L'Heureux	anabellelh@hotmail.com	Ste-Catherine	
Oui	Anabelle	L'Heureux	anabellelh@hotmail.com		
Oui	Laetitia	Bardo	laetitia@bardo.ca	Châteauguay	
Oui	François	Dupont	frsdup@gmail.com	Léry	
Oui	François	Dupont	frsdup@gmail.com		
Oui	François	Dupont	frsdup@gmail.com		
Oui	Beverly	Pauls	bpauls@videotron.ca	Chateauguay	
Oui	Richard	Dupont	dupont.18@live.ca	CHATEAUGUAY	
Oui	Richard	Dupont	dupont.18@live.ca		
Oui	Rejean	Cholette	rejean.cholette@hotmail.com	Chateauguay	
Oui	Alanna	Murphy	a.murphy@videotron.ca	Chateauguay	
Oui	francois	le borgne	leborgne.francois@gmail.com	Châteauguay	
Oui	Diane	Larouche	dlarouche67@gmail.com	Léry	
Oui	Diane	Larouche	dlarouche67@gmail.com		
Oui	Laurette	Trahan	laurette.trahan@outlook.com	Châteauguay	O.F.Séguin
Oui	Martin	Forgues	martinforgues1970@gmail.com	Chateauguay	
Oui	Jennifer	Mierau	jm@jennmierau.com	Châteauguay	
Oui	Robyn	Powell	robypowell123@gmail.com	Chateauguay	Canadian Museum of Nature

Oui	Annie	De Bellefeuille	adeb7222@gmail.com	Chateauguay	
Oui	Michel	Primeau	Dploufmprim@videotron.ca	Chateauguay	Citoyen
Oui	Jean Félix	Desjardins	mayoux@gmail.com	Montréal	
Oui	Eric	Allard	allarde@hotmail.com	chateauguay	
Oui	Eric	Allard	allarde@hotmail.com		
Oui	Jean-Philippe	Dumas	dumas.jean-philippe@videotron.ca	Châteauguay	Citoyen
Oui	Karine	Laforest	Katlafo@netscape.net	Chateauguay	Club de course Les Riverains
Oui	Liza		iza_wildfire@yahoo.com	Lery	
Oui	Esther	Salomon	esther.salomon00@gmail.com	Châteauguay	
Oui	Esther	Salomon	esther.salomon00@gmail.com		
Oui	Céline	Proulx	cproulx65@hotmail.com	Chateauguay	
Oui	Henriette	Cote	coteh@videotron.ca	Châteauguay-Léry	Citoyenne
Oui	Virginie	Bernier	cdcroussillon@gmail.com	Saint-Constant	CDC Roussillon
Oui	Patcy	Jolin	Patcy.jolin@icloud.com	Léry	Aucune
Oui	Guy	Turcotte	guy.turcotte@bell.net	Châteauguay	SOS Forêt Fernand-Seguin
Oui	Martine	Dufour	martiflo4@hotmail.com	Châteauguay	Personnel
Oui	Robert	Tanguay	Roberttanguay@hotmail.com	Chateauguay	
Oui	Charles	Belliveau	charlesbelliveau@travail@gmail.com	Chateauguay	
Oui	Anne	Imboden	anneim9.11@hotmail.com	Châteauguay	
Oui	Jean	Lizotte	1johnnyliz@gmail.com	Châteauguay	
Oui	Lise	Noel	a17noel@gmail.com	Chateauguay	
Oui	Ahmed		gestionag2014@gmail.com	Châteauguay	Citoyen
Oui	Dominic	Gendron	dominic.gendron@heritagestbernard.qc.ca	Châteauguay	Héritage Saint-Bernard
Oui	Maria	Moran	rmoran@videotron.ca	Châteauguay	
Oui	Mathieu	Prégent	math25@hotmail.com	Léry	
Oui	Mélanie	Leduc	melanie_1104@hotmail.comchau	Châteauguay	
Oui	Muriel	Vinet	monroezzz@hotmail.com	Châteauguay	'-
Oui	Martin	Vadnais	Mvjllv@gmail.com	Châteauguay	
Oui	Martin	Vadnais	Mvjllv@gmail.com		
Oui	Maria Moran				
Oui	15148319315				
Oui	Gilles Gaucher				
Oui	15147103320				
Oui	Gilles Gaucher				

Oui	Maria Moran				
Oui	Mario Laberge				
Oui	Helene Ostrout				
Oui	Mario Laberge				
Oui	Maria Moran				
Oui	Marie Klaudia Dubé				
Oui	Gilles Gaucher				
Oui	judith caro				
Oui	Hélène Olivier				
Oui	Michel Thibault				
Non	Diane	Gagnon	Pierrediane74@gmail.com	Chateauguay	
Non	Jessica	Weston	jessica.bw@live.com	Léry	
Non	Simon	Rosa	simonrosasb@gmail.com	Châteauguay	
Non	Claude	Langevin	claudy1962@gmail.com	Châteauguay	
Non	Marcel	Allard	Allardaline@hotmail.com	Léry	
Non	Michel	Fournier	michel8524@gmail.com	Châteauguay	
Non	Lorraine	St jean	Lorrainestjean33@gmail.com	Mercier	
Non	Patrick	Sylvestre	Sylvestre_p@hotmail.com	Léry	
Non	Hughes	Menarf	Menard.hughes@yahoo.com	Mercier	
Non	Marius	Zabanschi	floreasca1970@gmail.com	Chateauguay	
Non	Stéphanie	Roy Dufault	Stephroydufault@gmail.com	Châteauguay	
Non	Guy	Deschênes	deshac60@gmail.com	Châteauguay	
Non	Annie	Ouellet	ouelletannie1@gmail.com	Mercier	
Non	Sylvain	Cholette	sylvain253@hotmail.com	chateauguay	
Non	Gabriel	Demers	gabrieldemers2010@hotmail.com	Châteauguay	
Non	Philippe-Antoine	Saulnier	pa_saulnier@hotmail.com	Montréal	
Non	Louis	Chussereault	louis@galaxup.com	Châteauguay	
Non	Normand	Dorais	normanddorais@hotmail.com	Châteauguay	
Non	Pierre-Luc	Côté	plcote@hotmail.com	Mercier	
Non	jacquelynne	epp	jjepp02@gmail.com	chateauguay	
Non	Olivier	Lachapelle	olachapelle84@gmail.com	Léry	
Non	Michel	Beaupré	mikethebop@hotmail.com	Châteauguay	
Non	André	Laberge	Labergea459@gmail.com	Chateauguay	Résident
Non	Viens	Jocelyne	jviens@videotron.ca	Chateauguay	

Non	Viviane	Léger	vivileger@hotmail.com	Chateauguay	
Non	Mario	Lachapelle	mario.lachapelle9@hotmail.com	Léry	
Non	Julie	Gagnon	Juliegagnon00@videotron.ca	Chateauguay	
Non	John	Stabb	steppe66@hotmail.com	Chateauguay	
Non	Jean	Cloutier	Jeancloutier57@hotmail.com	Chateauguay	
Non	Valérie	Desgroseilliers	chewyr2d2@hotmail.com	Sainte-Martine	
Non	Mylena	Chatigny Vincter	Mylena.vincter@gmail.com	Châteauguay	
Non	Catherine	Lefoll	cath_lefoll@hotmail.com	Chateauguay	
Non	raymonde	sauvé	raymonde.sauve@umontreal.ca	châteauguay	
Non	Jason	England	jwengland@hotmail.com	Léry	
Non	Thérèse	Laberge Reid	thereselreid@gmail.com	Châteauguay	Soirée d'informations MRC.Roussillon
Non	Dean	Thomson	phuckethhead@gmail.com	CHÂTEAUGUAY	
Non	Andre	Bourdeau	abrdeau@videotron.ca	Lery	
Non	Mike	McKercher	mr.mckercher@hotmail.com	Chateauguay	
Non	myriam	primeau	primeaummyriam@hotmail.com	Chateauguay	
Non	Helene	Ostrout	helene.ostrout@outlook.com	Chateauguay	
Non	Catherine	Pennors	cpennors@hotmail.com	Châteauguay	
Non	Véronique	Boisvert	dessinvb@hotmail.com	Châteauguay	
Non	Maya	Celuch	maya.celuch@hotmail.com	Châteauguay	
Non	Hélène	Olivier	helene.olivier@live.ca	Léry	
Non	Pascale	Sauvé	mfpsauve@gmail.com	Châteauguay	
Non	Jackson	Jean-louis	jeanlouis26@yahoo.com	Châteauguay	
Non	Daniel	Carrier	carrierdaniel@hotmail.com	Léry	
Non	Martin	Gilbert	martin.gilbert1@gmail.com	Châteauguay	
Non	Francois	Ménard	francoismenard6@hotmail.com	Châteauguay	
Non	Jorge	Llanos	Jorllanos@hotmail.com	Montreal	
Non	Melissa	Vaillancourt	melivaillancourt@gmail.com	CHATEAUGUAY	
Non	Gisèle	Lussier	lussiergis0@gmail.com	Chateauguay	
Non	Michel	Thibault	mthibault@gravitemedia.com	Châteauguay	Le Soleil de Châteauguay
Non	Francois	Bourdon.	manondelmaire@gmail.com	Chateauguay	
Non	Isabelle	Cote	travision@videotron.ca	Chateauguay	
Non	Christiane	Pinault	pinaultc@hotmail.ca	Chateauguay	
Non	Alexandre	Mollet	alex.mollet10@hotmail.com	Châteauguay	
Non	Gilles	larrivee	gilleslarrivee@gmail.com	Châteauguay	No

Non	Jean	Chalifour	jeanchalifour@videotron.ca	Châteauguay	
Non	Amanda	Carrier	amanda-carrier@outlook.com	Chateauguay	
Non	Roselyne	Liberge	rliberge@bell.net	Châteauguay	
Non	Michael	Goodfellow	michael@paysverco.ca	Léry	
Non	Richard	Talbot	richard.talbot@csdgs.net	Châteauguay	École LPP et citoyen
Non	Véronique	Ippersiel	veronique.ippersiel@hotmail.ca	Châteauguay	
Non	Richard	Blanchette	rlblanchette@videotron.ca	Châteauguay	SOS Forêt Fernand Seguin
Non	Parent	Sylvie	Sylvainsylvie169@gmail.com	Chateauguay	
Non	Roger	Royer	rogerroyer099@gmail.com	Châteauguay	
Non	Jean	Fioramore	jean.fioramore@gmail.com	Léry	
Non	Rachel	Major	Inconnu300@outlook.com	Chateauguay	
Non	Gabrielle	Maher	Gabrielle_maher@hotmail.com	Châteauguay	
Non	france	hébert	franckebert@gmail.com	chateauguay	
Non	Gilles	Gaucher	prof_gaucher@hotmail.com	Léry	
Non	normand	fyfe	normandfyfe@videotron.ca	chateauguay	
Non	Suzanne	Gaudette	1suzanne.gaudette@gmail.com	Châteauguay	Aucune
Non	Ginette	Gagnon	gagnon.ginette@yahoo.fr	Châteauguay	
Non	Marie Neige	Lavigne	violineige@hotmail.com	Châteauguay	
Non	Mario	Deschamps	mardes8679@gmail.com	Léry	
Non	Katia	Desjardins	katiadesjardins@hotmail.com	Châteauguay	
Non	Carolyne	Dubreuil	carolyne.dubreuil@gmail.com	Beauharnois	
Non	Jean-claude	Bergevin	jc_berge@videotron.ca	'-Léry	
Non	Micheline	Gervais	Gervais.micheline@videotron.ca	Chateauguay	
Non	Guy	Rivard	Guy.rivard@outlook.fr	Candiac	Personnel
Non	Samuel	Freeman	samuel_freeman@outlook.com	Châteauguay	
Non	marjo	Vachon	vachon_marjo82@hotmail.com	chateauguay	
Non	Marjolaine	Dufort	marjolaine.dufort@hotmail.com	Châteauguay	
Non	Roxane	Aubuchon	roxane.aubuchon@gmail.com	Châteauguay	
Non	Valéry	Dufort-Boucher	valderivaldera@gmail.com	Léry	
Non	judith	caro	r.caro@sympatico.ca	chateauguay	
Non	Mario	Laberge	mariolaberge@videotron.ca	Châteauguay	
Non	Andre	Arcand	Aarcand@fonex.com	Chateauguay	
Non	Bernard	Belanger	bernard@impaknomad.com	Nd	
Non	Christian	Ouellette	maire@ville.delson.qc.ca	Delson	Ville

Non	Michel	Perron	mich_perron@videotron.ca	Châteauguay	Resident
Non	Darlene	Hunt	dhunt@waltergroup.ca	Chateauguay	
Non	Roselyne	Bidaut	roselynejackybidaut@gmail.com	Léry	
Non	Marjolaine	Gagnon	marjogagnon75@gmail.com	Léry	
Non	Marie-Eve	Hamel	marieevehamel@gmail.com	Chateauguay	
Non	Lise	Belisle	lisbelis@sympatico.ca	Châteauguay	
Non	Nicholas	Brown	nick27.brown@yahoo.com	Chateauguay	
Non	Céline	Bureau	celine.bureau@live.ca	Châteauguay	Aucune
Non	Cory	Bauer	Nursie_10@hotmail.com	Châteauguay	
Non	Karen	Magill	wolf-chicken@hotmail.com	Chateauguay	
Non	Melissa	Mundaca	melimundaca@gmail.com	Châteauguay	
Non	Lucie	quintal	lucie.quintal@videotron.ca	chateauguay	
Non	Doris	Rochefort	rochefordoris@hotmail.com	Chateauguay	
Non	Louise	Belzile Turgeon	turg.lb@sympatico.ca	Appt 775	citoyenne
Non	Denise	Boies	denise.boies@sympatico.ca	Mercier	
Non	Danielle	Auger	danielleauger@live.ca	Chateauguay	
Non	Daniel	Menard	dmenard3@videotron.ca	Chateauguay	
Non	Georges	Brosseau	Brosseau_georges@yahoo.ca	Chateauguay	
Non	Stéphane	Tremblay	stetre133@gmail.com	Châteauguay	



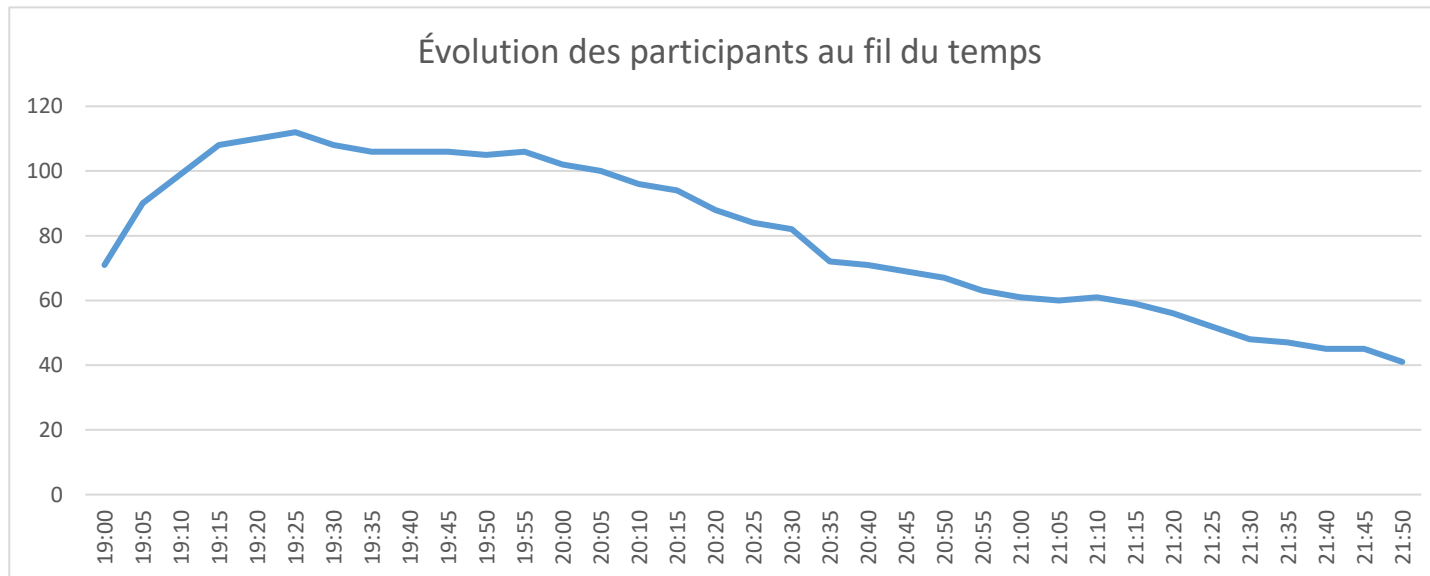
**Séance d'information sur le règlement 215**  
**21 octobre 2020 - 19h00**  
**MRC de Roussillon**

**RAPPORT DE PARTICIPATION**

Début de la séance	Durée de la séance	Nombre d'inscrits	Nombre d'annulations	Participants uniques	Total des utilisateurs	Vues simultanées maximales
2020-10-09 19:00	175 minutes	246	0	135	188	125

**Liste des panélistes**

Nom d'utilisateur	Courriel	Temps d'entrée	Temps de sortie	Temps dans la séance
Pierre Guillot-Hurtubise	phurtubise@national.ca	2020-10-21 18:48	2020-10-21 21:58	190
Jean-François Vachon	jfvachon@jflvurbaniste.cor	2020-10-21 18:48	2020-10-21 21:58	190
Philippe Meunier	p.meunier@mrcroussillon.c	2020-10-21 18:49	2020-10-21 21:58	189







RAPPORT Q&R

Nombre de questions		71		
#	Nom du participant	Courriel du participant	Question	Réponse
1	Dominic Gendron	dominic.gendron@heritagestberna	Le texte est flou...on ne peut pas lire	résolue en direct
2	paul Bonneau	paulbonneau@videotron.ca	Bonjour, s.v.p nous informer de la durée approximative de cette rencontre. Merci	résolue en direct
3	Jennifer Mierau	jm@jennmierau.com	Est-ce que les proprios dans le dernier croquis, ils peuvent mettre une clôture autour de leur terrain, disons leur boisé?	résolue en direct
4	Daniel Paille	danielpaille@gmail.com	Actuellement sur le terrain visé et selon les rues actuelles bordant ce terrain, combien d'habitations peuvent être construites?	résolue en direct
5	Laura Ciccirelli	l.ciccirelli90@gmail.com	Vous recueillerez beaucoup d'information sous forme de mémoire, de rencontres, etc. par le biais du site web, comme vous l'avez mentionné. Comment comptez-vous rendre disponible cette information au public? Où pourrions-nous trouver l'information recueillies?	résolue en direct
6	Jennifer Mierau	jm@jennmierau.com	Comment la ville va surveiller et assurer que les proprios coupent seulement 30% de leur boisé ?	résolue en direct
7	Marie Perron	marielapie@hotmail.com	Pourquoi tenir une consultation aussi courte et en pleine pandémie pour décider d'enjeux aussi importants?	résolue en direct
8	Manon Bédard	bedam@hotmail.com	Est-ce que le schéma définit ce qu'est un aménagement durable ? (Critère 3 des PAE / PIIA)	résolue en direct
9	Liza	iza_wildfire@yahoo.com	Est-ce que cette seance d'information va etre disponible a visioner apres ce soir?	résolue en direct
10	francois le borgne	leborgne.francois@gmail.com	Ce soir, doit-on seulement poser des question par écrit ou vous prenez le vocal par la fonction «raise hand»?	résolue en direct
11	Hutson Lisa	lisagirlhutson@gmail.com	♣ Nous trouvons que Chateauguay est déjà beaucoup trop occupée. Si on n'est pas d'accord avec le loi 215, et qu'on veut perdre AUCUN Boise, qu'est ce qu'on peut faire??	résolue en direct
12	Marie Perron	marielapie@hotmail.com	Quelle est la légitimité de ce règlement qui a été rejeté par le maire de Léry et par l'ensemble du conseil municipal de Châteauguay à l'unanimité à trois reprises?	résolue en direct
13	Lori Biernat	lbiernat@nfsb.qc.ca	In total, how many housing units can possibly be built in this project?	résolue en direct
14	Catherine Loiseau	biebay@hotmail.com	Est-ce que les zones de conservation du couvert forestier sont perpétuelles ou elle peuvent être modifiées suite à l'adoption d'un nouveau règlement dans le futur qui pourrait engendrer une seconde perte du couvert forestier?	résolue en direct

15	Martin Vadnais	Mvjllv@gmail.com	Jean-François affirme que les municipalités demeurent maître de leurs développement. Mais sachant que la principale municipalité visée par le projet 215 est Léry et que le maire Walter Letham c'est dit contre le projet...Est-ce légitime que les autres maires décident de ce qui pourra être fait de la partie à Léry du corridor vert Châteauguay-Léry	résolue en direct
16	Manon Bédard	bedam@hotmail.com	Est-ce que le conseil d'agglomération CMM doit approuver ce projet de règlement ?	résolue en direct
17	Hutson Lisa	lisagirlhutson@gmail.com	I've heard that the land in question is privately owned. Is the land in question owned by the cities or privately?	résolue en direct
18	Jean-Philippe Dumas	dumas.jean-philippe@videotron.ca	Est-ce que cette nouvelle façon d'appliquer le bonus à la densité ne vient pas à l'encontre d'une autre disposition du PMAD qui consiste à densifier les corridors de transport urbain, comme ici le boulevard de Léry ?	résolue en direct
19	Lori Biernat	lbiernat@nfsb.qc.ca	Has any research been done regarding how this project will impact the current infrastructure of you Chateau that and Lery? Roads, bridges etc	résolue en direct
20	François Dupont	frsdup@gmail.com	L'avis juridique qui à orienté la MRC à mettre en place le règlement 215 est-il public? Si oui, svp, nous indiquer où le trouver. Si non est-ce possible de le rendre public.	résolue en direct
21	Ahmed	gestionag2014@gmail.com	Qui parmi les 4 intervenants de ce soir est résident de Léry ou de Châteauguay...	résolue en direct
22	Daniel Paille	danielpaille@gmail.com	Pour les gens de châteauguay, le terrain n'est pas fictif. C'est un vrai terrain visé par un propriétaire qui veut construire... alors combien de maisons possible avec le règlement actuel selon les rues existantes?	résolue en direct
23	Claude Boileau	clboileau@videotron.ca	Monsieur Meunier, je vous ai fait parvenir des questions à l'avance. On n'en pas compte?	résolue en direct
24	Michele Dupont-Hebert	micheleduponthebert@live.ca	Comment allez-vous assurer la protection des éléments sensibles, comme les milieux humides et les espèces en situation précaire. Merci.	résolue en direct
25	Claude Boileau	clboileau@videotron.ca	On n'en tient pas compte?	résolue en direct
26	Robyn Powell	robypowell123@gmail.com	Is there intention to make an English transcript of this meeting available?	résolue en direct
27	Caroline Poirier	ericdzo@videotron.ca	Qu'en est- il du transport collectif dans ce secteur?	résolue en direct
28	Eric Allard	allarde@hotmail.com	Pourquoi, d'après vous, que la ville le plus atteint par ces poursuites - la Ville de Lery, n'est pas d'accord avec votre strategie de protection contre ces poursuites?	résolue en direct
29	Eric Allard	allarde@hotmail.com	la derniere question envoyes par un citoyen prive (John Stabb) qui a utilise le lien de M Allard?	résolue en direct
30	Jean-François Guimont	bamguimont@yahoo.ca	Est-ce que c'est officiel qu'il y aura des développements résidentiels ou il est encore possible que tout le boisé reste tel quel?	résolue en direct
			Qui entre la ville et le promoteur décidera du plan d'aménagement?	résolue en direct

31 Lise Noel	a17noel@gmail.com	<p>Est ce que la ville peut supporter les services d'eau et d'égout suite à ces projets de développements? On a vue à Mercier les problèmes vécu concernant le traitement des eaux usées suite à une augmentation du développements immobilier</p> <p>Excellente présentation messieurs. J'ai deux questions :</p> <p>1 - Ce projet de règlement n'est-il pas un pas de plus l'étalement urbain vers l'ouest (pour Chateauguay) et l'est (pour Léry) ?</p> <p>2 - Comment se fait-il que la ville de Chateauguay, via le maire, a pu déposer ce projet de règlement à la MRC sans obtenir au préalable un appui provenant du conseil de la ville? Ceux-ci se sont tous prononcé contre ce projet de règlement, malgré une opposition citoyenne qui perdure afin de maintenir le statu quo.</p>	résolue en direct
32 Gabriel Vaillancourt	eager_jayjay@hotmail.com	<p>If many people are in disagreement with règlement 215 and want to save ALL of the green space (pas de logements), how do we proceed? If a petition was created to save the green space, how many names would be required? 🙏🙏</p>	résolue en direct
33 Hutson Lisa	lisagirlhutson@gmail.com	<p>Bonsoir, qui sera propriétaire du 55% de la zone protégée en ce qui concerne la proposition bonifiée ? Est-ce que le terrain doit être cédé à la municipalité ? Si c'est le propriétaire du lot, doit-il continuer à payer des taxes à la municipalité ? Merci !</p>	résolue en direct
34 Mélanie Cloutier	m.cloutier@mrcroussillon.qc.ca	<p>Maryse et Philippe</p> <p>Si c'est la C.M.M. qui vous impose le 17% de couvert forestier, pourquoi ne pas leur demander le soutien financier pour le rachat des terrains et la protection à perpétuité du corridor vert?</p>	résolue en direct
35 Thomas van Leeuwenka	thomasvanleeuwenkamp@gmail.com	<p>Si je comprends bien votre présentation, il semble inévitable de choisir un des scénarios qui implique des constructions d'habitations dans la ceinture verte de notre ville. Personnellement je souhaiterais conserver toute la ceinture verte telle qu'elle est actuellement. Est-ce que cela pourrait s'avérer un scénario possible? Sinon, comment limiter le développement au maximum?</p>	résolue en direct
36 paul Bonneau	paulbonneau@videotron.ca	<p>Avez-vous fait une étude du flux de circulation?</p>	résolue en direct
37 Caroline Poirier	ericdzo@videotron.ca	<p>Possibilité de Plusieurs résidences = plusieurs voitures</p>	résolue en direct

38 Jennifer Mierau	jm@jennmierau.com	Je sais, par exemple, qu'il y a plein de personnes qui ont plus de remises que le zonage permis, mais c'est facile de défaire une remise. Si un proprio décide de couper beaucoup plus qui est permis, les arbres ne sont plus là. Il y a rien à faire, sauf une amende, mais la destruction reste. Je trouve que c'est une précédente dangereuse de donner la responsabilité de la conservation des boisés aux individus. Alors la seule option, de ce que j'ai vu, qui protège le boisé d'une manière sûre, c'est l'option la plus dense. Est-ce que j'ai bien compris ?	résolue en direct
39 Maryse Bolduc	marysebolduc80@gmail.com	Bonsoir, qui sera propriétaire du 55% de la zone protégée en ce qui concerne la proposition bonifiée ? Est-ce que le terrain doit être cédé à la municipalité ? Si c'est le propriétaire du lot, doit-il continuer à payer des taxes à la municipalité ? Merci ! Maryse et Philippe	résolue en direct
40 Claude Boileau	clboileau@videotron.ca	Protéger 17% du territoire du grand Montréal. La MRC Roussillon protège actuellement quelle proportion de son territoire? Trouvez-vous que ce projet de modification va contribuer à améliorer notre performance à cet égard? Il y a aussi l'objectif de réduction des GES d'au moins 45% de ce qu'elles étaient en 2010 que les scientifiques nous demandent d'atteindre d'ici le 1 janvier 2030. Nous sommes dans un contexte d'urgence climatique, ne l'oublions pas.	résolue en direct
41 Mélanie Leduc	melanie_1104@hotmail.com	Est-ce que l'option de ne pas développer le corridor vert est toujours possible?	résolue en direct
42 Alexandre Latourelle	a_latourelle@hotmail.com	Merci! Dans le plan d'aménagement très dense, où prévoyez-vous mettre tout ces gens? Toutes ces voitures de plus en circulation dans la ville, les enfants qui sont déjà trop dans les écoles...	résolue en direct
43 Mélanie Leduc	melanie_1104@hotmail.com	Notre cour donne directement sur le boisé visé par le réaménagement, sera-t-il possible de donner notre opinion sur le plan d'aménagement à choisir, et de garder une partie boisée entre le nouveau développement et notre rue actuelle?	résolue en direct
44 Mélanie Leduc	melanie_1104@hotmail.com	Si le règlement est adopté avec un des scénarios de protection d'une partie (d'un pourcentage) des terrains visés du corridor vert, en quoi cela empêcherait qu'éventuellement, des propriétaires privés de ces terrains décident de vouloir davantage de possibilité de construire et reprennent le processus visant à mettre de la pression sur les villes (rejoint la question de M. Latourelle) donc ma question : la population n'étant pas informée quant aux enjeux globaux (et judiciaires) de ce règlement, en quoi ce processus de consultation peut être transparent pour les citoyens ?	résolue en direct
45 Olivier April-Lalonde	olial9@hotmail.com		résolue en direct

46	Gina Philie	ginaphilie@hotmail.com	Est-ce que c'est obligatoire d'inclure dans les documents complémentaires que le lot peut-être morcelé dans le cas d'une contribution pour fin de parcs ou conservation d'espaces naturels? Cette option ne serait-elle pas un problème quant à la connectivité du corridor?	résolue en direct
47	Martin Vadnais	Mvjllv@gmail.com	Sachant que les promoteurs finissent toujours par développer chaque cm carré ou c'est possible dans une municipalité, est-ce que l'on peut croire que nous perdrons à moyen terme de 30 à 55% du territoire en "conservation viable" Bonsoir, qui sera propriétaire du 55% de la zone protégée en ce qui concerne la proposition bonifiée ? Est-ce que le terrain doit être cédé à la municipalité ? Si c'est le propriétaire du lot, doit-il continuer à payer des taxes à la municipalité ? Merci !	résolue en direct
48	Maryse Bolduc	marysebolduc80@gmail.com	Maryse et Philippe	résolue en direct
49	Hutson Lisa	lisagirlhutson@gmail.com	Qui propose le règlement 215? Merci 😊	résolue en direct
50	Daniel Roy	daniel2012@videotron.ca	Quels sont les terrains concernés par la poursuite de 50 millions ?	résolue en direct
51	Jean-Philippe Dumas	dumas.jean-philippe@videotron.ca	Est-ce que les terrains de propriété public, comme celui que le MTQ a transféré au ministère de l'environnement, pourrait être compté dans le % de conservation des projets privés ?	résolue en direct
52	Eric Allard	allarde@hotmail.com	John Stabb (pas Eric Allard) - Si j'ai bien compris, est-ce que le territoire public (ancien 'right of way' pour le 30), devrait être marqué comme 'conservation' et devrait être en brun? La meilleure façon de préserver l'intégralité du corridor vert Châteauguay-Léry ne serait-elle pas que le gouvernement du Québec acquière les terrains privés qui font partie du litige et créent un grand parc régional de 1000 hectares avec l'ensemble de ces terrains?	résolue en direct
53	Marie Perron	marielapie@hotmail.com	Excellent point Mme Vallée	résolue en direct
54	Alexandre Latourelle	a_latourelle@hotmail.com	Lol! 9%	
55	Alexandre Latourelle	a_latourelle@hotmail.com		
56	Thomas van Leeuwenka	thomasvanleeuwenkamp@gmail.com	Peut-on demander un BAPE au ministère de l'environnement?	résolue en direct
57	Eric Allard	allarde@hotmail.com	John Stabb (pas Eric Allard) There has been a lot of effort made by your group. I missed the first 5 minutes of the mtg - maybe you addressed it then - but why specifically did you make all this effort? Is it in response to the legal action taken by landowners? If there was no legal action or little action against MRC and associated parties, would the MRC be making this type of effort in developing this strategy?	résolue en direct

58	Jennifer Mierau	jm@jennmierau.com	<p>You, 19:05</p> <p>Je sais, par exemple, qu'il y a plein de personnes qui ont plus de remises que le zonage permis, mais c'est facile de défaire une remise. Si un proprio décide de couper beaucoup plus qui est permis, les arbres ne sont plus là. Il y a rien à faire, sauf une amende, mais la destruction reste. Je trouve que c'est une précédente dangereuse de donner la responsabilité de la conservation des boisés aux individus. Alors la seule option, de ce que j'ai vu, qui protège le boisé d'une manière sûre, c'est l'option la plus dense. Est-ce que j'ai bien compris ?</p>	résolue en direct
59	Claude Perron	perron_claude@icloud.com	<p>Est-ce que le Pr-215 a pris en considération la fragmentation du territoire et ses conséquences documentées sur la biodiversité pcq il ne s'agit pas seulement de proportion de territoire à protéger mais de la qualité de cette protection. Est-ce que la MRC a pris en considération les services écologiques rendu par le corridor vert Châteauguay Léry. Est-ce que la MRC tien compte des bienfaits de milieux naturels pour la santé des citoyens? Est-ce que la MRC est prête à sacrifier tout ça sous prétexte d'un avis juridique?</p>	résolue en direct
60	Martin Vadnais	Mvjllv@gmail.com	<p>Il est paradoxal de vouloir protéger un boisé en permettant la construction, outre la modifications au schéma, quelles autres alternatives pourraient être envisagées pour réellement protéger l'entièreté des terrains? Vous présentez 2 hypothèses, mais ça ne doit pas être les 2 seules possibilités</p>	résolue en direct
61	Eric Allard	allarde@hotmail.com	<p>Disons que le changement passe, c'est quoi l'échéancier pour le développement ? Disons quand est-ce qu'on peut voir le début de la construction décrit ici ?</p>	résolue en direct
62	Jennifer Mierau	jm@jennmierau.com	<p>La vraie réponse sur le nombre de constructions possibles se trouve avec le dénombrement des rues existantes alors si vous ne répondez pas à la question sur le nombres et la longueur des rues qui bordent les boisés visés, le débat est alors orienté volontairement. Si il n'y a pas de rues actuellement qui bordent les boisés, il ne peut y avoir de construction avec le règlement actuel. Cette question est importante pour établir lequel des règlements serait souhaité pour la conservation maximale.</p>	résolue en direct
63	Daniel Paille	danielpaille@gmail.com	<p>D'où vienne ces 2 hypothèses dans le fond</p>	résolue en direct
64	Eric Allard	allarde@hotmail.com	<p>Le pourcentage Léry vs Châteauguay pour les terrains visés par ce projet ? Il semble que Léry occupe un plus grand pourcentage ? Hors, c'est le maire de Châteauguay qui, malgré une forte opposition, a proposé ce règlement. Est-ce qu'on a un réel pouvoir sur l'issue</p>	résolue en direct
65	Mario Laberge	mariolaberge@videotron.ca	<p>Si ce changement au schéma est aussi pour mieux se protéger de poursuites judiciaires, la MRC transfert donc cette responsabilités aux municipalités impliquées. Je ne suis pas sûr que les villes soient à l'aise de se défendre seules.</p>	résolue en direct
66	Michel Robillard	citoyenrobillard@gmail.com		résolue en direct

67	Alexandre Latourelle	a_latourelle@hotmail.com	La nouvelle école primaire arrive à Lery en 2022	résolue en direct
68	Thomas van Leeuwenka	thomasvanleeuwenkamp@gmail.c	Pourrais-on avoir la carte proposée du plan d'aménagement?	résolue en direct
69	Jean-Philippe Dumas	dumas.jean-philippe@videotron.ca	Comment vérifier et valider ce qui a été énoncé ce soir ?	résolue en direct
70	Barbara Carey	Barbara.carey@live.ca	Merci beaucoup!	
71	paul Bonneau	paulbonneau@videotron.ca	Merci	

## **Annexe 3**

### **Programmation des trois soirées d'audiences publiques**



## **HORAIRE PRÉLIMINAIRE | INTERVENANTS**

LE MARDI 17 NOVEMBRE

- 19 h 15 M. Luc L'Écuyer et M. Dominic Gendron, Héritage Saint-Bernard  
– avec mémoire + ppt
- 19 h 45 Pause
- 20 h M. Robert Caro – opinion
- 20 h 15 Mme Judith Caro – opinion
- 20 h 30 M. Claude Boileau – avec mémoire
- 21 h Pause
- 21 h 15 Mme Lisa Hutson – avec mémoire
- 21 h 45 M. Denis Caro – opinion
- 22 h Levée de l'assemblée

## **HORAIRE PRÉLIMINAIRE | INTERVENANTS**

LE MERCREDI 18 NOVEMBRE

- 19 H 15 M. Guy Turcotte, SOS Fernand-Séguin – mémoire + PPT
- 19 h 30 Pause
- 20 h M. François Le Borgne – mémoire
- 20 h 45 M. Daniel Roy, Club des ornithologues de Châteauguay –  
mémoire
- 21 h 15 Pause
- 21 h 30 M. Abdul Butt – opinion
- 21 h 45 Mme Lori Biernat – opinion
- 21 h 20 Levée de l'assemblée

## **HORAIRE FINAL | INTERVENANTS**

LE JEUDI 19 NOVEMBRE

19 h 15 Mme Gina Philie, Vigile verte – mémoire

19 h 45 Pause

20 h M. Richard Nadeau – mémoire

20 h 30 Pause

20 h 45 Mme Marissa Simoes – opinion

21 h M. Mario Lachapelle – opinion

21 h 15 Pause

21 h 30 M. Joshua Loiseau – mémoire

22 h Levée de l'assemblée